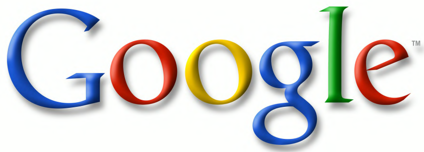
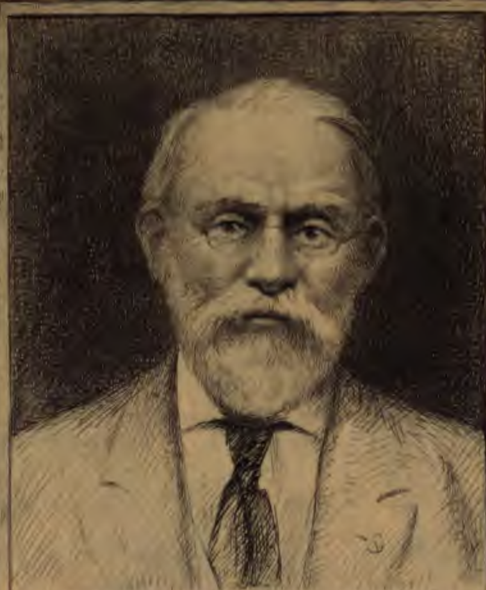






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS.

TROISIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME VOLUME.

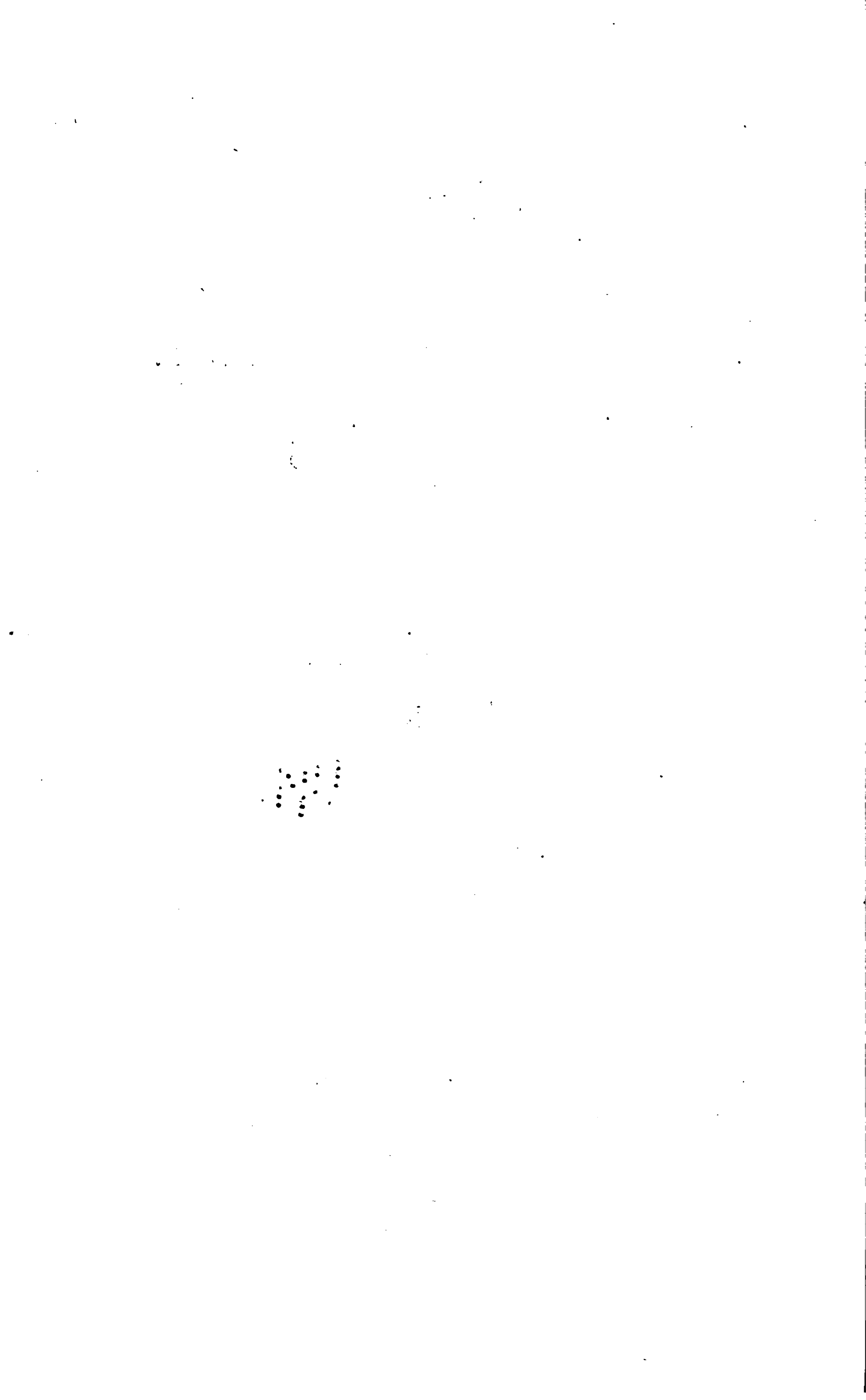
1864.

BESANÇON,

IMPRIMERIE DE DODIVERS ET Cᵉ,

Grande-Rue, 42.

1865.



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 9 janvier 1864.

PRÉSIDENCE DE MM. VÉZIAN ET DELACROIX.

Membres présents :

BUREAU : MM. *Vézian*, président sortant, élu premier vice-président; *Delacroix* (Alph.), président élu; *Jacques*, trésorier réélu; *Bavoux*, secrétaire décennal; *Truchot*, vice-secrétaire sortant; *Faivre*, vice secrétaire élu; *Castan*, archiviste réélu.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Arbey, Belot, Bial, Canel, Chaix-Bourbon, Constantin, Courlet de Vregille, Delacroix* (Emile), *Dodivers, Dunod de Charnage, Gouillaud, Lancrenon, Marchal, Renaud* (Louis) et *Truchelut*.

MEMBRE CORRESPONDANT : M. *Paillot*.

La séance commence sous la présidence de M. Vézian.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 décembre 1863, dont la rédaction est adoptée.

M. Vézian, président sortant, invite les nouveaux membres du conseil d'administration à prendre place au bureau et cède le fauteuil de la présidence à son successeur, M. Delacroix (Alphonse).

Sur la proposition du nouveau président, l'assemblée vote des remerciements à M. Vézian et aux autres membres de l'ancien conseil d'administration.

M le président communique une lettre par laquelle M. Veil-Picard fils offre une somme de deux cents francs destinée à la continuation des fouilles aux environs d'Alaise.

La Société accepte avec reconnaissance l'offre de M. Veil-Picard.

M. Castan présente, au nom de M. Sarrette, lieutenant-colonel d'infanterie, un mémoire sur la campagne d'Arioviste dans les Gaules.

M. Delacroix (Alphonse) lit un rapport qu'il a rédigé sur ce travail.

A la suite de cette communication, la Société vote l'impression du mémoire de M. Sarrette et des planches qui y sont jointes. Il en est de même du rapport de M. Delacroix.

Le secrétaire communique, au nom de M. Sire, une note sur un nouvel appareil d'hydrostatique.

M. Gouillaud présente également un travail intitulé : *Recherches sur la distribution du magnétisme dans des barreaux d'acier aimantés.*

L'impression de ces deux notices est votée, ainsi que celle des dessins qui les accompagnent.

M. Vézian annonce qu'une indisposition a empêché M. Grenier de venir à la réunion, où il se proposait de présenter à la Société la première partie de sa *Flore du Jura.*

Il est décidé que ce nouveau travail sera inséré dans les publications de la Société.

Sur la proposition de M. Vézian, la Société s'occupe des moyens de hâter la publication des mémoires dont elle a voté l'impression.

Après délibération, il est décidé que trois volumes seront mis sous presse simultanément. Cet arrangement est accepté par l'imprimeur qui est présent à la séance.

Ces trois volumes seront composés de la manière suivante :

Celui de 1863 contiendra, outre ce qui est déjà imprimé : 1° le rapport de M. Delacroix sur les fouilles faites dans les rues de Besançon; 2° la notice rédigée par M. Castan pour le concours des Sociétés savantes; 3° le dernier mémoire de M. Etallon sur le Jura Graylois.

L'année 1864 aura deux volumes. L'un sera exclusivement composé de la *Flore du Jura*, par M. Grenier. L'autre contiendra les mémoires de MM. Sarrette, Sire et Gouillaud, dont l'impression vient d'être votée, ainsi que les autres travaux qui seront communiqués dans le cours de l'année.

M. Marchal met sous les yeux des assistants des échantillons de fonte qu'il a transformés en acier, à l'aide d'un procédé particulier qu'il ne croit pas devoir faire connaître dès maintenant. Son intention est seulement de prendre date de ses essais, en attendant qu'il soit en mesure de faire une communication plus complète.

L'assemblée vote ensuite l'achat, au prix de 10 francs, d'un vautour royal et d'un ara rouge.

Le nom d'un candidat au titre de membre correspondant est déposé sur le bureau.

Puis il est procédé à un scrutin secret, à la suite duquel M. le président proclame :

Membre correspondant :

M. Darlot, ingénieur-opticien, rue Chapon, n° 14, à Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Besançon, le 9 janvier 1864.

Le Secrétaire, signé V. Bavoux.

Vu et approuvé :

Le Président, signé A. Delacroix.

Séance du 13 février 1864.

PRÉSIDENCE DE M. DELACROIX.

Membres présents :

BUREAU : MM. *Delacroix* (Alphonse), président; *Vézian*, premier vice-président; *Jacques*, trésorier; *Castan*, archiviste; *Bavoux*, secrétaire.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Bial*, *Canel*, *Constantin*, *Courlet de Vregille*, *de Chardonnet*, *Delacroix* (Emile), *Grenier*, *Ligier*, *Machard*, *Marchal*, *Renaud* (Louis) et *Truchot*.

La réunion, au lieu de se faire, comme d'habitude, dans les bâtiments de la Faculté des sciences, a lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. le président explique que les salles de mathématiques et d'histoire naturelle, où nous nous réunissions habituellement, sont actuellement occupées, à l'heure de nos séances, par des cours municipaux, et que le doyen de la Faculté n'a pas mis, comme au mois de janvier, la salle de physique à la disposition de la Société.

A la suite d'une discussion, à laquelle prennent part plusieurs des assistants, il est décidé que le bureau sera chargé de nouveau de faire d'actives démarches pour obtenir de la municipalité une installation définitive.

Après cet incident, le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 janvier dernier.

M. Vézian fait remarquer l'omission des décisions prises pour hâter l'impression de nos mémoires.

Il est décidé que cette omission involontaire sera réparée; puis le procès-verbal est adopté.

M. Grenier remercie la Société d'avoir voté l'impression de sa *Flore du Jura*, sur laquelle il croit utile de donner quelques éclaircissements.

M. le président annonce que notre imprimeur, dans le but

d'éviter tout retard, s'est engagé à affecter aux travaux de la Société des compositeurs spéciaux.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle la Société zoologique de Francfort-sur-le-Mein propose des relations d'échange entre les deux Compagnies.

Cette proposition est accueillie avec empressement.

Communication est également donnée d'une lettre du 8 janvier dernier, par laquelle Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception du travail que nous lui avons envoyé pour le concours des Sociétés savantes.

M. Castan annonce que le congrès des délégués des Sociétés savantes se réunira prochainement, et propose de prier, comme l'année dernière, M. de Chardonnet de nous y représenter.

Celui-ci répond que, selon toute probabilité, il ne lui sera pas possible d'accepter cette mission.

En conséquence, l'assemblée prie M. le président de rechercher, parmi les membres de la Société, une personne disposée à accepter cette délégation.

M. Truchot fait connaître qu'il a comparé les observations météorologiques faites par M. Marchant, il y a environ cinquante ans, avec celles qui ont été recueillies récemment par M. Sire. Dans les deux cas, on arrive à établir, pour Besançon, une température moyenne de 11° 1/2. Les observations barométriques présentent également une remarquable concordance.

M. Grenier annonce avoir fait, il y a longtemps déjà, un résumé des manuscrits de M. Marchant; mais il pense qu'il y aurait intérêt à refaire ce travail en le reliant aux observations contemporaines.

L'assemblée prie M Truchot de se charger de ce travail.

M. Delacroix (Emile) demande que la Société nomme une commission pour faire des observations météorologiques régulières et en publier les résultats dans nos mémoires.

L'examen de cette proposition est ajourné jusqu'au moment où nous aurons une installation convenable.

Le secrétaire annonce que M. Tissot, membre correspondant,

désire soumettre à la Société un dictionnaire et une grammaire du patois du village des Fourgs, près de Pontarlier.

La Société désigne, pour examiner ce travail, MM. Canel, Jacques et Castan. Ce dernier sera rapporteur.

M. Delacroix (Emile) annonce la mort récente de deux des fondateurs de notre Société, MM. Boudsot et Convers. Il offre de faire une notice sur le premier, tandis que son frère se chargerait d'en rédiger une sur M. Convers.

Ces deux offres sont acceptées

L'assemblée procède à un scrutin secret, à la suite duquel M. le président proclame :

Membre correspondant :

M. SARRETTE, lieutenant-colonel au 86e régiment d'infanterie, en garnison à Belfort (Haut-Rhin).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Besançon, le 13 février 1864.

Le Secrétaire, signé V. BAVOUX.

Vu et approuvé :

Le Président, signé A. DELACROIX.

Séance du 12 mars 1864.

PRÉSIDENCE DE M DELACROIX.

Membres présents :

BUREAU : MM. *Delacroix* (Alphonse), président; ***Vézian,*** premier vice-président; ***Faivre,*** vice-secrétaire; ***Castan,*** archiviste.

MEMBRE HONORAIRE : M. le Recteur de l'Académie.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Bial, Canel, Constantin, Courlet de Vregille, Cuenin, de Chardonnet, Gouillaud, Grenier, Lancrenon, Ligier, Renaud* (Louis), *Rollot, Truchot, Valfrey* et *Varaigne.*

MEMBRE CORRESPONDANT : M. *Paillot.*

Le vice-secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 février dernier, dont la rédaction est adoptée.

M. le président communique une circulaire ministérielle annonçant que la réunion des représentants des Sociétés savantes aura lieu le 30 mars courant.

M. Castan dit qu'il est disposé à assister à cette assemblée et à y donner lecture d'un travail qu'il a préparé pour cette circonstance.

Il lit ensuite deux rapports : 1° l'un sur le mémoire de M. Tissot ; 2° l'autre sur les fouilles faites, en 1863, au pourtour d'Alaise.

A la suite de ces communications, l'assemblée décide que le travail de M. Tissot sera inséré dans le volume de 1864, et le rapport sur les fouilles dans celui de 1863.

M de Chardonnet fait connaître qu'il est en mesure d'accepter la délégation qui lui a été offerte à la précédente séance, et que, en conséquence, il fera un rapport sur nos travaux devant le congrès des délégués des Sociétés savantes.

M. le président communique une lettre de M. le trésorier, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et prie la Société de nommer la commission chargée de vérifier sa comptabilité de l'année 1863.

L'assemblée désigne, à cet effet, MM. Bial, Courlet de Vregille et Girod (Victor). Ce dernier sera rapporteur.

M. Valfrey donne lecture d'une étude sur le philosophe Jouffroy.

Sur la proposition de M. Grenier, la Société vote l'impression de cette notice.

M. Vézian annonce que la carte géologique du département du Doubs est terminée, et s'offre à faire des démarches auprès de M le Préfet pour qu'un exemplaire en soit mis à la disposition de la Société.

L'offre de M. Vézian est acceptée avec empressement.

Les noms de deux candidats, l'un au titre de membre résidant, l'autre à celui de correspondant, sont déposés sur le bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Besançon, le 12 mars 1864.

Le Vice-Secrétaire, signé AD. FAIVRE.

Vu et approuvé :

Le Président, signé A. DELACROIX.

Séance du 9 avril 1864.

PRÉSIDENCE DE M. DELACROIX.

Membres présents :

BUREAU : MM. *Delacroix* (Alphonse), président; *Jacques*, trésorier; *Bavoux*, secrétaire; *Faivre*, vice-secrétaire; *Castan*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Arbey*, *Blondon*, *Canel*, *Courlet de Vregille*, *Cuenin*, *Delacroix* (Emile), *d'Estocquois*, *Ducat*, *Dunod de Charnage*, *Hory*, *Ligier*, *Renaud* (Louis), *Rith* et *Truchot*.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 mars dernier, dont la rédaction est adoptée.

M. le président communique une lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant que notre Société a obtenu, *ex æquo* avec la Société polymathique du Morbihan, le prix d'archéologie décerné ensuite du concours de 1863.

Ce prix ayant été décerné pour les fouilles exécutées au pays d'Alaise, M. le président exprime le regret que M. Castan, qui a rédigé les rapports sur ces fouilles, n'ait pas reçu la récompense attribuée aux auteurs. Au reste, la Société n'aura probablement pas à intervenir, M. Castan s'étant pourvu auprès du Ministre pour demander la réparation de l'oubli commis à son égard.

M. le président ajoute qu'il a assisté aux séances tenues à la Sorbonne par les représentants des Sociétés savantes. Plusieurs communications intéressantes ont attiré son attention, et en particulier l'une d'elles démontrant l'existence de débris de l'industrie humaine dans des grottes, concurremment avec les os d'*ursus spelæus* et d'autres animaux contemporains dont les espèces n'existent plus. Il a vu également des médailles amplifiées donnant une idée assez exacte du costume des Gaulois.

M. Victor Girod lit le rapport suivant :

« Messieurs, comme les années précédentes, nous venons
» vous rendre compte de notre vérification des comptes de la
» Société, que nous avons trouvés conformes, en tout point, au
» compte-rendu qui vous a été donné par votre trésorier.

» Les recettes se sont élevées à	5,563 fr. 30 c.
» Les dépenses à.	3,409 70
» Excédant des recettes sur les dépenses . .	2,153 fr. 60 c.
» A déduire pour rachat de cotisations . . .	444 »
» Reste pour les dépenses courantes au 1er janvier	1,709 fr. 60 c.

» Nous ne pouvons que remercier notre trésorier du zèle et
» de la bonne volonté dont il fait preuve vis-à vis de la Société,
» et nous prions M. le président de vouloir bien faire sanc-
» tionner, par un vote de l'assemblée, les remerciements pro-
» posés par la commission de vérification. »

Le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. Tarnier, de Dijon, offre de chercher à compléter notre collection des *Annales de la Société entomologique*. Il pourrait aussi nous procurer quelques autres ouvrages d'histoire naturelle.

Le secrétaire est chargé de répondre à M. Tarnier, en lui demandant la liste des livres dont il peut disposer.

MM. Delacroix (Alphonse) et Castan annoncent que la Société polymathique du Morbihan désire entrer en relations avec nous.

Il est décidé en conséquence que cette Compagnie sera inscrite sur la liste des Sociétés correspondantes.

MM. Delacroix (Emile) et Canel exposent que la jolie fontaine qui est à l'angle de la préfecture a été récemment maculée et peut-être endommagée. Ils prient la Société d'intervenir pour provoquer des mesures préservatrices.

M. le président répond que ces faits ont déjà été signalés à M. le maire, qui a pris des mesures propres à en empêcher le retour.

Sont proposés trois candidats au titre de membre résidant et deux à celui de membre correspondant.

Il est ensuite procédé à un scrutin secret, à la suite duquel M. le président proclame :

Membre résidant :

M. Darsot, employé d'imprimerie à Besançon;

Membre correspondant :

M. Rouxel, professeur de physique au lycée de La Rochelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Besançon, le 9 avril 1864.

Le Secrétaire, signé V. Bavoux.

Vu et approuvé :

Le Président, signé A. Delacroix.

Séance du 14 mai 1864.

Présidence de M. Delacroix.

Membres présents :

Bureau : MM. *Delacroix* (Alphonse), président; *Jacques*, trésorier; *Bavoux*, secrétaire; *Faivre*, vice-secrétaire; *Castan*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Blondon, Canel, Cuenin, Gouillaud* et *Grenier*.

Membre correspondant : M. *Paillot*.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 avril dernier, dont la rédaction est adoptée.

M. le président communique la lettre suivante, qui lui a été adressée par Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique :

« Paris, le 29 avril 1864.

» Monsieur le Président,

» J'ai reçu et communiqué a la section d'archéologie du » Comité la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser » relativement à l'emploi à donner par votre Compagnie à l'al- » location de 700 francs mise à sa disposition à la suite du con- » cours de 1863.

» La section me charge de vous informer, Monsieur le Pré- » sident, qu'elle adopte bien volontiers votre proposition de » remettre à M. Castan, comme étant l'auteur du mémoire » couronné, une somme de 600 francs.

» Si le prix a été décerné collectivement à la Société d'Emu- » lation du Doubs, c'est que M. Castan avait été considéré » comme simple rapporteur d'un travail fait par une commis- » sion dont il était membre (lettre d'envoi du 28 décembre » 1863). Mais, d'après les explications que vous avez bien voulu » me donner, Monsieur le Président, il me paraît équitable de » reconnaître que c'est à M. Castan personnellement que re- » vient le mérite du mémoire qui a été jugé digne du prix, et, » pour ce motif, j'ai décidé qu'il recevrait une médaille de » bronze.

» Veuillez, Monsieur le Président, faire part de ces disposi- » tions à M. Castan, et agréer l'assurance de ma considération » la plus distinguée.

» *Le Ministre de l'Instruction publique,*

» Signé V. Duruy. »

M. Blondon demande pour quels motifs la décision prise par les juges du concours, lors de la distribution des récompenses, a été modifiée.

M. le président explique qu'aux termes de l'arrêté créant les concours, une part du prix en argent, déterminée d'avance, appartient à la Société couronnée, une autre part aux auteurs ou à l'auteur du mémoire objet du prix; que, dans la circonstance présente, la part réservée à l'auteur du mémoire revenait exclusivement à M. Castan; mais que ce dernier avait refusé de la recevoir sans qu'elle fût directement donnée par le Ministre et avec la médaille de bronze qui doit accompagner cette prime; que c'est ce qui, sur la réclamation de M. Castan, et ensuite d'une lettre du président priant M. le Ministre de juger la question, a été définitivement réglé par Son Excellence.

M. Castan lit un fragment de l'étude que M. Henri Martin a récemment publiée sur Vercingétorix. M. Castan fait remarquer que, dans cette œuvre, l'auteur a identifié Alesia avec l'Alaise de Franche-Comté.

Au reste, dit M. le président, M. Henri Martin s'occupe d'un travail sur les limites et les traditions de la race celtique, travail qui l'amènera l'année prochaine à visiter de nouveau Alaise.

M. Castan parle d'une inscription tumulaire romaine qui vient d'être retrouvée au Clos-Saint-Amour. Il donne en même temps une version nouvelle de cette inscription, qui a été déjà traduite de plusieurs manières. Mais avant de publier sa version, il a cru devoir la soumettre à M. Léon Renier.

M. Canel demande qu'il soit pris note des découvertes qui se feront dans les fouilles du Clos-Saint-Amour, afin qu'il puisse en être fait un rapport à la Société.

M. Castan annonce que M. de Lasteyrie, membre de l'Institut, lui a remis 30 francs pour les fouilles d'Alaise.

M. Grenier exprime le vœu que la Société demande à M. le Ministre une subvention plus forte que celle qui lui est accordée. Il pense que son classement parmi les établissements d'utilité publique et le succès qu'elle vient d'obtenir au concours sont des titres suffisants.

M. le président se charge de faire des démarches en ce sens.

Il est ensuite procédé à un scrutin secret, à la suite duquel M. le président proclame :

Membres résidants :

MM. Jeanningros, pharmacien;
Lieffroy (Aimé), étudiant en droit;
Loignot (Eugène), négociant;

Membres correspondants :

MM. Bouvot, chef de bataillon du génie, à Salins (Jura);
Goguel, pasteur, à Sainte-Suzanne (Doubs).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Besançon, le 14 mai 1864.

Le Secrétaire, signé V. Bavoux.

Vu et approuvé :

Le Président, signé A. Delacroix.

Séance du 11 juin 1864.

Présidence de M. Delacroix.

Membres présents :

Bureau : MM. *Delacroix* (Alphonse), président; *Jacques,* trésorier; *Castan,* archiviste; *Bavoux,* secrétaire.

Membres résidants : MM. *Arbey, Bial, Constantin, Cuenin, de Chardonnet, Grenier, Lieffroy, Ligier* et *Varaigne.*

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 mai dernier, dont la rédaction est adoptée.

M. le président fait l'analyse d'une note de M. Quiquerez, qui discute quelques points du mémoire de M. Sarrette sur les guerres d'Arioviste.

L'assemblée décide que cette note sera imprimée dans nos publications, à la suite du travail de M. Sarrette.

Elle vote également l'impression, mais dans le volume de 1864, d'un nouveau mémoire de ce dernier auteur intitulé :

Alesia, étude d'archéologie militaire. Ce travail est présenté par MM. Delacroix et Castan, qui en ont fait l'examen.

M. Castan lit, à son tour, une notice sur la Table d'or de l'église Saint-Jean de Besançon.

Il est décidé que cette notice entrera dans le volume de 1864.

Le secrétaire présente deux échantillons de sel gemme trouvés, dans les marnes irisées, à Champvans (canton d'Audeux), et donnés à la Société par M. Pernot. Ce don est d'autant plus précieux que, jusqu'à ce jour, le sel gemme n'avait pas encore été rencontré dans le département du Doubs.

Son existence cependant, ajoute M. Grenier, était certaine, puisqu'on a constaté l'existence de quelques sources salées, par exemple à Audeux et à Cuse.

M. le président fait remarquer que le monument romain de Porte-Noire, dont l'étude offre tant d'intérêt, se couvre d'une poussière qui empêche de saisir la plus grande partie des détails. Il propose, pour remédier à cet inconvénient, d'en essayer le moulage par le procédé de M. Lottin.

La Société accepte cette proposition et met, à cet effet, une somme de 100 francs à la disposition de la commission des fouilles archéologiques.

M. le président appelle l'attention sur les défectuosités du papier employé pour l'édition de nos mémoires.

Après délibération, il est décidé que sans reculer devant une légère augmentation de prix, M. le président fera choix d'un type de papier auquel l'imprimeur sera rigoureusement tenu de conformer ses approvisionnements.

Deux des membres présents proposent de recevoir un membre correspondant, sous réserve de l'acceptation du candidat qu'ils n'ont pas consulté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Besançon, le 11 juin 1864.

Le Secrétaire, signé V. Bavoux.

Vu et approuvé :

Le Président, signé A. Delacroix.

Séance du 9 juillet 1864.

PRÉSIDENCE DE M. DELACROIX.

Membres présents :

BUREAU : MM. *Delacroix* (Alphonse), président; *Jacques*, trésorier; *Bavoux*, secrétaire; *Faivre*, vice-secrétaire; *Castan*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Arbey*, *Bial*, *Canel*, *d'Estocquois*, *Dunod de Charnage*, *Jeanningros*, *Renaud* (Louis) et *Varaigne*.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 juin dernier, dont la rédaction est adoptée.

M. le président annonce qu'il s'est rapproché de notre imprimeur, pour s'acquitter de la mission qui lui a été donnée à la précédente réunion. Après un examen attentif, il a fait choix du papier dit *grand blanc*, qui offre une nuance plus constante que les autres qualités. Il a réservé aussi que ce papier serait collé, pour permettre d'y consigner des notes.

L'assemblée s'entretient ensuite des découvertes archéologiques consignées dans les récentes publications, et en particulier de l'existence, si longtemps contestée, de *tumulus* gaulois dans le centre et l'ouest de la France.

Les noms de neuf candidats sont déposés sur le bureau ; l'un d'eux est présenté pour membre résidant et les autres pour correspondants.

Il est ensuite procédé à un scrutin secret, à la suite duquel M. le président proclame :

Membre correspondant :

M. QUIQUEREZ, ancien préfet à Delémont (Suisse).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Besançon, le 9 juillet 1864.

Le Secrétaire, signé V. BAVOUX.

Vu et approuvé :

Le Président, signé A. DELACROIX.

Séance du 13 août 1864.

Présidence de M. Delacroix.

Membres présents :

Bureau : MM. *Delacroix* (Alphonse), président; *Jacques*, trésorier; *Castan*, archiviste; *Faivre*, vice-secrétaire.

Membres résidants : MM. *Arbey*, *Blondon*, *Dunod de Charnage*, *Lancrenon* et *Renaud* Louis).

Le vice-secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 juillet dernier, dont la rédaction est adoptée.

M. le président communique une lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant qu'une subvention de 400 francs vient d'être allouée à notre Société à titre d'encouragement.

La Société se montre très reconnaissante de cette nouvelle marque d'intérêt, et prie son président d'en adresser l'expression à Son Excellence.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre par laquelle la Société d'histoire naturelle de Colmar demande à recevoir, à charge de réciprocité, toute la partie disponible de nos publications.

L'assemblée décide qu'il sera fait envoi de la portion de nos collections à partir de 1856.

M. Blondon demande que l'impression de nos mémoires soit activée.

M. Castan répond que le retard qui s'est produit doit être, en grande partie, attribué à quelques auteurs; mais qu'en ce moment le travail marche avec activité et permet d'espérer que le volume de 1863 paraîtra dans deux mois environ.

Sur la demande de M. Castan, l'assemblée met à la disposition de la commission des fouilles le crédit de 300 francs ouvert au budget pour l'archéologie.

Le nom d'un candidat au titre de membre correspondant est déposé sur le bureau.

L'assemblée procède ensuite à un scrutin secret, à la suite duquel M. le président proclame :

Membre résidant :

M. Lhomme, ancien notaire, rue du Clos, n° 9, à Besançon;

Membres correspondants :

MM. Barral, pharmacien, maire de la ville de Morteau (Doubs);
Colard (Charles), architecte, à Lure (Haute-Saône);
Colin, juge de paix, à Pontarlier (Doubs);
Didier (Jules), pharmacien, à Lure;
Miller (Maurice), caissier, à Lure;
Parmentier (Jules), membre du Conseil général, à Lure;
Prevot (Eugène), avocat, à Lure;
Wetzel, architecte, président de la Société d'Emulation de Montbéliard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Besançon, le 13 août 1864.

Le Vice-Secrétaire, signé Ad. Faivre.

Vu et approuvé :

Le Président, signé A. Delacroix.

Séance du 12 novembre 1864.

Présidence de M. Delacroix.

Membres présents :

Bureau : MM. *Delacroix* (Alphonse), président; *Sire,* vice-président; *Jacques,* trésorier; *Bavoux*, secrétaire; *Faivre*, vice-secrétaire; *Castan,* archiviste.

Membres résidants : MM. *Bourcheriette, Canel, Delacroix* (Emile), *d'Estocquois, Grenier, Lhomme, Loignot, Renaud* (François), *Renaud* (Louis), *Travelet* et *Varaigne*.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 août dernier, dont la rédaction est adoptée.

M. le président présente la médaille d'argent décernée à notre Société à la suite du dernier concours entre les Sociétés savantes.

Sur sa proposition, il est décidé que cette médaille sera déposée au Musée archéologique, où figurent les objets exhumés par la Société des tombelles d'Alaise.

Lecture est donnée d'une lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 17 octobre dernier, invitant les Sociétés savantes à fournir leur concours pour la propagation des lectures publiques du soir. Il est également donné connaissance de la circulaire relative au même objet, adressée le 1er octobre aux recteurs d'Académie.

La Société se montre tout à fait disposée à entrer, autant qu'il sera en son pouvoir, dans les vues de M. le Ministre. A cet effet, et sur la proposition de M. Grenier, elle décide qu'au mois de mai prochain, pendant le concours régional d'agriculture, elle tiendra des séances publiques pour lesquelles il sera préparé quelques travaux.

M. le président communique une lettre qu'il a écrite, le 27 octobre dernier, à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour demander le classement, parmi les monuments historiques, de la partie gallo-romaine du pont qui existe à Besançon, sous le nom de *Pont-de-Battant.*

La démarche de M. le président est non-seulement approuvée, mais il est en outre décidé, sur la proposition de M. Bavoux, que la commission des fouilles archéologiques sera chargée de faire la liste, par ordre d'urgence, des constructions qui méritent d'être mises au rang des monuments historiques. Le classement en serait ultérieurement demandé lorsqu'on jugerait l'occasion favorable.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève annonce qu'elle nous enverra sous peu la collection complète de ses publications.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle notre confrère M. Voirin signale les moyens de reconnaître certaines falsifications du kirsch.

MM. Grenier et Delacroix (Emile) sont priés d'examiner le procédé de M. Voirin et d'en faire l'objet d'un rapport.

M. Castan est également prié de faire un rapport sur un mémoire déjà imprimé que M. Dépierres offre à la Société.

Lecture est ensuite donnée d'un mémoire de M. Quiquerez sur les fers de chevaux d'origine antique.

Il est décidé que ce travail sera imprimé par la Société, avec les planches qui en forment le complément. Il prendra place dans le volume de 1864.

M. Girod (Victor) n'ayant pu assister à la séance, annonce par lettre qu'il a acquis cette année, pour le Musée d'horlogerie, trois montres, dont l'une date du siècle de Louis XIV. Il demande, en même temps, le maintien au budget de l'allocation ouverte pour ce nouveau Musée.

Une proposition d'échange faite par M. Castan, au nom de la Société des antiquaires de Zurich, est accueillie avec empressement. M. Castan est chargé de se concerter avec cette compagnie pour l'échange des publications parues jusqu'à ce jour.

M. Castan est également prié d'extraire de la *Revue des Sociétés savantes,* afin de l'insérer dans nos publications, tout ce qui concerne la part prise par notre compagnie au dernier concours entre les Sociétés savantes.

Les impressions décidées cette année rendant insuffisant le crédit ouvert au budget, l'assemblée vote un crédit supplémentaire de 1,500 francs.

Elle examine ensuite le projet de budget qui lui est soumis, pour l'année 1865, par le conseil d'administration. Ce budget est adopté, article par article, sans modification. Il est en conséquence arrêté ainsi qu'il suit :

RECETTES PRÉSUMÉES.

Excédant de recettes au 31 décembre 1864			1,000 f.
Subventions	de l'Etat		400
	du départem^{ent}.		200
	de la ville		300
Cotisation des membres	résidants		2,000
	correspondants		600
Rachat de cotisations par les membres	résidants		»
	correspondants		»
Intérêts des cotisations rachetées antérieurement			20
Droits de diplômes, recettes accidentelles			40
Total des recettes			4,560 f.
A déduire : Cotisations rachetées par	Deux membres résidants	200 f.	500
	Quatre membres correspondants	300	
Reste disponible			4,060 f.

DÉPENSES.

Impressions, gravures, lithographies	2,460 f.
Fournitures de bureau, ports de lettres et autres objets.	150
Indemnités aux personnes chargées de l'entretien de la salle et des courses de la Société	200
Achat de livres	300
Entretien de l'herbier	50
Dépenses pour l'archéologie	300
Subvention pour le musée d'horlogerie	100
Achat d'autres objets de collection	300
Reliure de livres, achat de matériel	100
Dépenses diverses et imprévues	100
Total des dépenses égal à celui des recettes	4,060 f.

La Société décide ensuite : 1° que la prochaine séance se tiendra le 15 décembre, à trois heures; 2° que le banquet annuel aura lieu le même jour, à six heures, chez M. Klein, au palais Granvelle; 3° que le montant de la souscription reste fixé à 10 francs, comme l'année dernière.

M. Grenier se charge de faire toutes les démarches nécessaires pour organiser ce banquet.

M. Tarnier, de Dijon, offre à la Société de lui céder, au prix de 144 francs, les *Annales de la Société entomologique de France* pour les années 1835 à 1840. Il propose également la vente de divers ouvrages dont il donne le catalogue.

L'assemblée décide qu'elle prendra les *Annales* pour compléter la collection qu'elle possède déjà. Quant aux autres ouvrages, elle les considère comme trop en dehors de ses travaux ordinaires.

M. Bavoux fait connaître qu'il a, par oubli, continué ses fonctions de secrétaire au delà du délai fixé par le règlement. La période décennale, pour laquelle il avait été élu, est en effet expirée depuis le mois de juin dernier.

Il prie la Société de vouloir bien excuser son oubli et la remercie de la bienveillance qu'elle lui a toujours témoignée. Il exprime, en même temps, le désir d'être remplacé dans des fonctions qu'il craint de ne pouvoir plus remplir convenablement, à cause des nouvelles charges de sa position administrative.

Les noms de quatre candidats au titre de membres correspondants sont déposés sur le bureau.

Puis l'assemblée procède à un scrutin secret, à la suite duquel M. le président proclame :

Membre correspondant :

M. Muston, docteur en médecine, à Beaucourt (Haut-Rhin).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Besançon, le 12 novembre 1864.

Le Secrétaire, signé V. Bavoux.

Vu et approuvé :

Le Président, signé A. Delacroix.

Séance du 15 décembre 1864.

PRÉSIDENCE DE M. DELACROIX.

Membres présents :

BUREAU : MM. *Delacroix* (Alphonse), président; *Jacques*, trésorier; *Bavoux*, secrétaire; *Faivre*, vice-secrétaire; *Castan*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Arbey*, *Arnal*, *Belot*, *Bertin*, *Bial*, *Boullet*, *Bourcheriette*, *Bourdy*, *Bretillot* (Maurice), *Bretillot* (Paul), *Coutlet de Vregille*, *Cuenin*, *d'Aubonne*, *Delacroix* (Emile), *Girod* (Victor), *Grenier*, *Hory*, *Jeanneney*, *Lancrenon*, *Lebon*, *Ligier*, *Ravier*, *Renaud* (Louis), *Richardey*, *Travelet*, *Trémolières* et *Truchelut*.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 novembre dernier, dont la rédaction est adoptée.

M. le président rappelle que, dans la dernière réunion, le secrétaire a demandé à être relevé des fonctions qu'il vient de remplir pendant dix années consécutives. Il propose, à cette occasion, de récompenser le zèle que M. Bavoux a montré en lui décernant le titre de secrétaire honoraire.

Cette proposition est votée par acclamation.

Lecture est ensuite donnée de deux circulaires ministérielles datées du 1er décembre courant.

La première fixe au commencement d'avril 1865 la distribution des récompenses décernées aux Sociétés savantes.

La seconde demande le concours de ces compagnies pour le choix des livres à distribuer aux bibliothèques des écoles primaires.

Le conseil d'administration est chargé de fournir à Son Excellence les renseignements demandés.

M. le Ministre de l'Instruction publique accuse, en outre, réception d'un exemplaire de la *Flore du Jura* (première partie), qui lui a été envoyé pour le concours des Sociétés savantes.

Les noms de quatre candidats, dont un au titre de membre résidant, sont déposés sur le bureau.

L'assemblée procède ensuite à un scrutin secret, à la suite duquel M. le président proclame :

Membres correspondants :

MM. Chambeyron, lieutenant-colonel d'artillerie, sous-directeur à La Fère (Aisne);

Kohler, président de la Société jurassienne d'Emulation, à Porentruy (Suisse) ;

Latour du Moulin, député du Doubs au Corps législatif, à Paris ;

Ringel, pasteur, à Montbéliard.

Après ces élections, la Société ouvre, pour le renouvellement de son conseil d'administration, et conformément à l'article 11 des statuts, sept scrutins successifs, qui donnent les résultats suivants :

Pour le président, 31 votants :

M. Grenier, 29 voix;

M. Girod, 1 voix;

M. Sire, 1 voix.

Pour le premier vice-président, 31 votants :

M. Delacroix, 29 voix;

M. Sire, 2 voix.

Pour le deuxième vice-président, 31 votants :

M. Sire, 28 voix;

M. Vézian, 2 voix;

M. Delacroix, 1 voix.

Pour le secrétaire, 31 votants :

M. Castan, 30 voix;

M. Faivre, 1 voix.

Pour le vice-secrétaire, 30 votants :

M. Faivre, 29 voix;

M. Ligier, 1 voix.

Pour le trésorier, 30 votants :

M. Jacques, 28 voix ;
M. Girod, 1 voix ;
M. Ligier, 1 voix.

Pour l'archiviste, 29 votants :

M. Varaigne, 26 voix ;
M. Vézian, 1 voix ;
M. Ligier, 1 voix ;
M. Cuenin, 1 voix.

En conséquence, sont proclamés :

Président	M. GRENIER ;
Premier Vice-Président . .	M. DELACROIX ;
Deuxième Vice-Président .	M. SIRE ;
Secrétaire	M. CASTAN ;
Vice-Secrétaire	M. FAIVRE ;
Trésorier	M. JACQUES ;
Archiviste	M. VARAIGNE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Besançon, le 15 décembre 1864.

Le Secrétaire, signé V. BAVOUX.

Vu et approuvé :

Le Président, signé A. DELACROIX.

BANQUET ANNUEL DE 1864.

Le banquet annuel de 1864 a eu lieu le jeudi 15 décembre. Jusqu'alors la Société avait donné ses fêtes dans la grande salle de M. Klein. Cette fois, grâce à une bienveillante attention du chef de notre municipalité, la table avait pu être dressée dans le salon d'honneur du palais Granvelle. Le buste du cardinal, placé à l'une des extrémités du salon, résumait les grandes traditions de ce logis princier, si heureusement redevenu propriété publique. Des groupes de plantes rares le disputaient à la lumière

des girandoles et des lampes, ainsi qu'aux reflets d'une élégante vaisselle. Des lanternes vénitiennes éclairaient le porche du palais et son escalier monumental.

Le banquet était présidé par M. Alphonse Delacroix, président de la Société pour 1864. M. Delacroix avait à sa droite M. le premier Président de la Cour impériale, et à sa gauche M. le Préfet du Doubs. En face était assis M. Grenier, président pour 1865, ayant à ses côtés M. le Recteur de l'Académie et M. le Maire de la ville. Les convives étaient au nombre d'une soixantaine.

Au dessert, M. le premier Président Loiseau s'est levé, avec toute l'assemblée, et a porté en ces termes la santé de l'Empereur :

« Messieurs,

» Je vais vous priver du plaisir d'entendre une voix aimée et toujours si heureusement inspirée dans vos fêtes de famille. M. le Préfet vient de me céder pour cette fois la parole, et c'est en son nom comme au mien que je vous propose un toast qui répondra à toutes vos sympathies : je porte la santé de l'Empereur!

» Messieurs, parmi toutes les gloires de son règne, il en est une seule que je veux retenir et rappeler en ce moment : c'est l'impulsion vive et féconde qu'il imprime aux travaux de la pensée, c'est l'élan qu'il veut donner à tout ce qui peut développer et élever l'intelligence, c'est enfin la protection si éclatante qu'il accorde aux lettres, aux sciences et aux arts. L'Empereur a dit un jour : Il faut être de son temps et de son pays; et il marche résolument dans les voies tracées par la civilisation moderne. Soyons, nous aussi, et de notre pays et de notre temps. Messieurs, ce n'est pas médire du passé qui a eu son éclat et sa grandeur; il nous a faits ce que nous sommes; et comment en médire dans ce palais qui réveille en nous de si glorieux souvenirs! Mais c'est avant tout ne pas être injuste envers le présent, qui aura aussi sa page dans l'histoire du progrès et de la civilisation.

» Messieurs, Dieu a permis que notre époque vît éclore chaque jour des merveilles inconnues de nos pères : les distances s'effacent, les peuples se rapprochent, l'industrie combat de tous côtés sur le champ de la libre concurrence. Comment, dans ce choc d'intérêts et de besoins nouveaux, au milieu de ces luttes civilisatrices, comment ne pas reconnaître que la mission de la science s'élève et s'agrandit chaque jour? Remercions donc le souverain qui protége ses efforts et encourage ses travaux. Unis dans une commune pensée de reconnaissance, buvons à la santé de l'Empereur. Vive l'Empereur ! »

Après cette éloquente et spirituelle improvisation, accueillie par des applaudissements unanimes, M. le président Delacroix a passé la revue suivante des travaux de la Société :

« Messieurs,

» Une année de plus s'est écoulée, et la Société d'Emulation compte une nouvelle année de succès; d'autres la suivront. J'en ai pour garants : l'ardeur éprouvée de vos travaux, le choix même que vous avez fait aujourd'hui en élisant pour mon successeur un confrère plus digne que moi d'être votre président, enfin l'encouragement qu'éveille en vous aujourd'hui la présence des autorités les plus éminentes de notre pays dans la magistrature, dans l'administration du département et de la ville, dans le service de l'instruction publique dont ressort notre Société. Le gouvernement de l'Empereur ne pouvait pas, sous ces rapports, être plus noblement représenté à cette fête.

» Vous avez atteint le terme d'une période décennale qui a été féconde et dont une juste part de mérite revient à celui qui fut dix ans le vigilant secrétaire de la Société. A la demande de M. Bavoux lui-même, vous l'avez enfin relevé de cette longue tâche qu'il a si honorablement remplie, et que va poursuivre à son tour notre confrère M. Castan, maintenant jeune et fort, et qui nous devra compte de sa gestion en 1874. Puissions-nous alors nous retrouver ici, à cette table, sans qu'il y manque un convive !

» C'est durant la dernière période décennale que la Société

d'Emulation du Doubs a été déclarée, par décret de l'Empereur, établissement d'utilité publique. Peut-être ne verrons-nous plus renaître des entreprises exceptionnelles comme celle de l'Exposition de 1860, dont notre cité bien-aimée a tiré et tirera longtemps de si grands avantages ; mais si quelque intérêt général l'exigeait de nouveau, il vous trouverait prêts à lui sacrifier encore vos efforts et votre temps.

» Augurons de l'avenir par les travaux de cette année.

» Vous avez publié le beau mémoire de M. le colonel Sarrette sur la *Guerre d'Arioviste,* dont il place, avec nous, le théâtre au Pas-de-Ronchamp ; puis vous avez accueilli, du même auteur, *Alesia, étude d'archéologie militaire.*

» L'habile stratégiste est devenu notre confrère de fait, après l'avoir été d'abord par la communauté des vues dans l'orageux débat d'Alesia, né chez vous.

» Le mémoire sur la guerre d'Arioviste nous a valu ensuite d'intéressantes *Observations* de la part de l'un des archéologues les plus érudits de la Suisse, citoyen comme nous du Jura, M. Quiquerez, de Delémont.

» M. le professeur Grenier, notre nouveau président, a produit, dans la science où il est si difficile de lui disputer le premier rang, un volume sur la *Flore de la chaîne des monts Jura.*

» Après la science de la nature a reparu celle de l'histoire, et M. Castan vous a présenté un mémoire sur l'ancienne *Table d'or de Saint-Jean de Besançon,* précieux trésor confié à notre métropole par Charlemagne, et dont le chapitre de l'église, trop oublieux de l'honneur du pays dans une circonstance difficile, s'est partagé la matière il y a deux siècles à peine.

» Nous avons eu de notre même confrère son sixième et curieux *Rapport sur les fouilles d'Alaise.*

» Un solide mémoire sur l'*Aimantation des barreaux d'acier* vous a été fourni par notre confrère M. Gouillaud, dont vous connaissez la haute valeur dans le champ de la physique.

» M. Tissot, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, mais aussi montagnon du Jura, vient d'enrichir vos publications d'un

livre que lui seul pouvait conduire à bonnes fins : *Le patois des Fourgs*. L'ouvrage renferme, à la suite d'une introduction, une grammaire et un lexique. Comme les patois de Franche-Comté varient moins par le fond que par la prononciation et le choix des mots usuels, l'œuvre de notre confrère appartient à notre pays tout entier autant qu'à la localité des Fourgs.

» Dire que M. Sire vous a dotés d'un mémoire sur un nouvel appareil d'hydrostatique, c'est rappeler à votre souvenir les remarquables travaux antérieurs de notre confrère et ses nombreux succès. Dans le concours ouvert à Neuchâtel sur la question du contrôle des matières d'or et d'argent, il a obtenu l'un des prix. Notre administration municipale vient de lui confier les fonctions de directeur de l'école d'horlogerie, la première, sans contredit, de celles qui existent.

» J'avais eu la bonne fortune de vous livrer un mémoire sur les *Fouilles des rues de Besançon*, et de traiter à ce propos la question du ferrage des chevaux dans l'antiquité. Cent pièces, exhumées des voies gallo-romaines de notre ville et toutes analogues à celles de notre époque, nous avaient mis en position d'affranchir la science archéologique d'une erreur séculaire sur ce point. M. Quiquerez a complété en quelque sorte mon travail, en vous présentant un mémoire spécial sur les fers de chevaux du Jura bernois. Restait à savoir définitivement ce qu'avaient été ces prétendues hipposandales privées désormais de leur attribution archéologique. Une dernière pièce de ce genre remise à notre confrère M. Vuilleret, lui a donné la solution. C'était, d'après d'incontestables détails particuliers, un fer destiné à l'espèce bovine, une *busandale* et non plus une *hipposandale*. Tel a été l'objet d'une courte notice préparée par moi pour compléter à son tour l'œuvre de M. Quiquerez.

» Notre illustre compatriote Jouffroy paraissait trop délaissé depuis sa mort, après avoir été peut-être trop adulé de son vivant. Ses travaux n'avaient cependant rien perdu de leur valeur. Notre confrère M. Valfrey, vous a donné un excellent

mémoire portant ce titre : *Etude sur Jouffroy*, et digne de l'immortel philosophe qui en a été l'objet.

» Des publications aussi nombreuses ont exigé, pour 1864, deux forts volumes, qui sont presque achevés.

» Mais un fait capital a porté quelque gloire de plus sur la Société durant cette année. C'est le succès obtenu au concours des Sociétés savantes de la France, par vos travaux sur Alaise. On niait, il y a bien peu de temps encore, qu'il y eût des Mandubiens dans le département du Doubs, une Alaise qui eût porté le nom latin d'*Alesia*, des débris d'armes indiquant la présence des Gaulois, des camps ayant appartenu aux Romains de l'époque de César; et les mémoires qui ont prouvé successivement l'exactitude de ces assertions ont été couronnés, en pleine Sorbonne, de la main de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique. Les honneurs du concours rejaillissaient plus particulièrement sur le secrétaire de votre commission des fouilles, M. Castan; mais, je l'avoue, je me suis senti fier, en recevant, et pour lui et pour vous, le prix d'archéologie, d'entendre les flatteuses paroles sorties de la bouche du très savant Ministre à l'adresse de la Société d'Emulation du Doubs. Malgré les réserves faites à ce propos par les honorables juges du concours, j'ai compris que le moment du triomphe définitif de notre question d'Alesia serait peu éloigné. Nos adversaires, proclamés chaque année vainqueurs, et toujours battus le lendemain de la victoire, vont bientôt subir, au sujet de la publication des armures d'Alise en Auxois, leur dernier échec.

» Je vous remercie, Messieurs, de m'avoir confié la présidence de votre Société pour des circonstances aussi capitales. Je remercie votre bureau d'administration de l'habile et bienveillant concours dont il n'a jamais cessé de m'entourer.

» Je remercie triplement notre secrétaire honoraire, parce que, durant la période décennale de ses fonctions actives, je l'ai eu trois fois pour collaborateur, ayant été moi-même porté trois fois par vos suffrages à l'insigne honneur de présider la Société d'Emulation du Doubs.

» Je terminerai, Messieurs, en me rendant l'interprète d'un vœu que vous formez tous. C'est à la bienveillance de M. le Maire que nous devons de célébrer aujourd'hui notre fête annuelle dans la grande salle de ce palais des arts qu'édifièrent les Granvelle, et devant l'image du cardinal de glorieuse mémoire. Nous sentons tout le prix de cette faveur. Mais notre édilité, dont la féconde impulsion anime à la fois tous les replis de la cité, ne jugera-t-elle pas convenable d'abriter un jour, dans quelque coin de ce vaste édifice, nos réunions et nos archives aussi bien que nos fêtes? La mesure serait opportune et notre reconnaissance sans limites. »

Puis M. le président Grenier s'est exprimé en ces termes :

« Si la présidence de la Société d'Emulation a toujours été un honneur périlleux, ce fait est aujourd'hui pour moi, Messieurs, d'une inquiétante vérité.

» Dans le passé comme dans le présent, vous pouvez être fiers de vos travaux accomplis, et la puissante activité intellectuelle que vous entretenez dans le pays vous a valu l'estime et l'influence morale dont vous jouissez à si juste titre.

» Soucieux de tout ce qui peut relever l'éclat et la prépondérance scientifique de notre antique cité, vous avez fondé ou enrichi des Musées qui aujourd'hui rivalisent avec ceux qui, dans nos provinces, occupent le premier rang.

» Vos publications, répandues dans toute l'Europe, vous donnent le droit de marcher de pair avec les Sociétés les plus renommées; et la haute distinction dont vous avez été honorés au concours général des Sociétés savantes, en vous assignant la première place, a donné à cette vérité la plus solennelle consécration.

» En ouvrant vos archives à tous les travailleurs, en leur offrant gratuitement une publicité étendue et sérieuse, vous avez fécondé au milieu de nous une foule de germes scientifiques qui, sans vous, seraient restés stériles et auraient infailliblement dormi dans l'oubli d'un éternel sommeil. C'est là,

Messieurs, une de vos principales gloires, si ce n'est la première, et je ne crains pas d'insister pour que la Société persiste dans une voie qui, pour elle, sera toujours riche d'avenir.

» Vous avez fait plus : descendant des hauteurs de la science spéculative, vous avez voulu vous mêler intimement et utilement pour le pays au mouvement industriel qui, de nos jours, emporte les Sociétés. En voyant les plus puissants agents de la nature, la vapeur, l'électricité, la lumière, vaincus par le génie moderne, et incessamment asservis au profit de tous, vous n'avez pas voulu rester tranquilles spectateurs, et, dans la mesure de vos forces, vous avez pris part à cette lutte grandiose et féconde, en créant une exposition dont le succès a dépassé toutes les espérances.

» Si ces splendides exhibitions ont mis au grand jour les conquêtes sans nombre de nos récentes industries, elles ont montré non moins clairement que les hautes méditations de la pensée qui, pendant des siècles et des milliers d'années, ont été l'apanage de quelques privilégiés, sont entrées, grâce à l'imprimerie, dans le domaine public. La science s'est fait peuple! et si l'esprit humain n'est pas indéfiniment perfectible (car l'intelligence des hommes est aujourd'hui ce qu'elle était du temps d'Homère, d'Aristote, de Virgile, de Cicéron), la science par compensation est indéfiniment progressive, et elle offre à la méditation et au travail qui réalise une inépuisable carrière.

» C'est ainsi que la science s'agrandit sans cesse, que les hommes encyclopédiques sont devenus impossibles, et que dans le domaine de l'intelligence nous avons vu se réaliser le même phénomène que dans les ateliers.

» L'immensité des connaissances acquises a engendré simultanément la division du travail et la division de la pensée. Chaque idée a maintenant son armée de travailleurs qui la sonde en tous sens et sur toutes les faces. Dans ce laborieux enfantement scientifique et industriel, que d'efforts infructueux! que de travailleurs usant sans profit leurs minces ressources et leur intelligence, faute de direction, faute de notions suffisantes

» Les publications comme les nôtres, expression souvent abstraite du progrès, les expositions, cette autre expression concrète de l'activité humaine, apportent un remède héroïque à ces inconvénients du travail isolé : elles créent l'émulation, elles vulgarisent les découvertes utiles; et, sous ce rapport, il n'est pas douteux que vous n'ayez accompli, pour nos industries bisontines, et tout particulièrement pour l'horlogerie, cette nouvelle pierre angulaire de notre ville, il n'est pas douteux que vous n'ayez accompli une œuvre féconde, qui, sous l'égide tutélaire du travail, enrichira notre cité, en semant souvent la fortune et tout au moins l'aisance au sein de nos familles laborieuses.

» Et c'est après avoir fait de si grandes choses, gage, pour tous, d'un avenir plus fécond encore, que vous m'appelez à l'honneur de vous présider ! — Insigne honneur, que j'accepte avec reconnaissance, parce que je puis compter sur votre énergique et intelligente coopération; et qu'unis dans une pensée commune, nous marchons ensemble vers un même but : le progrès dans le bien.

» Je porte donc un toast :

» Au progrès indéfini de la science !

» Aux arts et à l'industrie qui en sont la réalisation !

» Aux succès de la Société d'Emulation ! »

M. Bavoux a adressé à l'assemblée les remerciements suivants :

« Messieurs,

» Notre honorable président a daigné prononcer mon nom avec des éloges trop pompeux pour qu'ils soient mérités. Mais, je dois le dire, votre aimable indulgence a rendu ma tâche bien facile et bien douce. Aujourd'hui, Messieurs, vous avez mis le comble à la mesure en me décernant le titre de secrétaire honoraire. C'est une distinction à laquelle je n'aurais pas osé aspirer. Je vous en exprime ici ma vive gratitude. Permettez-moi de vous dire aussi que je suis flatté du choix que vous avez fait

pour me donner un successeur. Encore une fois, Messieurs, merci ! »

M. Castan, nouveau secrétaire, a inauguré ses fonctions décennales par cette allocution :

« Messieurs,

» De toutes les fonctions dont vous disposez par la voie du scrutin, il n'en est qu'une seule dont la durée dépasse un an : celle du secrétaire, qui est décennale.

» Le titulaire de cette charge, M. Vital Bavoux, ayant accompli ses dix années d'un laborieux exercice, vous a prié de pourvoir à son remplacement; vous avez accédé à ce désir en portant sur moi l'unanimité de vos suffrages.

» Je ne saurais trop m'empresser de répondre à un si honorable appel, et j'ai hâte de vous assurer, Messieurs, que mon zèle égalera votre confiance.

» Afin de vous convaincre que cette promesse n'est point un vain mot, laissez-moi vous dire de quelle façon je comprends mon nouveau mandat et sur quels secours je compte pour l'accomplir sans trop d'insuccès.

» Votre secrétaire, Messieurs, est à la fois le conservateur de vos traditions, le surveillant de vos impressions, l'agent de vos rapports avec les Compagnies savantes. Pour remplir à souhait la première partie de ce programme, je n'aurai qu'à m'inspirer du modeste dévouement de mes trois prédécesseurs, M. Emile Delacroix, Théophile Bruand, de si regrettable mémoire, et M. Vital Bavoux. Pour les soins à donner à vos publications si nombreuses et si variées, je mettrai largement à contribution les lumières de mes excellents collègues du bureau, m'efforçant de provoquer leur concours sur le terrain de la spécialité que chacun d'eux cultive. Quant à vos relations avec les Sociétés savantes, elles bénéficieront, je l'espère, de mon affiliation à un bon nombre de ces Compagnies.

» Ce dernier point de vue, Messieurs, a été sans doute le motif déterminant de votre choix, car vous attachez avec raison une

grande importance à l'échange de renseignements et d'idées que vous faites avec les Associations scientifiques, industrielles et artistiques de la contrée. Je mettrai un soin tout particulier à resserrer de plus en plus des liens si doux à vos cœurs, si favorables à l'accroissement de notre domaine intellectuel, et je ne saurais vous donner un meilleur gage de cette disposition qu'en portant un toast :

» A l'union de toutes nos Sociétés savantes!

» A la mémoire du cardinal de Granvelle, le précurseur de leur utile mission ! »

M. Victor Girod, président du cercle de l'horlogerie en même temps que de la Société de secours mutuels, a remercié avec une chaleureuse effusion la Compagnie de son bon vouloir pour l'industrie nourricière de la cité, bon vouloir qui s'est manifesté par l'exposition universelle de 1860, puis par l'adjonction récente d'une collection de monuments d'horlogerie au Musée archéologique de la ville.

La dernière phrase de M. Castan déguisait un sous-entendu, que le respect du nouveau secrétaire pour les usages de la Société l'avait empêché, à son grand regret, de mettre en pleine lumière. En effet, le souvenir du cardinal de Granvelle est désormais inséparable du nom de M. Weiss; mais la Société d'Emulation n'a pas l'honneur de compter dans ses rangs le vénérable doyen des bibliothécaires français. Cette Compagnie peut-elle cependant, en raison de ses services, considérer comme siennes toutes les gloires du pays? C'était là une question de *droit* dont la solution appartenait à M. le premier Président de la Cour impériale; nous le remercions de l'avoir résolue dans le sens de l'affirmative par la phrase suivante, qui a été dite plus encore avec le cœur qu'avec la bouche :

« Messieurs,

» Avant de nous séparer, permettez-moi de demander au cardinal de Granvelle, dont j'aperçois la vivante image et qui nous reçoit aujourd'hui dans son palais, de boire avec nous à la santé

du patriarche, comme on l'a si bien dit, des lettres franc-comtoises, de mon vénérable ami M. Weiss, qui ne sera pas, je l'espère, le dernier Franc-Comtois. »

MÉMOIRES.

MÉMOIRES.

ALESIA

ÉTUDE D'ARCHÉOLOGIE MILITAIRE

Par M. A. SARRETTE

LIEUTENANT-COLONEL AU 86e DE LIGNE.

SÉANCE DU 11 JUIN 1864.

> « Exiguum loci ad declivitatem fastigium magnum habet momentum. »
>
> (Caesaris *Commentarii de bello Gallico*, lib. VII, c. LXXXV)

AVANT-PROPOS.

Les études d'archéologie ont pris, de notre temps en France, une impulsion particulière, qui s'explique par la tendance générale des esprits vers la science de l'histoire de nos aïeux qu'il s'agit de reconstruire sur des données certaines. On s'empare des *Commentaires* de César, on les traduit, on les publie, on les analyse, on les commente, on les contrôle sur le terrain avec une ardeur filiale, une précision mathématique, qu forceront la vérité à se dévoiler tout entière. Aujourd'hui, il n'y a plus d'indifférence permise pour ces études; elles sont à l'ordre du jour de l'armée et des sociétés savantes : partout le vieux sang gaulois se réveille, revendiquant la gloire des ancêtres, amoindrie et aliénée par de fausses interprétations d'un texte souvent altéré par de maladroits copistes. Redresser ces erreurs par l'étude des expressions techniques familières à César, par le résultat de fouilles opérées sur les emplacements indiqués, c'est là la tendance de notre époque. Nous apprendrons ainsi des temps anciens de la Gaule ce que aujourd'hui

nous désirons le plus de savoir, c'est-à-dire la vérité, et que nous ne pouvons apprendre que de l'archéologie, particulièrement de l'archéologie militaire qui fixera l'histoire des peuples en suivant la marche des armées.

Parmi toutes les questions si intéressantes d'archéologie militaire que les *Commentaires* de César soulèvent, il en est une qui domine toutes les autres par sa haute importance, c'est celle d'Alesia.

En rendant compte aujourd'hui de nouvelles recherches opérées au pays d'Alaise franc-comtoise, sur le point stratégique de la colline *a septentrionibus*, choisi par nos ancêtres pour l'attaque des lignes romaines enveloppant Vercingétorix, je remplis une promesse faite à l'avance par écrit : d'abord, le 25 avril 1864, à M. de Caumont, fondateur de la Société française d'Archéologie ; et puis, le 2 mai 1864, à M. Prévost, chef de bataillon du Génie à Saumur. Après avoir exposé mon idée sur ce côté capital de la question d'Alesia au point de vue militaire, et annoncé quel devait être le résultat des recherches faites en ce lieu, je terminais ma lettre à M. Prévost en ces termes : « Ma conviction et ma bonne foi sont telles, mon cher camarade, que, me trouvant ici a portée, j'ai l'intention d'entreprendre pour cette question d'Alesia, ce que j'ai fait pour les autres, en pratiquant des fouilles sur le point bien déterminé que j'indique dans mon étude : *Quelques pages des Commentaires de César* (1). Et si je ne trouve pas ce que j'annonce d'avance, je déclarerai publiquement que j'abandonne mon système, parce qu'alors, Alaise ne sera pas plus à mes yeux l'Alesia de César que ne l'est Alise-Sainte-Reine, ni l'une ni l'autre ne remplissant la première de toutes les conditions militaires, celle de la colline *a septentrionibus*. Avouez qu'il serait à désirer que chacun en fît autant, car ainsi on mettrait fin aux discussions passionnées, et on arriverait sûrement au triomphe de la vérité celtique. »

---

(1) 1 vol. in-8°, avec cartes et plans ; Paris, Corréard, éditeur, 1863.

Cette promesse exigeait une prompte exécution. Je me mis donc aussitôt à l'œuvre, procédant d'après ma méthode ordinaire, qui consiste à considérer le problème comme résolu et à interpréter toujours de la même manière certaines expressions familières à César. Mon étude fut terminée le 17 mai; j'en donnai connaissance le 19 du même mois, en séance générale, à la Société d'Emulation de Montbéliard, et le 20 à M. le président de la Société d'Emulation du Doubs. Le lendemain 21, je partis pour Alaise.

Confiant dans ma méthode [1], j'espérais hautement être aussi heureux dans cette nouvelle tentative que je l'avais tou-

---

[1] Cette méthode invariable et nouvelle a été exposée et développée dans mon livre déjà cité : *Quelques pages des Commentaires de César*, et dans l'étude intitulée : *Guerres d'Arioviste contre les Gaulois et contre César* (*Mémoires de la Soc. d'Emulation du Doubs*, t. VIII (1863) pp. 73-148). Elle a pour base l'interprétation exacte du mot *fines*, qui donne les itinéraires de César, et de l'expression *e regione*, dont le sens de direction topographique qui lui est attaché fournit un moyen sûr de vérification des emplacements indiqués.

Ce sens que, le premier, j'ai donné à cette expression précieuse, qui m'a conduit *merveilleusement* aux belles découvertes des camps de César à Gergovie, de Labienus près de Lutèce, de Caninius à Uxellodunum, je le trouve maintenant clairement indiqué pour tout le monde, Dieu merci, dans la phrase suivante d'Hirtius, à propos du siège d'Uzite : « (*Cæsar*) *deinde ab suis maximis castris per medium campum, e regione oppidi Uzitæ, quod inter sua castra et Scipionis in planitie positum erat, tenebaturque a Scipione, duo brachia instituit duci, et ita erigere, ut ad angulum dextrum sinistrumque ejus oppidi convenirent : id hac ratione opus instruebat, ut, quum propius oppidum copias admovisset, oppugnareque cœpisset, tecta latera suis munitionibus haberet, ne, ab equitatus multitudine circumventus, ab oppugnatione deterreretur* (*De bello Africano*, c. LI). » Ce même sens se trouve également précisé dans la phrase suivante du récit de la guerre civile : « ...*rates duplices, quoquoversus pedum* XXX, *e regione molis collocabat* (*De bello civili*, lib. I, c. XXV) » ; attendu que les radeaux destinés à continuer la digue n'étaient nécessairement que le prolongement d'une même ligne droite. — C'est là vraiment la consécration par le texte de ma méthode ; car, comme Hirtius, j'ai toujours placé César *in maximis castris*, pour interpréter les mots *e regione*, *fines*, *ante*, *pro* et autres, les considérant par rapport à la place qu'occupe le général romain au moment où il parle.

jours été, guidé par elle sur les différents points que j'avais explorés déjà, notamment à Gergovie et à Uxellodun (Ussel), après avoir annoncé d'avance les résultats qu'il s'agissait d'obtenir [1].

Ici encore, l'évènement devait pleinement justifier mes espérances.

Mon travail se divise en sept chapitres :

Le premier est un exposé succinct de la poliorcétique césarienne, déduite de l'étude des *Commentaires* sur les guerres des Gaules et les guerres civiles, des progrès de mes observations pratiques et du résultat heureux de mes fouilles antérieures, qu'il sera toujours facile de soumettre à une vérification scientifique ;

Le deuxième est consacré tout entier à l'examen de quelques expressions du texte qui ont trait aux travaux du blocus ;

Le troisième traite de la contrevallation de César à Alesia, appliquée au pays d'Alaise ;

Le quatrième traite de la circonvallation du même blocus ;

Le cinquième traite de la colline *a septentrionibus ;*

Le sixième donne le résultat des recherches qui ont été faites, le 22 et le 23 mai, sur la colline *a septentrionibus* d'Alaise ;

Le septième est la justification par le terrain d'Alaise de la conduite militaire du général romain et des généraux gaulois à Alesia.

---

[1] Voir à la suite de ce travail le compte-rendu des fouilles faites à Gergovie et à Ussel.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA POLIORCÉTIQUE AU TEMPS DE CÉSAR.

Dans l'antiquité, l'art d'attaquer et de défendre les places était une vraie science. Malheureusement, les matériaux anciens transmis aux modernes, touchant cette partie des annales de la science de la guerre, sont très rares. Une époque fatale de barbarie est venue exercer les plus fâcheux ravages parmi les chefs-d'œuvre à jamais regrettables des historiens anciens. Les *Commentaires* de César sur la guerre des Gaules et ceux de son continuateur sur les guerres civiles, ont heureusement échappé à la destruction du temps et des barbares.

César, dont le beau génie se trouve en toutes choses, nous y donne, dans un style militaire parfait, d'une concision inimitable, les meilleures notions de la poliorcétique gauloise et romaine, répandues çà et là dans les récits brillants, vifs, animés de ses actions les plus mémorables. C'est là qu'il faut aller chercher ces notions précieuses, contenues souvent dans un seul mot, et savoir les y prendre. Encore faut-il, pour bien les saisir, se poster sur les vrais emplacements décrits dans le texte : partout ailleurs on s'exposerait à commettre des erreurs regrettables, qui auraient les plus graves conséquences au double point de vue de l'art militaire et de l'histoire nationale. Fixer ces emplacements qui doivent répondre à toutes les conditions données par le texte, sans en excepter une seule, tel est le rôle de l'archéologie militaire. Cette science nouvelle a pris naissance de nos jours et se fonde, grâce à l'initiative éclairée de l'Empereur. Encore quelques fouilles entreprises

sur une grande échelle, comme celles opérées à Alise-Sainte-Reine, type précieux de castramétation et de travaux gaulois [1], et la lumière se fera complète sur les camps des Romains et des Gaulois et sur leurs travaux de poliorcétique. En comblant enfin cette lacune, on se pénétrera de la vérité déjà vieille que nous n'inventons pour ainsi dire rien dans la science de la guerre, aussi bien que dans les sciences de la paix : dans les unes comme dans les autres, nous n'avons fait que perfectionner les détails, en nous servant des principes établis et de l'expérience profitable des siécles.

Chez les Celtes et chez les Romains au temps de César, il y

---

[1] La vieille attribution du moine Herric de l'Alesia de César à Alise-Sainte-Reine, se trouve aujourd'hui détruite par le résultat des fouilles récentes qui ont produit, sur cet emplacement, tout autre chose que ce qu'on attendait, d'après les descriptions formelles du texte, savoir : des camps ronds au lieu de camps carrés, des fossés triangulaires d'une dimension insuffisante au lieu de fossés rectangulaires, une ligne de circonvallation avec un seul fossé au lieu de deux, une ligne de contrevallation avec un double fossé, seulement d'un côté; enfin, pas d'avant-fossé de 20 pieds contre les surprises de l'ennemi intérieur et extérieur. Cette attribution erronée ne saurait donc renaître par le seul fait des objets recueillis dans les fouilles, quels qu'ils soient, seraient-ils même des médailles de Vercingétorix (en celtique généralissime) semblables à celle que M. le commandant Prévost dit, dans son mémoire en faveur d'Alise publié en 1858, avoir été trouvée, il y a 60 ans, à Alaise du Doubs qui, dans les vieux manuscrits, porte seule le nom latin *Alesia*. L'erreur manifeste provient de ce que ces deux localités, Alise et Alaise, ont eu autrefois des relations intimes, comme le démontrent la conformité de plusieurs lieux-dits, ainsi que mon identification du mont Auxois avec l'Amagétobrie de César occupée par Arioviste et ses alliés les Séquanais, venus de l'Alesia du Doubs (Mandubie), qui y furent bloqués par les Eduens, avant l'arrivée de César dans les Gaules. Au surplus, il est probable que si César avait eu à décrire le mont Auxois, position forte, colline isolée de toute part, située à l'extrémité d'une immense plaine qui est celle de la Brenne, et entourée d'autres collines séparées les unes des autres par des vallées, il aurait dit, au lieu de ce qu'il écrit au sujet de l'assiette d'Alesia, quelque chose comme Hirtius à propos de Zélia, qui, sauf les trois ou quatre ruisseaux, a beaucoup de rapport avec le mont Auxois : « *Zela est oppidum in Ponto, positu ipso, ut in plano loco, satis munitum : tumulus enim naturalis, velut manus factus, excelsiore undique fastigio sustinet murum. Circumpositi sunt huic oppido magni multique intercisi vallibus colles* (*De bello Alexandrino*, c. LXXII). »

avait deux manière d'attaquer les *oppidum*, qui étaient les lieux de refuge et les places fortes de l'époque : l'une de plaine arrivée, *oppugnare ex itinere*, l'autre tirant en longueur de siége, *obsessio, obsedio* et *circumvallare*. La première consistait à déployer en tirailleurs et à répandre tout autour des murs de l'*oppidum*, sur le glacis et le long de la contre-escarpe du fossé, les frondeurs et tous les soldats armés à la légère, et puis de tenter le passage du fossé et l'escalade du rempart, après avoir éloigné les défenseurs à coups de pierres et de traits : ainsi, elle avait lieu sans faire de tranchées ni d'approches, sans dresser ni tours ni mantelets, sans saper les murs au moyen des *cuniculi*, sans mettre en batterie ni tortues ni béliers, comme à Bibrax (1), à Aduatuca (2), pour ce qui regarde les Gaulois, à Noviodunum (3), et chez les Sotiates (4), au sujet des Romains.

La seconde manière d'attaquer l'*oppidum* était toujours une opération longue et importante, commandée par la nature des lieux et des travaux de l'ennemi. Elle se pratiquait de deux façons : l'une avec le *circumvallare*, tantôt complet, tantôt partiel, selon les circonstances, lorsqu'on faisait des tranchées et des parapets en vue de se rapprocher de l'emplacement choisi

---

(1) Bibrax (Saint-Thomas, *oppidum* et camp romain annexe) : « *ex itinere magno impetu Belgæ oppugnare cœperunt* (lib. II, c. VI). »

(2) Ambiorix, roi des Eburons, après avoir vainement tenté de surprendre le camp de Sabinus à Aduatuca, détruisit quinze cohortes romaines et leurs chefs, dans le défilé voisin. Cet emplacement se trouve à Huntem, près Maëstricht, sur la rive droite de la Meuse; on y arrive de Villers-Sire-Nicole, camp de Cicéron chez les Nerviens, par le gué de Lixe et le défilé historique de Breuste à Breusterbost.

(3) Noviodunum (Soissons, camp et terrasse de César) : « *ex itinere oppugnare conatus* (lib. II, c. XII). » César, ayant échoué dans cette brusque attaque, fut obligé d'avoir recours à une opération de siége.

(4) « *Crassus ex itinere oppidum Sotiatum oppugnare cœpit* (lib. III, c. XXI). » Mais la belle résistance des habitants contraignit le général romain à faire un siége en règle qui montre que les cunicules que j'ai trouvés à Ussel, cheminements souterrains, n'étaient pas seulement mis en usage par les Romains, puisque les Gaulois les pratiquèrent là contre l'*agger* de Crassus : « *cuniculis ad aggerem vineasque actis.* »

pour élever des terrasses ou plateformes destinées à commander d'en haut, et qu'on conduisait contre le rempart ennemi des tours roulantes, des machines propres à faire brèche, pour de là aller à l'assaut, comme firent les Romains contre l'*oppidum* des Aduatuques ([1]), contre Avaricum ([2]), et les Gaulois contre le camp de Quintus Ciceron ([3]); l'autre, toujours avec le *circumvallare* complet, lorsque l'assiette de l'*oppidum* était telle qu'on y pouvait élever des terrasses assez voisines, y dresser des tours assez hautes pour commander les murailles et les approcher assez pour les battre efficacement. Alors, soit à cause de la hauteur du lieu, des rochers, des ravins, de quelques marais, de la difficulté des approches, ou pour de semblables empêchements, l'*oppidum*, le refuge, était enclos tout autour par des tranchées continues pour l'affamer et le prendre par blocus ou longueur de siége : telles furent les intentions de Caninius à Uxellodunum ([4]), des Eduens contre

---

([1]) Cet *oppidum*, dont l'emplacement est malheureusement inconnu, devait être fort considérable, attendu qu'il renfermait 57 mille combattants, toute la population des Aduatuques et tout ce qu'elle possédait : « *cunctis oppidis castellisque desertis, sua omnia in unum oppidum egregie natura munitum contulerunt.* » Aussi César, pour l'envelopper, dut-il faire une circonvallation de 15 milles ou 22 kilomètres (lib. II, c. XXIX et seq.), avec de nombreux *castella*.

([2]) Avaricum (Bourges), où César ne pouvant investir complétement la place à cause des marais, s'établit, avec deux tours de siége, sur le point favorable de la véritable attaque, qui nous est indiqué par la direction topographique *e regione*. L'industrie et le courage dont nos pères étaient alors capables se montrèrent avec éclat dans la défense de cette place, dont César ne s'empara en définitive que par une surprise.

([3]) Ce camp d'hivernage de Quintus Cicéron, se voit encore à Villers-Sire-Nicole, avec le camp annexe de César venu au secours de son lieutenant. Il est intimement lié aux camps de César à Avenel, de Labienus près de Saint-Michel, aux sources de l'Oise, et de Sabinus à Huntem (Aduatuca). Il a servi de base à ma méthode invariable dans l'interprétation nouvelle du texte et du terrain, et m'a conduit à la découverte du champ de bataille de César contre les Nerviens, à Haumont, sur la rive droite de la Sambre.

([4]) Uxellodunum (Ussel-sur-Sarsonne), cliente des Cadurques et naturellement sur leurs confins, fut entourée par une circonvallation encore visible en quelques endroits; mais comme elle était largement pourvue de blé,

le camps d'Arioviste ([1]), de Dumnacus contre Lemonum ([2]), de César chez Bellovaques dans sa huitième campagne ([3]), et à Gergovie ([4]) ainsi qu'à Alesia où il déploya si bien toutes les ressources de son génie.

César, dès son arrivée, résolut de la priver d'eau. A cet effet, il éleva une terrasse de neuf pieds et creusa des cunicules que j'ai retrouvés, grâce à l'expression géométrique *e regione fontis*. Cette expression technique, familière à l'auteur des *Commentaires*, m'a donné, sur une même ligne droite, rayon visuel de César, la place qu'il occupait en face de la montagne, la terrasse qu'il fit construire et l'emplacement de la célèbre fontaine. Quant aux murs et aux fameux rochers du texte, ils ont presque partout disparu sous la double action destructive du temps et de l'industrie. Au surplus, cette position n'était pas aussi inaccessible que veut bien le dire Hirtius, puisqu'avant l'arrivée de César, les habitants abreuvaient tous les jours leurs troupeaux *à la rivière coupant la vallée de ceinture dans sa partie la plus basse*, et puisque le jour de l'attaque désespérée contre les travaux de César, *celui-ci ne les sauva de la destruction que par une diversion, ordonnant à ses soldats de monter de tous les côtés de l'oppidum, en jetant de grands cris comme s'ils eussent voulu escalader les murs*. Les défenseurs si habiles et si héroïques d'Uxellodunum auraient-ils abandonné leur attaque heureuse contre la terrasse de César pour courir à la défense des autres points menacés de l'*oppidum*, si ces points eussent été vraiment inaccessibles? (lib. VIII, c. XXXVII et seq.)

([1]) Dans l'étude sur les *Guerres d'Arioviste contre les Gaulois et contre César*, j'ai mis en avant et j'ai développé les deux opinions : 1° Que le mont Auxois, entouré d'une double ligne de circonvallation avec six camps ronds et des travaux types de castramétation celtique, était l'Amagétobrie des *Commentaires*; — 2° Que la colline de la chapelle de Ronchamp (*Romanorum campus*), et celle de la Verrerie, à Champagney, étaient l'emplacement des deux camps de César en face d'Arioviste, campé lui-même à Belfort, puis à Ervette et enfin à Ronchamp, vallée du Rahin.

([2]) « *Rursus ad obsidendum Lemonum redit (Dumnacus)* » (lib. VIII, c. XXVI).

([3]) « *Cæsar cum animadverteret, neque oppugnari castra eorum sine dimicatione perniciosa, nec locum munitionibus claudi nisi a majore exercitu posse, litteras ad Trebonium mittit.* » J'ai trouvé aux deux rives marécageuses de la Verse, petit affluent de l'Oise, près de Noyon, les vestiges de la réalisation de ce projet commencé, ayant pour but de renfermer les Bellovaques dans leurs positions.

([4]) « *De expugnatione desperavit, de obsessione non prius agendum constituit, quam rem frumentariam expedisset* (lib. VII, c, XXXVI). » Ce projet de siége commencé implique un commencement de travaux d'approche que César, au reste, *alla voir un jour en passant dans son petit camp*. Ce sont,

Le blocus d'Alesia est le plus beau champ d'études d'archéologie militaire. Le poliorcète romain, comprenant qu'il ne pouvait prendre cet *oppidum* vaste et très élevé que par famine et longueur de siége, dirigea tous ces immenses travaux, comme il le dit lui-même, les uns en vue de l'enclore et de l'affamer, les autres en vue de se prémunir contre l'ennemi du dehors : « *Alesiam circumvallare instituit. Ipsum erat oppidum in colle summo, admodum edito loco, ut, nisi obsidione, expugnari non posse videretur.* »

Tite-Live me semble expliquer très bien, en un seul passage du livre XXXVII, les deux manières d'attaquer et de prendre les places, indiquées par César. Cette phrase a trait aux villes de Lamie et d'Amphissa : son expression *corona mœnia est agressus*, à propos de Lamie, revient à l'*ex itinere oppugnare* des *Commentaires*, et celle *operibus oppugnare*, dont il se sert en parlant d'Amphissa, remplace les expressions de César, *obsessione* ou *obsedione expugnare* et *circumvallare*.

Le verbe *circumvallare*, composé de *circum*, tout autour, de tous côtés, et de *vallum*, remparts, retranchements, palissades, généralise tous les travaux de l'assiégeant. Les auteurs anciens, notamment Polybe et Appien, affirment que les Romains, après avoir retranché leurs camps et placés leurs *castella* autour de la place qu'ils se proposaient d'assiéger, reliaient ces derniers par une seule ligne continue, quand ils

---

en effet des tranchées mises au jour par les soins de l'Empereur, en avant du petit camp de César, lequel j'ai trouvé sur la colline du village d'Orcet. Ce camp rectangulaire, d'une superficie réglementaire, est relié au grand camp du Puy-Chevalet par le double fossé historique ou chemin couvert. Cette belle découverte, qu'il sera toujours facile de contrôler, fut la conséquence rigoureuse du sens topographique attaché à l'expression *e regione*. Cette expression est aussi familière à Hirtius qu'à César. Nous la trouvons reproduite plusieurs fois dans les *Commentaires* de la guerre civile, avec la même acception ; notamment au siége d'Uzita : *e regione oppidi Uzita* (*De bello Africano*, c. LI), où elle est tellement explicite que nous défions désormais toute autre interprétation raisonnable à ce propos. Nous conseillons la lecture du texte des *Commentaires* sur les guerres civiles pour l'intelligence de celui de la guerre des Gaules, souvent plus sobre de détails.

n'avaient à craindre l'ennemi que d'un côté. Pour César, le mot *circumvallare* avait cette même signification d'une seule ligne non-interrompue, attendu qu'à Dyrachium, en se servant du verbe *circumvallare*, Hirtius dit formellement que la ligne n'était double qu'à un seul endroit voisin de la mer; et attendu qu'à Alesia, où César emploie aussi cette expression, il a soin d'indiquer que sa ligne était double sur tout le parcours et en tout semblable.

Lorsque la ligne était simple, comme à Dyrachium, Hirtius nous apprend que César occupait les sommets des collines environnantes par des *castella*, qu'il reliait entre eux en couronnant les hauteurs des collines par un fort retranchement, suivant les lignes d'intersection des surfaces du terrain de pentes différentes. Cela ressort du récit et du texte, et de l'observation que la fraction de retranchement en deuxième ligne, dont Hirtius parle à Dyrachium, garantissant ses troupes de l'ennemi extérieur du côté de la mer, à 600 pas de la première ligne, était un peu plus bas, par conséquent sur la même pente (1).

Lorsque la ligne était double au contraire dans tout son développement, comme à Alesia, elle était partout tracée sur les deux surfaces de pentes différentes des collines sur lesquelles étaient assis les *castella*, et non sur une seule surface ou sur l'intersection des deux, puisque César fait là une exception remarquable à la règle générale appliquée dans le cas d'une seule ligne (2). C'étaient alors deux lignes continues, deux retranchements fort étendus, ayant pour objet de fermer le pays et de couvrir les troupes romaines contre les attaques des Gaulois de l'extérieur et contre les entreprises de ceux tenus assiégés.

---

(1) « *Ab eo* (*vallo*), *intermisso spatio pedum* DC, *alter conversus in contrariam partem erat vallus, humiliore paulo munitione: hoc enim superioribus diebus timens Cæsar, ne navibus nostri circumvenirentur, duplicem eo loco fecerat vallum, ut, si ancipiti prœlio dimicaretur, posset resisti* (*De bello civili*, lib. III, c. LXIII). »

(2) *Erat a septentrionibus collis, quem, propter magnitudinem circuitus, opere circumplecti non potuerant nostri, necessarioque pæne iniquo loco, et leniter declivi, castra fecerant* (lib. VII, c. LXXXIII). »

Elles représentaient comme un immense camp en forme d'anneau ou bande circulaire, avec de nombreux réduits; nous les appelons aujourd'hui lignes de circonvallation et de contrevallation.

Les lignes de contrevallation et de circonvallation sont mentionnées dans tous les récits des siéges aux temps des Grecs et des Romains, et même avant. On en faisait un fréquent usage, et les Celtes avaient encore imité les Grecs et les Romains sur ce point. Le siége du camp de Quintus Cicéron, par Ambiorix, où furent employés tous les moyens alors connus; celui de Lemonum, par Dumnacus; celui d'Arioviste au mont Auxois, par les Eduens, où les fouilles ont montré des types de castramétation gauloise, fournissent des exemples de cette imitation dans la poliorcétique aussi bien que dans l'industrie. Mais quelles étaient, au temps de César, les règles du tracé de ces lignes sur le terrain? Malheureusement, aucun traité de castramétation antique n'en parle. Il est donc naturel et logique de les déduire de celles du tracé du camp romain de cette époque, de l'observation minutieuse, de l'expérience, et de la lecture attentive du texte des *Commentaires* dans les moindres détails topographiques du récit des actions militaires.

César donnait au tracé de ses camps une grande importance. Il avait conservé la forme type des camps romains de Polybe, qui est celle d'un rectangle, figure la plus favorable pour contenir le plus grand nombre d'hommes dans le plus petit espace possible. Il n'y a pas le moindre doute au sujet de cette forme rectangulaire, si l'on considère que César parle plusieurs fois des deux portes principales du camp, la décumane et la prétorienne (lib. III, c. XIX et lib. V, c. LIII), et qu'il donne le nom de porte décumane, comme Polybe, à la porte du côté opposé à l'ennemi (lib. II, c. XXIV, lib. III, c. XXV et lib. VI, c. XXXVI). Cette forme rectangulaire du camp césarien est, d'ailleurs, formellement affirmée aux chapitres XXXIX, XL et XLII du livre Ier de la *Guerre civile*. César, rangé en bataille en face d'Afranius, a six légions sur trois lignes; tandisque les premières

lignes restent sous les armes, les troupes de la troisième tirent un fossé de quinze pieds. Le soir venu, le proconsul retire son armée au dedans de son retranchement. Le lendemain il achève de se fortifier et donne les trois faces du camp qui restait à faire à trois légions, pendant que les trois autres se tiennent en bataille en deçà du fossé fait la veille. Cette description de la forme carrée du camp, aussi claire qu'elle puisse l'être dans un traité de castramétation, ressort de la phrase : « *singulaque latera castrorum singulis attribuit legionibus munienda, fossasque ad eamdem magnitudinem perfici jubet.* » Il faut remarquer que *singulis legionibus* indique trois légions d'après les chiffres du texte.

L'assiette de ses camps souvent attaqués par les Gaulois et leur défense toujours heureuse, prouvent, d'accord avec mes observations pratiques, que César n'ignorait pas que par le tracé on parvient à faire défendre les différentes parties d'un retranchement les unes par les autres. Il avait supprimé sur les quatre faces la ligne absolument droite, qui est la moins favorable pour la défense, et se ménageait ainsi un léger flanquement par des ondulations, qui étaient comme une combinaison d'angles rentrants et saillants [1].

Ce tracé, tout en rendant la surveillance plus facile du haut du rempart, apportait, sur les points menacés, une protection très efficace par le croisement des projectiles lancés par les archers, les frondeurs et les machines à longue portée dont il faisait un grand usage. De plus, en présence d'un ennemi tel que les Gaulois, peuple à grand élan, dont l'aveugle courage ne doutait de rien et que nous voyons se précipiter et monter à

---

(1) C'est cette combinaison d'angles rentrants et saillants, si favorable à l'action des armes de jet, qui permit à Sabinus, en l'absence de César, de défendre efficacement, contre une attaque vigoureuse de Vercingétorix, tout l'ensemble des travaux des Romains sous Gergovie (grand camp, petit camp et le double fossé qui les reliait), à l'exception, bien entendu, des travaux d'approche non encore commencés en avant du petit camp : « *ad hæc sustinenda magno usui fuisse tormenta* (lib. VII, c. XLI). »

l'assaut des camps romains (lib. II et lib. III *passim*), César, comme il le dit souvent, choisissait, pour asseoir son camp, les positions les plus avantageuses (par exemple : camp de Sabinus chez les Unelliens ([1]), camp de César sur la Sambre ([2]), préférant les collines à la plaine et subordonnant la forme de ses retranchements, tout en conservant la figure rectangulaire, à la configuration du terrain sur lequel il campait, toujours comme s'il eût voulu l'occuper pour le défendre. Il asseyait son camp sur le point culminant du terrain choisi, et sur les pentes de la position qu'il voulait garder, étendant le tracé ondulé sur une ligne de défense qui donnât partout commandement, et en défendant les abords du haut des remparts, avec ses archers, ses frondeurs, ses machines, sorte d'artillerie de campagne, comme un bastion défend une courtine ([3]).

([1]) « *Sabinus idoneo omnibus rebus loco castris sese tenebat* (lib. III, c. XVII) »... « *Locus erat castrorum editus, et paulatim ab imo acclivis, circiter passus mille* (c. XIX). »

([2]) « *Loci natura erat hæc, quem locum nostri castris delegerant : collis, ab summo æqualiter declivis, ad flumen Sabim... vergebat* (lib. II, c. XVIII). »

([3]) Hirtius n'exprime-t-il pas cette espèce de tracé bastionné, par l'expression *lunatis castris oppidum operibus circummunire* : environner l'*oppidum* de retranchements, de tranchées, se recourbant comme les cornes d'un croissant ? Voici le passage d'Hirtius : « (*Cæsar*) *ad Thapsum castra ponit, oppidumque eo die circummunire cœpit, locaque idonea opportunaque complura præsidiis occupare; ne hostes intrare ad se, ac loca interiora capere possent...* » Ainsi à Thapse, comme à Alesia, César, après avoir établi son camp près de l'*oppidum*, commence par faire occuper les collines ou lieux propices du pourtour, qu'il relie par une ligne de circonvallation, afin que l'ennemi extérieur ne puisse arriver à lui et le déposséder des postes favorables renfermés dans la double enceinte qu'il va faire construire..... et comme Scipion croyait pouvoir, malgré la circonvallation, pénétrer dans la place menacée, entre un marais salant et la mer, César fait faire une redoute en cet endroit, et va ensuite envelopper lui-même Thapse d'une ligne de contrevallation en forme de croissant....: « *in eo loco castello munito, ibique trino præsidio relicto, ipse, cum reliquis copiis, lunatis castris Thapsum operibus circummunivit.* » (*De bello Africano*, c. LXXIX et LXXX). Remarquons que, à Thapse, César fait la circonvallation avant la contrevallation, parce que l'ennemi extérieur est celui contre lequel il doit d'abord se défendre.

Quoique ce passage ne rende pas rigoureusement l'idée d'une espèce de ligne bastionnée, car *lunatis castris* peut avoir été ajouté par l'auteur à

Tels sont les caractères du tracé du camp de Mauchamp-sur-l'Aisne (camp de César contre les Belges, 2e campagne), et du fossé transversal de Gergovie, avec sa place d'armes triangulaire à laquelle est annexé un grand camp; tels aussi ceux de tous les camps et de tous les travaux que j'attribue à la poliorcétique césarienne : il suffit de les examiner attentivement et de les comparer pour s'en convaincre.

En conséquence, les mêmes principes que ceux de la castramétation étant logiquement observés dans le tracé des lignes de blocus, les lignes de contrevallation et de circonvallation, à l'époque de César, avaient, dans leurs développements, autant que le permettait la nature du terrain, des inflexions régulières avec rayons égaux, pour en faciliter la surveillance et les rendre plus propres à l'efficacité des armes de jet et plus désavantageuses à l'ennemi; mais leurs fossés différaient de ceux des camps, en ce qu'ils étaient toujours plus larges et à côtés droits, comme on le voit dans les siéges de la guerre des Gaules et dans ceux des guerres civiles [1].

---

operibus circummunivit, à cause qu'une ville maritime, comme c'est ici le cas, ne s'enferme pas tout autour, cependant je n'ai pu résister à la tentation de le citer, parce que, comme tant d'autres qu'on pourrait prendre dans les *Commentaires* des guerres civiles, il vient à l'appui de mes interprétations du blocus d'Alesia, notamment en ce qui concerne les dispositions préliminaires et le mot *castra* affecté, ici encore, aux tranchées des lignes et non à celles d'un camp. Tout cela démontre qu'il eût fallu étudier en même temps les *Commentaires* de César et ceux d'Hirtius, avant de rien arrêter. Cette étude d'un puissant intérêt nous eût offert, pour ce qui est de l'Afrique, des leçons d'autant plus profitables qu'il semble, à la simple lecture, que tout y soit resté dans le même état, hommes et choses. Espérons que notre Empereur, qui aime l'Afrique autant que la Gaule, fera faire un jour ce travail archéologique qui promet d'être fécond, non-seulement pour la bonne solution des questions celtiques, mais encore au double point de vue de la colonisation et de l'art militaire; car la terre célèbre d'Afrique fut l'un des plus beaux théâtres du génie colonisateur du peuple romain et de l'application des maximes de guerre de César.

(1) M. le capitaine Masquelez, bibliothécaire à l'Ecole impériale militaire de Saint-Cyr, qui publie dans le *Spectateur* une série d'articles intéressants sur la castramétation romaine, établit clairement la différence catégorique que

Quant au tracé des lignes, sa place était marquée immuablement en regard, d'une part de l'ennemi intérieur, d'autre part de l'ennemi extérieur, sur les pentes différentes des collines enveloppant l'*oppidum* et dont les *castella* couronnaient les hauteurs, ou tout au moins sur un terrain horizontal. Cette condition militaire et topographique était indispensable à remplir pour les lignes aussi bien que pour les camps, afin que les défenseurs du double retranchement eussent vue et commandement sur l'assaillant. L'auteur des *Commentaires* sur la guerre des Gaules exprime une telle situation pour les *castra,* retranchements, par les expressions très fréquentes : *locus editus et paulatim ab imo acclivis, locus idoneus, locus superior, opportunitas loci,* et par celles : *locus æquus, æquissimus quam potuit;* conséquemment, si, par exception, les *castra,* retranchements, se trouvent établis sur un emplacement défavorable où ils sont dominés, si peu qu'ils le soient, il marque ce désavantage par l'expression *locus iniquus* (lib. VII, c. LXXXIII), expression dont il se sert souvent pour indiquer un emplacement défavorable pour combattre.

Les lignes de contrevallation et de circonvallation étant soumises aux conditions du commandement et de la vue libre des approches, on conçoit qu'une pareille obligation dans leur tracé nécessitait parfois des développements fort considérables, surtout lorsqu'elles étaient établies en pays accidenté, ce qui se présentait presque toujours : aussi voyons-nous, dans les *Commentaires*, de simples lignes d'investissement atteindre 15 milles (lib. II, c. XXX, lib. V, c. XLII), 14 milles (lib. VII,

---

nous signalons entre les fossés des camps et ceux des lignes de blocus. Il relève avec soin tous les exemples fournis par les *Commentaires* sur la guerre des Gaules et sur les guerres civiles, et, citant les meilleurs auteurs de l'antiquité, il conclut, comme nous, avec preuves à l'appui, que les camps de César étaient rectangulaires, et que les fossés de ses travaux de siége étaient toujours faits avec des côtés perpendiculaires, selon l'expression consacrée *directis lateribus*, et avec une largeur, quelquefois déterminée, plus grande que celle des fossés de ses camps dont il ne donne pas la dimension, parce qu'elle était fixe comme la forme du camp.

c. LXXIV) ; et deux à Dyrachium, l'une, celle de Pompée, avoir 15 milles, et l'autre, celle de César, enveloppant la première, 18 milles (*De bello civili*, lib. III, c. XLIV et LXIII). On conçoit encore que l'équidistance ne pouvait que très rarement exister entre les lignes de contrevallation et de circonvallation, dans le circuit de leur immense développement sur les pentes opposées de la même colline : aussi César ne donne-t-il jamais le chiffre de cette équidistance, impossible ailleurs que dans une plaine ; s'il fait une exception pour Dyrachium, où le voisinage de la mer l'a obligé de faire de ce côté une deuxième ligne, à 600 pas romains ou 888 mètres de la première, c'est à cause de la médiocre étendue de ce deuxième retranchement fait en un terrain qui permettait une équidistance. Il ne fixe pas non plus le développement toujours très considérable de la ligne extérieure de circonvallation, comme nous le verrons clairement à Alesia, malgré l'idée contraire admise à cet égard jusqu'à ce jour. Il se borne à indiquer à Alesia, comme partout ailleurs, le développement du retranchement dirigé contre l'ennemi intérieur, c'est-à-dire du *circumvallare* ordinaire, duquel dépend celui de la ligne extérieure lorsqu'il y a lieu d'en avoir une, qui alors est subordonnée à la nature du terrain et à l'espace assez considérable qu'il faut laisser libre entre les deux lignes pour les mouvements de troupes.

Tels sont les principes généraux de la poliorcétique des *Commentaires* de César, relativement aux lignes en usage dans l'attaque des places. On voit, par cet aperçu général, que nous n'avons presque rien inventé à ce sujet dans nos lignes de contrevallation et de circonvallation des temps modernes. Il en est de même à l'égard des autres principes dans les nombreux détails de l'attaque et de la défense des places.

CHAPITRE DEUXIÈME

EXAMEN DE QUELQUES EXPRESSIONS

AYANT TRAIT AU BLOCUS D'ALESIA.

Pour bien faire l'application à l'Alesia de César des principes que nous venons d'énumérer, et pouvoir les contrôler par le terrain, il importe d'entreprendre l'analyse de quelques points qui ont trait aux travaux du blocus : la valeur sérieuse des recherches que je viens d'opérer en sera bien mieux appréciée.

Disons tout d'abord une chose qui paraîtra étrange, mais qui est bien réelle : les anciens éditeurs et commentateurs de César, ayant à cœur de donner les noms géographiques actuels des lieux célèbres dont il est question dans les *Commentaires*, ne se sont pas fait faute de fixer ces lieux, s'en rapportant à des opinions déjà émises sans beaucoup de soin, ou à des apparences trompeuses. De là, dans certains passages du texte, une ponctuation spéciale propre aux lieux adoptés, des omissions et des changements anodins dans les mots et quelquefois dans les chiffres; c'est ce qui explique en partie les nombreuses variantes du texte. En effet, rien n'est dangereux, surtout en pareille matière, comme de fixer ses idées et son regard sur un point unique qu'on affecte à tel ou tel fait : sous l'empire de cette fascination étrange, bientôt les montagnes s'abaissent, les ravins s'élargissent, les plaines se transforment, les rivières se rapprochent ou s'éloignent au besoin, et peu à peu le texte s'assouplit, s'arrange, s'identifie au terrain devenu l'enfant adoptif de notre imagination.

César, vainqueur de la cavalerie de Vercingétorix, campa

auprès d'Alesia : « *ad Alesiam castra fecit* » ; puis, ayant exhorté ses soldats au travail, il commença à entourer l'*oppidum* d'une ligne de retranchements.

Lorsque César voulait assiéger un *oppidum*, il commençait par établir son camp face à l'*oppidum*, pour mieux contenir les sorties de la garnison, c'est-à-dire qu'il choisissait l'emplacement donnant le plus facile accès (*aditus*) vers l'*oppidum*, comme il fit contre celui des Aduatuques, contre Avaricum et contre Uxellodunum ; et alors, s'il se décidait à l'entourer d'une ligne de retranchements, selon l'expression *circumvallare instituit*, il occupait d'abord les points importants où devaient être situés les postes principaux, comme à Dyrachium, par exemple. Ces postes étaient des collines d'où l'on découvrait une grande étendue de terrain, qui étaient naturellement fortes, et il y construisait des *castella* ; il agissait de même à l'égard des lieux de passage et des vallées perpendiculaires, plaçant toujours les *castella* aux points avantageux et les reliant ensuite par une ligne ou par deux, selon les circonstances, ayant soin de satisfaire aux conditions générales de poliorcétique déjà indiquées [1]. A Alesia, il prit les mêmes dispositions préliminaires, et c'est de l'emplacement choisi pour son camp, dès son arrivée, qu'il expose la situation.

Devant l'*oppidum*, il y avait, dit-il, une plaine : « *ante id oppidum planities*..... »

---

[1] Les lieutenants de César procédaient de même dans leurs opérations de blocus. Nous en citerons un seul exemple pris dans la guerre Alexandrine (c. LXI et LXII), parce qu'il a une analogie frappante avec le blocus d'Alesia qui nous occupe :

Comme César à Alesia, « Marcellus poursuivit son adversaire, Longinus, campa le plus près qu'il put de la ville d'Ulia, en face du camp ennemi...., et environna le camp et l'*oppidum* de *castella*, qu'il joignit après par des lignes continues de contrevallation et de circonvallation : *Hunc Marcellus insequitur, et quam proxime potest Uliam castra castris confert..... Castellis idoneis locis collocatis, operibus in circuitu oppidi continuatis, Uliam Cassiumque munitionibus clausit.* »

Comme Vercingétorix, « Cassius Longinus renvoya toute sa cavalerie

Le mot *ante* désigne la position du camp de César par rapport à la plaine et par rapport à l'*oppidum*, attendu que le devant de la place est toujours le côté faisant face à celui qui parle; ici César regarde Alesia. Son camp était donc dans la plaine, face à l'*oppidum*, ce qui est conforme aux principes observés par lui de se placer de manière à contenir les sorties de la garnison qui, d'après la description des lieux et la suite du récit, ne peuvent guère se faire que de ce côté.

Ce camp, que César fortifia nécessairement avant tout dès son arrivée, faisait en outre face au camp extérieur des Gaulois, car Vercingétorix occupait à la fois l'*oppidum* (qui est le *hunc omnem locum* dont le texte donne si bien les limites, se rapportant à l'*admodum edito loco* qui précède), et une partie de la plaine où il s'était fortifié sur son front, c'est-à-dire du côté de César campant en face d'Alesia : « *hunc omnem locum copiæ Gallorum compleverant, fossamque et maceriam sex in altitudinem pedum præduxerant.* » Ces dispositions faites par le généralissime gaulois, et justifiées par la suite du récit, étaient sages et conformes à celles qu'il avait déjà prises sous Gergovie. Ici, Vercingétorix, dont la cavalerie avait été battue la veille, s'attendant à être attaqué peut-être dans quelques heures, devait nécessairement adopter, pour l'établissement de son camp extérieur devant l'*oppidum* (*pro oppido*), qui était le côté le plus accessible aux Romains, des mesures rapides, autres que celles qui auraient exigé un travail de plusieurs jours avant de pouvoir servir à la défense : aussi est-ce un simple fossé et un mur en pierres sèches qu'il fit construire en face de l'ennemi, comme l'indique la préposition *præ* du verbe *præducere*.

---

avant que les travaux du blocus fussent achevés : *Quæ priusquam perficerentur, Longinus omnem suum equitatum emisit* (c. LXI). »

Enfin, comme Vergasillaune, « le roi Bogud, après s'être approché de la circonvallation, la fit attaquer vigoureusement; mais il fut reçu de même, et se retira sans la pouvoir forcer, quoique la victoire balançât longtemps de part et d'autre, comme il arrive souvent : *Accedit cum copiis Bogud ad exteriores Marcelli munitiones* (c. LXII). »

Quant aux retranchements formant le camp de César, tracés dans des lieux avantageux (*castra opportunis locis erant posita*), la plaine de trois mille pas, dans laquelle ils doivent se trouver d'après la préposition *ante*, ne pouvait remplir cette condition d'assiette favorable pour le camp, à moins d'être parsemée de collines; et c'est précisément ce qui a lieu, puisqu'elle est *intermissa collibus*, comme nous le verrons plus loin. Car le mot *intermissus* joint à *planities* implique une interruption dans la superficie; de même pour l'étendue, lorsqu'il est accolé au mot *opus* du chapitre LXXI : « *qua erat nostrum opus intermissum* »; d'une part l'interruption existe entre la ligne d'investissement seulement commencée, ce qui est conforme à tout ce qui précède; d'autre part elle existe entre les collines que la plaine contient. Vouloir affecter une idée de limitation à l'expression *planities intermissa collibus*, serait lui enlever son originalité topographique et faire commettre à César une naïveté, car il n'y a pas de plaine dans un pays de montagnes, qui ne soit limitée par ces dernières.

Pour ce qui est de la phrase « *ejus munitionis, quæ ab Romanis instituebatur, circuitus* XI *millium passuum tenebat* », elle indique que les limites de l'*oppidum* d'Alesia, qui sont, d'un côté, la plaine de 3,000 pas, et, de tous les autres côtés, un médiocre espace (*mediocri interjecto spatio, pari altitudinis fastigio*), avaient au moins une étendue de 11,000 pas, puisque la ligne d'investissement projetée, jalonnée nécessairement d'après le plus petit circuit de la place qu'il fallait bloquer, comptait exactement 11,000 pas. A cette ligne de retranchements, la plus rapprochée de l'*oppidum* et la plus réduite que possible dans l'intérêt du blocus, devaient servir d'appui 23 redoutes établies sur tous les points avantageux du pourtour et en cours d'exécution : *facta erant*, et non *perfecta erant*, ce qui est conforme au temps du verbe *instituebatur* qui précède. Ainsi, à Alesia, César n'a pas deux camps, *majora castra* et *minora castra*, comme en face d'Arioviste et comme à Gergovie. Il n'a qu'un grand camp

dans lequel il tient en réserve la partie principale de son armée, celui du premier jour de son arrivée établi en face de la plaine, et 23 *castella* qu'il fait construire. Pompée, lui-même, à Dyrachium, à Uzita, dans tous les siéges des guerres civiles, n'avait qu'un grand camp et un certain nombre de *castella* (1). Au surplus, quelques unes de ces 23 redoutes faites autour d'Alesia peuvent contenir plus de quatre cohortes, comme il est dit dans le cours du récit, ce qui donne un logement suffisant pour les dix légions de César, sans qu'il lui soit nécessaire d'avoir plusieurs grands camps : les plus grandes redoutes devaient certainement servir de camp aux lieutenants que César avait préposés à la garde des parties principales du blocus.

Dans mon étude sur Alesia (*Quelques pages des Commentaires de César)*, j'ai déjà démontré l'identité de l'assiette d'Alaise-du-Doubs avec Alesia. La plaine du Taudeur, plus longue que large, représente très bien la plaine de 3,000 pas interrompue par des collines (*intermissa collibus*) ; le site de Myon, avec ses vestiges césariens, remplit les conditions du grand camp de César; et le versant de Charfoinge, avec sa muraille celtique, représente le camp extérieur de Vercingétorix. Quant aux *castella*, ils ont leurs places marquées sur le pourtour, où j'en ai signalé trois de forme carrée. Cette forme ne saurait être différente. En effet, pas plus que les camps romains au temps de César, entre Polybe et Hygin dont les types sont rectangulaires, époque de progrès dans l'art militaire et non de décadence, les redoutes romaines, sortes de petits camps, ne pouvaient être circulaires. Il serait facile de démontrer que la redoute circulaire est de beaucoup inférieure, au point de vue de la défense et même de la capacité, à la redoute carrée : c'est un mauvais ouvrage, qui n'est raisonnable que dans le cas

---

(1) « (*Pompeius*) *de media nocte cohortes* LX, *ex maximis castris præsidiisque deductas, ad eam partem munitionum ducit, quæ pertinebant ad mare, longissimeque a maximis castris Cæsaris aberant* (*De bello civili,* lib. III, c. LXII). »

particulier où il faudrait couronner le sommet arrondi d'une colline. Certes, César, qui soigna les tracés de ses camps mieux qu'aucun de ses prédécesseurs, ne pouvait adopter le tracé défectueux du cercle, qui est la forme type de la poliorcétique gauloise, inférieure à celle des Romains. Le tracé demi-circulaire trouvé à Gergovie, hors de la direction *e regione oppidi*, sur la colline de la Roche-Blanche, qui est l'emplacement d'un des camps gaulois les plus voisins de l'*oppidum*, et les camps ronds et ovales découverts autour du mont Auxois, offrent des exemples du type de la castramétation gauloise.

Ces 23 *castella* en cours d'exécution, étaient gardés de nuit et de jour, et, une fois terminés, ils étaient destinés aussi à fournir des travailleurs, auxquels ils serviraient d'appui pour l'achèvement des lignes de blocus.

Les travaux romains étant commencés avec de telles dispositions (*opere instituto*), Vercingétorix, pour s'y opposer, livra un violent combat de cavalerie dans la plaine de 3,000 pas parsemée de collines. Il est facile d'appliquer tous les détails de ce combat à Alaise, grâce à Myon, camp de César, et à Charfoinge, position avancée que le général gaulois abandonna le lendemain, après avoir renvoyé toute sa cavalerie pendant la nuit qui suivit ce combat malheureux, et avant que les Romains eussent achevé leur ligne de contrevallation : « *priusquam munitiones ab Romanis perficiantur...* ; *copias omnes quas pro oppido collocaverat in oppidum recepit* (c. LXXI). »

Ce camp extérieur, dans lequel les troupes gauloises avaient été placées, était bien établi, comme nous l'avons dit, en avant de l'*oppidum* (*pro oppido*), et face à la plaine de 3,000 pas, par rapport à Vercingétorix qui occupait la place. Or, cette même plaine se trouvait, selon le texte, *ante oppidum* par rapport à César, comme nous l'avons vu plus haut. Le camp gaulois était donc, à l'égard du camp de César et de la plaine étroite du Taudeur, dans la position relative de Charfoinge et de Myon.

Ce rapport constant, tiré du texte, existant entre la plaine de 3,000 pas et les deux camps dont les fortifications ne sont

autres que les premiers travaux des Romains en présence d'Alesia, auxquels les Gaulois avaient opposé un fossé et un mur de six pieds en pierres sèches, s'accorde avec l'interprétation déjà donnée de la phrase suivante du chapitre LXIX : « *hunc omnem locum copiæ Gallorum compleverant, fossamque et maceriam sex in altitudinem pedum præduxerant.* »

Le principe fondamental que l'effectif de la garnison doit être proportionné aux retranchements à défendre, obligea Vercingétorix à garder ses 80,000 fantassins dans l'*oppidum* d'Alaise qui avait 11,000 pas de circuit. S'il n'eût eu à défendre qu'une superficie de 100 ou 150 hectares, comme celle d'Alise du mont Auxois, pour laquelle 25,000 hommes suffiraient, il n'eût certes pas manqué de renvoyer au moins la moitié de son infanterie, pour ménager ses vivres et prolonger la résistance. « Lorsqu'il renvoie sa cavalerie, a judicieusement dit Napoléon Ier, pourquoi ne pas renvoyer les trois quarts de son infanterie? 20,000 hommes étaient plus que suffisants pour renforcer la garnison d'Alise, qui est un mamelon élevé, qui a 3,000 toises de pourtour, et qui contenait d'ailleurs une population nombreuse et aguerrie. Il n'y avait dans la place des vivres que pour trente jours; comment donc enfermer tant d'hommes inutiles à la défense, mais qui devaient hâter la reddition? Alise était une place forte par sa position; elle n'avait à craindre que la famine. Si, au lieu de 80,000 hommes, Vercingétorix n'eût eu que 20,000 hommes, il eût eu pour 120 jours de vivres, tandis que 60,000 hommes tenant la campagne eussent inquiété les assiégeants (1). »

La grande étendue du circuit d'Alesia-Alaise fut donc le vrai motif de la détermination que prit Vercingétorix de ne pas diminuer son infanterie. Cette étendue nécessaire s'explique par celle plus considérable d'un emplacement de 15 milles de circuit qu'occupait à Dyrachium l'armée de Pompée, de beaucoup inférieure à l'armée de Vercingétorix; et cependant, dit

(1) *Précis des guerres de Jules César*, Paris, 1836, in-8°, pp. 109 et 110.

le texte, « les Pompéiens étaient accablés de maladies, tant pour être ainsi serrés en ce lieu d'une étendue insuffisante et montagneux, qu'à cause de la puanteur et de la multitude des animaux morts (*De bello civili*, lib. III, c. XLIX). »

C'est alors seulement, selon le texte (c. LXXII), que César, maître du camp extérieur de Charfoinge abandonné par Vercingétorix, dont la cavalerie était allée chercher les secours de la Gaule entière, acheva de relier les *castella* qui ne l'étaient pas encore : « *qua erat nostrum opus intermissum* », et qu'il modifia, perfectionna, compléta ses travaux, tant contre l'ennemi du dedans que contre celui du dehors, qu'il savait devoir être bientôt sur ses bras.

CHAPITRE TROISIÈME.

CONTREVALLATION DE CÉSAR A ALESIA.

« Instruit de toutes les dispositions de son adversaire par les rapports des déserteurs et des prisonniers, César arrêta son plan de fortifications comme il suit. Il fit creuser un fossé large de vingt pieds, dont les côtés étaient taillés perpendiculairement, de sorte que l'ouverture d'en bas était égale à celle d'en haut. A quatre cents pas en arrière de ce fossé, il établit l'ensemble de ses fortifications. Cet intervalle de quatre cents pas avait été laissé, afin que les ennemis ne pussent, à l'improviste et pendant la nuit, fondre en masse sur nos travaux, ni inquiéter nos travailleurs pendant le jour, en leur lançant des traits; car il avait fallu embrasser un si grand espace, qu'il n'était pas facile à nos soldats d'en garnir tous les points. Après cet intervalle, César fit faire encore deux fossés de quinze pieds de largeur et d'une profondeur égale; celui qui était intérieur, creusé dans les champs de la plaine et dans les lieux bas, fut rempli d'eau par des rigoles tirées depuis la rivière : derrière ces fossés s'élevaient une terrasse et un rempart de douze pieds de haut...; le tout était flanqué de tours, placées à quatre-vingts pieds les unes des autres (lib. VII, c. LXXII). »

Telle fut la ligne regardant l'ennemi intérieur, que César flanqua d'autant de tours que le nombre 80 pieds ou 16 pas pouvait être contenu dans son développement. C'est ce que nous appelons la ligne de contrevallation. Comme nous le voyons, elle comprend trois fossés; et, dans l'intervalle de 400 pas laissé entre le fossé de 20 pieds et les deux autres de

15, César fit construire une série remarquable de défenses accessoires, dont il donne le détail au chapitre LXXIII, afin que la contrevallation pût être défendue par un moindre nombre de soldats contre les Gaulois de l'intérieur, qui, dit-il, faisaient souvent des sorties par plusieurs portes et essayaient de troubler ses travailleurs.

César avait disposé sa ligne de contrevallation sur le terrain, de telle sorte que les troupes qui l'occupaient étaient mises en état de repousser avec avantage les attaques de l'armée gauloise supérieure en nombre. Il avait atteint ce but, soit en créant des obstacles artificiels, tels que fossés et défenses accessoires, soit en tirant parti des obstacles naturels, ne négligeant, pour augmenter ses moyens de défense, en cas d'attaque, aucune des précautions indiquées par la science militaire de son temps et par sa propre expérience de la guerre. La force et la continuité de cette ligne est démontrée par le texte et par les vains efforts de Vercingétorix pour la rompre.

Examinons cette ligne dans ses détails principaux :

« *Fossam pedum viginti directis lateribus duxit, ut ejus solum tantumdem pateret, quantum summa labra distabant.* » — Cet avant-fossé, pour remplir convenablement l'objet que César indique si bien, comme nous l'avons vu, devait présenter un véritable obstacle par sa nature et sa continuité, et ne pouvait être remplacé nulle part, sinon par une crevasse ou fossé naturel.

En principe, un fossé forme un obstacle d'autant meilleur qu'il est plus large, plus profond, et à côtes plus difficiles à gravir; il offre ainsi une véritable sécurité aux défenseurs, toujours fort disséminés sur une ligne d'une étendue comme celle de la contrevallation, et met le retranchement à l'abri d'un coup de main : un fossé ordinaire ne serait pas un obstacle suffisant dans cette circonstance. Voilà pourquoi César faisait ses fossés dans les tranchées de siége, tels qu'il les indique ici. Il est vrai qu'au delà de trois mètres de profondeur, il y avait de grandes difficultés d'exécution, pour faire arriver sur l'*agger* la terre du

fond du fossé, et que les talus droits d'escarpe et de contre-escarpe sont difficiles à se maintenir, si la terre n'a pas assez de consistance. Mais, dans ce cas, on soutenait au besoin les talus avec des pieux, du clayonnage, et, pour diminuer la difficulté du creusage, on augmentait la profondeur du fossé, en rehaussant la contre-escarpe par un glacis fait avec des pierres, du bois et de la terre prise à l'extérieur : ce procédé, très simple, ne ressortirait-il pas de l'expression *eadem altitudine perduxit*, dont César se sert à propos des deux fossés de 15 pieds de largeur de la contrevallation, pour indiquer qu'il leur donna la même profondeur ? Quant à l'avant-fossé ou fossé perdu de 20 pieds, la profondeur fut obtenue de la même manière, en jetant les terres des deux côtés, attendu que, devant être bien en vue du rempart de la contrevallation, pour que l'ennemi ne pût le franchir à l'insu des sentinelles, ce fossé n'avait pas d'*agger* en arrière de lui. A Alaise-du-Doubs, on en trouve la trace dans la dépression du sol qui existe à l'ouest, du côté de la plaine, entre Charfoinge et les hauteurs de Mouniot et des Monfordes [1]; au sud, dans le vallon étroit du Fourré; à l'est et au nord, dans le lit du Lison, fossé naturel, très bien peint par l'expression du texte *mediocri interjecto spatio, pari altitudinis fastigio*, qui, avec le vallon étroit du Fourré, représente la crevasse, ou ravin, séparant l'*oppidum* des collines de ceinture. Cet avant-fossé, courant au bas du circuit de 11 milles de l'*oppidum*, à une distance moyenne de 200 mètres des retranchements gaulois, offre à peu près ce même développement de 11 milles, en y joignant le lit du Lison qui le remplace si avantageusement.

« *Reliquas munitiones ab ea fossa passibus quadringentis reduxit.* » — Quelques éditions portent 400 pieds ou 116 mètres,

---

[1] Les fouilles en ont constaté là les vestiges, comme on le voit dans le quatrième *rapport* fait à la Société d'Emulation du Doubs, au nom de la commission des fouilles d'Alaise, par M. A. CASTAN (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. VI, 1861, pp. 461-492).

au lieu de 400 pas ou 580 mètres. Cette variante donne un intervalle cinq fois plus petit entre le fossé perdu et le double fossé de la contrevallation, et rend par conséquent quatre fois plus grandes les chances d'une surprise de la ligne romaine par les Gaulois assiégés. Or, César dit formellement qu'il fit construire le fossé de 20 pieds devant le double fossé, en arrière duquel s'élevaient l'*agger* et le *vallum*, dans le but d'éviter toute attaque par surprise faite de nuit, pour se ménager le temps de se préparer à la défense. On conçoit très bien, en effet, que la ligne continue du double fossé de la contrevallation, ayant un grand développement, l'obligeait à disséminer ses forces pour se tenir partout sur ses gardes, et que plus l'obstacle établi en avant de cette ligne était sérieux et éloigné, plus il avait le temps d'amener les réserves, avant que l'ennemi, occupé à franchir l'obstacle et la distance, fût en mesure de se présenter devant la partie de la ligne défendue seulement par quelques hommes. Ce résultat avait pour César une telle importance, que, pour mieux l'obtenir et pouvoir diminuer encore le nombre des hommes de garde, il fit faire, en avant du double fossé de la contrevallation, une série de défenses accessoires, telles que celles que nous ferions nous-mêmes aujourd'hui. De sorte que si l'intervalle entre l'avant-fossé et le double fossé n'avait été que de 400 pieds ou 116 mètres, les défenses accessoires occupant la majeure partie de cet espace, au moins 100 mètres, les travailleurs auraient été atteints, contrairement à ce qu'il dit, par les traits de l'ennemi posté sur la contre-escarpe de l'avant fossé : « *aut interdiu tela in nostros, operi destinatos, conjicere possent.* » Au surplus, nous verrons bientôt la version 400 pas s'affirmer davantage.

« *Hoc intermisso spatio, duas fossas, quindecim pedes latas, eadem altitudine perduxit... Post eas aggerem ac vallum duodecim pedum exstruxit.* » — Ce double fossé constitue avec l'*agger* et le *vallum*, élevés en arrière, la contrevallation proprement dite. Dans le cas d'un terrain rocheux, ce qui se présentait souvent, l'*agger* était formé de pierres et des terres

provenant de l'abaissement du terre-plein ([1]), et le fossé, ne pouvant être creusé en avant, était artificiel et formé par un fort glacis (Alaise, Ussel). Ce procédé, fréquemment mis en usage (à Munda, en Espagne, les cadavres mêmes y furent employés), permettait de se couvrir le plus rapidement possible sur de tels terrains, et, bien qu'il donnât un retranchement souvent défectueux et incomplet, il permettait cependant aux rares défenseurs du *vallum* de tenir assez longtemps pour avertir les autres troupes distribuées dans les redoutes, et leur donner le loisir d'arriver pour les appuyer.

« *Quarum interiorem, campestribus ac demissis locis, aqua ex flumine derivata complevit.* » — Une pareille condition est impossible à remplir sur tout le parcours de la contrevallation, ailleurs que dans un pays de hautes montagnes, où les sources alimentant les ruisseaux sont très élevées. L'emploi des eaux dans les fossés, avait pour but de contraindre les assaillants de s'arrêter le plus possible sous les traits lancés du *vallum*. C'était une des meilleures défenses accessoires, un excellent moyen de rendre l'approche de l'*agger* impraticable à l'ennemi. A Alesia comme à Dyrachium, terrains tourmentés, c'est en construisant des digues perpendiculairement à la direction du courant des ruisseaux, que César força les eaux à s'élever et à s'étendre, et qu'il parvint ainsi à les conduire partout dans le fossé de sa contrevallation. Ce genre de travail, indiqué par Hirtius (Dyrachium), fut très facile à exécuter à Alaise, où les sources, jaillissant tout autour de l'*oppidum*, sont nombreuses et élevées, et les lits encaissés, tant du Lison que de ses affluents; et, par contre, cette disposition eût été impraticable à Alise du mont Auxois, car le terrain dans lequel coulent la rivière de la Brenne et les deux ruisseaux l'Oze et l'Ozerain, est bas et a une pente douce

---

([1]) « *Cæsar consulto equites cedere, seque in castra recipere jubet; simul ex omnibus partibus castra altiore vallo muniri, portasque obstrui, atque in his administrandis rebus quam maxime concursari, et cum simulatione timoris agi jubet* (lib. V, c. L).

vers les bords, de manière à former deux faibles glacis naturels inclinés en sens contraire. Là, il aurait fallu prolonger beaucoup, à droite et à gauche, les digues traversant le ruisseau, pour qu'elles atteignissent un terrain suffisamment élevé qui permît de retenir les eaux à la hauteur nécessaire pour l'immersion du fossé de la contrevallation. Non seulement cette opération n'aurait pu amener l'eau dans certaines parties de la contrevallation, telle que les fouilles l'ont produite, mais elle aurait donné lieu à une inondation artificielle qui n'aurait pas différé d'un véritable marais. Ce genre d'obstacles aurait trop bien rempli le but que se proposait César, d'empêcher les sorties de l'assiégé, pour qu'il ne l'eût pas pratiqué et signalé dans l'hypothèse d'Alesia à Alise.

« *Post eas (fossas) aggerem et vallum* XII *pedum exstruxit...; et turres toto opere circumdedit, quæ pedes* LXXX *inter se distarent.* » — Il est toujours question de la contrevallation proprement dite, dont les tours, faites en bois et très simplement, pour doubler le rang des défenseurs du *vallum*, étaient l'élément ordinaire. Remarquons ici, pour ne pas l'oublier, que puisqu'il y a exactement 80 pieds ou 16 pas entre chaque tour de la contrevallation, le développement de cette ligne doit être un multiple de 16.

« *His perfectis, regiones secutus quam potuit æquissimas...* Après avoir terminé ces travaux (contrevallation), en suivant les terrains les plus unis qu'il put, en leur donnant un développement de 14 milles à cause de la nature du lieu, il fit construire, contre l'ennemi de l'extérieur, une deuxième ligne de travaux en tout semblables à ceux de la première et tournés en sens inverse (circonvallation). Elle avait pour objet d'empêcher, au besoin, en son absence, un nombre quelconque d'ennemis d'envelopper facilement les *præsidia*, troupes laissées dans les *castella* à la garde des retranchements. » — L'expression *his perfectis* se rapporte à tout ce qui a été énuméré précédemment, touchant la première ligne qu'il fallut terminer avant de commencer la deuxième; ce sont, dans l'ordre de leur

énumération : l'avant-fossé, le double fossé, l'*agger*, le *vallum*, la série des défenses accessoires et l'inondation du fossé extérieur. Pour exécuter convenablement tous ces obstacles artificiels, destinés à protéger la première ligne contre les attaques de Vercingétorix bloqué dans l'*oppidum* et à entraver sa marche, il fallait nécessairement suivre les terrains les plus égaux possibles, pour permettre de bien découvrir du rempart les points menacés, afin d'accourir à temps et de bien battre les approches : « *regiones secutus quam potuit æquissimas.* » Mais cette nécessité de choisir pour l'emplacement des défenses accessoires des terrains aussi unis que possible, afin qu'ils fussent toujours en vue des sentinelles placées sur le rempart et dans les tours, mit César dans l'obligation de donner un grand développement à sa ligne de contrevallation, comme il dit au chapitre LXXII : « *quoniam tantum esset necessario spatium complexus.* » Ce développement se trouve encore augmenté dans les terrains accidentés, par l'application au tracé des lignes du principe qui présidait à celui des camps, dont les faces ondulées permettaient de bien voir du haut du rempart et d'exposer l'ennemi à un plus grand nombre de traits. En vertu de cette application, le tracé de la contrevallation fut sans doute souvent modifié pour se plier le mieux possible aux inflexions du terrain, dont la forme devint alors celle du tracé : « *pro loci natura,* XIV *millia passuum complexus.* »

C'est ainsi que la nature du lieu, autour de l'*oppidum* d'Alaise, ayant les 11,000 pas de circuit du premier fossé d'investissement, contraignit César à donner 14,000 pas de développement à l'ensemble de sa première ligne, que nous avons appelée ligne de contrevallation. Or, la différence de rayon d'une circonférence de 11,000 pas et d'une de 14,000 pas égale 707 mètres, intervalle plus que suffisant pour établir l'avant-fossé de 20 pieds à une distance de 400 pas ou 588 mètres du double fossé de la contrevallation, et la série des défenses accessoires faites dans de bonnes conditions de sécurité pour les travailleurs. Enfin, la

contrevallation étant flanquée, selon le texte, d'autant de tours que le nombre 80 pieds ou 16 pas pouvait être contenu dans son développement, était nécessairement un multiple de 16; c'est ce qui a lieu pour le chiffre 14,000 pas, qui est le développement de la contrevallation, et non pour 11,000 pas, qui est celui du fossé de 20 pieds ou fossé perdu, représentant à la fois la ligne la plus étroite d'investissement (*circuitus munitionis*) et le circuit de l'*oppidum* d'Alaise au pied duquel ce fossé circule. Nous croyons devoir faire remarquer subsidiairement qu'à Dyrachium, comme ici, le retranchement proprement dit de César faisant face à l'assiégé, en est séparé par une distance de 707 mètres, attendu qu'à Dyrachium, la ligne de Pompée assiégé compte 15,000 pas et celle de César 18,000 pas : d'où 18,000 — 15,000 = 14,000 — 11,000, soit une différence de rayon de 707 mètres.

Telles sont les conséquences militaires et mathématiques du texte non commenté, ni interprété avec la préoccupation de satisfaire à un lieu désigné d'avance ayant quelques rapports de similitude avec l'Alesia des *Commentaires*, comme l'ont été, j'en ai la certitude maintenant, nos éditions classiques, depuis l'attribution de l'Alesia de César à Alise-Sainte-Reine par le moine Herric. Ce fut ce religieux qui, au IXe siècle, séduit par le premier aspect de la localité, créa cette tradition depuis si funeste au respect des anciens textes.

La force et la continuité de la contrevallation si bien décrite par César, sont démontrées, avons-nous dit, par le récit et par les vains efforts de Vercingétorix pour la rompre du côté de la campagne. Une seule fois, en effet, comme nous le verrons, il obtint un instant presque ce résultat, sur un point où la ligne suivait horizontalement des pentes raides.

A Alaise, on applique facilement, on suit même souvent par des vestiges le tracé de 14,000 pas ou 20 kilomètres de la contrevallation, en le menant toujours à travers les *campestres et demissi loci,* sans le faire passer par la *planities* proprement dite qu'il doit éviter de couper transversalement, afin que les

combats qui eurent lieu dans cette même plaine, après l'arrivée de l'armée de secours, puissent s'y livrer dans toute la longueur de 3,000 pas, depuis les terrains à l'ouest de Myon jusqu'au sud de la vallée du Taudeur, non loin et en présence de tous, Gaulois et Romains, postés des deux côtés sur des lieux plus élevés. On s'aperçoit aussi que ce tracé se tient facilement, toujours dans de bonnes conditions, à une distance approximative de 400 pas ou 580 mètres du pied de l'*oppidum*, à l'ouest et au sud, et de la contre-escarpe de la crevasse du Lison, fossé perdu, au nord et à l'est. Dans ce grand développement de 20 kilomètres, le tracé ne présente qu'une seule exception aux conditions les plus favorables. Une pareille exigence est impossible à remplir à Alise-Sainte-Reine et n'est pas remplie par le résultat des fouilles récentes.

L'exception dont il s'agit, sur le terrain où circule le tracé de la contrevallation, se trouve aux *prœrupta loca* du texte, qui sont des pentes rapides regardant l'*oppidum*, et par conséquent offrent une position bien déterminée. Là, les défenses accessoires étaient beaucoup plus accessibles que dans la campagne *(campestres)*, où l'on ne pouvait les attaquer qu'en gravissant des pentes plus douces, bien en vue et battues par les traits des *tormenta*. Le côté sud d'Alaise, vers Vaux-Mourand, offre seul un tel caractère. En effet, les pentes qui conduisent sur le sommet des collines de ce côté, étant très raides, ne pouvaient être ni bien vues ni bien battues par les défenseurs d'un retranchement qui les eût couronnées; et d'un autre côté, ce sommet se trouvant trop éloigné du pied de l'*oppidum*, il avait fallu nécessairement faire passer la contrevallation par la pente, malgré sa raideur. Ce double inconvénient rendait plus faible le côté sud de cette ligne. C'est indubitablement ce qui détermina Vercingétorix, dès qu'il eut connaissance de l'attaque tentée par Vergasillaune au nord des lignes romaines, à faire une diversion du côté des *prœrupta loca* qui sont au sud d'Alaise, au lieu d'opérer vers le nord, pour donner la main aux 60,000 hommes d'élite de l'armée de secours.

Ce fut alors qu'il discontinua son attaque vers la campagne, devant l'*oppidum*, où la contrevallation était en de meilleures conditions de défense et où, au surplus, la cavalerie et le reste de l'armée de secours menaçaient toujours le camp de Myon et la ligne extérieure de ce côté. Le texte nous représente le généralissime gaulois comblant le fossé perdu, montant à l'assaut des pentes raides et y rencontrant les défenses accessoires [1].

Si *prærupta loca* avait la signification de précipice, ravin, il n'y aurait pas eu là de défenses accessoires, et, dans ce cas, César n'eût pas manqué d'établir sa ligne en arrière des *prærupta loca,* sur le plateau lui-même, emplacement naturel des défenses accessoires, afin que les assaillants n'arrivassent sur ce plateau, après avoir gravi lès talus du ravin, que pour se trouver exposés, d'abord à la vue des défenseurs disséminés, puis aux traits des troupes de soutien accourues sur le point menacé. C'est en vertu de ce principe qu'à Alaise, la contrevallation de 14,000 est parallèle, dans sa partie nord et est, au lit du Lison, qui lui sert d'avant-fossé de ce côté. Cette ligne était donc partout établie sur des terrains à peu près unis, par conséquent favorables *(regiones... quam potuit æquissimas)*, excepté en un seul endroit où elle passait sur les pentes raides *(prærupta loca)* de Vaux-Mourand.

---

[1] « *Interiores, desperatis campestribus locis, propter magnitudinem munitionum, loca prærupta ex ascensu tentant : huc ea, quæ paraverant, conferunt ; multitudine telorum ex turribus propugnantes deturbant ; aggere et cratibus fossas explent, aditus expediunt; falcibus vallum ac loricam rescendunt* (lib. VII, c. LXXXVI). »

CHAPITRE QUATRIÈME.

CIRCONVALLATION DE CÉSAR A ALESIA.

« *Pares ejusdem generis munitiones, diversas ab his, contra exteriorem hostem perfecit, ut ne magna quidem multitudine, si ita accidat ejus discessu, munitionum præsidia circumfundi possent.* » — La ligne extérieure que fit César, après avoir complété sa ligne intérieure, fut achevée avec le même soin et les mêmes obstacles que ceux qui avaient été apportés à la première. En commençant par le dehors, elle avait donc un fossé de 20 pieds avec talus taillés à pic, à 400 pas en moyenne ou 580 mètres duquel étaient les deux fossés de 15 pieds, l'*agger* et le *vallum* composant le retranchement. Les défenses accessoires étaient en avant, dans la direction de l'avant-fossé de 20 pieds.

Cette ligne continue, que nous appelons circonvallation, avait pour objet, comme dit le général romain, de le mettre en mesure de repousser les tentatives de toute espèce que pourrait faire l'armée de secours, ainsi empêchée, quelque soit son nombre, d'envelopper, en l'absence de César, sur n'importe quel point, les *præsidia*, ou garnisons des *castella*, qui, comme il l'a signalé au chapitre LXIX, étaient tenus par de forts détachement : « *firmis præsidiis tenebantur.* »

Les *castella* se trouvaient donc, de par le texte, dans l'intérieur des deux lignes (contrevallation, circonvallation), qui auraient été faibles, à cause de leur grande étendue, sans ces ouvrages fermés. En effet, là se tenaient les réserves des défenseurs affectés à chaque partie de la double enceinte, lesquels,

en cas de brusque attaque, se seraient battus d'autant mieux qu'ils sentaient une réserve derrière eux, et, au besoin, un abri, si les armées gauloises parvenaient à percer sur un point l'une ou l'autre ligne. Réfugiés dans ces redoutes, les *presidia* pouvaient empêcher les Gaulois, supérieurs en force, de s'établir solidement dans l'intérieur des lignes et de gagner du terrain, en attendant des renforts accourant de la réserve principale placée dans le grand camp de César.

L'importance de la ligne de circonvallation est démontrée par la tentative de Vergasillaune, qui, dérobant habilement sa marche, réussit à l'attaquer à l'improviste, en plein midi. Si cette ligne extérieure n'eût pas existé, avec ses trois fossés, ses défenses accessoires en avant d'elle et ses *castella* à l'intérieur, l'*oppidum* eût été indubitablement secouru dans cette circonstance grave.

Cette ligne fut pour l'armée de siége un champ de bataille avantageux contre l'armée de secours, parce qu'elle remplissait les conditions suivantes :

1° Elle était continue, puisque les espions ne pouvaient pénétrer dans l'*oppidum* pour annoncer l'arrivée des secours : « *omni aditu præsepto* (lib. VII, c. LXXVII). »

2° L'espace intérieur, de l'une à l'autre ligne, était assez large et non trop rétréci comme aux deux lignes imparfaites trouvées dans la plaine d'Alise, puisque, d'après le récit, les mouvements de la défense y furent faciles, les communications commodes et non interrompues sur tout le pourtour. Cet espace varie selon le terrain, attendu que la circonvallation, pour être dans de bonnes conditions, doit envelopper les collines du pourtour de l'*oppidum* et passer sur les pentes regardant l'armée de secours ; c'est pourquoi César, comme nous l'avons dit, ne parle pas de cet espace variable et ne donne pas le circuit indéterminé de la circonvallation. Mais l'expérience de la guerre démontre, que si l'espace entre les deux lignes était trop restreint, les défenseurs auraient de la peine à faire les manœuvres nécessaires pour repousser les attaques ; et, si nous

en jugeons par l'exemple que fournit Hirtius à Dyrachium [1], la séparation des deux lignes doit être au moins de 600 pas ou près de 900 mètres. A Alaise, d'après mes observations sur le terrain, d'après les vestiges et la configuration des lieux, la ligne extérieure, à quelques exceptions près, est à moins de 2,000 mètres des saillants les plus avancés de l'*oppidum*. Cette faible distance, toujours très avantageuse dans de telles limites, répond, au reste, assez bien à quelques détails du récit des combats de la plaine plus longue que large qui borde de ce côté le devant de l'*oppidum*. Or, si l'on admet cette distance de 2,000 mètres (le développement de la contrevallation étant de 14 milles, sa distance des saillants les plus avancés de l'*oppidum*, dont le circuit où passe le fossé perdu mesure 11 milles, pouvant s'estimer à 900 mètres, en y comprenant 707 mètres d'intervalle laissé entre le fossé perdu et le retranchement de la contrevallation), la différence de la distance des deux lignes aux saillants de la place se trouvera être d'un millier de mètres, comme à Dyrachium, espace plus que suffisant en terrain de plaine, et nécessaire en pays accidenté, pour les mouvements de troupes entre chacune des deux lignes et la tête ou la queue du camp et des *castella*.

3° Une troisième condition favorable, c'est que les parties de la ligne susceptibles d'être attaquées y sont réduites au petit nombre de deux (comme pour la contrevallation qui ne présente que les *campestres loci* et les *prærupta loca*), ce qui évite de trop disséminer les défenseurs. Ces points sont les *campestres* de la plaine et la colline *a septentrionibus*. Alaise offre, par son assiette, le grand avantage de cette situation exceptionnelle.

4° Enfin, une quatrième condition essentielle au point de vue de la topographie, c'est que partout, excepté en un seul endroit qui est au nord, on peut éviter de placer la ligne de circonval-

---

[1] « *Ab eo, intermisso spatio pedum* DC, *alter conversus in contrariam partem erat vallus, humiliore paulo munitione*... (*De bello civili*, lib. III, c. LXIII). »

lation sous des commandements. En ce lieu, qui fait exception, on ne peut occuper les points dominants, à cause d'un trop grand circuit, ni s'en éloigner assez sans être sur leurs pentes, à cause de l'intervalle indispensable qu'il faut laisser entre les deux lignes. Une telle position se présente au nord d'Alaise, entre le mont Bergeret et Refranche, précisément en face de Doulaise, dans la direction de Lizine.

CHAPITRE CINQUIÈME.

COLLINE *A SEPTENTRIONIBUS.*

Le texte nous a dit (chapitre LXIX) que l'*oppidum* d'Alesia était entouré de collines sans interruption, excepté d'un seul côté où s'étendait en longueur une plaine de 3,000 pas. La ligne de circonvallation serpentait donc sur toutes ces collines et dans la partie de la plaine la plus rapprochée de l'*oppidum*, limité par elle de ce côté où sont les *campestres;* partout cette ligne était dans de bonnes conditions topographiques pour la défense, excepté au nord, car là elle passait sur la pente de la colline *a septentrionibus* qu'elle n'avait pu embrasser.

Pour que César n'ait pas renoncé à établir sa ligne de circonvallation sur la pente intérieure de cette colline, au lieu de la faire passer sur celle extérieure, ou tout au moins sur la crête, il fallait qu'il y eût impossibilité absolue d'agir autrement, ou plus d'inconvénients; car, quelque soit dans ce cas le relief d'un retranchement, on ne peut alors, le plus souvent, suffisamment découvrir les approches, ni mettre à l'abri des traits plongeants les troupes chargées de s'opposer à l'assaut. A la longue, une telle situation est difficilement tenable; c'est la véritable clef de la position pour l'armée de secours.

Les Gaulois de cette armée, toujours repoussés dans leurs attaques contre les retranchements du côté de la plaine, trop favorablement placés, trop bien fortifiés et dont les approches étaient parsemées de toutes les défenses accessoires, afin que l'ennemi restât là, sur ce point d'attaque naturel, exposé le plus longtemps possible, prirent enfin des informations, firent des reconnaissances, et eurent une idée parfaite de l'assiette des

retranchements dans les lieux plus élevés que ceux de la plaine où s'étaient brisés tous leurs efforts : « *ab his superiorum castrorum situs munitionesque cognoscunt.* » L'expression *superiorum castrorum* marque en effet un terme de comparaison entre les retranchements champêtres du côté de la plaine, où l'on s'est uniquement battu jusqu'à ce moment, et ceux plus élevés des autres lieux. Quant à *castrorum*, il est facile de voir que ce mot ne peut se traduire que par retranchement, et, bien plus, qu'il ne saurait être ici question que de la ligne extérieure de circonvallation. Il suffit de rappeler le principe fondamental qui veut que la ligne de contrevallation soit sur la pente d'une colline, et celle de circonvallation sur la pente opposée de la même colline; alors la phrase suivante devient très intelligible : « *Erat a septentrionibus collis, quem, propter magnitudinem circuitus, opere circumplecti non potuerant nostri, necessarioque pœne iniquo loco, et leniter declivi, castra fecerant.* »

Lorsque le retranchement était construit en terrain horizontal (*in æquo loco*), il se trouvait défilé par l'*agger* et le *vallum*, c'est-à-dire que les défenseurs étaient à couvert des traits lancés du dehors; mais lorsque, comme ici, pour ce qui regarde la circonvallation, il était fait en terrain varié, allant en pente défavorable (*iniquo loco et leniter declivi*), le relief était dans des conditions moins propices. En outre, le retranchement se trouvait établi à proximité de la hauteur voisine, que l'on n'avait pu enclore dans l'intérieur des deux lignes, et circulait par conséquent sur les mêmes pentes que la contrevallation. Les Gaulois de l'armée de secours, maîtres du point culminant et de ses pentes, devaient plonger d'autant mieux sur le terre-plein des lignes romaines, que ce point en était plus rapproché; et, de là, marchant contre les retranchements, ils devaient avoir constamment l'avantage de la position. Ce lieu, le plus favorable aux Gaulois de l'extérieur, était, par contre, le plus à craindre pour les Romains défendant ce côté de la ligne extérieure. César donne un grand poids à une telle situation topo-

graphique au nord d'Alesia; il la signale dans le cours du récit par la phrase : « *Exiguum loci ad declivitatem fastigium magnum habet momentum.* »

Ainsi, au nord de l'*oppidum* d'Alesia qu'enveloppent les lignes romaines, il doit se trouver une colline dont la configuration soit telle que la circonvallation, déjà considérable, ne puisse l'embrasser sans un trop grand détour, c'est-à-dire ne puisse passer sur sa pente septentrionale ou tout au moins sur son sommet, conditions moins favorables, et qu'on soit alors obligé de la conduire de toute nécessité en un lieu désavantageux. En d'autres termes, il faut que le côté méridional de ladite colline, où se trouve déjà tracée la contrevallation (ligne intérieure), soit dominé par un sommet, dont le faîte étroit puisse servir de ralliement et d'appui aux colonnes d'attaque lancées par les Gaulois de l'armée de secours contre la ligne extérieure de circonvallation.

On comprend combien était important, pour l'armée de secours, la connaissance exacte de cette colline extérieure, dont le sommet était le point dangereux pour les Romains.

Certes, il n'est pas possible de trouver dans une description topographique un détail plus clairement indiqué. Ce nouveau fait vient à l'appui de mon opinion absolue, déjà exprimée ailleurs, que César et Hirtius sont mathématiquement exacts en leur concision. Pour bien s'en convaincre, il faut avoir le bonheur de se trouver sur les vrais emplacements des lieux qu'ils décrivent; là, chaque mot a sa valeur et trouve son explication rigoureuse sur le terrain.

Ajoutons, pour ce qui regarde l'ensemble de la colline *a septentrionibus* d'Alesia, que les Romains, défendant ce côté nord des lignes, doivent y être dans des conditions géographiques telles qu'ils ne puissent avoir connaissance de la présence des 60,000 hommes de Vergasillaune embusqués non loin des retranchements, dans la région du nord, derrière la colline *(post montem se occultavit)*; et que cette partie septentrionale des retranchements romains, attaquée par l'armée de

secours, doit être plus élevée que les *campestres* où l'on se bat en même temps ([1]) : « *Maxime ad superiores munitiones laboratur, quo Vergasillaunum missum demonstravimus.* »

A ces signes caractéristiques, je reconnais la colline, plus élevée que le plateau de Charfoinge, étroite et allongée, qui se voit au nord d'Alaise, dans la direction de Lizine, courant parallèlement au Lison. Pour l'envelopper convenablement, il eût fallu faire passer la ligne de circonvallation par les points cotés 480, 501, et par le plateau dominant Refranche et Coulans, ce qui eût augmenté démesurément son circuit, déjà trop considérable de l'avis de César. Elle est comme stéréotypée dans la phrase : « *exiguum loci ad declivitatem fastigium magnum habet momentum,* » où quelques éditions remplacent *exiguum* par *iniquum* qui, se rapportant à *fastigium,* ne serait ici qu'une superfétation ou un non-sens, attendu qu'à la guerre, tout point culminant est avantageux à celui qui l'occupe et défavorable à l'adversaire.

Au point de vue militaire, cette phrase a une signification particulière, qui a passé inaperçue jusqu'ici, à cause de la mauvaise habitude de ne pas peser assez la valeur des mots techniques du texte de César. Elle nous représente, dans le vaste champ de la lutte ([2]) qui a lieu au nord des lignes, un faîte

---

([1]) Cette simultanéité de la lutte soutenue par l'armée romaine, dans les lignes de la plaine (*campestres*) et dans les lieux de la colline *a septentrionibus* plus élevés que ceux de la plaine (*ad superiores munitiones*), ressort de la fin du chapitre LXXXIII et des trois suivants. Pendant que, non loin de midi, Vergasillaune escalade au nord la montagne derrière laquelle il s'était embusqué, le reste de l'armée de secours et Vercingétorix attaquent les lignes du côté de la plaine; ce n'est que plus tard, au chapitre LXXXVI, que le généralissime se décide à abandonner cette attaque du *campestris* pour celle des *prærupta loca.* Cette observation est d'autant plus importante qu'elle démontre que la bataille livrée par Vergasillaune ne saurait avoir eu pour théâtre des lieux aussi bas que ceux d'une plaine, comme celle de Grésigny par exemple, dans la vallée du Rabutin, à Alise du mont Auxois.

([2]) Ce champ de bataille, compris entre le mont Bergeret, Doulaise, Refranche et au besoin Coulans, est bien plus étendu que celui d'Alise, où il n'y a que 2,500 mètres de Réa à Grésigny. Il est, d'ailleurs, plus que suffisant pour 60,000 hommes. Nous savons, en effet, que le terrain sur

étroit où les troupes ne peuvent se déployer, et qui domine à une faible distance les pentes sur lesquelles sont creusés les trois fossés de la circonvallation. En effet, cette colline très allongée forme une croupe de 150 à 200 mètres seulement, dont le point culminant (coté 501 mètres) domine toute la région du nord, envoie des rameaux vers Bergeret et Rouchat, et se trouve seulement à 800 mètres du village de Doulaise. De ce sommet, favorable pour une concentration de troupes opérée à Lizine où la dépression du sol est bien marquée, on peut descendre avec avantage dans trois directions différentes pour surprendre la circonvallation : à droite, entre le mont Bergeret et Doulaise; au centre, directement sur Doulaise; à gauche, entre ce village et Refranche, par la pente du Rouchat.

Les Gaulois du dehors, venant de By, colline extérieure [1], par Châtillon-sur-Lison et Lizine, vaste plaine où ils avaient pu s'embusquer à l'abri de tous les regards, se massèrent sur

---

lequel César déploya son armée, six légions, en face d'Arioviste, n'avait que 2,600 pas romains, d'après le texte; et la distance de la colline de la Verrerie, grand camp de César, à la colline de Ronchamp, petit camp, reproduit exactement cette étendue suffisante Ce renseignement précieux sur l'étendue des champs de bataille de cette époque, est corroboré par l'un des récits de la *guerre civile*. Dans la plaine d'Ilerda, qui a environ 500 pas, César ne peut faire combattre de front que trois cohortes; il lui fallait donc en moyenne 100 pas pour mettre une cohorte en bataille, et 1,000 pas pour dix cohortes ou une légion. Donc, au pays de Ronchamp où les deux camps romains sont séparés par un espace de 4,000 mètres, les deux légions, qui composaient chacune des trois lignes de l'armée de César, occupaient environ 2,000 pas ou 3,000 mètres; en conséquence, il restait 600 pas ou 900 mètres pour les turmes de la cavalerie : quant aux auxiliaires, le texte nous dit qu'ils étaient placés en avant du petit camp, et non dans l'intervalle de 2,600 pas qui séparait les deux camps servant d'appui aux deux ailes de l'armée legionnaire.

(1) L'emplacement de cette colline extérieure (*collis exterior*), sur le côté de la plaine de 3,000 pas opposé à celui qui touche l'*oppidum*, est bien déterminé par la description du chapitre LXIX, attendu que c'est le seul endroit où il puisse et doive y avoir, à une petite distance, une colline de ceinture d'une grande superficie, non atteinte par la ligne de circonvallation. Remarquons, en outre, que le large plateau de cette colline est à moins de 2,000 m. du Lison, vers Rennes et la Chapelle, condition essentielle pour que l'armée de secours puisse s'abreuver avec sécurité.

le faîte important de la colline septentrionale et sur ses contreforts, sans être vus des pentes méridionales où passaient les lignes romaines. De là, ils lancèrent brusquement sur ce côté de la circonvallation, point choisi pour la véritable attaque, de fréquentes colonnes d'un front très étroit qui n'offrait que peu de prise aux coups directs des Romains. Ces colonnes se succédèrent rapidement sous la protection des traits dirigés de haut en bas : « *alii tela conjiciunt, alii, testudine facta, subeunt, defatigatis invicem integri succedunt,* » et, n'ayant rien à craindre pour leurs flancs protégés du haut de la colline par les réserves, elles acquéraient une grande force d'impulsion, et devaient arriver à percer le retranchement sur ce point vivement attaqué. Tous, dit le texte, jettent de la terre qui donne passage aux assaillants, en comblant les fossés, et couvre les défenses accessoires : « *agger, ab universis in munitionem conjectus, et ascensum dat Gallis, et ea, quæ in terram occultaverant Romani, contegit.* »

Ainsi, pour l'armée gauloise de secours, cet *exiguum fastigium* fut vraiment la clef de la position dont parle si clairement le général romain, et qu'il place au nord de ses lignes. Pour nous, qui cherchons ce théâtre célèbre de la lutte sacrée de nos pères dans la guerre de l'indépendance des Gaules, c'est la clef de la démonstration. En effet, ce fut là qu'eut lieu le dernier et le plus puissant combat; et les Romains, excédés de fatigues par une lutte acharnée qui ne finit qu'avec le jour, victorieux enfin de l'armée de secours et maîtres le lendemain de l'*oppidum* affamé, ne manquèrent pas de laisser les choses, auprès de la circonvallation, dans l'état produit par l'attaque de Vergasillaune, au lieu de rétablir les trois fossés et les défenses accessoires, comme ils l'avaient fait ailleurs, après les attaques qui précédèrent celle-là. En conséquence, mieux respectés par le temps et la culture, les travaux de César doivent se trouver plus exactement profilés dans cet endroit que dans tout autre.

Tels sont les arguments qui déterminèrent dans mon esprit les recherches dont le résultat fut annoncé d'avance, afin qu'il

fût bien constaté, si elles étaient heureuses, qu'Alaise était vraiment l'Alesia de César, et, dans le cas contraire, que mon système était faux et ma méthode erronée. Appelant la vérification sérieuse des fouilles faites ailleurs, je n'ai pas hésité à proclamer que si cette méthode, invariablement suivie dans toutes les questions des *Commentaires*, est vraie pour un emplacement, elle l'est pour tous, et que fausse pour un seul, elle l'est également pour les autres. C'est la conséquence obligée de la logique ferme, vigoureuse et serrée, prise dans le livre de César.

Mais je dois avouer qu'avant de faire cette déclaration, que je renouvelle ici, j'avais senti, dans ces derniers temps, ma confiance s'accroître considérablement de l'application toujours heureuse que j'avais successivement faite de ma méthode, dans les études si difficiles des questions d'Uxellodunum, de Gergovie, l'une et l'autre affirmées par le résultat de mes fouilles, et dans celle des guerres d'Arioviste contre les Eduens et contre César. Elle s'est accrue aussi de la connaissance que j'ai eue du résultat insuffisant des fouilles récentes faites par la commission de la carte des Gaules autour d'Alise-Sainte-Reine, où je ne vois que des camps ronds et ovales, type de castramétation gauloise, là où il faudrait, dans l'hypothèse de l'Alesia de César au mont Auxois, des camps et des redoutes carrés avec le caractère type de la castramétation césarienne, et enfin où je ne discerne nulle trace raisonnable de la fameuse colline *a septentrionibus*.

CHAPITRE SIXIÈME.

RÉSULTAT DES RECHERCHES

FAITES LES 22 ET 23 MAI 1864, SUR LA COLLINE *a septentrionibus* D'ALAISE.

Malheureusement je n'ai pu donner à ces recherches le caractère ni l'étendue que la question comporte et que j'aurais désirés. Les champs étant partout en culture, j'ai dû renoncer à l'idée de faire même une seule tranchée suivant la pente méridionale de la colline *a septentrionibus*, et pour bien opérer, vu la configuration du terrain, il aurait fallu pouvoir en conduire au moins quatre : la première allant du point culminant 501 jusqu'au Lison ; la deuxième partant du point 480 et suivant, parallèlement à la première, la crête du contrefort qui, de ce côté, fait face au Mouniot du massif d'Alaise; la troisième tracée dans la vallée que ce contrefort fait avec le mont Bergeret; et la quatrième fouillant la crête du Rouchat dans un sens parallèle aux autres.

En conséquence, j'ai dû me borner à étudier le terrain dans ses principaux détails, et cette étude spéciale de la colline *a septentrionibus* m'a valu une découverte d'autant plus précieuse pour ma méthode que je l'avais prévue, grâce à elle.

En effet, ma carte d'Alaise (*Quelques pages des Commentaires de César,* 1863) signale un *castellum* au mont Bergeret, et, prenant pour le fossé de 20 pieds de la circonvallation la partie du Lison qui baigne les racines de cette colline au nord-ouest, elle prolonge cette ligne de l'ouest à l'est dans la direction de Refranche, en la faisant passer au-dessous des points

cotés 580 et 501. C'était là ma ligne de circonvallation, tracée dans toute cette partie septentrionale selon les conditions du texte : « *pene iniquo loco et leniter declivi.* » Or, parcourant cette ligne fictive de l'est à l'ouest, j'ai remarqué là, où devait passer mon fossé de 20 pieds, un murger fait de grosses pierres renversées dans le plus grand désordre, ayant 6 et 7 mètres de largeur.

Je l'ai suivi pendant plusieurs centaines de mètres. Il me représentait, au besoin, le fossé détruit, fait en glacis, comme je l'avais supposé dans les terrains rocheux ; et même, tel qu'il est aujourd'hui, cet obstacle est encore très sérieux. Après avoir traversé le vallon allant en pente très douce, qui, du pied du Bergeret, conduit entre les points cotés 458 et 480, et ne serait autre que celui ayant donné passage à la cavalerie romaine lors du mouvement tournant dans la direction de Lizine, j'ai escaladé le mont Bergeret vers le nord, à 400 mètres en avant du *castellum* qui en forme le point culminant 475.

Une crête rocheuse surplombe de ce côté la rive droite du Lison, à une hauteur moyenne de 150 mètres; elle est extrêmement étroite. De là, on ne peut s'avancer vers le point culminant du Bergeret que par un seul sentier, qui circule sur l'extrémité de la crête, ne donnant passage qu'en marchant à la file. En arrivant à hauteur du coude que fait en ce lieu le Lison pour prendre la direction du nord, on se trouve arrêté par une coupure taillée à pic dans le rocher; elle a 2 m. 50 c. de profondeur et 6 m. de largeur. Un peu plus loin, à 8 m. environ, est une deuxième coupure aussi à talus droits, d'une profondeur égale à la première, et de 2 m. 60 c. seulement de largeur ; enfin, à quelques mètres au-delà, on voit encore comme les vestiges d'une troisième.

On reconnait aisément que ces coupures si nettes ont été faites par la main de l'homme, dans ce rocher à lamelles calcaires faciles à couper. Ces fossés, qui se trouvent précisément là où je les avais placés, sont ceux de ma circonvallation; mais au lieu d'être à un intervalle déterminé les uns des autres, ils

y sont réunis en un seul point pour ainsi dire. En y réfléchissant bien, cette circonstance a sa raison d'être. Les trois fossés de la circonvallation, comme ceux de la contrevallation, devaient avoir, dans le pays tourmenté d'Alesia, des interruptions, des déviations forcées, où leurs points de départ devaient être rendus inaccessibles, soit par l'art, soit par la nature; sans quoi l'ennemi aurait pu tourner les obstacles de ces côtés. Or César ne pouvait choisir dans la partie septentrionale d'Alaise un meilleur point de départ, pour sa ligne de circonvallation, que l'escarpement à pic que présente là le Lison : il était tout à fait impossible aux Gaulois de l'intérieur de tourner la ligne dans cette partie, qui se trouvait en outre gardée plus en arrière par le petit *castellum* du mont Bergeret. Les trois fossés de la circonvallation, partant de ce point où sont les coupures, ne tardaient pas, sans doute, à prendre, en s'éloignant, leur parallélisme dans la direction de Doulaise et de Refranche.

Au reste, cette explication est donnée par la disposition même des coupures. Car la contre-escarpe et l'escarpe de la première coupure de 6 mètres, qui représente le fossé de 20 pieds, sont l'une et l'autre perpendiculaires à la crête rocheuse, tandis que les deux talus bien conservés de la seconde, qui représente l'un des fossés de 15 pieds, lui sont obliques : de sorte que les fossés dont ces coupures sont le commencement, faisaient nécessairement entre eux un angle qui avait là son sommet. Cette observation relative aux fossés de la circonvallation est facile à vérifier sur les lieux. Déjà M. Castan, dans son sixième rapport sur les fouilles d'Alaise, a signalé en ce même endroit les deux fossés de la circonvallation. Quant au *castellum* du mont Bergeret, situé à 200 mètres environ des coupures, il a la forme d'un petit trapèze, adossé à un magnifique *tumulus* gaulois dont les Romains ont visiblement tiré parti pour former un côté de leur réduit. Cette particularité, qui a sa valeur comme ordre de faits, ressort des fouilles récemment faites sur ce point par la Société d'Emulation du Doubs, et dont M. Castan a fait l'intéressante description dans

son sixième rapport. Elles ont démontré que ce *tumulus*, qui forme l'un des côtés du *castellum*, n'était autre qu'un de ces monuments du culte gaulois qu'on retrouve sur le pourtour du massif d'Alaise, Alesia de César, métropole religieuse de la Gaule.

» L'analogie du rituel des Gaulois avec ceux des Israélites et des Grecs étant admise, dit M. Castan en terminant son savant rapport, il y aurait lieu de voir dans les ossements de chiens et les nombreux éclats de poteries qui peuplent le Châtelet, un témoignage du caractère expiatoire des sacrifices qui ont produit ce monument. Et comme ces sacrifices appartiennent aux temps extrêmes de l'indépendance des Gaules, l'historien pourrait, sans un trop grand effort d'imagination, y trouver un type des dernières oblations des Druides pour conjurer l'asservissement de la patrie [1]. »

Enfin, il était naturel que la bataille acharnée, livrée par les Gaulois de l'armée de secours entre les deux lignes romaines de la colline *a septentrionibus*, eût laissé des traces en ces lieux; elles y sont affirmées par des *tumulus* rapprochés les uns des autres, que les bois du Rouchat et de la colline cotée 501 ont conservés. Faits de pierres plates supperposées et recouvertes de mousse, ils renferment les ossements des derniers défenseurs de la Gaule indépendante. Si on les fouille un jour, ils proclameront, à coup sûr, la date de ce fait historique par la nature des objets qu'ils recèlent.

---

[1] A. Castan, *Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. VIII (1863), p. 161.

CHAPITRE SEPTIÈME.

JUSTIFICATION PAR LE TERRAIN

DE LA CONDUITE MILITAIRE DU GÉNÉRAL ROMAIN ET DES GÉNÉRAUX GAULOIS A ALESIA.

De cette vérité acquise qu'Alaise du Doubs est l'Alesia de César, dont elle porte encore le nom latin *Alesia* dans tous les vieux manuscrits, découle l'explication simple et logique des actions principales attribuées par le texte aux chefs des armées romaines et gauloises, pendant les épisodes nombreux et rapides des journées de ce blocus mémorable.

Le vaste *oppidum* d'Alaise fut fondé, selon Diodore de Sicile (lib. IV, chap. XIX), par le grand Hercule, pour être, dit-il, la métropole de toute la Gaule. Ce conquérant y abolit l'inhumaine coutume de mettre à mort les étrangers et la nomma Ἀλησία, comme qui dirait conjonctive, pour exprimer la pacification, l'association et la réunion du grand nombre de nations soumises à ses lois et qui étaient réunies en elle. Depuis cette époque jusqu'à César, Alesia resta une puissante et florissante cité : aussi le blocus célèbre dont elle fut l'objet et la victime est-il la plus grande action militaire de toutes celles que César fit jamais, soit dans les Gaules, soit ailleurs. Dans la vie si pleine de gloire du plus grand des Romains, rien ne saurait en effet être comparé à ce blocus, soit pour l'entreprise admirable des travaux, soit pour l'importance des combats qui s'y livrèrent contre la Gaule entière. Car la ligne de circonvallation de 18 milles, double en un seul endroit, dont César tenta d'envelopper Pompée auprès de Dyrachium, ni la bataille qu'il gagna

depuis contre lui à Pharsale, ni celle très sanglante qu'il livra contre ses partisans à Munda, ne peuvent égaler le blocus d'Alesia, tant à cause de l'énorme remuement de terre et de l'habile disposition des défenses accessoires, qu'à cause du grand nombre de combattants des deux côtés. A ce sujet, Velleius Paterculus, qui vivait du temps de César, s'exprime en ces termes : « César, dit-il, fit devant Alesia de si grandes choses, qu'à peine un mortel les oserait entreprendre et qu'il faudrait qu'un dieu même y mît la main pour les accomplir et les parfaire. »

Le blocus d'un emplacement de telle importance devait être d'une exécution pleine de difficultés. Aussi, à Alesia, selon l'esprit du texte, les lignes romaines avaient une très grande étendue, et leur développement était disproportionné avec l'effectif des troupes de César et avec la grande supériorité de nombre des troupes gauloises. Voilà pourquoi l'auteur des *Commentaires* insiste à plusieurs reprises sur l'immensité des ouvrages d'Alesia : « *tantum... necessario spatium* (c. LXXII) ; — *tantis munitionibus* (c. LXXXIV). »

Le général romain ne pouvant éviter cet inconvénient grave, inhérant à la nature du lieu, y obvia par la force de l'*agger* et du *vallum* (12 pieds), le nombre, la profondeur des fossés (20 et 15 pieds), l'inclinaison des talus (*directis lateribus*, à pic), et la perfection des nombreuses défenses accessoires. Ces travaux formidables le mirent en mesure de repousser à la fois les sorties de Vercingétorix et les tentatives à l'extérieur de Vergasillaune. Par ces travaux, il évita toute surprise sur un point quelconque de ces deux lignes très considérables ; il augmenta les difficultés des approches ainsi que de l'assaut, et rendit les traits et les projectiles de la défense plus meurtriers pour l'assaillant, en le forçant d'y rester plus longtemps exposé, soit dans les défenses accessoires, soit sur le bord de la contre-escarpe, soit au fond des fossés. En outre, par eux, il se ménagea la précieuse ressource de pouvoir diminuer le nombre des défenseurs des deux lignes, afin de conserver une réserve plus

considérable, qu'il garda à sa disposition dans son grand camp, et qu'il n'engagea que lorsque les attaques sérieuses se dessinèrent bien sur les points peu nombreux de la double circonférence désignés d'avance comme points présumables d'attaque. Il divisa son armée en trois corps, gardant avec lui une forte réserve et envoyant les deux autres corps aux deux extrémités des lignes. C'est ainsi que six légions, à peu près, et la cavalerie sont tenues en réserve, sous ses ordres directs, à Myon, dans le grand camp de la plaine et dans les redoutes voisines (*ante oppidum,* côté ouest); que quatre légions distribuées dans des redoutes sont préposées : deux à la garde des retranchements du nord et du nord-est (Reginus et Rebilus), plus particulièrement en face de la colline *a septentrionibus*, et deux à la garde de ceux du sud et du sud-est (Trebonius et Antonius), notamment dans le voisinage des *prærupta loca.* Dispositions très sages, la plaine étant le théâtre des attaques les plus probables, tant de la part des assiégés que de celles de l'armée de secours, et le côté est, crevasse infranchissable du Lison, se trouvant par sa nature hors des attaques indiquées.

De son camp central de Myon, qui s'avance comme un bastion dans la plaine de 3,000 pas, la vue s'étend tout autour sur cette plaine où l'on combat journellement, et sur les points principaux d'attaques présumables, qui sont au sud pour ce qui est de la contrevallation, et au nord pour ce qui regarde la circonvallation : « *erat ex omnibus castris, quæ summum undique jugum tenebant, despectus.* » Et ce *summum jugum*, hauteur, éminence, la plus élevée de celles qui sont dans la plaine dite *intermissa collibus,* est bien la colline de Myon, isolée de toute part.

De ce point favorable, le général romain a l'œil partout et prévoit toute chose : « *Cæsar, idoneum locum nactus, quid quaque in parte geratur cognoscit.* » Le jour de la grande bataille par exemple, c'est de là qu'il manœuvre avec une grande habileté, une rapidité, une précision merveilleuses : en quelques heures et presque en même temps, il envoie Labienus au

secours des lignes du nord, il soutient de sa personne (*ipse adit reliquos)* le moral de ceux qui défendent les lignes de la plaine vivement attaqués des deux côtés, il renforce les points où la défense semble faiblir, enfin il charge lui-même les assaillants aux *prærupta loca* du sud d'abord, et puis au nord, au moment même où les Gaulois victorieux réussissaient à donner l'assaut et à pénétrer dans l'intérieur des lignes. C'est alors que, descendant de Myon dans la direction du Lison et de Doulaise, il est aperçu à la fois des Gaulois et des Romains combattant sur les pentes de la colline *a septentrionibus,* et que bientôt s'accomplit, par le mont Bergeret et la rive droite du Lison, le mouvement tournant de la cavalerie romaine en dehors des lignes : elle prend en flanc et à dos par Lizine les troupes de Vergasillaune et s'oppose à leur retraite vers la colline extérieure de By, d'où elles étaient venues, et les rejette vers l'est sur le plateau d'Amancey; manœuvre parfaitement rendue par les mots *fugientibus equites occurrunt.*

Tel fut le rôle magnifique de la réserve, si bien placée à Myon dans une position centrale. Formée de troupes fraîches prises dans le grand camp, puisque le général romain ne les sort pas des *præsidia*, ce qu'il a soin d'indiquer chaque fois, elle fut vraiment décisive dans la dernière bataille. Elle rayonna sur tous les points de la double circonférence par ses détachements, et, partout en présence de César (tellement il se multiplia dans cette journée), elle chargea à l'arme blanche avec vigueur et ensemble les assaillants qui arrivaient nécessairement en désordre, diminués et fatigués par une marche difficile à travers les milliers d'obstacles qu'ils avaient eus à franchir.

Si la conduite du général romain est admirable et très intelligible à Alaise, celle des généraux gaulois y est compréhensible et s'y justifie.

De même que César fut habile et prudent en exécutant d'immenses travaux autour de ce massif trapézoïde d'Alaise (César semble lui assigner cette forme et il offre à sa base un développement exact de 11,000 pas ou 16 kilomètres, tandis que

celui presque arrondi d'Alise-Sainte-Reine n'est que de 7 ou 8 kilomètres), de même Vercingétorix fut clairvoyant et circonspect en congédiant sa cavalerie et en conservant la totalité de ses 80,000 hommes d'infanterie pour garder ce vaste circuit. Les dispositions qu'il prit pour exécuter ce dessein furent habiles et simples autant qu'opportunes. Après la défaite de ses cavaliers sur la rive gauche du Taudeur, il ferme aux fuyards les portes de l'*oppidum* et fait bonne contenance, comme pour montrer qu'il veut se maintenir dans le camp extérieur de Charfoinge dont les Romains n'ont fait qu'approcher. César ne pouvait se douter ainsi des projets de son adversaire touchant le renvoi immédiat de sa cavalerie. Aussi, dès que la nuit fut venue, la cavalerie gauloise put-elle passer, en prenant quelques précautions de détail, dans les intervalles encore libres des *castella* inachevés sur le pourtour, notamment du côté de la plaine, suffisamment gardée du reste, pour le moment, par le grand camp de Myon. Et elle le put avec d'autant plus de sécurité que la position avancée de Charfoinge, n'étant pas encore évacuée, restait menaçante pour les Romains. Ce n'est qu'après avoir assuré ainsi le mouvement de retraite de sa cavalerie, et après avoir pris à l'intérieur de l'*oppidum* d'autres dispositions indiquées au chap. LXXI, que Vercingétorix fit rentrer dans la place toutes les troupes qu'il avait placées en avant. Par cette mesure de précaution, il voulut évidemment resserrer sa ligne de défense déjà très étendue (11,000 pas), et qui le devenait beaucoup trop avec le camp extérieur de Charfoinge.

Toutefois il ne resta pas inactif par la suite, puisque le texte nous le montre, sans donner les détails, profitant des nombreuses issues que nous voyons au massif d'Alaise, notamment face à la plaine de 3,000 pas, pour contrarier et retarder l'exécution des lignes romaines, contre lesquelle il fit des sorties par plusieurs portes à la fois.

Après l'arrivée de l'armée de secours et après son établissement judicieux, face à la plaine de 3,000 pas, sur la colline extérieure de By, rive gauche de la Loue et dans son voisinage,

seul emplacement possible à Alaise qui n'est vraiment abordable que d'un seul côté, Vercingétorix fit les plus louables efforts pour donner la main à travers la plaine aux Gaulois de l'extérieur. Mais il ne dirigea ses attaques sérieuses pour percer les lignes romaines que de ce côté ouest, bordé par la plaine, et une fois seulement vers le sud, où sont les *prærupta loca* de Vaux-Mourand, parce que le côté est et le côté nord de la contrevallation étaient l'un et l'autre inabordables pour les assiégés, à cause de la crevasse du Lison, avant-fossé qu'ils ne pouvaient combler ni franchir sans commettre la plus grande imprudence.

Quant aux généraux de l'armée de secours, leur attaque habile, exécutée au nord de la circonvallation, prouve que toutes les dispositions spéciales relatives à un tel mouvement purent parfaitement s'exécuter et s'exécutèrent en effet au pays d'Alaise, en vue de surprendre les Romains disséminés dans les lignes. Selon le texte, les reconnaissances préalables furent faites, le point d'attaque fut judicieusement choisi au nord de Doulaise, et le secret bien observé par une belle marche de nuit. Depuis By, camp de l'armée de secours, jusqu'aux environs de Lizine, emplacement de l'embuscade, par Ronchaux et Châtillon-sur-Lison (distance de 14 kilomètres environ à vol d'oiseau), l'exécution de cette marche fut possible avant le jour, dans cette saison d'été, pour une armée de 60,000 hommes, pourvue d'un grand matériel d'assaut préparé à l'avance [1]. Les points dominants, cotés 501 et 480, de la colline *a septentrionibus* furent occupés à l'heure convenue par les soldats de Vergasillaune, qui eurent ainsi constamment l'avantage de la position et purent plonger les défenseurs des lignes romaines, sur tous les endroits des retranchements placés en ces lieux d'une manière défectueuse. Les fossés comblés, les obstacles accessoires visibles

---

(1) Ils durent porter là, avec eux, tout ce que portaient les soldats de Vercingétorix dans les mêmes circonstances : « *huc ea, quæ paraverant, conferunt* (lib. VII, c. LXXXVI), à savoir : « *longurios, musculos, falces, reliquaque quæ eruptionis causa paraverat* (lib. VII, c. LXXXIV). »

détruits, l'*agger* et le *vallum* renversés dans les directions que devaient suivre les colonnes d'attaque, on comprend, à l'aspect de ce terrain, l'assaut exécuté alors par les troupes gauloises lancées, avec toute la rapidité du récit, en plusieurs attaques à la fois pour diviser l'attention des Romains. On voit Vergasillaune, posté avec sa réserve principale sur la colline allongée dont le point culminant 501 est le sommet du triangle des attaques exécutées sur une base de près de 4 kilomètres, allant du voisinage du mont Bergeret aux environs de Coulans par Doulaise et Refranche ; on le voit se réservant la faculté de porter de là des secours rapides sur les endroits où cela devenait nécessaire, et faire succéder aux premiers assaillants, sur le point principal d'attaque choisi vers Doulaise, des troupes nouvelles destinées à agir à l'arme blanche, comme les Romains, selon l'expression énergique de César : « *Nostri, emissis pilis, gladiis rem gerunt.* »

Que si, dans cette grave circonstance, la cavalerie gauloise absente fit défaut à Vergasillaune, qui ne put l'opposer à la cavalerie romaine du mouvement tournant pour protéger sa retraite, on peut dire, à la décharge du chef gaulois, que cette arme était peu propre à une marche secrète de nuit exécutée à travers un pays raviné, ni au genre d'attaque qu'il méditait; il l'avait laissée de préférence dans la plaine de 3,000 pas, où elle pouvait rendre les plus grands services, si, au moment de l'attaque générale, Commius et Vercingétorix parvenaient à percer les lignes de ce côté, grâce à la puissante diversion qu'il allait tenter lui-même vers le nord de la circonvallation.

Malheureusement toutes les combinaisons des chefs gaulois furent déjouées, malgré leur bravoure et leur coup-d'œil, par la force, la nature des fortifications romaines et la multitude des pièges, par la bonne organisation des réserves de César et la position exceptionnelle qu'il avait su prendre dans la plaine sur la colline de Myon.

Le tracé, établi sur des vestiges encore visibles, y montre le camp de César assis en face de l'*oppidum*, côté ouest qui est le

seul accessible d'Alaise, et appuyé à la ligne extérieure de circonvallation, de sorte que la place laissée libre pour la circulation existe là, entre la tête du camp et la ligne intérieure de contrevallation.

Cette position militaire et le tracé du retranchement en ce lieu se trouvent justifiés par les détails du dernier acte du drame (chapitre LXXXIX). En effet, des députés sont envoyés au camp de César pour traiter de la capitulation. « César ordonne que les chefs soient amenés en avant (*jubet principes produci*), » c'est-à-dire que, sortant par la porte ouest, que nous avons vue être le devant de l'*oppidum* par rapport à la place qu'occupait César, ils soient menés vers son camp de Myon. « Lui-même s'arrêta dans le retranchement devant son camp (*ipse in munitione pro castris consedit*), » ce qui veut dire qu'il alla se placer à la tête de son camp de Myon, face au côté ouest de l'*oppidum* par lequel venaient les chefs gaulois, et en deçà de la contrevallation, de sorte que, quoique hors de son camp, il se trouva être encore dans la fortification, *in munitione*, selon le texte, c'est-à-dire entre la tête du camp et la première ligne de contrevallation, dans l'espace laissé libre sur la rive gauche du Taudeur : « là les chefs lui furent amenés (*eo duces producuntur*). »

C'est ainsi que chaque mot du texte doit trouver son application minutieuse sur le terrain fortifié et décrit par César.

PREMIER APPENDICE.

FOUILLES DE GERGOVIE ET D'USSEL.

La méthode invariable et très simple qui m'a donné la solution des questions militaires que les *Commentaires* de César soulèvent, se trouve aujourd'hui pleinement justifiée par les exemples que j'ai pu recueillir dans les *Commentaires* des guerres civiles. Hirtius, continuateur et ami de César, place aussi le général romain dans son grand camp, chaque fois que ce général fait une description topographique ; il assigne également la forme carrée à son camp, et donne à l'expression *e regione* le sens de direction géométrique qui m'a fait découvrir, par une simple tranchée perpendiculaire à cette direction, les deux camps de César à Gergovie et le double fossé qui les reliait, ainsi que ses travaux à Uxellodunum. Ces emplacements, comme tous ceux que j'ai signalés à l'aide de ma méthode, sont nouveaux, à l'exception d'Alaise du Doubs qui fut mise en avant par M. Delacroix à qui revient l'honneur de cette belle découverte. Mais Alaise, où le terrain répond si bien à ma méthode, me fut révélée d'abord, commes les autres emplacements, par l'interprétation que je donne au mot *fines*, expression géographique, considéré pàr rapport à César au moment où il parle dans le récit qu'il fait, et désignant non la totalité du territoire dont il est question, mais seulement la zône frontière la plus rapprochée de lui, eu égard au lieu où il se trouve, et la plus éloignée lorsque le mot *fines* est suivi ou précédé de l'adjectif *extremi*. De sorte qu'étant dans le vrai, de par le résultat des fouilles et de par Hirtius, pour ce qui est de l'interprétation du terme technique *e regione*, il s'ensuit néces-

sairement que j'interprète exactement le mot *fines* qui, de prime abord, m'amena à Alaise et me fit condamner géographiquement Alise du mont Auxois. Plus tard la même interprétation me conduisit encore dans la Séquanie, au pays de Ronchamp, où le proconsul battit Arioviste, roi des Germains, à 20 kilomètres de Belfort, point stratégique marqué pour l'accomplissement de cette action célèbre par le plus grand de tous les capitaines, Napoléon, avec lequel on est bien obligé de compter, et qui condamne aussi l'Alise du mont Auxois, comme théâtre de la lutte entre César et Vercingétorix.

Dans l'intérêt de la vérité et de l'archéologie militaire, je devrais peut-être faire ici le récit détaillé des fouilles dont l'expression *e regione* me permit de fixer d'avance l'emplacement et d'annoncer les résultats avec une précision mathématique, notamment pour les questions de Gergovie et d'Uxellodunum. Mais je me bornerai à dire de nouveau, à l'égard de Gergovie, qu'il sera toujours facile de vérifier mes assertions, en répétant sur la rive gauche de l'Auzon, au bas du village d'Orcet, la tranchée que j'ai faite sur la rive droite, dans le champ de M. Lepaitre : j'affirme qu'elle mettra au jour le prolongement du double fossé historique que j'ai trouvé là, sur la direction *e regione oppidi*, reliant le petit camp de la colline d'Orcet au grand camp du Puy-Chevalet dont j'ai retrouvé aussi les fossés. Je ferai remarquer, en outre, combien ce grand camp du Puy-Chevalet, position très forte, sis entre l'Auzon et l'Allier, répond à la fois aux distances et à toutes les autres conditions du texte, à la manière dont les Romains faisaient la guerre dans les pays de montagnes (lire, relire les guerres civiles) et aux règles de la stratégie. Noviodunum (Nevers, point solide sur la Loire, lib. VII, c. LV), voilà la base d'opérations de César contre les Arvernes ; Gergovie, leur capitale (montagne voisine de Clermont-Ferrand), est son objectif ; les hauteurs du Puy-Chevalet sont d'abord sa ligne de défense, et puis deviennent sa base secondaire d'opérations dont l'Allier est la ligne de communication avec Noviodunum. Supprimez les hauteurs du

Puy-Chevalet, le texte devient inexact, incompréhensible, et notre héros, Vercingétorix, un homme inhabile s'il en fut jamais.

Quant à la question d'Uxellodunum, j'estime qu'il suffira de transcrire les pièces suivantes que je dois à la bienveillance de M. le Maire d'Ussel :

Ussel, le 19 juin 1864.

Mon cher monsieur Sarrette,

Je m'empresse de vous adresser quelques copies de notre brochure, ainsi que celle du procès-verbal du Comité archéologique d'Ussel relatif aux fouilles faites sous votre direction, le 26 novembre 1863, dans la célèbre terrasse construite par César pour attaquer l'*oppidum* d'Uxellodunum. Ces fouilles modestes, faites suivant nos faibles ressources, nous ont donné des résultats que l'on n'a pu atteindre ailleurs, et qui me fortifient de plus en plus dans la conviction qu'avec votre patience et votre énergie la vérité se fera jour.

Donc, mille fois merci, au nom de tous, pour tous vos efforts qu'explique seule une religieuse passion pour la vérité.

Le Maire d'Ussel,

TREICH-LAPLÈNE.

PPOCÈS-VERBAL DRESSÉ AU NOM DU COMITÉ DES FOUILLES D'USSEL, PAR LE SECRÉTAIRE-RAPPORTEUR.

Nous, membres du Comité des fouilles exécutées à Uxellodunum, affirmons que lesdites fouilles, faites sur l'indication de M. Sarrette, ont produit les résultats suivants :

1° La montagne dite du Peyrot contient des vestiges d'occupation gauloise; elle offre encore les restes de deux murs d'enceinte; elle est abrupte en certains endroits; elle est entourée presque en totalité (*pene*) par une vallée de ceinture que la Sarsonne vient couper dans sa partie basse, et elle se trouve reliée par un col étroit et déprimé aux montagnes plus élevées du nord, selon le texte, où sont les vestiges des trois camps de Caninius (*trina excelsissimo loco castra fecit Caninius*); enfin, aucun travail humain ne pourrait empêcher la Sarsonne de venir se heurter à la base du Peyrot.

2° Des racines nombreuses de rochers brisés et des carrières couronnent le Peyrol du côté des camps romains, du nord principalement.

3° Toutes les traces d'un blocus se trouvent, à la surface du sol, sur la pente opposée de la vallée de ceinture dont les hauteurs enveloppent le Peyrot et le dominent à distance; ce sont çà et là des camps romains, des *castella*, liés entre eux par des lignes de circonvallation encore faciles à suivre aujourd'hui.

4° Au pied du rocher même, une vieille fontaine presque tarie se voit à la partie nord du Peyrot, près du col; cette fontaine, déblayée de tous les détritus qui l'encombraient, a fourni des débris de poterie gauloise, des pierres de fronde, et il est maintenant visible qu'elle était jadis alimentée par un canal bâti, que l'on retrouve à 1 m. 50 c. du sol actuel, et qui vient de la montagne qui est privée du circuit de la vallée, c'est-à-dire du côté du col où les eaux, qui alimentaient la fontaine gauloise, prenaient leur source.

5° Sur le versant opposé et en face de cette fontaine, à la distance d'un jet de fronde, se trouve un terrassement de plus de 3 mètres d'élévation, et les tranchées qu'on y a pratiquées ont permis de recueillir, au plus bas, du côté qui fait face à la fontaine, de nombreux fragments de tuiles à rebords et de poteries gauloises; on y trouve aussi, du côté le plus rapproché de la fontaine, des traces de l'incendie qui dut détruire les

travaux de César, telles que cendres, charbon de bois, pierres calcinées, débris de poteries (probablement de celles que les Gaulois remplissaient d'huile et de poix bouillantes pour les lancer sur les travaux des Romains) et de fer oxydé dont les échantillons ont été recueillis et conservés par l'archiviste de la Société.

6° Sous le terrassement passe une forte source, qui paraît tirer son origine de cet endroit là même, où doit aboutir le vieux canal gaulois dont elle aurait dérivé les eaux.

7° Les *cuniculi* existent sous le terrassement signalé, en arrière de lui, vers le col, et dans la direction de la source détournée : ce sont des souterrains taillés dans le tuf, vrais clapiers faits de main d'homme; leur forme est celle d'une porte de four, et leur dimension moyenne est celle d'un mètre de largeur sur 1 m. 20 c. de hauteur.

8° Entre les camps romains et le col se trouve un champ non exploré, qui porte le nom de Tombe-Roumi ou Tomba-Roumi (tombe des Romains); deux beaux *tumulus* faits de grosses pierres se voient encore au col même, et une aigle romaine en granit du pays, pesant 900 kilogrammes, a été trouvée sur l'*oppidum*.

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal pour valoir ce que de droit.

Ussel, le huit novembre mil huit cent soixante-trois.

A la minute suivent les signatures :

TREICH-LAPLÈNE, maire; CLÉDAT DE LA VIGERIE et DE GALTIER, adjoints; DE BÉCORDEL; A DE BÉCORDEL; FOULLIOUX; PUIVARGE; SAUGON; JÉRETHIE; MOSNIER, substitut; CLÉDAT DE LA VIGERIE père; BONFILS; DÉTAMPES; DE BONY.

Pour copie conforme :

Le Président de la Société archéologique d'Ussel,

TREICH-LAPLÈNE.

FONTAINE D'UXELLODUNUM; — TERRASSE ET CUNICULI; MINES DE CÉSAR.

Cette découverte précieuse à tant de titres pour la connaissance de la vraie notion celtique, restée vague, et qui termine avec éclat les discussions qui se sont prolongées de siècle en siècle au sujet de l'emplacement de l'antique et célèbre Uxellodunum, vient de se produire dans les circonstances suivantes, les 26, 27 et 28 octobre 1863.

L'attention de Sa Majesté l'Empereur, qui porte le plus vif intérêt à tout ce qui se rattache à notre vieille gloire nationale, avait été sollicitée sur ce point, au camp de Châlons, par M. Sarrette, lieutenant-colonel du 86e de ligne, promoteur de la donnée nouvelle d'Uxellodunum à Ussel. Sa Majesté, frappée de l'idée de M. Sarrette, avait daigné envoyer à Ussel un de ses officiers d'ordonnance pour y étudier la question et y faire exécuter des fouilles, s'il y avait lieu. Cet officier supérieur, malheureusemeut pressé par une autre mission, ne put séjourner : arrivé le 6 octobre au soir, il en repartait le lendemain 7, regrettant, disait-il, de ne pouvoir le faire plus tôt, tant il avait peu d'instants à donner à Ussel. Uu passage aussi rapide ne pouvait lui permettre de consacrer à cette importante question le temps qui lui eût été nécessaire pour examiner attentivement les lieux et y bien méditer sur les difficultés diverses qui, depuis tant de siècles, ont divisé les meilleurs esprits à ce sujet.

Le 26 octobre, quelques jours après le départ imprévu de cet officier, M. Sarrette, qui avait manifesté a M. le maire de la ville le désir de se trouver à Ussel en même temps que l'envoyé de l'Empereur, ne recevant aucun renseignement sur l'époque de son arrivée, vint de lui-même visiter la place.

Après avoir consacré toute une journée à parcourir la montagne de l'*oppidum*, dite le Peyrot (puy rocheux), ainsi que des environs, tant à pied qu'à cheval, avec une personne qui

avait bien voulu l'accompagner, M. Sarrette, frappé de l'aspect et de la liaison des nombreux vestiges de fortifications anciennes, mieux conservés dans ces contrées que partout ailleurs, grâce à la nature ingrate du sol qui en exclut la culture, fut de plus en plus convaincu que cette montagne, si bien circonscrite, avait été l'objet d'un blocus offrant tous les caractères de ceux faits par les Romains.

Le lendemain de cette course préliminaire, parti dès le matin, accompagné de M. Treich, maire d'Ussel, de MM. Cayro et de Galtier, il visita les lieux plus en détail, notamment l'emplacement des trois camps, encore bien marqués, de Caninius au Sarsonneix et au Theil, hauteurs dominantes faisant face au nord de la montagne de l'*oppidum,* qui là, selon le texte, est privée du circuit de la vallée de ceinture, dans un espace très restreint de trois cents pieds romains environ. La nature des lieux, d'accord avec la lettre et l'esprit du texte, en fait un col déprimé et étroit qui est la clef de la position, puisqu'il donne à une armée assiégeante le seul accès possible et praticable vers l'*oppidum,* dont la pente est raide, dit le texte, le mur d'enceinte haut et protégé par des rochers abruptes. On en voit encore sur la crête et sur les pentes les traces et les racines à la surface du sol; le temps et surtout les besoins incessants de la population les ont fait disparaître pour servir à l'édification des clôtures euvironnantes et des routes voisines: cela est si vrai, qu'après avoir employé ces matériaux tout extraits, qui se trouvaient à leur porte, les habitants d'Ussel vont tous les jours les chercher plus loin.

En conséquence, dans l'hypothèse d'un siège de l'*oppidum* celtique, dont les traces sont incontestables au Peyrot, ce fut là, sur ce col, que durent se concentrer l'attaque et la défense. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur le pourtour encore très souvent abrupt de la montagne, pour se convaincre que la vallée qui l'entoure, coupée par la Sarsonne dans sa partie basse, empêchait partout ailleurs une attaque sérieuse. On comprend, en effet, que les Gaulois agglomérés au centre de l'*oppidum,* d'où ils do-

minaient la vallée, pouvaient surveiller les armées romaines, les voir traverser la vallée, si elles eussent songé à le tenter, et se porter en force sur le point menacé de la circonférence formée par des murs érigés sur la crête et sur la pointe, où l'on rencontre encore de nombreux vestiges répandus çà et là, comme si cette enceinte eût été double.

Arrivé au camp romain du Theil, qui regarde directement le col du Mazet (*macellum*, boucherie), M. Sarrette, prenant la direction de la fontaine célèbre indiquée sur sa carte « *e regione fontis,* » marche droit sur l'*oppidum* par la partie étroite du col qui existe entre les fermes de Grammont-Grand et Grammont-Petit. Cette marche décidée, qui ne trahit pas la moindre hésitation, montre que M. Sarrette a la plus grande confiance dans l'interprétation de l'expression géométrique « *e regione,* » qui lui a donné les vrais emplacements des deux camps de César à Gergovie et de ceux de Labienus dans les environ de Lutèce. Arrivé à 70 mètres de la porte nord de l'*oppidum,* à laquelle il faisait face, placé sur le versant opposé de la vallée de ceinture, dans un champ formant terrasse et appartenant à M. Badour, M. Sarrette s'exprime ainsi :

« Messieurs, dit-il à ses trois compagnons, nous voici sur la terrasse de César; au pied de ce rocher entouré de grands arbres, que vous voyez devant nous, sous le rempart abrupt de l'*oppidum* qui là forme le fer à cheval, se trouve creusée dans le granit la grande fontaine tarie d'Uxellodunum, ou fontaine du patriotisme. D'après la configuration du terrain, la source qui l'alimentait venait de notre gauche, autrement dit du col du Mazet, comme l'indique du reste très bien Hirtius : « *ab eâ parte quæ circuitu vacabat,* » c'est-à-dire de cette partie de la montagne du Peyrot qui n'avait pas de circuit, comme il a été déjà dit plus haut (*flumen infimam vallem dividebat, quæ pene totum montem cingebat*), dans le même chapitre. Elle sortait donc par la pente ouest de ce col, à une certaine distance du sommet, comme cela est rationnel, car une source ne jaillit point d'ordinaire au sommet de l'éminence qui lui donne nais-

sance, par suite des infiltrations d'eau qui prennent dans son sein une direction déterminée. A notre droite, sur la pente opposée qu'occupait César, voici la fontaine abondante de Grammont-Petit, qui depuis cette époque reçoit l'eau de la fontaine gauloise, détournée par César au moyen d'un canal souterrain, d'un drainage ou d'un fossé à ciel ouvert peut-être, fait à l'abri de mantelets poussés en avant par les soldats antérieurement au transport des terres superposées, et dans lequel doivent aboutir les mines ou *cuniculi* (*cuniculos tectos*) qui vont couper la source sur le col du Mazet, et la détournent en la-dirigeant d'un versant de la vallée de ceinture sur l'autre versant, en d'autres termes, du pied de la montagne de l'*oppidum* au pied de Grammont-Petit. Nous pourrons facilement vérifier ces assertions qui tranchent nettement la question, Messieurs, par une coupure perpendiculaire faite en arrière de nous, sur la terrasse où nous sommes en ce moment. Cette coupure devra mettre à découvert plusieurs mètres de terre rapportée formant la terrasse, ce qui d'ailleurs sera facile à reconnaître. Quant aux *cuniculi*, on les retrouvera en remontant plus en arrière encore, disséminés sur la pente ouest du col; tous devront avoir leur pente tounée vers la vallée principale, de manière à faciliter l'écoulement des eaux de ce côté. »

M. Treich fit alors observer à M. le colonel Sarrette qu'un éboulement s'était produit autrefois, à environ 40 mètres en arrière, dans le champ même de M. Badour, et qu'il avait mis au jour une sorte de conduit souterrain. M. Cayre, à ces mots, informa aussi M. Sarrette que sa belle fontaine de Grammont-Petit, qu'il avait fait réparer il y a une dizaine d'années et qu'il avait cru jusque-là naturelle, provenait visiblement d'un conduit souterrain fait de main d'homme. Ces renseignements, qui venaient confirmer d'une manière si imprévue les faits avancés par M. Sarrette, le décidèrent à faire commencer au plus tôt des travaux de terrassements, pour rendre palpables à tous les yeux ces preuves patentes de l'exactitude de son système.

Le lendemain 27, en effet, les fouilles furent commencées

sous la direction de M. le colonel. Arrivées à trois mètres de profondeur, elles donnaient comme résultat des terres rapportées dont l'épaisseur répondait exactement à la hauteur que le texte assignait au remblai fait par César : on trouvait encore des tuiles romaines, des débris de poteries romaines et gauloises, des pierres qui portaient encore les traces du feu, des bois calcinés, des engins de guerre, tels que pierres de fronde gauloises, pétries d'argile, durcies au feu ; des pierres lancées jadis par les *tormenta* et préparées par les mêmes moyens ; des morceaux de fer oxydés ; des débris de toute espèce dont l'origine ne saurait être contestée et qui tirent une valeur nouvelle de l'emplacement d'où on les a extraits.

Le surlendemain, des *cuniculi* nombreux, trouvés en arrière de la terrasse, étaient ouverts au public, et leur pente, indiquée par M. Sarrette, était constatée par chacun des visiteurs ; un peu plus loin, la tranchée ouverte avait recontré une source dont l'eau jaillissait avec force.

Ces fouilles furent perfectionnées pendant huit jours encore, pour éviter les éboulements d'abord et pour bien se fixer ensuite sur la direction de la grande quantité d'eau que l'on avait rencontrée et sur le procédé que César avait dû employer pour l'amener sous le terrassement ; sa direction était celle du col, mais le procédé qui l'amène reste encore à découvrir. Est-ce par un canal provisoire, à ciel ouvert, comblé plus tard, est-ce par un drainage ou par un souterrain ? Du premier moyen, il ne resterait nul indice ; nous avons cru rencontrer le drainage, mais bientôt on en perdait les traces ; quant à un canal souterrain qui, dans ce cas, mènerait les eaux à Grammont-Petit, il faudrait pour l'atteindre une tranchée si profonde et un travail si considérable qu'on a dû y renoncer momentanément. Nous devons donc, jusqu'à preuve contraire, nous en tenir à l'idée d'un canal à ciel ouvert, comblé aussitôt que la source a été saisie, grâce aux *cuniculi*. Ajoutons, en outre, qu'une autre idée assez vraisemblable se présente encore à l'esprit, c'est qu'après avoir découvert la source, les Romains ont parfaite-

ment pu la diriger sur Grammont-Grand, où se trouve aussi une fontaine très abondante, c'est-à-dire sur le versant qui se trouve adossé à la terrasse elle-même, ce qui expliquerait rigoureusement encore cette phrase du texte : « *venæ fontis intercisæ sunt atque aversæ.* » Du reste, aucun doute ne pourra plus subsister à cet égard, lorsqu'on aura suivi le vieux canal gaulois, qui est aujourd'hui découvert, jusqu'au point où il se trouve coupé par les travaux des Romains.

Les travaux de César sont donc à peu près dévoilés; les objections dictées par le parti pris tombent d'elles-mêmes aujourd'hui devant l'importance de ces nouvelles découvertes, qui viennent de couronner le système de M. Sarrette du plus beau succès archéologique des temps modernes.

Le Comité d'Ussel, encouragé par les fouilles de ces derniers jours, continuera son œuvre jusqu'au moment où un auguste protecteur, archéologue aussi zélé qu'érudit, viendra reprendre les travaux au point où le Comité aura pu les conduire, et assurera ainsi à la ville d'Ussel une gloire légitime qui pourra encore lui être enviée, mais qui ne sera plus contestable. Le Comité, qui n'a en vue que les intérêts du pays, compte sur la puissante protection de notre César moderne, pour mettre complètement au jour ces antiques travaux du grand capitaine qui conquit la Gaule.

Ussel doit espérer aujourd'hui : son antiquité est bien reconnue, et son aigle colossale peut dormir en paix au milieu des descendants de ces Gaulois illustres et malheureux qui l'ont vue jadis dominer leurs campagnes.

H. DE B.

DEUXIÈME APPENDICE.

LES FOUILLES D'ALAISE.

J'ai dû citer plusieurs fois, dans le cours de ce mémoire, les remarquables rapports de M. A. Castan (1), faits à la Société d'Emulation du Doubs, au nom de sa Commission des fouilles d'Alaise (2) : ensemble de travaux qui a été jugé digne, par le Comité impérial des travaux historiques, de partager le prix unique de 1,500 francs, affecté à l'archéologie, dans le concours ouvert, pour 1863, près le ministère de l'instruction publique, entre les Sociétés savantes de France. Cette distinction, justement méritée, est de nature à donner un nouveau relief aux beaux résultats obtenus par les fouilles d'Alaise.

Ces résultats viennent à l'appui de mon interprétation nouvelle du texte, si simple et si rationnelle cependant, laquelle

---

(1) *Les Tombelles celtiques du massif d'Alaise*, 1858; *Les Tombelles celtiques et romaines d'Alaise*, 1850; *Les Tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise*, 1860; *Les Vestiges du siège d'Alesia*, 1861; *Les Camps, les tombelles et les villa du pourtour d'Alaise*, 1862; *Les Champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise*, 1863; *Archéologie du pays d'Alaise, lettre à Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, servant d'introduction aux rapports de la Commission des fouilles d'Alaise*, 1863; dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. III, V, VI, et VIII.

(2) La Commission des fouilles d'Alaise, nommée par la Société d'Emulation du Doubs le 12 juin 1858, se compose actuellement de six membres : M. Delacroix (Alphonse), architecte de la ville de Besançon, auteur de l'attribution de l'Alesia de César au massif d'Alaise, *président de la Commission* ; M. Castan, archiviste et bibliothécaire-adjoint de la ville de Besançon, *rapporteur de la Commission* ; M. Bial, capitaine en 1er, professeur à l'Ecole d'artillerie de Besançon; M. Percerot, architecte; M. Varaigne, 1er commis de la direction des contributions indirectes; M. Vuillebret, juge au tribunal et conservateur du musée archéologique de Besançon.

consiste, comme on l'a vu dans ce mémoire : 1° à affecter au fossé perdu de 20 pieds, première ligne d'investissement des Romains à Alesia, les 11,000 pas du texte, qui équivalent précisément aux 16 kilomètres du circuit de l'*oppidum* d'Alaise ; 2° à adopter, pour l'intervalle séparant le fossé perdu du double fossé de la contrevallation, la version de 400 pas, au lieu de celle 400 pieds, et, comme conséquence géométrique de cette adoption, à donner au double fossé de la contrevallation les 14,000 pas du texte ; 3° à démontrer que, dans les récits des *Commentaires*, la ligne de circonvallation a toujours une étendue très considérable, jamais indiquée, dépendant à la fois de l'espace qui doit être ménagé à l'intérieur des lignes pour la manœuvre des troupes chargées de les défendre, et de la topographie du terrain, qui doit être dans des conditions telles que la ligne soit favorablement établie pour résister aux attaques de l'ennemi extérieur.

Le quatrième rapport de M. Castan, intitulé *Les Vestiges du siége d'Alesia,* est celui que j'invoque plus spécialement. Il rend compte des fouilles opérées, en 1861, sur deux points importants de la plaine de 3,000 pas, dans le but d'y retrouver les traces de la contrevallation et de la circonvallation.

Pour la recherche de la contrevallation, les fouilles ont eu lieu dans la dépression bien marquée qui existe entre la colline de Charfoinge et l'*oppidum,* et qu'on appelle les Vallières.

Pour la recherche de la circonvallation, les fouilles ont été pratiquées en face du Peu de Myon, sur la rive droite du Taudeur, entre ce ruisseau et les vestiges d'une muraille ruinée en pierres sèches, large de 1 m. 20 c. et s'étendant sur une longueur de 1,200 m , dans une direction parallèle au Taudeur.

Seize tranchées parallèles, pratiquées, sur une étendue de deux kilomètres, ont permis de constater qu'un fossé de 5 à 6 m. de largeur, à parois verticales, avait été creusé dans la dépression des Vallières. Or c'est là précisément que passe, d'après mon système, le fossé perdu de la contrevallation. La dimen-

sion et le profil de cet avant-fossé trouvé dans les Vallières s'accordent, d'ailleurs, avec le profil et la dimension de celui de la circonvallation, qui s'est montré récemment taillé dans le roc du mont Bergeret.

« Sans exagérer, dit M. Castan, la portée des constatations qui précèdent, nous sommes en droit d'affirmer que la vallée qui couvre le pied des pentes occidentales du massif d'Alaise a été fouillée dans le sens de sa longueur par un travail de main d'homme, ainsi que l'attestent les vestiges de charbons et de poteries rencontrés dans la presque totalité de nos tranchées. Si l'on a pris la peine de remarquer le parallélisme constant de nos taches charbonneuses, ainsi que la similitude parfaite des poteries recueillies ailleurs que dans les couches superficielles du sol, on nous accordera sans peine que le travail dont il s'agit, et que nos fouilles ont mis en évidence sur environ deux kilomètres de longueur, a été conduit d'après un plan régulier et exécuté pour les besoins d'un seul et unique événement. Les quelques profils que nous avons pu saisir démontrent que ce travail a consisté en un fossé large d'au moins 5 m. 20 c. Le serpentement de ce fossé au pied du versant le plus accessible d'un vaste *oppidum* celtique, dont le pourtour est muni de *castellum* romains, environnés eux-mêmes d'une multitude innombrable de tombelles celtiques toutes du même âge, et de môles gigantesques recouvrant des bûchers funéraires tels que les Romains en construisaient après leurs victoires ; les charbons provenant de fascinages brûlés, les débris de pots accolés à ces charbons et conservant encore des traces des matières qui ont servi à produire l'incendie, les fragments de plaques de bronze mince et de bracelets en bois d'if recueillis au milieu des charbons : cet ensemble de circonstances est plus que suffisant pour faire considérer l'ouvrage qui nous occupe comme le fossé d'investissement d'une place de guerre et se rattachant à un fait stratégique entre Gaulois et Romains. L'identité des fragments de plaques de bronze et de bracelets d'if relevés dans nos tranchées, avec les pièces du même genre fournies en si

grande abondance par les sépultures du plateau d'Amancey et de la plaine de Myon, achèvent d'établir une corrélation intime entre le fossé du pied de l'*oppidum* et les champs de bataille de son pourtour ; et comme les tombelles du pourtour d'Alaise ont été attribuées par le juge le plus compétent en cette matière [1] « aux derniers temps de l'indépendance gauloise, » il s'en suit que notre fossé se rapporte aussi à un événement militaire des derniers temps de l'indépendance gauloise. »

Une tranchée fut ensuite poussée à 400 pieds ou 116 mètres en arrière des vestiges du fossé de 20 pieds découvert aux Vallières, et ne produisit pas le profil du double fossé de la contrevallation, lequel, suivant mon interprétation, doit se trouver cinq fois plus en arrière, c'est-à-dire à 400 pas romains ou 580 mètres du fossé perdu.

Quant aux vestiges du double fossé de la circonvallation que César tourna contre les attaques du dehors, ils ont été cherchés avec l'hypothèse que cette circonvallation avait les 14,000 pas du texte, tandis que, selon moi, cette mesure appartient à la contrevallation. Dans l'hypothèse de la Commission franc-comtoise, la circonvallation devait longer nécessairement toute la rive droite du Taudeur, pour ne pas dépasser le chiffre de 14,000 pas qu'on lui supposait, et c'est dans cette région qu'on a judicieusement dirigé les fouilles ; mais celles-ci n'ont fourni sur ce point aucun profil, quelques débris celtiques seulement, des poteries et du fer oxydé. « Ces indices, dit M. Castan, laissent beaucoup à désirer, sans doute ; ils suffisent néanmoins pour établir que des creusages ont eu lieu dans la plaine de Myon, et que ces travaux sont contemporains du fossé qui traverse les Vallières. »

D'après mon interprétation, le résultat ne pouvait être différent sur ce point, car le murger de 1,200 mètres de long, qui va en ligne droite, sans ondulations régulières, parallèlement

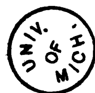
---

(1) M. Fréd. Troyon, de Lausanne, auteur du beau traité des *Habitations lacustres*.

au Taudeur et regardant la colline de Myon, n'est autre chose, avec les creusages signalés en avant de lui, que le mur en pierres sèches et le fossé que les Gaulois établirent sur leur front, en face de César campé au Peu de Myon. Ce vestige de mur se trouve merveilleusement où il doit être, *pro oppido* par rapport à Vercingétorix, *pro castris* relativement à César, et dans la plaine mamelonnée qui s'étendait *ante oppidum*. Ajoutons enfin que la ligne de circonvallation devant, selon moi, toucher au camp de Myon, ne pouvait longer le Taudeur, à hauteur du murger gaulois, là où les fouilles ont été faites.

Je suis donc autorisé à dire que le résultat des fouilles limitées faites à Alaise par les délégués de la Société d'Emulation du Doubs, et celui des fouilles complètes opérées à Alise aux frais de S. M. l'Empereur, sont l'un et l'autre, à des points de vue différents, également favorables à mon interprétation du texte, et viennent ainsi corroborer la méthode invariable que j'applique partout à l'étude des *Commentaires* de César.




UNIV. OF MICH.

NOTE

SUR UN NOUVEL APPAREIL D'HYDROSTATIQUE

Par M. Georges SIRE.

Séance du 9 Janvier 1864.

On sait que les appareils employés, dans les cours de physique, pour vérifier la pression exercée par les liquides sur le fond des vases, sont spécialement celui de Pascal et celui de M. de Haldat. Mais l'emploi de ces appareils nécessite une manœuvre longue et compliquée : le premier exige une balance, des tares...; le second des affleurements réitérés ; enfin, un inconvénient qui leur est commun, c'est qu'on est obligé d'opérer séparément et successivement avec des vases de formes et de capacités différentes.

L'appareil dont je vais donner la description fait disparaître ces lenteurs d'expérimentation et fournit non-seulement une démonstration plus prompte et plus rigoureuse de la pression exercée par les liquides sur le fond des vases qui les contiennent, mais il permet, en outre, de vérifier quelques autres principes d'hydrostatique.

Cet appareil se compose d'un trépied à vis calantes P, servant de support à trois godets en fonte *a*, *b*, *c*, communiquant entre eux par les tubes *e* et *d*. Dans ces godets sont mastiquées les parties ouvertes et cylindriques de trois vases de verre A, B, C. Le diamètre de la partie cylindrique de ces vases est arbitraire, cependant il est bon qu'il ait de cinq à six centimètres, mais il faut qu'il soit exactement le même pour les trois vases ;

c'est la seule condition essentielle que réclame la construction de cet appareil, avec lequel on peut faire les expériences suivantes :

1° On commence par verser du mercure dans l'appareil jusqu'à ce qu'il atteigne une certaine hauteur *m n*, et, d'après ce qu'on sait de l'équilibre d'un liquide homogène dans les vases communiquants, on est sûr que les surfaces libres du mercure, dans les trois vases, se placent dans un même plan horizontal.

On repère la ligne *m n* contenue dans ce plan, soit à l'aide de deux index *i i'*, soit avec un cathétomètre.

Cette disposition établie, chacune des surfaces libres du mercure constitue respectivement le fond des vases A, B, C, dans lesquels on verse de l'eau, d'abord approximativement à la même hauteur, jusqu'en *p q*, par exemple ; et ensuite, pour que la hauteur du liquide dans chaque vase soit rigoureusement la même, on ouvre les robinets *r* et *r'* de deux petits tubes qui relient les vases entre eux. Ainsi modifiée, la partie supérieure de l'appareil devient un second système de vases communiquants, de sorte qu'au bout de peu d'instants la ligne *p q* est horizontale ; à ce moment, on reconnaît que la ligne *m n* n'a pas changé. C'est une preuve expérimentale que quand les liquides sont en équilibre, la pression est la même dans toute l'étendue d'une tranche horizontale.

2° Fermons maintenant les robinets *r* et *r'* ; les trois vases A, B, C, seront indépendants l'un de l'autre, et, comme dans cette circonstance l'horizontalité de la ligne *m n* ne varie pas, on en conclut que la pression exercée sur le mercure par le liquide renfermé dans chaque vase est la même, et qu'elle est indépendante de la quantité absolue de ce liquide.

Pour démontrer que la pression ne dépend que de la hauteur verticale du liquide, il suffit d'ajouter ou d'enlever un peu d'eau dans un des vases; immédiatement la surface mercurielle correspondante s'abaisse où s'élève, et il se produit une dénivellation totale de la ligne *m n*.

Quant à la mesure de cette pression, on peut la déduire du

poids de la colonne d'eau cylindrique contenue dans le tube B; ce poids est évidemment proportionnel à la hauteur du liquide.

3° Si, après avoir fermé le robinet *r'* et ouvert le robinet *r*, on enlève avec un siphon l'eau contenue dans le tube C, il se produit un nouvel équilibre; le niveau du mercure baisse de la même quantité dans les vases A et B, tandis qu'il s'élève dans le tube C. En considérant l'équilibre nouveau par rapport aux tubes B et C seulement, on a le cas de deux colonnes liquides de nature différente qui pressent également sur une même couche horizontale, et l'on prouve aisément que les hauteurs des liquides qui se font équilibre sont en raison inverse de leurs densités.

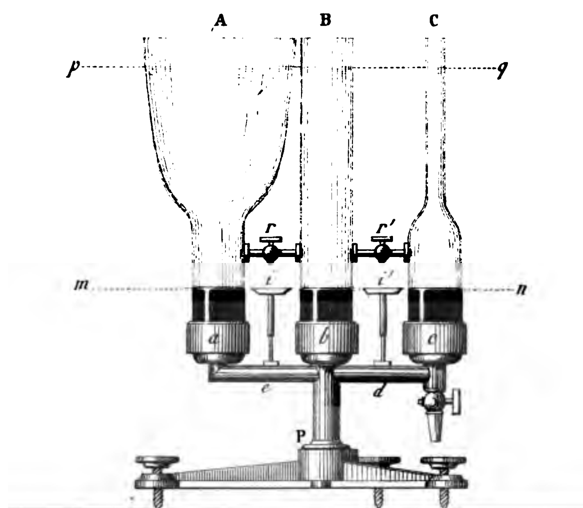
4° Le principe d'équilibre décrit dans le deuxième paragraphe ci-dessus est quelquefois désigné sous le nom de *paradoxe hydrostatique* de Pascal, qui le premier l'a démontré par le raisonnement et par l'expérience. On peut varier la démonstration de ce principe de la manière suivante : les robinets *r* et *r'* étant fermés, et l'appareil ne contenant que le mercure, on verse le même poids d'eau dans chacun des vases A, B, C. Comme ces vases ont des capacités fort différentes, la hauteur de l'eau va en diminuant du tube C au vase A, ce qui produit des pressions inégales; en effet, on observe une grande dénivellation de la ligne *m n*, qui prouve que la pression n'est pas la même sur le fond de chaque vase.

En faisant passer une ligne horizontale par la surface mercurielle du tube C, on reconnaît que le mercure s'élève d'une certaine quantité dans le tube B, et d'une quantité plus grande dans le vase A. Or, ces ascensions relatives du mercure étant proportionnelles aux diminutions de la pression, on a une nouvelle preuve que la pression exercée par un même liquide sur des fonds de même grandeur varie proportionnellement avec la hauteur verticale de ce liquide.

En donnant à l'appareil ci-dessus des dispositions qu'il est facile d'imaginer, on peut mettre en évidence d'autres conditions d'équilibre des liquides; mais ce qui précède suffira, je

l'espère, pour faire comprendre les services que cet appareil peut rendre dans l'enseignement de l'hydrostatique, puisqu'il permet de vérifier, presque instantanément, des faits qui, jusqu'à présent, sont démontrés à l'aide de plusieurs instruments nécessitant des préparations et des manipulations distinctes.

Nouvel appareil d'Hydrostatique
par M. Georges Sire.



G. Sire, d.t

Lith. Guyard, Besançon.

Marx, sc.


UNIV. OF MICH.

ÉTUDE

SUR

TH. JOUFFROY

Par M. J. VALFREY.

Séance du 12 Mars 1864.

M. Charles Jouffroy, fils de notre illustre compatriote, prépare en ce moment une édition nouvelle et définitive des œuvres de son père. Aux études déjà connues de psychologie, de droit naturel et d'art qui ont fixé l'opinion sur les mérites de Jouffroy, son fils est en mesure d'ajouter un grand nombre de lettres, de dissertations philosophiques et de morceaux littéraires, écrits sous l'influence du spiritualisme le plus élevé et dans une langue d'une rare pureté.

Les amis de la philosophie en tireront profit pour faire plus ample connaissance avec ce ferme et noble esprit, qui a donné son nom à un système de l'âme dont l'empreinte vigoureuse se retrouve encore dans la plupart des travaux contemporains de l'école spiritualiste. Sur beaucoup de points, sans doute, la doctrine de Jouffroy a été rectifiée, dépassée; mais sa tradition subsiste jusque chez ceux qui la combattent. L'instrument qu'il s'est approprié pour explorer les régions inconnues de la conscience humaine, est passé tout entier aux mains de ses disciples et de ses continuateurs libres. Aujourd'hui, la méthode d'observation a prévalu au sein des écoles philosophiques diverses, parmi les élèves de Jouffroy comme parmi ceux d'Aug. Comte. On sent qu'elle est le véritable levier de la raison, dont elle émancipe les travaux, dont elle assure l'initiative. C'est par là que le nom de Jouffroy résistera à l'injustice ou à l'indifférence. C'est par là qu'il mérite d'être mieux apprécié.

I.

La philosophie porte avec elle tant de tristesses et de désenchantements ; elle creuse l'âme humaine à des profondeurs si sombres, que le parti le plus sage serait de la dédaigner. J'admire et j'envie la sécurité inaltérable qui donne l'insouciance des choses philosophiques. On vient au monde précédé d'une doctrine tout d'une pièce ; on y soumet ses actes et ses jugements ; on n'a pas le moindre doute sur la vérité, et, comme le Giton de Labruyère, on passe sa vie à avoir le teint frais. D'où venons-nous? où allons-nous? Questions toutes résolues. A quoi bon s'en préoccuper quand il y a des hommes spécialement chargés de cette tâche? N'ont-ils pas défini le rôle de la raison et des capacités humaines, décrété qu'elles iront jusqu'ici et qu'elles n'ont rien à découvrir au-delà ? N'ont-ils pas le droit de rire de nos folles tentatives d'émancipation et d'imposer leur infaillibilité à nos systèmes? Ainsi va le monde : les uns gouvernants, les autres gouvernés. On naît dans un milieu absorbant ; on en respire l'air, on s'en impreigne, et l'on arrive à se faire une douce habitude d'y vivre et une loi de n'en plus sortir.

Supposez un jeune homme élevé à la campagne, dans les traditions simples et pieuses de la famille, et venant tard chercher dans les villes le complément de son instruction classique. Il y apporte le respect de la lettre écrite, la foi catholique puisée aux leçons de la mère et du catéchisme, et infiltrées pour ainsi dire goutte à goutte dans son âme impressionnable par la main la plus caressante. Cette foi docile s'enracine chaque jour plus profondément ; on dirait qu'elle croisse avec le corps et se développe avec l'intelligence pour faire bientôt partie intégrante de cet être qui n'est déjà plus un enfant, et qui n'est encore un homme que par des aspirations à l'état d'instinct. Mais la période de l'adolescence est bientôt passée et l'on se trouve alors en présence de deux chemins. Le premier est tiré au cordeau, et qui le prend y marche sans scrupule sur l'origine des connais-

sances dont il est pourvu, sans hésitation sur le but où elles le mènent, sans inquiétude sur les compétences de ceux qui les lui ont enseignées. L'autre, qui s'en détache brusquement et qui fuit dans une direction opposée, conduit, lui aussi, à travers de longs et nombreux circuits, à une destination assurée. Cependant, que d'obstacles pour y arriver et combien est vacillante et irrégulière la lueur qui l'éclaire! Quelques-uns périssent à la tâche, solitaires, découragés, exténués par la fatigue; le plus grand nombre revient sur ses pas; le reste, plus obstiné ou mieux servi par la double santé du corps et de l'esprit, a la force de gravir le roc où il vise et le temps de s'y reposer. Platon, Aristote, Leibniz, voilà les heureux de la philosophie, ceux qui ont vaincu ses déceptions et à qui elle a donné la paix intérieure; mais elle a tué Pascal; mais elle a jeté Lamennais dans d'indicibles angoisses et envoyé Bordas-Dumoulin à l'hôpital.

Jouffroy a passé une enfance fort tranquille : lorque, au sortir du collége, il vint prendre place sur les bancs de l'Ecole Normale, il n'avait même pas encore de goût prononcé pour la philosophie. Des maîtres, qui observaient avec attention les développements de ce candide et pénétrant esprit, lui révélèrent sa vocation, Jouffroy suivit leurs conseils et abandonna la littérature vers laquelle il s'était senti d'abord si invinciblement attiré. Le jour où il se mit à étudier la philosophie, Jouffroy fit, comme Descartes, table rase de ses connaissances. Il a décrit dans des pages éloquentes le travail de rénovation qui s'opéra en lui à cette époque; ces pages sincères et convaincues resteront comme un témoignage éclatant des épreuves douloureuses que rencontra sur le seuil de la philosophie l'âme sincère de Jouffroy. On comprendra en les lisant combien est périlleuse et remplie d'obstacles cette voie dont nous parlions tout à l'heure, et sur laquelle se pressent les inquiets, les chercheurs, les hommes qui s'avisent de réfléchir à vingt ans, de contrôler leur première éducation et de la refaire avec les lumières de la raison pure. Rien ne montre mieux par quelles attaches nous sommes liés aux souvenirs de notre première existence, où nous

avons appris à sentir, à penser, à vivre sous la tutelle de nos parents et de nos maîtres et à abdiquer entre leurs mains notre indépendance intellectuelle, dans le plus doux et le plus absorbant des esclavages. Quand les circonstances nous commandent de nous émanciper, quand la conscience nous crie que nous avons une responsabilité personnelle, que le moment est venu de prendre possession de nous-mêmes et de nous dérober à l'étreinte des convictions irréfléchies qui nous enserrent, alors il se passe en nous une scène déchirante. Il semble qu'une partie de notre être moral, celle des affections, se sépare de l'autre et la livre sans défense aux tristesses les plus amères de l'isolement. Nous aurons beau revoir nos amis : n'ayant plus leurs convictions, nous penserons avoir perdu jusqu'au droit de garder leur souvenir.

Le sentiment de ces anxiétés respire dans le morceau suivant que nous citons intégralement, malgré son étendue. Lorsque Jouffroy l'écrivit, il avait encore la mémoire fraîche des émotions poignantes que lui avaient coûtées dans sa jeunesse l'initiation philosophique, et l'énergie avec laquelle il les a reproduites, longtemps après les avoir dominées, caractérise la violence même du combat d'où il sortit philosophe et rationnaliste.

« Ce fut à l'âge de vingt ans, dit-il, que je commençai à m'occuper de philosophie. J'étais alors à l'Ecole normale : et, bien que la philosophie fût au nombre des sciences à l'enseignement desquelles il nous était donné de nous destiner, ce ne furent ni les avantages que cet enseignement pouvait offrir, ni une inclination prononcée pour ces sortes d'études, qui me décidèrent à m'y livrer. Je fus amené à la philosophie par une autre voie. Né de parents pieux, et dans un pays où la foi catholique était encore pleine de vie au commencemeut de ce siècle, j'avais été accoutumé de bonne heure à considérer l'avenir de l'homme et le soin de son âme comme la grande affaire de ma vie, et toute la suite de mon éducation avait contribué à fortifier en moi ces dispositions sérieuses. Pendant longtemps, les

croyances du christianisme avaient pleinement répondu à tous les besoins et à toutes les inquiétudes que de telles dispositions jettent dans l'âme. A ces questions, qui étaient pour moi les seules qui méritassent d'occuper l'homme, la religion de mes pères donnait des réponses; à ces réponses, j'y croyais, et grâce à ces réponses, la vie présente m'était claire, et par de là, je voyais se dérouler sans nuage l'avenir qui doit la suivre. Tranquille sur le chemin que j'avais à suivre en ce monde, tranquille sur le but où il devait me conduire dans l'autre, comprenant la vie dans ces deux phases, et la mort qui les unit, me comprenant moi-même, connaissant les desseins de Dieu sur moi, et l'aimant pour la bonté de ses desseins, j'étais heureux de ce bonheur que donne une foi vive et certaine en une doctrine qui résout toutes les grandes questions qui peuvent intéresser l'homme. Mais, dans le temps où j'étais né, il était impossible que ce bonheur fût durable; et le jour était venu où, du sein de ce paisible édifice de la religion qui m'avait recueilli à ma naissance et à l'ombre duquel ma première jeunesse s'était écoulée, j'avais entendu le vent du doute qui de toutes parts en battait les murs et l'ébranlait jusque dans ses fondements. Ma curiosité n'avait pu se dérober à ces objections puissantes, semées comme la poussière dans l'atmosphère que je respirais par le génie de deux siècles de scepticisme. Malgré l'effroi qu'elles me causaient, et peut-être à cause de cet effroi, ces objections avaient fortement saisi mon intelligence.

» En vain mon enfance et ses poétiques impressions, ma jeunesse et ses religieux souvenirs, la majesté, l'antiquité, l'autorité de cette foi qu'on m'avait enseignée, toute ma mémoire, toute mon imagination, toute mon âme, s'étaient soulevées et révoltées contre cette invasion d'une incrédulité qui les blessait profondément, mon cœur n'avait pu défendre ma raison.

» L'autorité du christianisme une fois mise en doute à ses yeux, elle avait senti trembler dans leur fondement toutes ses convictions; elle avait dû, pour les raffermir, examiner leur valeur, et, avec quelque partialité qu'elle fût entrée dans cet

examen, elle en était sortie sceptique. C'est sur cette pente que mon intelligence avait glissé, et que peu à peu elle s'était éloignée de la foi. Mais cette mélancolique révolution ne s'était point opérée au grand jour de ma conscience : trop de scrupules, trop de vives et saintes affections, me l'avaient rendue redoutable pour que je m'en fusse avoué les progrès. Elle s'était accomplie sourdement, par un travail involontaire dont je n'avis pas été complice, et depuis longtemps je n'étais plus chrétien, que, dans l'innocence de mon intention, j'aurais frémi de le soupçonner ou cru me calomnier de le dire. Mais j'étais trop sincère avec moi-même, et j'attachais trop d'importance aux questions religieuses pour que, l'âge affermissant ma raison, et la vie studieuse et solitaire de l'Ecole fortifiant les dispositions méditatives de mon esprit, cet aveuglement sur mes propres opinions pût longtemps subsister.

» Je n'oublierai jamais la soirée de décembre où le voile qui me dérobait à moi-même ma propre incrédulité fut déchiré. J'entends encore mes pas dans cette chambre étroite et nue où longtemps après l'heure du sommeil j'avais coutume de me promener; je vois encore cette lune à demi voilée par les nuages, qui en éclairait par intervalles les froids carreaux. Les heures de la nuit s'écoulaient et je ne m'en apercevais pas, je suivais avec anxiété ma pensée qui, de couche en couche, descendait vers le fond de ma conscience, et, dissipant l'une après l'autre toutes les illusions qui m'en avaient jusque-là dérobé la vue, m'en rendait de moment en moment les détours plus visibles.

» En vain je m'attachais à ces croyances dernières comme un naufragé aux débris de son navire; en vain, épouvanté du vide inconnu dans lequel j'allais flotter, je me rejetais pour la dernière fois avec elles vers mon enfance, ma famille, mon pays, tout ce qui m'était cher et sacré : l'inflexible courant de ma pensée était plus fort; parents, familles, souvenirs, croyances, il m'obligeait à tout laisser; l'examen se poursuivait plus obstiné et plus sévère à mesure qu'il approchait du terme, et il ne s'ar-

rêta que quand il l'eut atteint. Je sus alors qu'au fond de moi-même il n'y avait plus rien qui fût debout.

» Ce moment fut affreux ; et quand vers le matin je me jetai épuisé sur mon lit, il me sembla sentir ma première vie, si riante et si pleine, s'éteindre, et derrière moi s'en ouvrir une autre sombre et dépeuplée, où désormais j'allais vivre seul, seul avec ma fatale pensée qui venait de m'y exiler et que j'étais tenté de maudire..... (1) »

Une sorte d'exacerbation maladive a pénétré ces pages d'une tristesse contagieuse. Les idées qui y sont exprimées dans un langage si éloquent et si passionné, le drame psychologique dont elles sont la fidèle traduction, ce désenchantement de l'existence que le scepticisme rationnel porte avec lui comme une punition des révoltes de l'âme, nous les avons plus ou moins éprouvés suivant notre éducation et nos aptitudes. Ce Jouffroy, rêveur et mélancolique, blessé au cœur par la flèche du doute, c'est nous-mêmes, c'est notre siècle. Nous tenons tous par un fil aux René, aux Adolphe, aux Obermann, et quand Jouffroy disait tant de mal de leur littérature prétentieuse, il popularisait leurs doctrines dans son enseignement philosophique. Je me trompe, il les purifiait par l'idée supérieure du devoir et de la destinée, et il en combattait les influences décevantes par l'exaltation de la vérité religieuse.

Jouffroy débuta donc dans la philosophio par le scepticisme. Mais il faut bien s'entendre sur la nature et le but de son scepticisme.

On peut être sceptique de plusieurs façons. Kant ne niait pas que les facultés humaines fussent capables d'atteindre un certain ordre moral supérieur, et de le saisir dans son ensemble avec une sorte de précision toute scientique. Il convenait que notre intelligence et nos sens voient les réalités du monde spirituel et du monde matériel d'après une conformation particu-

(1) *Nouveaux mélanges philosophiques : De l'organisation des sciences philosophiques.*, 2e partie.

lière, l'essence de notre nature et les aptitudes vraies de son organisation. L'œil, pensait-il, est fait pour voir et la raison pour comprendre; ils existent, ils fonctionnent, cela est indubitable. Mais les objets que l'œil voit, les vérités que la raison croit comprendre, existent-elles? Non, répond Kant, ils n'ont qu'une réalité fictive et dépendante du sujet qui les perçoit. En d'autres termes, l'intelligence ne pouvant démontrer ses facultés qu'en légitimant sans examen leur emploi, et la philosophie n'ayant d'autre ressource que celle de débuter par un article de foi, les sceptiques formulent fatalement cette conclusion que nous ne connaissons rien avec certitude.

Voilà le scepticisme scientifique et, reconnaissons-le, irréfutable. Dénier à la raison le droit supérieur et préalable de s'affirmer, c'est lui supprimer l'exercice de toutes ses facultés, ou la jeter dans le paralogisme insensé de Descartes. Il n'y a pas de milieu.

Une seconde sorte de scepticisme consiste surtout à relever les contradictions de l'homme et à en rire : scepticisme d'imagination et de surface, qui a inspiré cette littérature humoristique et légère dont les *Essais de Montaigne* et les *Maximes de la Rochefoucauld* resteront le modèle impérissable. Le Pyrrhonisme en est l'excès. Cela aboutit à répéter à tout propos : que sais-je?

Mais il existe un état particulier de l'âme que Jouffroy appelait le scepticisme de *fait* et qui n'a rien de commun avec les deux précédents. Cet état est caractérisé toutes les fois qu'un esprit n'a aucune croyance, simplement parce qu'il ignore la vérité sur les différentes questions qui intéressent l'homme, et sans admettre en principe l'impuissance de l'intelligence humaine d'arriver à la vérité. Un semblable scepticisme, le seul qui puisse pénétrer dans les masses, se produit à des heures déterminées, à la suite de circonstances particulières, et présente un phénomène assez compliqué.

Au lendemain de la Révolution française, un grand système de croyances religieuses, battu en brèche par la philosophie

agressive du XVIIIe siècle, essayait de relever sa tête meurtrie par la persécution. C'est l'écueil des meilleures institutions de ce monde de régner trop souvent par l'abus et de lasser les multitudes par une domination exagérée. Je ne voudrais point approuver en tout ce qu'ils firent les contemporains de Voltaire; je suis au contraire convaincu qu'en guerroyant contre le christianisme avec tant d'acharnement, ils livrèrent les consciences à la protection de l'Etat, et ne les débarrassèrent d'une tyrannie que pour leur en imposer une autre. Cela dit, je constate qu'après la chute du premier Empire, il y avait dans l'esprit public un vide énorme de convictions religieuses, résultant des luttes de l'époque précédente, et un besoin universel de croyances, résultant du ravage qu'avaient causé dans les âmes les conquêtes de la raison pure. La génération désenchantée à laquelle appartenait Jouffroy était sceptique au fond, c'est-à-dire qu'elle se refusait obstinément à admettre les anciens dogmes; mais elle aspirait avec ardeur à en formuler de nouveaux, pour repeupler la solitude immense de son cœur et lui rendre quelques éclairs de cette vie spirituelle qui agrandit l'horizon de la destinée humaine. Comme le disait fort justement Jouffroy, il y a une époque dans la vie des peuples où le scepticisme est léger à supporter : c'est quand on commence l'attaque contre les systèmes vieillis, le jour où l'on sent qu'ils s'effrondent et que leur chute est devenue certaine. Alors l'esprit se livre à ce travail de démolition avec une persévérance infatigable; il s'excite à la tâche, contemple orgueilleusement les obstacles surmontés et s'épanouit dans sa victoire. Mais vienne le moment de reconstruire l'édifice moral et religieux où doivent s'abriter la raison et la conscience publique, un malaise profond s'empare de la société, et il semble qu'il lui faille expier, dans les angoisses de mille courses aventureuses, l'honneur d'avoir déblayé la place à la vérité.

Ce malaise, qui était celui de la génération de 1820, dévorait Jouffroy. Il entra donc de plein pied dans cette école philosophique qui entreprit, il y a quarante ans, avec une assurance

toute juvénile, d'émanciper la raison humaine et de lui trouver sa voie, ses dogmes, son culte. On a dit que Jouffroy avait été amené à condamner radicalement le catholicisme : je n'ai rencontré dans la lecture de ses ouvrages aucune trace de cette prétention. Au contraire, il répétait sur tous les tons, dans son enseignement et dans ses livres, qu'il était nécessaire d'épurer le christianisme, mais qu'il serait injuste de le rejeter : « Il est impossible, s'écriait-il dans une de ses plus belles leçons, que l'humanité, pendant des siècles, ait obéi à des idées de tout point absurdes et fausses; par cela seul qu'une doctrine a régné et gouverné pendant des siècles une portion notable de l'humanité, il s'ensuit au contraire rigoureusement qu'elle était aux trois quarts vraie. » Plus loin, il s'exprimait encore aussi catégoriquement; qu'on en juge : « Le fond du christianisme est trop vrai pour que cette grande religion disparaisse, comme l'a fait le paganisme. Sa destruction est un rêve du dix-huitième siècle, qui ne se réalisera pas; mais nul doute qu'elle ne doive subir une épuration et recevoir une forme nouvelle et des additions notables; autrement la révolte qu'elle a excitée, l'incrédulité présente, et ce long travail de l'humanité chrétienne, qui date du quinzième siècle, n'auraient pas de sens, ce qui est impossible. »

Les vœux que trahissent ces éloquentes paroles sont aujourd'hui ceux de tous les esprits sincères, surtout depuis que les événements politiques ont donné raison aux justes exigences dont elles sont l'écho. Les philosophes qui demandaient une épuration du catholicisme en 1825, au grand scandale du clergé et du gouvernement de la Restauration, étaient-ils donc si insensés? On a fait aussi un crime à Jouffroy de son fameux article intitulé : *Comment les dogmes finissent,* mais c'est à tort. Pour qui lit ce travail avec l'attention qu'il mérite, et sait dans quelles circonstances il fut composé, il est évident que, sous sa forme doctrinaire et avec sa tournure un peu indécise, il cache seulement une attaque contre le vieux principe du droit divin appliqué à la politique. Rien de plus, rien de moins. Jouf-

froy y décrit le travail de la démocratie et les symptômes qui en marquent le triomphe dans un avenir prochain. Jouffroy s'illusionnait-il? Nous lui reprocherions plus volontiers d'avoir nourri à cet égard d'injustes préventions; mais nous reviendrons plus longuement sur ce sujet. Jusqu'ici nous avons essayé d'analyser la vocation philosophique de Jouffroy; il nous reste à étudier sa méthode et les résultats qu'il en a obtenus.

II.

La philosophie et les philosophes ne se sont point aperçus assez tôt qu'ils vivaient dans un milieu à part. On disait bien : la philosophie est le principe de toute science; mais les philosophes s'obstinaient à enfermer la philosophie dans un cercle infranchissable, où le vulgaire qui agit et pratique n'allait point la chercher. Pourtant, depuis quelques années, elle est descendue de ces hauteurs ambitieuses. Elle a tendu la main à la physiologie, à la physique, à la chimie, aux mathématiques, à l'économie; elle s'est humanisée, si je puis parler ainsi, demandant conseil un peu à tout le monde, cherchant des applications politiques et sociales, mettant à profit les travaux des spécialistes, et, en fin de compte, dirigeant les mouvements auxquels elle a consenti à se mêler.

Veut-elle étudier, par exemple, le problème de l'âme? elle interrogera tour à tour la physiologie, la zoologie, la médecine, pour savoir de l'une comment il se fait que le simple jeu des forces chimiques et physiques ne suffise pas à expliquer les phénomènes de la vie, de l'autre, ce que c'est que l'instinct, de la troisième, par quelle mystérieuse coïncidence les maladies du corps influent sur l'âme et celles de l'âme sur le corps. Ainsi on arrive à la métaphysique; mais on ne débute point par elle.

Le temps n'est donc plus où la philosophie croyait devoir partir de l'être abstrait, idéal, dégagé des limites de l'espace, de la durée, et, dans la crainte de le perdre un seul instant de vue, négliger ses manifestations extérieures. Aujourd'hui, la

philosophie a dépouillé ses prétentions exclusives à l'absolu : elle expérimente, elle vérifie, elle note et s'achemine par degrés vers la vérité, objet de ses recherches, à la façon de ces hardis explorateurs qui remontent le lit des fleuves pour en découvrir plus sûrement la source.

La méthode d'observation a prévalu. C'est elle qui a retiré l'esprit humain des ornières de la scholastique, émancipé la raison des entraves de la théologie, fécondé en un mot la vie intellectuelle sous toutes ses formes et à tous ses degrés. Dans le siècle où nous vivons, qui oserait nier ses résultats ? N'est-ce pas à elle que nous devons d'avoir vu discipliner le plus impétueux des impondérables, systématiser la chimie et la géologie, et saisir dans son ensemble le plan de la création ? On ne sait si l'intelligence de l'homme a grandi par un effort soudain et a vraiment senti brûler en elle une flamme divine, mais on peut affirmer qu'elle applique mieux ses forces et qu'elle en a centuplé la puissance.

On objectera sans doute que les découvertes de la science n'ont guère profité à la philosophie, et surtout qu'elles n'ont apporté ni lumière sur les graves questions de l'origine et de la destinée, ni soulagement aux inquiétudes morales qu'entretient ce double mystère. La pensée plie aujourd'hui, comme il y a mille ans, sous le fardeau de tristes préoccupations, et l'être chétif qui analyse la matière, qui discipline les agents de la nature, porte encore avec lui l'énigme de sa propre existence.

Il y a là, nous l'avouons, la source d'une humiliation excessive pour l'humanité et la raison en général. Mais si quelque chose doit en atténuer la vivacité, c'est que sur certains points, cependant, la philosophie proprement dite a gagné au mouvement scientifique dont la méthode d'observation a favorisé l'essor. Quand les géologues fouillent les entrailles de la terre, quand les botanistes classent les végétaux, il serait bien étonnant que la création ne perdît rien de ses obscurités. Par exemple, il est fort intéressant de connaître au juste si les divers types de la nature sont régis par une loi de transformation

spontanée et indéfinie, ou s'ils ont une indépendance originelle. La théorie qui fait procéder les espèces les unes des autres et qui attribue ainsi à la nature la production initiale des premières forces organiques, nie l'acte souverain du Créateur et aboutit au panthéisme le plus radical. On voit tout de suite combien il importe de pouvoir prendre parti pour ou contre un pareil système. Or, qui a mis la philosophie à même de se prononcer, ou plutôt comment la philosophie est-elle parvenue à se fixer à cet égard ? Est-ce en consultant la Genèse, après avoir affirmé, comme article de foi, l'authenticité de la Bible et le dogme d'une révélation primitive ? Non ; la philosophie s'est mêlée aux discussions des savants, elle a suivi leurs travaux avec la plus scrupuleuse attention, et petit à petit elle s'est laissé convaincre que les règnes organiques renferment des collections d'êtres se ralliant à des types définis, que leurs formes et leur organisation varient par suite de la diversité originelle des espèces auxquelles ils se rapportent, et enfin que ces espèces archétypiques ont toutes des caractères inaliénables et des modes de reproduction déterminés. Oui, la science pure s'est enrichie de ces découvertes, mais la philosophie se les est assimilées, et maintenant elle est plus à l'aise pour affirmer une création providentielle.

C'est donc à la méthode d'observation que la philosophie est redevable de ses progrès les plus sérieux. Car non-seulement la méthode d'observation a contribué à débrouiller la métaphysique, elle a fortifié encore les doctrines spiritualistes et soustrait la plupart des phénomènes qui composent la vie de l'âme aux explications de la médecine. Il y a cinquante ans, la psychologie n'était pas une science spéciale. Personne avant Maine de Biran, Royer-Collard, Reid, Dugald-Steward n'avait songé à étudier les manifestations intimes de la conscience et à les ramener à des groupes séparés. On croyait à une force distincte de la matière, agissant avec elle et sur elle ; mais on n'avait point eu l'idée d'opérer sur l'âme comme sur le monde extérieur, de réfléchir ses impressions, ses perceptions, ses

sensations, ses sentiments, d'assigner à chacun sa place et son caractère, d'atteindre enfin le principe d'où ils émanent et qui les résume. Au surplus, il régnait dans les écoles une vieille opinion qui entravait singulièrement la psychologie. D'après cette opinion, grâce à Dieu, universellement abandonnée, la conscience ne saisissait en nous que les actes et les modifications du principe personnel et non le principe personnel. Par là, on confondait la substance du moi avec la cause du moi, sans réfléchir que du moment où l'on sent sa pensée, sa volonté, sa sensation, on se sent du même coup pensant, voulant, sentant, c'est-à-dire produisant sa pensée, sa volonté, sa sensation. Ces deux opérations ont beau être simultanées, elles n'en sont pas moins distinctes, et c'est pour ne les avoir point reconnues plus tôt que la psychologie qui a été réduite jusqu'à nos jours à tâtonner si misérablement, à se contenter d'expériences incomplètes et à supporter, sans pouvoir les parer ou les rendre, les attaques des matérialistes.

Jouffroy rompit le premier avec ces traditions qui emprisonsaient la psychologie et l'épuisaient dans une course d'écureuil. On le vit alors s'absorber sans relâche dans ces méditations solitaires où la conscience s'observe, expérimente sur soi et va chercher jusqu'au fond de ses replis le secret de sa propre vie. Il s'enfermait des journées et des nuits entières pour s'analyser et comme s'épier avec une vigilance et des soins infinis : vrai travail de patient, qui fut d'ailleurs couronné d'un plein succès. » L'âme, écrivait notre philosophe, se sent comme cause dans chacun de ses actes, comme sujet dans chacune de ses modifications, et comme elle ne cesse pas d'agir et de sentir, elle a d'elle-même une conscience perpétuelle. » Jouffroy avait trouvé la veine de la psychologie.

Jouffroy est spiritualiste avant tout. Il faut relire, pour s'en donner une juste idée, le plus complet et le plus soigné de ses fragments, celui qui a pour titre : *De la distinction de la psychologie et de la physiologie.* Nulle part Jouffroy n'a été plus précis, plus serré, plus systématique dans le bon sens du mot.

On raconte que Broussais, déjà profondément atteint par la maladie à laquelle il devait succomber, le lut avec une avidité mêlée d'impatience et qu'il fit un suprême effort pour y répondre. C'est que Broussais et son école n'avaient jamais rencontré d'adversaires plus décidés et aussi sérieux. Celui-ci n'invoquait à son secours ni les philosophes, ni les théologiens; il se bornait à s'observer et à poser ses observations comme un argument indestructible contre les doctrines des matérialistes. Vous affirmez, leur disait-il, que la vie est un « mécanisme dont les fonctions sont les rouages, » et que, « si l'on y trouve bien tous les phénomènes qu'on rapporte à l'âme...., rien n'autorise à les attribuer à un être particulier, et à y voir autre chose que des fonctions de la vie .... Pour moi, répliquait-il, lorsque j'envisage l'homme j'y découvre d'une part un certain nombre de molécules unies ensemble et formant un corps, et de l'autre une certaine force cachée mais réelle, dont l'action anime cette agrégation et la fait durer; en un mot, il y a dans ce composé deux choses, la matière et la vie. » Il est si vrai que la nature de l'homme est formée d'un double élément, que, la mort survenant, « la matière reste, mais la vie disparaît. » Et puisque vous appelez la médecine à votre aide, elle devrait vous apprendre que cette cohésion de molécules, où vous êtes tentés de mettre l'homme tout entier, n'est pas même constitutive de son corps, qu'elle se transforme incessamment, et que s'il y a quelque chose de réellement consistant en nous, c'est « la vie et la forme sous laquelle les lois permanentes de la vie y agrègent, à mesure qu'elles passent, les molécules mobiles de la matière. »

Serrant alors le problème de plus près, Jouffroy le réduisait logiquement aux questions suivantes : « Ne connaissons-nous de la vie que les phénomènes par lesquels elle se manifeste, ou bien pénétrons-nous plus avant et saisissons-nous les causes qui les produisent? » Q'une pierre tombe, répondait-il, le phénomène de cette chute est en lui-même un effet, dont la cause s'appelle la *gravitation*. Mais qu'est-ce que la gravita-

tion? une loi de la nature que les physiciens ont découverte et qu'ils n'expliquent pas. Telle semence est confiée à la terre; elle germe d'abord, puis devient arbrisseau et porte plus tard des fruits. D'où lui vient cette puissance merveilleuse de développement? De sa force végétative, et la force végétative est encore une de ces lois de la nature que les botanistes ont découverte et qu'ils n'expliquent pas davantage. Il n'en est pas de même pour les phénomènes de conscience. Car si je meus mon bras, non-seulement j'affirme que je suis la cause de ce mouvement, mais que ce *moi,* cause du mouvement, m'était connu avant la production du phénomène comme ayant la faculté de le produire, que j'en ai eu conscience au moment où le phénomène s'accomplissait, et qu'après son accomplissement, je continue « d'avoir conscience de cette cause et de sa capacité » à le reproduire une seconde fois, s'il le fallait. Voilà donc un cas spécial. Car, remarquons le bien, je suis ici en présence d'un phénomène dont je saisis fort exactement la cause, tandis que dans l'ordre d'idées qui précède, j'ai recours pour expliquer deux effets à des causes purement hypothétiques.

Et Jouffroy, accumulant sur ce sujet les observations les plus fines et les plus ingénieuses, arrivait sans effort à établir la dualité de la matière et de la vie, à classer en deux catégories les divers phénomènes qui se rapportent à chacune d'elles, et posait ainsi les premiers fondements de ses belles leçons sur la destinée de l'âme. En effet, de là à montrer qu'il y a dans l'association de forces dont se compose l'homme, le principe d'une vie animale et celui d'une vie intellectuelle, il n'y a qu'un pas. Alors la psychologie est assise; elle repose sur des données certaines; elle est constituée à l'état de science.

Jouffroy a beaucoup étudié l'âme, moins dans le mécanisme de ses opérations et le jeu de ses facultés que dans la responsabilité et la moralité de ses actes. Il la voyait agissant et pensant, ayant à son service une volonté, une intelligence et des sens susceptibles de mérite et de démérite, jetée entre les prescriptions inexorables du devoir et les entraînements funestes

des passions, rêvant de l'infini et livrée aux plus grossiers appétits, ange et bête enfin, comme disait Pascal dans son langage expressif. Il ne se lassait pas de réfléchir sur le triste spectacle de ses contradictions, et poursuivait sans relâche quelque explication lointaine de l'énigme. Si ce rêveur désenchanté n'eût écouté que les suggestions impatientes de son cœur, s'il eût consenti à s'appuyer sur la tradition catholique, comme l'y poussaient les souvenirs toujours renaissants de son enfance, nul doute qu'il ne fût parvenu, ainsi que tant d'autres, à formuler sur l'âme et les destinées humaines une doctrine très complète. Mais il avait rejeté la tradition catholique, et refoulé sévèrement les aspirations de la foi religieuse, sous prétexte qu'elles sont, ici du moins, inconciliables avec la philosophie. Il lui fallut donc s'en tenir aux lumières de la raison.

Or, nous l'accordons, les lumières de la raison n'ont point encore éclairci suffisamment le problème de l'âme. D'où vient l'âme? Où va-t-elle? Questions à peu près insolubles. Le fait de son existence implique évidemment une intervention divine. Mais sa destinée, qui la connaît? Le dogme catholique lui assure l'immortalité et la fait marcher vers une vie sans fin où l'attendent, suivant ses œuvres, des châtiments et des récompenses éternels. On devrait bien nous montrer du même coup comment cette infinie bonté et cette parfaite justice de Dieu peuvent s'arranger d'une doctrine où les fautes d'un moment méritent ainsi une punition éternelle. Il est facile de prouver que l'âme n'est point anéantie quand la vie quitte le corps (l'anéantissement est en lui-même un acte aussi mystérieux que celui de la création, et, dans l'espèce, il répugne à l'idée que nous avons de la sagesse de Dieu); on comprend aussi qu'il soit dans l'avenir d'un être moral et responsable de paraître plus tard devant un tribunal suprême et d'y répondre de sa conduite : la doctrine éminemment vraie qui fait de la vie une sorte d'épreuve transitoire réclame pour les œuvres de l'homme cette justice souveraine et sans appel. Quant à la durée de l'expiation et à celle des récompenses, éternisée par les uns, limitée par

les autres, elle est essentiellement discutable, et la philosophie a bien fait de ne présenter à cet égard que des explications positives. Il ne lui appartient pas de développer la thèse de l'immortalité.

Jouffroy s'est montré d'une extrême réserve sur ce point, et nul pourtant n'a réussi à rendre plus évidente la belle théorie de la survivance. On relira toujours avec plaisir les pages émues qu'il a consacrées à l'examen de cette question capitale. Jouffroy, nous le répétons, était un spiritualiste ardent, et le système de Broussais heurtait violemment ses convictions les plus arrêtées et les plus chères. Puis, ce sera l'éternel honneur de ce pénétrant esprit d'avoir su attirer vers l'étude de l'âme, et converti au spiritualisme, la jeunesse libérale. Celle-ci garde d'ailleurs précieusement le souvenir de Jouffroy, et bien que sa philosophie ait été dépassée, bien que la philosophie elle-même soit un peu négligée, Jouffroy n'en reste pas moins le plus populaire des anciens maîtres de l'Université.

On nous reprochera peut-être d'avoir surfait Jouffroy On alléguera contre son œuvre que cette affirmation catégorique des doctrines spiritualistes n'est pas aussi opportune aujourd'hui qu'il y a trente ans, et que le nombre des matérialistes sérieux est trop restreint pour que la philosophie ait encore à redouter quelque chose de leurs attaques. Nous ne serions pas éloigné de partager cette opinion, s'il ne fallait tenir compte ici que de la philosophie et de l'enseignement français. Mais, à l'heure où nous écrivons, il y a, en Allemagne et en Suisse seulement, cinq ou six écoles matérialistes très florissantes.

Voici, par exemple, M. Charles Vogt, l'ancien membre du parlement de Francfort, qui occupe depuis plusieurs années une chaire de géologie à Genève. M. Charles Vogt est un savant de premier ordre, un esprit éminent, un homme enfin dont les écrits ont acquis une autorité considérable; c'est cependant dans un de ses livres intitulé : *Tableaux de la vie animale*, qu'on trouve le passage suivant :

« Le développement des facultés intellectuelles marche de

front avec le développement du cerveau, avec le perfectionnement de ses parties, avec la consolidation de sa substance, absolument de la même façon que dans d'autres organes le développement de la fonction marche de pair avec le développement de l'organe. Il faudrait par conséquent admettre pour ces fonctions la même théorie que pour celles du cerveau, et prétendre que les fonctions de la vue, de l'ouïe, de la circulation du sang et de la respiration ne sont pas non plus inhérentes aux organes, et qu'elles se maintiennent après l'anéantissement des organes, de telle sorte que la vision, l'ouïe, la circulation et la respiration subsisteraient encore après la mort, alors même que l'œil et l'oreille, le cœur et les poumons seraient depuis longtemps encore anéantis et décomposés. Qu'il soit absurde d'admettre une pareille chose, cela saute aux yeux. — Ainsi dira-t-on, voilà la porte ouverte au simple matérialisme! Quoi! l'homme, tout comme l'animal, serait une machine, sa pensée le résultat d'une organisation déterminée; la libre volonté détruite par conséquent! Chaque modification de la fonction supposerait dans l'organe un changement matériel qui le précéderait ou plutôt qui aurait lieu en même temps? Je ne puis répondre qu'en disant : En vérité, c'est ainsi qu'il en est, il en est vraiment ainsi. »

M. Vogt, nous l'avons dit, n'est pas seul de son opinion. M. Moleschott, à Zurich; M. Dubois-Raymond, à Berlin; M. Hermann-Burmeiser, à Halle; M. Büchner, à Tubingue, nous affirmeront, sans plus de scrupules, que la matière est immortelle, que la vie est une extension de la physique, et que la pensée se résout dans un mouvement du cerveau. M. Büchner surtout est très convaincu. Ecoutons-le :

« L'atome, ou la plus petite partie indivisible et fondamentale de la matière, est le Dieu auquel toute existence, la plus infime comme la plus élevée, est redevable de l'existence. Existant de toute éternité, l'atome prend part dans une évolution éternelle et sans trève, aujourd'hui à cette formation,

demain à cette autre, et il reste identique à lui-même au milieu de toutes ces transformations, toujours le même, immuable. Le même atome, qui aida jadis à former la pierre, l'air, l'eau, forme aujourd'hui une partie de ton corps et prendra peut-être part dans un moment au travail intellectuel le plus compliqué, pour quitter ensuite son théâtre d'activité, rentrer dans la circulation permanente de l'échange matériel et suivre les voies les plus diverses. Ne reconnais-tu pas ici quelque chose qui est partout condition et cause de toutes choses, sans quoi ni la forme, ni la pensée, ni le corps, ni l'esprit, ni en général aucune existence ne serait possible, et qui par conséquent, dans l'éternelle métamorphose de tous les phénomènes, est seul digne du nom de principe? Cette chose unique est l'atome ou la substance. »

Convenons donc que le moment est assez mal choisi pour abandonner la revendication des doctrines spiritualistes. Il y a du reste des signes auxquels la philosophie aurait tort de ne prêter aucune attention. Notre siècle, si fécond en inventions industrielles, n'est que trop porté à diviniser la matière, et la science de l'utile remplacera bientôt, si nous n'y prenons garde, toutes les autres sciences. C'est à la philosophie que revient naturellement le soin d'éloigner le danger dont nous sommes menacés, et, au point où en sont les choses, il est temps qu'elle élève la voix.

LA

TABLE D'OR

DE

SAINT-JEAN DE BESANÇON

PAR

M. Auguste CASTAN.

Séance du 11 Juin 1864.

L'esprit de parti a introduit dans l'histoire un certain nombre d'axiomes beaucoup trop absolus pour être rigoureusement vrais, et dont les patientes recherches de l'érudition moderne tendent à affranchir nos annales. Toutes les institutions politiques et religieuses ont présenté des grandeurs et des faiblesses, et leurs partisans actuels doivent se juger avec une modération réciproque, sous peine d'encourir de légitimes représailles. On a maintes fois accusé la Révolution française de tous les genres possibles de destruction, en oubliant que ce même régime avait fondé les dépôts d'archives et généralisé les créations de musées et de bibliothèques publiques. Nous allons montrer, par un exemple emprunté à l'histoire de notre ville, que les injures faites aux antiquités chrétiennes ne sont pas une innovation de la période révolutionnaire, et que les mêmes prétextes d'urgente nécessité dont s'autorisa la Convention pour envoyer à la monnaie les précieux joyaux du vieux monde, avaient servi, un siècle et demi plus tôt, au clergé de Besançon pour convertir en espèces la table d'or de Saint-Jean l'Evangéliste.

Disons d'abord ce que nous savons de ce monument.

En 811, trois années avant de mourir, Charlemagne régla par acte solennel la distribution de ses trésors. Tous les objets d'or et d'argent, les pierreries et les ornements royaux qui étaient dans sa chambre furent partagés en trois lots. Subdivisant ensuite ces lots, il fit des deux premiers vingt et une parts, destinées à autant d'églises métropolitaines, parmi lesquelles venait en onzième ligne celle de Besançon. Quant au troisième lot, il ordonna qu'il serait, après lui, subdivisé en quatre parts : la première devant accroître les vingt et une parts des métropoles, la seconde destinée à ses enfants, la troisième aux pauvres, la quatrième à ses serviteurs. « Au nombre des trésors et des meubles précieux qui lui appartenaient, ajoute Eginhart, on sait qu'il y avait trois tables d'argent et une d'or, d'une dimension et d'un poids considérables. Voici ce qu'il résolut et disposa au sujet de ces tables : l'une d'elle, de forme carrée, sur laquelle est représentée la ville de Constantinople, devait être jointe aux autres dons destinés à la basilique de Saint-Pierre de Rome et y être transportée; l'autre, de forme ronde, ornée d'une vue de la ville de Rome, devait être donnée à l'église cathédrale de Ravenne ; la troisième, qui surpasse de beaucoup les deux autres par la beauté du travail comme par le poids, et qui, formée de trois cercles, contient une description de l'univers entier, tracée avec autant d'art que de délicatesse, était destinée, ainsi que la table d'or, que l'on a déjà dit être la quatrième, à augmenter le lot qui devait être réparti entre ses héritiers et distribué en aumônes. »

Ce testament fut souscrit par onze prélats, quatre abbés et quinze comtes. La signature de l'archevêque de Besançon, Bernoin, y occupe le cinquième rang.

« Après la mort de Charles, dit encore Eginhart, son fils Louis qui, par la volonté de Dieu, lui succéda sur le trône, prit connaissance de cet écrit, et fit accomplir, le plus promptement possible et avec un soin religieux, toutes les dispositions qu'il

contenait (1). Un biographe de Louis-le-Débonnaire nous ap prend, d'autre part, que ce prince ne conserva des joyaux de son père que cette table d'argent, « formée de trois cercles, ce qui la faisait paraître l'assemblage de trois boucliers réunis, » et qu'il distribua tout le reste entre le clergé et les pauvres (2). La table d'or alla vraisemblablement accroître la part affectée à l'une des églises. Et comme parmi les métropoles religieuses de la monarchie carlovingienne, celle de Besançon était la seule qui se glorifiât de posséder une table d'or provenant des libéralités de Charlemagne, il s'ensuit que le monument qui nous occupe a toute chance d'avoir été le même que celui dont la mention termine le testament du grand empereur.

La préférence de Louis le Débonnaire envers l'église de Besançon s'expliquerait surabondamment par les relations de parenté et d'amitié qui unissaient l'archevêque Bernoin à la famille de Charlemagne (3), comme aussi par les efforts que faisait ce digne et *bon* prélat (4) pour relever de ses ruines la basilique de Saint-Jean l'Evangéliste (5). L'empereur d'Orient, Constantin VI, avait envoyé de magnifiques présents pour concourir à ce but (6); le César d'Occident, protecteur naturel de l'église de Besançon, ne pouvait être moins généreux. A l'octroi de cette table d'or se rattacherait, selon nous, le vocable

(1) Einhardi *Vita Karoli imperatoris*, c. xxxiii; trad. Teulet, t. I, pp. 100-115.

(2) « Maximam partem thesauri misit Romam temporibus beati Leonis papæ, et quicquid super hoc remanserat, sacerdotibus et pauperibus, advenis, viduis, orphanisque omnia distribuit, nihil sibi reservans præter unam mensam argenteam, quæ triformis est in medio quasi tres clipei in unum conjuncti, ipsam sibi retinuit ob amorem patris..... » (Thegani *De gestis Ludovici pii imp.*, c. viii, ap. Bouquet, t. VI, p. 76.)

(3) Dunod, *Hist. de l'église, ville et diocèse de Besançon*, t. I, p. 75.

(4) « Bernuinus, bonus. » (*Antiquior catalogus archiep. bis.*, ap. Dunod, *Preuves pour l'hist. de l'église de Besançon*, à la suite de l'*Histoire des Séquanois*, p. iv.)

(5) « Bernuinus : hic ædificavit ecclesiam S. Joannis Evangelistæ. » (*Catalogus alter archiep. bis.*, ap. Dunod, op. cit., p. v.)

(6) *Codex antiquus ecclesiæ bisontinæ*, ap. J.-J. Chifflet, *Vesontio*, 2a pars, pp. 175 et 176.

de *Crisopolis*, dont le moyen-âge usa si fréquemment pour désigner notre ville en tant que siége d'une métropole chrétienne (1); le plus ancien exemple connu de ce brillant surnom se trouve, en effet, dans une lettre de Louis le Débonnaire à l'archevêque Bernoin, qui porte la date de 821 (2).

Il ne nous reste ni description ni dessin de la table d'or de St-Jean; mais le nom de *bas-relief*, sous lequel on la mentionnne quelquefois, porterait à croire que sa face externe était décorée de pieuses images, analogues peut-être à celles qui ornent l'autel d'or donné à la cathédrale de Bâle par l'empereur Henri II, au commencement du XIe siècle (3). Nous savons cependant qu'elle avait cinq pieds de long sur trois de large, et les documents relatifs à son aliénation vont nous apprendre que le poids du précieux métal dont elle était faite s'élevait à dix-huit marcs, six onces, ou en valeur intrinsèque actuelle, 15,761 fr. 02 c.

La table d'or avait traversé intacte bien des périodes calamiteuses; elle avait échappé à l'incendie de 1214, qui détruisit les combles de l'église Saint-Jean et endommagea même l'un des angles de son maître-autel (4). Plus d'une fois, et notamment pendant les Xe et XIIe siècles, les archevêques et les chanoines de Besançon, cruellement frappés dans leur temporel, avaient supporté les plus dures privations (5), sans que l'idée leur vînt d'attenter à la plus insigne parure de leur sanctuaire. De 1636 à 1642, la guerre, la peste et la famine, suscitées par l'implacable haine de Richelieu contre la maison d'Autriche, ravagèrent en tous sens la Franche-Comté; les neuf dixièmes de la population émigrèrent ou périrent. « Le chapitre métropolitain, dit

---

(1) A. Castan, *Note sur le sceau de Hugues Ier, archevêque de Besançon*, dans la *Revue archéologique*, t. XII (1854), pp. 280-281.

(2) P.-F. Chifflet, *Opuscula quatuor* (Paris., 1679, in-8o), pp. 232-236.

(3) E. du Sommerard, *Catalogue du musée de Cluny*, no 3122.

(4) Dunod, *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, t. I, p. 176. — Cf. A. Delacroix, *Notice sur l'église Saint-Jean*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, ann. 1841.

(5) A. Castan, *Origines de la commune de Besançon*, chap. 3 et 4 (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. III), pp. 222-250, 274-275.

Dunod, privé de ses revenus et épuisé par les subsides qu'il étoit obligé de fournir aux troupes auxiliaires du duc de Lorraine, fut dans la nécessité de congédier deux enfants de chœur et quatre chantres, de retrancher la plus grande partie des distributions quotidiennes et de vendre la table d'or donnée à l'église de Besançon par Charlemagne, qui étoit sur l'autel de Saint-Jean (1). »

Les circonstances de cette destruction sont relatées dans deux délibérations capitulaires ; nous en donnons le texte et la traduction littérale :

« LUNÆ, 7 APRILIS 1642.

» R. ARCHIDIACONUS, SALINS, HUOT, PHILIPPE, DE BLAVIER, DE SALIVES, CHAILLOT, DORIVAL, MARRELET, DOROZ, MILLET, DE VALIMBERT, JOBELOT, LABORREY.

» Ad hoc extraordinarium capitulum omnes et singuli

« LUNDI, 7 AVRIL 1642.

» Révérends sieurs l'ARCHIDIACRE (2), SALINS (3), HUOT (4), PHILIPPE (5), DE BLAVIER (6), DE SALIVES (7), CHAILLOT (8), DORIVAL (9), MARRELET (10), DOROZ (11), MILLET (12), DE VALIMBERT (13) JOBELOT (14), LABORREY (15).

» Tous les sieurs chanoines et chacun d'eux nominalement

---

(1) DUNOD, *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, t. I, pp. 340-341.

(2) Jean-Jacques Fauche de Domprel, grand archidiacre.

(3) Thomas de Chavirey, archidiacre de Salins.

(4) Antoine Huot, chanoine.

(5) Thiébaud-Ambroise Philippe, chanoine.

(6) Jacques de Blavier, chanoine.

(7) Bonaventure de Salives, chanoine.

(8) Louis Chaillot, chanoine.

(9) Jean Dorival, chanoine.

(10) Claude Marrelet, chanoine.

(11) Jean-Baptiste Doroz, chanoine.

(12) Jean Millet, chanoine.

(13) Marc de Valimbert, chanoine.

(14) Claude Jobelot, chanoine.

(15) Pierre Laborey, chanoine.

domini canonici nominatim convocati, ad subveniendum præsentibus iisdemque extremis labantis ecclesiæ necessitatibus, quæ, pro duratione bellorum a sexcennio, præbendis aut concrematis aut desertis habitantibus et incolis, omnibus reditibus spoliata est in hac afflictissima provincia. Ex qua universali deperditione supererant solummodo aliquæ vineæ in territorio hujus civitatis, quæ, propter conductorum desertiones, sine cultura, deficientibus mediis, ad ruynam totalem vergere in aperto est, cum duobus molendinis in dicta civitate, quæ, ratione impositionum diversarum dominorum ejusdem civitatis gubernatorum, pariter derelicta fuerunt ab eorum admodiatoribus, ac proinde ad meditatem et amplius eorum justi pretii ac locationis reducta. Unde, amota maxima parte capellanorum ac chorialum, reliquis superstitibus præ angustia egestatis fame ac inopia languentibus, domibus capellanorum ipsis, imo claustris ecclesiæ ac ipsamet navi per concomitantiam proxi-

convoqués à ce chapitre extraordinaire, afin de subvenir aux présentes et extrêmes nécessités de la chancelante église, laquelle, en raison des guerres qui durent depuis six ans, les prébendes ayant été incendiées ou leurs habitants et manants mis en fuite, se trouve dépouillée de tous les revenus dont elle jouissait dans cette très malheureuse province. De cette universelle déperdition survivaient seulement quelques vignes sur le territoire de cette cité, lesquelles ayant été abandonnées par ceux qui les cultivaient, touchent évidemment, faute de travailleurs, à une ruine totale ; il restait aussi deux moulins dans ladite cité, lesquels, en raison d'impôts divers frappés par les sieurs gouverneurs de la même cité, ont été pareillement abandonnés par leurs amodiateurs, de sorte qu'il a fallu en réduire la location à une valeur moindre de la moitié de son juste prix. D'où il résulte que, la majeure partie des familiers et des choraux étant éloignés, ceux qui demeurent languissant dans les angoisses de la misère, de la faim et de l'indigence, les maisons de ces chapelains, bien plus les cloîtres et la nef elle-même

mam ruynam minitantibus, creditoribus ecclesiæ urgentibus, ita ut, tot ac tantis malis prædicta ecclesia afflictissima, nulla spe auxilii, sub pondere tot miseriarum gemens, vix sufficere possit pro sustentatione residuorum dominorum canonicorum dimidium panem. Cum tamen qui servit altari de altare vivere debeat, ac, juxta sacrorum canonum dispositionem, liceat, pro sustentatione ministrorum ecclesiæ et ad subveniendum ejusdem necessitatibus quæ dignoscuntur extremæ, et ad evitandam universalem ejusdem deperditionem, ipsa vasa sacra alienare; domini capitulantes, re mature considerata, et ut officium divinum in tam celebri ac insigni ecclesia non supprimatur, unanimiter, consulto super hoc illustrissimo domino archiepiscopo ac habito desuper ejusdem consilio, oculos suos dirigentes super ea mobilia quæ minus decoro et splendori ecclesiæ sunt necessaria, censerunt tabulam auream S. Joannis esse dividendam per dominos clavistas, cujus pretium re-

de l'église menaçant ensemble une prochaine ruine, les créanciers de l'église devenus exigeants, cette même église, affligée par tant et de si grands maux, n'ayant aucun espoir de secours, gémissant sous le poids de tant de misères, peut à peine fournir une demie subsistance aux sieurs chanoines qui sont présents. Et cependant, comme il est juste que celui qui sert à l'autel vive de l'autel, et que, suivant une disposition des sacrés canons, il est permis d'aliéner les vases sacrés eux-mêmes pour la sustentation des ministres du culte, comme aussi pour subvenir aux nécessités de l'église, qui sont présentement reconnues extrêmes, et pour éviter sa totale dissolution; les sieurs capitulants, après mûre considération, voulant prévenir la suppression de l'office divin dans une si célèbre et insigne église, après avoir demandé et obtenu à cet égard l'avis d'illustrissime seigneur l'archevêque, dirigeant leurs yeux sur les objets mobiliers qui sont le moins nécessaires à la décoration et à la splendeur de l'église, ont unanimement délibéré que la table d'or de Saint-Jean serait brisée par les

condetur in arca, ex qua nullæ pecuniæ extrahentur nisi de mandato expresso dominorum capitulariter concesso pro urgentissimis ecclesiæ necessitatibus.... (1) »

sieurs clavistes, et que le prix en provenant serait renfermé dans un coffre, duquel aucune somme ne pourrait être extraite qu'en vertu d'un mandat exprès des chanoines, délivré en chapitre et motivé sur les nécessités les plus urgentes de l'église.... »

« Sabbatho, 19 aprilis 1642.

» R. Archidiaconus, Cantor, Salins, Grey, Luxeu, Huot, de Blavier, de Salives, Chaillot, Dorival, Marrelet, Doroz, Millet, Valimbert, Boitouset, Parreau, Jobelot, Laborey, Chassignet.

» Domini clavistæ retulerunt deliberasse, juxta onus ipsis mpositum, tabulam auream pro somma novies mille ducentorum quinquaginta trium francorum unius grossi, de quibus rationem reddent (8). »

« Samedi, 19 avril 1642.

» Révérends sieurs l'Archidiacre, le Chantre (2), Salins, Gray (3), Luxeuil (4), Huot, de Blavier, de Salives, Chaillot, Dorival, Marrelet, Doroz, Millet, Valimbert, Boitouset (5), Parreau (6), Jobelot, Laborey, Chassignet (7).

« Les sieurs clavistes rapportèrent qu'en vertu de la charge à eux imposée, ils avaient délivré la table d'or pour la somme de neuf mille deux cent cinquante-trois francs un gros, de laquelle ils rendent compte. »

---

(1) *Acta capituli bisunt.*, 1633-1645, fol. 415. (Archives départementales du Doubs.)
(2) Jean-Baptiste de Jouffroy, grand chantre.
(3) Jean-Baptiste Buson, archidiacre de Gray.
(4) Lancelot Maer, archidiacre de Luxeuil.
(5) Jean-Baptiste Boitouset, chanoine.
(6) Poncet Parreau (ou Perreaud), chanoine.
(7) Jean Chassignet, chanoine.
(8) *Acta capituli bisunt.*, 1633-1645, fol. 417, verso (Archives départementales du Doubs.)

Les actes qui précèdent ne contiennent pas moins de deux assertions inexactes Le produit de la table d'or, au lieu d'être renfermé intégralement dans un coffre, fut distribué, au moins en partie, pour accroître le bien-être des révérends chanoines. L'archevêque Claude d'Achey, dont on invoquait l'approbation, n'avait pas même été prévenu : aussi ce vertueux prélat s'unit-il à la commune pour flétrir la conduite des chanoines, et gémir de ce que « l'on despouilloit son espouse de ses plus beaux ornementz. » Les délibérations de la commune qui établissent ces faits, font trop d'honneur à notre ancien corps municipal pour ne pas être produites en entier :

« Du mercredy, xiiiie may 1642.

» Me Jean-Cl. Pétremand, *président;* Me Claude Cabet, Jacques-Antoine Despoutot, Me Denys Poutier, Sr de Sône, chevalier; Me Pierre Mareschal, Sr de Soran; Louys de Chavirey, Sr de Recoulogne; Thomas Montrivel, M^e Cl.-Ant. Reud, Hyppolyte Bouvot, Claude Alviset, Bon Monnier, Me Jean-Denys Guybourg.

» *Chappitre; — Sanctuaire.*

» Estant venu en la cognoissance de Messieurs que messieurs du chappitre métropolitain de ceste cité avoient faict rompre une table faicte de lames d'or estant en l'église de St-Jean-l'Evangeliste, devant le grand autel d'icelle, et que l'or en provenant avoit esté vendu à M^{res} Antoine Symonin et Dominique Chassignet, orphèbvres, et les deniers en provenant partagez entr'eux, Mes dicts Sieurs recepvans un grand mescontentement de voir ladicte église privée de cest ornement, et considérans l'intérest qu'auroit le public en la distraction d'une pièce si rare, qui servoit de tesmoignage authentique de l'ancienne piété et religion de la cité et munificence de ceux qui l'avoient consacrée à ladicte église, ilz ont désiré s'esclaircir de la vérité du faict, pour en après se pourveoir comme ilz trouveroient convenir. Et pour ce ont faict appeller lesdictz

Symonin et Chassignet, auxquelz ayans commandé séparément l'un de l'autre de leur déclarer comme cest affaire s'estoit passé, ilz ont respondu uniformément et ont dict que le vendredy sainct, dix-huictiesme d'apvril derrier, ilz avoient esté appellez par les sieurs chanoynes Marrelet, Millet et de Valimbert, commis dudict chappitre, en la maison dudict sieur Marrelet, où leur ayant esté présentées lesdictes lames d'or pour les achepter, ilz auroient enfin convenu du prix pour la somme de cinquante-neuf frans six gros l'once, et qu'il s'en estoient trouvez dix huict marks six onces ; que le landemain, samedy sainct, ilz en auroient faict le payement entier, content, réellement et de faict, auxdicts sieurs commis, et qu'en leur présence plusieurs des chanoynes avoient reçeu leur part dudict argent, ne sachans quelle somme, bien croyent-ilz néantmoins que c'estoit chascun quattre pistoles, adjoustans que l'hiver passé, il y a envyron quattre ou cinq mois, ils acheptèrent desja dudict chappitre de la vaisselle d'argent, consistant en tasses, couppes, calices et autres semblables, jusques à la somme de deux mil sept cent frans, qui leur fut livrée par les sieurs chanoynes de Gonssans, Millet et de Valimbert.

» Ce que Messieurs ayans entendu, ilz ont prins résolution d'en escripre à M. Daniel et luy envoyer des mémoires de tout ce que dessus pour en faire plainte à S. M., et la supplier d'ordonner audict chappitre le restablissement de ceste table d'or et leur défendre cy-après d'attenter à semblables actions ; a esté aussy trouvé à propos d'en faire plainte à Monseigneur le Révérendissime, et scavoir de luy si c'avoit esté à sa participation (1).

» Du vendredy, xvie may 1642.

» Me Jean-Cl. Pétremand, *président;* Me Claude Cabet, Me Denys Poutier, Sr de Sône, chevalier ; Me Pierre Mareschal, Sr de Soran ; Louis de Chavirey, Sr de Recoulogne ; Thomas

---

(1) *Délibérations de la commune de Besançon*, 1639-1642, fol. 379 et 380. (Archives de la ville de Besançon.)

Montrivel, Me Cl.-Ant. Reud, Hyppolyte Bouvot, Claude Alviset, Bon Monnier, Me Jean-Denys Guybourg.

» *Archevesque; — Chappitre; — Sanctuaire.*

» Messieurs de Sône et Guybourg ayant faict plainte à Monseigneur l'Archevesque de la distraction qu'avoient faicte messieurs du Chappitre d'une table d'or estant en l'église St-Jean, et luy ayant demandé si c'estoit à sa participation, ilz ont faict rapport que ledict Seigneur les avoit asseuré qu'il n'avoit point heu de part de cest affaire qu'après qu'elle avoit esté entièrement résolue, que véritablement il trouvoit ceste action bien extraordinaire, ne croyant pas qu'ilz fussent (bien qu'ilz l'alléguassent) dans une telle nécessité que d'en pouvoir venir là, que Messieurs avoient juste subject de le trouver estrange et de s'en plaindre, mais luy plus que point d'autres, voyant que l'on despouilloit son espouse de ses plus beaux ornementz, que ces messieurs se prétendoient si absolument exempt de sa juridiction qu'il n'y pouvoit point apporter de remède à présent.

» Laquelle réponce a confirmé de tant plus Messieurs dans la résolution qu'ilz ont prise de recourir à S. M., et pour ce ont commandé au secrétaire de dresser un besougné du tout et mettre par escript les dépositions des deux orphèbvres pour l'envoyer à M. Daniel pour ce subject. (1) »

Le procès que la commune voulait intenter au chapitre ne put se poursuivre. Quelques semaines après les délibérations qu'on vient de lire, la ville perdait, devant le château de Ray, deux canons qu'elle avait prêtés au baron de Scey, commandant militaire de la province : aussi, dans la prévision d'un blocus et par mesure d'économie, jugea-t-elle convenable de rappeler son ambassadeur en cour d'empire.

Le chapitre, encouragé par l'impunité, continua son œuvre d'inintelligente mutilation. En 1671, ce fut le tour d'une cen-

(1) *Délibérations de la commune de Besançon*, 1639-1642, fol, 380 et 381, (Archives de la ville de Besançon.)

taine de statuettes, vases, bijoux, croix et reliquaires, d'or et d'argent, vénérables monuments de la piété d'illustres personnages (1); mais alors les chanoines avaient retrouvé, avec leurs

---

« (1) *Extrait ou estat des figures, joyaux, reliquiaires d'or et d'argent qui ont été fondus pour la croix et les six chandeliers d'argent, comm' il est porté dans l'inventaire des sanctuaires, dans les feuillets* 154, 155, 156, *etc.*:

» Premièrement le martir de St Estienne;

» La statue de St Jean l'Evangéliste ;

» La statue de St Sigismond ;

» Un christ;

» Une Ste Magdelaine ;

» La statue de St Vincent;

» Celle de St Jean, dorée, haute d'une coudée ;

» Celle de St Jacque le grand ;

» Une petite de St Estienne;

» Celle des reliques du poulce de Ste Luce, tenues par deux statues » d'argent : les dittes reliques sont dans un vase de cristal ;

» La croix de M. Montrivel;

» La statue de St Jean-Baptiste ;

» Celle de St-Vincent ;

» Celle de Nostre-Dame ;

» Une autre statue de St Jean-Baptiste ;

» Une statue de Nostre-Dame ;

» Id. de St Siméon ;

» Id. de Ste-Anne ;

» L'image de St Sauveur, et une autre dont les reliques ont esté mises » dans les colonnes ;

» Plus un petit ciboir avec une platine ;

» La grande lampe d'argent ;

» Plus l'on a fondu une lampe d'or ;

» Plus une aiguière couverte, dorée, aux armes du chapitre, pesant » 2 marcs, 2 onces et demie ;

» Plus la paix de St Jean, pesant 7 onces ;

» Plus l'on a fondu la petite paix dudit St Jean ;

» Deux petites burettes de M. Boitouset, pesant 5 onces, 2 tresaux ;

» Plus le plat d'argent de St Estienne, pendant devant le grand autel » avec les chaines d'argent, pesant 7 marcs ;

» Plus les deux plats d'argent de St Estienne, avec deux paires de » burettes, pesant 7 marcs, 5 onces ;

» Plus quatre petits chandeliers de St Estienne, pesant 10 marcs ;

» Item la grosse croix de St Jean, dans laquelle il y a une agathe en » bosse ; plus une autre agathe platte, dont les reliques ont esté mises dans » l'une des colonnes d'argent ;

» Plus deux calices, dont il y en a un qui pèse 5 marcs ;

prébendes, les commodités de l'existence, et le produit de cette fonte servit à exécuter une croix et six gros chandeliers d'argent d'un goût sans doute fort contestable.

» Plus deux grands bastons d'argent qui servoient aux choristes;
» 15 yeux d'argent, 8 yeux d'or, avec une chaine d'or;
» Une croix de cristal;
» Un petit enfant d'argent massif;
» Plus un petit enfant habillé en page;
» Trois cœurs d'argent et deux chaines;
» Un pendant d'oreille d'or;
» Deux bagues;
» Deux petites croix d'argent;
» Une grande placque d'argent;
» Un tableau ou cadre d'argent;
» Une statue d'argent;
» Deux jambes d'argent;
» Une grande placque d'or où sont deux yeux d'or émaillés.
» Le tout se montoit à 2015 frs, 9 gros. »

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

A LA

RÉUNION ANNUELLE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

ET

A LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

EN 1864.

(*Extraits de la* Revue des Sociétés savantes, *n° d'avril* 1864.)

Le mercredi 30 mars a eu lieu, à midi, à la Sorbonne, la la première réunion des délégués des Sociétés savantes des départements. M. Amédée Thierry, président de la section d'histoire du Comité, assisté de MM. le marquis de la Grange, Milne Edwards, Victor Foucher, Léon Renier, Chéruel, Chabouillet et Blanchard, président, vice-présidents et secrétaires des diverses sections du Comité impérial des travaux historiques, a donné lecture de deux arrêtés de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique fixant l'ordre des séances et la composition des bureaux de chaque section pour les lectures qui ont eu lieu les 30, 31 mars et 1er avril.

Voici le texte de ces arrêtés :

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, qui institue des prix annuels en faveur des Sociétés savantes des départements qui auront envoyé les meilleurs travaux;

Vu les propositions du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;

Arrête :

Art. 1er.

La distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours ouvert pour l'année 1863, aura lieu à la Sorbonne le samedi 2 avril 1864, à midi précis.

Art. 2.

Le mercredi 30, le jeudi 31 mars et le vendredi 1er avril, des lectures seront faites dans les trois sections du Comité par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 30 novembre 1863.

V. DURUY.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,

Arrête ainsi qu'il suit la composition du bureau des trois sections du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour les séances extraordinaires qu'il tiendra à la Sorbonne les 30, 31 mars et 1er avril 1864,

Savoir :

1° *Section d'histoire et de philologie :*

Président : M. Amédée Thierry;

Vice-Président : M. Victor Foucher;

Assesseurs : MM. les présidents de la Société d'émulation de Montbéliard et de l'académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Rouen;

Secrétaire : M. Chéruel.

2° *Section d'archéologie :*

Président : M. le marquis de la Grange;

Vice président : M. Léon Renier;

Assesseurs : MM. les présidents de la Société polymathique du

Morbihan, à Vannes, et de la Société d'émulation du Doubs, à Besançon;

Secrétaire : M. Chabouillet.

3° *Section des sciences :*

Président : M. Le Verrier;

Vice-président : M. Milne Edwards;

Assesseurs : MM. les présidents de la Société linnéenne de Normandie, à Caen; de l'Académie impériale des sciences, etc., de Dijon, et de la Société d'émulation de la Provence, à Marseille;

Secrétaire : M. Blanchard.

Fait à Paris, le 24 mars 1864.

V. DURUY.

Les trois sections du Comité se sont ensuite rendues dans leurs salles respectives.

La Section d'histoire et de philologie était présidée par M. Amédée Thierry, sénateur, assisté de MM. Victor Foucher, de Dumast, Wetzel et Chéruel.

La Section d'archéologie était présidée par M. le marquis de la Grange, sénateur, assisté de MM. Léon Renier, vice-président de la section, Delacroix, président de la Société d'émulation du Doubs, docteur Fouquet, président de la Société polymathique du Morbihan, et Chabouillet, secrétaire de la section.

....

Jeudi, 31 mars, a eu lieu à la Sorbonne la deuxième réunion des délégués des Sociétés savantes des départements.

La Section d'histoire et de philologie a reçu les communications suivantes :

....

M. Castan, délégué de la Société d'émulation du Doubs et archiviste de la ville de Besançon, a fait revivre la physionomie

oubliée de Hugolin Folain, doyen du chapitre de Besançon et vice-amiral de la flotte du pape Calixte III.

La Section d'archéologie a entendu les mémoires suivants :

.. ..

On a entendu d'intéressantes observations de M. Delacroix, président de la Société d'émulation du Doubs, sur les *tumulus* et sur la méthode à suivre pour les fouiller.

M. Rosenzweig, de la Société polymathique du Morbihan, a déclaré que les fouilles du Morbihan prouvent la vérité des observations de M. Delacroix.

M. Léon Renier a fait remarquer qu'il a fait en Algérie des observations analogues. Les cimetières musulmans renferment tous des débris de tombes chrétiennes, antérieures nécessairement au sixième siècle.

Le samedi 2 avril, a eu lieu à la Sorbonne, sous la présidence de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes à la suite du concours de 1863. Les présidents et les délégués des Sociétés se trouvaient réunis de bonne heure dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

A midi, le Ministre a fait son entrée dans la salle, précédé des présidents et des membres du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, des membres de la Commission de la carte des Gaules et des inspecteurs généraux de l'Instruction publique présents à Paris.

A la droite et à la gauche de M. le Ministre avaient pris place : MM. Amédée Thierry, le marquis de la Grange, Mgr Maret, MM. Le Verrier, Genteur, Milne Edwards, Victor Foucher, Léon Renier, Chabouillet, Théry, Chéruel, Blanchard, du Sommerard, Ch. Giraud, de la Villegille, Anatole de Barthélemy, Le Roux de Lincy, Latour-du-Moulin, Patin, Pasteur, Francis Wey, Bellaguet, J. Quicherat, général Creuly, Ravaisson, Dunoyer, A. du Mesnil, Servaux, etc., etc.

La séance étant ouverte, Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique a pris la parole.........

Après ce discours, plusieurs fois interrompu par les plus chaleureuses marques de sympathie, MM. Amédée Thierry, président de la section d'histoire, Milne Edwards, vice-président de la section des sciences, le marquis de la Grange, président de la section d'archéologie, ont lu successivement des rapports dans lesquels ils ont retracé le tableau des nombreux et importants travaux accomplis dans le cours de ces dernières années par les membres des Sociétés savantes de nos départements.

Après la lecture de ces rapports, qui ont été accueillis avec le plus vif intérêt, les secrétaires des sections ont proclamé les noms des lauréats qui ont obtenu des récompenses à la suite du concours de 1863.

Voici la liste de ces récompenses :

....

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, portant création de trois prix annuels de 1,500 francs chacun en faveur des Sociétés savantes des départements qui auront présenté les meilleurs Mémoires imprimés ou manuscrits sur des questions proposées par le Comité ;

Vu l'arrêté du 9 août 1862, fixant l'objet du concours de 1863 pour l'archéologie ;

Sur les propositions de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête ainsi qu'il suit les récompenses à décerner, le 2 avril prochain, à la suite du concours de 1863 pour l'archéologie :

PRIX EX-ÆQUO.

La *Société polymathique du Morbihan*, à Vannes, pour les fouilles exécutées à Locmariaquer, au Mané-H'roeck et au Mané-Lud.

La *Société d'émulation du Doubs*, à Besançon, pour les fouilles exécutées à Alaise.

(Une somme de 700 francs sera accordée à chacune de ces Sociétés ; elles recevront également une médaille d'argent (1).

....

Fait à Paris, le 17 mars 1864.

V. DURUY.

Le soir, un dîner de 100 couverts a réuni au Ministère les lauréats du concours et un certain nombre de membres des Sociétés (2).

Dans la soirée, les salons du Ministère se sont trouvés remplis par la plupart des délégués des Sociétés savantes et par une foule de notabilités parisiennes.

SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES, TENUES A LA SORBONNE LES 30, 31 MARS ET 1er AVRIL 1864.

Section d'histoire et de philologie.

....

M. CASTAN, membre de la Société d'émulation du Doubs, a lu une *Notice sur Hugolin Folain, doyen du chapitre de Besançon et vice-amiral de la flotte du pape Calixte III.*

---

(1) Cette médaille d'argent (module de 68 millimètres) porte au droit l'effigie de S. M. l'Empereur; le revers offre les inscriptions suivantes frappées en relief : COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — S. EXC. M. V. DURUY, MINISTRE. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE; CONCOURS DE 1863; PRIX. — LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS A BESANÇON.

La Société a décidé, dans sa séance du 12 novembre 1864, que cette médaille serait conservée au musée archéologique de Besançon, avec les résultats des fouilles d'Alaise pour lesquelles cette distinction a été obtenue.

Conformément aux dispositions réglementaires du concours, la somme de 600 fr. a été prélevée, sur celle de 700 représentant la moitié du prix, et attribuée à M. CASTAN, auteur de la description raisonnée des fouilles récompensées. M. CASTAN a reçu, en outre, de Son Excellence le Ministre une médaille de bronze, au revers de laquelle se trouve le mot PRIX et le nom du lauréat. (*Note du Conseil d'administration de la Société.*)

(2) La Société d'Émulation du Doubs était représentée à ce dîner par son président, M. A. DELACROIX, et son archiviste, M. CASTAN.

(*Note du Conseil d'administration de la Société*).

En démolissant, au mois d'avril 1859, sur le flanc occidental de la citadelle de Besançon, une courtine de l'enceinte militaire du moyen-âge, on découvrit une inscription du quinzième siècle gravée sur trois sections superposées d'une colonne antique. Cette inscription rappelle que la fortification dont il s'agit a été construite par les soins d'Hugolin Folain, protonotaire apostolique et doyen du chapitre de Besançon.

Ayant entrepris de commenter cette inscription, M. Castan s'est trouvé en face d'un double problème : par quel concours de circonstances exceptionnelles Hugolin Folain parvint-il à la seconde dignité ecclésiastique de son diocèse, et comment se fait-il que ce personnage ait été à peu près oublié par les annalistes de l'Eglise de Besançon ? Une biographie d'Hugolin puisée tout entière aux sources originales résout l'une et l'autre de ces questions.

Hugolin Folain naquit à Besançon vers le commencement du quinzième siècle. Son père, Perrenin, surnommé Foulain du lieu de son origine, avait quitté la seigneurie de Charmes, dont il était sujet mainmortable, pour se fixer à Besançon, où, après la résidence d'un an et d'un jour en qualité de citoyen, tout serf devenait libre. Placé dans la maîtrise de la cathédrale de Saint-Etienne, Hugolin y remplit les devoirs de *choriau* jusqu'à l'âge de dix-huit ans; après quoi ses maîtres l'envoyèrent poursuivre de plus hautes études à l'université de Pavie. Il y rencontra un jeune Italien, sorti lui aussi d'une famille plébéienne, mais que ses brillantes facultés intellectuelles semblaient appeler à tous les genres de succès. La communauté d'origine rapprocha Louis Scarampi d'Hugolin Folain. Leurs études achevées et leurs grades conquis, tous deux se laissèrent entraîner à Rome à la suite de leur ami et condisciple François de Condelmiro, neveu du pape Eugène IV. Sous ce puissant patronage, Hugolin n'attendit pas longtemps une place d'*abréviateur* à la chancellerie romaine et un poste de chantre à la chapelle pontificale. Ces fonctions étaient assez pauvrement rétribuées : aussi la cour de Rome avait-elle coutume d'y joindre

quelques-uns de ces bénéfices que les concordats mettaient à sa disposition dans toutes les églises de la chrétienté. Une bulle de grâce expectative du 24 avril 1431 ouvrit à Hugolin les portes du chapitre métropolitain de Besançon. Il n'en continua pas moins sa résidence à Rome.

Ayant aidé ses confrères à obtenir la destitution de Guillaume de Lacherène, grand archidiacre de Besançon, coupable de simonie, Hugolin fut assez habile pour insérer dans le dossier, qui retournait à Besançon, une bulle qui le pourvoyait lui-même du poste de grand archidiacre. Le chapitre protesta contre ce guet-apens ; mais l'influence toujours croissante d'Hugolin fit reculer les moins timides, et l'investiture pontificale fut ratifiée le 22 novembre 1441.

Hugolin ne prit possession de son archidiaconé qu'en 1445. Il fit à cette occasion des présents magnifiques à l'église et à ses confrères. Quelque temps après il fondait de ses deniers une messe entremêlée de scènes théâtrales qui se célébra jusqu'en 1704 le mercredi des Quatre-Temps de l'Avent. Le sujet de ce mystère était l'Annonciation; une jeune fille y représentait la Vierge, et un enfant de chœur l'ange Gabriel : à la fin de l'évangile on faisait descendre sur la Vierge une colombe au moyen d'une corde attachée aux galeries de l'église, où était placé un vieillard figurant le Père éternel.

Cependant la prise de Constantinople et les menaces d'invasion de Mahomet II terrifiaient la chrétienté. Le pape Calixte III, las de s'épuiser en vains efforts pour organiser une croisade, résolut de prêcher d'exemple. Il fréta onze galères et en confia le commandement à ce Louis Scarampi, devenu cardinal et patriarche d'Aquilée. Hugolin fut choisi par son ami d'enfance pour commander en second la flotte pontificale. Trois années durant (1455 à 1458) ils croisèrent dans l'Archipel, ravitaillant les îles menacées et donnant la chasse aux navires de transport du sultan. Des troubles ayant éclaté dans Rome à la mort du pape Calixte III, la flotte fut rappelée.

Revenu à Rome, Scarampi fut acclamé comme le sauveur de

de la chrétienté, et telles étaient les récompenses qui lui furent accordées que le peuple le surnomma le *cardinal Lucullus*. Hugolin ne fut pas oublié. Aux titres de chanoine des métropoles de Rhodes et de Nicosie, d'archiprêtre de Sainte-Agnès d'Acre, il joignit bientôt ceux plus lucratifs de protonotaire apostolique, de maître enregistreur des bulles, de chanoine des églises de Saint-Laurent *in Damaso*, de Metz, de Toul, d'Aoste, de Saint-Michel de Salins, puis de maître des requêtes au conseil ducal de Bourgogne.

Le décanat du chapitre de Besançon étant devenu vacant, Pie II ne crut pas trop faire en postulant cette éminente dignité pour Hugolin. Il y fut élu le 25 août 1461.

Parvenu au comble des honneurs, Hugolin commença à ressentir les atteintes de la vieillesse. Etant gravement malade en 1466, il avait dirigé sur Besançon ses livres et objets précieux, voulant que, dans le cas où il viendrait à mourir, ce trésor devînt la possession du chapitre. Sa vie se prolongea néanmoins jusqu'au 29 novembre 1476.

Préparé depuis longtemps à la mort, il avait fait creuser sa tombe dans l'église de Saint-Etiennne et dicté l'épitaphe qui devait recouvrir ses restes. Plus tard il avait fait un testament par lequel il instituait le chapitre son héritier et distribuait sa fortune en aumônes et fondations pieuses.

Ces dispositions ne purent s'exécuter. Comme tous ceux qui ont pris plus souvent conseil de l'imagination et du cœur que de la froide raison, Hugolin laissait des affaires fort mal ordonnées. Ceux qu'il croyait naïvement ses débiteurs produisirent après sa mort des titres de créance qui absorbèrent tout l'actif de sa succession. Voilà pourquoi le nom d'Hugolin Folain n'a pu trouver place dans le livre de vie de l'Eglise de Besançon (1).

---

(1) La *Notice* dont on vient de donner l'analyse fait partie du recueil des *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les* 30, 31 *mars et* 1er *avril* 1864 (volume d'histoire). Paris, imprimerie impériale, 1864, in-8°. (*Note du Conseil d'administration de la Société.*)

Rapport fait a la section d'archéologie, au nom de la commission du concours des sociétés savantes de l'année 1863, par M. A. Chabouillet, lu dans la séance de la section d'archéologie du 14 mars 1864 (1).

Messieurs,

Le Répertoire archéologique de la France a seul fait jusqu'à cette année l'objet des concours institués entre les Sociétés savantes des départements par l'arrêté du 22 février 1858. Sur l'avis du Comité, le Ministre de l'Instruction publique avait permis qu'il en fût ainsi, afin de témoigner hautement de tout le prix que le gouvernement attache à l'achèvement de cette grande entreprise. Mais, sans détourner son attention de cette encyclopédie de l'archéologie nationale, sans cesser d'en activer l'exécution ou de seconder le zèle désintéressé de ceux de nos collaborateurs des départements qui s'y sont consacrés, l'administration ne pouvait la maintenir plus longtemps comme sujet unique du concours. Vous avez donc dû en renouveler le programme, qui se composait, pour 1863, de deux articles que vous connaissez bien, mais dont cependant je crois utile de transcrire ici les termes :

Le premier est la *Monographie d'un monument de l'antiquité ou du moyen-âge compris dans les limites de la France actuelle ou de l'Algérie.*

Le second est une *Description raisonnée de fouilles importantes exécutées récemment sous les auspices d'une Societé, soit en France, soit en Algérie.*

---

(1) La commission était composée de MM. Léon Renier, Jules Quicherat, baron de Guilhermy, A. Lenoir, P. Lacroix, vicomte de la Villemarqué. A ces membres de la section se sont adjoints, selon l'usage, les membres du bureau, MM. le marquis de la Grange, président, et Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, ainsi que MM, de la Villegille, secrétaire du Comité, Du Mesnil, chef de section, et Servaux, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. La commission a désigné M. Chabouillet pour son rapporteur.

Ce second article, Messieurs, semble avoir fait négliger le premier. Le vent est aujourd'hui aux fouilles, et les monographies leur ont presque entièrement cédé le terrain. Cette tendance est d'ailleurs si favorable aux progrès de l'archéologie que, bien qu'elle nous ait peut-être privés cette année de plusieurs bonnes études, nous croyons devoir féliciter les Sociétés savantes qui la partagent et l'encouragent à l'envi sur tous les points du territoire.

Les érudits qui, depuis la renaissance des lettres, ont fait de si riches récoltes dans les textes de l'antiquité, ne nous ont laissé à glaner, dans ce champ désormais presque entièrement épuisé, que de rares et maigres épis. Quand reverra-t-on une moisson comme celle qui a fait la gloire d'un Angelo Maï? Et d'ailleurs, si les palimpsestes retrouvés et lus si merveilleusement par l'illustre cardinal ont comblé de fâcheuses lacunes pour l'histoire ou la littérature des antiquités sacrée et profane, n'est-il pas évident qu'on chercherait vainement dans les précieux écrits qu'il a rendus à l'érudition les lumières qui nous manquent encore pour dissiper les profondes ténèbres qui rendent si difficile l'étude de nos origines, cette noble et nationale passion du temps où nous vivons? Malgré les succès partiels de quelques érudits français et étrangers qui ont réussi à faire sortir encore de précieux fragments de l'ombre des bibliothèques, l'avide curiosité des hommes voués à l'étude du passé de la France a donc dû se détourner momentanément des livres pour questionner les tombeaux. Ces antiquaires patriotes ont vite compris que la terre seule pouvait révéler les mystères des âges sans histoire. Aussi, de toutes parts, s'est-on mis à l'interroger avec la pioche et le hoyau, et si l'oracle donne aujourd'hui des réponses autrement explicites que par le passé, c'est que jamais on ne s'était préparé avec autant d'intelligence à bien poser les questions. Désormais, il existe une théorie des fouilles qui a ses règles et ses lois, que la plupart des Sociétés savantes connaissent et appliquent à merveille.

Le concours de 1863 est une éclatante manifestation de ce

mouvement des esprits, dans lequel la commission est heureuse de constater un progrès qui a déjà donné les plus importants résultats, et qui nous en promet de plus considérables encore. En effet, sur six Sociétés dont les travaux ont été soumis à l'examen de votre commission, trois ont adressé au Ministère des rapports sur des fouilles habilement dirigées, qui forment la portion la plus riche en enseignements neufs et féconds du contingent de 1863. C'est ce que je vais essayer de démontrer en présentant un rapide exposé des envois de ces compagnies, qu'avant de faire connaître l'avis de la commission, je classe dans leur ordre d'arrivée au Ministère.

....

Les secondes fouilles dont j'aie à vous entretenir sont celles de la *Société d'émulation du Doubs,* que nous avons pu suivre dans cinq rapports échelonnés sur les années 1857, 1858, 1859, 1861 et 1862, et que la commission a admis sans hésitation, attendu que cette grande entreprise, loin d'être abandonnée, continue à l'heure qu'il est et sera poursuivie aussi longtemps qu'elle fournira de nouveaux éléments à l'étude.

Concentrées dans les montagnes qui environnent Alaise, les fouilles de la Société du Doubs sont aussi célèbres par l'importance des découvertes auxquelles elles ont donné lieu que par la controverse que soutiennent le duché et la comté de Bourgogne au sujet de l'emplacement de l'*oppidum* qui eut la triste gloire d'être le tombeau de l'indépendance de la Gaule. Nous n'avons pas à prendre parti dans cette question agitée de part et d'autre avec autant de passion que de talent. Il ne s'agissait pas de rechercher si les importants résultats des fouilles d'Alaise donnent raison à tel ou tel des systèmes qui partagent les archéologues et les historiens. Ce que votre commission avait à examiner, c'était uniquement si ces fouilles avaient été conduites avec la méthode critique qui doit présider aux recherches archéologiques.

Une nouvelle lecture des cinq rapports rédigés au nom d'une commission spéciale par M. Castan n'a fait que confirmer l'opi-

nion favorable que vous aviez conçue au sujet des fouilles d'Alaise dès l'origine de cette entreprise. Ce ne sera pas trop dire que d'avancer qu'on peut les considérer avec celles commencées en Alsace à peu près à la même époque par M. Maximilien de Ring, comme les points de départ de la vraie méthode scientifique en semblable matière.

Les fouilles du massif d'Alaise n'ont pas eu de bonnes fortunes saisissantes comme celles qui viennent de donner tant de retentissement à celles de la Société du Morbihan. On n'a pas trouvé une seule pierre inscrite dans les *tumulus* de la Franche-Comté. A la vérité, tous n'ont pas encore été fouillés, ce qui n'étonnera personne, si l'on songe qu'on évalue leur nombre à 20 ou 30 mille!

L'écriture symbolique était-elle donc restreinte à la Bretagne? Les peuples de la Séquanie ont-ils été plus fidèles que ceux de l'Armorique aux prescriptions druidiques qui n'admettaient que la tradition orale? Ces peuples étaient-ils de races et de langues diverses? Ce sont là d'intéressantes questions que soulèvent les découvertes de la Franche-Comté et de la Bretagne, mais auxquelles il n'est pas encore possible de répondre. Quoi qu'il en soit, la Société du Doubs n'a pas à livrer de matériaux aux Champollions futurs de la Gaule; mais, si l'imagination est moins vivement frappée par les résultats sérieux amassés par les savantes, patientes et intelligentes recherches qu'elle poursuit depuis six années dans ce site unique qui a conservé tant de vestiges de l'antiquité, la raison y a trouvé largement de quoi se satisfaire.

C'est d'abord la constatation de rites différents dans la construction des *tumulus*, celle de l'absence complète de chambres sépulcrales, différence capitale avec ceux de la Bretagne, qu'on croit pouvoir expliquer par la nature des matériaux employés, mais qui tient peut-être aussi à des causes d'un autre ordre. N'oublions pas non plus l'observation de la présence universelle de résidus ou de traces de combustion réunis à des ossements non soumis à l'action du feu ; de l'usage de briser les vases ou partie

des vases enterrés avec les défunts; de celle du mélange d'objets en fer avec ceux de bronze; la distinction parfaitement établie de certains *tumulus* de terre avec les tombelles de pierrailles, qu'on croit l'œuvre d'un peuple autre que les Gaulois; la découverte d'un infinité d'objets de bronze dont on ne connaissait pas les analogues, et qui forment la richesse du musée de Besançon; celle des vestiges d'un char dont les roues ont permis de déterminer le caractère des voies de la contrée; la reconnaissance d'un grand nombre de lignes de défense, et enfin celle de sépultures romaines disposées du temps des Antonins, sur le sommet des *tumulus* celtiques. Tels sont, Messieurs, rapidement esquissés, les résultats principaux des fructueuses campagnes si habilement dirigées par M. Castan, et dont il vous a lui-même présenté le tableau au nom de la Société du Doubs.

....

Messieurs,

Le rapporteur s'est efforcé de résumer avec impartialité les titres divers des concurrents Vous n'en avez pas moins compris que la discussion pour le prix à décerner en 1864 n'avait pu s'établir qu'entre les trois Sociétés qui ont adressé des rapports sur les fouilles entreprises sous leurs auspices. Le débat a porté en effet principalement sur ces importants travaux, et, sans manquer à la discrétion qui m'est imposée, je puis dire qu'il a été animé. Il s'est du reste assez promptement concentré sur les envois des Sociétés de Besançon et de Vannes.

La persévérance, la continuité des efforts de la *Société d'émulation du Doubs*, comparées à la soudaineté des brillants résultats obtenus par la *Société polymatique du Morbihan,* ont laissé longtemps la balance incertaine. On devait tenir compte à la première de ces compagnies d'un fait capital : c'est qu'elle a exécuté ses fouilles, aussi fécondes que savamment dirigées, sans les secours de l'Etat. Mais, d'un autre côté, on ne pouvait contester à la seconde Société le mérite d'avoir commencé ses opérations avec les deniers de ses membres, et cela avant

d'avoir songé qu'il lui serait possible d'obtenir quelque jour les deux allocations que lui ont values coup sur coup les monuments si précieux qu'elle a trouvés, pour ainsi dire, au premier coup de pioche.

Après un consciencieux examen des titres de ces deux Sociétés, votre commission, sans se laisser influencer par l'éclat de la découverte de la pierre inscrite du Mané-er-H'roeck, a reconnu qu'il ne serait pas équitable de sacrifier aux ouvriers de la dernière heure ceux qui ont porté tout le poids du jour, c'est-à-dire la Société qui n'a fait son riche monceau qu'au prix de rudes et longs labeurs, à celle que la fortune des fouilles semble avoir prise sous sa protection spéciale. En conséquence, les titres des Sociétés du Doubs et du Morbihan ont été reconnus égaux, et la commission exprima d'abord le désir d'avoir deux prix à décerner ; mais nous apprîmes qu'il ne fallait pas espérer une telle faveur, du moins cette année. Nous nous sommes donc décidés à vous proposer de partager le prix unique dont dispose le Comité ; ainsi, Messieurs, si vous adoptez l'avis de votre commission, M. le Ministre sera prié de partager le prix de 1863 *ex æquo* entre la *Société d'émulation du Doubs* et la *Société polymathique du Morbihan* pour leurs rapports sur les fouilles exécutées sous leurs auspices.

SUR

LES ANCIENS FERS DE CHEVAUX DANS LE JURA

Par M. A. QUIQUEREZ,

Ancien Préfet de Delémont (Suisse.)

Séance du 12 novembre 1864.

La Société d'Emulation du département du Doubs a publié dans ses *Mémoires* une notice de M. A. Delacroix sur les *Fouilles des rues de Besançon en* 1863 (1). Cet opuscule renferme des renseignements précieux sur le mode de ferrage des chevaux dans l'antiquité, et il contient une planche représentant un de ces fers de forme très caractéristique.

En janvier 1864, la *Revue d'Alsace* éditait quelques pages que nous lui avions adressées précédemment sur le même sujet (2). Depuis lors nous avons eu occasion de faire de nouvelles recherches qui toutes confirment l'opinion que nous avions émise alors avec quelque crainte, opinion qui du reste a été plus ou moins développée la même année dans notre ouvrage sur la *Topographie du Jura oriental à l'époque celtique et romaine.*

Comme une partie de cette contrée touche au département du Doubs, et qu'elle appartenait jadis à la même province séquanaise, nous avons cru qu'il serait intéressant pour la Société d'Emulation du Doubs de prendre connaissance de nos recherches. Pour les rendre plus complètes, mon fils a photographié quelques-uns de ces fers les plus caractéristiques, comme du reste nous avons eu soin de lui faire reproduire tous les objets

---

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs,* 3e série, t. VIII (1863), pp. 205-220.

(2) *Les fers de chevaux du Jura dans les temps anciens, Revue d'Alsace,* 2e série, 5e année, 1864, pp. 39-45.

d'antiquité et les monuments du pays qui font le sujet de nos investigations.

Depuis longtemps nous avions remarqué diverses espèces de fers de cheval dans des monuments appartenant à plusieurs âges, sans que jusqu'ici la forme de ces fers ait pu nous servir de guide pour reconnaître avec précision l'époque où ils étaient en usage. Nous en avons en même temps recueilli dans les pâturages, dans les forêts, dans les terres cultivées, à des profondeurs telles qu'on ne pouvait admettre que ces fers fussent des temps modernes. Quelques formes particulières et surtout la petitesse de ces fers indiquaient une race chevaline plus faible que celle actuelle ou peut-être ayant seulement les pieds plus petits, comme on le remarque encore chez certaines races de chevaux fins. Toutefois le peu de métal employé semble désigner une race chevaline peu lourde ou bien la rareté du fer. Peut-être ces deux causes doivent-elles être réunies.

Il est surtout remarquable que ces petits fers ne sont pas propres à une seule partie du Jura, mais qu'on les trouve depuis les rives du Rhin jusqu'à Genève, dans toute l'étendue du Jura, sur ses deux versants comme dans ses vallées intérieures. On peut donc être assuré que ce sont les fers des chevaux indigènes qui ont pâturé dans toute cette contrée à des époques diverses et pendant un long espace de temps. Ils doivent être une indication caractéristique de ces chevaux gaulois, jadis très renommés, dont la race a pu se modifier par suite des croisements qu'a entraînés l'arrivée des chevaux étrangers durant les conquêtes romaine et barbare.

Une étude plus approfondie de ces fers et des localités d'où ils proviennent nous a ensuite permis de les diviser au moins en deux classes appartenant si non à des époques différentes, du moins à des peuples ferrant diversement leurs chevaux dans une même contrée. Ces différences de forme correspondent également à une augmentation de la grandeur, de l'épaisseur et du poids de ces fers : en sorte que ceux que nous regardons comme les plus anciens ne pèsent guère que de 90 à 120

grammes, tandisque ceux des âges suivants croissent graduellement de dimension et de poids, de manière que ceux des temps romains arrivent de 180 à 245 grammes, puis jusqu'à 365, et enfin ceux de nos jours ascendent de 490 à 850 grammes et même plus.

Ces modestes objets d'antiquité nous révèlent ainsi des faits intéressants pour l'archéologie et l'agriculture. Sous ce dernier rapport ils paraissent constater une augmentation progressive dans la taille des chevaux, une amélioration de la race chevaline indigène, provenant des progrès de l'agriculture et du commerce qui tous deux avaient besoin de forts chevaux de trait plutôt que d'élégantes et légères montures. Au point de vue archéologique ils fournissent la preuve matérielle de la persistance des usages du pays dans le mode de ferrage des chevaux, sans que les invasions et les occupations étrangères aient pu les faire abandonner entièrement par nos maréchaux indigènes. Ce dernier fait indique encore le maintien du même peuple dans ces contrées et sa survivance aux dominations romaine et barbare.

Du reste ce n'est pas seulement le maintien des formes de fers de cheval qui nous a inspiré cette opinion, mais bien encore la persistance que le peuple ou les artisans du pays ont mise dans la reproduction des formes d'un grand nombre d'objets usuels, instruments ou armes, au point que, par exemple, les haches de pierre, de bronze et de fer se retrouvent après de longs intervalles, avec des formes et des dimensions que la différence de matière ne comportait pas, mais qui provenaient évidemment de l'habitude de se servir d'outils de certaine forme. La hache de bronze est restée aussi petite que celle de pierre, parce que la matière première était rare et chère, et il en a été de même de celle de fer, encore pour le même motif, comme aussi parce que les tranchants de fer non aciérés ne valent guère mieux que ceux de bronze. Nous avons formé des planches d'antiquités romaines et du moyen-âge représentant, par exemple, des fers de flèches, des clefs, des

couteaux, des dessins de vases, qui sont exactement les mêmes durant la période du moyen-âge que pendant les temps romains. Le même fait se retrouve dans certains détails d'architecture, et c'est ainsi que nous avons retrouvé à l'église de Moutier-Grand-Val, bâtie au VII[e] siècle, des détails de construction qu'on peut encore observer au théâtre de Mandeure.

Les fouilles multipliées que nous avons faites dans les *villa*, les camps et les castels romains du Jura bernois ne nous ont jamais fourni de ces *calceæ ferreæ* ou *hipposandales* dont on a voulu ferrer les pieds des chevaux romains. Nous en avons bien vu dans des cabinets, sans pouvoir comprendre pour autant comment un cheval lancé au galop sur une voie raboteuse aurait pu conserver un instant une telle chaussure. Toutefois, par respect pour l'opinion d'autres personnes, nous n'avons osé révoquer en doute l'usage de ces socques pour les chevaux romains, à moins que leur emploi n'ait été un de ces essais malheureux des chefs militaires.

On a d'ailleurs si peu trouvé en Suisse et dans d'autres pays de ces prétendus fers à courroies, qu'il paraît probable qu'un tel mode de ferrage, s'il a existé, n'a pu être de longue durée. Nous avons par contre la conviction que bien avant l'arrivée des Romains dans les Gaules, les Séquanes, les Helvètes et les Rauraques, ces voisins des monts Jura, ferraient déjà leurs chevaux comme on le fait actuellement. L'absence à peu près complète des *calceæ ferreæ* dans nos contrées confirme cette opinion, il est vrai un peu en désaccord avec celle des archéologues qui n'introduisent les fers à clous dans les armées romaines que vers le deuxième siècle de notre ère, comme une importation des peuples du Nord (1).

Les fers que nous regardons comme les plus anciens révèlent

---

(1) Les diverses opinions qui ont été émises au sujet de la ferrure des chevaux dans l'antiquité se trouvent exposées, aussi complétement que possible, au chapitre 5 du savant ouvrage publié par M. l'abbé Cochet sous ce titre : *Le Tombeau de Childéric restitué.*

d'abord que les peuples celtiques connaissaient déjà la sidérurgie, et l'étude que nous faisons des anciennes forges du Jura en fournira des indications importantes (1). Ces fers des premiers temps sont petits, étroits et faibles de métal, constamment percés de 6 trous dont l'ouverture extérieure est fortement étampée en forme longitudinale, pour y loger la base de la tête du clou. Cette tête se termine en cône pour servir de crampon auxiliaire à ceux des deux talons qui, toutefois, ne sont pas constants. Le peu d'épaisseur et surtout de largeur du métal a toujours fait distendre celui-ci à chaque étampure, de manière à festonner le bord extérieur du fer (2). L'épaisseur de celui-ci est de 3 à 4 millimètres et sa largeur de 15 à 16 entre chaque trou, ce qui indique la dimension du métal ou de la barre avant l'étampage. On a dit précédemment quel était leur poids, de 90 à 120 grammes.

Un de ces fers (pl. I, fig. 6) a été trouvé avec une partie des ossements du cheval dans une tourbière voisine de l'ancienne abbaye de Bellelay, à $3^{m},60$ de profondeur, reposant sur le sol primitif. Il y a donc toute apparence que ce cheval n'avait pas été enfoui dans la tourbe, mais qu'au contraire il avait péri en ce lieu avant la formation de la tourbière, puisque ses os dispersés annonçaient l'œuvre des animaux féroces qui s'étaient emparés de cette proie (3).

Cette même tourbière a restitué des rouleaux de monnaies

(1) Nous avons déjà découvert plus de 160 établissements sidérurgiques d'époques diverses, et dont quelques-uns ont restitué des objets d'antiquité qui serviront à déterminer l'âge du fer. Les fourneaux et creusets que nous avons déterrés offrent des formes particulières, révélant qu'on ne connaissait pas alors l'usage du soufflet pour activer la puissance de la combustion du charbon.

(2) La forme de ces trous étampés indique l'emploi d'un poinçon d'acier, et par conséquent la connaissance de l'aciérage du fer à l'époque où l'on confectionnait ces fers de chevaux.

(3) On a trouvé plusieurs de ces mêmes fers, à des profondeurs diverses, dans les tourbières de la plaine helvétique; mais nous n'avons pu obtenir à leur sujet d'indications précises.

de la première moitié du XVe siècle jusqu'à l'année 1480. Ils n'étaient recouverts que par 60 centimètres de tourbe encore spongieuse, qui n'avait cependant pas mis moins de quatre siècles à se former. Or, au cas particulier, en prenant cette donnée de 15 centimètres par siècle, et elle est beaucoup trop faible en raison de la densité que prend la tourbe à mesure qu'elle vieillit ou qu'on descend dans ses couches inférieures, ce fer de cheval devait être là depuis plus de 2,400 ans. Ces mêmes tourbières encore renfermaient ou plutôt recouvraient une place à charbon sous 6 mètres de tourbe, et cet emplacement à charbon avait été établi sur le sol primitif, ce qui donne de nouveau plus de quatre mille ans. Dans le voisinage il y a des scories de fer indiquant une ancienne forge, et dans cette contrée où il n'existe que des mines de fer, on n'a pas dû carboniser du bois pour autre chose que pour travailler le fer, et toutes les anciennes forges du pays n'usageaient que du charbon de bois.

Nous avons recueilli plus de vingt de ces mêmes fers dans le sol d'un établissement celtique entre Delémont et Soyhière, sur la rive droite de la Byrse, territoire de Courroux, et près du Vorbourg. Là il n'y avait nulle trace d'objets romains ou de temps postérieurs, mais seulement des antiquités de l'âge de pierre, de celui du bronze et enfin du fer, ce dernier caractérisé uniquement par les fers de cheval et par deux disques rappelant les monnaies de fer des Spartiates.

Sur l'autre bord de la rivière, il y avait encore des fers semblables (pl. I, fig. 1 à 3) et deux de ces beaux fers de lance ou de javelot gaulois. Près des premiers fers il y avait encore un éperon à pointe.

Un autre fer de cheval de la même forme a été rencontré sur le passage d'une voie antique, près de Saint-Braix, non loin d'une de ces forges des anciens temps où nous avons découvert des objets de l'âge de pierre. Un hameau voisin s'appelle Césais ou César, nom caractéristique également donné à un pli de terrain, une combe, près de là où passait un che-

min romain reliant le plateau des Franches-Montagnes avec le clos du Doubs, et que jalonnent des travaux militaires. La Société jurassienne d'Emulation publiera ce que nous avons écrit sur les découvertes nouvelles faites dans ce quartier de nos montagnes (pl. I, fig. 4, 5).

D'autres fers, toujours pareils, se rencontrent assez fréquemment dans les pâturages, les forêts et les terres cultivées, mais toujours à d'assez grandes profondeurs. Souvent aussi ils jalonnent les anciens chemins à voie étroite, à ornières creusées dans le roc, où l'essieu serré a rongé le rocher en le frottant au passage à une hauteur de 30 à 33 centimètres. Nous avons très rarement recueilli ces sortes de fers dans les camps romains, et seulement au Mont-Terrible, établi sur l'emplacement d'un *oppidum* : aussi croyons-nous que ces fers sont en ce lieu du même temps que les objets celtiques des trois âges qu'on y a trouvés en si grand nombre.

Toutefois il est fort remarquable qu'on ait ramassé un de ces fers (pl. I, fig. 4) dans les ruines du château d'Asuel présumé du XIe siècle et détruit au XVe. Là il pourrait aussi provenir de temps antérieurs, comme un semblable que nous avons trouvé sur les murs du château de Sogren, où certainement jamais un cheval n'avait posé le pied (pl. III, fig. 7). Ce château, brûlé en 1499, datait du VIIIe siècle, et dans son voisinage nous avons ramassé une hache de pierre et deux monnaies celtiques de Togirix.

On pourrait encore citer la découverte d'un de ces fers à bords onduleux, faite à une grande profondeur près de la verrerie de Moutier, sur le passage de la voie celtique qu'on remarque à l'entrée des gorges de Court, et plus loin encore, au niveau de la rivière de la Byrse. Nous en avons vu des débris sur la prolongation de cette voie, près du moulin des Roches de Courrendelin, et ensuite près de Grellingen, toujours avec ornières profondes et parfois avec entailles transversales pour empêcher les chevaux de glisser sur le roc formant le fond de ces chemins.

Il y a de ces mêmes fers dans le fond des tourbières de la plaine suisse, dans les monuments gaulois d'Alaise (1), dans les plaines de la Champagne, sur le champ de bataille qu'on assigne à la défaite d'Attila en 451 (2); il est vrai que les Cosaques, descendants des anciens Scythes ou des Huns, ferrent encore leurs chevaux de la même manière. M. Delacroix a fourni le dessin d'un fer qu'il regarde comme appartenant à la première époque du ferrage des chevaux (3). Par contre M. Troyon, ce savant archéologue vaudois, a rencontré des fers de cette sorte dans un tombeau qu'il attribue aux Vendes, peuple qui pénétra en Suisse au Ve siècle (4).

Nous pourrions encore citer plusieurs autres découvertes, toujours de ces mêmes fers, tant en Suisse qu'à l'étranger et en particulier dans les campagnes du Jura : aussi nous pensons que ce sont bien là les fers des chevaux indigènes qui erraient ou pâturaient dans les montagnes de nos contrées bien avant l'arrivée des Romains. Ils ont pu rester en usage chez les peuples jurassiens pendant la domination romaine et plus tard encore, concurremment avec ceux qu'on va décrire. Il peut se faire que le ferrage des chevaux gaulois provienne des relations de ce peuple avec l'Asie où les fers à clous passent pour très anciens, et si chez nous, comme chez nos voisins, on regarde ces petits fers comme de provenance hunique, sarrasine et même suédoise, c'est simplement parce que le peuple confond les époques des invasions qui ont désolé le pays; déjà même on attribue ces fers aux Cosaques de 1814.

---

(1) A. Castan, *Les Tombelles celtiques et romaines d'Alaise* (*Mém. de la Soc. d'Em. du Doubs.* 3e série, t. III). p. 574, pl. 3, fig. 9; — *Les Tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise* (*Ibid.*, t. V), p. 423, pl. 2, fig. 5. — Cf. J. Quicherat, *Note* insérée dans la *Patrie* du 11 avril 1862, et reproduite par la plupart des grands journaux français.

(2) Camu-Chardon, *Notice sur la défaite d'Attila*, dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1854, 1861-62.

(3) A. Delacroix, *Fouilles des rues de Besançon en* 1863, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 3e série, t. VIII, p. 220.

(4) F. Troyon, *Colline de sacrifices de Chavannes-sur-le-Veyron* (*Archæologia*, vol. XXXV, London, 1854, in-4°), pl. 18, fig. 2, 3, 3a et 4.

Dans les nombreux camps romains dont les restes occupent les sommités des montagnes ou des collines du Jura, le long de la Haute-Alsace comme dans la chaîne du Lomont, dans les castels de la même époque perchés sur tant d'autres points culminants, dans les ruines des *villa* romaines cachées sous la majeure partie de nos villages, sur le parcours des routes de la même période comme aussi épars dans les compagnes, nous avons recueilli des fers de cheval d'une forme différente de celle des précédents, mais d'une dimension qui s'en rapproche encore, quoique ces fers soient constamment moins allongés ou plus arrondis. Ils sont également plus forts en métal et par conséquent plus lourds, variant entre 180 et 245 grammes. Ils sont avec ou sans crampons et percés de six trous, trois de chaque côté, placés moins à la rive extérieure que dans les précédents. Les clous ont encore la tête oblongue, mais moins haute ou saillante, se cachant même presque entièrement dans les trous fraisés à cet effet. D'autres fers, de forme, poids et dimensions se rapprochant de ces derniers, se rencontrent dans les mêmes lieux, mais ils offrent une différence très caractéristique, consistant en une rainure faisant le tour du bord extérieur du fer depuis les éponges à la pointe. Elle est par fois assez profonde pour y loger totalement la tête des six clous dont ces fers sont garnis. D'autres fois cette rainure est à peine marquée, ne paraissant qu'indiquer la ligne sur laquelle le meréchal devait percer les trous. Ces fers à rainure profonde sont encore en usage en Angleterre, mais chez nous ils semblent être contemporains ou avoir précédé de peu de temps ces coutelas à large lame tranchant d'un seul côté et munis d'une ou deux de ces sortes de rainures longitudinales. Des couteaux du même temps portent un semblable ornement, et il est certain qu'ils appartiennent à la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle. Le poids de ces fers de cheval à rainure arrive jusqu'à 265 grammes.

Ces deux variétés de fer ne se rencontrent pas seulement dans les établissemens romains civils et militaires, mais encore

dans les tombeaux burgondes du Ve siècle, dans des ruines des VIIe et VIIIe siècles, comme aussi dans des habitations du moyen-âge et dans tous les terrains qu'ont dû parcourir les chevaux de ces époques.

Selon toute apparence, durant la période romaine, le peuple des campagnes avait conservé le mode de ferrage de ses ancêtres d'origine celtique et la race de ses chevaux n'avait guère grandi, tandisque les Romains et les troupes étrangères attachées aux légions avaient amené des chevaux de taille plus forte et pratiquaient un mode de ferrage différent de celui des habitants de nos contrées. Telle est du moins l'opinion que nous inspirent les faits et les circonstances qui ont accompagné la découverte de ces fers. Nous donnons d'abord deux dessins de ces fers romains, trouvés dans un amas d'ossements de chevaux dont les pieds étaient restés ferrés, et qu'on a découverts en réparant la route de Courtemantruy à Saint-Ursanne, non loin des camps romains de Moron et du Mont-Terrible (pl. II, fig. 1 et 2). Un autre fer presque pareil a été recueilli dans ce dernier camp au niveau des objets romains. Nous y ajoutons un fragment venant du même lieu (pl. II, fig. 4 et 5).

Les ruines des *villa* romaines de Devellier et de Courfaivre en renfermaient d'assez nombreux, dont les deux représentés fig. 3 et 6 sont des types. Il serait du reste superflu de fournir un plus grand nombre de citations et de dessins, puisque dans presque tous les établissements romains de la contrée on a recueilli des fers semblables ou peu différents.

Nous devons toutefois rappeler que la plupart des *villa* romaines, incendiées durant les premières invasions des barbares, ont été ensuite plus ou moins réparées pour servir d'habitations soit aux Gallo-romains, soit plus souvent encore aux Burgondes ou aux Francs, lorsque ces derniers peuples se furent établis dans la contrée. Nous avons déjà publié de nombreuses preuves de ces restaurations des IVe ou Ve siècles par les Burgondes, et retrouvé bien des débris de ces guerriers de six à sept pieds de hauteur, encore armés de leur scramasax à rainure, l'épe-

ron à pointe au talon et portant de grosses plaques de ceinturon en fer damasquiné d'argent. L'un de ces septipèdes du V[e] siècle était couché dans un tombeau formé de grosses pièces de tuf à peine taillées, et près de sa tombe se trouvaient les ossements d'un cheval qui avait été probablement celui de ce géant (pl. II, fig. 8). Du reste, comme il y avait encore non loin de là beaucoup d'autres sépultures en partie de la même époque et d'autres plus anciennes, nous nous contenterons de donner le dessin d'un de ceux-ci, en remarquant que c'est un des plus petits et que les autres sont plus larges de métal, en sorte qu'ils couvraient une partie de la plante du pied. Ce n'est pas une forme exceptionnelle, car nous en avons un bon nombre du même genre. Au surplus ces fers diffèrent peu de ceux de la période romaine et ils n'offrent que la continuation du même mode de ferrage, avec de légères modifications que les maréchaux ont pu et dû y apporter selon les circonstances. Ce sont toujours des fers à six clous, parfois à rainure, mais non festonnés comme ceux du premier âge.

Sur la même planche (pl. II, figure 7), on voit un fer trouvé dans les fondations de l'église de Moutier-Grand-Val, bâtie au VII[e] siècle, et où nous avons déjà cité la reproduction du mode de bâtisse des Romains.

Aux fers d'origine certaine nous ajouterons une autre forme qui a été aussi admise à diverses époques, mais plus rarement, en sorte qu'elle paraît indiquer une manière de ferrage étrangère au pays. Nous donnons comme type de ces fers (pl. III, fig. 1) un exemplaire recueilli sur le passage de l'ancienne voie d'Aventicum à Augusta Rauracorum par Pierre-Pertuis, et dans les vallées de la Byrse, entre Laufon et Bâle. Ils se distinguent tout particulièrement par la forme massive des crampons, qui apparaissent comme un fort renflement précédant un peu les extrémités du fer qui deviennent alors tranchantes. Celui représenté est le plus fort que nous ayons recueilli : il était associé à plus de vingt autres, pêle-mêle avec quelques débris romains et des monnaies du IV[e] siècle. Cette sorte de fers s'est retrouvée ,

au moyen-âge dans les ruines de divers châteaux (pl. III, fig. 2, Sogren), de manière qu'on peut présumer qu'elle commencé à l'époque barbare et s'est perpétuée durant le moyen-âge, non pas régulièrement ou comme un mode de ferrage admis dans le pays, mais plutôt comme une importation étrangère dont nous ne connaissons pas l'origine. M. Delacroix a recueilli de ces mêmes fers à Besançon.

Les fers authentiquement du moyen-âge et antérieurs au XVe siècle, sont caractérisés par ceux (pl. III, fig. 2. 5, 6) venant du château de Sogren (VIIIe au XVe siècle), et par ceux des châteaux d'Asuel et du Vorbourg (pl. III, fig. 3 et 4), non moins anciens que le précédent. Le n° 4 offre une forme assez particulière, ayant le fer de la pointe un peu étendu et recourbé pour établir la pince. Le n° 5 a les crampons en sens inverse de leur position ordinaire.

Le fer n° 7 de la planche I a une grande analogie avec le n° 4 précédent, et cependant il provient d'une carrière à Souboz, où il a été trouvé à une si grande profondeur que les ouvriers croyaient que le roc avait pris de l'accroissement depuis le dépôt de ce fer. Il ne faut voir en celui-ci qu'un objet perdu dans les pâturages de ce quartier de montagne traversé par un chemin romain, et qui aura glissé dans une crevasse de rocher à une époque très éloignée.

On a déjà remarqué que dans les ruines des châteaux précités, comme ailleurs encore, on avait recueilli des fers de la forme de ceux des temps primitifs, mais nous avons aussi émis des doutes sur leur emploi postérieur. Le fer du château d'Asuel, représenté à la planche III, pèse 425 grammes, et il est encore avec les six clous, comme ceux du XIIe siècle lorsque le rusé renard engageait le loup Isangrin à lire sous le pied d'une cavale à quelle condition celle-ci lui céderait la chair de son poulain (1). Ces sortes de fers, plus forts de métal et de dimension, semblent caractériser les chevaux du moyen-âge appelés à por-

(1) *Roman du Renard*, édit. Wilhelms, p. 241.


UNIV.
OF
MICH.

ter de lourds caparaçons de fer et des hommes couverts de pesantes armures. Ils offrent parfois une indication importante, consistant dans la marque du maréchal qui les a forgés. On la voit distinctement sur le fer Asuel n° 3, et sur ceux Vorbourg et Sogren, n°s 4 et 6. Le fer du château d'Asuel nous rappelle le temps où les derniers sires de ce lieu guerroyaient pour Charles-le-Téméraire contre les Suisses et leurs alliés. Les chroniques du temps les accusent d'avoir commis des actes d'atrocité lors d'une expédition dans le Sundgau, en 1474. Ces barons étaient alors au nombre de trois frères, cumulant des canonicats à Besançon et à Saint-Ursanne. L'un d'eux a laissé son nom sur le portail ouest de la collégiale de ce dernier lieu. Lui, ou un de ses frères, passe pour avoir pendu des enfants par les pieds à la selle de son cheval pendant l'expédition d'Alsace précitée. Les Suisses en ont tué un autre à Héricourt.

La grandeur des fers de ces diverses époques n'est pas précisément le seul point à considérer dans la détermination des espèces, car les dimensions ont dû nécessairement se modifier quelque peu. Toutefois, il est très remarquable que ceux du premier âge ne varient guère, et l'on ne peut les confondre avec les fers des mulets et des ânes qui se sont trouvés parfois avec de plus nobles montures. Certains petits fers légers de métal, mais portant les caractères précédemment décrits de chaque époque, ont pu appartenir à quelque palefroi ou haquenée servant de monture à de jeunes Gauloises ou Gallo-Romaines, aussi bien qu'à de fières châtelaines du moyen-âge.

Cette notice sur les fers des chevaux qui ont parcouru le Jura dans les anciens temps est loin d'être complète ; elle n'a d'autre mérite que de fournir des fers d'une provenance certaine, offrant autant que possible des types plutôt que des exceptions, car nous avons choisi avec soin, pour composer les planches, ceux qui présentaient les formes les plus usitées et les plus caractéristiques. L'échelle jointe à la première planche servira à les mesurer.

LA BUSANDALE

Appendice au Mémoire de M. Quiquerez sur les anciens fers de chevaux dans le Jura

Par M. A. DELACROIX
Président de la Société d'Emulation du Doubs.

Le savant abbé Cochet faisait imprimer son *Tombeau de Childéric Ier*, lorsqu'au dernier moment il trouva moyen d'introduire encore, dans une note, la protestation que M. Castan et moi lui avions adressée contre l'opinion moderne sur le ferrage antique des chevaux (1). C'était en 1859. De nombreuses découvertes ultérieures mirent de plus en plus en évidence que les anciens se servirent de fers de chevaux analogues aux nôtres, non-seulement durant la période gallo-romaine, mais encore au temps des Celtes indépendants. Cent fers de chevaux recueillis, en 1863, dans les fouilles de la Grande-Rue et de la rue Battant de Besançon, en dessous des strates du moyen-âge, confirmèrent d'une manière éclatante nos prévisions. Je pus constater, en outre, dans le travail publié à cette occasion, que les prétendues *hipposandales* des antiquaires se retrouvaient sous terre à côté des fers à clous gallo-romains (2).

Restait à déterminer quel avait pu être, chez les anciens, l'usage de ces *hipposandales,* déshéritées désormais d'une fausse attribution. Le précieux Mémoire de M. Quiquerez intervint pour donner en quelque sorte l'histoire des fers à clous rendus par le sous-sol antique du Jura bernois. Mais tandis que la Société d'Emulation livrait à l'impression l'œuvre du savant

---

(1) L'abbé COCHET, *Le Tombeau de Childéric Ier*, Rouen et Paris, 1859, in-8°, p. 164, note 2.

(2) A. DELACROIX, *Fouilles des rues de Besançon en* 1863, dans les *Mém. de la Soc. d'Em. du Doubs*, 3e série. t. VIII (1863), pp. 205-220

antiquaire, le jour se faisait subitement sur la question restée indécise, pour lui comme pour nous, des *hipposandales*. Le nombre des objets de ce genre s'était accru au Musée de Besançon, qui en possède actuellement une trentaine. Ils affectaient des dispositions variées, mais ne présentaient qu'une seule circonstance commune, celle d'une plaque de fer usée en dessous par le frottement. Ce caractère frappait tellement, entre autres celui de nos habiles confrères qui administre le Musée archéologique de la ville, qu'il en attendait chaque jour la preuve de la destination des *hipposandales*. Un de ces objets lui fut enfin apporté, ayant deux ailettes recourbées l'une vers l'autre en forme d'arc aigu, et représentant exactement un pied de bœuf sur lequel elles avaient été moulées par le marteau et par l'usage. Nul doute : M. Vuilleret avait entre les mains un fer destiné à l'espèce bovine; il avait trouvé la solution.

Je portai cet objet dans des ateliers de maréchalerie de la banlieue, où l'on a l'habitude de ferrer les bœufs, quoique suivant un mode différent. « Ceci, dit au premier aspect un ouvrier, est le fer d'une vache. » — « Cet objet, répétèrent généralement les cultivateurs présents, n'a pas dû servir de chaussure pour une bête au labour ou à la pâture; il serait gênant dans de pareilles circonstances. Mais dès qu'il s'agira de mener sur les routes un convoi de bœufs ou de vaches, il pourra devenir d'une grande utilité ; car il y a toujours, dans un troupeau en marche, des bêtes dont les pieds se blessent et pour lesquelles il devient nécessaire de recourir momentanément au ferrage. »

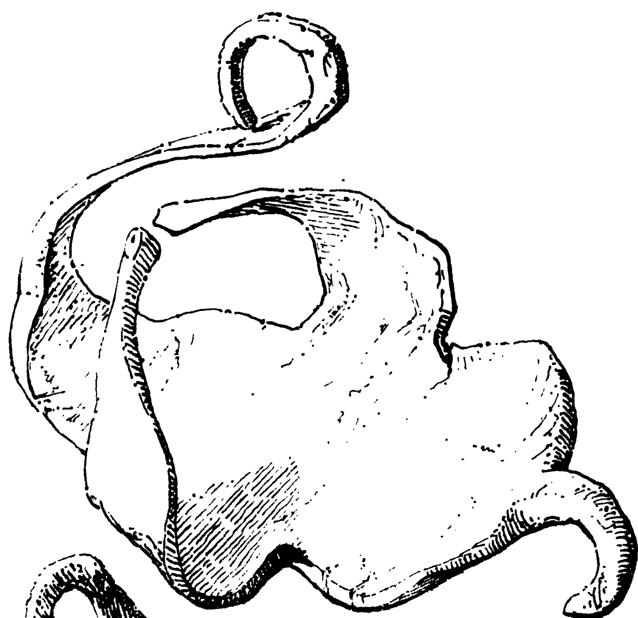
Cette dernière explication nous mit sur la voie pour comprendre la diversité de formes des objets recueillis au Musée; et M. Vuilleret ne tarda pas à nous montrer des fers disposés pour un seul onglon du bœuf, et appartenant toujours à la classe des prétendues *hipposandales*.

Nous avons pensé que l'archéologie bisontine ayant eu l'honneur de vider la question du ferrage des chevaux dans l'antiquité, et de trouver la véritable attribution de ce que l'on appe-

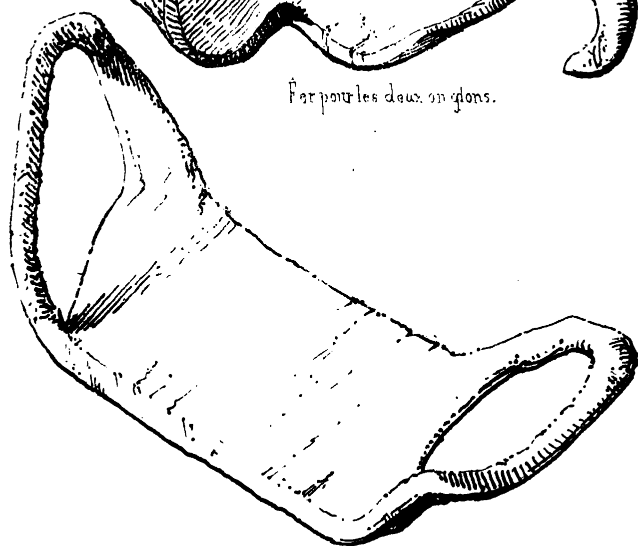
lait à tort l'*hipposandale*, il nous appartenait de rectifier ce nom. Désormais, pour nous du moins qui tenons à la fois à conserver la trace de l'erreur détruite et à rendre au fer de bœuf antique un nom qui jouisse d'un sens vrai, le mot sera celui de BUSANDALE.

Deux busandales, l'une pour un seul onglon de bœuf, l'autre pour les deux onglons réunis, sont reproduites dans une planche qui accompagne cette notice. La seconde de ces pièces est celle qui a livré le secret de l'attribution.

BU-SANDALES DU MUSÉE DE BESANÇON.



Fer pour les deux onglons.



Fer pour un seul onglon.

Échelle demi-nature.

Société d'Émulation du Doubs.

LE PATOIS
DES FOURGS

ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

DÉPARTEMENT DU DOUBS

PAR

M. J. TISSOT
Doyen de la Faculté des lettres de Dijon.

Séances du 18 février et du 12 mars 1864.

« On ne saurait trop recommander les dictionnaires des patois aux savants de province. »
LITTRÉ, Journal des savants, octobre, 1863, p. 638 (1).

LIVRE PREMIER.

INTRODUCTION.

CHAPITRE I.

Considérations préliminaires.

§ I.

A part un certain nombre de nuances grammaticales que nous n'entreprendrons pas de déterminer, ou de mots dont nous n'essaierons pas l'énumération, le patois des Fourgs est le même que celui des localités voisines.

C'est à chacune de ces localités à rédiger son glossaire.

(1) Voir une série d'études du même auteur sur les patois, dans le t. II de son *Histoire de la langue française*, p. 91-169.

Quand ce travail sera fait sur une échelle suffisamment étendue, et quand on y aura joint des grammaires, des lois de la formation des mots par comparaison avec le français, comme nous avons essayé de le faire ici; alors, mais alors seulement, on pourra procéder à un travail de comparaison et de généralisation, et déterminer, par exemple, ce qu'il y a de commun dans tous les patois d'un arrondissement, d'un département, d'une province, d'un pays. Jusque-là, toute tentative de ce genre sera prématurée, et nécessairement très fautive.

Nous avons donc commencé par le commencement véritable, c'est-à-dire par donner le matériel d'un patois très déterminé, que nous connaissons bien, par en établir les lois de formation et les formes grammaticales.

Nous aurions pu faire une multitude de rapprochements avec d'autres patois de même origine; mais nous nous en sommes abstenu, par la raison que ces rapprochements n'eussent pas encore été en nombre suffisant pour prêter à des généralités certaines et par conséquent instructives.

L'utilité et la portée d'un travail comme le nôtre dépend donc d'un grand nombre d'autres travaux de même nature, encore à faire pour la plupart. Mais nous croyons pouvoir dire que ce commencement, s'il est bien exécuté, malgré même les imperfections qu'il pourrait contenir et dont il est difficile qu'il soit exempt, peut faciliter beaucoup les travaux du même genre à l'avenir. Il suffit de le lire, de noter les ressemblances ou les différences qui auraient un caractère de généralité ou de lois, pour faire œuvre d'un intérêt véritable et contribuer à la grande tâche philologique qui se prépare aujourd'hui dans notre pays.

Des recherches telles que celles-ci ne sont donc pas des revues puériles et d'un intérêt essentiellement très restreint. Ce sont, au contraire, des données nécessaires pour un travail ultérieur, qui doit jeter le plus grand jour sur les origines et la formation de la langue française.

C'est aussi un des moyens les plus propre à donner l'intelli-

gence de notre ancienne langue, à montrer les changements d'acception qu'elle a successivement subis dans le matériel de ses mots, à signaler des usages perdus, des mœurs abandonnées, ou conservées mais modifiées. Si chaque siècle avait rédigé son vocabulaire, des mots bien définis, mais aujourd'hui oubliés, nous retraceraient des usages qui n'existent plus. C'est ainsi, par exemple, que le mot *solagnon,* que je crois encore avoir entendu dans mon enfance sans en avoir vu l'objet, indiquait primitivement un pain de sel. Le sel, en Franche-Comté, se livrait donc au commerce à une certaine époque sous forme de pain, et non en poudre comme aujourd'hui. Ce n'était pas là, du reste, un usage propre à cette province, puisque l'ancienne langue française a les termes correspondants : *saleignon, salignon, salaignon, botte de saulx,* etc., pour indiquer un pain de sel blanc. On voit, du reste, dans la dernière de ces expressions le mot *saulx,* qui est encore usité aujourd'hui dans le patois et qui signifie *sel.*

Le patois, qui a subi des modifications avec le temps, est cependant resté un témoin plus fidèle de la vieille langue commune dont il n'était qu'un dialecte ou une variante, que la langue commune d'aujourd'hui. Cette immobilité relative se conçoit aisément : le peuple est plus passif dans son langage que l'homme habitué à réfléchir sur l'instrument de sa pensée, à l'approprier de plus en plus aux effets variés qu'il en attend. L'écrivain travaille incessamment sa langue. Le peuple la donne généralement, au contraire, telle qu'il l'a reçue; il n'est guère en cela qu'un écho [1].

Les patois sont par là même des images plus fidèles des mœurs naïves des populations qui les parlent; ils indiquent, dans leurs nuances d'une localité à une autre, des diversités de goût, de jugement, de raisonnement, de qualités intellectuelles et morales, en un mot, qui peuvent servir à caractériser,

---

[1] Cf. M. Dartois, p. 239-248 des *Mémoires de l'Académie de Besançon*, ann. 1850.

à différencier à coup sûr des populations plus rapprochées quelquefois par les lieux que par les sentiments et les idées.

Est-il nécessaire de rappeler que le patois peut servir, aussi sûrement que l'examen des caractères physiologiques, à déterminer l'origine de populations souvent fort diverses, malgré le rappprochement de leurs stations actuelles? Encore bien que l'histoire gardât le silence sur le mélange des populations transjurane et cisjurane, sur l'émigration d'un grand nombre de nos montagnards comtois dans la Haute-Savoie, la grande ressemblance du patois des deux pays ne ferait-elle pas présumer à elle seule quelque chose de semblable, sans parler encore de l'identité des types physiologiques, alors surtout qu'on voit qu'il y a peut-être plus de ressemblance entre le patois de la Haute-Savoie et celui des Fourgs, qu'entre ce dernier et celui des Vaudois qui confinent à cette dernière localité? Nous avions constaté cette plus grande ressemblance, avant d'avoir lu quelque part ce mouvement des populations de la haute Comté vers les montagnes de la Savoie, et avant qu'on nous eût appris que « le patois savoyard, qui s'étend à la Suisse romande, au Bugey, à la Bresse et à une partie de la Franche-Comté, provient de la langue d'oc. »

Quelle précieuse ressource encore que les patois — surtout quand on peut les comparer, et qu'ils sont d'ailleurs présentés d'une manière sûre — pour l'étymologie de l'ancienne langue commune dont ils dérivent, et qu'ils représentent encore plus fidèlement que la langue commune d'aujourd'hui! Comme on l'a fort bien dit, c'est moins le patois qui s'est écarté de la langue commune d'une certaine époque, que cette langue même qui s'est écartée du patois. Ce qui n'empêche point que pour entendre cette dernière, surtout dans ses rapports avec la première qui n'est plus ni parlée ni écrite par la classe éclairée, le plus sûr moyen est de recourir aux patois où l'ancienne langue commune se parle encore, quoique avec des nuances que les dispositions d'esprit, les temps et les lieux ont inévitablement fait naître.

Il est d'autant plus nécessaire de recueillir les restes de nos patois, que les populations, plus agitées et plus mêlées aujourd'hui les unes aux autres par l'industrie, le commerce et les autres grands moyens de fusion, tendent à se dépouiller davantage de ce caractère pour ainsi dire territorial, et à substituer à l'idiome du pays natal la langue nationale. Les patois s'en vont; encore quelques cinquante ans, et il ne sera peut-être plus possible de les recueillir sur une échelle suffisamment étendue pour en tirer plus tard tous les avantages historiques, philologiques et philosophiques qu'ils recèlent en principe.

Ne sont-ils pas d'ailleurs un produit indéfiniment varié de l'esprit humain, dont l'anthropologie peut faire un objet d'étude du plus haut intérêt?

Telles sont, fort en raccourci, les considérations qui m'ont en partie déterminé à donner au patois des Fourgs une importance considérable : importance qui ne tient point à la localité, puisque le patois d'un groupe de population quelconque aurait à mes yeux le même intérêt. Il est vrai toutefois de dire que cette importance se trouve accrue par l'isolement plus grand et l'originalité plus marquée des populations. A ce titre, il doit y avoir dans le patois des Fourgs plus d'une singularité; mais ce n'est que par voie de comparaison qu'on pourrait les déterminer. Or, nous l'avons dit, cette comparaison n'est ni faite, ni même faisable aujourd'hui. Notre travail n'est qu'un moyen pour arriver à cette fin.

§ II.

Tout le mérite philologique de cet essai consiste donc dans l'exactitude et le complet des détails.

Il en est un toutefois que nous ne pouvons rendre sans l'introduction de quelques signes particuliers, mais dont la valeur même serait difficile à saisir pour quiconque n'y aurait pas été initié par l'audition même ; nous voulons parler du double accent tonique et prosodique. Il est plus marqué aux Fourgs qu'en aucune autre localité à nous connue. C'est assez dire,

puisque l'accent est l'âme des langues, que ce patois est d'une rare expression. Il suffit de l'entendre parler pour être sûr que ceux qui se sont fait un pareil instrument, un instrument si propre à rendre le sentiment et les passions qui s'y rattachent, sont d'une constitution nerveuse, mobile, passionnée.

Nous regrettons d'autant plus de ne pouvoir le faire connaître et le fixer, qu'il finira, comme le matériel même des mots, par disparaître. On croit bien faire, depuis quelques années, de parler et de faire parler aux enfants un mauvais français, au lieu d'un patois plein de naturel, d'énergie et de vérité. Qu'il nous soit permis de le regretter, et d'entretenir quelque peu nos lecteurs de ce vieil instrument de la pensée de nos pères, création partielle de leur âme, et qu'il eût fallu conserver soigneusement comme l'image la plus fidèle de leur génie.

Il y a sans doute quelques avantages à faire contracter aux enfants l'habitude de parler la langue nationale plutôt que la langue locale, le patois; mais j'y vois aussi de grands inconvénients.

Le premier, c'est que l'enfant ayant appris un détestable français, le parlera un jour sans défiance, tel qu'il lui aura été enseigné dans ses premières années : il n'hésitera ni sur les barbarismes, ni sur les solécismes ; il dira *champène* (tablette du four), *lésine* (du patois *leus'nire*, duvet qui s'attache aux habits par le contact avec la toile usée), *ari* (d'autre part, d'un autre côté, etc.) [1]. S'il n'avait pas appris dès l'enfance ce mauvais français, il se défierait davantage plus tard d'un jargon où il ne verrait que du patois francisé, et cette défiance le porterait à éviter les barbarismes, à rechercher les expressions et les locutions véritables.

Le second inconvénient est d'habituer l'enfant à un accent

[1] On pourra s'assurer de combien de barbarismes on se rend coupable dans les dénominations soi-disant françaises de la plupart des objets qui se rencontrent généralement à la campagne, en consultant le *Dictionnaire de l'agriculture et de la campagne*, par l'abbé Besançon. 2e édit., Pontarlier, 1836.

aussi désagréable que le français est vicieux. Je serais donc fort d'avis de ne parler aux enfants que la langue qu'on connaît; ils apprendraient plus tard et moins mal celle qu'on voudrait qu'ils sussent.

Le fond de ce patois n'est pas du crû des Fourgs; quelques formes seules, une partie de la grammaire et surtout l'accent leur appartiennent. En effet, ce matériel, à peu de chose près, n'a rien qui révèle une origine très ancienne : le celte, le teuton, les idiomes étrangers plus modernes, n'y ont pas laissé beaucoup de traces. Nous ne sommes par là ni gaulois, ni germains, ni même romans. Nous ne sommes que français, français de la langue bourguignonne et de la langue d'oc, français des cinq derniers siècles plutôt encore que des siècles antérieurs. La preuve, c'est que notre patois, à part les formes, est plus rapproché du français d'aujourd'hui, et plus facile à comprendre pour un parisien, par exemple, que le français des XIIe et XIIIe siècles. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur le *Glossaire* de Ducange, pour s'assurer qu'une foule de mots, qu'on croirait encore entendre aujourd'hui, avaient, au temps où ils étaient parlés, une autre signification que celle que nous serions tentés de leur donner, et qu'un grand nombre d'autres sont aujourd'hui généralement inintelligibles.

Les différences remarquées du français au patois ne sont souvent que des changements apportés au français. Ainsi, quand nous disons que *a* en français, dans le corps des mots, est fréquemment rendu par *ai* en patois, comme dans *image, fromage, montagne*, c'est qu'anciennement on disait en français : *imaige, froumaige, montaigne*. C'est donc l'*ai* médian qui est devenu *a,* et non point *a* qui est devenu *ai*.

Beaucoup de mots, d'ailleurs, qui ne sont aujourd'hui que du patois, faisaient partie du vocabulaire écrit et imprimé dans la langue courante des derniers siècles. C'est ainsi que je lis dans la coutume de Franche-Comté par Pétremand : *lavons,* pour planches; *plots,* pour billes (bois de sciage).

D'autres mots patois ont conservé le genre qu'ils avaient dans

le français de ce temps-là. Par exemple, horlogo, ongle, poison, qui sont aujourd'hui, le premier du féminin, le second et le troisième du masculin, étaient autrefois d'un genre différent.

Nos écrivains du XVe et du XVIe siècles sont remplis de mots où notre patois est encore très reconnaissable. Lisez Froissart, Monstrelet, Rabelais, Montaigne, Amyot, etc., vous y trouverez une foule de mots et de tours qui sont encore en usage aux Fourgs. C'est ainsi, par exemple, que Montaigne dira *avoir faim* d'une chose, pour signifier la désirer, comme nous dirions *ova fan* (ou *fam*) *d'ollai*, avoir faim d'aller. — Ces auteurs nous sont incomparablement plus intelligibles que Joinville, que les *Assises de Jérusalem,* qui s'éloignent bien davantage de notre patois.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant : si ce patois vient du français, il vient aussi d'où vient le français lui-même, c'est-à-dire du grec, du latin, du roman, du provençal, du gaulois, du bourguignon surtout.

On peut juger assez sûrement du nombre des origines les plus lointaines et peu ou point connues, par le nombre des mots dont l'étymologie ne peut être assignée avec certitude.

C'est ici le lieu de dire que nous avons été très sobre d'étymologies; que nous ne donnons pas celles qui sont évidentes pour les personnes douées d'une certaine instruction ; que nous ne donnons pas davantage, et par une trop bonne raison, celles qui nous sont entièrement inconnues ; qu'enfin, nous nous bornons souvent à de simples rapprochements, sans prétendre garantir aucune filiation d'un terme à un autre.

§ III.

On ne nous saura peut-être pas mauvais gré de notre retenue en cette matière, si l'on veut bien se rappeler tout ce qu'il y a de périlleux dans les conjectures des étymologistes. Avec les règles formulées récemment par M. Littré dans la remarquable préface à son *Dictionnaire de la langue française,* et dont celle qu'il appelle la filière est des plus sûres, on est bien moins

exposé à se tromper, il est vrai; mais combien de mots alors restent sans origine assignable? C'est à coup sûr un mal; mais on s'en console plus aisément quand on vient à penser que l'erreur est pire que l'ignorance, et qu'il vaut mieux savoir ignorer une étymologie que d'en avoir une fausse.

Rien ne nous eût été plus facile que d'ouvrir un plus ou moins grand nombre de dictionnaires, et — à l'aide de la fameuse théorie, qu'en fait d'étymologies les voyelles ne comptent pas, que les consonnes de même touche organique se permuttent d'un degré à un autre, et qu'entre muettes la transition d'un ordre à un autre ordre n'est pas impossible, non plus que la transition des muettes aux doubles, aux liquides ou réciproquement — d'obtenir des évolutions qui nous auraient donné des étymologies au moins spécieuses. Nous aurions encore pu remonter plus souvent au latin, au grec et même au sanscrit.

D'un autre côté cependant, et quand on connaît bien le génie d'une langue, ses lois, ses mœurs pour ainsi dire, on peut se livrer à des inductions à peu près certaines. Ainsi lorsqu'on sait, par exemple, que la métathèse est fréquente dans un idiome, que de plus il est du génie de cet idiome de changer le *v* en *w (deubliou* anglais), de faire ainsi du latin *vespa* (guèpe), *wépot,* du français vider, *widi,* on hasarde d'autant moins à dériver *oulai* de voler (signifiant en patois comme en français s'élever dans les airs et dérober le bien d'autrui), que l'on sait d'ailleurs que les verbes de la première conjugaison en français se terminent généralement en *ai,* et que la dernière consonne finale est la même dans les deux mots.

On dérivera de même *ardza* plus sûrement du mot français *argent* qui y correspond, que du même mot arménien *ardzath* qui y ressemble cependant davantage pour l'oreille; et cela par la double raison : 1° qu'il est peu probable que les gens des Fourgs aient eu des rapports directs ou indirects avec des Arméniens; 2° que le *g* français se prononce souvent *dz* en patois, et que la terminaison française *en, ent, ens,* se rend ordinairement par *a :* parent, *para;* gens, *dza,* etc.

C'est ainsi que les lois connues de la formation d'un idiome sont mille fois plus sûres pour l'explication étymologique que les ressemblances matérielles, qui souvent sont fort trompeuses.

Mais toutes les origines n'ont pas, tant s'en faut, ce degré d'évidence et de certitude. Cependant, grâce à la connaissance des lois dont nous parlons, on ne peut guère douter de l'origine, peu visible au premier aspect, de certains mots, par exemple que *dzeurnot* (poule) vienne du latin *galina*. En effet, *galina* a donné naissance au vieux français *géline*, d'où gélinotte (poule sauvage), qui est resté. Cette filiation s'explique ainsi : le *j* et le *g* français deviennent *'d* et *dz* en patois; l'*a* final des noms latins, ou l'*e* muet français qui le représente, devient *ot* régulièrement. Dans la circonstance actuelle, l'*a* de *ga* s'est changé en *eu* ou en *e* (car on peut aussi écrire *dzernot),* la liquide *l* a été remplacée par la liquide *r* qui est plus forte (à l'inverse de l'italien qui substitue volontiers au *r* le *l* comme plus doux). Enfin l'*i* a été supprimé. On a donc *galina, dzalina, dzaline, dzeline, dzerine, dzerinot, dzernot, dzeurnot.* Nous ne prétendons pas que plusieurs de ces changements n'aient pas eu lieu simultanément, ou qu'ils se soient opérés dans l'ordre indiqué. Il est vraisemblable même qu'on aura dit d'abord *galinot, gelinot,* puis *dzelinot, dzerinot,* et enfin *dzernot* ou *dzeurnot.*

§ IV.

La manière d'écrire le patois peut être un secours ou un obstacle dans la recherche de l'étymologie. Entre deux ou trois façons d'écrire le même mot sans que la prononciation en souffre sensiblement, il en est une, une seule, qui est la bonne, celle-là même qui se rapproche le plus de la manière d'écrire le même mot dans la langue dont il dérive. De sorte qu'il faudrait déjà savoir l'étymologie d'un mot pour savoir comment écrire ce mot, et savoir comment l'écrire pour être plus sûrement conduit à l'étymologie.

On peut se faire une idée de la difficulté d'écrire le patois, sans même qu'il soit question de représenter l'accent tonique et

le prosodique, non plus que certaines articulations ou aspirations qui sont étrangères au français, par le nombre des manières possibles d'écrire un nom propre. Soit, par exemple, le nom propre *Oxibi,* que je n'ai vu écrit nulle part. Ce nom peut s'écrire de cent douze manières, comme le prouve la décomposition suivante de ses éléments possibles, qui sont au nombre de 15, sans y comprendre le *b* qui ne varie point. Or, ces 15 éléments combinés entre eux de manière à donner toutes les diversités d'ortographe possibles, s'élèvent au chiffre énorme que je viens d'indiquer :

o + *gs* — *gz* — *cs* — *cz* — *x* + *i* — *y* (+ *b*) + *i* — *ie* — *y* — *ye*
ho . . . .
au . . . .
hau . . . . (1)

Il est vrai qu'un nom propre dont on ne connaît pas de science certaine la signification primitive, et qui n'a pas d'analogie incontestable dans une langue écrite, laisse beaucoup plus de latitude à la peinture du son par les lettres que les mots qui indiquent des idées connues, et dont la représentation graphique des sons qui les expriment est fixée par la langue écrite. On se rapproche alors, dans l'écriture du patois, de l'écriture même de la langue écrite autant que le permet d'ailleurs la peinture du son patois. Ce son lui-même reçoit une précision qu'autrement il n'aurait pas. Malgré cette différence, la variété possible dans l'écriture du même mot patois est encore très grande, alors surtout que le mot se rapproche plus d'un français encore mal fixé dans sa prononciation et son orthographe (comme on le voit souvent dans le *Glossaire français* du VIIe vol. de Ducange, nouvelle édition) que du français actuel.

Quand l'étymologie d'un mot est connue, l'orthographe a des règles pour ainsi dire obligées. Ainsi, il n'est pas indifférent

(1) La première ligne donne vingt-huit combinaisons, lesquelles multipliées par 4 (représentant les modifications possibles du son initial *o* par *ho, au, hau*) donnent en réalité 112.

d'écrire *lart* (voleur) de cette manière ou de ces deux autres : *lar, lard.* Dans le premier cas, je suis sur la voie de *latro,* tandis que dans les deux suivants, je n'y vois goutte, ou je suis dans l'erreur.

Cependant la grande affaire est ici (je veux dire dans la manière d'écrire les mots patois) d'en rendre aussi exactement que possible la prononciation pour ceux-là mêmes qui ne la connaissent pas, mais qui savent seulement la manière dont se peint chaque son dans la langue qui sert à enseigner un patois ou les sons d'une langue quelconque.

Par malheur, chaque langue, et vraisemblablement chaque patois, a des sons qui lui appartiennent exclusivement. De là un grand embarras et la nécessité de l'audition pour la parfaite intelligence de la peinture des sons. Nous aurons l'occasion de nous en assurer en parlant des lettres et de leur emploi.

On voit suffisamment par là combien il est difficile de se faire une bonne manière d'orthographier le patois. Notre système est des plus simples : nous avons cherché à rendre les sons, mais en nous tenant aussi près que possible de l'orthographe française, excepté dans les troisièmes personnes du pluriel, où nous avons supprimé le *t,* parce qu'il n'y a pas de liaison avec les mots, commençant par une voyelle, qui suivent. Si l'on veut se donner la peine d'y réfléchir, on verra que notre orthographe est raisonnée et qu'elle repose sur les deux principes qui précèdent.

Nous avons usé assez souvent de deux lettres doubles, en leur donnant une prononciation étrangère; nous voulons parler du *w* anglais (pour exprimer la diphtongue *ou* suivie d'une voyelle, comme dans *ooué,* avec, qui s'écrirait *owé),* et du *ll* mouillé espagnol sans l'*i* qui le précède en français, comme dans *Llaudou,* Claude, et qui pourrait autrement s'écrire *Illaudou.*

Mais un son qui aurait demandé non moins impérieusement un signe particulier, si le signe emportait avec lui sa signification, c'est le son final *e* sur lequel on appuie de manière à lui donner la valeur de la voyelle composée *eu,* sans cependant la

rendre longue. Cet *e* muet, moins la prosodie, puisqu'il est bref, ressemble beaucoup à l'*e* muet final chanté par le peuple ; nous l'avons représenté par *eu*, quoique *eu* représente un son trop ouvert pour rendre exactement celui dont il s'agit. C'est cet *eu* très bref que M. Monin, dans ses *Monuments des anciens idiomes gaulois*, appelle *y* cambrien ou *e* muet gaulois, p. 147 et 149.

Il eût été plus exact pour l'oreille de représenter un grand nombre de finales, tels que les pluriels féminins des noms en *ot* au singulier, et plusieurs secondes personnes du singulier de plusieurs verbes, par les lettres *et*, qui se prononcent exactement comme la conjonction *et ;* mais pour éviter de faire croire à une liaison possible entre ce *t* final et une voyelle initiale suivante, nous avons rendu le son *et* final par l'*è* légèrement ouvert, mais qui doit cependant se prononcer brièvement : *t'érè*, tu étais ; prononcez *t'éret*, en appuyant longuement sur le premier *é* et en passant très rapidement sur le second en même temps que le son s'abaisse. Mais le pluriel des articles, des substantifs et des adjectifs a été rendu par *ès* pour les rapprocher davantage du français.

C'est pour nous conformer à notre règle du plus grand rapprochement possible de l'orthographe française, que nous avons écrit par *k* des mots qui s'écrivent en français par *c* devant *e* et *i*, et qu'il eût été plus simple d'écrire par *que*, *qui*, puisque la prononciation en est dure, et que le *c* et le *q* avaient une grande affinité chez les latins [1]. Mais comme le *k* n'est qu'un *c* dur, de même que le *g* n'est qu'un *c* adouci, il nous a paru plus simple de prendre le *k* que le *q*, parceque cette dernière lettre ne s'emploie généralement qu'avec l'*u* [2].

Il conviendrait, par le même principe, d'adopter le *sch* allemand pour rendre les mots qui commencent par un *s* en français et qui se prononcent *ch* en patois : tels que *scheudre*, suivre ;

---

[1] Voir la *Grammaire de Port-Royal, sur les lettres*, p. 120 et suiv., édit. 1819.

[2] Les latins l'employaient quelquefois seul. *Ubi suprs.*, p. 622-3.

pouecheudre, poursuivre, etc. Mais le même esprit de simplification nous a déterminé à n'employer que la chuintante française *ch.*

§ V.

J'avais achevé toutes mes recherches sur le patois des Fourgs, lorsque l'idée m'est venue de collationner mon glossaire avec le travail du même genre qu'a donné M. le vicaire-général Dartois, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon,* 1850. Ce rapprochement a plus d'un avantage : 1° Il rattache les principaux documents qui ont été publiés jusqu'ici sur les patois de Franche-Comté ; 2° il fait voir les différences de formes et d'acceptions d'un patois à plusieurs autres de la province ; 3° il indique pour ces patois des congénères qui confirment souvent les étymologies données par M. Dartois et par nous ; 4° il met le lecteur à même de choisir avec plus de connaissance de cause entre deux étymologies, ou deux significations, quand il n'y a pas identité entre ces deux choses dans les deux ouvrages.

En ce qui regarde le glossaire et les lois du patois dont j'ai fait une étude spéciale, mon travail a été exécuté également sans consulter celui de M. Dartois; les rapprochements ne sont venus que postérieurement.

D'après les remarques de M. Dartois, qui divise nos patois en deux classes, suivant qu'ils appartiennent plutôt à la langue d'*oil* ou à la langue d'*oc* [1], celui des Fourgs doit être rangé dans cette dernière catégorie. Nous l'avons déjà reconnu.

Nous pouvons maintenant aborder une autre partie de cette étude, celle des lois de la formation des mots par rapport au français.

---

[1] Voir p. 249 et suiv. des *Mémoires* cités.

CHAPITRE II.

Lois qui régissent la formation du patois des Fourgs.

§ I.

Voyelles et diphthongues.

1° L'*a* initial des mots français se change généralement en *o :* abandonner, *obandounai;* accorder, *ocoudai;* affaire, *offaire;* etc.

On dit cependant : affamer, *effomai;* attraper, *ètropai.*

Mais on remarque que dans ces mêmes mots l'*a* médian se change en *o*. Il en est de même dans : avantager, *ovantodzi;* partager, *patodzi;* fourager, *fourodzi;* etc.

L'*a* médian, et quelquefois l'*a* initial, se convertissent en *ai :* âge, *aidzou;* âgé, *aidzi;* partage, *passaidzou;* dommage, *domaidzou;* avantage, *ovantaidzou;* ramage, *romaidzou;* etc.

L'*a* final en français est d'autant moins fréquent qu'une des lois les plus constantes de cette langue, c'est de rendre l'*a* final des mots latins qu'elle adopte par un *e* muet. Notre patois, d'accord avec lui-même, remplace cet *a* du latin ou cet *e* muet du français par un *o* bref, que nous rendons par *ot :* rose, *rôsot;* laine, *lainot;* langue, *linguot;* etc. [1].

En général, ce patois donne la préférence à l'*o* sur l'*a*.

Réciproquement, des mots commençant par *o* en français commencent par *a* en patois : orviétan, *arieutan;* orteil, *attet;* orvet, *ôva* [2].

2° L'*e* fermé au commencement des mots se rend en général par un *e* mi-ouvert bref : ébaucher, *èbautzi;* écarter, *ècatai;* édifier, *èdifiai;* etc.

---

[1] C'est la continuation du travail d'atténuation et d'amincissement remarqué par M. Bréal, dans la formation des langues indo-européennes. V. *Revue de l'instruction publique*, 19 mai, 21 avril et 17 nov. 1864.

[2] Cf. Dart., ouvrage cité, p. 253.

Il en est de même au milieu des mots appétit, *opètit;* pénétrer, *pènètrai;* etc.

L'*e* fermé final se change en *ai :* vérité, *veurtai;* charité, *tcharitai;* beauté, *biautai;* etc. (1).

L'*e* très ouvert *(ê)* se rend par *é :* être, *étre;* prêtre, *préte;* fenêtre, *f'nétrot.*

L'*e* mi-ouvert se rend par *é :* après, *opré;* dès, *dé.*

L'*e* muet, initial ou médian, reste généralement tel : redemander, *r'demandai;* revenir, *r'veni,* etc. Mais l'*e* muet est souvent si muet, ou si bref, surtout dans le corps des mots, qu'il est plus convenable de le rendre par une apostrophe : cette, *c'tot;* celui, *c'lu;* panetière, *pant'nire;* boutonnière, *bout'nire;* etc.

L'*e* muet final, nous l'avons déjà dit, se rend généralement par *ot,* surtout quand il correspond à un *a* en latin. Il y a des exceptions, telles que : écorce, *ècouace;* force, *fouâce;* etc. D'autrefois il se rend par *eu* bref et mi-ouvert : abeille, *ov'lleu;* oseille, *us'lleu;* oreille, *er'lleu,* et en général tous les noms terminés en *ille.* Enfin il se rend par *ou* dans un certain nombre de noms masculins dont les mots latins correspondants sont terminés en *us* (prononcez *ous),* ou dans les noms ainsi formés par analogie : abîme, *obîmou;* orphelin, *arphenou;* catéchisme, *catissimou;* etc. (2).

3° L'*i,* au commencement des mots, se change volontiers en *e :* brider fait *bredai;* crier, *creïai;* friser, *fresai;* etc.

L'*i* de la fin des mots, surtout de la seconde conjugaison, est conservé : bénir, *b'gni;* choisir, *tchouèsi;* fournir, *fougni;* etc. Courir fait *coure* (3).

4° L'*o,* dans le corps des mots, se change souvent en *ou :* cloche, *cq'lloutse;* besogne, *bèsougne;* pioche, *pioutse;* bosse, *bousse;* monnaie, *mouniot;* noce, *nouce;* etc.

5° *Ai* se rend par *ai,* par *é,* par *è,* par *au :* aisé, *aisi;* aider,

---

(1) Cf. DART., p. 264. — (2) Id., p. 254. — (3) Ce terme de comparaison manque dans le travail de M. DARTOIS.

édi; aiguille, *èguille;* aile, *aulot;* aimer fait par allitération : *ammai* (pron. *an-mai)* [1].

Ain se change volontiers en *an :* main, *man;* pain, *pan.* C'est plus rapproché du latin. Plainte fait *plaintot,* pour éviter l'équivoque avec *plantot,* plante [2].

Au et *o* se ressemblent assez, quant au son, pour qu'on ne doive pas s'étonner de voir : pauvre et appauvrir rendus par : *pôrou, opôri* [3].

An, dans le corps des mots, devient *ain* : frange, *fraindze;* branche, *braintse;* planche, *plaintse;* etc.

Eau se rend en général par *iau :* beau, *biau;* peau, *piau;* veau, *viau;* fardeau, *fadiau.* Fourneau fait *founet;* berceau, *bri;* etc. [4]

Ei fait *e :* teiller, *t'lli.*

Ein se transforme en *ian :* éteindre, *dètiandre;* teindre, *tiandre.* Mais peinture et peindre restent comme en français. *Aveindre, ovcntre,* perd l'*i* [5].

Eu devient *u;* feu, *fu;* lieu, *'llu;* jeu, *dju;* feuille, *fuille;* etc. [6]

Ié final dans les noms se rend par *i :* pitié, *pidi;* moitié, *mèti.* Dans les participes des verbes en *ayer, ier, oyer, uyer,* il prend la finale des verbes auxquels ils appartiennent : payé, *paï;* crucifier, *crucifiai;* ployé, *plaï;* noyé, *naï;* appuyé, *opouyi* [7].

Ien devient *en* ou *in :* bien, *ben;* chien, *tsin;* tien, *ten;* tiens, *tins;* etc. [8].

Oi fait *ai* ou *a :* poivre, *paivrou;* froid, *fra;* boire, *baire* ou *bare* (archaïsme); poire, *pairot;* foire, *faire;* soif, *sa;* devoir, *dèva;* foi, *fa* (ma foi, *mo fa);* fois *va* (une fois, *ènot va);* noix, *noua;* soir, *sa;* toit, *ta;* noir, noire, *na, naire;* etc. Mais bois, choix, voix, etc., font *bôs, tchoix, woix.* On retrouve la même loi dans soie, *saïot (sa iot);* etc. [9].

Oin fait *ouin* ou *ain :* joindre, *dzouindre;* foin, *fain* [10].

---

[1] Cf. même ouvrage, p. 253. — [2] Id., p. 254. — [3] Id., p. 254. — [4] Pas de terme de comparaison. — [5] Id. — [6] Id. — [7] Id. — [8] Id. — [9] Id.; V. cependant p. 252, *nota.* — [10] Id.

On, dans le corps des mots, se rend souvent par *ou* : abandonner, *abandounai ;* tonner, *tounai;* bonne, *bounot;* connaître, *cougnotre ;* etc. [1].

Ou fait *u, o, eu* : oublier, *ublai;* poudre, *pudrot;* poutre, *putrot;* mouton, *muton;* ouvrir, *uvrai;* ouvrier, *ôvri;* doux, *deu;* moudre, *meudre* [2].

Ui fait *oui* ou *eu* : fuir, *fouire;* fuite, *fouitot;* suite, *scheutot;* etc. Bruit fait *bru;* nuit, *nai;* fruit, *frit, fritot;* lui, *lu;* et puis, *et pu;* etc [3].

Un (nom de nombre) fait *on*. Aucun fait par conséquent *nion;* pas même un, pas un, *ne on, ni-on* [4].

§ II.

Consonnes.

C doux se rend quelquefois par *ch* : cendres, *chendrès;* ciel, *cheu* (a vieilli).

Ch se rend par *ts* : chambre, *tsambrot;* chemise, *ts'mise;* ch... *tschu;* afficher, *offitchi,* etc. [5].

Cl devient *ll* mouillé : oncle, *oncq'llou;* bouche, *boucq'llot;* cercle, *cècq'llou;* etc. [6].

G doux se rend par *dg, dz* : juger, *djudgi ;* gémir, *dgémi;* génisse, *dzeunseu;* etc. [7].

Gl devient *ll* : aveugle, *oveu'llou;* église, *èg'llise;* glaçon, *'lloçon ;* glaner, *'llainai;* etc. [8].

J devient *dj, dz, dts* : juger, *djugi;* jour, *dzeu;* jambe, *dtsambot* [9].

N médian, devant *i* surtout, se change souvent en *gn* : bénir, *b'gni ;* fournir, *fougni;* garnir, *gagni* [10].

R se supprime souvent : carte, *câtot;* garçon, *gaçon;* merle, *mâlou ;* bourdon, *boudon;* etc.

D'autres fois le *r* se transpose : fourgonner, *frougu'nai;* fourbir, *froubi ;* dormir, *droumi ;* etc. [11].

---

(1) Voir p. 252. — (2) Cf. p. 255. — (3) Id. — (4) Pas de terme de comparaison. — (5) Cf. D., p. 256. — (6) Id., p. 259. — (7) Id., p. 257. — (8) Id., p. 260. — (9) Cf. p. 257. — (10) Id., p. 262. — (11) Id.

S est quelquefois représenté par *ch :* suivre, *cheudre*. *Sc* se rend quelquefois par *ch :* descendre, *dèchendre*.

V médian est assez souvent supprimé ; il l'était du moins autrefois, comme dans savon, *soon ;* serviette ; *sarieutot ;* planche (V. fr. *lavon*, dont on retrouve encore quelque chose dans scieur de long), *loon*, etc. ([1]).

MM. Delacroix et Castan ont fait cette remarque, c'est que les consonnes composées *ts*, *ch*, *dj*, sont des articulations qui règnent sur une zone étroite, du sommet des Vosges entre la Lorraine et l'Alsace, suivent toute la chaîne du Jura et se relient à l'Italie par les passages des Alpes ([2]).

Les consonnes ne se redoublent généralement pas : accablé, *ocoblai ;* accrocher, *ocourtsi ;* accord, *ocoua ;* addition, *adition ;* affaire, *ofaire ;* allumer, *olumai ;* annoncer, *ononci ;* appuyer, *opouyi* ou *opoûi*, etc. Il faut excepter le cas ou le *s* doit être rendu fort par son redoublement : abaisser, *obaissi*.

Les fortes sont quelquefois substituées aux moyennes ou aux douces : besace, *psotse ;* malade, *molaitou*. D'autres fois la faible ou douce est mise à la place de la moyenne ou de la forte : abeille, *ov'lleu ;* canif, *ganifle*.

Les liquides se mettent quelquefois les unes pour les autres, par exemple le *r* pour le *l*, et réciproquement.

Les changements du *j* et du *g* doux en *dz*, du *ch* en *ts*, sont des opérations analogues à celle qui met à la place des faibles ou muettes les fortes ([3]).

Il en est de même du remplacement des voyelles muettes ou faibles par les voyelles fortes ou éclatantes, par exemple de l'*e* muet par *ot* ou par *ou*. Ici l'influence du latin est plus marquée qu'en français.

([1]) Pas de terme de comparaison. — ([2]) *Guide de l'étranger à Besançon*, p. 3. Cf. D., p. 256. — ([3]) Cf. D., p. 257-258.

§ III.

Voyelles et consonnes assemblées, considérées surtout dans les noms.

Le champ de ce paragraphe est immense; je n'en toucherai que les points les plus remarquables : la plupart des autres suivent le français.

Dans les noms, *aine* et *eine* prennent un double *n* : chaîne, *tsainnot;* peine, *peinnot.* Prononcez *tsain-not, pein-not,* etc.

Il en est de même des noms en *ouine :* fouine, *fouinnot.* Mais dans les mots en *onne, on* devient *ou :* sonner, *sounai ;* tonner, *tounai;* etc.

Age fait *aidzou;* avantage, *ovantaidzou;* carnage, *carnaidzou;* plumage, *plemaidzou;* etc.

Ag fait *aig :* agneau, *aigneau;* agasse (pie), *aigosse;* etc.

Al fait *au :* cheval, *ts'wau ;* mal, *mau;* etc.

Aille fait quelquefois *ai'lle :* maille, *mai'lle* (prononcez *mê-lle);* caille, *cai'lle.* Il en est ainsi quand l'*a* est long en français. Paille, taille se prononcent de même en patois.

Ar, ard, art font souvent *a :* écarter, *ècatai;* pardonner, *pad'nai;* cartier, *cati;* marne, *mânot;* garçon, *gaçon;* renard, *r'na;* part, *pa;* etc.

As fait *ai;* pas, *pais ;* bas, *bai;* etc.

Ièce fait *îce :* pièce, *pîce;* etc.

Ière fait *îre :* barrière, *barîre;* carrière, *carîre;* tarrière, *tarîre.*

Ier et *ir* font *î :* pommier, *poumi ;* cordonnier, *coudiani;* repentir, *repenti;* plaisir, *plaisi;* mercier, *maci;* etc.

Ième fait *imou :* quantième, *quantimou;* centième, *centimou;* pied fait aussi *pi;* etc.

Yeux fait *u'llou.* Rapport plus marqué avec le latin *oculus* (prononcez *ocoulous).*

I médian se change quelquefois en *e :* marmite, *marmetot;* famine, *fom'not;* petit, *p'tet;* petite, *p'tetot;* etc.

Erre fait *arot :* terre, *târot;* ferrer, *farai.* En général même *er* se change en *ar* ou en *a :* terme, *tarmou;* perte, *padot;* etc.

Er final se change en *i* : étranger, *ètraindzi;* boulanger, *boulaindzi;* etc.

Er final de la première conjugaison se change généralement en *ai* : aimer, *ammai* (pron. *an-mai);* aller, *ollai;* etc.

Plusieurs verbes de la première conjugaison en français se terminent, à l'infinitif, en *i*, d'autres en *u* : abaisser, *obaissi;* jouer, *dju;* etc.

D'autres font ce même infinitif en *aï* : faucher, *saï*. Ce verbe doit avoir une origine éloignée en *ier*, car tous les verbes, comme ceux en *ayer*, *oyer*, *uyer*, font *aï* (c'est *ai* décomposé en deux syllabes) : prier, *praï;* payer, *paï;* ployer, *plaï;* appuyer, *opouï;* etc.

Les infinitifs en *ver* font *wai* : prouver, *prouwai;* trouver, *trouwai;* abreuver, *obrouwai;* etc.

La voyelle sourde *eu*, qui remplace si souvent la muette dans le corps des mots ou à la fin, est quelquefois remplacée à son tour par une diphthongue plus ouverte, *ouo*, *oua*, ou par une voyelle simple tels que *u*, *o* : peur, *pouot;* jeu, *dju;* bœuf, *bu;* seuil, *suîllou;* feuille, *fuîlle;* peu, *po;* etc.

Emme, dans femme, fait *en-not* ou *ènot*, *fènot;* ce qui se rapproche plus du latin *femina*.

Oir se rend fréquemment par *eu* : mouchoir, *moutcheu;* couloir, *cou'lleu;* abattoir, *obotieu*, etc. Soir fait *sa;* soif, *sa*.

Oire fait *aire*, *airot* : foire, *faire;* poire, *pairot;* etc.

Ole fait *ôlot* : parole, *parôlot;* fiole, *fiôlot;* etc.

Omme, *onne*, font *oum*, *oun;* pomme, *poumot;* homme, *houmou;* abandonner, *obandounai;* sonnette, *soun'tot;* etc.

Or, *ors*, *ort*, font *oua* : borne, *bouagne;* porte, *pouatot;* mors, *moua;* mort, *moua;* morceau, *moua*.

Our fait *ouot* : four, *fouot;* tour, *touot;* cour, *couot*. Dans le corps des mots, il fait *ou* : bourdon, *boudon;* fournir, *fougni*. *Ouv* fait *uv* ou *v* : ouverture, *uvatot;* couverture, *cqvâtot;* couvrir, *cr'vi*.

§ IV.

Voyelles dans les syllabes initiales ou médianes.

Ba fait *bo* : battre, *botre;* balancer, *bolanci;* etc.

Bra fait *bro* : brasser, *brossai;* embrasser, *embrossi;* etc.

Bois fait *bos* par la suppression de l'*i*, comme bien fait *ben*. On sait déjà que l'*i* se retranche souvent. Cette voyelle a trop peu d'éclat, de même que l'*e* muet qui est généralement réduit au plus simple son possible.

Dans le corps des mots, le *b* se change quelquefois en *v* : abeille, *ov'lleu;* abeiller, *ov'lli;* abri, *ovri;* etc.

Ca fait *ga* : canif, *ganifle;* cardes, *gâdet;* etc.

Ci fait *ce* : cimetière, *ceum'tîrou;* citerne, *c'tânot;* etc.

Cl fait souvent *cq'll* : éclater, *ècq'llotai;* réclamer, *rècq'llomai;* oncle, *oncq'llou;* etc.

Cou fait *cr* ou *cq* : couvrir, *creuvi;* couverture, *cqvâtot;* etc.

Dé, dans la composition des mots, comme dans *dédain, démesuré, déchaussé,* fait *dè* (mi-ouvert), parce que l'*é* initial fait *è*.

Dent fait *da*, parce que *ent* fait généralement *a*.

Er médian fait *a* ou *ar* : cerner, *çanai;* fermer, *farmai;* herbe, *harbot;* percer, *paci;* terme, *tarmou;* ferme (adj.), *farmou;* servir, *sarvi;* bercer fait *breci;* etc.

Ga devient *go, gai, wa* : gager (parier), *godzi;* gagner, *gaigni;* gager (saisir), *wodzi;* garder, *wadai.*

La fait *llai* ou *ot* : clair, *cq'lla;* plat, *plot;* place, *ploce;* flatteur, *flotieu;* etc.

Li fait *le* : limite, *l'meutot;* limon, *l'mon;* limace, *l'moce.*

Ment devient *ma* : froment, *frouma;* serment, *serma;* sagement, *saidzoma;* etc.

Ran devient *ain* : arranger, *oraindzi;* engranger, *engraindzi;* frange, *fraindze;* tranche, *traintse;* etc.

Ro, our, font *rou* : fromage, *froumaidzou;* fourbir, *froubi;* fourgonner, *frougu'nai;* fourmi, *froumi;* forme, *froumot;* promettre, *proumettre;* trop, *trou;* etc.

To fait *tou* : estomac, *estoumot;* étoffe, *ètouffe;* tome, *toumot.*

Ver fait *wai* : abreuver, *obrouwai;* trouver, *trouwai;* éprouver, *èprouwai;* etc.

§ V.

Désinences.

Les terminaisons en *ance, and, ant, ante; ence, ent, ente; esse; é; et, ette; te; ude; ise, it; ot, ote; i, ai, oi,* ne subissent guère d'autres modifications que celles déjà signalées d'une manière plus générale, comme on peut le voir par les mots suivants : *aisance, martchand, vaillant* (pour les deux genres), *prèsa* (présent), *vî'llesse* (vieillesse), *pètsi* (péché), *pidi* (pitié), *courtset* (crochet), *condutot* (conduite), *martchandise, ocquit* (acquit), *mintset* (manchot), *maintstot* (manchote). Il faut se rappeler seulement qu'en général le féminin en *e*, dans les noms et dans les adjectifs, se rend en patois par *ot* : femme, *fennot;* étourdie, *ètoudiot.*

Les désinences en *oir, oire; ier, iere; ou; au; ive, ette, ande, ende; ard,* se rendent par *geu* ou *djeu, eu, ire, ou, au, ivot, ot, a* : *enrojeu* (arrosoir), *bottieu* (battoir), *dôssi* (dossier), *levi* (levier), *barrîre* (barrière), *ougnon* (oignon), *cutiau* (couteau), *solivôt* (salive), *och'tot* (assiette), *quemandot* (commande), *branca* (brancard).

Nous pourrions faire beaucoup d'autres remarques analogues, en suivant les tableaux de désinences françaises données par MM. Charrassin et François, dans leur *Dictionnaire des racines et des dérivés de la langue française* [1], si cette tâche n'était pas des plus faciles à remplir, et si elle ne l'était pas déjà d'une manière plus générale dans les lois de formation que nous avons données plus haut.

---

[1] Voir, pour les tableaux qui resteraient à suivre dans le présent travail, p. 45 à 59.

CHAPITRE III.

De l'accent tonique et du prosodique.

Ces deux sortes d'accent sont des plus marqués dans le patois des Fourgs, à tel point qu'ils sont devenus comme une sorte de caractéristique de cette localité au dehors. Cette caractéristique consiste généralement dans l'élévation rapide de la voix sur l'avant-dernière syllabe d'un mot ou d'un ensemble de mots, si la dernière syllabe est longue, et sur l'abaissement prolongé de la voix sur cette syllabe dernière. Comme on le voit, l'accent tonique est frappé sur la syllabe pénultième, et l'accent prosodique sur la dernière syllabe, par exemple dans le mot *tsa-rieu,* charrue, où la diphthongue *ieu* ne forme qu'une syllabe. La finale *eu,* voyelle composée par l'expression, mais simple par le son, et qui tient comme son le milieu entre l'*e* muet et la voyelle *eu* du français, est longue comme finale, par exemple dans le nom propre de lieu : *Hautot-Dzeu.* Si elle est longue dans les patois du voisinage, elle ne l'est certes pas autant qu'aux Fourgs. Cette remarque s'étend, du reste, à toutes les finales longues, qui sont encore allongées et peu agréablement chantées dans la prononciation de ce pays.

Si la dernière syllabe est brève, comme dans *tsarîre* (V. fr. *charire, chemin à voiture, à chariot, grande route),* l'accent tonique est reporté sur l'antépénultième, et le prosodique sur la pénultième.

Souvent une syllabe muette est, pour ainsi dire, élidée dans le corps des mots. Si cette syllabe est l'avant-dernière, et que la dernière soit brève, ces deux dernières syllabes ne comptent prosodiquement que pour une seule; la voix, après s'être élevée vivement sur l'antépénultième, se ralentit en s'abaissant sur les deux suivantes, comme dans *ais'ma* (ustensile à laitage, vase en bois en usage dans les fromageries).

On comprend que les besoins de l'accent modifient les mots,

surtout dans les voyelles : de là, par exemple, l'emploi de l'article *le, l', lou,* suivant la quantité de la syllabe ou des syllabes finales qui doivent suivre; on dira donc : *su l'tsâ, su l'tronc, su l'banc;* mais on dira *su lou f'mi,* parce que dans les trois premières expressions la finale est longue, tandis que dans la quatrième les deux finales sont brèves, et que l'accent tonique ne peut être reporté plus loin que sur l'antépénultième. D'ailleurs la préposition *su* est brève de sa nature.

Il va sans dire que dans les monosyllabes, ou les disyllabes qui ne présentent pas, prises isolément, toutes les conditions voulues pour qu'il y ait accent tonique et prosodique distincts, ces monosyllabes ou disyllabes se combinent avec celles des mots qui les précèdent de manière à rentrer dans les lois ordinaires de la prononciation; ou bien, si elles doivent être émises toutes seules, changent de quantité et d'accent de manière à donner satisfaction à ce double besoin du sentiment et de la parole.

Ainsi donc le monosyllabe *not* (non), s'il est seul dans une réponse, portera tout à la fois l'accent tonique et l'accent prosodique; il sera bref, aigu, vif par l'intonation initiale, long, grave et lent par l'expiration du son La différence des sentiments dont la négation pourra être animée donnera de plus un caractère spécial à tout cela. Cette même syllabe sera brève à la fin des mots où elle n'entrera que comme forme grammaticale, par exemple dans *fouînnot* (pron. *fouin-not,* fouine).

Si la dernière syllabe doit être longue, et que l'avant-dernière soit essentiellement brève, comme dans *levau* (levée, chaussée, synonyme de *tsarîre),* la brève ne compte presque pas, et l'accent tonique frappera sur l'antépénultième, par exemple sur l'article *lot (lot l'vau).*

Mais ce sont là des lois qui n'ont rien de très particulier au patois qui nous occupe, et qui ne doivent par conséquent nous retenir plus longtemps [1].

---

[1] Cf. DART., p. 284-285.

CHAPITRE IV.

De l'euphonie.

L'euphonie, à laquelle l'oreille paraît moins sensible dans ce pays que dans la plupart des villages de France environnants, n'y est pourtant pas insensible; nous avons le *t*, le *z*, le *l* euphoniques entre les mots. Dans le corps même des mots, les changements de voyelles, la suppression de certaines consonnes, leur transposition, leur transformation, des changements et des transpositions de syllabes entières, des mots tronqués en tête, en queue, en corps, tout cela n'est le plus souvent qu'une suite des besoins de l'oreille, ou de l'organe vocal, qui est plus rebelle à certaines articulations qu'à d'autres. De là, par exemple, *mau-l-odra,* au lieu de *mau-odra,* mal adroit; *mouozoguin,* au lieu de *mouogosin,* magasin.

Il suffit de parcourir le glossaire et de faire attention à tous les changements dont nous parlons, pour se rendre compte de la part de l'euphonie dans la formation des mots [1].

Les termes empruntés aux sciences, à l'industrie, ceux qui s'entendent le plus souvent en français, ceux de la théologie, de la liturgie, se rapprochent plus du français que les autres. Il y a plus, le même mot, le même nom se prononce quelquefois d'une façon s'il est employé dans le sens ecclésiastique, et d'une autre façon s'il est employé dans le sens civil. C'est ainsi qu'on dit *saint François*, et non *saint França*, quoiqu'on dise encore *Djean-França* et qu'on ait dit autrefois *França (tsi França,* chez François). On dit *saint Benoît,* et s'il s'agit d'un particulier, *Bèna*.

Au surplus, le patois tend à se rapprocher de plus en plus du français, et nombre de mots qui figurent dans le vocabulaire suivant seront pour la génération actuelle des archaïsmes. Cette

---

[1] Cf. DART., p. 283-284.

circonstance ajoute à cet ouvrage un intérêt qui ne peut que s'accroître avec les années. Ainsi, pour ne parler encore que des noms propres, il n'y avait autrefois que des *'Llaudou,* en fait de Claude. Aujourd'hui il n'y a plus de Claude qui s'appelle *'Llaudou.* De même, les *França* de l'ancien temps ont fait place aux *François.* Seulement, si le nom est composé, on dit plutôt *Piare-França, 'Llaude-França,* que Pierre-François ou Claude-François. De même encore, Pierre tout seul se dit comme en français, tandis qu'autrefois on disait : *Piârou, Pieurou, Pirou;* mais en composition on dit encore : *Piâre-Antoine, Piâr-Jouset.* Pierre-Claude fait exception; il se dit comme en français.

La raison de cette différence tient à un sentiment d'harmonie. En construction avec d'autres noms, *Llaudou, Piârou* seraient trop lourds, trop longs, outre qu'ils occasionneraient un hiatus, comme dans *Llaudou-Henri, Piârou-Antoine.* Il y a donc tout avantage à élider presqu'entièrement la dernière syllabe du premier nom, et à faire retomber l'accent sur la pénultième, en disant *Llaud'-Henri, Piâr'-Antoine, Llaud'-Antoine.*

Une différence dont je ne trouve cependant la raison que dans l'unité de forme, patoise ou française, suivant le cas, c'est que si, dans un nom composé, le premier est français, le second l'est également, et qu'au contraire si le premier est patois, le second l'est aussi. On dit donc *Pierr'-Claude,* et non *Pierr'-Llaudou* ou *Piâr'-Claude; Djean-Llaudou,* et non *Jean-Llaudou,* ni *Djean-Claude.* C'est là aussi une harmonie.

Du reste, si on ne dit plus guère *Llaudou*, même quand ce nom n'est pas joint à d'autres, non plus qu'*Antouanou, Piarou,* il est à remarquer cependant que lorsqu'il s'agit de noms propres de lieux et quelquefois de saints ou de fêtes de saints, l'ancienne forme subsiste : *ot lot Saint-Llaudou,* à la Saint-Claude; *ot Saint-Piarou,* à Saint-Pierre (nom de lieu); *ot Saint-Antouanou,* à Saint-Antoine (nom de lieu également).

Indépendamment du *t,* du *z* ou du *s* euphoniques comme en français, nous avons encore le *l,* le *n* et le *q* ou *k* qui jouent quelquefois le même rôle, comme dans *biau-l-houmou* (bel

homme), et dans *biaux-l-enfants* (beaux enfants) où le *l* du singulier (comme dans *biau-l-et ben*, bel et bien) s'est maintenu au pluriel. Quant au *n*, il se rencontre, par exemple dans *nontr'-n-houmou*, notre homme. Il est probable que ce *n* a passé aussi du singulier *m'n*, comme dans *m'n houmou*, au pluriel subjectif ou possesseur, *notre homme*. Le peuple dit même en français *not'-n-Ignace*, notre Ignace. Le *k* ou *q* euphonique est plus rare : il s'emploie, par exemple, dans la locution *trou-k-ovant*, trop avant.

CHAPITRE V.

Rapport du patois des Fourgs avec le français du commencement du XIVe siècle, et avec quelques autres patois de genre bourguignon.

§ I.

Avec le français du commencement du XIVe siècle.

Nous prenons surtout pour terme de comparaison en français le *Roman en vers de Girart de Rossillon*, publié pour la première fois par M. Mignard, en 1858, et qui est de 1316. Ce rapprochement nous a permis en plus d'un cas de donner un commentaire que nous soumettons à l'appréciation du savant éditeur. Peut-être y verra-t-on une fois de plus qu'on ne peut bien entendre nos vieux écrivains qu'à l'aide de nos patois.

Aisi, acide servant à faire cailler le sérum et à faire le second fromage, le *séret* (1), d'*aisil*, vinaigre.

Aitrbiot, *estrains* (G. de R., p. 158), airée.

Armot, amot, *arme, âme* (G., p. 171, 211), âme. — *Armot* a vieilli ; il ne s'emploie plus guère que dans le diminutif *armetot*, petite âme, ou dans la locution : *pôr armot!* pauvre âme !

Cô, *cop* (G., p. 68), coup.

(1) Voir notre édit. du *Dictionn. de la campagne*, par l'abbé Besançon, p. 135.

Coitot, hâte, *ova coitot*, être pressé, avoir hâte; du vieux français *coite;* à *coite* d'éperon, à toute bride. *Coiter, coitier* aigillonner, exciter. V. Ducange.

Condure, *condure* (G., p. 225), conduire.

Couési (se), se *quoiser* (G., p. 38), se taire, se tenir coi.

De çai, de lai, *de say, de lay* (G., p. 156), de çà, de là.

Dettrure, *destrure* (G., p. 63), détruire.

Ècouor, *escour* (G., p. 158), battre en grange.

Engregni, *engrigner* (G., p. 158), irriter. — *End'gni* se dit de l'espèce d'irritation qui rend une plaie plus vive, plus difficilement cicatrisable. De là l'adjectif *end'gneu*, qui est d'une constitution et d'un sang tels que les plaies guérissent difficilement.

Èpouéri, *espeouri* (G., p. 83), épouvanter.

Ére, *ère* (G., p. 182), était.

Ermailli, armailli; *armailles;* bêtes armelines (G., p. 37-22); celui qui prend soin des bestiaux, des vaches dans les chalets; ces bestiaux eux-mêmes; troupeau de gros bétail. Ce qui semble prouver qu'*ermailli* vient d'*armentum.*

Gregnau, *grigns* (G., p. 13), noyau; ce qu'il y a de meilleur.

Greusot, *greuse* (G., p. 158); mauvaise querelle qu'on fait à quelqu'un.

Hûtsi, *huchier* (G., 235); appeler par un certain cri de joie.

Na, nedze, *nois* (G., p. 35), neige. — *Na* est un archaïsme; il s'emploie encore dans le canton de Mouthe et ailleurs.

Owe ou ooué, *ou* (G., p. 16), avec.

Païs, *pahis, païs, paiis* (G.), pays.

Palai, *paller* (G., p. 30), parler.

Passeni, *parcenier* (G., p. 103), copartageant, associé; de *pas* (en patois); lat. *pars, partiri, particeps.* — *Passeni* se dit proprement, exclusivement même de l'associé pour la fabrication du fromage.

Poucheudre, *pourseugre* (G., p. 224), poursuivre.

Revartsi, *revercher* (G., p. 183), chercher, fouiller en mettant tout sens dessus dessous.

TRAUZE, *trose* (G., p. 222), treize.

TSOPLAI, *chapler* (G., p. 87), mettre en pièces en coupant, en hachant.

TUÏ, *tuit* (G., p. 29), tous.

§ II.

Avec le patois bourguignon; leur rapport comparé avec le français.

Le patois des Fourgs est pour le moins aussi rapproché du français, quant aux racines des mots, que le patois bourguignon, comme on en peut juger par les échantillons suivants :

ANDGE *(fo.)*,	*ainge (bourg.)*,	ange *(français)*.
OVANT,	*aivan*,	avant.
AIGNEAU,	*aignea*,	agneau.
OMI,	*aimin*,	ami.
EMMAILLOUTAI,	*emmaillôtai*,	emmailloter.
AINEMI,	*annemain*,	ennemi.
ENVENIMAI,	*anvairemai*,	envenimer.
AIR,	*ar*,	air.

Mais notre patois s'écarte plus du français que celui de la Bourgogne quant à la prononciation et aux finales de beaucoup de mots; il est plus lourd, plus chargé de consonnes ou de voyelles éclatantes ou nasales, tandis que celui des habitants d'outre-Saône est léger, facile à enlever, et fait un bien plus grand usage de la voyelle muette ou des voyelles composées appelées diphthongues, *ei, ai, eu,* dont le son est plus aigu, plus pénétrant, plus fin et plus délicat. Le bourguignon dit, comme le français : *chantai, char, charche, gibeceire, j'aicobin, jambon, jeuste, laissea,* etc., pour : chanter, char, cherche, gibecière, jacobin, jambon, juste, lait, etc.; tandis que nous disons : TSANTAI, TSA, TSARTSE, DGIBECIÉRE, DJACOBIN, DJAMBON, DJEU STOU, LOCHAU, etc.

Il faut rappeler ici trois choses : que le *ch* français se rend en patois montagnard par *ts*, le *j* et le *g* doux par *dj*, mais que le *d* se fait très peu sentir.

Une très grande différence encore entre le patois des Fourgs et celui de la Bourgogne, différence cette fois toute à l'avantage du premier, c'est que le nôtre est beaucoup plus riche en inflexions grammaticales ; la conjugaison en est complète, tandis que celle du patois bourguignon est très restreinte. Nous avons : I ÈRAI, T'ÈRÉ, L'ÈROT, N'ÈRA, OS ÈRA, L'ÈRAN, pour : *j'aurai, tu auras, il aura, nous aurons, vous aurez, ils auront;* tandis que le bourguignon n'a que les trois formes : *airai, airé, airon; j'airai, tu airé, el airé, nos airon, vos airé, el airon.* Il en est de même pour tous les verbes et pour tous les temps. Ainsi il dit *j'aivein, vos aivein, el avein,* etc., pour : *j'avais, vous aviez, ils avaient.* Nous disons : I OVAÏOU, OS OVAÏ, L'OVAÏON.

Quelquefois le mot, tout en étant le même dans les deux patois, diffère un peu de signification : ainsi *beuillé,* en bourguignon, est bien le même que notre *beuillé*, et cependant il signifie, suivant La Monnoye, regarder de près, avec attention; tandis qu'ici il indique plutôt l'attente dans un état d'immobilité, de désœuvrement, une attente indiscrète et avec convoitise, par exemple celle du parasite ou plutôt du mendiant qui assiste au repas de quelqu'un avec espoir de quelque relief. Cette signification est peu d'accord avec l'étymologie fort douteuse que La Monnoye donne de ce mot, et pourrait bien l'infirmer. Il prétend que *beuillé* vient de *beu,* bœuf, et d'*euille*, œil ; comme qui dirait regarder avec de gros yeux de bœuf.

Je ne crois guère à l'étymologie de civière *cœnum vehere ;* elle conviendrait bien plutôt à la fonction de la brouette. Il est vrai que la brouette est de l'invention de Pascal, et qu'avant lui il fallait bien porter ce qu'on ne pouvait pas voiturer. Mais notre CEVI, *cevier,* appartient évidemment à la même racine. Et pourtant il ne servait pas à d'ignobles fonctions : c'était la mesure habituelle de capacité pour les graines et autres substances analogues. Le *cuvier* n'aurait-il pas encore la même origine étymologique? Et *cuvier* d'où viendrait-il ? Nous voilà bien près de *cave* et de *caver,* creuser. La commune étymologie de tous ces mots ne serait-elle pas très générale, et n'indiquerait-

elle pas simplement un enfoncement propre à recevoir quelque chose, une capacité quelconque?

Un autre mot identique dans les deux patois, mais de signification diverse, c'est *hoquelle,* qui signifie en bourguignon : chicaneur, et en comtois montagnard : visiteur importun, qui va chez l'un, chez l'autre, de droite et de gauche, vers celui-ci, vers celui-là, et qui ne sait pas s'en aller, qui s'attarde : *c'est en* 'ÔQUÉLOT.

Quoique la forme du mot franc-comtois ne soit pas toujours la même que celle du mot bourguignon, la racine est manifestement la même : d'ailleurs, la différence ne consiste quelquefois que dans la manière d'orthographier le même mot. Que nous écrivions QUESON ou CZON, et La Monnoye QUEZON, le mot signifie, ici et là : *souci.* Reste à savoir si l'un et l'autre mot vient de *cuire, cuisson, cuisant,* du latin *coquere,* comme l'avait d'abord pensé La Monnoye, ou s'il vient de *quœsans, quœso,* comme il l'a cru plus tard.

C'TU, *celui-ci,* en mauvaise part quelquefois. La Monnoye écrit *stu,* parce qu'il fait venir le mot du latin *iste,* ainsi que l'italien *questo.*

TRAIS'LAI ou *treseler* (bourg.), carillonner, est expliqué, dans son étymologie, comme s'il venait de *traiseler,* carillonner à trois cloches; de même que *carillonner* aurait été primitivement pour *quadrillonner,* carillonner à quatre cloches. C'est au moins ingénieux.

LAIMA ! *hélasse-moi !* (bourg.). Interjection d'intérêt, de pitié et de bienveillance, vient, dit-on, de l'italien *ahi! lasso me,* ainsi que le français : *las ! hélas !*

B'LLOT, signifiant *bouillie,* s'appelle aussi :

POPET, *popote* (bourg.), du vieux latin *papa.*

PA DI vient-il de *per Deum,* par Dieu, ou de *per diem,* par le jour? C'est ce que je n'entends pas décider. Mais en jurant par l'effet, c'est bien encore une manière de jurer par la cause.

VIAIDZOU, signifie un voyage par excellence, un pèlerinage. Ce qui est une présomption que ce mot vient de *via,* voie,

chemin. Mais comment peut-il signifier plus communément : *fois, une fois, deux fois; on viaidzou, douot viaidzou?* Il paraît que nos anciens disaient *toute voie* pour toute foi ou toute fois. La douce *v* se sera changée en la forte *f* correspondante : on aura dit d'abord *toute voie,* puis *toute foie,* et enfin *toute fois.* L'italien n'a-t-il pas d'ailleurs *tutta via,* qui signifie la même chose?

§ III.

Avec le patois bisontin.

Le bourguignon transjurassien de nos voisins du canton de Vaud a conservé des mots qu'on ne retrouve plus qu'en Bourgogne; ils ont été abandonnés par les Francs-Comtois : tels sont *mère-grand,* pour grand'mère; *père-grand,* pour grand-père.

Il est un autre patois avec lequel le nôtre a plus de ressemblance encore qu'avec celui de la Bourgogne, c'est le patois de Besançon. Pour en mieux faire saisir les rapports, nous mettrons ici une traduction du patois des Fourgs en regard de deux couplets des Noëls des Bousbots, l'un emprunté au recueil du P. Christin Prost (mort en 1696), l'autre à celui de François Gauthier (imprimeur-libraire à Besançon, mort en 1730). Ces deux recueils ont été réunis par M. Th. Belamy. Nous avons sous les yeux sa seconde édition (Besançon 1842). Le libraire versifiait avec plus d'élégance et de facilité que le capucin. Son orthographe, chose toujours difficile dans le patois, est aussi plus simple, plus naturelle; il a plus d'esprit, plus d'invention dans les idées et dans la forme extérieure de ses compositions. Quoique, vraisemblablement, il ait écrit après La Monnoye et qu'il l'ait souvent imité, je ne saurais vraiment auquel décerner la palme; mais une différence incontestable, c'est que le poëte franc-comtois est plus retenu, plus convenable au point de vue de l'orthodoxie et des mœurs que le poëte bourguignon; il est bien moins scrupuleux sur la rime, et n'a pas autant d'esprit :

Noël bisontin.	*Traduction en patois des Fourgs.*
Sûs, compare, y seu prot;	Sus, compère, y su prèt;
Main lou tems n'ot gare clia;	Mais le tin n'est warou cq'lla;
Nous prenrans bin das sargots,	N' prendra ben des crôlaïet,
Se nous n'ans de l'ai cliata,	Se n' n'aya de lot cq'llartai,
Et nous vans nous essara,	Et n'oua nos ensarrai,
Se nous n'ans de quoi voë bé (1).	Se n' n'aya de qua var biau.
Levans-nous vite; aicoutans ben,	L'va-nous vitou; ècuta ben,
Voiqui qu'on crie di gran maitin,	Ouèci qu'on creïe de grand motin,
On entend bin di tintaimare;	On-z-ô bin du tintamare;
Las anges chantant hautement	Lès andges tsanton hautoma
Qu'en pa seret toute lai tare,	Qu'en paix sèrot toutot lot târot,
Que nous n'airans pu de tourment (2).	Que n' n'èra pleu de tourma.

Voici maintenant un couplet d'un Noël bourguignon, suivi d'un couplet analogue du recueil bisontin, avec traduction de tous les deux en patois des Fourgs. Il s'agit de part et d'autre de l'Annonciation :

Noël bourguignon.	*Traduction.*
Mairie antaudan celai	Marie oïant ça-r-ique
Se trôbli tan, qu'an areire	Se troublot tant, qu'en darri
Elle an chezi su sai cheize,	L'en tsezeu su sot sélot,
Qui de foséugne éto lai;	Que par hauza ére lai;
Elle grulle, elle tressüe,	L'grulle, le cheu,
Rougi, blaimi, s'étodi;	Vint rudze, blaintse, s'étoudieu;
Anfin s'étan requeunüe,	Enfin l' se recougnosseu,
Prin coraige et répondi (3) :	Preu couraidzou et rèpondeu :

Noël bisontin.	*Traduction.*
Le fut si aibéïe en voyant ce juëne [houme,	L'fe s'èbaïot en vayant c'tu dz [houmou,
Qu'éta dainquain entra sans toqua, [sans souna,	Qu'ére dainse entrai sain topai, [sain sounai,
Qu'elle ne sçaiva pas coume	Que l'ne sova pai s'ma
Le voula se sauva;	Le w'lla se sauvai;
Elle éta bin en poune, et se trou- [bla (4).	L'ére bin en painnot, et se troublot.

Il y a, comme on voit, toute l'émotion nécessaire dans la Vierge de François Gauthier; mais cette émotion, par là même qu'elle est jointe à une très grande pudeur, ne va pas jusqu'à la

(1) Page 2. — (2) Page 48. — (3) P. 26. — (4) P. 138.

perte des esprits, comme dans la Vierge de La Monnoye. La parfaite chasteté, chez la jeune fille même la plus timide, doit avoir parfois de la force et maîtriser l'émotion. C'était le cas. La bienséance est donc plus respectée par le premier de ces poëtes que par le second.

On nous permettra maintenant quelques observations philologiques sur le recueil bisontin. Il est à regretter d'abord que, même dans la 2e édition de M. Belamy, l'orthographe ne soit pas arrêtée, que le même mot soit écrit tantôt d'une façon, tantôt d'une autre; par exemple le mot qui signifie côte est écrit *coëte*, page 201, et *couëte*, page 333. Un plus grand nombre de notes explicatives seraient nécessaires; d'autres pourraient être plus exactes. Nous essaierons, à l'aide de notre patois, d'expliquer plus complétement et plus rigoureusement celui des vignerons de Besançon. Nous suivrons l'ordre des Noëls, et nous aurons par là l'occasion de faire de la philologie comparée.

Essara (p. 2), S'ENSARRAI (patois des Fourgs), signifie s'égarer, se tromper de chemin, et non blesser ou meurtrir, comme le dit le commentateur, qui est l'auteur lui-même.

Hie (p. 2), VIEU (c'est ici notre *e* muet final allongé, qui n'a pas d'équivalent en français), hier.

Le mot *dam* (p. 3), signifiant mère, se dit encore aux Fourgs, mais c'est un archaïsme d'un usage exceptionnel peu déterminé : il semblerait s'employer plutôt en mauvaise part, quoique dans le principe il ait dû emporter la signification accessoire de maîtresse de maison, de dame, *domina;* MOT DAM, ma mère.

Aiquiellotte (p. 4); ÉCOUÈL'TOT; petite écuelle, ou petite écuellée. Ce n'est là qu'un sens supposé.

Moë (p. 6); MOUA; mort.

Mazeu (p. 7, 134, 367); DJOMAIS; jamais, désormais, du vieux mot *meshui*. Le bourguignon dit aussi *mashuan*. V. La Monnoye, p. 288 : *Noei borguignon de Gui Barôzai*, 1776.

Gà (p. 8), *wade;* OUADAI; garder : de l'allemand *wahren*.

Armotte (p. 8); ARMETOT; proprement : petite âme; par extension : petit enfant.

Pas (p. 16); POTINS; langes.

Feu (p. 18); FIEU; fils.

Aigrali (p. 19, 377); ÈGRÈ'LLI; se dit d'un sceau, d'un tonneau, d'un vase en bois de plusieurs pièces destiné à recevoir des liquides et qui, desséché par le non usage, par le retrait du bois, laisse passer le contenu.

Pa (p. 20); PAI; paix.

Douteu (p. 23); DOCTEUR; docteur.

Coëne (p 23); COUANÈS; cornes.

Quechot (p. 27); QU'TSERON; sommet.

Soppa (p. 27); S'OSSOUPAI; s'achopper.

Potenailles (p. 28); PAIT'NAILLÈS; panais.

Chüe (p. 29); TSI; chez.

Foëche (p. 29); FOUACE; force.

Cheneveuïlle (p. 31); TSNÈVÛ'LLOU; chenevote, paille du chanvre teillé.

Marre-nu (p. 32); MARE-NU; tout nu; *mere nudus,* en mauvais latin.

Entemi (p. 33); ENMOUTI; gelé, en parlant du froid aux mains.

Nun (p. 33); NION; personne.

Pouë (p. 34); POUOT; peur.

Aitrein (p. 35, 322); RETRANNAU (pron. *rètran-nau);* litière. Gauthier, ou son commentateur, a bien compris la signification de ce mot; Prost la connaissait mal.

Blasson (p. 44); BLÈSSON; rousselet, petite poire bien mûre. La pomme sauvage s'appelle, dans notre patois, B'TSIN.

Grandoue (p. 51); GROSDEU; dépit, contrariété; de : gros deuil, sans doute.

Loyin (p. 63); LAÏEURE; espèce de licou pour les vaches.

T'aiparoue (p. 66); I T'OPPRENDROU; je t'apprendrais.

Ou te ne l'ou voueroue; eu bin te n'lou VUDRAIS; ou bien tu ne le voudrais.

Entaivana (p. 71); ÈTANNAI (pron. *ètan-nai]);* proprement : entamé, mis en perce.

Se todret (p. 99); SE TOUADRA; se détournerait, s'écarterait de son droit chemin.

Pairé (p. 100, 129, 140); TOUT PARI; tout de même, dans le sens confirmatif de : certes, certainement; cependant.

Petegnot (p. 112), le même sans doute que *pequegnot* (p. 173); PETIGNET; tout petit. En bourguignon : *petignô* ou *petiô*. Seulement *pequegnot* vient de l'espagnol *pequeño*.

Couëlle (p. 116); CÔLOT; colle. Synonymie douteuse.

Dainquin (p. 131); DAINSE; ainsi.

Beuillie; BEUILLI; regarder stupidement, fixément, obstinément, dit le commentateur franc-comtois; ce qui reviendrait au sens du mot bourguignon correspondant.

Aiduë vous dis (p. 189); ADI'OS DI; adieu vous dis. Cette expression, *adi'osdi,* n'est plus usitée aux Fourgs, excepté par plaisanterie ou dérision.

Menant di flaigeoulet (p. 202); MENANT DU FLADJOULET; jouant du flageolet. On dit en général : *menai d'en instruma.*

Notte (p. 206); NETTOT; nette, propre. Synonymie douteuse entre les deux patois.

Sounaigeant (p. 237); S'NAIDZANT; présageant, signifiant.

S'aiboloyie (p. 280); S' BOLAÏ; s'arrêter inutilement, se mettre en retard.

Lovon (p. 309); LOON, LOVON (maintenant); planches de sapin. Les plus épaisses, destinées ordinairement à planchéier des granges à battre la récolte en grain, s'appellent *èplotons,* comme qui dirait : *èpais lovons, éplovons, éplotons.*

Fouessera (p. 325); FOSSERAI; fossoyer, faire des fosses pour la vigne; et dans la haute montagne où il n'y a pas de vigne : bécher, mettre en menus morceaux, avec le FOSSEU (espèce de bêche en forme de trèfle, munie d'un long manche), le sillon consistant de nos terres argileuses et fortes.

Aiquets (p. 361); AUQUET; quelque chose; d'*aliquid. Pouë d'âcquets* signifie donc : peu de quelque chose, peu de chose. On dirait maintenant : PAI GROS AUQUET, pas gros quelque chose, pas grand'chose.

De plus habiles que nous diront au juste ce que signifient : *trainé* (p. 2), *beureté* (p. 4), *glou* (p. 7), *oute* (p. 9), *collot* (p. 16), *couva* (p. 20), *chabré* (ib.), *sout au platre* (ib.), *poüillie* (p. 23), *novoi* (p. 275), *caipettes* (p. 346), *soutelottes* (p. 352). Nous espérons que M. Belamy, dans une troisième édition, comblera cette lacune.

§ IV.

Avec le patois de Montbéliard; leur rapport comparé avec le français.

Fable des Rats et des Belettes.

Patois de Montbéliard.	Patois des Fourgs.
Lai nâtion deies vourpottes	Lot nation dès bell'tès,
Non pu que ceteie deies tchaits	Non pleu que celot dès tsot
Ne vô pe de bin â raits;	Ne veut point de ben ès rotès;
Et sans leies petetes poutchottes	Et sain lès pouatès êtrêtès
De lu haibitations,	De leu-s-habitations
Lai beiete ai lai londge cietchenne	Lo béte ot londze etsnot
En ferait, sans groesse pouenne,	En fèra, i m'imaginou,
Enne terribye moechon.	Dès grand destructions.
El arrivit qu'enne ennai	I feu enn' annau
Qu'è y en aivai ai foeson,	Qu'i gll'en ô ot foison,
Lu roi nommai Rotopon,	Leu roi qu' s'oppelaiv' Rotopon,
Boutit en campaigne enne armai.	Met' en campagne enu' armée.
Main leies vourpott' achitoe	Lès bell'tès, de leu rivot,
Deiepyaiyeune lu drapeau.	Dèplayéront le drapeau.
S'en en crait lai renommai,	S'on-s-en cra lot r'nommau,
Lai victoire balancit;	Lot victoire bolançot;
Et pu d'in tchamp s'engréiechit	Ple d'on souma s'engraissot
Di sang de pu d'enne bande.	Du sang de ple d'ennot bandot.
Main lai peiedere lai pu grand'	Mais lot padot lot ple grand
Tchoueyit preiequye en tcheiequ'ye [endroit	Tseuseu quaisi ot tous lès endra
Chu leies raitte et chu leies raits.	Su l'peuple dès rotès.
Lu déuroute fut entiere,	Sot dèroute feu entîrot,
Quoique feseuchin Artapax,	Qua que pouyé faire Artapax,
Psycharpax, Méridarpax,	Psicarpax, Méridarpax,
Quyu tout quyevris de poussiere	Que tout cq'va de pussîre
Sôtinre in bon bout de temps	Sout'niéront pre longtin
Leies eiefoes deies combattants.	Les effoua dès combottan.
Lai réiesistance fut vaine;	Leu résistance feu padiot;
È foillit céiedai â sort.	I failleu cédai u sort.

Tcheieqnyun s' sâvit a pu foe,	Tsècon s'encoureu u pl' foua,
Tant sudâi que copitaine.	Tant souda que capitaine.
Leies chefs péierisseune tu.	Lès princes féront tui tuai.
Lai racaill' dans leies petchus,	Lot racaille, da dès patu,
Trouvit poutchant enn' retraite.	Trouwot sot retraitot prètot.
Man leies groes, quyu chu lu téiete	Mais lès seigneurs su leu tétot
Airin boutâi, bin ai droit	Ovaïon tsècon on plûmet,
Deies éiecoen' et deies pyemets	Dès couanès eu ben dès plumotson
Pou fair' porou eies vourpottes;	Pou faire pouot et bell'tès;
Coulai câsit lu malheur.	Ça causot leu malheur.
Petchu, fente ne crevaisse	Patu, fentot, crevosse
Ne fut lairdge aissai pou lu;	Ne feu lardzou pre pou la;
Tendu que lai populaice	Mais lot pôpulace
Se cotchit dans leies petchus.	Entraive da lès ple p'tès creux.
Toedje â-t-eie que leies groes raits	Lot pl' grand dèfaitot
Feune leies pu mâ traitais.	Feu donc dès pl' grossès rotès,
In beie pyemet chu lai teiete,	Ennot tétot empanatchot
Çâ toedje in rude embarrais;	N'est pai on p'tèt embarras;
En s'en fait trou graesse feite;	Eu ben s'on fait trou grossot fétot;
Voe lou voitc aivô ceies raits.	Os l' vatòs owé' ç'tès rotès.
Leies petets en toute aiffaire	Lès p'teutès en toutot tsôsot
Sans grand pouenne s'eiesquyiven;	S'esquivont ben ot l'aise;
Leies groes ne lou serin faire (1).	Lès grôssès n'lou peuiont pai faire.

Il est facile de voir, en rapprochant du texte ces deux traductions, que la nôtre est plus voisine du français que celle de Montbéliard.

(1) *Compte-rendu des travaux de la Société d'Emulation de Montbéliard.*

LIVRE DEUXIÈME.

GRAMMAIRE.

CHAPITRE I.

Considérations générales.

Si les formes des mots sont destinées à représenter des idées accessoires aux idées principales exprimées par la racine, telles que des idées de genre, de nombre, de personne, etc., ces formes tiennent alors à la grammaire et en constituent un ordre de lois. Les formes grammaticales de notre patois sont très riches, très variées, aussi régulières que celles d'aucune langue savante ou écrite ; cette variété de formes accuse dans les esprits qui les ont créées un grand besoin de précision, un esprit de lucidité et d'analyse. Un exemple de la richesse particulière de ces inflexions grammaticales dans le patois des Fourgs, richesse supérieure à celle du français et beaucoup plus régulière surtout, c'est la désinence propre à indiquer le féminin et le pluriel dans les substantifs et les adjectifs. Ainsi, tandis que le français n'a que : bon, bonne, bons, bonnes; sage, sage, sages; beau, belle, beaux, belles; etc., nous avons : *bon, bounot, bons, bounès; — saidzou, saidze, saidzou, saidzès; biau, bélot, biaux, bélès;* etc.

Nos pronoms, nos verbes ne le cèdent non plus en rien, pour les formes grammaticales, au français. En sorte qu'il serait on ne peut plus facile de faire la grammaire de notre patois. Cette grammaire aurait peu à redouter de la comparaison avec aucune autre. Si elle s'étendait jusqu'à la prosodie et à l'accent tonique, elle mettrait en évidence des caractères linguistiques, oratoires,

non moins saillants ni moins remarquables que ceux de la plupart des autres langues connues.

Si notre patois a un accent traînard, il est cependant porté par son génie à la rapidité et à la syncope. C'est ainsi que le *je* devient I ; le *me*, le *moi*, deviennent M' MA ; le *tu*, le *te*, le *toi*, deviennent T' TE, TA ; l'*il*, l'*elle* deviennent I, L'. Même rapidité au pluriel : *nous, vous, ils, elles* deviennent N', OS, I, L.

La théorie du verbe ferait voir à son tour que le patois est plus précis et plus riche en finales diverses propres à faire distinguer à l'oreille toutes les nuances d'idées, que le français. C'est ainsi, par exemple, que le verbe *aller*, qui n'avait autrefois qu'une seule désinence pour l'oreille aux trois premières personnes du présent de l'indicatif : je vas, tu vas, il va, en a trois dans notre patois : *i wai, t' vé, i vot*. Cette richesse de désinence dans le verbe était d'autant plus nécessaire que celle du pronom était parfois insuffisante. Au surplus, on la retrouve dans les cas mêmes où l'équivoque résultant du pronom est impossible : I AMMOU, T' AMMET, L' AMME, *j'aime, tu aimes, il aime;* I FIGNOU, T'FIGNET, I FIGNE ; *je finis, tu finis, il finit ;* etc., etc.

Si l'on étudiait à fond notre idiome, on s'assurerait que l'une des qualités les plus éminentes de cet instrument de la pensée, c'est de donner à l'expression toute la justesse et toute la clarté désirable. Notre esprit ne souffre ni l'obscurité, ni l'équivoque ; la clarté et la précision en sont le premier caractère. Nous voulons que l'horizon de notre pensée soit aussi net que celui de notre territoire. Je ne m'étonnerais pas que la circonscription peu étendue, mais parfaitement déterminée de celui-ci, ne fût une des causes du besoin et de l'habitude intellectuelle qui produit celui-là : la vue du corps étant la première à s'exercer, peut donner à celle de l'esprit sa portée et ses qualités.

Notre accent, qui déplaît à beaucoup d'oreilles exercées, a sa raison dans le sentiment ou la passion qui se mêle à tout ce que nous disons ou faisons. A son tour, cet élément des états de l'âme humaine ne joue un si grand rôle chez nous qu'à cause

de la prédominance marquée du système nerveux dans notre constitution physique. Nous n'avons pas moins d'oreille que d'autres, mais nous avons plus de nerfs, et ces nerfs demandent à être frappés, saisis, remués. De là un besoin supérieur à celui de l'harmonie purement mécanique du langage, et le peu de soins d'éviter les hiatus, de faire les liaisons possibles.

Du reste, notre idiome est loin d'être déshérité à cet égard. C'est ainsi, par exemple, que nous avons, entres autres lettres euphoniques, un *z* remarquable, comme dans : *on-z-ot ben mess'nai;* on a bien moissonné. Ce *z* euphonique, que M. Livet[1] ne soupçonne guère dans le patois des Fourgs, viendrait de la Cour, s'il fallait en croire cet auteur. Mais comme il n'y a pas apparence que nos pères aient plus fréquenté le Louvre au XVIe siècle que nous ne fréquentons les Tuileries au XIXe, il est bien plus probable qu'alors on disait déjà aux Fourgs et ailleurs, comme à la cour des rois de France : *on-z-a, on-z-ouvre, on-z-ordonne.* C'est là un exemple entre mille de l'utilité de l'étude des patois pour la connaissance plus large et plus approfondie de la langue écrite à laquelle ils se rattachent.

Une autre espèce de lettre parasite, dont la présence s'explique cependant moins par le besoin de l'oreille que par une conclusion vicieuse, comme nous l'avons déjà remarqué, c'est le *n* après notre et avant une voyelle, comme dans *nontre-n-usaidzou, nontre-n-ov'eilli,* notre usage, notre abeiller, parce qu'on dit *m'-n-usaidzou, m'-n-ov'lli,* en faisant la liaison. Au pluriel, on fait la liaison avec le *s* : *nontrèt-s-hobits,* nos habits; *nontrè-s-ouardzou,* nos orges; etc.

C'est vraisemblablement aussi l'oreille et le besoin de la rapidité dans le langage qui ont amené certaines contractions, comme on le voit dans quelques dénominations.

On trouve également dans notre patois des doubles emplois par corruption, pareils à celui qui a fait pendant si longtemps l'Alcoran au lieu de le Coran. En effet, la locution suivante : *tsi*

---

(1) *Moniteur* du 14 février 1857.

tchammouny, est pour *tsi Ammouny*, *ts'ammouny*, *Tschammouny* en un seul mot. D'où il a fallu ajouter de nouveau à ce nom propre, ainsi allongé par agglutination, la préposition *tsi*, chez; ce qui a fait *tsi Tschammouny*.

CHAPITRE II.

De l'article.

Le, la, *l'*, *lou*, *lot;* les, *lès* (pron. *let)*.
Du, de l', de la, *du*, *de l'*, *d' lot;* des, *dès* (pron. *det)*.
Au, à l', à la, *u*, *ot l'*, *ot lot;* aux, *ès* (1).

CHAPITRE III.

Du nom.

Du nom il n'y a rien à dire qui ne se trouve déjà dans la formation des mots (2).

Les terminaisons *ot*, *tot*, *lot*, *llon*, *otse*, *gnet*, *net*, *in*, ajoutées aux noms ou aux adjectifs, leur donnent un caractère de diminution et d'amoindrissement : *frérot*, petit frère; *gaul'tot*, petite gaule; *tseuv'llon*, petite cheville; *fènôtse*, homme qui tient de la femme par les goûts et les occupations; *petignet*, tout petit; *oncq'llin*, petit oncle; etc.

Les augmentatifs sont fort rares (3).

CHAPITRE IV.

Adjectifs.

Les adjectifs en *able*, *ace*, *ais*, *al*, *ant*, *ard*, *as*, *âtre*, *aux*, en français, gardent généralement leur terminaison en patois, sauf les différences résultant des lois de la formation des mots déjà exposées : raisonnable, *rais'naiblou;* rapace, *rapace* (peu

(1) Cf. DART., p. 264-5. — (2) Id., p. 265-6. — (3) Id., p. 267.

patois) ; frais, *fras*, fémin. *fraitse;* filial, *filial;* saignant, *saignant;* traînard, *trainnâ* (pron. *train-na),* fém. *trainnadot;* bas, *bais,* fém. *baissot;* idolâtre, *idôlâtre;* faux, *faux;* etc.

Les adjectifs en *eau, el, èle, en, ent, erme, eur, eux,* étant généralement rares, ayant un caractère plus français, ont des correspondants patois qui leur ressemblent encore davantage : beau, *biau;* belle, *bélot.* Ce féminin dont le correspondant est *bel* en français n'en a pas en patois, ou plutôt le *l* de bel a pris le caractère d'un *l'* purement euphonique : bel âne, bel habit font *biau-l-aînou, biau-l'hobit*

Paternel, *paternel;* fidèle, *fidèle;* païen, *païen;* prudent, *prudent;* ferme, *farmou;* causeur, *causeu;* heureux, *heureu.* Cet *eu* final est très bref.

L'adjectif moyen n'a pas de correspondant propre : on dit *du mèta,* du milieu. Le féminin moyenne s'exprime quelquefois par *mètnodot,* par exemple en parlant d'une cloche qui tient le milieu entre deux autres.

Les adjectifs en *i, ible, il, ile, im, in,* tels que étourdi, risible, gentil, utile, intime, taquin, font *étoudi, risiblou, dzenti, utile, intime, tocquin.* Mais, à dire vrai, ces derniers adjectifs n'appartiennent pas au patois. Il en est de même des adjectifs en *erne* et *eul : interne, seul,* etc., que nous n'avons pas même mentionnés tout à l'heure et par cette raison.

Les adjectifs en *on,* comme bon, bonne, font en patois *bon, bounot.* Bon, devant un nom masculin commençant par une voyelle ou un *h* muet, fait *boun'* pour plus d'harmonie : *boun' omi, boun' houmou,* bon ami, bon homme. Au pluriel masculin, *bons omis;* mais on dit plutôt : *bounet dza* (bonnes gens) que *bons houmous.*

Les adjectifs en *ors, ort,* font *ouas, oua;* tors, *touas,* fém. *touassot;* fort, *foua.* Ce dernier adjectif n'a pas de féminin; comme si la force ne pouvait être un attribut que du sexe masculin.

Les adjectifs en *ourd,* font *oudou :* sourd, *soudou,* plus rapproché du latin *surdus.*

Ceux en *aux,* font *eu :* doux, *deu* (très peu ouvert et très bref, comme *de,* préposition française) ; douce, *dûce.* Ceux en *u* restent les mêmes : velu, nu.

On a pu remarquer que les adjectifs en *able, ible,* auxquels il faut ajouter ceux en *ouble,* comme traitable, sensible, trouble, ont la finale en *ou : traitaiblou, sensiblou, troublou,* et le féminin en *ot, traitaiblot,* etc. [1].

CHAPITRE V.

Noms et adjectifs de nombre.

§ I.

Nombres cardinaux.

Un,	*on.*	Douze,	*douze.*
Deux,	*douot.*	Treize,	*trauze.*
Trois,	*tra.*	Quatorze,	*quotouaze.*
Quatre,	*quotrou.*	Quinze,	*quianze.*
Cinq,	*cinq.*	Seize,	*sauze.*
Six,	*chui.*	Dix-sept,	*dix-sopt.*
Sept,	*sopt.*	Dix-huit,	*dix-houit.*
Huit,	*houit.*	Dix-neuf,	*dix-neuf.*
Neuf,	*neuf.*	Vingt,	*via.*
Dix,	*dix.*	Vingt et un,	*viant'-i-on.*
Onze,	*onze.*	Vingt-deux,	*viant'-douot....*

Trente,	*trentot.*
Trente et un,	*trent'-i-on.*
Trente-deux,	*trente-douot.*
Quarante,	*quarantot.*
Quarante et un,	*quarant'-i-on,* etc.
Cinquante,	*cinquantot.*
Cinquante et un,	*cinquant'-i-on.*

---

[1] Cf. Dart., p. 267-8.

Soixante,	*soixantot.*
Soixante et un,	*soixant'-i-on.*
Septante,	*septantot.*
Septante et un,	*septant'-i-on.*
Huitante,	*huitantot.*
Huitante et un,	*huitant'-i-on.*
Nonante,	*nonantot.*
Nonante et un,	*nonant'-i-on.*
Cent,	*ça.*
Cent un,	*ça et on.*
Mille,	*mille.*
Mille et un,	*mille et on.*

Le *x* de six, de dix, etc., ne se prononce qu'en liaison. Le *p* de *sopt* ne se prononce jamais; il est purement étymologique dans l'écriture. Le *t* final du même nombre ne se fait sentir qu'en liaison. Il en est de même du *t* final de *houit.* Le *f* de neuf ne se prononce pas même en liaison.

L'*i* des nombres *viant'-i-on* (pron. *viant-ion)* est tout à la fois un reste de *viginti* et une lettre euphonique. Quoique la première de ces raisons ne convienne plus pour les nombres trente et un, quarante et un, etc., qui ne se terminent pas par un *i* en latin, on comprend néanmoins que la grammaire ait fléchi devant un premier fait généralisé.

§ II.

Nombres ordinaux.

Premier,	*proumi.*	Sixième,	*chuisimou.*
Second,	*second.*	Septième,	*soptimou.*
(Deuxième),	*(douozimou).*	Huitième,	*huitimou.*
Troisième,	*trasimou.*	Neuvième,	*neuvimou.*
Quatrième,	*quotrimou.*	Dixième,	*diximou.*
Cinquième,	*cinquimou.*	Onzième,	*onzimou.*
Douzième,	*douzimou.*	Seizième,	*sausimou.*
Treizième,	*trozimou.*	Dix-septième,	*dix-soptimou.*

Quatorzième, *quotouazimou*. Dix-hutième, *dix-huitimou*.
Quinzième, *quianzimou*. Dix-neuvième, *dix-neuvimou*.

Vingtième,	*viatimou*.
Vingt et unième,	*viatien'-imou* (pron. *viatienne-imou)*.
Vingt-deuxième,	*viant-douozimou, viant-trazimou*.
Trentième,	*trentimou*.
Quarantième,	*quarantimou*.
Quarante et unième,	*quarantien'-imou*.
Cinquantième,	*cinquantimou*.
Cinquante et unième,	*cinquantien'-imou*.
Centième,	*çatimou*.
Cent et unième,	*centien'-imou*.
Millième,	*milimou*.
Mille et unième,	*milien'-imou*.

On voit par là que la terminaison *ion* des nombres cardinaux devient *imou (ième* en français) dans les nombres ordinaux. Du reste, la plupart de ces derniers nombres, surtout les composés, sont fort peu usités [1].

CHAPITRE VI.

Adjectifs et pronoms possessifs.

Les adjectifs et pronoms possessifs sont, à la première personne du singulier masculin : *mon* (devant une consonne), *m'n* (devant une voyelle), mon ; au féminin *mot* (devant une consonne), *m'n* (devant une voyelle), ma; au pluriel pour les deux genres *mès*. S'il y a plusieurs possesseurs, c'est *nontrou, nontrot,* suivant que la chose possédée est du masculin ou du féminin, et *nontrès,* nos, au pluriel.

Seconde personne : *ton, t'n* (devant une voyelle), ton; *tot, t'n* (devant une voyelle), ta; *tès,* tes; *wotrès,* vos.

---

(1) Cf. Dart., p. 266.

Troisième personne : ***son**, **s'n*** (devant une voyelle), son ; ***sot**, **s'n*** (devant une voyelle), sa ; ***sès**,* ses ; ***leu**, **leu-s-*** (au pluriel devant une voyelle), leur, leurs.

Les adverbes possessifs sont les suivants :

L'min, lot minnot (min-not), lès mins, lès minnès (min-net), les miens, les miennes ; ***l'nontrou, lot nontrot, lès nontrous*** (masc.), ***lès nontrès,*** le nôtre, la nôtre, les nôtres, les nôtres (fém.).

L'tin, lot tinnot (tin-not), lès tins, lès tinnès (tin-net), le tien, la tienne, les tiens, les tiennes ; ***l'wôtrou, lot wộtrot, lès wôtrous*** (masc.), ***lès wôtrès,*** le vôtre, la vôtre, les vôtres, les vôtres (fém.).

L'sin, lot sinnot (sin-not), lès sins, lès sinnès (sin-net), le sien, la sienne, les siens, les siennes.

L'la, lot la, lès la, le leur, la leur, les leurs.

On remarquera : 1° Que le genre de ces adjectifs possessifs se règle sur le genre de la chose possédée, comme en français, et non sur celui du sujet possesseur, comme en allemand, pour la troisième personne ; 2° que le pluriel, ***les vôtres, les nôtres,*** diffère suivant les genres.

CHAPITRE VII.

Adjectifs et pronoms démonstratifs.

Les adjectifs démonstratifs sont *c'* indéfini, par exemple dans : c'est ; *c'est lu,* c'est lui.

C'lu, c'lot ; c'lès (pour les deux genres), celui, celle ; ceux, celles. *C'lu-lai, c'lot-lai ; c'lès-lai* (pour los deux genres), celui-là, celle-là, ceux-là, celles-là.

C'lu-r-ique, c'lot-r-i-que, c'lè-r-i-que (pour les deux genres), *ca-r-ique,* celui-ci, celle-ci ; ceux-ci, celles-ci ; ceci. Cet adjectif se compose du démonstratif *celu,* etc., de l'euphonique ou liquide *r,* et de l'adverbe de lieu *ique,* là (lat. *hic,* ici, là, tout près).

C'tu, c'tot, c'tès; ce, cette, ceux, celles, avec un nom propre et dans un sens de mépris, d'estime ou d'admiration, suivant les cas.

C'tu-ci, c'tot-ci; c'tès-ci; celui-ci, celle-ci; ceux-ci, celles-ci.

Çou-ci, ça-r-ique; ceci, celà [1].

CHAPITRE VIII.

Pronoms.

Première personne. *I,* je (le *io* des Italiens).

Me, moi (en régime direct ou indirect).

Ou, en interjection ou en interrogation : *tsantou-ou ben?* chanté-je bien?

Ne, nous (en sujet).

Nos, nous, à nous (en régime direct ou indirect).

N' et *nous,* après le verbe, dans une interrogation : *aïa-n'ot nous repenti?* avons-nous à nous repentir?

Deuxième personne. *Te,* tu, te (en sujet et en régime direct).

Ta — à toi, *ot ta.* Et devant une voyelle, *t' : i-t'ot da,* il t'a dit, pour : *l'ot da ot ta,* il a dit à toi.

Te, tu, en interrogation : *vé-t' bin?* vas-tu bien? *T'ot-u vu?* t'a-t-il vu? *t'ot-u balli?* t'a-t-il donné?

Os, vous, en sujet et en régime direct et indirect.

Ous, vous, en interrogation : *étè-ous venus?* êtes-vous venus?

Troisième personne. *I,* il, devant une consonne : *i vint,* il vient.

Lu, lui : *lu ne veut pai,* lui ne veut pas. Cette forme est aussi le complément des prépositions, par exemple, *de lu, ot lu, pa lu,* etc.; de lui, à lui, par lui, etc.

L', devant une consonne : *l'amme (lu amme),* il aime.

Lou, le, l', en régime direct, au masculin : *en-menai-lou,* emmenez-le; *occutè-l' foua,* mettez-le dehors.

Lot, la, en régime direct : *amenai-lot,* emmenez-la.

U, il, en interrogation : *l'ot-u fait?* l'a-t-il fait?

---

[1] Cf. DART., p. 270-271.

Le, elle, en interrogation : *l'ot-le-fait?* l'a t-elle fait?

Li, à lui, à elle : *i faut li balli,* il faut lui donner.

Gli ('*lli),* à lui, à elle, en interrogation : *gli faut u balli?* faut-il lui donner? *gl'ètè-ous da?* lui avez-vous dit?

I, ils : *i féront ben,* ils firent bien.

L', ils, devant un verbe commençant par une voyelle : *quand l'ôron figni,* quand ils eurent fini.

Le, l', elles, en sujet, devant une consonne ou une voyelle : *le vegnéront,* elles vinrent; *l'ammon,* elles aiment.

Le plus souvent même, l'*e* muet se prononce si rapidement devant les consonnes qu'il est véritablement élidé.

Leu, à eux, à elles : *dieutè-leu,* dites-leur.

U, ils, en interrogation : *ant-u figni?* ont-ils fini?

Lè, elles, en interrogation : *ant-lè figni?* ont-elles fini?

On remarquera : 1° les formes nombreuses de la troisième personne; 2° les quatre formes analogues à l'italien : *i, lu, gli, li,* io, lui, gli, li; 3° que *lot* est, comme en français, tout à la fois article et pronom relatif : *lot fennot lot veut,* la femme la veut; 4° la troisième personne en *u,* dans le tour interrogatif pour le masculin singulier et pluriel. Par une exception peut-être unique, le *t* de la troisième personne du pluriel se lie avec le pronom en *u* ou en *lè* dans le tour interrogatif, à tel point qu'on pourrait croire d'abord que le pronom, dans ce cas, est : *tu, tlè.* C'est là le seul cas où se révèle la trace du *t* de la troisième personne du pluriel.

On remarquera, en cinquième lieu, que la troisième personne du singulier masculin fait *i* devant une consonne; qu'elle fait *l'* devant une voyelle; que la voyelle élidée, dans ce dernier cas, n'est pas un *e* muet, mais l'*u* de *lu,* lui; que cette dernière forme *lu* reparaît dans l'interjection, ou lorsqu'on veut appeler plus particulièrement l'attention sur le sujet; enfin que la forme *u,* dans l'interrogation, perd le *l* par une raison d'euphonie; il eût été trop dur de dire *ammnt-lu?* aime-t-il? [1].

---

(1) Cf. DART., p. 268-269.

CHAPITRE IX.

Des verbes.

§ I.

Nos verbes ont leurs lois de formation assez constantes ; ainsi :

1° L'imparfait se forme de l'infinitif en ajoutant *vou* pour les deux premières, et *iou* pour la troisième : *ammai* (prononcez *an-mai)*, aimer, *i ammaivou,* j'aimais ; *figni,* finir, *i fignivou,* je finissais ; *sova,* savoir, *i savaïou*, je savais. Pour la quatrième, on change *re* en *aiou : fendre,* fendre, *i fandaïou,* je fendais.

2° Le passé défini se forme du même temps et d'une manière analogue ; il suffit de mettre les deux temps en présence pour saisir la loi de formation : *tsantai, i tsantérou ; figni, i fignerou ; sova, i sôrou ; rendre, i rendérou.*

3° Le futur simple se forme de l'infinitif, en changeant la terminaison *ai*, *i*, *re*, de la première, de la seconde et de la quatrième, en *rai : tsantai,* chanter, *i tsanterai,* je chanterai ; *figni,* finir, *i fign'rai,* je finirai ; *rendre,* rendre, *i rendrai,* je rendrai. Le futur de la troisième est comme le parfait, il change *ora* en *ai*, en *airai : sova, i sairai ; dèva, i dairai.* C'est-à-dire : savoir, je saurai ; devoir, je devrai.

4° Des expressions en français ont leurs analogues en patois : ainsi, de même que tenir fait, au futur, je tiendrai, pouvoir, je pourrai, falloir, il faudra ; de même *teni* fait *i teindrai ; pouïa, i pourai ; failla, i faudrot,* etc.

5° Le conditionnel présent se forme du futur, comme en français, en changeant *erai* en *erou : i tsanterai,* je chanterai ; *i tsanterou*, je chanterais, et ainsi de suite.

6° L'impératif n'est que la seconde personne du présent de l'indicatif, moins le pronom.

7° Le présent du subjonctif diffère plus du présent de l'indicatif dans notre patois qu'en français ; s'il peut s'en former, ce

n'est pas du moins d'une manière générale, et dès lors il n'y a pas de règle à donner.

8° Mais l'imparfait du subjonctif se forme bien du prétérit défini, en changeant *erou* en *éssou.*

9° Les temps composés se forment des auxiliaires et du participe passé, comme en français.

10° Le participe passé est généralement la même chose que l'infinitif; cependant la seconde conjugaison le fait souvent en *u*.

11° Le participe présent n'existe pas toujours.

12° La troisième conjugaison est tellement irrégulière, que nous avons cru en devoir donner plusieurs types.

13° On voit que nous admettons ici quatre conjugaisons, comme en français. En apparence, il y en aurait sept dont les terminaisons à l'infinitif seraient *ai, aï, i, a, ar, re, u*. Ainsi, nous avons des verbes en *aï*, comme *saï*, faucher; *vadaï*, verdoyer, devenir vert; *praï*, prier. Mais nous avons déjà fait remarquer que ce n'est là que la finale *ai* de la première conjugaison plus accentuée, à cause de l'*i* ou de l'*y* qui précède l'*er* final en français et qui se rend par *ai*. Au lieu de dire *praïai, n'taiai* (pron. *pra-iai, n'ta-iai),* on a dit : *praï, n'taï;* prier, nettoyer, etc.

Les deux conjugaisons en *a* et en *ar* n'en forment également qu'une seule, qui équivaut à la troisième en français : seulement la terminaison *ar*, quoiqu'en apparence plus régulière, est cependant exceptionnelle en patois, en sorte que le véritable type de la quatrième est en *a : failla*, falloir; *pouya*, pouvoir; *sova*, savoir; *w'lla*, vouloir; etc.

Reste la conjugaison en *u*, dont les verbes sont fort rares, tel que *dju*, jouer, qui fait au présent de l'indicatif : *i djeu, te djès, i djeu, n'dja, os djeutès, i djont*. Imparfait : *i djîvou, t'djîvet, i djîve, n'djîva, os djîvi, i djîvont*. Participe : *dju*.

Mais la preuve que cette forme revient a celle en *i*, c'est que l'imparfait, qui se forme généralement de l'infinitif en y ajoutant *vou*, pour la première personne, fait *djivou*, et non *djuvou*. Du reste, ces sortes de verbes sont rares; ils ne forment évidemment

qu'une exception, ce qui confirme encore la règle. Je crois, au surplus, qu'il y a des patois du voisinage où l'on dit *djui*, ce qui se rapproche encore davantage de *dju*.

14° Il est essentiel de remarquer encore qu'il n'y a pas constamment correspondance, en fait de conjugaison, entre les verbes patois et les verbes français : ainsi un bon nombre de verbes français de la première sont en patois de la seconde, tel que laisser, *laissi* [1]. L'inverse est bien plus rare. Mais des verbes français de la seconde appartiennent, en patois, à la quatrième, comme courir, *courre*, sans doute du vieux français qui se retrouve encore dans *chasse à courre*.

15° Nous ne nous arrêterons pas aux irrégularités particulières, par exemple à *dire*, qui fait *diou* à la première personne du singulier du présent de l'indicatif. De telles remarques seraient beaucoup trop nombreuses et inutiles. Nous donnerons seulement, à ce point de vue, la conjugaison de deux auxiliaires fréquemment employés, *faire* et *laissi*, faire et laisser [2].

§ II.

VERBE ÊTRE. — ÊTRE.

Indicatif présent.	*Passé défini.*
I su, je suis.	I férou, je fus.
T' é.	T' férè.
L' est.	I feu.
N' sa.	N' fera.
Os étè.	Os feri.
I son.	I féron.
Imparfait.	*Passé indéfini.*
I' érou, j'étais.	I su ètai, j'ai été [3].
T' érè.	T' é ètai.
L' ére.	L' est ètai.
N' éra.	N' sa ètai.
Os éri.	Os étè ètai.
L' éron.	I son ètai.

[1] M. le Cte JAUBERT, dans son *Glossaire du centre de la France*, a fait la même remarque, v° *trancher*. — [2] Cf. DART., p. 271-283. — [3] Voir le participe ci-après pour le féminin des temps composés, tant au singulier qu'au pluriel.

Passé antérieur (inusité).

I férou ètai, j'eus été.
T' férè ètai.
I feu ètai.
N' féra ètai.
Os féri ètai.
I féron ètai.

Plus-que-parfait.

I érou ètai, j'avais été.
T' érè ètai.
L' ére ètai.
N' era ètai.
Os eri ètai.
L' eron ètai.

Futur.

I sèrai, je serai.
T' sèré.
I sèro.
N' sèra.
Os sèra.
I sèran.

Futur passé.

I sèrai ètai, j'aurais été.
T' sère ètai.
L' sero ètai.
N' sera ètai.
Os sera ètai.
I' sèran ètai.

Conditionnel présent.

I sèrou, je serais.
T' sèré.
I sèra.
N' sèrâïa.
Os serâï.
I serâïon.

Conditionnel passé (inusité).

I serou ètai, j'aurais été.
T' seraïè ètai.
I sera ètai.
N' serâïa ètai.
Os serâï ètai.
I serâïon ètai.

Impératif (peu usité).

Sâïe, sois.
Sâïa.
Sâï.

Subjonctif présent.

Qu'i sâïou, que je sois.
Qu' t' sâïe.
Qu'i sâïe.
Que n' saïa.
Qu'os sâï.
Qu'i sâïon.

Imparfait.

Qu'i féssous, que je fusse.
Qu' t' féssè.
Qu'i fé.
Qu' n' féssa.
Qu' os féssi.
Qu'i fésson (1).

Passé.

Qu'i saïou ètai, que j'aie été.
Qu'té saïe ètai.
Qu'i saïe ètai.
Qu'n' saïa ètai.
Qu'os saï ètai.
Qu'i saïon ètai.

Plus-que-parfait.

Qu'i féssou ètai, que j'eusse été.
Qu' t' féssè ètai.

---

(1) L'accent aigu sur un *e* suivi de deux consonnes indique la prononciation de l'*e* et la longueur de cette voyelle ; on ne pouvait pas, dans ce cas, représenter ce dernier caractère par l'accent circonflexe, qui indique aussi un *e* ouvert.

Qu'i fèsse ètai.
Qu' n' fèssa ètai.
Qu'os fèssi ètai.
Qu'i fèsson ètai.

Infinitif.

Être, être.

Passé.

Être ètai, avoir été.

Participe présent (inusité).

Participe passé.

Masc. sing. et plur., ètai, été.
Fém. sing., ètau.
Fémin. plur., ètaïè [1].

§ III.

VERBE AVOIR.

Indicatif présent.

I' ai [2], j'ai.
T'é.
L'ot.
N' âïa.
Os étè [3].
L' an.

Imparfait.

I' ovâïou, j'avais.
T' ovaïè [4].
L' ova.
N' ovâïa.
Os ovaï.
L' ovaïon.

Passé défini.

I ôrou, j'eus.
T' ôrè [5].
L' ôt.
N' ôra.
L' ôron.

Passé indéfini.

I ai ètai, j'ai eu.
T' és ètai.
L' ot ètai.
N' âïa ètai.
Os étè ètai.
L' an ètai.

Passé antérieur (peu usité).

I' ôrou ètai, j'eus eu.
T' ôrè ètai.
Etc.

Plus-que-parfait.

I' ovaïou ètai, j'avais eu.
T' ovaïè ètai.
L' ova ètai.
N' ovaïa ètai.
Os ovaï ètai.
L' ovaïon ètai.

Futur.

I' èrai, j'aurai.
T' èré.
L' èrot.
N'èra.
Os èra.
L' èran.

Futur passé (inusité).

I èrai ètai, j'aurais eu.
T' èré ètai.
Etc.

---

[1] Cf. DART., p. 211-281. — [2] Il serait plus rationnel d'écrire tout ce verbe avec un *h* au commencement de chaque mot. — [3] Cet *è* final est bref; on ne l'accentue ici que pour en faire connaître le son, qui est celui de l'*et*, conjonction. — [4] Même observation. — [5] Même observat. encore.

Conditionnel présent.

I' èrou, j'aurais.
T' èrè.
L' èra.
N' èrâia.
Os èrâï.
L' èron.

Conditionnel passé (inusité).

I èrou ètai, j'aurais eu.
T' èrè ètai.
L' èra ètai.
N' èrâïa ètai.
Os èraï ètai.
L' èron ètai.
On dit aussi :
I eussou ètai, etc., j'eusse eu.

Impératif (inusité).

Subjonctif présent.

Qu' i' âïou, que j'aie.
Qu' t' âïès.
Qu' l' âïe.
Qu' n' âïa.
Qu' os aï.
Qu' l' aïon.

Imparfait.

Qu' i' eûssou, que j'eusse.
Qu' t' eûssè.
Qu' l' eùsse.
Qu' n' eûssa.
Qu' os eûssi.
Qu' l' eusson.

Parfait.

Qu' i aïou ètai, que j'aie eu.
Qu' t' aïè ètai.
Qu l' aïe ètai.
Qu n' aïa ètai.
Qu' os aï ètai.
Que l' aïon ètai.

Plus-que-parfait.

Que i eussou ètai, que j'eusse eu.
Que t' eussè ètai.
Que l' eusse ètai.
Que n' eûssa ètai.
Qu' os eûssi ètai.
Que l' eusson ètai.

Infinitif présent.

Ova, avoir.

Passé.

Ova ètai, avoir eu.

Participe présent (inusité).

Participe passé.

Ètai, eu (1).

§ IV.

Observations.

1° On disait autrefois, à l'imparfait du verbe être : *i'ètaïou, t'ètaiè, l'èta, n'ètaïa, os ètaï, l'ètaïon*. Cet imparfait vient évidemment du verbe *stare*, comme le remarque M. Littré, à propos du dialecte normand qui avait aussi l'autre imparfait, le seul qui nous reste, *i'èrou, t'érè*, etc. Celui-ci vient aussi manifestement du latin *eram, eras*, etc. La première forme de

(1) Cf. Dart., p. 280.

l'imparfait est encore usitée dans quelques villages voisins, tels que Jougne, les Hôpitaux, etc.

2° On remarquera le passé de l'infinitif qui se conjugue, comme en italien, avec l'auxiliaire du même verbe, *étre, ètai;* le participe passé qui a des formes propres pour le féminin des deux nombres, *ètau, ètaiè,* comme en italien encore. — Comme l'italien, nous disons donc au parfait défini, au plus-que-parfait et au futur passé : I SU ÈTAI, *io sono stato,* je suis été; I ÈROU ÈTAI, *io saro stato,* j'étais été; I SÈRAI ÈTAI, *io saro stato,* je serai été. De même au temps composé du mode subjonctif.

Le participe présent *ètant* est très peu usité; on prend généralement un tour personnel, par exemple : *quand iérou soudat,* quand j'étais soldat, plutôt que de dire *ètant soudat.*

3° Le verbe avoir n'a pas de participe passé qui lui soit propre; il emprunte celui du verbe être, *ètai : étè-ou ètai ennot bounot messon?* avez-vous eu une bonne moisson? comme on dirait : *étè-ou ètai ben molaitou?* avez-vous été bien malade? Du reste, l'exception est plus apparente que réelle; dans *os hétè, hètai,* il est facile de reconnaître la trace du latin : *vos h*(ab)*etis, h*(ab)*itum.*

4° Mais les temps composés du verbe avoir se distinguent très bien de ceux du verbe être, en ce qu'ils se forment des temps simples du verbe avoir lui-même, surtout si on écrit, suivant l'étymologie, *haitai* au participe : *i'ai haitai,* j'ai eu; *i'ovaïou haitai,* j'avais eu; *i'èrai haitai,* j'aurais eu; etc. C'est comme le français. De plus, dans le verbe *ova,* le participe *ètai* n'a pas de terminaison propre au féminin pour les deux nombres, à la différence du verbe *étre.*

5° Du reste, ce verbe, ainsi que le verbe être, est irrégulier comme dans la plupart des langues : ainsi il fait, au présent, *i'ai,* et à l'infinitif, *ova;* de même qu'*être* fait, au présent, *i su,* et à l'infinitif, *étre.*

6° L'impératif d'*avoir* est très peu usité; il l'est moins avec la négation : *n'aïe, qu'i n'aïe, n'aïa, naïtè, qu'i n'aïon pai,* n'aie, qu'il n'aie, n'ayons, n'ayez, qu'ils n'aient pas.

7° J'aurais mis volontiers des consonnes finales aux personnes qui en ont en français ou en latin, j'aurais ainsi été plus d'accord avec mes principes d'orthographe ; mais deux considérations m'ont retenu : la première, c'est que ces consonnes ne se prononcent point, même en liaison ; le contraire est une exception. C'est là un point essentiel à noter dans la lecture. La seconde, c'est qu'il y aurait eu souvent à choisir entre l'étymologie latine et l'étymologie française, et qu'en suivant tantôt l'une, tantôt l'autre, suivant que le rapprochement eût été plus marqué dans tel ou tel sens, l'esprit du lecteur eût pu en être troublé.

8° On voit des troisièmes personnes en *on* et en *an*, par exemple au présent de l'indicatif du verbe *être* et au futur. Le verbe *avoir*, contrairement au verbe *être*, fait sa troisième personne plurielle du présent de l'indicatif en *an*.

9° Le *futur* des verbes peut aussi être marqué, comme il l'est en anglais, par le présent du verbe *vouloir*, joint à l'infinitif du verbe principal. On dira donc indifféremment, en parlant d'un objet : *i ne veut ra vailla*, ou *i ne vaudrot ra;* il ne *veut* rien valoir, ou il ne vaudra rien.

§ V.

VERBES ACTIFS OU NEUTRES.

A.

PREMIÈRE CONJUGAISON EN AI.

Indicatif présent.	*Imparfait.*
I tsantou, je chante.	I tsantaivou, je chantais.
T' tsantè (*e* bref comme dans les [auxiliaires).	T' tsantaivè.
I tsante.	I tsantaive.
N' tsanta.	N' tsantaiva.
O tsantai.	O tsantaivi.
I tsanton [1].	I tsantaivon.

[1] Partout où le pronom de la troisième personne du pluriel est en *i* au masculin, il est en *l'* au féminin. Cette remarque s'applique à tous les verbes, même aux verbes auxiliaires.

Passé défini.

I tsantérou, je chantai.
T' tsantérè (*e* bref).
I tsantot.
N' tsantéra.
Os tsantéri.
I tsantéron (*on* bref).

Passé indéfini.

I ai tsantai, j'ai chanté.
T'é tsantai.
L'ot tsantai.
N'aïa tsantai.
Os étè tsantai.
L'an tsantai.

Passé antérieur.

I ovâïou tsantai, j'avais chanté.
T'ovâïe tsantai.
L'ovâ tsantai.
N'ovâïa tsantai
Os ovâï tsantai.
L'ovaïon tsantai.

Futur.

I tsanterai, je chanterai.
T' tsanteré.
I' tsantero.
N' tsantera.
Os tsantera.
I tsanteron.

Futur passé.

I' èrai tsantai, j'aurai chanté.
T'èré tsantai.
L'ère tsantai.
N'èra tsantai.
Os èra tsantai.
L'èron tsantai.

Conditionnel présent.

I tsant'rou, je chanterais.
T' tsant'rè.
I tsant'ra.
N' tsant'raïa.
Os tsant'raï.
I tsant'raïon.

Conditionnel passé.

I èrou tsantai, j'aurais chanté.
T'èrè tsantai.
L'èra tsantai.
N'èraïa tsantai.
Os eraï tsantai.
L'èron tsantai.

On dit mieux :

I eussou tsantai, j'eusse chanté.
T' eussè tsantai.
L' eûsse tsantai.
N' eûssa tsantai.
Os eûssi tsantai.
L' eùsson tsantai.

Impératif.

Tsante, chante.
Tsanta, chantons.
Tsantai, chantez.

Subjonctif présent.

Qu'i tsantâïou, que je chante.
Qu' t' tsantaïè.
Qu'i tsanta.
Qu' n' tsantâïa.
Qu' os tsantaï.
Qu' i tsantaïon.

Imparfait.

Qu' i tsantéssou, que je chantasse.
Qu' t' tsantéssè.
Qu'i tsantésse.
Qu'n tsantéssa.
Qu'os tsantéssi.
Qu'i tsantésson.

Passé.

Qu' iaïou tsantai, que j'aie chanté.
Qu' t'aïè tsantai.
Qu' l'aïe tsantai.
Qu' n' aïa tsantai.
Qu'os aï tsantai.
Que l'aïon tsantai.

Plus-que-parfait.

Qu'i eussou tsantai, que j'eusse chanté.
Qu'eussè tsantai.
Qu' l'eusse tsantai.
Qu' n'eussa tsantai.
Qu'os eussi tsantai.
Qu' l'eusson tsantai.

Infinitif présent.

Tsantai, chanter.

Participe présent.

Tsantant.

Passé.

Tsantai, chanter.
Ova tsantai, avoir chanté.

B.

DEUXIÈME CONJUGAISON EN I.

Indicatif présent.

I fignou, je finis.
T' fignè.
I figne.
N' figna.
Os figní.
I (1) fignon.

Imparfait.

I fignîvou, je finissais.
T' fignîvè.
I fignîve.
N' fignîva.
Os fignîvi.
I fignîvon.

Passé défini.

I fignérou, je finis.
T' fignérè.
I figneu.
N' fignéra,
Os fignéri.
I fignéron.

Passé indéfini.

I ai figni, j'ai fini.
T'è, etc.
L'ot
N'aïa
Os été
L' an

Passé antérieur.

I ovaïou figni, j'avais fini.
T'ovaïè, etc.
L'ova
N'ovaïa
Os ovaï
L'ovaïon

Futur.

I fignerai, je finirai.
T' fignerè.
I fignero.
N' fignera.
Os fignera.
I figneran.

Futur passé.

I èrai figni, j'aurai fini.
T'èré, etc.
L'èro
N'èra
Os èra
L'èran

Conditionnel présent.

I fignerou, je finirais.
T' fignerè.
I fignera.
N' figneraïa.
Os figneraï.
I figneraïon.

Conditionnel passé.

I èrou figni, j'aurais fini.
T' èrè, etc.
L'èra
N' èraïa
Os eraï
L' èron

On dit mieux :
I' eussou figni, j'eusse fini.

Impératif.

Figne, finis.
Figna.
Figni.

Subjonctif présent.

Qu'i fignaïou, que je finisse.
Qu' t' fignaïè.
Qu' i fignaïe.
Qu' n' fignaïa.
Qu' os fignaïe.
Qu'i fignaïon.

Imparfait

Qu' i fignéssou, que je finisse.
Qu' t' fignéssè.
Qu' i fignèsse.
Qu' n' fignéssa.
Qu' os fignéssi.
Qu' i fignèsson.

Passé.

Qu' iaïou figni, que j'aie fini.
Qu' t'aïè, etc.
Qu' l'aïe
Qu' n'aïa
Qu' os aï
Qu' l'aïon

Plus-que-parfait.

Qu' i eussou figni, que j'eusse fini.
Qu' t'eussè, etc.
Qu' l'eusse
Qu' n'eussa
Qu' os eussi
Qu' l'eusson

Infinitif présent.

Figni.

Participe présent.

Fignant.

Passé.

Figni.

C.

TROISIÈME CONJUGAISON EN AR OU EN A.

Présent de l'indicatif.

I vaïou (pron. va-iou), je vois.
T' vas.
I va.
N' vaïa.
Os vatè.
I vaïon.

Imparfait.

I vaïaiou (pron. va-ia-iou), je voyais.
T' vaïaïe.
I vaïa.
N' vaïaïa.
Os vaïaï.
I vaïaïon.

Passé défini.

I vérou, je vis.
T' vérè.
I veu.
N' véra.
Os véri.
I véron.

Passé indéfini.

I ai vu, j'ai vu.
T' és vu.
Etc.

Passé antérieur.

I ôru vu, j'eus vu.
T'ôrè vu.
Etc.

Plus-que-parfait.

I ovaïou vu, j'avais vu.
T' ovaïè vu.
Etc.

Futur.

I varrai, je verrai.
T' varé.
I varot.
N' vara.
Os vara.
I varan.

Futur passé.

I èrai vu, j'aurai vu.
T' èré vu.
Etc.

Conditionnel présent.

I varou, je verrais.
T' varè.
I vara.
N' varaïa.
Os varaï.
I varaïon.

Conditionnel passé.

I èrou vu, j'aurais vu.
T' èrè vu.
Etc.

Impératif.

Va, vois.
Vaïa.
Vatè.

Subjonctif présent.

Qu'i vaïou, que je voie.
Qu' t' vaïè.
Qu'i vaïe.
Qu' n' vaïa.
Qu'os vaïaï.
Qu'i vaïon.

Imparfait.

Qu'i véssou, que je visse.
Qu' t' véssè.
Qu'i vésse.
Qu' n' véssa.
Qu' os véssi.
Qu'i vésson.

Imparfait.

Qu'i aïou vu, que j'aie vu.
Qu' t' aïès vu.
Etc.

Plus-que-parfait.

Qu'i eussou vu, que j'eusse vu.

Infinitif.

Var, voir.

Passé.

Ova vu, vu; avoir vu.

Présent.

Vayant, voyant.

Passé.

Vu.

DEUXIÈME EXEMPLE DE LA TROISIÈME CONJUGAISON EN A.

Indicatif présent.

I so, je sais.
T' sai.
L' sai.
N' sâia (pron. sa-ia).
Os saitè.
L' sayon (pron. sai-ion).

Imparfait.

I sovaïou, je savais.
T' sovaïè.
I sova.
N' sovaïa.
Os sovaï.
I sovaïon.

Passé défini.

I sôrou, je sus.
T' sôrè.
I sè.
N' sôra.
Os sôri.
I soron.

Passé indéfini.

I ai su, j'ai su.
T' é, etc.
L' ot
N' aïa
Os été
L' an

Passé antérieur.

I ôrou su, j'eus su.
T' ôrè, etc.
L' ô
N' ôra
Os ôri
L'ôron

Plus-que-parfait.

I ovaïou su, j'avais su.
T' ovaïè, etc.
L' ova
N' ovaïa
Os ovaï
L' ovaïon

Futur absolu.

I sairai, je saurai.
T sairè.
I sairo.
N' saira.
Os saira.
I sairon.

Futur relatif.

I érai su, j'aurai su.
T èrè, etc.
L'èro
N' era
Os era
L' èron

Conditionnel présent.

I sairou, je saurais.
T' sairè.
I saira.
N' sairaïa.
Os sairaï.
I sairon.

Conditionnel passé.

I' èrou su, j'aurais su.
T' èrè, etc.
L' èra
N' èra
Os èraï
L' èron

On dit mieux :

I eussou su, j'eusse su.
T' eussè su.
L' eu su, etc., etc.

Impératif (inusité).

Sotse, sache.
Sotsa.
Sotsi.

Subjonctif présent.

Qui sotsou, que je sache.
Qu' t' sotsè.
Qu' i sotse.
Qu' n' sotsa.
Qu' os sotsi.
Qui sotson.

Imparfait.

Qui seussou, que je sache.
Qu' t' seussè.
Qu' i seusse.
Qu' n' seussa.
Qu' os seussi.
Qu' i seusson.

Parfait.

Qu' i aïou su, que j'aie su.
Que t'aïè, etc.
Que l'aïe
Que n'aïa
Qu' os aï
Que l'aïon

Plus-que-parfait.

Qu' i eussou su, que j'eusse su.
Qu' t' eussè, etc.
Qu' l'eusse
Qu' n'eussa
Qu' os eussi
Qu' l'eusson

Infinitif présent.

Sova.

Passé.

Ova su.

Pas de présent.

Sotsant (inusité).

Passé.

Su.

TROISIÈME EXEMPLE DE LA TROISIÈME CONJUGAISON EN A.

Indicatif présent.

I dèvou, je dois.
T' das.
I da.
N' dèva.
Os datè.
I dèvon.

Imparfait.

I dèvaïou (pron. dèva-iou), je devais
T' dèvaïè.
I dèva.
N' devaïa.
Os devaï.
I devaïon.

Passé défini.

I dèvérou, je dus.
T' dèvérè.
I dèvot.
N' dèvéra.
Os dèveri.
I dèvéron.

Passé indéfini.

I' ai dèva, ou du ; j'ai du ou dû [1].
T' ès dèva.
L' ot dèva.
Etc., comme dans le verbe *avoir*.

---

[1] *Devoir* est tout à la fois actif et neutre; devoir quelque chose à quelqu'un, être obligé dans le sens moral ou absolu. En français, il n'y a non plus d'autre différence pour l'orthographe que dans le participe passé ; dans un cas il prend l'accent circonflexe, dans l'autre pas. Ici, en patois, il y a une autre irrégularité, puisque le participe fait *du*, quand il devrait faire *dèva*.

Passé antérieur.

I' ôrou du, j'aurais dû.
T' ôrès du.
Etc.

Plus-que-parfait.

I ovaïou du, j'avais dû.
T'ovaïès du.
Etc.

Futur absolu.

I' dèrai, je devrai.
T' dèré.
I' dèrot.
N' dèra.
Os dèra.
I dèront.

Futur relatif.

I èrai du, j'aurais dû.
T'èré du.
Etc.

Conditionnel présent.

I dèrou, je devrais.
T' dèrès.
I dèra.
N' dèraïa.
Os dèraï.
I dèraïont.

Conditionnel passé.

I èrou du, j'aurais dû.
T' èrè du.
Etc.

Impératif.

Das, dois.
Deva.
Datè.

Subjonctif présent.

Qu'i dèvou, que je doive.
Qu' t' dèvè.
Qu' i' dèvaïe.
Qu' n' dèvaïa.
Qu' os dèvaï.
Qu' i dèvaïont.

Imparfait.

Qu' i dèvéssou, que je dusse.
Qu' t' dèvéssès.
Qu' i dèvé.
Qu' n' dèvéssa.
Qu' os dèvéssi.
Qu' i dèvéssont.

Parfait.

Qu' i aïou du, que j'aie dû.
Qu' t' aïès du.
Etc.

Plus-que-parfait.

Qu' i eussou deva, que j'eusse dû.
Etc.

Infinitif présent.

Deva, devoir.

Passé.

Ova du, avoir dû.

Participe présent.

Dèvant, devant.

Passé.

Du (1); fém. dètot.

D.

QUATRIÈME CONJUGAISON EN RE.

Indicatif présent.

I rendou, je rends.
T' ra.
I' ra.
N' renda.
Os rattè.
I rendon.

Imparfait.

I rendaïou, je rendais.
T' rendaïè.

(1) Régulièrement le participe devrait être *dèva*, comme l'infinitif.

I renda.
N' rendaïa.
Os rendaï.
I rendaïon.

Passé défini.

I rendérou, je rendis.
T' rendérè.
I rendeu.
N' rendéra.
Os rendéri.
I rendéront.

Passé indéfini.

I' ai rendu, j'ai rendu.
T' é, etc.
L'ot
N' aïa
Os étè
L' an

Passé antérieur.

I' ôrou rendu, j'eus rendu.
T' ôrè, etc.
L' ô
N' ôra
Os ôri
L' ôront

Plus-que-parfait.

I' ovaïou rendu, j'avais rendu.
T' ovaïè, etc.
N' ovaïa
Os ovaï
L' ovaïon

Futur.

I rendrai, je rendrai.
T' rendré.
I' rendrot.
N' rendra.
Os rendra.
I rendron.

Futur passé.

I èrai rendu, j'aurais rendu.
T'èrè, etc.
L' èrot
N' èra
Os èra
L' èran

Conditionnel présent.

I rendrou, je rendrai.
T' rendrè.
I rendra.
N' rendraïa.
Os rendraï.
I rendraïon.

Conditionnel passé.

I' èrou rendu, j'aurais rendu.
T' èrè, etc.
L' èra
N' èraïa
Os èraï
L' èron

On dit aussi :

I eussou rendu, j'eusse rendu.
T' eussè rendu, etc.

Impératif.

Ra.
Renda.
Ratè.

Subjonctif présent.

Qu' i rendou, que je rende.
Qu' t' rendè.
Qu' i rende.
Qu' n' renda.
Qu' os rendaï.
Qu' i rendon.

Imparfait.

Qu' i rendéssou, que je rendisse.
Qu' t' rendéssè.
Qu' i rendésse.
Qu' n' rendéssa.
Qu' os rendéssi.
Qu' i rendésson.

Parfait.

Qu' i aïou rendu, que j'aie rendu.
Qu' t' aïè, etc.
Qu' l' aïe
Qu' n' aïa
Qu' os aï
Qu' l' aïon

Plus-que-parfait.

Qu'i eussou rendu, que j'eusse rendu.
Qu t' eussè, etc.
Qu l'eusse
Qu' n' eussa
Qu' os eussi
Que l'eusson

Infinitif présent.

Rendre.

Participe présent.

Rendant.

Passé.

Rendu, rendiot, ova rendu.

VERBE LAISSER.

Indicatif présent.

I laissou, je laisse.
T' laissè.
I laisse.
N' laissa.
O' laissi.
I laisson.

Imparfait.

I laissivou, je laissais.
T' laissivè.
I laissive.
N' laissiva.
Os laissivi.
I laissivon.

Passé défini.

I laissérou, je laissai.
T' laisséré.
I' laissot.
N' laisséra.
Os laisséri.
I laisséron.

Passé indéfini.

I ai laissi, j'ai laissé.
Etc.

Passé antérieur.

I ôrou laissi, j'eus laissé.
Etc.

Plus-que-parfait.

I' ovaïou laissi, j'avais laissé.
Etc.

Futur.

I laisserai, je laisserai.
T' laisseré.
I laisserot.
N' laissera.
Os laissera.
I laisseran.

Futur antérieur.

I èrou laissi, j'aurais laissé.
Etc.

Conditionnel présent.

I' laisserou, je laisserais.
T' laisserè.
I laissera.
N' laisseraïa.
Os laisseraï.
I laisseraïon.

Conditionnel passé.

I' èrou laissi, j'aurais laissé.
Etc.

On dit mieux :

I' eussou laissi.
Etc.

Impératif.

Laisse, laisse.
Laissa.
Laissi.

Subjonctif présent.

Qu' i laissâîou, que je laisse.
Qu' t' laissâîè.
Qu' i laissa.
Qu' n' laissâîa.
Qu' os laissâî.
Qu' i laissaîon.

Imparfait.

Qu' i laisséssou, que je laissasse.
Qu' t' laisséssè.
Qu' i laisséssse.
Qu' n' laisséssa.
Qu' os laisséssi.
Qu' i laisséssson.

Parfait.

Qu' ialou laissi, que j'aie laissé.
Etc.

Plus-que-parfait.

Qu' i eussou laissi, que j'eusse laissé.
Qu' t eussè laissi.
Etc.

Infinitif présent.

Laissi.

Passé.

Ova laissi.

Participe présent.

Laissant.

Passé.

Laissi ; fém. laichot.

VERBE FAIRE.

Indicatif présent.

I faîou (pron. fai-iou), je fais.
T' fais.
I fait.
N' faîa.
Os faitè.
I faîon.

Imparfait.

I foçâîou (pron. foça-iou), je faisais.
T' foçâîè.
I faça.
N' foçâîa.
Os foçâî.
I foçâîon.

Passé défini.

I férou, je fis.
T' férè,
I' fe.
N' féra.
Os féri.
I féront.

Passé indéfini.

I ai fait, j'ait fait.
T' é fait.
L' ot fait.
N'aya fait.
Etc.

Passé antérieur.

I orou fait, j'eus fait.
Etc.

Plus-que-parfait.

I ovâîou fait, j'avais fait.

Futur.

I fèrai, je ferai.
T' fèré.
I' fèrot.
N' fèra.
Os fèra.
I féran.

Futur passé.

I' èrai fait, j'aurai fait.
Etc.

Conditionnel présent.

I fèrou, je ferais.
T' fèrè,
I fèrot.
N' fèrâla.
Os fèraï.
I fèraïon.

Conditionnel passé.

I èrou fait, j'aurais fait.
Etc.

On dit mieux :

I eussou fait, j'eusse fait.

Impératif.

Fais, fais.
Faila.
Faitè.

Subjonctif présent.

Qu'i foçou, que je fasse.
Qu' t' focè.
Qu' i foce.
Qu' n' foça.
Qu' os foci.
Qu' i foçon.

Imparfait.

Qu' i féçou, que je fisse.
Qu' t' fécè.
Qu' i féce.
Qu' n' féça.
Qu' os féci.
Qu' i féçon.

Parfait

Qu' i aïou fait, que j'aie fait.
Etc.

Plus-que-parfait.

Qu' i eûssou fait, que j'eusse fait.
Etc.

Infinitif présent.

Faire.

Passé.

Ova fait.

Participe présent.

Foçant, faisant.

Passé.

Fait, faitot.

CHAPITRE X.

Des participes.

1° Les participes présents ont, comme en français, un très grand rapport avec la première personne du pluriel du présent de l'indicatif : *n' vanta,* nous vantons; *vantant,* vantant; *n' figna,* nous finissons; *fignant,* finissant; *n' vaïa,* nous voyons; *vaïant,* voyant; *n' renda,* nous rendons; *rendant,* rendant.

2° Les participes passés sont en *ai, i, u, u,* pour le masculin suivant les conjugaisons : tanné, *tannai;* fourni, *fougni;* su, *su;* rendu, *rendu.*

Ils diffèrent du masculin au féminin dans les trois conjugaisons : dans la première, le féminin se forme du masculin en changeant *ai* en *au* : brûlé, *brelai ;* brûlée, *brelau ;* porté, *poutai ;* portée, *poutau*, etc.; dans la seconde, l'*i* du masculin se change en *ot* : fini, finie, *figni, fignot ;* dans la troisième, en changeant *u* en *ot* : rendu, rendue, *rendu, rendiot ;* fendu, fondue, *fendu, fendiot.*

Le participe féminin en *au* suit la règle générale de la terminaison féminine en *ée*, car nous la retrouvons dans les substantifs et les adjectifs : pensée, *pensau ;* rosée, *rosau ;* frottée, *froutau* (1).

Le pluriel masculin ressemble au singulier, mais le pluriel féminin a une forme propre : *ammau*, aimée, *ammaiès*, aimées ; *finiot*, finie, *finiès*, finies ; *vuot*, vue, *vuès*, vues ; *fendiot*, fendue, *fendiès*, fendues.

Le verbe être lui-même a deux formes au féminin, l'une pour le singulier, l'autre pour le pluriel, *ètau, ètaiès*, comme l'italien.

Une singularité remarquable encore dans les participes, c'est qu'ils diffèrent au féminin pluriel suivant qu'ils sont employés adjectivement ou passivement avec le verbe *être*, ou activement avec *que*. Ainsi l'on dit : *lès poumès sont couitès, les poumès qu'i ai cuit.* D'où l'on voit que le participe passé se conjuguant avec l'auxiliaire *avoir* et précédé de *que*, complément direct du verbe, reste invariable ; il est le même pour tous les genres et tous les nombres, parce qu'il a dans ce cas un certain caractère absolu.

CHAPITRE XI.

De l'adverbe.

Il n'y a de règle des adverbes que pour ceux qui se forment des adjectifs, et qui sont en général terminés en *ment, ma.*

(1) Cf. Dart., p. 267 et 268.

Comme en français, ils se forment de l'adjectif féminin : doux, *deu;* douce, *duce;* doucement, *duçoma;* heureux, heureuse, heureusement, *heureu, heureusot, heureusoma;* fier, fière, fièrement, *fieu, fîro, fîroma;* faible, faiblement, *faiblou, faiblot, faibloma.*

Cet *e* qui précède la syllabe finale représente la désinence féminine de l'adjectif correspondant. M. Littré, dans sa préface à son *Dictionnaire de la langue française,* a fait une observation analogue pour les adverbes formés du féminin en *le.*

Cependant les adjectifs en *ant* font exception, sans doute pour plus de brièveté et par imitation du français; ainsi, constant constante, constamment; prudent, prudente, prudemment, font: *constant, constantot, constamma; prudent, prudentot, prudemma.*

CHAPITRE XII.

Des prépositions.

Les prépositions : à, dans, de, en, loin de, par, pour, près, sur, chez, etc., se rendent, la première, par *ot,* ou par *u,* ou par *ès,* suivant l'usage : à lui, à elle, *ot lu, ot li;* à François, à Antoine, *ot François, ot Antoine;* à la mère, au père, *ot lo mére, u pére;* à Paris, au village, *ot Paris, u v'laidzou.*

Mais il faut remarquer que *u* ne s'emploie qu'avec un complément masculin.

Le pluriel *aux,* qui contient une préposition et un article, se dit des deux genres, avec des noms de personnes ou de choses indifféremment : aux hommes, aux femmes, aux champs, aux prés; *ès houmous, ès fennet, ès tsamps, ès prai.*

Dans se rend par *da.*

De se dit *de* ou *d'* : de sa part, *de sot pa;* de lui, d'elle, *d'lu, d'li.*

De se construit avec *pa,* et forme ainsi une préposition composée qui a pour complément un pronom personnel : *d'pa mo, d'pa ta, d'pa lu, d'pa li, d'pa nou, d'pa ou, d'pa la,* et

qui signifie : moi seul, toi seul, lui seul, elle seule, nous seuls. vous seuls, eux seuls. Je ne vois dans cette préposition, construite avec *pas*, que l'équivalent de *à part*, c'est-à-dire n'ayant que moi pour partie conjointe. C'est l'*aparté* du théâtre.

Des fait *dès* (pron. *det) :* des hommes, des femmes, des chapeaux, des habits, des arbres, des pommes; *dès houmous, dès fennets, dès tsopiaux, dès hobits, dès aibrou, dès poumès.*

En se rend par *en : en ts'mise, en hobit,* en chemise, en habit. Même identité entre le français et le patois pour *loin de.*

Par, pour, font *pa, pou,* devant les mots commençant par des consonnes : par des gens, par des bêtes, *pa dès dza, pa dès bétès*. Près fait *pré ;* sur fait *su ;* chez, *tsi.*

Il est à remarquer que *toi* indiquant la famille, c'est-à-dire un nombre indéterminé de personnes, se construit avec un verbe au pluriel. On voit constamment dans ce mot ainsi employé une pluralité d'individus qui ne permet pas de mettre le verbe au singulier, à la différence des collectifs absolus des latins, qui s'accommodaient aussi du singulier dans les verbes.

Après, à travers, à l'entour, au-devant, devant, derrière, dehors, sous, sur, vers, se rendent par les mots suivants : *opré, ot trova, ot l'entouot, au devant, devant* (pour avant et devant), *darri, foua* (lat. *foris), sot, su, va.*

Les prépositions complétives : *ab, co, dé, di, dis, é, in, il, ir, ob, oc, pré, pri, pro, re, sé, trans, er,* se rendent à peu près comme en français, à part les changements subis par les voyelles suivant qu'elles sont initiales, médianes ou finales ; exemples : *obsolution* (absolution), *combinai* (combiner), *dètrompai* (détromper), *divulguai* (divulguer), *disputai* (disputer), *èbartsi* (ébrécher), *invôquai* (invoquer), etc.

CHAPITRE XIII.

Des conjonctions.

Les conjonctions : car, comment, cependant, et, lorsque, mais, ni, or, ou, pourquoi, puisque, quand, donc, que, quoique, si, sinon, se rendent par des mots à peu près semblables : *car* (pas usité), *c'ma, pourtant, et, quand* (lorsque et quand), *ne, et ben* (or), *eu ben* (ou bien), *pouqua, puisque, don, que, oncouot ben* (quoique, encore bien que), *si, sinon.*

CHAPITRE XIV.

Des interjections.

Plus de ressemblances encore avec le français, excepté pour *ouet!* ou *ouai!* qui exprime une sensation de douleur, *ah!* aïe!

CHAPITRE XV.

Syntaxe.

Elle n'a rien ou presque rien de particulier. C'est celle des langues analytiques, du français en particulier.

LIVRE TROISIÈME.

GLOSSAIRE.

Cette partie de mon travail ne m'a pas donné peu de peine. J'ai dû, pour dresser cette liste, lire tous les mots du dictionnaire français d'un bout à l'autre. C'était là le plus facile. Il a fallu, en outre, chercher dans mes souvenirs, dans ceux de mes amis et compatriotes, les mots échappés de ma mémoire ou qui ne se seraient pas présentés d'eux-mêmes à mon esprit, quoique provoqué par le mot français correspondant, à cause de l'entière différence des racines. Ainsi, par exemple, *chatouilleux* peut bien rappeler *got'lleu*, qui signifie la même chose au propre et au figuré; mais comment rappellera-t-il, par voie d'association de sons, *dzaifrou*, qui se dit surtout de celui qui est chatouilleux au sens moral, et qui est si peu endurant qu'il répond aux agaceries par des répliques emportées, analogues aux ruades lancées par des chevaux encore mal apprivoisés? Aussi ai-je passé plusieurs années mes vacances au pays dans le dessein de recueillir cette partie de mon vocabulaire. Je dois, à cet égard, des remerciements particuliers à des personnes modestes dont l'assistance journalière et presque continuelle m'a été fort utile. J'en dois aussi à M. le Dr Renaud, dont le savoir et l'amitié ne m'a pas plus fait défaut ici qu'ailleurs. Je donne plus bas la lettre en patois qu'il m'adressait à cette occasion : c'est un modèle du genre non-seulement pour les expressions, mais aussi pour le naturel et la vérité du ton, de l'esprit et du sentiment. Le tour fin, spirituel, simple et naïf cependant, est un des caractères des bons esprits de l'endroit. Si M. Renaud l'a si bien saisi, c'est par la bonne raison qu'il n'a pas eu pour cela d'effort à faire.

Je n'ai fait entrer dans mon vocabulaire ni les mots presque français, ou dont la formation en patois ne souffre pas de difficulté en partant des lois que j'ai données plus haut, ni les mots composés dont j'avais donné les simples, ni à plus forte raison les mots composés dont les simples n'avaient pas dû trouver place dans ma liste, à moins que les uns ou les autres ne présentassent des particularités dignes de remarque à d'autres égards.

J'ai suivi, autant que je l'ai pu, dans la transcription de ces mots, l'orthographe dont j'ai donné plus haut les règles.

Cependant, comme la prononciation peut différer un peu suivant les personnes, il ne faudrait pas croire trop facilement, de ce qu'on ne trouverait pas un mot écrit de telle ou telle façon dans mon vocabulaire, qu'il ne s'y trouve pas du tout; il faut se demander auparavant s'il ne pourrait pas s'écrire de quelque autre manière, et de quelle manière.

Une autre difficulté de ce vocabulaire, c'est la définition des mots qui en avaient besoin. La plupart du temps, j'ai dû renvoyer au dictionnaire français, et je n'y ai point manqué. C'est ce que signifie l'absence de définition à la suite d'un mot.

J'ai déjà dit pourquoi je suis si sobre d'étymologies, je n'y reviendrai point.

Lettre de M. le Dr Renaud à l'auteur, en lui adressant une liste de mots patois.

27 juillet 1862.

Bondzrâïou, monch' Tissot,

Puisqu'i ôs enviou quéqu' mouots du patois dès Fouots, ôs m'permettra bin d'ôs saluai cqma on s'salueu lai dèssus quand on s'rencontre : i su sûr q'çà n'ôs fèrot pai gros-deu. I'll'i-ot dzot quéq' timps qu'ôs n' m'ètès ôwi palai l'bouri. Pou l'palai ous mémou, i'll'i-ot oncouot pleu pîchot qu'ôs n' l'ètès fait; ça ôs r'mettrot en mémoire; car i vaïou bin pa ma mémou qu'on-

z-uble oncouot bin vitou, quand on n' s'exerce pai, ça qu'on sova s' bin quand on-z'-ére p'tet. D'èn' autrot rivot, què q' frâsets d' nontrot proumîre lingot, q'i os défilou-ci en dzan dès ra, cqma on fossa da l'timps, ôs r'mettran mi au courant; c'èrot dès exemples, et dès espèces d'éxercices cqma i y en ot da lès grammairès.

Mais c'en est carbin preu; i'ûblou qu'i palou ot on pleu sovan qu' ma; i n'ai jomais ammai r'ssemblai ot Gros-Djan; ôs saitès bin, c'lu que r'montraive son curé. Et pu i m'faut maignodzi lot ploce; car i ai oncouot envie d'ôs saluai en françа, de lot rîvot d'lai, quand i erai figni mon tsoplet. I vudrou pouya ôs dreu bondzrâïou, véprâïou, bonsrâïou da toutès les linguès.

CLAUDE TSI RENAUD.

A

A-de-St-Matin, s. m., arc-de-St-Martin, arc-en-ciel. Cf. D. [1], p. 229, v° arc-en-ciel.

En provençal : *arc-S.-Marti, arc-de-Sant-Marti.* Dénomination analogue en catalan, en espagnol. V. M. Honnorat, *Dictionnaire provençal-français* ou *Dictionnaire de la langue d'oc.* Nous ne désignerons plus désormais cet ouvrage que par l'initiale du nom de son auteur.

Aditiônai, additionner.

Aibolais, m. pl. Vieux fr. *ablais, balais.* Ce qui reste d'impuretés mêlées au grain qui vient d'être séparé de la paille par le battage ou le dépiquage. Suivant d'autres, mais pas aux Fourgs, ce sont les blés coupés encore dans le champ.

Aibrou, s. m., arbre. H., *aibre.*

Aicq'llot, s. f., éclat de bois. Cf. D., p. 181, v° *acle;* H., *ascla.*

Aidzou, s. m., âge. Bourg., *aige.*

Aidzi, âgé.

Aïe, oui confirmatif. O. [2] *aïe.*

Aïeu! oui! ah! bien oui! A Mouthe : *Aye!*

Aifrou, s. m., afre, effroi, horreur.

Aigneau, s. m., agneau. O. *aigneau.*

Aigrou, acide, aigre. *Faire aigrou,* faire un abattage; peser sur l'extrémité libre du levier pour soulever un poids par l'autre bout. L'appui placé sur le levier s'appelle *orgueil* ou *hypomochlion.* — Si le levier est en fer, comme celui des carriers, c'est une *pince.*

---

[1] L'ouvrage auquel nous renvoyons par cette indication est celui de M. le vicaire général Dartois, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon.* 1850. Nous le citerons souvent comme terme de comparaison.

[2] C'est ainsi que nous désignerons le *patois lorrain,* d'après l'*Essai* d'Oberlin sur ce sujet, Strasbourg, 1775, in-12..

Aillant, s. m. (a-illant), m., gland du chêne. V. fr. *aglan.*

Aillès, f. pl. (a-illet), fruit de l'alisier. V. fr. *alies;* espagn. *manzanillas.* Cf. Dart., p. 225, v° *anote.* J. ([1]) *alie.*

Ailli, s. m., alisier. V. fr. *alier;* b. lat. *alierius.*

Ainou, s. m., âne; lat. *asinus.* On a dit en français : *asine,* puis : *asne,* âne.

Airagn, s. f., araignée. V. fr. *aragne.*

Airai, labourer. V. fr. *arer;* lat. *arare,* qui vient lui-même de *laborare,* travailler; comme si le labourage était le travail par excellence. Les Vaudois disent: *ara.* Cf. D., p. 151, v° *ara.*

Airainnot (airain-not), s. f., sable; lat. *arena;* vaudois, *aréna;* pluriel, *airainnès,* lieu où se trouve le sable, sablière.

Air'lleu ([2]), s. f., oreille.

Airendèlot, s. f., hirondelle. H. *arendoula.*

Ais'ma, s. m., ustensiles; instruments à fabriquer le fromage. V. fr. *aisier,* rendre facile; gr. αἰσιμουν, employer. H. *aisima.*

Ais, s. m., azi, présure faite dans les arts avec du petit-lait et du vinaigre; seconde présure formée de *petit-lait clair,* acidifié par le temps. Il sert à coaguler le *petit-lait trouble,* qui, mélangé d'une petite quantité de lait, donne ainsi une seconde levée, un second fromage appelé *sèrot,* sera, seré. Lat. *acidum, serum.* V. fr. *aisiels, aisiers, aisil, aisyl,* vinaigre. Cf. Dart., p. 225, v° *anote.*

Aiss'gneûrès, s. f. pl., hèches; planches disposées longitudinalement, en forme de tombereau, sur une voiture. L'hèche du fond s'appelle *fond de tsa,* fond de chariot Ais, planche, entre dans la composition de ce mot.

Aissi, s. m., aissieu, essieu.

Aiss'tot, s. f., diminut. du fr. ais; planche, petite planche, planchette; bardeau à couvrir les toits. Le plus petit s'appelle: *princèllou.* V. ce mot. V. aussi *èstot.* Cf. Dart., p. 153, v° *essole.* H. *aissola.*

([1]) Nous désignons par cette initiale le *Glossaire du centre de la France,* par M. le comte Jaubert.

([2]) Le son de cet *eu* final tient le milieu entre celui de l'*eu* et celui de l'*et.*

Aitot, s. f., manche du râteau. V. fr. *astelle*, bâton de pique. *Astella* et *asta* dans Ducange. V. de plus *ètot* et *haitot* ci-après; lat. *hasta*. H. *arestol*.

Aitreuiot, s. f., airée. La qualité de paille garnie de grain, à battre sur le sol ou dans la grange en une fois. Lat. *area*, grange; *strata*, garnie couverte.

Aivaulau (ot l'), à la descente. V. fr. *à val*, en bas; *avaler*, faire descendre. Lat. *vallis*.

Ambr'euillou, s. m., nombril. Catal. *llombrigol*.

Ambrure, imprimer un mouvement rapide. V. lat. *ampruare*. Cf. Guillemin, *Gloss. bressan*, v° *ambruer*.

Ammai (pron. an-mai), aimer. V. fr. *amer*.

Ammanioulai, emmailloter. H. *amanelar*, empaqueter.

Ampot, s. f., *ampet* (pl.), framboise, framboises. Ital *lampione*. Cf. D., p. 198, v° *ampre*, et p. 205, v° *ambre*. Allmd *Himbeere*.

Ancq'ri, pénétrer profondément, comme l'ancre, en parlant d'un instrument tranchant.

Andain, s. m., ce que le faucheur abat d'une allée; cette allée même. Ital. *andare*, aller. Cf. Littré, *Dict. de la lang. franç.*

Andi, s. m., grand chenet. V. fr. *landier*. Cf. Dart., p. 189, v° *andier*.

Angon, s. m., gond d'une porte. Allem. *Angel*. O. *ango*.

Anl'mire, f., vache qui n'a pas repris de veau dans l'année.

Antan, s. m., l'année passée. V. fr. *antan*. H. *antan*.

Antot, s. f., jante d'une roue. Cf. Dart., p. 212.

Anva, s. m. des deux nombres, clou, furoncle; orvet. Cf. D., p. 104, v° *anvet*.

Arable ou arabe, laborieux et avare.

Arbeurtot, s. f., arbalète.

Ardza, s. m., argent. En armén. *ardzath*. Cf. P. Bial, *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1862, p. 145.

Arès, f. pl., arrhes.

Arguèlot, s. f., vieille bête de somme qui recule quand il faudrait avancer; chien hargneux et vagabond; au figuré, celui qui va d'un cabaret à l'autre; ivrogne et querelleur après boire.

V. *harguélot*. En breton *arghila* signifie reculer. V. Dom Louis Lepelletier, *Dictionn. de la langue bretonne*, celui auquel nous renverrons désormais pour cet idiome, à moins d'indication contraire.

Arguenai, taquiner. All. *ærgern*. Cf. Dart., p. 236, v° *arguignie*.

Ari, cependant, pourtant, d'un autre côté, par opposition. Dans le sens exclamatif, il signifie une surprise désagréable, une contrariété qui survient. Lat. *a contrario*. V. Guillemin, v° *arrier*.

Ariai, mettre du beurre ou de la crême sur la pâte du gâteau; mettre du beurre à la soupe.

Arieutan, m., ou plus analogiquement *orieutan*, orviétan.

Armagnès, s. f. pl., almanach. H. *armanac*. C'est un des cas où la forte *r* prend la place de la douce *l*.

Armailli ou *ermailli*, s. m., ceux qui, dans les chalets, prennent soin du bétail. V. fr. aumailles, bêtes à cornes. Lat. *armenta*, troupeaux. M. Dartois, dans son *Coup d'œil spécial sur les patois de Franche-Comté*, fait venir armailli d'*armau*, taureau.

Armainou, s. m., armoire. A Mouthe : *armainnou;* b. l. *armarium, armaria*.

Armetot, s. f., terme de tendresse et de pitié; petite âme, diminution du suivant.

Armot, s. f., se dit quelquefois pour âme.

Arpai, s'agiter, se donner beaucoup de peine, de mouvement, travailler d'arrache-pied. V. fr. *araper* ou *arraper*. B. lat. *arrapare;* esp. *arropar*, prendre, saisir avec force. V. aussi b. l. : *arpax, arpaxare;* gr. ἁρπάζω.

Arpan, s. m., disposé au mouvement, à l'action, à faire ce qu'indique le verbe précédent.

Arpheunou, *arpheunot*, orphelin, orpheline. Lat. *orphanus*. V. fr. *orfène*. Cf. Dart., p. 244, v° *orphenot*.

Arpions, s. m. pl., doigts des pieds des oiseaux dont les ongles sont recourbés en forme d'arc. V. *arpauda* et *arrapare*

dans Ducange. Langued. *arpo*, griffe, serre; gr. ἁρπάζω. C'est sans doute pour *arpai* qu'on dit à Pontarlier *rapai*, aller vite, jouer des arpions, si toutefois M. Dartois est bien renseigné à ce sujet. Toutes les remarques de ce genre sont naturellement soumises à la même condition.

Artse, s. f., arche, coffre.

Artse-ot-banc, s. f., arche-à-banc, coffre, mais moins élevé, plus long, muni d'un dossier et servant de banc; se met ordinairement derrière le poêle ou à côté. H. *archibanc*.

Artset, s. m., argon, archet; baguette pliée en demi-cercle pour prendre des oiseaux. D'autres l'appellent : trébuchet, cerceau, réginglette. V. La Font., I, 8.

Attet, s. m., orteil; doigt de pied. V. fr. *arteil*. Diez (1); H. *artel*.

Audzou, s. m., auge.

Audzoudi, aujourd'hui.

Au fu, s. m., cuisine; pièce où est le feu *(fu)*.

Auletot, s. f., pan d'un habit, basque. V. fr. *alette*, petite aile; lat. *ala*.

Aulot, s. f., aile; lat. *ala*.

Auluardzès, s. f. pl., espèce de fruits analogue au myrtille, mais d'un bleu plus clair. La tige qui le porte est un peu plus haute que celle du myrtille et le feuillage est d'un vert bleuâtre. Cet arbuste ne se trouve guère que dans les tourbières. Le fruit en est plus tardif que celui du myrtille. H. *aiges* (aïdgès).

Auluеutot, s. f., alouette. Lat. *alauda ;* H. *alauveta*.

Aumonnot (aumôn-not), s. f., aumône.

Aunot, s. f., aune.

Auouot ou *auwot*, s. f., eau. Lat. *aqua;* v. fr. *avoé*. Cf. D., p. 228, v° *eau*.

Aupan, qui économise, amasse, d'*au pan*, au pain; comme on dit *au fu*.

---

(1) C'est par le nom de l'auteur que nous désignerons désormais l'*Etymolog. Worterbuch der romanisch. Sprœchen*, de M. Diez. 2e édit.

Aupri, s. m., empire, autorité, supériorité.

Auquêlot, s. f., sorte de parasite, d'écornifleur. Lat. *adsecta*. Voy. *ôquélot*.

Auquet, quelque chose. V. fr. *alquès, aucques*, un peu; Ducange, vº *acquitare*; latin *aliquid*. Cf. Dart., p. 151, vº *auque*; H. *alque*.

Auta, s. m., autel. Lat. *altare*; v. fr. *auteu*.

Autroma, autrement; vient du fém. de l'adject. qui suit. C'est un mode de formation général.

Autrou, autre; fém. *autrot*. Lat. *alter* : de là l'adverbe qui précède.

Auva, s. m., ou *ôva*, orvet; espèce de reptile.

Auwot, eau. Lat. *aqua*; v. fr. *ewe*.

B

Badji, f. Basilide; nom propre de femme.

Badjou, s. m. (bâ-djou), ridicule, gauche. Ital. *baciocco*, benêt.

Bac, s. m., bouc.

Badoulai, m.; *badoulau*, f., bariolé; surtout en parlant des vaches de différent pelage. B. lat. *variolatus*.

Bagnoulet, s. m., petit baquet. H. *bagnoulet*, petit vase où la fileuse met de l'eau pour mouiller ses doigts; c'est, aux Fourgs, *l' poutet*, petit pot attaché au rouet.

Baïa, bai; cheval bai.

Baillès, s. f. pl., barrière composée de deux montants en bois, qui reçoivent dans de grands trous des traverses formant quatre ou cinq rangs horizontaux, qui se déplacent un à un à volonté, en s'enfonçant dans les trous qui en reçoivent les extrémités, de manière à laisser le passage libre pour les personnes, les bestiaux ou les voitures. Ces sortes de barrières ne se construisent que sur les chemins, à l'endroit où ils traversent les murs. B. lat. *bailleium*, espèce de fortification, ou lieu renfermé par une palissade, par des pieux. V. Ducange.

On dit aussi *empartcheurès,* parce que la barrière est faite avec des perches.

Si cet appareil est de nature à tourner d'ensemble sur pivot, et que les parties en soient par conséquent solidement assujetties, il s'appelle *draise* (V. ce mot).

BAIS, *baissot,* bas, basse, enfoncé.

BAISIVOT, s. f., grande gamelle, grand vase de terre, terrine. V. lat. *camella;* v. fr. *faisoelle,* vaisseau à faire les fromages.

BAISS'TOT, s. f., jeune fille à marier. V. fr. *baisselete.* Voy. Littré, t. I, p. 58; H. *baissa,* servante, femme de chambre.

BAISSI, baisser. Ce verbe est aussi réfléchi.

BAITON, s. m., bâton.

BAÎTSE, s. f., brèche, fente, entrebâillement, intervalle étroit.

BALI, donner. V. fr. *bailler.* Voy. Litt., t. II, p. 117.

BANAI, s. m., pelle à feu. Vaud. *berna;* gr. βάναυσος, celui qui travaille auprès d'un fourneau, manouvrier, etc. Cf. D., p. 109, vº *bernasc.*

BANDIAU, s. m., bandeau.

BANDOT, s. f., bande. *Bandot de lâ,* flèche, bande de lard.

BARB'LLÔ, s. m., espèce d'aphthe qui vient à la langue des veaux; barbillon.

BARBOT-OT-DIEU, s f., barbe-à-Dieu, fougère.

BARDZI, s. m., écurie, étable à vaches. Pat. de Mouthe, *budze;* fr. bergerie; J. *bargerie.*

BAREU'LLOU, s. m., meuble en bois, lourd et grossièrement fait.

BARÎRE, s. f., barrière.

BAROT, s. f., barre, barrière; clôture d'un héritage.

BAROUCHOT, s. f., une pleine voiture à échelles. V. *baroûsset.* En patois picard, une *baruchée* est le contenu d'un tombereau. V. fr. *barrete* ou *charrette.* B. lat. *barrota,* espèce de chariot, la charge qu'il contient. V. Ducange. Item *barrotum,* tombereau.

BAROUSSÈS, s. f. pl., échelles d'un chariot à échelons ronds, excepté aux extrémités et dans le milieu. V. l'étymologie du mot ci-dessus.

Bartsou (pron. bâ-rtsou), f. *bârtse*, qui a perdu des dents, qui les a ébréchées. *Èbartsi*, faire une brèche à un instrument tranchant.

Baumot, s. f., fontis, fondis, cloche; creux formé par effondrement. Pat. de Mouthe, *bâmot;* b. lat. *balma;* vaud. *bauma*. Cf. Dart., p. 168, v° *balme*.

Bautse, s. f., banne à transporter le charbon, la sciure. Vaud. *beneita*, corbeille.

Baya, f., cheval bai; v. fr. *bayard;* b. lat. *bayardus*.

Bayounette, s. f., baïonnette. H. *bayouneta*.

Be-a-ba, s. m. l'*abécé*. H. *bé-a-ba*.

Bèdjôlot (pron. bè-djôlot,), f. pl., *bèdjôlès*, fruit mûr d'une espèce d'églantier. V. *gueuill'bouton*. Il y a cette différence entre la *bèdjôlot* et le *gueuill'bouton*, que la première est moins grosse, plus allongée, plus velue, plus tendre, d'un goût plus délicat que le gueuill'bouton.

Béculot, s. f., boiteuse dont les fesses vont et viennent de côté à chaque pas.

Bèdai, opération qui consiste à donner plusieurs petits coups de hache, en ligne droite, sur le bout d'une bille, dans toute l'étendue du diamètre, depuis le cœur à la surface, afin d'en mieux assurer la fente suivant cette ligne, quand on frappera plus fort sur la hache à coups de maillets.

Bedjôlot, s. f., fruit mûr de l'églantier. J. *besqueugnot*.

Bèdou, m., *bèdot*, f., tiède. Lat. *tepidus*.

Bédugot, s. f., baraque, hutte. Cf. D., p. 217, v° *borde*.

Bedzon, s. m., benjoin, résine du sapin. V. fr. *bijon*. Cf. D., p. 182, v° *béjon*.

B'ffet, s. m., buffet.

Bègosse, s. f., bécasse.

Bègu'nau, adj., se dit d'une vache rouge ou noire, marquée de blanc au front (V. *mouotèlot);* de là le nom propre de *bèguine* qu'on lui donne.

B'guin, s. m., béguin, espèce de bonnet de femme. Allem. *beghine* ou *begine;* H. *beguin*.

B'LLET, s. m., billet.

B'LLON, s. m., pièce de bois destinée à être débitée ou sciée en planches. On trouve dans les anciens auteurs, dans les manuscrits surtout : *billon, bille,* et plus tard *plot,* de la basse latinité *ploctus.* Les puristes veulent qu'on dise seulement *bois de sciage,* mais ce n'est là qu'une périphrase. Quoi qu'il en soit, notre patois vient ici confirmer l'érudition si étendue et si sûre de M. Littré. V. *Journal des savants,* mai 1857, p. 327 et 328. — Il ne faut pas confondre la bille avec le billot. Ce dernier mot signifie aujourd'hui et depuis longtemps déjà une pièce de bois non équarrie, d'un assez fort diamètre, mais d'une bien moindre longueur que celle de la bille. C'est plutôt un tronc à travailler dessus. Lat. *pila,* pilier, colonne. Cf. D., p. 181, v° *bille,* et p. 242, v° *plota;* H. *bilhoun.*

BÈLET, s. m., *bèlousse,* f. (pron. bè-let, bè-lousse), gourmand, gourmande, difficile sur le choix des aliments. Cf. D., p. 201, v° *belet.*

BÉLETOMA (de), superl., très doucement, positif; *béloma* (de), doucement, bellement. Se dit surtout en parlant de la santé. On dit aussi *tout plan,* tout doucement, tout bellement.

BÈL'TOT, belette; petite belle. V. la note de M. Dartois sur ce mot, p. 157. V. fr. *bestelette,* petite bête; Ducange, v° *zentala.*

BÈLUET (bè-luet), s. m., espèce de brouette à claire-voie, destinée à transporter de l'herbe. Le *bèluet* est encore une autre espèce de brouette qui a un fond en planches et pas de bords. Il est destiné à transporter du bois, des pierres, etc. V. le mot suivant.

BÈLUEUTOT, s. f., brouette. Cf. D., p. 245, v° *baïa;* O. *belluotot.*

B'GNI, bénir.

B'GNI, béni, fém. *b'nètot,* en parlant de la bénédiction du prêtre; *de l'auwo b'nètot,* de l'eau bénite. On dit aussi par extension, en parlant de la bénédiction du prêtre sur une femme ou sur une chose : *i lot begnot,* il l'a bénite; *b'gnot* en parlant de la bénédiction du ciel.

B'NOU, s. m., apophyse frontale qui supporte la corne du bœuf. Ne prend ce nom que quand il est mis à nu par la perte accidentelle de la corne. V. *ebnau.*

BÈRE, boire; impér. *bès.*

BÈTSE, s. f., potence. V. *baîtse.*

BRAI, s. m., *brau,* f. (ce dernier a vieilli), babeure, lait de beurre, ou résidu liquide provenant de la crême battue et convertie en beurre. V. *botiot,* autre nom du même, mais qui a vieilli également.

B'RI, s. m., berceau. Cf. D., p. 179, v° *bré.*

B'RÎRE, s. f., baratte, machine à faire le beurre : de *beurre, beurîre, brîre.* La finale *ire* indique aussi le lieu de la fabrication, comme *fretîre,* le lieu où se fabrique le fromage. Cette désinence correspond à la désinence française *ière :* poudrière, lieu où se fabrique la poudre.

BÈSOGU, s. m., besaiguë, instrument de menuisier et de charpentier.

B'SOTSE, s. f., besace, bissac. H. *bussacha, bussachassa, beussa, biassa;* ital. *bisaccia.*

BÈSOUGNE, s. f., besogne.

BESSON, s. m., jumeau, besson; fém. *bess'not.* Lat. *bis,* deux fois. H. *bessoun;* f. *bessouna.*

BÈSTOT, s. f., jeune fille adolescente. V. *baiss'tot.* Cf. Dart., p. 194, v° *baiçote.*

BET, s. m. H. *bet,* premier lait d'une vache qui vient de vêler; il se caille à la cuisson. C'est proprement ce caillé qu'on appelle *bei,* de l'ancien verbe *beter,* qui signifie cailler, se cailler; comme dans ce vers de la *Bataille d'Aleschans,* où l'on trouve encore un autre mot patois, *desoz,* dessous :

Desoz l'aubere li est li sang betez.

Le premier lait de la femme s'appelle *colostre.* Cf. D , p. 206, v° *bet;* Litt., t. I, p. 205.

B'TAI, mettre; v. fr. *bouter.* A vieilli.

BÈTOUA, boiteux; *bètouassot,* boiteuse. Cf. D., p. 245, v° *boiteux.*

B'tsaille, s. f., pl. *b'tsaillès*, découpures de bois résultant du travail du charpentier, du charron, etc. B. lat. *buscalia;* H. *bussalha,* copeaux faits à la hache.

B'tsaillon, s. m., petit copeau fait de même, éclat de bois. H. *bussalhoun.*

Bètse, s. f., crémaillère à potence tournante; se dit particulièrement de celle qui supporte la chaudière dans les fromageries.

Bètset, s. m., petit couteau; terme familier.

Bèts'vet *(ot,* à), tourné en long et à robours ou à contre-sens. V. fr. *bèchevet* ou *bèchevel.* V. Rabelais, liv. I, c. xii. Cf. D., p. 237, v° *bètchevèiche.* — Suivant M. Monnier, ce mot s'emploie proprement en parlant de deux ou plusieurs personnes qui couchent dans le même lit, et dont la tête des unes est aux pieds de celle des autres, ce qui fait qu'il y a *double chevet.* Lat. *bis,* deux fois. J. *béchevet,* lit à double chevet.

Bètsi ou plutôt *rebetsi,* opération qui consiste à exprimer les dernières gouttes de lait du pis de la vache, quand il n'en donne plus par le procédé ordinaire.

Beudin, s. m., boudin.

Beudron, s. m., poteau auquel se fixe par le moyen d'un collet l'un des montants d'une barrière mobile. V. *draise.*

Beudzi, vieux mot qui ne subsiste plus que dans le composé *cenna-beudzi* (lieu dit d'une partie du communal). Ce mot, qui a son analogue dans *bardzi,* étable à vache (v. ce mot), ressemble davantage encore au mot *budze,* qui, dans le patois de Mouthe, signifie aussi bergerie. De sorte que *cenna-beudzi* (cernois-bergerie) indique un lieu où les vaches sont gardées et comme parquées. V. fr. *beudy,* étable à bœufs. V. Ducange, v° *beudum.* M. le Dr Renaud croit que *beudzi, bredzi,* signifie berger, du vieux français *bregier,* d'où l'on aurait fait le lieu dit *cernois des bergers (cenna-beudzi).*

Beuilli, regarder sottement, indiscrètement, longtemps, avec convoitise. V. fr. *bayer,* tenir la bouche ouverte, désirer vivement. Cf. D., p. 163, v° *beûiller;* Litt., II, p. 32.

Beus'nai, ressentir une légère douleur; se dit surtout du froid

éprouvé aux doigts : *lès dats me besouanont,* les doigts me font mal (du froid).

Beussnieu, s. f., blessure; plaie, ulcération.

Beus'lli (pron. be-s'lli), se dit des vaches qui, piquées par les taons, ou craignant de l'être, s'enfuient la queue en trompette. V. fr. *besiller,* tourmenter, vexer; b. l. *besilium.* Cf. D., p. 163, v° *besi.*

Beusot, s. f., bouse, excrément de la vache.

Bettnai, fureter, chercher à loisir, sans bruit, tâtonner.

Beutstot, s. f., buchette, petite bûche, courte paille ; le morceau de bois, d'os, de baleine, de plume dont se servent les enfants pour indiquer les lettres qu'ils nomment ou qu'ils assemblent quand ils apprennent à lire. Ital. *brusco, busco.* Cf. D., p. 179, v° *bûche de paille.*

Biai, m., fausse-équerre, sauterelle; instrument de menuisier.

Biainot, s. f., excentricité, extravagance, quinte, lubie, trait de folie, accès de tout cela.

Biau-l-et ben, bel et bien (*l* euphonique).

Bilai, aller, partir, marcher; *faire ot bilai,* faire déguerpir, *faire filer.*

Bicqu'llai, loucher. V. fr. *bigler;* J. *bicler.*

Bicqu'llou, s. m., *bicq'llot,* f., homme, femme qui louche. V. fr. *bigle;* voy. *boundi.*

Binette, s. f., latrines. Pat. de Mouthe : *binettets.*

Bioulot, s. f., bouleau. Lat. *betula.* Cf. H. *bioule.*

Bioulès, s. m. pl., rejets des plantes ligneuses, surtout du saule. *R'bioulai,* repousser ainsi.

Bisque, enrage, peste. Apostrophe tirée du verbe *bisquer,* être vexé sans qu'on le fasse trop paraître.

Blaudot, s. f., jupe. A Mouthe : *bladot.* V. fr. *biaude,* robe de femme.

Blesson, s. m., petite poire blette. Cf D., p. 217, en note; p. 185, v° *fauda.*

Blettot, s. f., *blettès* plus usité, f. pl, bettes. Cf. D., p. 182, v° *blède.*

Bloussét, s. m., morceau de beurre pris avec les deux doigts et le pouce dans une plus grande masse.

Bloussi, pincer la peau avec l'index et le pouce; pincer une étoffe. Gr. ψάλσις, action de pincer.

Bodîre, s. f., jument qui n'a pas été en chaleur dans l'année, et qui n'a pas conçu. On disait dans le vieux français *brahaigne,* en parlant de tout animal femelle dans le même cas. H. *jabre.*

Bodot *(ot),* locut. adverbiale, inutilement.

Boiton, s. m., soue (du lat. *sus,* porc), tect à porc, étable à cochons.

Boitot, s. f., boîte. B. lat. *bustica;* dans le métier à tisser : *bauque;* la boîte à purin : *tinette.*

Bolaï, retarder, occasionner du retard à quelqu'un, surtout en l'amusant; lui faire perdre son temps. Gr. ἀναβάλλω.

Bolanci, balancer.

Bôlon, s. m., petit pain d'avoine, gros comme le poing, très desséché et qui peut se conserver longtemps sans moisir; boule, petite boule.

Bondot, s. f., bondon du tonneau; la bonde est le trou à boucher avec le bondon.

Bondzraiou, s. m., bonjour; ancienne formule de salut remplacée par *bonjou.* Ce mot est toute une phrase, dont les différents éléments se sont agglutinés avec le temps, et qui se décompose ainsi : *bon-dzeur-aï-ou,* bon jour ayez-vous. Le *r* de jour s'est conservé et ferait croire qu'anciennement on disait *djour, dzour, dzeur.* On dit aussi : *bon véprou, véprâiou, bons'raïou.*

Bontin (bon-temps), s. m., printemps. Cf. Dart., p. 232, v° *saisons.*

Bos, s. m., bais. V. fr. *bos.*

Bos *(lès,* les), s. m., les bois. — Perches, presses, manivelles, etc., servant à presser et à contenir une charretée de foin, de récolte sur le chariot qui doit le transporter.

Botiot, s. f., beurre de lait. A vieilli.

Bôtsau, s. f , bouchon, couvercle. *Bôtsi,* boucher.

Bôts'tot, s. f., clignemusette; espèce de jeu dans lequel les enfants se cachent, pendant que l'un d'eux ferme les yeux et les cherche ensuite.

Bott'ret, s. m., batte, petite batte; partie de la baratte. Elle est composée d'un manche et d'un disque en bois percé de plusieurs trous, appelée proprement *bat-beurre*. V. *baratte*.

Bott'rot, s. f., nageoire; planchette flottante à la surface du lait porté dans le banneau pour empêcher le lait de se répandre.

Bouagne, s. f., borne. B. lat. *bouna, boyna*. Cf. D., p. 244, v° *bône*.

Bouanou, s. m., orvet; adj. borgne; f. *bouanot*. Cf. Dart., p. 182, v° *borgne*.

Boucanai, boucaner, faire sécher la viande en l'enfumant; faire une grillade; plaisanter quelqu'un, le turlupiner, s'en moquer.

Boucq'llai, boucler.

Boudon, m. bourdon.

Boud'nai, bourdonner.

Boudiau, s. m., bordel. V. fr. bourdau. *M'nai l' boudiau*, mener une vie déréglée, libertine.

Boud'nire, s. f., nid de bourdon.

Boudon, s. m., bourdon.

Bouébou, s. m., berger, adolescent; fém. *bouébot*, bergère, adolescente. V. *bèstot*. Cf. D., p. 206, v° *boûbe*.

Bougnau ou *bouniau*, s. m., gros tuyau servant à conduire les eaux qui alimentent les fontaines; panier en écorce destiné à contenir la cueillette des fraises. V. fr. *bourneau*.

Bougnon, s. m., tonneau défoncé d'un bout; le plus souvent petite bille dont le cœur pourri est évidé; meuble tout à fait primitif et qui sert particulièrement à recevoir les résidus du vannage. Aux Usiers, le *bougnon* est le panier servant de ruche aux abeilles (Dr Renaud).

Bouille, s. f., bannette, vase en bois qui se porte d'une main par un trou pratiqué dans l'anse unique. Cf. *brondot*.

Bouis, s. m., buis. H. *bouis*.

Bounet, s. m., bonnet. H. *bounet.*

Bouotsot, s. m., buisson. Cf. H. *bosc,* bois.

Broubot, s. f., bourbe, boue.

Bouïot, s. f., lessive, du v. fr. *buée;* b. lat. *buo,* primitif d'*imbuo.* Cf. D., p. 207, v° *bue;* O. *bouaïe.*

Boula, s. m., bolet, agaric propre à faire de l'amadou. Lat. *boletus.* Cf. D., p. 152, v° *boulaï.*

Bounaï, *bicq'llai,* loucher. Pat. de Mouthe, *bouneyi.* Cf. D., p. 245, v° *borne.*

Bouniau, s. m., tuyau de fontaine surtout. Voy. *bougnau.* Cf. D., p. 182, v° *bourneau.*

Bounot-fennot (bonne femme), s. f., sage-femme.

Bouosse, s. f, grand tonneau à douves de sapin très minces, destiné au transport des fromages de Gruyère ou du sel. Bas l. *bocia.* Cf. D., p. 168, v° *bosse.*

Bouotsot, s. m., buisson; autrefois *bouosson (lès gros-bouossons,* les gros-buissons, lieu dit). V. fr. *boisson, buisson, bois taillis.*

Bouquin, s. m., inflammation, éruption aux lèvres, aux angles de la bouche. Cf. D., p. 182, v° *bouquin.*

Bouranflou, s. m., boursouflé, surtout du visage; fém. *bouranflot.* Cf. D., p. 238, v° *bourenfle.*

Bourrai, condamner une porte en dedans au moyen d'une cheville en bois ou en fer. V. *bourrot.* Signifie aussi maltraiter en paroles, rudoyer, pousser rudement.

Bourrau, s. f., bourrade.

Bourriau, s.m., bourreau; collier de cheval; exécuteur des hautes-œuvres; persécuteur. Cf. D., p. 244, v° *bourrel.*

Bourriaudai, tourmenter. J. *bourreauder.*

Bourrot, s. f., cheville de bois servant à fermer une porte en dedans; bourre de la charge d'une arme à feu.

Bourtse (broche), s. f., fuserolle; brochette qui traverse la canette à espoulin. V. *èpeulot; — travouillotte,* broche qui traverse la bobine lorsqu'on travouille ou vide le fil en le faisant passer de la bobine sur le dévidoir.

Boûrtsès, s. f. pl., échantignolles; cheville qui tient en rapport l'essieu et le lissoir.

Bousse, s. f., bosse. Cf. D., p. 233, v° *pousser* et ses congénères ou dérivés.

Boussu, adj. m.; *boussuot*, f.; bossu, bossue.

Boutacu, siége à un pied armé d'une pointe et attaché par une courroie aux reins de l'ermailli lorsqu'il trait les vaches: de *bouté-au-cul*, qui recouvre le derrière. Cette espèce de siége n'est en usage que dans les chalets.

Boutaille, s. f., bouteille.

Bout'nai, boutonner.

Bout'nîre, s. f., boutonnière.

Boutèssot, s. f., génisse de deux ans qui devient mère, contre la loi commune qui est de concevoir à trois ans; conception prématurée; fille-mère. — *Prend' de boutet*, concevoir avant le temps. Cf. D., p. 234, v° *bouter*.

Bouticq'llot, s. f., boutique.

Boutsa, adj. m.; *boutsâdot*, f.; qui a la figure barbouillée, noircie. Cf. D., p. 182, v° *boucha*.

Boutsadot, s. f, laie; instrument de maçon.

Boutson *(ot)*, se mettre la face contre terre ou sur les genoux. Analogue du v. fr. *boucheton*, se mettre à boucheton, s'appuyer des mains sur ses genoux. Cf. D., p. 175, v° *bouchon (à)*. Se dit aussi, dans le Nivernais, de celui qui est couché la face contre terre : J. *boucheton*.

Bouttot, s. f., botte.

Bouvaï, se dit de la vache fréquemment en chaleur, mais qui ne conçoit pas malgré les approches du taureau. Ce verbe reçoit parfois une application analogue peu décente.

Bovai, baver.

Bottre (battre); locher, en parlant du fer à cheval qui se détache.

Bôzot, s. f., morceau d'étoffe ou de papier replié plusieurs fois sur lui-même, autour duquel on pelotonne le fil à coudre ou à faire le bas.

Brai. V. *botiot*.

Braï, broyer, marcher dans la boue; *braïnai*, y marcher comme à plaisir. Cf. D., p. 175, v° *breu, bru*, boue.

Braïon, s. m., qui marche mal, en piétinant, la pointe du pied en dedans et à petits pas.

Brannai (bran-nai), branler.

Brau, s. f. V. *botiot* et *brai;* lait de beurre. Archaïsme.

Brecé, s. m., gauffre; espèce de pâtisserie.

Breci, bercer. V. fr. *bercier*.

Brecin, s. m., bois scié, façonné, à dessins naturels.

Brecq'llon, s. m., menu bois, débris laissé par le bûcheron sur le terrain d'où le gros bois a été enlevé. H. *branquilhoun;* allem. *Bretchen*.

Brecot, s. f., morceau, fragment. Allem. *brechen*, casser.

Brecqu'llou, s. m. pl., lunettes, bésicles.

Bredouilla, s. m., bredouilleur, causeur intempéré; bavard.

Bregand, s. m., brigand.

Bregandai, courir les cabarets. Mouthe : *brelandai*.

Breiôlai, courir de droite et de gauche en désœuvré; rechercher les aventures galantes. J. *brioler*.

Breiôlot (bre-iôlot), s. f., coureuse; femme d'une vie suspecte. En pic. *breude*.

Brelai, brûler.

Brela, s. m., champ préparé par l'écobuage; opération qui consiste à brûler la terre enlevée. Nom de lieu : hauteur boisée en face de la Beuffarde. Ce qui semblerait indiquer qu'on avait autrefois écobué cette partie du communal; ce qui est peu vraisemblable d'ailleurs. Je préfère l'étymologie suivante : P. *brellé*, jachère, pâturage.

Breloco, s. m. (brel'-o-co), qui brûle la gorge; qui la dessèche; cet état même.

Bresi, s. m., viande salée et fumée; salé, absolument pris : du salé, du *bresi*. Du fr. brésil, parce que la viande ainsi préparée et conservée est sèche, rougeâtre comme du bois de Brésil.

Bresi, briser, mettre en pièces. Cf. D., p. 183, v° *bresiller*.

Brètai, tirer de côté, en parlant du conducteur d'une voiture, d'un cheval; faire place; prendre le large. All. *Breite*, largeur. Cf. D., p. 225, 226, v° *bèsantenna*. J. *brater*.

Bretalot, s. f., bretelle; pl. *bretalès*.

Brètsès, f. pl., formation du second fromage ou de la seconde levée, ou *sera*, sans acide étranger; ou par l'acidité naturelle du petit-lait, ce qui est un défaut. V. *sèrot*. M. Renaud définit ainsi ce mot : Lait et petit-lait qui se caillebote en cuisant; caillebots du lait.

Bretzgau, s. m., superficie de la masse caillée du lait, que le fromager enlève avec sa cuiller à écrémer avant de décailler. C'est du caillé très gras, très savoureux, fort apprécié des amateurs.

Breu, s. m., soupe, bouillon ,et surtout la soupe à la farine ou à l'oignon. S'il n'y a que du sel et du beurre, c'est du *breu-na* (soupe noire). Le breu-na où a cuit du lard n'est pas la plus mauvaise soupe, surtout pour un jeune estomac. Fr. *brouet;* allem. *Brühe*, sauce, bouillon. Cf. D., p. 175, 244, v^is^ *breu*, *brou*, et H. *breu*, breuvage.

Breulès, s. f. pl., ciboulettes. Cf. D., p. 225-6, v° *besantènna*.

Bringou, *bringôt*, boiteux, boiteuse, dans le sens dérisoire du mot allemand *hinken*. Cf. D., p. 225 et 226, v° *besantènna*.

Bri, s. m. berceau. Provenç *brès*.

Brô'lli (pron. brô-lli), brouiller; salir, par exemple, une feuille de papier blanc, une écriture; tricher au jeu.

Bromai, mugir, en parlant de la vache ou du bœuf. Fr. *bramer*, qui se dit du cri du cerf; allem. *brummen*. Cf. D., p. 206, v° *bramâ*.

Brondot, s. f., banneau, grand vase en bois, à bretelles, destiné à porter le lait à dos d'homme ou d'âne, comme dans une hotte renversée et bouchée. Les banneaux à dos d'âne s'appellent mieux *tinettes*.

Brontsi, broncher.

Broquot, s. f., celui, celle qui reporte à tort et à travers ce qu'il a entendu dire, sans la moindre retenue.

Brossès, f. pl., ce que laisse le bétail dans sa crèche, après l'avoir tourné et retourné du mufle pour en tirer les derniers brins d'herbe. —*Èbrossai,* nettoyer la crèche de ses impuretés. Esp. *broza,* débris, restes. Cf. D., p. 179 et 201, v° *brousses.*

Bross'lès, s. m. pl., fourchons sortant par derrière de chaque côté de la queue de la flèche d'un chariot.

Brot, s. m., bras. Au figuré, tasseaux, espèces de bras qui tiennent aux pannes et aux colonnes par des tenons entaillés, emmortaisés.

Brot'lleu, s. m., blutoir, bluteau; moulin à paroles, bavard; — pantalon trop large, qui va et vient à chaque pas comme le blutoir.

Broubot, s. f., boue. Fr. *bourbe.*

Brousse, ne se dit guère que dans cette locution : *ova ot brousse,* avoir à manger au delà de son appétit, surabondamment, à en laisser. V. *brossès.*

Broussu, *broussuot,* qui a les cheveux hérissés. Angl. *brushy;* all. *borstig.* Cf. D., p. 207, v° *broussu.*

Brû'lli (bru-lli), cri du bœuf quand il entre en fureur. Ce cri diffère du mugissement. — Porte d'une crèche, ordinairement de la grange à l'écurie. Pat. de Mouthe : *brinclion.* Se dit aussi du bruit du ventre dans les borborigmes. Dans un sens qui n'a pas d'analogie avec les précédents, c'est l'ouverture pratiquée dans une cloison qui sépare la grange de l'écurie, et par où l'on passe le foin dans le ratelier ou la crèche.

Brure, bruire, faire du bruit, surtout en parlant de l'orage qui se prépare. V. fr. *bruur,* bruit, vacarme.

Bu, s. m., bœuf. V. fr. *bue. Tia bu!* mots d'excitation adressés au taureau. Ce n'est pas le cas de le dériver de *sta, bos, reste tranquille, bœuf,* comme on l'a fait. Cf. D., p. 151, v° *armau.* En cymrique, *bu.* Cf. Bial, *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs,* 1862, p. 145.

Bubot, s. f., planure, copeau formé par le rabot; *p'saille* ou *b'saille,* copeau fait avec la hache; *r'taillon,* copeau fait en abattant du bois.

Bussai, pousser. Pat. de Mouthe : *buchai*. Cf. D., p. 232, v° *pousser*.

C

Cagne, s. f., état momentané de paresse, de prostration; celui qui est dans cet état. Ital. *cagna*, chienne; lat. *canis*, chien. Cf. D., p. 175 et 244, v° *cagne*.

Cahi, haïr.

Caillô, s. m., caillou. V. Littré, t. II, p. 123 et 147.

Caillot, s. f., caillebotte, masse de lait caillé.

Cainnot, s. f. (cain-not), cannette ou cannelle; robinet adapté au tonneau. Gr. χαίνειν, s'entr'ouvrir. La *cannelle* est munie d'un piston; le *robinet* porte une clef.

Cainou, qui sonne creux. Lat. *canorus*. Se dit proprement d'un tonneau vide, et par extension d'une personne d'une faible poitrine. Gr. κοῖλος, creux.

Caïon (ca-ion), s. m., cochon, dans un sens familier. — H. *caïoun*.

Cairaimmot (cai-rain-mot), s. f.; carême.

Cairmentrant, s. m., le mardi gras; carême entrant.

Cairmotse, s. f., écume que rend le beurre à la cuisson.

Caisse-paille, s. m., paillasse; presque caisse-à-paille.

Caitou, s. m., coude. H. *coide*.

Caitrot, s. f., couverture de lit. V. fr. *coite (caite)*; avec la désinence féminine *caitot*, et par conséquent *caitrot*, comme dans les vers de Regnier, sat. XII :

> Disant ceci, toujours son lit elle brassait,
> Et les linceuls trop courts par les pieds tirassait,
> Et fit à la fin tant par sa façon adroite,
> Qu'elle les fit venir à moitié de la *coite*.

En gr. κοίτη, couche, lit

Caivot, s. f., cave.

Calamandre, s. f., espèce d'étoffe. H. *calamandra*.

CALÔ, s. m., huppe, touffe de plumes saillantes sur la tête de certains oiseaux. Gr. καλός, beau.

CALOT, s. m., ce qui est bon, agréable; ne s'emploie guère que dans cette locution : *faire son calot* d'une chose, s'en régaler. Gr. καλός.

CAMBAI, enjamber. B. lat. *comba, cambia*, jambière. — J. *gamber*.

CAMBAU, s. f., enjambée, de *cambai*. V. ci-dessus. J. *gambée;* H. *encambada, gambaut*.

CAMPAINOT, s. f., clarine (et non campaine ni campanode), clochette que les vaches portent au cou. Lat. *campana*.

CAMPÔTOT, s. f., compote de choux, de raves, etc.

ÇANAI, cerner.

CANCOUAINOT, s. f., hanneton. Pat. de Mouthe, *cancouellot*.

CANOUNIER, s. m., canonier. H. *canounier*.

CAPOTTE, s. f., vêtement, redingotte; contenu d'une ruche à miel.

CARAI, carré.

CARIAU, s. m., pied de bois à scier, bois de sciage. V. *b'llon*. Ital. *caricare,* charger; celte : *carriare,* charrier (?).

CAR'TOT, s. f., carotte.

CAROU, s. m., coin, angle rentrant ou saillant; de carré, le carré présentant des coins. H. *caire*.

CAROU *(i carou ben,* je croirais bien, pour *i crarou ben)*.

ÇARVÉLOT, s. f., cervelle, cerveau.

CASSE; je t'en casse, marque d'incrédulité ou de défi. Même locution dans J., v° *casser*.

CATI, s. m., gâteau, galette. Le Dr Renaud le décrit ainsi : bordé d'un bourrelet saillant et festonné d'impressions digitales; fait de pâte d'orgée (mélange d'avoine et d'orge) ou d'orge, recouvert à la surface supérieure d'une pâte peu consistante (appelée *goumau)* faite de farine plus fine et d'eau ou de lait, puis arrosée de crême, de jaune d'œufs, ou émaillée de beurre. Cf. D., p. 207, v° *cati*. J. *gatiau*.

CAUBOULET, s. m., boulin; espace occupé par une vache dans

une écurie, formé par des planches attenantes à la crèche et séparant la crèche elle-même. En général, un réduit. Ici petit espace étroit à mettre un bœuf ou une vache : *cava bovis* (?).

Cauchon, s. f., caution. — *Cautiônai,* cautionner.

Caufounet (faire *lou),* s. m., se dit d'une femme qui se chauffe indécemment sur une chaufferette ou contre un foyer. En picard : *cafernot* ou *cafermot,* cuveau placé sous un four. V. aussi le *Vocabulaire bourguignon* de M. Mignard. H. *caffoùrna,* cachette; *caufar,* chauffer.

Caulot, s.f., bonnet de femme. V. fr. *cale*. Cf. Dart., p. 198, vº *câle*, et p. 207, vº *caule*.

Caulot-patot, s. f., ne s'emploie que dans cette locution : *poutai ot caulot-patot,* porter quelqu'un sur son dos, en lui prenant les cuisses sous les bras, en même temps qu'il se retient en croisant ses mains sur le devant du cou de celui qui le porte.

M. Renaud écrit *col-et-pattets,* cou et pattes, parce que, suivant lui, celui qui est ainsi porté a les cuisses sur les épaules de celui qui le porte.

Causse-me-dre, comme pour dire. Pat. de Mout. *caisse-mondeure;* lat. *mihi dicendi causa.*

Cautainot, s. f., commère, causeuse.

Caut'nai, passer le temps à causer, à dire des riens, à des commérages. Gr. κωτίλλω, je jase. Cf. D., p. 207, vº *cautaine*.

Cauva, de quel côté? Question adressée à quelqu'un qui chemine. Si l'on écrit *quova,* on aura le latin *quò vadis? où vas-tu?* Cf. D., p. 160, vº *quôvâ*.

Cauvot, s. f., caverne. B. lat. *cava*.

Cècq'llou du cô (cercle du cou), s. m., clavicule.

C'lli, ciller les yeux; les fermer et les rouvrir immédiatement.

Cem'tîrou, s. m., cimetière.

Cendreuille, s. f., femme déguenillée, paresseuse et sale.

C'nèlot, s. f., *c'nèlès,* pl., prunelle sauvage. V. fr. *cenelle*. S'emploie plus ordinairement au pluriel.

Cerdjou, s. m., cierge.

Ç'tu, c'tu-ci; c'tot, c'tot-ci. V. fr. *cestuy, ceste-cy*. *C'tu*

et *c'tot* devant un nom propre : *c'tu-ci, c'tot-ci* comme adjectifs démonstratifs. *Cestuy.Lisandre* (dans Amyot), ce Lysandre; mais sans qu'il y ait mépris ou autre mauvais sentiment, comme il arriverait aujourd'hui dans l'emploi de *ce* avec un nom propre.

Cuss'lli, parler bas, entre les dents.

C'vi, s. m., ancienne mesure de capacité pour les graines. H. *civadier,* de *civada,* avoine.

C'vire, s. f., civière.

Cha, s. f., sueur.

Chai, suer.

Chandon, s. m., rubans que les femmes portent à leurs bonnets, à leur ceinture. Lat. *cingere;* ital. *cinghia,* sangle.

Chantaïnot, s. f., centaine ou sentaine; fil qui lie l'écheveau, et par où l'on commence à dévider.

Chantot, s. f., ceinture. J. *chante;* lat. *canthus.* Proprement bande de fer qui entoure la roue. H. *cinta.*

Chau, s. m., seau. Pat. de Mouthe, *greyau.* Cf. D., p. 191, v° *seille.*

Chendrot, s. f., cendre. Ne se dit guère qu'au pluriel.

Cheu, s. m., ciel; ciel de lit. A vieilli dans la première acception; on dit : le temps, excepté dans le sens spirituel où l'on dit ciel ou *paradis.*

Cheudre, suivre. V. fr. *sigre.*

Cheutot, s. f., suite.

Chui, six. P. *chewech.*

Chuisse, *chuissèssot,* adj., suisse, suisse. O. *chuitze.*

Chot, s. f., ondée, averse. Pat. de Mouthe, *souot.*

Chot'nai, garrotter le chargement d'une voiture.

Choton, s. m., garrot; morceau de bois qu'on passe dans le lien qui assujettit le chargement d'une voiture, et qui le retient plus fortement encore par la torsion. Vaud. *chalton.*

Cîvès, f. pl., cives, civettes; espèce de poireau, plante potagère; *civot,* f. sing. V. fr. *cive, chive,* oignon.

Cin'lli (cin-lli), cingler, frapper fort d'un fouet, d'une verge ou d'un instrument flexible.

Cô, s. m., cou, col.

Cobô, s. m., sabot.

Cobot, s. f., vieille vache destinée à la boucherie. Lat. *vacca*, et par métathèse, *cava*, puis *caba;* espag. *cabra*, vache à lait. *Ècobai*, abattre; tuer la vache.

Cobouli, s. m., sabotier.

Coboussi, s. m., cabosser, bossuer. Cf. D., p. 153, v° *cabouler*. J. *camborser*.

Cobri, s. m., chevreau. Pat. de M., *cabri;* lat. *caper*, bouc.

Cocouilli, agiter l'eau en tous sens, y tripoter. V. *gouille*. En patois champenois, *sagouiller*, troubler l'eau, l'agiter. Cf. D., p. 220, v° *cacouillie* et *cafouillie;* H. *gafoulhar*.

Coffot, s. f., cosse de pois, gousse, silique; le grain y marque une dépression appelée *alvéole*. H. *coffa*, coiffe; gousse de pois.

Coffot, s. f., *coffot dès uillous*, paupière.

Côfrou, s. m., coffre. B. lat. *coffrus* et *cofrus*.

Coin, s. m., coin à fendre le bois.

Coin, s. m., bâtard, enfant naturel. Gr. κοινός, commun, qui appartient (ou peut appartenir) à plusieurs (?) — Fém. *cougne*. *Cougni*, faire des enfants naturels, en parlant des filles-mères.

Coineau, s. m., dosse; première et dernière planches enlevées sur la bille, et qui sont convexes par une de leurs faces. Voy. *couènau*.

Cointsi, salir. Lat. *coinquinare*. Le provençal a une expression analogue.

Coiteusot, s. f., fouace, gâteau épais, de pâte seulement. Diffère du *cqnieu* par une moindre épaisseur. On fait de la *coiteusot* au four, au foyer sous la cendre. On y cuit aussi des alises, des pommes de terre. La différence essentielle entre la *coiteusot* et le *cqnieu*, c'est que la première est faite de pâte fermentée, et la seconde de pâte sans ferment ou levain.

Coitot, s. f., hâte; *ova coitot*, avoir hâte. Ital. *fretta;* grec, τάχος. Cf. D., p. 169, v° *couite;* H. *coita*.

Côli, s. m., collier de cheval, de chien, etc.

CÔLIQUAINOT, s. f., mot d'un sens mal déterminé, qui entre dans un ensemble d'autres dont se servent les enfants comme moyen de charmer l'écorce qui doit s'enlever tout d'une pièce, dans une petite longueur, pour former des trompettes au moment de la première sève. Cf. H. *coulicouna,* légère colique.

CÔMAI, se dit des chevaux qui se grattent ou se caressent mutuellement, et par analogie des personnes qui se flattent les unes les autres. V. *cômot.*

COMB'TOT, s. f., petite vallée. H. *cumbetta.*

COMBOT, s. f., vallée. V. fr. *combe;* bass. lat. *cumba,* d'origine celtique (?); esp. *comba.* Cf. D., p. 201, v° *combe.* H. *coumba.* Gr. κύμβος.

CÔMOT, s. f., crinière du cheval. Lat. *coma,* chevelure. Cf. D., p. 152, v° *coma.*

COMPÉ, s. m., compas.

COMPTOU, s. m., compte, et CONTOU, conte.

CONDURE, conduire. H. *condurre.*

CONDUTOT, s. f., conduite.

CONFARON, s. m., du fr. *confanon, confalon, gonfalon, gonfanon,* bannière. Bass. lat. *confaronus.* Cf. D., p. 189, v° *conferon,* et p. 238, v° *confaron.*

CONFÈCHEU, s. m., confesseur, confessionnal.

CÔPAI, couper.

CONTREFU (contre-feu), s. m., contre-cœur de la cheminée.

COS, s. m., coup. V. fr. *cos.*

CÔ, col, cou.

COSS'RÔLOT, s. f., casserole en terre qui va au feu; caquerolle, espèce de poêlon à trois pieds et une queue. V. *coss'tot.*

COSS'TOT, s. f., casserole en fer. La caquerolle est en cuivre. H. *casseta.*

COSSOT, s. f., vase ou bassin en cuivre, muni d'une longue queue ou manche de même métal, servant à puiser l'eau dans le seau pour les usages culinaires. Peut-être disait-on dans le principe *crossot,* du grec κρωσσὸς, vase. Lat. *capsa,* vase. En

pat. savois. *casse;* bass. lat. *cassia, cassa*. Cf. D , p, 205, note, v° *casse*. J. *casse*. H. *cassa*.

Cotîre, s. f., pente d'une colline. Pat. de M., *couatiere;* de là *couotîre*, une partie du territoire en coteau.

Cotse-mans (cache-mains), s. m., manchon.

Cotset, s. m., étui à épingles, à aiguilles, cache-aiguilles.

Coua, s. m., cœur, corps, cor, cors.

Coua-de-founet, s. m., tuyaux de poêle.

Coua ou *cowa (a* bref), s. m., couvent. Cf. Litt., t. II, p. 140.

Couadot, s. f., corde.

Couaitot, s. f., serum, petit-lait clair, qu'on appelle plus ordinairement *cuite*, et qui est le dernier résidu séreux dans la fabrication du second fromage appelé *séra* ou *séré*. P. *gwitot*.

Couanès, s. f., ranches plantées sur le lissoir (v. *lissoir);* celles de devant sont souvent plus grandes que celles de derrière : ce sont les *grandes cornes*.

Couanot, s. f., corne, fait de corne. — *Counai*, frapper de la corne; sonner du cor. Voy. *counai*.

Couanot, s f., coin, angle saillant ou rentrant. *Counot du bos*, coin du bois. Même acception dans J. *corne*.

Couchi, v. n., se dit de la neige qui tombe drue et fortement poussée dans une direction par le vent. V. *treub'lli*.

Couchou, s. m., neige qui tombe en abondance et qui est poussée par le vent.

Çou-ci, ceci.

Couchi, v. impers., neiger en abondance. Dans ce mot et dans quelques autres la chuintante *ch* s'emploie comme en français.

Couchou, s. m., neige qui tombe épaisse et à gros flocons.

Coucon, s. m., petit pain d'orge ou de froment que les marraines donnent en étrennes à leurs filleuls. All. *Kuchen*, gâteau Peut-être aussi de *couca*, qui représenterait la quantité de farine nécessaire pour le *coucon*. V. Ducange, v° *couca* et *conca*.

Coudet, s. m., collet servant à relier une barrière mobile à un poteau fixe. V. *draise*.

Coudi, s. m., cordier.

Coudiani, s. m., cordonnier, du v. fr. *corduanier*. Ce nom vient, dit-on, de *cordouan,* parce que le meilleur cuir était celui de Cordoue, en Espagne.

Couélai, pleurnicher. J. *couiler*.

Couélon, culot, s. m., le dernier éclos de la couvée, ou le plus petit, le moins fort; le dernier reçu d'une compagnie.

Couènau, s. f., dosse. H. *escouin, escouden*. V. *coineau*.

Couènot (couè-not), s. f., couenne. Cf. D., p. 183, v° *couenna*.

Couési (se), se taire. V. fr. se *coisier* ou *quoisier;* lat., dans un sens plus large : *quiescere,* rester en repos.

Couèteûsot, s. f. V. *coiteusot*. B. l. *coitare,* fréquentatif de *coquere,* cuire.

Couètsou, s. m., fromager; terme de dérision.

Couettot. V. *coitot*.

Cougne, s. f., mère de bâtards. V. fr. *coigner,* avoir des rapports de sexe à sexe dans un coin, à la dérobée, illégitimes. H. *chornia,* prostituée.

Couilleu, s. m., couloir à passer le lait.

Couilli, s. f., cuiller.

Couintsi. V. *cointsi*.

Couïon, poltron. H. *couïoun*.

Couîre, cuire. H. *couire*.

Couisson, s. m., pinson. Bourguig. *quinson;* H. *quinson*.

Couitot, s. f., débris de légumes ou autres denrées analogues qu'on fait cuire pour le cochon ou le bétail.

Coulau, sobriquet. H. *Coulau,* pour Nicolas.

Coulau-prêtre, s. f., espèce de fleur de la famille des orchidées, et dont nous parlerons dans la partie botanique de cet ouvrage. Du fr. *coul-au-prêtre*.

Coul'not, s. f., colonne; du v. fr. *coulonne, coulno, coulnot*.

Coul'not-drètot, s. f., station sur la tête et les mains, les pieds en l'air.

Coul'not-pètot, s. f., culbute ; chute de celui qui veut faire *lot coul'not-drètot*. H. *corna-budeau*.

Coumairce ou *coumèrce*, s. m., commerce. J. *coumarce;* H. *coumerce.*

Coumission, s. f., commission. H. *coumission.*

Coumun, commun. H. *coumun.*

Coumuniai, communier.

Counai, v. fr., *corner*, crier, proclamer à son de trompe; frapper de la corne. On dit aussi, du moins dans le val de Mouthe, *counaï*. Le tout de *coudnot*, corne. Cf. Dart., p. 178, v° *corner*. J. *corner, cosser,* frapper de la corne.

Counaille, s. f., corneille. A vieilli.

Couniossance, s. f., connaissance. J. *counaissance.*

Couniotre, connaître.

Counon, s. m., corne de fourche, de trident.

Couossîre, s. f., lissoir, partie de devant du chariot, qui se met sur l'*etsomiau*. V. ce mot.

Couot, s. m., travée; unité de longueur d'une grange.

Couotai, coûter.

Couotieu, coûteux.

Coupot-rôsot, s. f. (coupe à la rosée), pied de lion, alchimille.

Cauraidzou, s. m., courage.

Couraillon, s. m., cœur d'une plante de bois. Figurément : *ova du couraillon*, avoir du courage.

Courau, s. m., collier de femme en verroterie. Cf. H. *courau.*

Courci, courroucer, fâcher.

Courdjot, s. f., *eccourdjot*, f.; v. fr. *escourgée, escordgée,* mèche de fouet, le fouet lui-même. Latin, *corrigia,* courroie, lanière; pat. champenois, *courgié, corgiée.* V. *Recherches sur l'histoire du langage et du patois de Champagne,* 1851, Reims. J. *corgeon.* H. *courregea.*

Courdzon, s. m., cordon de soulier, de bourse, etc. Grec, κορωνίς, bout, extrémité. J. *corgeon.* H. *courrejeoun.*

Coure, courir.

Courection, s. f., correction. H. *courrection.*

Cournélot, s. f., caquetoire; traverse qui tient en rapport les

mancherons de la charrue, et sur laquelle peut s'asseoir le laboureur, s'y reposer, y caqueter.

COUR'NOT, s. f., couronne.

COUROTAI, poursuivre en courant; aller de droite et de gauche; être toujours en chemin. J. *courater.*

COUROTIEU, *courotire,* coureur, coureuse; de mœurs suspectes. J. *couratier.*

COUSSET, s. m., gillet, corsage.

COURTSET, s. m., crochet.

COUTAI, heurter contre quelque chose; arrêter une voiture en mettant une pierre devant la roue; étayer un arbre, un objet qui menace de tomber; caler un meuble, une voiture. H. *coutar.*

COUTI, s. m., jardin. V. fr. *courtel, culti;* du latin *cultus (campus), culti (campi),* d'où le v. fr. *cuti.* On disait encore au siècle dernier *cuti,* mais dans les papiers d'affaires. En vaud. *corti* Grec, χόρτος. Cf. Dart., p. 194, v° *courti.* Lat. *hortus.* H. *curtil.*

COUTIEURE, s. f., barre à mettre devant le lit pour en contenir la couverture. V. *coutai.*

COUT'VET, s. m., nuque, partie postérieure du cou qui tient à la tête. Lat. *cervix*; gr. κότις, occiput. Cf. D., p. 212, v° *cotivet.*

COUTOUNE, s. f., cotonne. H. *coutouna.*

CQWAU, s. f., couvée.

CQUÈDROT, s. f., coudre, coudrier. B. lat. *collera, coudra.* J. *cœudre.*

CQUÈTOU, s. m., coude. V. *caitou.*

CQUÈTROT, s. f., couverture de lit. V. fr. *cottre, cotre, coite, quieutes, kieute, keute;* de là *courte-pointe.* Cf. Dart., p. 176, v° *covètra.* Ital. *coltra.*

CQUEUM'NOT, s. f., commune (la).

CQ'MA, comment. J. *quement.*

CQ'MANDAI, commander. J. *quemander.* O. *cmande.*

CQMON, s. m., pâturage commun; communal.

CQ'LLA, s. f., clef; clair, *cq'llérot,* claire.

Cq'llèri, flamber, en parlant du feu. Ne pas confondre avec *ecqlléri*, donner de la lumière, éclairer, luire.

Cq'llinnai (pron. cqllain-nai) (se), s'incliner.

Cq'llô, s. m., clou.

Cq'lloulai, clouer. H. *clavelar*.

Cq'lloutsi, se dit du cri de la poule qui cherche à couver. H. *acouàssar*.

Cq'lloutsi, s. m., clocher.

Cq'llovin, s. m., petit rameau de buis bénit.

Cqmaicq'llou, s. m., crémaillère. Lat. *cramaculus*.

Crabin, peut-être. On dit aussi : *carbin*, pour *craiou ben*, je crois bien; ou par forme d'exclamation et dans le sens dubitatif ou d'incrédulité.

Craitre, croître. *Dieu t' craisse*, dit-on, par forme de souhait à un enfant qui éternue : Dieu te fasse croître. Même usage indiqué dans J., vº *crestre*.

Crammot, s f. (cran-mot), crème.

Crampai (se), se cramponner.

Cramptot, s. f., croc en jambe.

Crare, croire. J. *creire* ou *craire*.

Crayot, s. f., craie. V. fr. *croye*.

Crecélot, cartilage; croquant.

Crec'fix, s. m., crucifix.

Creci, craquer sous la dent, comme le cartilage qu'on mange. Cf. D., p. 170, vº *cruci*.

Creia (cre-ia), *creiadot*, criard, criarde.

Creiai, crier. Ital. *gridare;* de là *rècreiai*, adresser la parole à quelqu'un, le saluer. Cf. D., p. 415. vº *quèra*.

Creiantès (cre-iân-tet), f. pl., impuretés qui, dans le vannage, se séparent du grain et restent à la surface parce qu'elles sont plus légères que le grain. Gr. κρεῖος, sorte de pois-chiche.

Crènot, s. f., cran. H. *encrena*.

Crèssance. s. f., croissance.

Crèt, s. m., monticule. V. fr. *crète, creste;* b. lat. *cresta*.

Cretoune, s. f., cretonne. H. *cretouna*.

Crètot, f., crête de coq. Lat. *crista*.

Crètre, croître

Creutse, s. f., son, écorce du grain de blé. Vaud. *crutse;* ital. *crusca,* analogie avec *crutse*. Cf. D., p. 176, v° *creu*.

Crèvai, crever.

Crevi, couvrir.

Crevosse, s. f., crevasse.

Criquet, s. m., haridelle, mauvais cheval.

Croisi, croiser.

Crôlai, crouler, n'être pas ferme sur sa base; ébranler, faire tomber en secouant. Se dit surtout du tremblement de la tête : *lot têtôt l'i crôle*. En parlant du tremblement des mains, on dit : *grûlai*. V. ce mot. Ital. *crollare;* gr. κρούειν; v. fr. *croller, crosler* et *croler,* trembler; b. lat. *grollare*. Cf. D., p. 176, v° *crôler*. J. *grouler*. Voy. *grûlai*. O. *chrolé*.

Cropaud, s. m., crapaud.

Cropiau, s. m., crèpe; espèce de pâtisserie. On en fait aussi avec le *bet*. V. ce mot. Cf. D., p. 176, v° *crâpé*.

Crotot, s. f., croûte en général; escarre, croûte formée sur une plaie qui se cicatrise.

Crotsi, cracher.

Crotsou, s. m., crachat.

Crou, s. m., corbeau. Latin, *corvus*.

Crou, s. m., tire-fiente, instrument à deux branches recourbées, pour décharger le fumier des voitures et le faire tomber sur le champ. Fr. *croc*.

Croua, s. f., croix.

Crouau, *crouwau,* s. f., corvée. V. fr. *courvée*. Se voit encore dans Bayle.

Crouaïou, *crouaïeu* (pron. crouâ-iou, crouâ-ieu), mauvais, mauvaise; et, par extension, adolescent. Figurément, terme de tendresse : *petet; pôrou crouaïou,* pauvre petit, cher petit. En grec, κακοῦργος. Les Vaudois disent *crô-ïou*. Cf. Dart., p. 169, v° *crôiou*. Ital. *croio*, cru; au figuré : brut, impoli, grossier, têtu, revèche.

CROUB'TOT, s. f., tige recourbée de la manivelle du rouet; révérence, surtout au plur. : *croub'tès.*

CROUBOU, *croubot,* courbe, des deux genres en français.

CROUBURE, s. f., courbure.

CROUSSE, s. f.; pl. *croussès,* crosse, béquille. Cf. D., p. 169, v° *crosse.*

CRU'LLI, creuser.

CRUTSE, s. f., coque, enveloppe crétacée de l'œuf; coque de noix. Cf. D., p. 201, v° *creûche.*

CRÛVOT, s. f., remise; lieu à mettre à couvert les voitures; de *crevi,* couvrir; local qui n'est que couvert. Cf. D., p. 203, v° *vaneu.*

CTEURE, s. f. couture.

CUDAI, v. fr. *cuyder,* croire mal à propos, présumer faussement, croire, penser. Un *cudot* est celui qui se laisse conduire au gré d'une imagination mobile et sans règle.

CUDRE, cueillir. V. fr. *queudre;* lat. *colligere,* ramasser.

CULÎRE, s. f., culière; partie du harnais du cheval; avaloire.

CÛSSE, s. f., cuisse.

CUTIAU, s. m. V. fr. *coutiau,* couteau ; comme dans la *Chanson d'Antioche,* publiée par M. Paulin Paris, où le trouvère dit :

Et de coutiaux tranchants et de hache émoulue,
A maint Sarrasin ont la cervelle espandue.

Cette chanson, suivant M. Littré, remonterait au XIIIe siècle. — *Cutiau,* rayon, gâteau de miel. — *Cutiau,* cosse de pois non ouverte, qui ressemble à une lame de couteau, surtout quand le grain n'est pas développé. Cf. D., p. 183 et 208, v° *couteau.*

CUTIAU DOMAINDZOU (couteau à deux manches, *ot douot maindzou),* plane pour travailler les douves sur le banc appelé l'*âne (l' banc d'ainou),* parce qu'on se met à cheval dessus.

CUTSI, coucher.

D

Da, s. m., doigt; — dent; — dans; — dit.

Dagne, s. f., tige d'une plante, du chanvre surtout. Cf D., p. 226, v° *dagne*. J. *deigne*.

Dai, s. f., petites branches de sapin coupées et munies de leurs folioles.

Daille, s. f., pin.

Dainse, ainsi.

Daison, s. m., rameau, petite branche de sapin propre à faire des balais. V. *dai*.

Dam, s. m., préjudice; *c'est son dam*, tant mieux; tant pis pour lui, il l'a mérité. Lat. *damnum*, dommage.

Dam ou dan, s. f., mère. Du lat. *domina*, a dû être un terme d'estime; serait plutôt aujourd'hui un terme de mépris.

Dantau, s. m., sep, bois qui porte le soc de la charrue.

Darai, courir lestement, se sauver à toutes jambes; famil. A Mouthe, *dr'illi;* se dit aussi aux Fourgs. Gr. δραμοῦμαι. Cf. J. *dara*.

Darbon, s. m., taupe. Vaud. *derbon;* lat. *talpa,* par corrupt. *darpa*, *darba* et *darbon;* b. lat. *darbus*. Cf. Dart., p. 199, v° *darbon*. H. *darboun*.

Dari, dernier; derrière (prop. subst.).

Darri-tin (dernier temps), s. m., arrière-saison, automne. Cf. D., p. 232, v° *saisons*.

Datot, s. f., dartre.

Dautai, faire sauter, lancer en l'air; lancer haut la balle. Lat. *altum,* haut.

Dautot, s. f., balle. Distinguer la *dautot* de la paume *(paumot)*. La première se fait avec des lanières d'écorce, tressées en cube, munie d'une lanière libre qui sert à la lancer. La *paumot* est la paume ordinaire. Lat. *altè,* en haut, et *de* indiquant le mouvement d'un lieu à un autre.

DAVI, s. m., davier, instrument de menuisier.

DÈBAUTSI, débaucher, débauché.

D'BÉLOMA, doucement; sup. *d'bélestoma,* tout doucettement. Fr. *bellement.*

DÈBILOU, prompt, irritable, nerveux.

DÈBLOSSAI, dépouiller des branches d'arbres de leurs feuilles; de l'allem. *entblossen,* dépouiller; — ébrancher un arbre, l'élaguer (1).

DÈBLOSSE, s. f., ébranchage, dépouille d'arbre, de branche; ramille.

DÈBÔTSI, déboucher.

DÈBOTTIEU, s. m., instrument à diviser le caillé dans la chaudière pour en faire sortir le sérum.

DÈBOTTRE, débattre.

DÈBOUÉLAI, démêler; se dit proprement de l'action de démêler le fil courant d'un écheveau, pris avec les autres tours du même écheveau. Le contraire d'*embouélai.* Vraisemblablement de *boel, boele,* boyau, l'action de les mettre en ordre dans la boucherie ou triperie.

DÈBOULAI, sortir promptement, surtout quand on est chassé. Cf. J. *débouler.*

DÈBOURRAI, sortir de l'enveloppe, de la bourre, comme le bourgeon de la plante au printemps.

DÈBOUSSI, débourser.

DÈBOUT'NAI, déboutonner.

DÈBRÉSI, mettre en pièces en brisant. H. *debrisar.*

DÈBRÔ'LLI (pr. dèbro-lli), débrouiller,

D'ÇAI, deçà. H. *de deçai.*

DÈCHANDRE, descendre (act. ou neutre). H. *deschendre.*

DÈCHANTOT, s. f., à la descente.

DÈCOMBRAI, débarrasser, déblayer.

---

(1) Nous donnons ici quelques mots composés, par la raison ou que les simples n'existent pas comme dans le composé actuel, ou pour faire voir la manière dont les mots se composent et les modifications de forme ou de fond qu'entraîne cette opération.

Dècombrou, s. m., déblais.

Dècôpai, découper.

Dècots'tai, décacheter.

Dècouodre, découdre.

Dècouosu, décousu.

Dècourtsi, décrocher.

Dècq'lleri, déclarer.

Dècq'llôre, ôter la clôture.

Dècti ou *dèqu'ti,* peigner, démêler, débrouiller. V. Dart., p. 184, v° *dècouti.*

Dèctieu ou *dèqu'tieu,* s. m., démêloir; gros peigne.

Dèdzannai (dèdzan-nai), contrefaire. Les Bressans disent : *déjainer,* les Bourguignons *rejenner;* ce qui a conduit La Monnoye à dériver ce mot de *geminare,* redoubler, répéter. Ital. *zannata,* bouffonnerie. Cf. D., p. 201, v° *déjaîner.* O. *rejannai;* lat. *regiminare,* pour *ingeminare.*

Dèdzetai, prendre la place de quelqu'un par force ou par surprise, surtout dans un certain jeu de boule; supplanter.

Dèdzoindre, séparer, disjoindre. Lat. *sejungere.*

Dèdzolai, dégeler.

Dèdzunai, déjeûner. Cf. Dart., p. 231, v° *repas.*

Dèf'lai, défiler.

Dèfonci, défoncer.

Dèfoua, dehors. Lat. *foris, foras;* en vieux provenç. *defors, deforas.*

Dègodzi, dégager.

Dègnuai, dénouer; de *gneu,* nœud.

Dègr'm'lli, détirer le linge; lui ôter les plis qu'il peut avoir pris au lessivage.

Dègu'lli, tomber en ruines, s'écrouler, dégringoler; tomber comme des quilles *(gu'llès).*

Dègu'zai, déguiser.

D'lai, de là; H. *dedelai.*

Dèlîre, choisir, trier. Lat. *deligere.* J. *delire.* Cf. D., p. 156, v° *lère.*

Dèlôdzi, déloger.

Dèlossi, délaisser.

Dèlovai, salir, délaver, décrier.

Dèmaintsi, démancher, déboîter, disloquer.

Deman, s. m., demain.

Dèmècq'llai, démêler. H. *demesclar*.

Dèmèblai, démeubler.

D'ménou, s. m., dimanche. V. fr. *dimaine;* lat. *dominicus (dies)*. V. Litt., I, p. 91.

Dèmèraï, sortir quelqu'un du marais, du bourbier, d'embarras.

Dèmo'lli (pr. dèmo-'lli), démolir.

Dèmèniodzi, déménager.

Dèmouadre, démordre.

Dèmoudgi, démanger.

Demourai, demeurer, résider. V. fr. *demourer,* tarder à, ou de; lat. *morari*.

Démourance, s. f., résidence, droit d'habitation. V. fr. *demourance*.

Dènartsi, déharnacher.

Dènati, enlever, arracher, extirper.

De pa lu, à lui seul; de pair lui, n'ayant d'autre pair ou compagnon que lui. — On dit également : *de pa ma,* par moi seul, moi seul; *de pa ta,* par toi seul. En général faire une chose à soi seul. Même locution avec le pluriel : *de pa nou, de pa ou, de pa la*. Le picard dit : *a part mi, a part li*. B. lat. *de per se,* seul, sans auxiliaire.

Dèpa, s. m. pl., dépens.

Dèpaudzi (se), se hâter, se dépêcher; éviter les pauses ou temps d'arrêt.

Dèpatodzi, départager.

Dèp'ci, décomposer, dépiécer, défaire méthodiquement. Ce verbe a pour synonyme : *èmoquai, èpèq'llai, èbr'quai, èmaquai* (de μοιχάω, dans le sens figuré qui paraît peut-être devenu propre), s'entend de la fracture d'un corps fragile; mais il dit plus cependant que *caissai* (casser), qui peut s'entendre même

d'une fêlure; plus que *bresi* (briser), qui ne se dit que des corps longs qu'on met en deux en les brisant. V. ces mots.

Dèp'ci, au figuré, signifie se décourager, se dépiter, être découragé, abattu. On dit encore plus proprement *s'obôtai*, concevoir une humeur boudeuse, comme l'enfant qui ne veut pas continuer sa tâche, qui manque de courage et de bonne volonté.

Dèp'ci signifie encore changer de sentiments, mais en mal plutôt qu'en bien. H. *despichar (se)*.

Dèpèdzi, ôter la poix, dépoisser.

Dèpinsot, s. f., lieu où l'on met les provisions de table, buffet. H. *dispensa*.

Dèplaï, dételer (et non désatteler); déplier.

Dèpl'mai, déplumer; ratisser, racler, écorcer, émonder, peler.

Dèpouilli, dépouiller; parfiler, effiler des morceaux d'étoffe pour les carder, les filer et en refaire une espèce de drap grossier, drap de fabrique domestique et locale, qui était autrefois fort en usage aux Fourgs; la matière première ou les vieux habits, les loques servant à faire la parfilure, appelée *dèpouillon*, étaient tirés principalement de la Suisse.

Dèpouillon, s. m., parfilure.

Dèp'ri, suinter, laisser ou faire tomber goutte à goutte; tomber ainsi.

Dèqu'ti, démêler les cheveux avec le gros peigne. Cf. Dart., p. 184, v° *dècouti*.

Dèraï, sortir de la ligne, de la raie, du sillon; dévier. J. *dérayer*. — H. *deresyar*.

Dèrélai, détacher les boyaux d'une bête fraîchement tuée de leur attache mésentérique; les débarrasser, en déplissant avec le couteau leurs circonvolutions, de la graisse qui les tapisse.

Dèroç'nai, déraciner.

Dérôlai, dérouler.

Dèroppai, pour ainsi dire dégrapper, saisir, arracher vivement, à la dérobée.

Dèroutsi, v. fr *desrocher, dérocher*, tomber, faire tomber

des roches, ou d'ailleurs, et d'une hauteur quelconque. H. *de-rouchar*.

DERRIEU, s. m., fusil d'acier pour redresser le tranchant de la faux; il se pend au *queuier*.

DÈSATAI, déserter. J. *desarter*.

DÈSENRAÏ, désenrayer.

DÉSODON, depuis lors.

DÈSOLAITI, désallaiter, sevrer.

DÈSOT, dessous. H. *dèsot*.

D'SSANDOU, *sambodi*, s. m., samedi. Le premier de ces mots a vieilli.

DÈSSÈCQ'LLAI, arracher vivement.

DESS'RI, déchirer; v. fr. *dessirer*.

DÈTARRAI, déterrer.

DÈTIANDRE, éteindre; v. fr. *estaindre*, perdre de sa couleur. Dans le premier sens, il fait au participe *dètia;* dans le second, *dètiandu*.

DÈTOUADRE, détordre.

DÈTOURBAI, troubler quelqu'un dans ses opérations ou ses réflexions, l'en distraire. Lat. *deturbare*.

DÈTRA, s. m., étau. Cf. H. *destrey*.

DÈTRAU, s. f., hache à deux mains; v. fr. *deytraux, destral, destrau;* v° *dextralis* dans Ducange. Cf. D., p. 170, v° *dètrau*. H. *destrau;* J. *étréte* ou *étret*, lien, chaîne.

DÈTSE, s. f., accident, dommage, blessure; *sin mau et sin dètse*, sans mal et sans dommage.

D'VA, prép., devers, du côté de. Prov *va;* lat. *versus*.

DÈVA, devoir.

DEVANTI, s. m., tablier; v. fr. *devanteau, devante*.

DEVANT-VIEU, avant-hier.

DÈVAULAI, descendre, faire descendre; v. fr. *dévaler*, aller, tirer ou pousser en bas.

DÈVOT, s. f., douve.

DÈV'RI, détourner, aller ça et là; v. fr. *virer*.

DÈWIDI, dévider; v. fr. *desvoyder*.

Dèwidieu, s. m., dévidoir; v. fr. *desvoideur, desvoutouere.*

Dgénuflexion, s. f., génuflexion.

Diaibou, s. m., diable.

Diau, s. m., dé à coudre. V. fr. *deaul, del;* lat. *digitus,* doigt. Cf. D., p. 188, v° *deiau.* J. *diau.*

Diau, s. f., doigtée, faisceau de filasse de chanvre passée au doigt dans le teillage. Cf. D., p. 157, v° *mainevé.*

Dieu, s. m., Dieu.

Dieu, *dure;* dur, dure. Signifie aussi *foie,* par opposition à *tendrou,* tendre, et mou en terme de boucherie, poumon.

Dimachot, à cause de; *dimachot ta,* à cause de toi, par ta faute; ital. *di mancanza.*

Disainot, s. f., tisane.

Dizainot, s. f , dizaine.

Dja, *dia,* en parlant aux chevaux attelés pour les faire venir à gauche, par opposition à *hu-haut* qui les fait aller à droite. *Hu* est le terme pour aller en avant.

Djabot, s. m., gésier, jabot.

Djace, s. f., habileté, savoir faire.

Djambon, s. m., jambon.

Djardjau, s. m., jable de tonneau; *endzardzeulai,* enjabler. Angl. *gargel,* jable. Cf. D., p. 209, v° *jarjau.*

Djarnicouton ou Jardnicouton, juron qui doit s'expliquer ainsi : *je renie Coton.* Rabelais dit : *je renie bien,* pour : *je renie Dieu.* Mais *Coton,* le *P. Coton* n'était que le confesseur de Henri IV. Ce jésuite était très en faveur, et il était dangereux de l'avoir pour ennemi. Il devint aussi le confesseur de Louis XIII. Le renier, ne pas l'écouter pouvait donc être une affaire, surtout pour ses pénitents. Voir là-dessus *Jarni-Couton.*

Djeustice, s. f., justice.

Djeustou, juste.

Djôcai, sauter de joie. Lat. *jocare,* jouer, folâtrer. Cf. D., p. 178, v° *jôquer.*

Djomai, jamais.

Dju, s. m., jeu; juif.

Dodra, *d'ot dra,* bien, fort, comme il faut. V. *dra.*

Dogu'nai, s'appliquer à loisir, avec un soin minutieux, à de petits travaux amusants ou d'une utilité secondaire.

Doitai ou *douettai,* éprouver du dégoût pour une chose.

Doiteu ou *douetteu,* qui éprouve ce dégoût.

Domot, s. f., dame.

Dôraï (s'), se dandiner.

Dôsse, s. f., pois cuits dans leur cosse, et qui se mangent ainsi. All. *Hülse,* cosse. Cf. Dart., p. 240, v° *dossa,* et p. 184, v° *dos.* J. *dossa,* gousse.

Douaindzi, s. m., danger. Cf. Littré, t. II, p. 140.

Douaindzreu, dangereux.

Doua, s. f., source; son premier réservoir.

Douettai, **douetteu**. V. *doiteu.*

Douettot, s. f., revêtement en pierres carrées formant, par leur superposition et leur ensemble, les parois d'une citerne.

Dou'lli, affadir, donner des nausées; frapper de la douille, battre.

Doulai, doler du bois, l'unir, l'égaliser. Se dit surtout de la confection du gros bardeau : *doulai dès ess'tès.*

Dourai, dorer.

Dra, *draitot,* droit, droite; adverbe de précision ou d'assentiment : *dra lai,* précisément là; *dra,* justement.

Draise, s. f., porte à claire-voie, appelée aussi barrière, formée de deux montants et de quelques moindres pièces transversales, servant à fermer aux bestiaux les passages pratiqués dans les murs secs ou les haies sur la limite des héritages. B. lat. *daresiæ, arum,* grillages en bois ou en fer établis entre la nef et le chœur de l'église pour empêcher les voleurs de s'y introduire. En grec, τρασιά, claie. V. *Diction. de la campagne,* v° *barrière.* Ceux de Jougne et des Hôpitaux disent *clayot,* ou plutôt, en aspirant, *hlayot,* de claie, et de la basse latinité *cleia, claia.* Ceux de Pontarlier disent *cledar,* de la basse latinité *cleda,* claie. Cf. Dart., p. 212, v° *dourâse.*

Dre, dire.

Drèti, *drètîre,* droitier, droitière.

Dreudgeot, s. f., cendrée; dragée, menu plomb de chasse.

Drôguai, courir; famil. S'emploie surtout dans cette locution: *faire drôguai,* faire courir. Dans d'autres patois, *faire drôguai* signifierait : faire attendre. Cf. Dart., p. 217, v° *droguer*. Cf. J. *droguer*.

Drôlessot, s. f., drôlesse.

Drôlou, s. m , jeune garçon. Se prend généralement en bonne part, pour indiquer des avantages physiques surtout. Cf. D., p. 184.

Drougne, s. f., loupe, excroissance des arbres. Allem. *Dorn,* excroissance pointue.

Dru, *druiot,* gaillard, vif, alègre; gaillarde, etc.

Dzacès, s. f. pl., insectes qui se mettent aux vêtements de laine; teignes, gerces.

Dzai, s. m., geai; écume du lait qu'on vient de traire.

Dzaici, enfoncer l'aiguillon dans le vif. Lat. *jacio,* jeter, darder.

Dzaiçon, s. m., dard, aiguillon; du latin *jacio,* je lance, je darde; et par corruption : *djactum, djacton, djaton, djaçon, dzaçon, dzaiçon,* ce qui est lancé, dardé.

Dzaifrou, *dzaifrot,* chatouilleux, chatouilleuse, susceptible, peu endurant; se dit surtout au moral.

Dzaingai, folâtrer, sauter de joie; v. fr. *gengler,* jouer, badiner, folâtrer, s'amuser.

Dzaingués, f. pl., expressions bruyantes et un peu familière de gaieté.

Dzainnai (pr. dzain-nai), gêner.

Dzanai, germer. J. *gearner, gerner.*

Dzancès *(faire lès),* f. pl., provoquer à dessein l'envie; se moquer de celui qui n'a pas ce qu'on possède. Se dit surtout de la provocation du désir des petites choses, telles que friandises.

Dzanon, s. m., germe J. *gearnon.*

Dzare, en ce cas, s'il en est ainsi, alors.

Dzaublai, bâcler, bâtir, construire grossièrement, provisoi-

rement; méditer un projet; organiser un complot. Cf. Dart., p. 226, v° *jâbler*.

DZAUNAÏ, tirer sur le jaune, surtout en parlant de la maturité de la moisson.

DZAUNOU, *dzaunot*, jaune, jaune.

DZCQ'LLAI, faire jaillir comme avec une seringue. Lat. *jaculari*. Cf. D., p. 155, v° *gicler*. J. *zicler*. H. *gisclar*.

DZCQ'LLAU, s. f., action de jeter un liquide avec une seringue; pousser des cris perçants.

DZCQ'LLEU, s. f., lienne; fil qui, dans la chaîne, ne se trouve pas pris par la trame, n'est pas tissu.

DZCQ'LLOT, s. f., seringue faite de la tige du sureau ou d'une autre plante; sarbacane.

DZEMMÈS (pron. dzem-met), f. pl., fibrine du sang qu'on rejette avant de faire le boudin. — *Dzemmai*, se former en grumeau, en parlant du sang. Allem. *Schaum*, écume. Cf. Dart., p. 209, v° *jome*.

DZENCÈS, f. pl., *faire lès dzencès*, faire venir l'eau à la bouche, faire désirer ou regretter. Cf. Monnier, v° *gencis*, *Ann.* 1857.

DZ'NEU, s. m., genou.

DZ'NÈVRI, s. m., genièvre.

DZ'NIOU ou *dzgnou*, s. m., domestique de chalet, employé au soin des vaches, de l'étable et de la fromagerie, ermailli.

DZENTI, gentil, aimable, doux, affable, sage.

DZ'TAI, essaimer, en parlant des abeilles; — envoyer les vaches aux champs, les faire sortir pour cela, les détacher de leurcrèche. On dit plus ordinairement *dèlaï*, délier. *Dz'tai* se dit plutôt au contraire de l'époque où les troupeaux pourront aller paître. J. *jeter*.

DZEU, s. m., jour; joug. V. *odze*.

DZEUB'LLI, fretiller, se démener prestement. Cf. D., p. 223, v° *charabia*.

DZEUNSEU, s. f., génisse. V. *moudzon*. Cf. D., p. 156, v° *jouvencé*.

DZEURNI, m., qui a soin des poules; qui s'occupe de bagatelles.

Dzeurnot, s. f., poule. V. fr. *géline;* lat. *gallina;* vaud. *génélie*. Cf. D., p. 154, v° *gelène*.

Dzeurnotai, flaner, muser, aller tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, comme les poules.

Dzeuvron, s. m., gelée blanche d'automne.

Dzi, s. m., gypse.

Dzeuvrenai, geler à blanc.

Dziflai, se dit de la formation des ampoules.

Dziflot, s. f., ampoule à la peau. J. *giffe, giffle*.

Dzinguai, sauter, gambader, jouer des *gigues*. V. *dzaingai*. Cf. D., p. 190, v° *ginguer*.

Dzitot, s. f. « Deux fortes pièces de bois équarri, placées horizontalement et parallèlement, le long desquelles, du côté où elles sont en regard, règne une forte rainure servant à maintenir chacun des deux bouts des plateaux de la grange, et à en former ainsi une surface continue et solide. » Dr Renaud.

Dzitous, m. pl., impôts. La répartition qui en est faite et qui s'appelait autrefois *jet, jeter,* des jetons dont on se servait pour faire cette opération.

Dzniou. V. *dz'niou*.

Dzocq'llai, fouetter, flageller vivement.

Dzocq'llau, s. f., action de fouetter vivement.

Dzôcq'llon, s. m., jupon qui fait partie du vêtement des enfants; il se met entre la chemise et la robe.

Dzoindre, joindre.

Dzointieu, s. m., colombe, grosse varlope renversée pour dresser les joints des douves; feuilleret, instrument de menuisier.

Dzointot, s. f., demi-journée de labour; temps pendant lequel les chevaux ou les bœufs attelés sont joints. H. *jouchada*.

Dzolai, geler, gelé.

Dzolau, s. m., gelée.

Dzolaunot, s. f., plein les deux mains réunies de grains ou d'autres menus objets. Cf. D., p. 240, v° *golena*. Ital. *giumella;* lat. *gemellæ;* H. *jounchada,* du lat. *jungere* (joindre), *djungner*.

Dzoleu, jaloux.

Dzolosie, s. f., jalousie.

Dzôqu'illon, s. m. V. *dzôcq'llon*.

Dzot, jà (pron. dja), déjà.

Dzou, s. m., juchoir, jouc, perche où les poules passent la nuit; elles s'y perchent ou s'y juchent.

Dzounau, s. f., journée.

Dzounau, s. m., journal, étendue de terre labourable en un jour.

Dzoviau, s. m., javelle; *endzov'lai*, enjaveler.

Dzoviôlot, s. f., vase en bois où la ménagère dépose momentanément la farine qu'elle a tirée du sac ou de la farinière.

Dzûnai, jeûner; *dèdzunai*, déjeûner.

Dzûnou, s. m., jeune; — jeûne. *Être ot djon*, être à jeun. V. fr. *jugn*, qui est à jeun.

E

Èbartsi, ébrécher.

Èbautchès, f. pl., plancher qui n'est qu'ébauché, ou échafaud au-dessus d'une grange, destiné à recevoir de la récolte, du bois: les lattes qui le composent portent sur les entraits; galetas.

Èb'nau, s. f., dagorne, vache qui a perdu ses deux cornes. Si elle n'en a perdu qu'une, elle est *bicouanot* *Èb'nai*, écorner, faire tomber les cornes. J. *ébaner*, de *bane*, corne de bœuf, dans le Nivernais et l'Auvergne; H. *bana*, même signification; *ébanar*, écorner.

Èbolai. V. *aibolais*.

Èbrédi, *èbrédiot*, étourdi, étourdie.

Èbrequai, entamer, ôter un morceau. J. *ébroquer*. Allem. *brechen*.

Èçarvelai, *èçarvelau*, écervelé, écervelée.

Ècatai, écarter.

Ècha, s. m., esprit de société, savoir-vivre, amabilité. Cf. D., p. 177, v° *stoc*. Ital. *stocco*.

ÈCHAI, abuter, tirer au sort en jetant un bâton, une boule vers un but, pour décider à qui jouera le premier; le plus rapproché a cet avantage. Quiller, s'il s'agit du jeu de quilles.

ÈCMAI, écumer.

ÈCÔLOT, s. f., école.

ÈCÔLI, *ècôlie,* écolier, écolière.

ÈCOTSI, écacher, écraser; s'écacher le doigt. Cf. J. *écacher.* écraser.

ÈCOUACE, s. f, écorce. — *Ècouaci,* écorcer.

ÈCOUCHEÛRÈS, f. pl., tourniquet, dévidoir composé d'un certain nombre de tringles disposées circulairement et formant un système d'une plus grande largeur en bas qu'en haut, comme une cloche, de manière à recevoir l'écheveau et à le tenir toujours un peu tendu. On fait le peloton sur cette espèce de dévidoir, tandis que le dévidoir, proprement dit *dèwidieu,* reçoit le fil de la bobine et forme l'écheveau. Le dévidoir tourne perpendiculairement de droite à gauche, sur un pivot horizontal, et porte six à huit bras munis de chevilles longues, mobiles, destinées à recevoir le fil; les *ècoucheûrès* tournent horizontalement de droite à gauche, ou de gauche à droite, sur un pivot vertical. V. fr. *excourseuse,* dévidoir. Cf. D., p. 202, v° *ecousseurè.*

ÈCOUÈLOT, s f., écuelle.

ÈCOUÈNAI, écorcher le terrain, écobuer; enlever pour ainsi dire la couenne de la terre.

ÈCOUIRE, épuiser un liquide par une ébullition trop prolongée; — *s'ècouire,* souffrir du frottement des fesses l'une contre l'autre par suite d'une marche soutenue. En breton, *scuisa* ou *scouisa,* être las, harassé. H. *escouire (s').*

ÈCOUOCHEU, s. m., batteur en grange.

ÈCOUORE, battre en grange. Pat. de Mouthe, *èqueure;* lat. *cudere,* frapper; *excutère,* faire tomber en secouant, faire sortir de force; v. fr. *escourre.* Cf. D., p 153, v° *ècoure;* Litt, t. II, p. 134; H. *escoudre.*

ÈCOUOT, s. m., écouvillon. J. *écorciat,* écouette, et *ècquew'llon.*

ÈCOURAILLI (s'), crier à s'égosiller.

ÈCOURTSI, écorcher.

ECQ'LLÉRI, éclairer.

ECQLLÉRIOT, s. f., éclaireie après la pluie. J. *éclardie.*

ECQ'LLIVOU, *ecq'llivot,* qui a le ventre déprimé, vide. Grec, ἀκοίλιος, qui n'a pas de ventre.

ECQ'LLOBOUSSI, éclabousser. Cf. D., p. 223, v° *charabia.*

ECQ'LLÔPAI, écloper, éclopé.

ECQUEUV'LLI, nettoyer, faire place nette, chasser, expulser, balayer, ôter les immondices. V. *ecqueuw'llou;* H. *escoubar;* gr. σκυβαλίζω.

ECQUEUV'LLON, s. m., écouvillon. V. fr. *escoube,* balai; H. *escouba, escoubalhoun;* O. *escouilla;* bas bret. *scubellen.*

ECQUEUV'ILLOU, s. m., balayures. En gr. σκύβαλον. Cf. Dart., p. 189, v° *equevilles;* H. *escoubilhas.*

ÈCREUIANTAI, *rebutai,* ôter le rebut, le mauvais grain, séparer du bon par le van. V. *creuiantets.*

ÈCRESSI, *ècreuchot,* maigre, d'une mauvaise apparence de santé.

ÈCREUX, s. m., écureuil.

ÈCRÔLAI (s'), s'écrouler. J. *égroler (s').*

ÈCROSAI, écraser.

ÈCR'TOUARÈS, s. f. pl., écritoire.

ÈCROBLAI, accabler, écraser.

ECTSEURNAI, étêter un arbre, de *ectseuron,* sommet de l'arbre.

ÈCUTAI, écouter.

ÈCUTETS, s. f. pl., ouïes. Ne se dit guère que dans cette phrase : *ova bounets ècutets,* avoir bonnes ouïes, faire la sourde oreille, ne pas faire attention à ce qui est dit de soi.

ÉDI, aider. V. fr. *aidi.*

ÉDOT, s. f., aide.

EDZWOTAI, se débattre en vain pour s'échapper; ergoter pour se tirer d'affaire.

EFFOMAI, affamer.

EFFOUA, s. m., effort.

EFFOURVAÏ (s'), se fourvoyer.

EFFRELINDZI, effiloquer, parfiler.

Ègoce, s. f., pie. V. fr. *agace;* ital. *gazza;* gr. ἠκίσσα.

Ègot, s. f., vieux cheval, rosse. Lat. *equa,* jument. A vieilli.

Ègouotai, goûter.

Ègrais, s. m. pl., escalier. Les degrés s'appellent *pai,* pas. Cf. D., p. 155, v° *gra.*

Ègrè'lli, état d'un vase en bois dont les parties sont disjointes par le retrait dans les temps de sécheresse. Cf. Dart., p. 171, v° *gré;* Monnier, v° *egréli,* ouvr. cité, ann. 1857; H. *escleinir;* gr. σκλέω ou σκλῆμι.

Ègrènai, égrainer, égrener.

Ègrevottai, se dit de la poule qui gratte la terre de ses pieds pour y chercher sa pâture.

Ègueillvotins, *prende lès ègueillvotins,* s. m. pl., ne se dit guère que dans cette locution : prendre le mors aux dents.

Èguèraï, exciter à la guerre, lutiner, agacer.

Ègu'lle, s. f., aiguille. V. fr. *èguille.*

È'lloudi, *èloudi,* éblouir comme l'éclair. *Être è'lloudi,* être ébloui. V. fr. *esloider;* lat. *elidere; elidere ignes,* Plin., vomir des feux. Cf. D., p. 163, v° *éluse;* J. *élordir, élourdir.*

È'lludi, faire des éclairs. J. *elider;* P. *lughedi, lugherni,* v° *lughet.*

È'lludou, s m., éclair, éblouissement; de l'italien *abbagliare,* éblouir; — se faire un mal subit à l'articulation du pied dans la marche, mais qui disparaît aussitôt. Cf. Dart., p. 163, v° *éluse;* H. *eslhuciada.* P. *luheden.*

Elmai, poli frotté, usé, surtout en parlant des métaux

Èmad'lli. Voy. *emmad'lli* ci-après.

Emaï (s'), redouter, appréhender. V. fr. *esmaier, esmoier,* émouvoir, troubler, épouvanter. Cf. Dart., p. 189, v° *emayer;* Litt., t. II, p. 115; J. *éméier;* H. *esmaiar (s').*

Embère, v. fr. *emboire,* absorber, s'imprégner. H. *embeoure, embouara,* faire boire, imprégner une substance d'une autre.

Embèsnure, s. f., point de séparation des branches d'une chose fourchue. Lat. *bis,* deux fois, doublement.

Embouélai, emmêlé, embrouillé. Se dit proprement de l'é-

cheveau de fil qui se dévide mal. Emmêler, embrouiller quoi que ce soit. Espagn. *embrollar,* embrouiller. Le vieux français *emboeller,* pour *esboeler,* signifiait arracher les entrailles, les boyaux. Cf. D., p 180, v° *embouéla,* et p. 231, v° *embrouiller* du fil. H. *embulhar; bulha,* embarras.

Embouï, gros mangeur, insatiable; d'*emboire* ou de *buire,* vase à mettre des liqueurs, une buire.

Embouïai (pron. em-bou-iai), enlessiver; mettre le linge au cuvier à lessive. V. *bouïot.*

Embreuillou, s. m., nombril. H. *embourigou.*

Embrô'lli, embrouiller.

Embroubotai, embourber. V. *broubot.*

Embrure, mettre en mouvement, lancer avec force; du grec βρύω, je jette, je pousse. V. *ambrure.* Le v. fr. *embruir* signifie se mettre en colère, se jeter sur quelqu'un pour le frapper.

Embucheu, s. m., entonnoir, embouchure, ouverture étroite par où des eaux courantes se perdent dans la terre. V. fr. *embut;* H. *embuc, bucca,* trou.

Èmitai, émietter.

Emmad'lli, écraser. J. *émarziller.* — *Emmad'lli* se dit de la mise en pièces volontaire d'un corps mou, d'un corps organisé; il suppose un dessein de détruire, d'écraser, de broyer. C'est ce qui le distingue d'*ècrosai* (écraser), qui suppose plutôt le broiement accidentel, involontaire; ou, s'il est volontaire, il s'accomplit tout d'un coup, tandis qu'*emmad'lli* suppose qu'on y revient à plusieurs reprises, qu'il y a de la passion, de l'acharnement. — *Èbrecai,* qui est de la même famille, signifie proprement fracturer en enlevant un morceau seulement; de l'all. *brechen.* Le morceau s'appelle *brecot.* Cf. D., p. 223, v° *charabia.*

Emmaï (s') (pron. èm-aï). V. fr. *s'esmayer, s'émayer,* s'inquiéter. Voy. *èmaï.*

Emm'lli (èm-lli), rendre le pis de la vache turgescent par une friction humide et légère, pour y déterminer l'afflux de l'humeur lactée, et traire plus facilement. Lat. *mulgere, mulcere.*

Emm'ssi, qui court longtemps et vite sans s'essouffler, parce

qu'il est censé n'avoir pas de rate, qui n'a pas de rate. De *e* privatif, et de *misse*, rate, en pat. *m'ssot*. Voy. *m'ssot*.

EMMOUTI (en-mouti), se dit d'un membre, surtout des mains, des doigts engourdis par le froid ou par la compression.

EMMULAI (en-mulai), faire des tas de foin suffisamment secs pour être rentrés. Cf. D., p. 157, v° *mételaî*.

EM'NOT, s. f. Voy. *hem'not*.

ÈMOQUAI, casser, mettre en morceaux. Ital. *ammacare*, concasser.

ÉMOU, s. m., intelligence, sens commun, savoir-vivre, amabilité. D'autres disent *émot*. Cf. Monn., année 1857, v° *aimou*, qui le fait venir d'*animus*; H. *esme*, esprit, intelligence.

ÈMOUOTSAÏ, chasser les mouches qui cherchent à piquer un animal.

ÈMOUOTSAÏEURE, s. f., volette; rangs de petites cordes tenant à un réseau dont on couvre un cheval pour le garantir des mouches.

EMPAGNE, s. f. empeigne.

EMPAITAI, convertir la farine en pâte, pétrir.

EMPARAI, soutenir quelqu'un, se mettre de son parti.

EMPARTCHEURÈS, f. pl., système de clôture destiné à barrer le passage au bétail. Il est formé de deux poteaux fixes propres à recevoir, dans des trous pratiqués à cet effet, des perches mobiles. V. *baillès*.

EMP'NAI, pour ainsi dire empenné; empressé, lancé, ardent.

EMPÊTREU, s. f., entrave. Ital. *pastoia*. *Empêtri*, mettre les entraves. Fr. empêtrer, embarrasser; ital. *impastoiare*; v. fr. *acoubler*. J. *empêtroueres*.

EMPÈTSI, empêcher.

EMPEUS'NAI, empoisonner.

EMP'LLI, emplir.

EMPLAITROU, s. m., emplâtre.

EMPLOCEMA, s. m., emplacement.

EMPOUGNE, s. f., anse, ou ce qui en tient lieu. J. *empougne*.

EMPOÛGNÈS, s. f. pl., portant; sorte d'anse ou de crochet attaché au coffre pour le porter; v. fr. *empoignes*.

Empougni, empoigner. J. *empougner*.

Empoutai, emporter.

Emprende, v. fr. *emprendre*, allumer, s'allumer. *De l'encompresot*, matière propre à allumer, à mettre le feu. Du latin *comprehendere*, comme dans ces vers de Virgile :

> . . . . *adstat Lavinia virgo,*
> *Visa (nefas!) longis comprendere crinibus ignem.*
> (*Æneid.*, VII, 72, 73.)

Grec, ἐμπίπρημι, ἐμπρήθω; H. *emprener*, allumer, prendre feu.

Empreus'nai, emprisonner.

En, se dit quelquefois pour *à : en Wtiau, à Wuitiau; être en tsamp,* garder le bétail.

Ena, *être en-a,* être tenté de, disposé à. Pat. de Mouthe, *être an nère.*

Encomprèsot, s. f., menu bois pour allumer le feu. H. *escomprendre,* allumer.

Encrai, encroué; arbre qui, en tombant, s'est engagé entre deux autres.

Encrou, s. m., encre.

Encrou, *encrot,* ardent, ardente au travail; qui s'opiniâtre à sa tâche. Cf. Littré, t. II, p. 138, 139.

Encroutai, enterrer; se dit proprement des cadavres des bêtes; mettre au *crot,* du v. fr. *crot,* creux; mettre au creux. J. *encrotter*. Cf. D., p. 184, v° *encroter*.

Enc'llore, enclore.

Encoiti, *encoitiot,* pressé pressée. V. *coitot.*

Encrare, accroire.

Encqssi, exciter un chien. H. *csi, csi, csì.* V. *enxi.*

End'gneu, état de celui dont les plaies guérissent difficilement, par suite de la mauvaise constitution, de l'inflammabilité, de l'irritabilité. Lat. *indignatio*. Cf. D., p. 336, v° *indignant;* H. *endegnous.*

Endjôlai, abuser, tromper, séduire par de belles paroles. V. fr. *enjoeler, enjoeller, enjoiller,* donner des joyaux, des bijoux. Cf. Littré, op. cit., t. II, p. 129 et 130.

Endredzi, fumer, amender. En grec, ἐπικοπρίζω; vaud. *drudze*, engrais, fumier. Cf. D., p. 201, v° *drusine;* H. *druisa,* engrais, fumier.

End'ri, endurer.

Endroumi, endormir, endormi. H. *endroumir.*

Endzardzeuilleu, s. m., jabloire; instrument de tonnelier.

Endzov'lai, enjaveler.

Enfa, s. m., enfer.

Enfarfouilli, embrouiller du fil. Cf. D., p. 223, v° *charabia.*

Enfarrai, ferrer le groin du cochon pour l'empêcher de fouiller la terre ou de dégrader son étable, son tect.

Enf'mai, enfumer, enfumé.

Enf'tsi, ficher dedans.

Enflaindze, s. f., gâteau épais, bien beurré, pas desséché par la cuisson.

Enfonci, enfoncer.

Enfourtsi, enfourcher.

Engodzi, engager.

Engourdz'lai, faire avaler de force; mettre dans la gorge. V. *gouardze.*

Engré, avide. Allem. *hungerig,* qui a faim, d'*hunger,* faim; v. fr. *eügrant, engré,* être empressé à la curée; H. *engrès;* lat. *ingruens* (?).

Enhartsi, harnacher.

Ènioulai, ôter les nœuds d'un arbre. V. *nieu,* nœud.

Enlaï, agacer; se dit des dents qui sont comme prises, liées *(laïès).* V. fr. *enloier, enlaïer,* lier.

Enl'nîre, vache qui, ayant déjà vêlé, a passé une année sans prendre de veau, et n'a cessé de donner du lait.

Enlossi ou mieux *enloci,* de *locet,* lac, filet; enlacer.

Enniblai, se dit du ciel qui se couvre de nuages. Lat. *nubilus,* nébuleux.

Ennoulai (pron. en-noulai), envoler.

Ennouossi (s') (pr. è-nouossi), s'asphyxier en avalant quelque chose de travers. H. *enossar.* V. *ènouossi.*

Ennourtsi (faire) (pron. en-nourtsi), contrarier, vexer, molester, taquiner quelqu'un à dessein, éprouver sa patience, l'agacer.

Ennourtsi, *ennourtchot*, obstiné, acharné après quelqu'un.

Ennu'lli (pron. en-nu-illi), être sous l'influence de l'ivresse occasionnée par l'ivraie *(lolium)*; être ennuyé jusqu'au sommeil par les paroles de quelqu'un.

Ennûillou (pron. en-nûillou), s. m., ivraie; mauvaise herbe dont l'épi a quelque ressemblance avec celui de l'orge.

Ènouossi (s') (pron. s'e-nouossi), avaler de travers un liquide, le faire entrer en partie dans les voies respiratoires. Cf. Littré, t. II, p. 128, v° *enosser, ennoincer, ennourtsi,* et le *Gloss. du Berry,* par M. Jaubert, même mot. Suivant M. Littré, ce mot signifierait se mettre un os dans la gorge. H. *s'engunoussar.*

Emprend', allumer. V. fr. *emspris,* allumé.

Enqu'gni, couvert de crasse. *Cqnieu,* crasse. Lat. *inquinare,* souiller; gr. αὐχμός, αὔχμη, crasse.

Enqu'ti, dont les cheveux ou les poils sont enchevêtrés, feutrés. Voy. *dècti* ou *dèqu'ti.*

Enquèwai; v. fr. *accouer,* attacher des chevaux ensemble, du licou de l'un à la queue de l'autre.

Enqu'tseurnai, combler, entasser en pyramide. V. *qu'tseuron.*

Enr'tcheu, planche légèrement évidée où s'égoutte le fromage qu'on vient de faire, et qui est soumis à une pression mécanique.

Enr'tsi, enrichir.

Enrisoulai, *enrisoulau,* enjoué, enjouée. H. *risoulet.*

Enrocenai, enraciner.

Enrôlai, enrouler; enrôler.

Enrosai, arroser.

Ensarrai (s'), s'égarer, perdre le nord, surtout dans les bois, dans les neiges. V. fr. *ensere;* b. lat. *serare.* Cf. D., p. 214, v° *essara;* voir aussi Monn., *Ann.* 1857, v° *ensaré.*

Ensauvai (s'), se sauver, fuir. J. *ensauver.*

Entarrossi, souiller de terre. Item au participe passé.

Entchotrai, *trau,* enchevêtré, trée, qui est mal arrangé, en toilette désordonnée.

Ent'mi, engourdi. V. fr. *antomi* ou *entomi;* dans Froissart et ailleurs : engourdi; endormi. Cf. D., p. 170, v° *entumi.*

Entôtsou, s. m., se dit d'une personne dont la présence importune, déplaît excessivement; d'une personne qui, au lieu d'être utile dans un travail commun, n'est qu'un obstacle, mais qui est d'ailleurs sans mauvaise volonté. C'est dans le même sens que le peuple dit de quelqu'un, c'est un *emplâtre.* On dit pareillement en patois : *c'est en entôtsou.* Suivant M. Egger, cette expression viendrait du latin *intoxicare,* empoisonner. On disait autrefois en français : *entoscher* et *entosche,* pour *empoisonner, poison.*. Le mot *entôtsou* serait alors pris figurément, et comme l'analogue du mot *assassiner,* signifiant *obséder, fatiguer,* se rendre insupportable. De là le verbe *entotsi,* puer, sentir mauvais à empoisonner.

Entounai, entonner.

Entraïau, s. m., courroie qui réunit la verge et le manche du fléau, en passant plusieurs fois de la *chape* de l'une dans celle de l'autre. V. *tsopot.* D'autres disent *entraillau* ou *entraillô.*

Entrèvai (s'), s'informer. H. *entrevar,* interroger, demander.

Entrobaitsi, *entrobaichot,* entrebaillé, entrebaillée; entr'ouvert.

Entrofusot, s. f., entrelacs; fil qui sépare chaque centaine de fils d'un écheveau.

Entromi, adv. équivalant à cette locution : mis entre, placé entre deux. J. *entermi, entremi.*

Entsainnai (pron. entsain-nai), enchaîner.

Entsaitrou, s. m., enchâtre, chétron; compartiment d'un meuble, d'un grenier à blé, par exemple. Cf. Dart., p. 184, v° *enchâtre.*

Entsaussi, chasser, v. g. les poules, les mouches. V. fr. *enchaucher, enchauser, enchausser.* H. *enchaussar, encaussar.*

Ents'ri, enchérir.

Entsir'nai, mettre en petits tas le foin déjà un peu sec, pour le garantir de la pluie ou de la rosée. V. *tsîron,* petit tas de foin; gr. σωρός, tas.

Entsoplai, battre la faux, en raviver le tranchant à coups de marteau. V. fr. *enchapler;* H. *enchaplar*.

Ensotsi, ensacher.

Enva, s. m., clou, furoncle. V. fr. *envers*.

Envarrai, *rrau*, se dit du bœuf ou de la vache qui regarde de travers, en baissant la tête, avec des intentions hostiles et souvent en mugissant. Si ce mot a quelque rapport avec le vallon *éwarer*, égarer, troubler, effrayer, c'est par métonymie, en prenant la cause pour l'effet. Voy. Littré, t. II, p. 164-5. H. *enverinar*.

Envi, envoyer, envoyé.

Envôdre, enrouler avec la main. Cf. D., p. 237, v° *envoutoillie*.

Envot'lli, envelopper soigneusement dans quelque chose. H. *envooutar*.

Enwadai (s'), empêcher (s'). *S'enwadai,* se garder de, s'abstenir; de *wadai,* garder.

Enwailai, enflammer, enflammé, embrasé.

Enxi, exciter les chiens à se poursuivre, à se battre, à poursuivre les passants. Se dit figurément de l'excitation des personnes. Gr. ἔγχος, lance, pointe; lat. *incitare*.

Èpaintsi, épandre; étendre le fumier sur le champ, l'épandre (et non l'étendre); — étendre de l'herbe sur le pré pour la faire sécher.

Èpantouilli, épouvanter, faire prendre la fuite en désordre à des oiseaux. V. fr. *espauter,* épouvanter, effrayer. Cf. Dart., p. 180, v° *escampiller*. Ital. *spaventare*. H. *espaventer*.

Èparaï, épierrer.

Èparès, s. f. pl., échelons plats, des ridelles d'un chariot. V. fr. *esparre,* barre. Cf. D., p. 205, v° *èparre,* note.

Èparot, s. f., épart, entretoise.

Èparossi, gratter du pied la terre, comme le taureau qui se prépare à l'attaque, ou le cheval impatient de courir; comme la poule qui cherche sa pâture.

Èparossi (s'), s'étirer les membres en s'éveillant; sortir de paresse.

Èpaul'tot, s. f., épaulette.

Èpècq'llai, indique une brisure en un grand nombre de morceaux, une brisure irrémédiable. Cf. D., p. 216, v° *armenien.*

Èpeilli, étinceler, pétiller. Allem. *beleuchten*, éclairer; H. *esbelugar.*

Èpèillot, s. f., étincelle. Cf. D., p. 184, v° *epelue.* Cf. P. *elf, elwen.*

Èp'zi, épuiser.

Èpèrnai, se donner beaucoup de peine pour gagner peu de chose; économiser longuement et en se privant du nécessaire; s'éperonner, pour ainsi dire. Cf. D., p. 176, v° *èparmaî.*

Èpètrossi (s'), s'emporter. V. *pétrou,* facile et prompt à s'irriter. Cf. D., p. 164, v° *èpètrougni.*

Epeulot, s f., espoulin, espolin ou fuseau de fil à faire la trame dans une pièce de toile. Il s'enroule sur la canette, fuseau ou petite bobine de roseau. La canette garnie de trame s'appelle encore *volue* (de *volutum,* de *volvere).* V. fr *espolet, espolette,* même signification qu'espoulin. Le tout d'espole, ou espol, fil de la trame d'une étoffe. Allem. *Spulfaden, Spule.*

Èpeun'tot, s. f., couard, partie recourbée de la faux par où elle s'emmanche. Le *mamelon* ou *talon* du couard entre dans le bout du manche.

Èpingne, s. f., épingle. Lat. *spina,* épine. Cf. D., p. 246, v° *épingle.*

Èploton, s. m., madrier; planche épaisse. H. *plateoun,* madrier.

Èp'nai, échinée de porc, partie de l'épine dorsale.

Èp'not, s. f., épine. Lat. *spina.*

Èp'ri, épurer, épuré; exprimer, faire sortir d'un corps spongieux la dernière goutte de liquide qu'il contient.

Ep'nôtse, s. f., portion de l'épine dorsale d'un animal dépecé pour la consommation.

Èpondot, s. f., côté extérieur et libre d'un lit. En ital. *sponda;* v. franç. *espaude*, *esponde*, châlit, bois de lit, bord d'un lit; H. *esponda*.

Èpotai, épouvanter.

Èpouéri, épouvanter, épouvanté. Ital. *paura*, peur. V. *pouot*. J. *épeurer*. H. *espaouir*.

Epouèrogeau, s. m., épouvantail; d'*èpouéri*, épouvanter, et d'*ogeaux*, oiseaux.

Èpouofai, jeter de la salive en parlant; partir d'un éclat de rire; souffler comme le chat en face du chien.

Èprouwai, éprouver.

Èquarot, s. f., équerre.

Èquarrai, équarrir, tailler une pièce de bois à angles droits.

Èquèwouai, couper la queue, qui a la queue coupée; d'*è* privatif et *quèwot*, queue.

Èr'illeu, s. f., oreille; planches destinées à séparer une crèche et la vache qui doit y manger, de la crèche et de la vache voisine. Oreille de charrue. V. fr. *reille;* bass. lat. *relha*, soc; *reiller*, labourer, faire des raies, des sillons dans la terre.

Ermailli, s. m., pour *almailli*, du v. fr. *almaille*, *aumaille*, bêtes aumalines, gros bétail, bœufs et vaches; celui qui en prend soin. Cf. Dart., p. 242, v° *armalines*. Voy. *armailli*.

Ès, aux, *ès ons*, *ès autrous;* v. fr. *ès uns ès autres*, aux uns, aux autres : *ès oumous*, aux hommes; *ès fènès*, aux femmes. — *Ès*, ou plus exactement pour le son : *et*, représente proprement le nominatif pluriel féminin *æ*, des noms ou adjectifs latins en *a*.

Essa, s. m., soir. Se dit surtout avec les adjectifs *vieu* (hier), *deman* (demain). C'est l'un des cas rares où il y a prothèse. Quand ce mot est employé avec l'article, ou avec l'adjectif démonstratif, il perd l'*e* initial : *l' sa*, le soir; *c' tu*, ce soir.

Essa, s. m., lieu nouvellement défriché. — *Grand-Essa* (Grand-t-essa), nom de lieu.

Essaï, essayer, essayé.

Essatai, essarter, défricher.

Essauvaï, effaroucher, faire sauver.

Esse, s. f., *essès,* pl., clavette destinée à retenir la roue à l'essieu. Cf. D., p. 246, v° *esse de voiture*, et p. 194, v° *once.*

Ess'ma, s. m., essement, semence.

Ess'mai, ôter le trop plein d'une marmite ou d'un autre vase dont le liquide s'échappe par l'effet d'une forte ébullition; d'autres disent *senai.* Ital. *scemare,* diminuer; H. *semar,* de *sema,* diminution.

Essendzi, passer à une dernière eau le linge qu'on lave.

Esséri, desséché, qui a bien soif. Lat. *sitire,* avoir soif.

Essèrron, s. m., mauvaise terre, pierreuse, pauvre en humus, qui éprouve souvent la sécheresse; ce qu'on appelle *dretse* (s. f.) ailleurs.

Ess'tot, s. f., ais, petit ais; et, dans un sens plus propre, *soupeau,* bride ou barre qui traverse le timon de la charrue, entre dans le sep et bride le soc. V. fr. *esseule;* b. lat. *essoula, assula,* éclat de bois, bardeau à couvrir les toits. Il vaudrait mieux écrire *aiss'tot.*

Essofflai, essouffler.

Essolai, déchirer (une étoffe, un vêtement, y faire un accroc).

Essopai, frapper vivement, à coups redoublés.

Essoud'lai, rendre sourd, assourdir; étourdi, qui n'entend rien, ni à rien, qui ne sait ce qu'il fait, comme s'il était abasourdi. Pat. de la Bresse, *èsodeli.*

Estoumot, s. f., estomac.

Ètagni, éternuer.

Ètannai (pron. ètan-nai), entamer, entamé; de τέμνω: aor. a. ἔταμον; aor. pass. ἐτάμην.

Ètchu, échu.

Etch'vette, s. f., écheveau de fil fin. Cf. *flètot.*

Ètèblot, s. f., chaume; partie de la tige du blé qui reste attachée à la terre après la fauchaison. Du latin *stipula,* racine *stipes,* par les dégradations suivantes: *stepla, stèplot, stèblot, estèblot, ètèblot.* V. fr. *estouble,* éteule, chaume. H. *estobla.*

Ètèlès, f. pl., attelles, ailes d'un collier de cheval. Voy. aussi *etsnot.*

Ètèlot, sing. du précédent. « *Antella, antela;* cingulum pectorale, quia tenditur ante equum; illud quod ante pectus equi tenditur. » Quicherat, *Add. lexicis latinis*. Ou plutôt du v. fr. *atèle, atelle*, éclat, morceau de bois, bûche. V° *astula* dans Ducange. Cf. Dart., p. 170, v° *etelle*.

Ètèlot, s. f., étoile.

Ètiandre, éteindre. V. *dètiandre*, plus ordinaire.

Ètoffai, étouffer.

Êtot, s. f., manche de rateau. V. fr. *estamperche;* en angl. *edar, ethar, etar*, baguette. V. Ducange, v° *etarchartea*. Voy. *aitot*.

Etoudi, étourdi.

Ètoudi, étourdir.

Etout, avec, aussi. V. fr. *atout, atut*.

Et pu, et puis.

Et putari, même sens; composé d'*et pu* et d'*ari* (v. ce mot), avec un *t* euphonique.

Ètra, *ètraitot*, étroit, étroite. Voy. Litt., t. I, p. 13.

Ètraindzi, étranger.

Ètraînnès, s. f. pl. (pron. ètraîn-net), étrennes.

Ètrangu'llon, s. m., esquinancie des bestiaux, des chevaux surtout. Strangurie; b. lat. *estranguria*.

Ètremai ou *ètreumai*, étouffer. V. *ètreumai*.

Ètreu'lle, s. f., étrille.

Ètreu'lli, étriller.

Ètreujeu, s. m, lissoir; morceau de bois de la grandeur et de la grosseur d'un fort manche de couteau à la *Davi* (un Eustache), aux deux extrémités duquel s'engage en sautoir le fil à mettre en peloton. Le lissoir ne consiste quelquefois qu'en un morceau d'étoffe avec lequel on tient le fil. Cet instrument sert à deux fins, à épargner la main du dévideur, à lisser ou *étriller* le fil. J. *étrilli;* H. *étrichoir*. Cf. *estreuch, esteblaire*. Gr. στίλβω.

Ètreumai, étouffer dans la fumée. A Mouthe: *ètemyi*. Cf. D., p. 237, v° *etrumai*.

Ètropai, attraper.

Ètrumot, s. f., maladie provenant de l'irritation où entrent quelquefois les bêtes bovines. Cf. H. *estrumos, estrumar, estrun,* passionner, irriter, indigner.

Etsadot, s. f., écharde.

Etsailli, v. fr. *eschaller* ou *challer, eschailler.* On dit encore, et peut-être préférablement, *écaler,* enlever le calice de la noisette. Le verbe vient sans doute de l'allemand *Schele,* écaille. Cf. D., p. 194, v° *echailler;* J. *échaler;* H. *descacalar.*

Etsaillon, s. m., passage raide d'un chemin à voiture.

Etsancrai, échancrer.

Etsant'llon, s. m., triangle à onglet, instrument de menuisier; échantillon.

Etsaudai, échauffer.

Etsaûprou, s. m., ciseau de menuisier. V. fr. *eschalpre.* H. *eichaapre.*

Ets'lon, s. m., échelon.

Ets'not, s. f., échine, épine dorsale.

Ets'not, s. f., bûche à chauffer le four, la chaudière à faire le fromage.

Etserboulai, emmêler.

Etsilot, s. f., échelle.

Ètsomiau, s. m., lissoir, partie d'un chariot; tient sans doute du berrichon, *echameau.* V. ce mot dans le *Gloss.* de M. Jaubert, et l'explication qu'en donne M. Littré, t. II, p. 159, qui le fait venir de *scamellum, scabellum,* banc.

Etsopai, échapper.

Etsquai, glisser sur, au lieu d'entrer, par exemple en parlant de l'action du couteau sur du pain gelé. Cf. *ancqri.*

Et tout, aussi. V. fr. *et tout,* comme dans Montaigne et Brantôme. Coste dit que c'est un gasconisme. Voy. *ètout* cidessus. Cf. Littré, *Hist. de la langue française,* t. II, p. 127.

Eva, s. m., hiver; ne s'emploie jamais sans article ou adj. démonstratif. Cf. Dart., p. 232, v° *saisons.* V. *heva.*

Evardz'lli, faire éclater le contenant, en enfonçant avec force le contenu.

ÈVAULAI, descendre, faire descendre, avaler.

ÈVAULAU, s. f., descente; *ot-l'èvaulau*, à la descente. On dit aussi *ot lot dèschantot*, à la descente; *dèschandre*, descendre soi-même, descendre une chose. V. *aivaulau*.

ÈWÈ (pr. ai-wet), où. J. *évou*.

ÈVINDZI, aller vite en besogne, avancer.

EXTERMINTSI, estropié de plusieurs membres. H. *estremoucer*.

F

FA, s. m., fer.

FADIAU, s. m., fardeau.

FAGNE, s. f., ordures humides, imprégnées d'excréments; fange. V. fr. *fanc*, fange, limon, boue; J. *faguenat*, pourriture; H. *fagnia, fanga*, fange.

FAILL'TOT, s. f., génisse de trois ans, qui n'a pas été prise de veau, qui a *failli* au taureau. C'est le contraire de *boutèssot*, qui a conçu à deux ans.

FAI'LLI (fai-illi), brin de bois dont les fibres ont été désunies par la torsion.

FAIN, s. m., foin. V. fr. *fain*.

FAINAI, faner. V. *fennai*.

FAIRE, faire; *faire pètse* (faire pêche), faire râfle, bien réussir.

FAIRE *(fère)*, s. f., foire. V. fr. *faire*. Duc., v° *feriæ*.

FALOU, à cheveux blonds tirant sur le roux, du latin *fulvus*; fém. *fâlot*.

FAN, s. f., faim.

FANDANT, faraud. H. *fandant*, fanfaron.

FARAI, ferrer.

FARAUD, s. m., ou *farot*, élégant, coquet, recherché dans la mise; qui a l'air décidé, tapageur. J. *faraud*.

FARBALA, s. m., falbala. H. *farbala*.

FARFOUILLI, chercher en fouillant d'une manière désordonnée. Tient du *farfalium* de la basse latinité. Ital. *farfogliare*; H. *farfoulhar*.

Farot. V. *faraud.*

Faroutai, marcher bruyammment; accentuer le pas; se donner des airs de crânerie.

Fautsi, s. m., manche de la faux. H. *fauchier.*

Faut-u! interj., faut-il!

Faux-bos (faux bois), s. m., flache, endroit où était l'écorce, et qui paraît encore après l'équarrissage.

Fayot, s. f. V. fr. *faie, faies*, une brebis, des brebis; une troupe, dans le vieux langage : *une faie d'oisons*. Mot dauphinois. En goth, *avis*. V. Bial, op. cit., p. 145.

F'lai, filer.

F'let, s. m., filet; rouet, machine à filer.

F'lètot, s. m., écheveau; ce qui a été filé, une bobinée. B. lat *filolium*. V. Ducange.

F'lleu, s. f., fille.

F'lleû, s. m., filleul.

F'lie, s. f., folie.

F'mai, fumer, donner de la fumée, fumer la pipe; mettre du fumier, de l'engrais à une terre. V. fr. *femer*, engraisser.

F'mèlot, s. f., femelle, et, dans le sens plus restreint du mot, femme. Mais il ne s'emploie guère dans cette dernière acception qu'avec une épithète qui le relève.

Femi, s. m., fumier, tas de fumier (et non maltras); fumer (et non maltrasser).

F'mîre, s. f., fumée. V. fr. *fumière.*

F'naison, s. f., temps des foins. Voy. *fennai.*

Fènai, v. fr. *fener*, faner; épandre le foin pour le faire sécher, le retourner, le traiter. Voy. Litt., t. II, p. 112; H. *fenar.*

Fenil, s. m., lieu de la grange où se place le foin B. l. *feniculum.*

Fenosse, s. f., une graminée des champs en général. Ital. *finocchio*; lat. *fœniculum;* H. *fenas, fenassa;* J. *fenasse.*

Fènot, s. f., femme. Lat. *femina;* H. *fena.*

Fènôtse, s. f., homme qui se livre à des travaux de femme.

Fère ou *feire*, foire. Voy. *faire*.

F'sin, s. m., graine du foin, mélangée de brins de foin.

Fesse, s. f., branches minces, flexibles, servant à entrelacer des pieux fichés à une petite distance les uns des autres, sur une même ligne, de manière à en former une barrière. V. fr. *fesse, faisse;* b. lat. *fessina, vimen tortum,* etc.

Fétot, s. f., fête.

Feu *(fe),* s. f., claie en forme d'échelle courte et large servant aux faneuses à traîner le foin sur le pré, pour le mettre en tas, surtout à la descente, dans les endroits où les voitures ne peuvent circuler.

Feurou, s. m.; v. fr. *feurre,* et plus anciennement *foarre, foerre,* fourrage, foin ou paille; en bourg., *feurre.* V. *Mém. de l'Ac. de Dijon,* 1859, p. 147. A vieilli; on dit plutôt *fouraidzou.*

Fi, fil.

Fiadot, toupie formée d'un disque embroché par le milieu et lancé en tournant vivement cet axe entre le pouce et l'index. Cf. Dart., p. 220, v° *fiâno.*

Fièrot, s. m., ridiculement fier. J. *fieraud.*

Fie *(e* mi-muet) ou *fieu,* v. fr. *fieulx,* fils. Ne s'emploie plus guère qu'en apostrophe : *mon fieu,* mon fils. Se dit aussi en picard. O. *feu, fieu;* H. *fiou. Fieu* signifie aussi fier; fém. *fîrot,* fière.

Fieure, *feri,* frapper avec force. Latin, *ferire,* frapper.

Figni, finir.

Fignoulai, faire l'élégant. H. *fignoular.*

Fin, s. m., v. fr. *fein,* foin. On appelle aussi *fin, lot fin* (f.), la fin, le *finage,* la partie cultivée du territoire, surtout au village. *Fin* signifie aussi *terme, cessation,* etc., comme en français.

Fion, s. m., garniture ou dent d'une carde à carder.

Fion, s. m., grâce, bonne tournure donnée à un ouvrage. J. *fion.*

Fioulet, mince, fluet.

Fitchi, appliquer un coup vigoureusement. *Se fitchi de,* se moquer de.

Fitchu, perdu, condamné.

Fîvrot, s. f., fièvre.

Fla, s. f., fleur.

Flaïau, s. m., fléau, instrument à battre en grange. V. fr. *flael, flageau, flaiel, flayel, flayau*. Cf. Littré, op. cit., t. II, p. 131; D., p. 226, v° *marchou*, et p. 231, v° *fléau à blé*.

Flètot, s. f., écheveau de gros fil; une ou plusieurs bobinées. Cf. D., p. 185, v° *flouta*. V. *f'lètot*. D. Monnier y voit l'équivalent de *filetée*.

Fleuri, charrier; drap où se mettent les cendres dans le cuvier à lessive. La charrée ou cendres ayant servi à faire la lessive n'a pas de nom propre. En bressan, *flairé*. Cf. D. p. 185, v° *fleurier*.

Flotai, flatter, flatté.

Flotieu, *flotteusot*, flatteur, flatteuse.

Flou, s. m., cils des yeux; sourcils. Lat. *floccus*, flocon de laine; poil.

Floutsi, être ou devenir cotonneux, en parlant des tissus; donner du duvet; corps léger comme de la feuille brûlée dont la cendre garde encore une partie de la forme primitive. Voy. *foloutsès*.

Fô, *fôlot*, fou; v. fr. *fol, fox*, fou, folle.

Fô, s. m., foyard, hêtre. Lat. *fagus*.

Focenieu, qui fait des façons pour accepter une politesse, qui se gêne en cela; fém. *focenieusot*.

Foinnai (pron. foin-nai), hésiter, reculer, saigner du nez. V. fr. *foindre*. — *Foinnai* se dit d'une plante, d'une céréale surtout, qui ne fructifie pas, qui tourne au foin.

Foinnot, s. f. (pr. foin-not), faineau, fruit du hêtre. V. fr. *faisne, foyne*; lat. *fagina*.

Folaï, folâtrer. V. fr. *föloier*; en ital. *folleare, follegiare*; anc. provençal, *foleiar, folleiar*.

Foloutse, f. pl., *foloutsès*, flocons de cendres qui s'élèvent dans les airs avec la fumée, et qui retombent, quand on brûle des corps légers, comme de la paille, des feuilles. Cf. Dart,

p. 185, v° *failles*, et p. 208, v° *folemot;* ital. *falavesca, favolesca.*

Foncet, s. m., volet; morceau de planche, taillé en rond ou en carré, pour trier les légumes, recevoir les séra (voy. *sèrot),* les gâteaux à cuire, etc.

Fontot, s. f., about, grosse extrémité d'une pièce de bois à équarrir, et qui en est détachée parce qu'elle est trop grosse. Le *quèwau* (v. ce mot) se détache également, mais parce qu'il est trop petit. Se dit aussi du minerai de fer fondu.

Fosserai, diviser le sillon avec la bèche. Patois de Mouthe, *fouasserai;* lat. *fodere, fossum;* bas. lat. *fossare.*

Fosseu, s. m., bèche à diviser le sillon. Pat. de M. *fouassai;* bas. lat. *fossorium;* v. fr. *fossour, fossoer.* Cf. Dart., p. 186, v° *fosseu;* O. *fosseu.*

Foua, fort, forte; aigre, acide.

Foua, dehors. Lat. *foris.*

Fouace, s. f., force.

Fouacès, f. pl., armons, partie de l'avant-train d'un chariot; les *fourchons* qu'ils forment sont *lès bros* (bras) du *rejeu,* dont l'*effort* soutient horizontalement les limons.

Fouailli, battre de verges; fouailler, donner souvent des coups de fouet.

Fouaitot, s. f, hêtre élevé; presque *aitot,* de *fô* (fo-aitot), perche de hêtre. Voy. *ètot* et *fô.* V. fr. *fouteau.* V. Litt., I, 63.

Fouardze, s. f., forge; *fouardzi,* forger.

Fougneaux, s. m., hauts-fourneaux; four à charbon. Cette signification semble avoir été ignorée de M. Clerc [1]; elle fait à sa thèse, ce qui ne veut pas dire qu'elle la prouve.

Fougni, fournir; — reculer, ne pas tenir ses engagements, ses résolutions.

Fouilla, s. m., folâtre, enjoué; on dit aussi *fouillau.*

Fouilla, s. m., feuilles de légumes; fanes de pommes de terre.

---

[1] *Etude complète sur Alaise,* p. 73; 76, 83.

Fouillet, s. m., feuillet.

Fouinnai (fouin-nai), se rebuter, manquer de courage. Cf. D., p. 186, v° *fougnie;* H. *fouinar.*

Fouinnot, s. f. (pron. fouin-not), fouine.

Fouiti, fugitif.

Founau, s. f., fournée. O. *fouonée.*

Founet, s. m., fourneau, poêle à chauffer une chambre.

Fouot, s. m., four, fournil.

Fouriau, s. m., fourreau.

Fourieu, s. f., allée qui règne dans quelques écuries entre le mur et les crèches, et où s'abat le foin destiné à donner au bétail dans la journée. Du vieux franç. *fouare, feure, fouraye.* J. *fourrière.*

Fourtchau, s. m., fouine ou fourche-fière, ordinairement de fer, et qui n'a souvent que deux fourchons. V. fr. *fourchel.*

Fourtseutès, s. f. pl., cornes de ranche, espèce de bras chantournés qui empêchent les échelles de chariot de vaciller.

Fourtseutot, s. f., têtard, espèce de fourchette dont les fourchons passent entre l'essieu et la sellette, sous le timon, dans une charrue.

Fourvaï (se), se fourvoyer. On dit plutôt *s'effourvaï.* Voy. *effourvaï.* J. *forvier.*

Foutaise, s. f., chose de nulle valeur, niaiserie. J. *foutaise.*

Fouyot, s. f., gros bois qu'on met le premier au four.

Foyard, s. m., hêtre. J. *foyard.*

Fra, adj. m., froid ; fém., *fraidot,* froide.

Fra, s. m., le froid. *Ova le fra,* avoir le froid, être enrhumé, tousser.

Frainiau ou *fraigneau, fraignau,* s. m., se dit de la tige desséchée d'une grande ombellifère qui croît dans les champs ou les prés.

Fraisi, s. m., fraisier.

Fraisi, s. m., poussière de charbon qui reste sur les siéges à fourneaux des forêts : *fraisil.* O. *fraisil;* J. *fraisi;* H. *fragil.*

Fraitsa, s. f., fraîcheur.

Fraitsi, devenir frais, en parlant de l'air, de la température.

Franc, *fraintse,* franc, franche.

Françа, français et François. La distinction proposée par Voltaire n'a pas encore été admise aux Fourgs.

Frandôlot, s. f., fronde.

Frechon, s. m., frisson.

Frecochot, s. f., fricassée.

Frecossi, fricasser.

Frelai, geler ou brûler légèrement; roussir au feu. Pat. de Mouthe, *fressi.*

Frelet, s. m., os de la jambe du porc, percé en travers par le milieu, et muni d'une corde de laine au moyen de laquelle on le fait tourner et retourner verticalement; espèce de jeu. Ce mot est une onomatopée.

Frèpant, adv. qui ne s'emploie guère qu'en composition avec le mot *neu,* neuf : *tout frèpant neu,* tout à fait neuf, qui sort pour ainsi dire de dessous le marteau. Locution identique à celle-ci du provençal : *tout flambent noou*, où *flambent* signifie *battant.*

Frèpot, s. f., frette, anneau de fer pour assujettir quelque chose ou en fortifier l'extrémité.

Fress'reu, s. f., fressure.

Freti, s. m., fromager, fabricant de fromage.

Fretîre, f., établissement où se fait le fromagé; analogue de *fructera.* V. ce mot dans Ducange.

Fret'lli, frétiller; d'autres disent *freug'lli.*

Frètu, s. m., échelette dressée et appuyée contre la trésaille supérieure d'un chariot,

Freussgni, frissonner.

Frilleu *(l* mouillé), frileux.

Frimouse, s. f., grosse figure enluminée.

Frison, s. m., boucle de cheveux frisés. J. *frison.*

Fritau (pr. fritot), s. f., fruit à noyau ou à pépin. H. *fruita.* Voir le mot suivant. V. Littré, *Dict. de la langue française,* v° *effriter.*

Fritot, s. f., faîte d'un toit.

Frou d'ullou, sourcils. V. *flou*.

Frou-frou (faire), se donner de grands airs, faire l'important. J. *frou-frou*.

Froubi, fourbir.

Frougni, se gratter les épaules ou les flancs en les agitant dans ses habits. Cf. D., p. 220, vº *froufrou*.

Frouguenai, fourgonner, attiser.

Frouma, s. m., froment. J. *froument*.

Froumaîdzou, s. f., fromage, lait caillé mis à la forme. Lat. *forma*. Cf. D., p. 245, vº *formage*.

Froumi, s. m., fourmi. V. fr. *formi*. V. Littré, t. II, p. 157-8, commentant La Fontaine sur ce mot écrit avec un *s* à la fin.

Froum'lli, fourmiller.

Froum'llîre, s. f., fourmilière.

Froumodzet, s. m., petite mauve. Cf. D., p. 238, vº *fromageot*.

Froumot, s. f., forme.

Froutai, frotter.

Fu, s. m., feu. Lat. *focus;* ital. *fuoco;* H. *fue, fuech*.

Fû'lle, s. f., feuille. H. *fulha*.

Fûlai, fourbir, harasser.

Fûlet, s. m., coup de vent subit et fort.

Futai, *futau*, fin, fine; rusé, malin. J. *futeux*.

Fûvot, s. f., picea, pesse; de *fuve, five*, ancien français du lieu; de φύειν, pousser, croître par excellence; d'où futaie. Cf. Dart., p. 158, vº *pesse*.

G

Gadon, s. m., boudin de laine ou de coton, formé avec les cardes pour être filé; presque *cardon*, ce qui est fait avec la carde.

Gadai, carder.

GADOT, s. f., carde; garde, celui qui garde, la garde.

GAIGNI, gagner. V. fr. *gaigner*.

GALET, s. m., gousset, poche de culotte. Pat. de M. *gailet*.

GALINE, s. f., bouchon à recevoir la monnaie au jeu de ce nom. J. *galine;* v. fr. *gal, galet,* petite pierre plate qui sert aussi à ce jeu.

GANG'LLI (pr. gangue-illi), être renversé la tête pendante et décrivant, comme un cadavre, tous les mouvements imprimés.

GANIFLE, s. m., canif. V. fr. *quanniveit;* J. *ganif.*

GANOTSE ou plutôt *pantenire, taitse,* s. f., poche d'habit. Pat. de Mouthe, *guenatse.*

GAROT, s. f., guerre.

GARGOUILLI, gargariser, faire le bruit de l'eau dans la gargouille, dans la gouttière.

GAUL'TOT, s. f., bourrée, ramille, menues branches sèches bonnes à brûler; petite gaule.

GAULOT, s. f., gâle.

GAUPOT, s. f., femme dont les vêtements sont sales et en désordre.

GAUTSI, gaucher.

GIGIER, s. m., gésier. J. *gigier.*

GLORIEU, orgueilleux, glorieux.

GODZI, gager.

GODZOU, s. m., gage.

GOINOT, s. f., femme de mœurs déréglées. H. *goina;* grec, κοινή (?). Voy. *gouennot.*

GÔMAI, tremper.

GOTT'LLEU (pron. gotte-lleu), chatouilleux.

GOTT'LLI (pron. gotte-lli), chatouiller. V. fr. *catiller*. Cf. D., p. 186, vº *gati;* H. *gatilhar, gratilhous;* b. lat. *catullire,* devenu *catulliare.*

GOUAITROU, s. m., v. fr. *gouaitrou,* goîtré.

GOUANAI, gouverner. J. *gouvarner.*

GOUANIEU, s. m., gouverneur, administrateur, gérant.

Gouardze, s. f., bouche; loquacité, loquèle; gorge. Cf. D., p. 181, v° *gôrge*.

Gouardze-de-leu (gueule de loup), s. f., demi-anneau qui embrasse chaque timon en dehors, vers le milieu, et qui y est arrêté par une cheville appelée *atteloire*. Son nom lui vient de sa forme en ouverture béante.

Gouardzaï, se prendre de gueule, se disputer.

Goudzi, se dit du feu qui couve sous la cendre, de la maturation des fruits cueillis, et de l'état d'une femme enceinte depuis peu.

Gouennot, s. f. V. fr. *gouine*, femme mal propre et de mauvaises mœurs. V. *goinot*. Peut-être aussi de guenon, femelle du singe. En breton, *gouhyn*, courtisane; en anglais, *quean*, même signification; *cwene*, *cween*, *queen*, reine. Cf. D., p. 186, v° *gouine*, et p. 202, v° *gueune*.

Gouesse, s. f., serpe. Gr. κόσσα, κόσσια, faux à faucher. Cf. D., p. 94, v° *goi*, et p. 226, v° *goasse*.

Gouesson, s. m., petite serpe.

Gouet, s. m., serpette. V. fr. *gouet*; b. lat. *guoga*.

Gouille, s. f., flaque d'eau.

Goulau, s. f., bouchée, *goulée*.

Gouletot, s. f., goulot de pot.

Goumau, s. m., pâte peu consistante d'une farine plus fine que celle qui fait le fond du gâteau sur lequel on l'épand, et qui est ensuite arrosée de beurre ou de crême à petite dose.

Gouniau, s. m., jupon. B. lat. *gunna*, *gunella*. Cf. D., p. 171, v° *goune*.

Gouniflai, se dit d'une étoffe qui forme des plis disgracieux.

Gourdgeot, s. f., gorgée.

Gouri, s. m. V. fr. *gorre*, *gorret*, *gorin*, petit cochon. De l'allemand *Gurre*, dont la racine est χοῖρος, petit porc, pourceau. Cf. D., p. 171, v° *gouri*; J. *gorin*; *gouri*; H. *guerit*.

Gravate, s. f., cravate.

Grayon, s. m., crayon.

Grayot, s. f., craie. H. *greda*.

Grebosse, s. f., écrevisse. Cf. Dart., p. 218, v° *grabeuce;* H. *escarabissa;* wallon, *grevesse.*

Gredai, plisser, froncer; avec le pron. réfléchi : se plisser, se froncer; ce qui est plissé, qui a des plis. Presque : rider.

Gredon, s. m., plis.

Gregnau, s. m., noyau. Voy. *greniau.*

Gregnou, *gregne,* de mauvaise humeur. V. franç. *grigne;* J. *greugnoux, grognou.*

Gre'llet, s. m., la plus petite espèce de sonnaille qui se met au cou des veaux. Cf. D., p. 247, v° *grelot.*

Gr'lli, griller.

Grélli, s. m., boisselier.

Gre'llon, s. m., fumier qui se pelotonne à la queue ou à la cuisse des vaches.

Grèlai, grêler; atteint par la grêle; visage marqué de la petite vérole.

Grelotai, tremblotter.

Gremai, mâcher quelque aliment cassant en le faisant craquer sous la dent. Cf. D., p. 221, v° *greni.* V. fr. *esgrumer.*

Gremaudot, s. f., pièce de boucherie, de salé, tirée de la pointe du sternum du bœuf ou de la vache, et renfermant beaucoup de croquant.

Grem'chau, s. m., peloton de fil. Lat. *grumus,* monceau, dans Columelle. Cf. D., p. 187, v° *grumicé;* H. *agrumelar,* pelotonner.

Grem'lli, se dit du bruit léger qu'on fait en mâchant des substances sèches qui se mettent aisément en morceaux sous la dent. Cf. D., v° *gremi.*

Gremoci, grimacer.

Grèni, s. m., grenier.

Greniau, s. m., amande de tout fruit à noyau; lopin de terre. J. *nyau, gremiau,* grumeau.

Grep'lli, grimper. Allem. *Klimmen,* suivant Diez.

Grèpp'll-ot-bos, s. m., grimpereau; littéralement, qui *grimpe au bois.*

GRÈPOT, s. f., crampon de fer à cheval; le devant du fer de soulier pour marcher sur la glace; — griffe du banc de menuisier. Cf. D., p. 178, v° *grappes*.

GRESA, s. m., bloc de silex ou de granit.

GRESAÏ, tirer du vert sur le blanc; en parlant des avoines qui approchent de la maturité, qui deviennent grises.

GRÈS'LAI, caqueter, en parlant du cri de la poule sur le point de pondre.

GRESSI, crisser des dents; faire du bruit en passant fortement les dents les unes sur les autres.

GRÈTONS, m. pl., résidu de la graisse fondue. V. fr. *cretons.* Cf. D., p. 186, v° *grèton;* H. *gratoun.*

GREU, s. m., avéneron, averon, folle-avoine, herbe de lobel; a quelque ressemblance avec l'avoine.

GREUBOT, s. f., nuage épais qui se montre à l'horizon. — *Engreubaï,* encrasser.

GREUGNOU, *greugne,* de mauvaise humeur, indisposé.

GREUILLE, s. f., malléole.

GREUSOT, s. f., mauvaise querelle suscitée à quelqu'un. *Greusaï,* chercher querelle. V. fr. *greuse;* b. lat. *greugia, greusa.*

GRÈVAI, v. fr. *grever,* lat. *gravare,* être pénible, en souffrir, avoir pitié : *i m'en grève,* j'en ai pitié. Angl. *to grieve.* Cf. H. *gravar.*

GRI, s. m., sébile ou panier à faire le pain, lors surtout qu'elle est en osier. Cf. D., p. 171, v° *grè.*

GRI, avec *être,* regretter : *i m'en est gri,* je le regrette. Ital. *rincrescere;* b. lat. *regredi.*

GRIFFOUNAI, griffonner.

GRIGOU, s. m., avare, ladre.

GRIOULAI, *grioulau,* v. fr. *grivolé, ée* (de grive, gris); se dit des bœufs, des vaches dont la robe est tachetée de diverses couleurs. Voy. *badoulai* et *rom'lai.*

GRIS, légèrement ivre; *plein, sô,* indiquent une complète ivresse.

GROMON, s. m., chiendent. Lat. *gramen*. Cf. Dart., p. 155, v° *gremon;* H. *gramoun*.

GROPSI (se), se gratter le ventre contre terre. *Vo t' gropsi,* va-t-en; va te f.... f.....

GROS, gros.

GROS, beaucoup, très, adv.

GROS D'EU, s. m., ou par syncope, *grôdeu,* contrariété, chagrin, grand deuil. V. fr. *deulz*. V. Littré, *Journ. des sav.*, mai 1860.

GROS'LI (pron. grose-li), s. m., groseillier.

GROSÉLOT, s. f., groseille; pl., *grosélet*. V. Littré, t. II, p. 166.

GROTTOT-CU, s. m., gratte-cu, églantier.

GROUGNA, s. m., grognard.

GROUGNON, s. m., grogneur.

GRU, s. m., orge mondé, décortiqué. V. fr. *gru,* orge à faire de la bière. B. lat. *grutum*.

GRÛLAI, trembler des mains. V. fr. *groulier;* b. lat. *grollare, crollare;* O. *greullé*.

GUARAÏ (garaï), faire la guerre, guerroyer. V. fr. *guerreer, guerrer, guerier;* b. lat. *guerragare;* J. *guarréier*.

GU'GNI, v. f. *guigner,* bornoyer, ajuster, viser; *se guigner,* se faire signe.

GUÉLAI, se dit d'un liquide filant qui tombe et se perd quand on le transvase.

GU'NIPOT, s. f., femme malpropre, coureuse, de mœurs suspectes. H. *guenipa*.

GU'NI, celui qui, au jeu de la *gueune,* doit la mettre dans le creux ou *chaudière*.

GU'NOT, s. f., petite boule en bois qui sert à un jeu aimé des bergers. Voy. *poutet, tsaudire*. Cf. H. *gagna*.

GUÉ'LLA, gaillardement, mais avec la signification particulière : sans y manquer. *Vo gué'lla,* va de suite, n'y manque pas.

GU'ILLAUMET (sing.), s. m., Guillaume; instrument de menuisier.

GUERRAÏ, guerroyer. J. *guarréier*.

GUEUILL'BOUT'NI, s. m., églantier.

Gueuillebouton, s m., fruit de l'églantier. V. fr. *bedjôlot*. En grec, κυνοσβάτον. Cf. D., p. 237, v° *guilleribouton*; J. *gargouillou*. Diez, t. II, p. 196, fait signifier à ce mot : bouton à aiguille, et le dérive du v. fr. *aiglant*, aiguille ; cette étymologie nous semble pour le moins douteuse. Voy. *aillant*.

Gueuill'tot, s. f., crotin de chèvre, de mouton, etc.

Gu'lleu, s. f., quille ; *gu'llès*, f. pl.

Guidnai, taler un fruit, le rendre blet ; frapper à la tête, la contusionner en plusieurs points.

Guignoulet, s. m., petit bonnet de femme.

Guinglin, s. m., petit doigt. Pat. bress. *quinquin;* lat. *quintus;* gr. γίγγλος, nain ; allem. *klein*, petit.

Guintset, s. m., porte coupée ; porte de grange brisée à hauteur d'appui ; guichet.

Guintsou, *guintse*, qui a une épaule ou une hanche plus haute que l'autre.

H

Habresac, s. m., havresac. J. *haversac*.

Hadi, hardi.

Haintse, s. f., hanche.

Haitot. Voy. *aitot*. Cf. D., p. 156, v° *hâte*.

Harbot, s. f., herbe.

Harbot ot lot dzeurnot (herbe à la poule), s. f., « plante à feuilles larges, couvertes d'une abondante pulvérulence blanchâtre et qui a quelque chose d'onctueux au toucher. Elle croît aux Fourgs près des fumiers, au pied des murs des maisons et le long des allées des jardins. C'est l'*ansérine blanche*, le *chenopodium album* de Linné, le *chenopodium sciospernum* de Decandolle ; ne pas confondre avec le *Bon-Henri*, *chenopodium bonus-Henricus*, qui croît dans les mêmes lieux, mais qui est glabre. » Dr C. Renaud.

Harguélot, s. f., haridelle ; mauvais cheval qui ne peut avancer, qui se repose à chaque instant. — Par extension, celui

qui s'attarde, qui s'arrête souvent, qui entre à tous les bouchons. Voy. *arguélot.*

HARPAILLONS, m. pl., enfants nombreux d'un ménage pauvre, et qui en absorbent complétement les ressources.

HARPION, s. m. V. *arpion.*

HARTSI, herser.

HASSE, s. f., herse. Voy. Littré, t. II, p. 135.

HAULÈS, s. f., hâles. V. fr. *haules;* lat. *aula;* b. lat. *haula, halla.*

HAUSQUAI, basculer; se balancer à deux aux extrémités d'une planche appuyée transversalement par son milieu sur une bille ou autre corps rond.

HAUSS'QUÈWOT, s. f., hochequeue, bergeronette.

HEMNOT, s. f., hémine; ancienne mesure de capacité pour les grains. Cf. D., p. 191, v° *hémine.*

HENGNI, hennir. H. *agnir;* v. fr. *hyngner,* se disait du braire de l'âne.

HENNA (henn-a), s. m., honneur. On dit plutôt maintenant *houneur.*

HENNÉTOU (pron. en-nétou), honnête. On dit plutôt maintenant : *hounète.*

HENVANAI, hiverner. V. *èvanai.*

HENVANAIDZOU, s. m., hivernage.

HÈRANDÉLOT, s. f., hirondelle.

HERSON, s. m. hérisson.

HER'TAI, s. m., héritier.

HERTAIDZOU, s. m., héritage.

HERTI, *hèrtîre,* héritier, héritière.

HEVA, s. m., hiver; ne s'emploie guère qu'avec l'article, avec un adjectif démonstratif ou une proposition : *l'heva, c't'heva.* Voy. *eva.*

HÉVANAI, se dit plutôt qu'*henvanai.* J. *hivarner.*

HIMEUR, s. f., humeur. A vieilli. J. *himeur.* On dit plutôt : *humeur.*

HOB'LLI, habiller.

HOBIT, s. m., habit.

HOLAINOT, s. f., haleine, instrument piquant.

HÔPITAU, s. m., hôpital.

HOTAU, s. f., maison; dans cette locution : à la maison, *ot l'hotau*. V. fr. *hostel, ostel,* maison; en gascon, *houstal, hostau, houstau*. V. Guillem. au mot *utau*. Ital. *ostello;* esp. *hostal*.

HÔTOT, s. f., hotte.

HOTSE, s. f., hache.

HOTSTOT, s. f., doloire; petite hache à une main, hachette.

HOUÈLOU, s. m., huile.

HOUMOU, s. m., homme.

HOUPETTE, s. f., houpe.

HOUSEU, va-t'-en, en s'adressant à un chien qu'on chasse; hors d'ici. Allem. *aus;* J. *houbte*.

HU AU, terme de chartier, qui commande ou cheval de tirer à droite. O. *hurau*.

HUFFRI, offrir. H. *huffrir*. V. *uffri*.

HULAI, hurler. J. *hûler, ûler*.

HUSSIER, s. m., huissier. J. *huchier*.

HUTSI, hucher, v. fr. *huscher,* appeler, mais d'un cri de joie et par un tour prolongé de gosier qui tient de l'art. Les habitants des montagnes aiment à faire retentir ce *iou ou ou ou ou*.

I [1]

'LLA *(lla, l* mouillé), s. m., iris, plante.

'LLAI LLAI, s. m., imbécile, benêt. Cf. D., p. 180, v° *llèllé,* et p. 223, 224, v° *charabia*.

'LLAINAI (pron. illè-nai), glaner.

'LLAINOT (pr. illènot), s. f., glane.

'LLANDOT, s. f., glande.

---

[1] Cet I voyelle, initial, sera représenté par une apostrophe devant les deux *ll* qui sont mouillés.

'Llardze, f., sécrétion albumineuse.

'Llarpai, griffer. Voy. *'llârpot.* Cf. D., p. 180, v° *ghiârpo.*

'Llarpot, s. f., griffe. V. *arpions.*

'Llcai, glisser en marchant. Cf. D., p. 180, v° *licai,* v° *r'sai;* p. 208, v° *chelitte;* p. 197, v° *leue.*

'Llennai ou *'llainai*, glaner. V. fr. *glenner,* lier avec une hart; *glennon,* faisceau, botte de quoi que ce soit. V. *'llanai;* J. *liener, glener.*

'Llennot, s. f., glane; pl. *'llen-nès.* Cf. D., p. 216, v° *glaine;* J. *lienot, glene, glenot (g* mouillé).

'Llètélot, s. f., herbe qui s'attache aux autres plantes, aux habits, etc. Du verbe réfléchi *s'o'llètai,* s'attacher. V. *'llett'ron.*

'Lleu ou *glieu,* s. f., traîneau. Du v. franç. *glinser,* glisser. H. *lieya;* du lat. *lignum,* dit-on, parce que ce moyen de transport est tout en bois. O. *chlitte;* allem. *Schlitten.*

'Lleu, 'lleux, à eux, à elles.

'Ll'tai, aller en petit traîneau à la descente.

'Ll'tot, s. f., tiroir.

'Ll'tot, s. f., petit traîneau.

'Llett'ron, s. m., v. fr. *gluteron,* grateron, plante rude au toucher, et qui s'attache facilement aux corps étrangers. J. *léteron.*

'Lli, à lui. J. *li.*

'Llit, s. m. lit.

'Lloce, s. f., glace.

'Lloçon, s. m., glaçon.

'Llogou, s. m., flaque d'eau. J. *gouillat;* H. *lacar, lagot.*

'Lloupet, s. m., sieste; petit sommeil au milieu d'un travail pénible.

'Llu, s. m., lieu. H. *liu.*

'Llu, s. m., ivraie. Ital. *loglio;* lat. *lolium.*

Imadginai, imaginer.

Imaidze, s. f., image.

Indetsi, estropié. V. *dètse.*

Infierme, infirme. H. *enfierme.* A vieilli.

INFIRMOU, même signification que le précédent.

INTRÔDURE, introduire. Se dit surtout avec le pron. réfléchi.

IVROU, s. m., tétine de la vache. Cf. D., p. 209, v° *ivre*. Voy. *yvrou*.

IVROUGNE, ivrogne.

J

N'appartient pas à notre alphabet, puisqu'il se rend par *dj*, *dz*, etc.

K [1]

K'GNI, cogner.

KIEU, s. m., cuir.

K'NIEU *(eu* long), s. m., fouace, gâteau sans assaisonnement, et souvent cuit sous la cendre.

K'NIEU *(eu* bref), s. f., crasse du corps et des habits.

K'LLEUSSI, glousser; cri ordinaire de la poule. Cf. D., p. 220, v° *clouper*.

K'LLINNAI (qu'-llin-nai), pencher, baisser, incliner. Est aussi réfléchi : *s'cq'llinnai*, s'incliner.

K'LLÔ, s. m., clou.

K'LLÔRE, clôre, fermer.

K'LLÔTI, s. m., cloutier.

K'LLOULAI, clouer.

K'LLOUPAI, tendance de la poule à couver; cri particulier qu'elle rend alors. Cf. D., p. 220, v° *clouper*.

K'LLOUPOT, s. f., poule qui cherche à couver.

K'LLOUTSTOT, s. f., clochette; primevère.

K'LLOUTSE, s. f., cloche.

K'LLOUTSI, s. m , clocher.

K'LLOV'TOT, s. f , clavette, goupille.

---

[1] Le K n'est que le C dur devant *e* et *i*.

K'ma, comment.

K'maik'llou, s. m., crémaillère. Bass. latin. *cramaculus.* — Pissenlit, dent-de-lion. Cf. D., p. 183, v° *cramail,* et p. 199, v° *cumaclou.*

K'manci, commencer.

K'môdot, s. f., commodo, meuble.

K'môdou, *k'môdot,* commode, d'un usage facile.

K'moss'reu, s. f., un des deux trains d'une voiture.

K'ssin, s. m., coussin.

K'eus'ni, s. m., cuisinier; *k'eus'nîre,* cuisinière.

K'eus'not, cuisine.

K'son, s. m., souci. Vaud. *couson;* v. fr. *cuire, cuisant,* souci cuisant. Cf. D., p. 195, v° *queson.*

K'teure, s. f., couture.

K'teuriot, s. f., aiguillée de fil à coudre. Vaud. *cortairia,* de couture.

K'tseuron, s. m., extrémité, sommet d'un arbre. *Ectseurnai,* étêter un arbre. Cf. D., p. 214, v° *siche.*

K'vatot, s. f., couverture.

K'vek'llou, s. m. couvercle.

L

La, s. m., lard.

Labourai, labourer, labouré.

Labouraidzou, s. m , labourage.

Labourieu, s. m., laboureur.

Lademan, s. m., lendemain.

Ladon, s. m., lardon.

Lai, là. H. *lai.*

Lai, s. m., lac.

Lai, s. m., bord d'une étoffe, lisière. Lat. *latus;* v. fr. *lez.*

Laï, lier.

Laieure, s. f., licou. J. *liure.* V. *layeure.*

LAIFAU, s. f., soufflet, coup sur la joue. Gr. κόλαφος; l. *alapa*.

LAIFOT, s. f., même signification. H. *lepa*.

LAIGREMOT, s. f., larme. Lat. *lacryma*. Cf. Dart., p. 156, v° *lagremè;* H. *lagrama, lagrema*.

LAÎMA! exclamation de pitié, de tendresse. Cf. D., p. 176, v° *las-moi*.

LAITAIDZOU, s. m., laitage.

LAITIOT (pron. lètiot), s. f., petit-lait trouble qui reste dans la chaudière après l'extraction du fromage. — *Couaitot*, petit-lait clair, sérum, liquide verdâtre, résidu de la seconde levée ou second fromage, ou *seré*. Ce sérum, appelé aussi cuite, en vieillissant s'aigrit encore, devient acide et forme l'*aizi* (azi), acide lactique, qui sert à faire cailler la seconde levée ou le second fromage, matière du *seré*. V. tous ces mots.

LAITSA, s. f., défaillance, évanouissement; abandon apparent de la vie; la laisser : *laitsaï*, de *laitsi*.

LAITSI, lâcher.

LAITSOU, lâche, paresseux.

LAMBRI, s. m., planche mince. V. fr. *lambruiz*, planche. Cf D., p. 246, v° *lambris*.

LAMMÉLOT (pr. lan-mélot), s. f., lame de couteau. Lat. *lamella;* J. *lamelle;* H. *lamela*, petite épée.

LAMPAU, s. f , lippée.

LANCEU, s. m., linceul.

LANDAÏ, épier, en parlant de l'avoine.

LANDOT, s. f., grappe d'avoine.

LANTANOT, s. f., lanterne. J. *lantarne*.

LARE, *lar'nèssot*, voleur, voleuse, larron. Lat *latro;* v. fr. *lière* et *lerre*. Cf. Littré, t. II, p. 140; H. *laire*.

LAS TE F...., juron. H. *lasequille*, foin de, peste de.

LAYEURE, s. f., lien; se dit surtout de celui qui sert à attacher les vaches à la crèche. V. fr. *loyeure*, lien, lanière, courroie.

LÈDZI, *ledzîre*, léger, légère.

L'GNE, s. f., ligne.

L'GNEU, s. m., ligneul.

L'GNI, tringler le bois, le marquer à la ligne pour l'équarrir.

L'METOT, s. f., limite.

L'MEUNI (pr. l'me-ni), s. m., sacristain, allumeur de cierges, etc.; du lat. *lumen*. D'autres disent *r'meuni*. Cf. D., p. 256.

L'MOCE, s. f., limace.

L'MON, s. m., limon, limonière.

LEMOUDZE, s. f., coton à marquer le linge. V. fr. *limoge*.

L'NOT, s. f., lune.

L'QUET, targette.

LÈRMA, s. m., mèche d'une lampe, d'une chandelle, d'une bougie.

L'SI, s. m., loisir.

L'SÎRE, f., lisière.

L'SSU, s. m., eau de lessive. H. *lissa;* J. *lessu*. Cf. D., p. 180, vº *lessu*.

LETSE, s. f., lèche; tranche fort mince de quelque chose qui se mange.

LETSE, s. f., laîche, carex.

LETSI, lécher.

LETSI, s. m., liquide mélangé de matières solides, donné au bétail dans un baquet.

LEU, s. m., loup.

LEUVRAU, s. m., romaine, balance. B. lat. *librare,* peser; *libra,* balance. Cf. D., p. 156, vº *levrau*.

LEXANDRE, n. p., Alexandre.

LEXIS, n. p., Alexis.

L'ZADOT, s. f., lézard.

LI, à lui, à elle.

LIA, s. m., liard.

LIAMMA (pron. lian-ma), adv., coulamment, facilement. V. fr. *lyement,* joyeusement; en latin, *læte*.

LICÔ, s. m., licol, licou.

LIDZOU, s. m., liège.

LINMAI (pr. lin-mai), limer.

LIMMOT (pr. lin-mot), s. f., lime.

Lin, s. m., lin; — lien.

Lindzou, s. m., linge.

Linguot ou *lingot*, s. f., langue. J. *lingue*. — Pène, partie de la serrure qui entre dans la gâche.

Lis'beth, n. pr., Elisabeth.

Litiau, s. m., linteau. V. fr. *luyteau*.

Livrot, s. f., livre, poids.

Livre, s. m., livre à lire.

Locelàidzou, s. m., laitage.

Locet, s. m., lacet.

Lochau, s. m., lait. H. *lachau*, petit-lait. V. aussi *lach*, *lachada*, *lachau*.

Lôdzi, loger; logis.

Loon, s. m., planche d'une moyenne épaisseur. P. de Mouthe, *lovon*. La planche plus épaisse est le *baudreillon;* si elle est plus épaisse encore, c'est l'*èploton*, madrier; si au contraire elle est moins épaisse que le *loon*, c'est le *lambri*. V. D., p. 214, v° *lavon*.

Losse, s. f., lesse.

Louaindze, s. f., flèche qui unit les deux trains d'un chariot.

Louayès (pl.), s. f., tribune au fond d'une église.

Loudou, étourdi, hébété. Cf. D., p. 204, v° *loudié*. Voy. dans ce dernier sens, *loudou*, *loudiau*.

Lovai, laver.

Lovieu, s. m., lavoir, évier.

Lovi, dehors, absent : *ollai lovi*, se retirer, sortir, être absent.

M

Ma, moi.

Maci, s. m., merci. Ne s'emploie qu'avec l'adjectif *grand* : *grand maci*, grand merci. J. *marci*.

Maci, s. m., mercier, colporteur qui vend de la mercerie.

Madeu, *madeusot*, merdeux, merdeuse.

Madi, s. m., mardi.

Madot, s. m., m.... Ce mot se trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie.*

Magnien, s. m., chaudronnier ambulant; châtreur. V. fr. *maignien, maignault,* chaudronnier ambulant; *magnien,* chaudron. Ital. *magnano,* serrurier. Cf. D., p. 176, v° *magnin.*

Magnoulet, s. m., enfant au maillot. Cf. J. *maignon, maigner.* V. *manioulet.*

Magnouletot, s. f., maillot.

Mai, s. f. V. fr. *met, mais, mai,* pétrin, huche à faire le pain. M. Monin écrit *maid,* de l'ital. *madia;* J. *maie.*

Mais. V. fr. *mais;* n'en pouvoir mais, n'en être pas cause.

Maicq'llou, s. m., mâle. Se dit de la tige de chanvre qui porte la graine, quoique ce soit la partie femelle de cette espèce de plante. Lat. *masculus.* H. *mascle, mâcle.*

Mai'lle (pr. mai-ille), s. f., maille.

Ma'lloutse (pr. ma-illoutse), s. f., mailloche et *mailhoche.*

Mains, moins. V. fr. *mains.* Cf. Litt., I, 49.

Maindrou, moindre.

Maindze, s. f., manche d'habit.

Maindzès, s. f. pl., mancherons de charrue.

Maindzou, s. m., manche d'instrument. De là *emmaindzi,* emmancher.

Mainiaidzou, s. m., ménage.

Mainnot (pr. main-not), s. f., mine, minerai.

Maintset, s. m., manchot. Cf. D., p. 156, v° *mainguet.*

Maints'tot, s. f., manchote.

Maisîre, s. f., tas de bois à brûler dont chaque rangée est posée en travers de l'autre. B. lat. *maseria* (?).

Maissot, s. f., poignée de lin composée de tiges nouvellement extraites et liées en faisceau avec des tiges plus petites de même espèce. B. lat. *massa* (?). Cf. D., p. 157, v° *mâsse,* et p. 243, v° *maasse.*

Maitcheure, s. f., mâchoire.

Maitsi, mâcher.

Maitson, s. m., morceau tout mâché.

MALOU, s. m., merle; mâle. V. fr. *mesle, melle;* l. *masculus.*

MAN, s. f., main.

MANAI, marner.

MANAÏ, manier. J. *manéier.*

MANAU, s. m., être fantastique qui passe pour séjourner au fond des citernes, et dont on effraie les enfants pour les en éloigner. Lat. *malignus*, synonyme de *diabolus*. H. *manos*, mânes.

MANCÉLÈS, s. f. pl., *mancelles,* forts anneaux en cuir qui tiennent aux colliers du cheval, et où s'attache la chaînette qui tient d'autre part aux limons du chariot. Des auteurs appellent aussi *mancelles* cette petite chaîne ou ces traits courts. Sing., *mancélot.* Peut-être de *mancella.* V. Ducange.

MANDRI, s. m., manche à balai.

MAN'TÈS, s. f. pl., poignée du manche de la faux. Singulier, *man'tot.* Lat. *manus.*

MAN'VÉLÈS, f. pl., manivelles ou leviers du tour à serrer une voiture de foin. Sing. *man'vélot.* V. fr. *menevelle.*

MANICQ'LLOT, s. f., proprement la manique dont se servent les cordonniers pour faire et tirer le ligneul. Gr. μανιάκον, dans Polybe, II, 31, bracelet gaulois. V. M. Monin, op. cit., p. 260. V. fr. *manicles;* menottes, bracelet.

MANIOULET, s. masc., enfant au maillot. H. *ammaniulai,* emmailloter.

MANIOUL'TOT, s. f., maillot.

MANOT, s. f., marne.

MANQUAI, manquer, faillir; se dit surtout au passé : avoir été sur le point de.

MANSADOT, s. f., mansarde.

MANT'NI, maintenir.

MANTI, s. m., nappe; toile qui enveloppe le pain sur la table. Lat. *mantile,* serviette; *mantelum,* nappe. V. fr. *mantis,* sorte de toile; *mantiz,* essuie-main. Cf. D., p. 156, v° *manti.*

MANTIAU, s. m., manteau. J. *mantiau.*

MARAIN, s. m., merrain. V. fr. *marren.*

MARAINNOT (pr. marain-not), s. f., marraine.

Marcon, s. masc., palonnier, pièce de l'attelage à laquelle tiennent les traits du cheval, et qui s'accroche à la herse, au timon, à la flèche du chariot, etc. V. fr. *paronne*.

Mardjoulet, s. f., nom de vache. J. *marjolaine*.

Mardzeuille, s. f., petite fille impubère, déjà coquette, vaniteuse et propre à rien.

Mardzeuillès, f. pl., ou plutôt *mardzeuillès dès tsîvrès*, appendices charnus qui pendent sous la mâchoire de quelques variétés de chèvres.

Maresselot, s. f., tige de viorne propre à faire des liens de fagot.

Mar'nu, *marnuot*, tout nu, toute nue. Lat. *mere nudus*. Cf. D., p. 157, v° *mare-nu*.

Marosse, s. f., marécage, boue épaisse; *emmarossi*, embourber.

Marounai, maugréer. J. *maruouner*.

Mariaidzou, s. m., mariage.

Marmetot, s. f., marmite.

Marmounai, marmonner.

Martscheu, *martscheusot*, marcheur, marcheuse.

Martsi, s. m., marché; *martsi*, marcher.

Matelai, marteler.

Mat'net, s. m., martinet.

Mat'net-rudzou, s. m., martinet-rouge, phœnicure; rossignol de muraille, queue rouge.

Maufaire, mal faire. V. fr. *maufeire*.

Maufait, s. m., défendu, fait à tort, péché, méfait. V. fr. *maufès*, mal fait, mal et méchamment; ne s'emploie que dans la locution : *c'est maufait*.

Man fu lot par'illeu! a-t-on jamais vu la pareille! y a-t-il jamais eu la pareille! En italien, *mai fu*, jamais fut-il, etc., exclamation de surprise; espèce de juron. H. *male foi*.

Maugraï, maugréer.

Maulhennétou (mau-len-étou), *maulhennétot*, malhonnête.

Maunet, s. m., malpropretés, en parlant des poussières, de

brins de bois ou de paille qui peuvent être tombés dans les aliments.

Maunet, *maunètot,* v. fr. *maunette,* malpropre. H. *maunet.*

Mau-l-odra, *mau-l-odrètot,* maladroit, maladroite.

Maû-l-odresse, s. f., maladresse.

Mau-l-oppra, *mau-l-opprèsot,* mal appris, mal apprise.

Mau-l-ovesai, *mau-l-ovesau,* mal avisé, mal avisée.

Maumenai, malmener, malmené.

Mautraitai, maltraiter, maltraité.

Mayen, s. m., moyen.

Mazette, s. f., mésange; homme de peu de forces physiques.

Mèblou, s. m., meuble.

M'çot, rate. H. *melça, melsa.* V. *m'ssot.*

Mècq'llai, mêler, mélanger. Ital. *mescolare;* v. fr. *mesteul* et *mestillon,* etc., *mételeil.* Cf. D., p. 178, vº *méclai.*

Mecq'llou, s. m., mélange, méteil.

Mécredi, s. m., mercredi. J. *méquerdi.*

Medjainot, s. f., mégère; méchante femme.

Mèdreu, médire.

Mèd'sant, médisant, médisante.

Mèd'sance, s. f., médisance.

Mèdzi, médicamenter.

Mège, médecin peu ou point autorisé. H. *medegar, medeis.*

Meilla, meilleur.

M'llon, s. m., moëllon.

M'gnou, *m'gnoutot,* mignon, mignonne, enfant gâté.

Mêmou, *mémot,* même.

Menai, se dit d'une vache en chaleur, parce qu'elle est suivie du taureau, et même d'autres vaches, comme si elle les menait.

M'nau, s. f., tas de neige amassée, *amenée* sur un point par le vent. P. *menez,* montagne.

Mènnedai (menne-dai), dîner. Cf. D., p. 231, vº *repas.*

Menoce, s. f., menace.

M'nusi, s. m., menuisier. J. *menusier.*

Menutot, s. f., minute.

Mèpr'si, mépriser.

Mèpris, s. m., mépris.

Mèraï, se reposer après le dîner, faire la sieste. Ital. *fare la meridiana.*

M'raicq'llou, s. m., miracle.

Mèrendai (mè-rin-dai) s. f., goûter de l'après-midi. V. fr. *marende.* A vieilli. Cf. D., p 188, v° *véprôlâ;* p. 231, v° *repas,* et p. 202, v° *mèrenai.* Voy. *mièprau,* plus usité.

M'raille, s. f., mur, muraille.

M'ret, s. m., mur sec, peu élevé.

Mèrètsau, s. m., maréchal.

M'ri, mourir. *Saint M'ri,* saint Maurice; *ot lot Saint-M'ri,* à la Saint-Maurice.

Mèrin, s. m., sieste. V. *mèraï.*

Mèrintsi, se dit des vaches qui ruminent couchées en plein champ, qui font une sorte de sieste.

Mèru'lle, s. f., pl. *mèru'llès,* airelle, myrtille.

Mèsélot, s. f., v. fr. *mezel,* qui est corrompu. Se dit exclusivement des animaux, surtout d'une vache affectée d'hectisie ou de phthisie pulmonaire. Au masc., *mèjau.* B. lat. *mezellus,* lépreux; H. *mesel;* lat. *misellus* (?).

M'set, s. m., mulot, souris des champs.

M'si, moisir, moisi.

Mès'ri, mesurer.

Messi, s. m., messier, garde champêtre.

Mèss'nai, moissonner. V. fr. *messonner.*

Mèss'ni, s. m., moissonneur; *messnire,* moissonneuse.

Mèsson, s. f., moisson.

Mèssot, s. f., messe.

M'ssot, s. f., rate, partie du corps; sans doute de *m'sot, m'set, musette,* musaraigne, parce que la rate a la forme d'une souris, et que la souris s'appelle aussi *rotot.* En champen. *misse.* Cf. D., p. 172, v° *misse.* Esp. *melza;* ital. *milz.*

M'tiau, s. m., museau d'un animal; gueule. S'emploie en parlant de la voracité, de la gourmandise.

Mèta, s. m., milieu. V. fr. *mitau, mitan,* dans Brantôme et ailleurs. Cf. D., p. 190, v° *mitan.*

M'taînot, s. f., mitaine; pl. *m'tainès.*

Mèti, s. f., moitié.

Meti, s. m., métier.

Métre, s. m., maître.

Métrot, s. f., maîtresse.

M'tseu, s. f., miche de pain.

M'tsi, n. p., Michel; ne se dit que dans cette locution : *ot lot Saint M'tsi,* à la Saint-Michel.

Meud'cennot, s. f., médecine.

Meud'cin, s. m., médecin.

Meudre, moudre. J. *meudre.*

Meûrès, s. f. pl., mûres, fruit de la ronce; singul., *meûrot.*

Meurieu, s. m., miroir.

Meuron, s. m., fruit de la viorne, qu'il soit mûr ou non. V. fr. *muron, meuron,* qui se disait de la mûre sauvage. Grec, μαυρός, noir.

Meusron, s. m., champignon. V. fr. *mousseron.*

Meuss'ron, s. m., lumignon en forme de champignon à une mèche allumée, qui brûle mal. J. *mècheron.*

Meuthia, s, m., qui est de Mouthe; fém. *Meuthiadot.*

Meutîre, s. f., muselière; de *m'tiau,* museau.

Mi, plus, davantage. V. fr. *mieux.*

Mi, s. m., miel.

Miai, muer, changer de poil. Les oiseaux qui muent *se dèpouillont (dèpouilli).*

Mianai, miauler. Cf. D., p. 221, v° *muataî.*

Mianot *(ènot),* s. f., se dit d'une personne qui se plaint toujours pour obtenir quelque chose, mais en flattant celui auquel elle s'adresse.

Mièprau, *mivèprau (faire lot),* s. f., goûter de l'après-midi, au milieu de l'après-dînée, de manière à partager en deux moitiés égales le temps qui sépare le dîner du souper. V. *mèrendai.*

Miguet, s. m., muguet. Se dit des yeux tendres, amoureux.

Migui, s. m., petit nom de la chèvre, surtout du chevreau. Cf. D., p. 216, v° *gosse.*

Mimot'nau, goûter de la mi-matinée. Voy. *mèrendai.* Cf. D., p. 188, v° *véprôlâ.*

Minai, s. f., minuit; miner.

Minon, s. m., graine ailée, avec aigrette, de la forme totale d'un petit ballon, très fréquente en automne, que le moindre vent emporte au loin. — Mot par lequel on appelle le chat; jeune chat. V. fr. *minon.*

Miôlot, s. f., moëlle. H. *meola.*

Miottai, se dit des animaux qui font entendre de petits cris en rêvant.

Mioulet, s. m., petit chou qui pousse à l'aisselle des feuilles de la principale tête de chou.

Misoulai, enjoliver d'entailles diverses un ouvrage de bois ou de pierre.

Mistifrisai, bien peigner, qui est bien peigné, bien paré dans sa mise. Cf. D., v° *mistifriser.*

Miton, s. m., gants sans doigts, comme ceux des charretiers, ou dont les doigts n'existent qu'à la naissance, comme ceux des femmes. H. *mitas, mitenas.*

Mitot, s. f., mie; miette.

Mô, *mouillot* ou *mowot,* mouillé, mouillée. V. fr. *moux;* ital. *molle.*

Mogosin, s. m., magasin, et par corruption *muogosin.*

Moinnou (pr. moin-nou), s. m., moine.

Molaitou, *molaitot,* malade.

Molodie, s. f., maladie.

Mol'tot, s. f., boule de neige; neige mollette.

Môlai, mouler.

Môlou, s. m., moule.

Môlure, s. f., moulure.

Mondou, s. m., monde.

Mondure, s. f., épluchure de légume; arrière-faix des animaux; femme bonne à rien, de mœurs dissolues et crapuleuses.

Mondure, s. f., salope. Placenta de la vache, *n'taïeure*. Lat. *mundare*, purifier, nettoyer, *n'taï*. H. *mondaduras*, ordures; *mondilhas*, criblures de grains, etc.

Monition *(pan de)*, munition (pain de). Ce mot est tiré, dit-on, du v. fr. *amonition*, qui avait le même sens. Le picard l'a conservé littéralement. V. *Gloss. étymol. et comp. du pat. picard*, par M. J. Corblet, p. 269.

Monnau (pr. mon-nau), s. f., mouture.

Monni, s. m., meunier.

Montau, s. f., montée.

Moquegni, manipuler salement.

Môqueu, *môqueusot*, moqueur, persiffleur, moqueuse, etc.

Môron, s. m., mouron.

Môrou, s. m., more. H. *mourou, maure*.

Motadot, s. f., moutarde, plante.

Motin, s. m., matin.

Mot'nau, s. f., matinée. V. fr. *mastenée*.

Mot'ni, matinal; fém. *mot'nîre*.

Moua, s. f., mort.

Mouaçot, s. f., bouchée, morceau.

Mouadre, mordre.

Mouassot, s. f., morsure.

Moucot, s. f., morve. Lat. *mucus*. Cf. D., p 157, v° *mouca*.

Moudgi, manger.

Moulai, émoudre, aiguiser.

Mouniot, s. f., monnaie.

Moudze, s. f., génisse; *taure*. Vaudois, *modze;* gr. μοσχάς.

Moudzon, s. m., petite génisse. On dit aussi *dzeunseu*.

Mouillins, s. m., lieux humides. J. *mouille, mouillière*.

Moul'tot, s. f., bille de bois à faire des bardeaux ou des bûches.

Mouoss'nai, maçonner.

Mouosson, s. m., maçon.

Mouossot, s. f., mousse.

Mouot, s. m., mot; mur.

Mouotèlot, s. f., nom commun des vaches marquées de

blanc au front; adj., *mouotoulau*. Cf. D., p. 157, v° *motale*. Cf. lat. *mustela,* belette. Cf. Diez, t. II, p. 212.

Mouotrot, s. f., montre.

Mouotse, s. f., mouche.

Mouotset, *mouots'tot*, nom de bœuf et de vache mouchetés. H. *mouchetat, mouchètada*.

Mouqueu, *mouqueusot,* morveux, morveuse; qui a besoin de se moucher.

Mouquot, s. f., morve. Lat. *mucus*. Voy. *moucot.*

Mouraille, s. f., v. fr., *moure,* museau, en parlant de la vache; pl. *mouraillès*. Cf. D., p. 172, v° *mour.*

Mourdzi, s. m., tas de pierres dans les champs. V. fr. *murgier;* b. l. *murgerium*. Cf. D., p. 197, v° *murgier*. J. *murgée.*

Mouré, s. m., étalon, cheval entier.

Mouruot, s. f., morille.

Moussu, qui ne parle que peu et de mauvaise humeur, obtus. J. *moussa.*

Moutaise, s. f., mortaise.

Moutcheu, s. m., mouchoir.

Moutchot, s. f., soufflet; coup du plat de la main sur la figure.

Mouti, s. m., mortier; église, temple protestant. V. fr. *mostier, moustier*; lat. *monasterium;* vaud. *moti.*

Moutîre, s. f., taupinière; pl., *moutîrès.*

Moutot, s. f., pl. *moutès,* tourbe façonnée; motte de terre. Cf. D., p. 187, v° *motte.*

Moutsi, moucher; ébousiner la pierre à bâtir, la dégrossir. — Bouffette, houpe d'un bonnet de charretier, du harnais d'un cheval, etc.

Moutu, qui a perdu ses cornes, ou qui n'en a pas, contrairement aux lois de son espèce.

Mûlot, s. f., mule; utérus renversé et saillant.

Mûlou, s. m., meule, gros tas de foin sec, formé sur le pré ou le champ, pour être prochainement rentré. V. *tsîron*. B. lat. *muellus.*

Môre, s. f., saumure.

Muscadin, s. m., petit-maître, élégant. J. *muscadin.*

Mus'lai, museler, muselé.

Mûs'nai, muser, baguenauder, perdre son temps.

Mut'nai, parler entre ses dents d'une manière peu distincte.

Muton, s. m., mouton.

N

Na, s. f., neige (archaïsme), probablement emprunt fait au patois de Septmoncel et de Saint-Claude. Cf. Monnier, *Mémoires,* etc., 1824. H. *néa.*

Na, *nère,* noir, noire.

Na, s. m., nerf.

Naci, noircir, noirci.

Naï, nier.

Naï, noyer. O. *naï.* J. *néier.*

Naijeu, s. m., endroit où l'on met rouir le chanvre, le lin. V. fr. *neez, neette,* mare où l'on fait rouir. H. *nai,* routoir.

Naillès (nai-'llès), s. f. pl., dragées jetées aux enfants à l'occasion d'un baptême. Cf. D., p. 164, v° *naille.*

Nairi ou *nèri,* s. m., narine. Cf. D., p. 157, v° *nâri;* lat. *naris.*

Naisi, rouir. V. fr. *naiser.* Cf. D., p. 210, v° *naisir.* H. *naisar.*

Nant'lleu, s. f., lentille; pl. *nant'llès.*

Nant'lli, visage marqué de taches de rousseur. V. fr. (?) *lentillos,* marqué de taches.

Neceusstai, s. f., nécessité.

Négrou, s. m., nègre.

Ne, négation, et avec la voyelle *n'.* Voy. *nen.*

Neidze, s. f., neige.

Neidzi, neiger.

Nen s'écrivait autrefois ainsi, d'un seul mot, et alors il aurait dû avoir deux orthographes, *nan* et *nen,* suivant qu'il se joint au verbe *avoir,* ou au pronom relatif *en.* Dans le premier cas,

ce mot revient à *ne an* ou *n'an,* comme dans : *i n'an pai l' couraidzou,* ils n'ont pas le courage; dans le second cas, il revient à *nen* ou à *n'en,* comme dans *i n'en ai pai,* je n'en ai pas. Au pluriel de la première personne, le pronom, joint à la négation, s'exprime ainsi : *n' n'en, n' n'en aïa pai,* nous n'en avons pas. Ce double emploi de *nen,* comme pure négation ou comme négation et pronom relatif indéfini, se voit encore dans les chansons du XII[e] siècle. *Journ. des sav.*, mai 1857, p. 322.

N'NET, *nenni.* Voy. *not.*

N'TAÏ, nettoyer. O. *netaye.*

N'TAÏEURE, s. f., placenta rendu par la vache, la jument et autres animaux domestiques. V. fr. *netaieure,* ordure, immondice.

NETNET, s. m., téton, sein, gorge.

NEU, neuf, nom de nombre; ce qui n'est pas vieux.

NEUS'LLEU, s. f., pl. *neuss'llès,* noisette. V. fr. *noiselle, nousilles;* lat. *nucellæ,* petites noix.

NEUS'LLI, s. m., noisetier. J. *noisillier, nousillière.*

NÈVEU, s. m., neveu.

NIA, rien. V. fr. *nient;* ital. *niente.* On dit aussi *ra.*

NIAU, s. m., nichet; œuf laissé à la poule dans son nid pour qu'elle y aille pondre habituellement. Cf. Monn., *Ann.* 1859, v° *niau;* J. *gniau, niau;* H. *niau.*

NICOULAS, n. p., Nicolas.

NIEU, s. m., nœud.

NIGU'DOUILLE, s m., niais, simplard. J. *niquedouille;* H. *nigadoulho.*

NI'LLE (*ll* mouillés), s. f., articulation. Celle du poignet s'appelle la clef de la main : *lot cq'lla de lot man.*

NI'LLON (*ll* mouillés), s. m., tourteau, gâteau fait du résidu de la noix dont l'huile a été exprimée. Cf. D., p. 158, v° *pételot.* J. *neuillon,* de noyau.

NION, personne, aucun. V. fr. *negun, neun* (lat. *ne unus quidem);* ital. *nessuno.* Cf. D., p. 172, v° *nun.* On dit aussi *nion,* pour signifier vaurien, et *en nion lu,* pour dire nulle part.

NIOULOT, s. f., nuage. Lat. *nubilum;* vaud. *niolès.* Cf. D., p. 157, vº *niollâ;* H. *nioula.*

NIVIAU, s. m., niveau.

NÔBLOU, *nôblot,* noble.

NODZI, nager.

NONTROU, notre, nôtre.

NOT, non de refus ou de confirmation, par opposition à *n'net,* qui est un non de négation. H. *no.*

NOTREU, s. f., nature. Se dit de la vulve et du vagin de la vache.

NOUCE, s. f., noce; pl., *noucès.*

NOUÉ, s. m., noël.

NOUÉLOT, s. f., nouvelle; pl., *nouélès.*

NOUTAIROU, s. m., notaire.

NOUTOT, s. f., note.

NOUVIAU, nouveau.

NOV'TOT, s. f., navette.

NOVRAI, mordu par le loup.

NUAI, nouer, noué.

O

O, oui.

O, s. m., août. J. *â* (pr. ô).

OBAÏ, obéir.

OBAÏSSANCE, s. f., obéissance.

OBAÏSSANT, obéissant.

OBLEUDZI, *obleudgeot,* obligé, obligée.

OBO'LLI, gâter.

OBÔTAI (s'), se décourager; bouder, se blottir dans un coin par mécontentement. V. fr. *aboti, blotti,* caché. Cf. J., vº *abotir.*

OBOTTIEU, s. m., abat-foin; ouverture par laquelle on fait descendre le foin du fenil à l'écurie.

OBOUT, s. m., moyeu d'une voiture; about (à bout).

OBOUTSI, renverser un vase, le poser sur ses bords; *ot boutse,* sur sa bouche.

Oboutsi (s'), tomber, ou se mettre le visage, la bouche contre terre. *Oboutson,* situation de ce qui est ainsi posé. H. *abouchon.*

Obrouwai, abreuver les bestiaux.

Ocoua, s. m., accord.

Ocouai (s'), s'accroupir. Se dit proprement de la poule qui s'accroupit en étendant les ailes et baissant la tête pour se laisser prendre. V. *ocrouai* et *ogrouai, ogrouwai.*

Ocoudai, accorder, devrait faire *occouadai,* puisque le substantif est *occoua.* Aussi la syncope disparaît-elle au présent de l'indicatif : *l'occouade ben,* il accorde bien. Elle reparaît à l'imparfait. L'accent tonique est la raison de ces différences.

Oc'zai, accuser.

Occouési, v. fr. *accoiser,* rendre coi, calmer, apaiser.

Ocourtsi, accrocher.

Ocoutai, accoter. V. le *Dictionn. français.*

Occudre, faire ce qui se fait d'un seul coup, par exemple, décharger une arme à feu; commencer vigoureusement ce qui exige un effort soutenu, mais pendant peu de temps; continuer ce qui est susceptible d'être interrompu et repris : *occu, odé,* continue; proprement piquer les bœufs, les chevaux, leur faire tirer la charrue; — jeter quelque chose à quelqu'un. Grec, ἐκκρούω; allem. *vordraengen.* Cf. D., p. 193, v°. *acouilli.*

Occutsi, accoucher. On ne prononce qu'un *c,* non plus que dans les autres mots où il y en a deux.

Och'tot, s. f., assiette.

Ocrouai (s'), s'accroupir, accroupi.

Ocrouau, p. fém. du même verbe.

Ocroupi (s'), acroupir (s').

Oda, oui-dà! en bas-breton, *ia-da,* oui bien.

Odé, v. fr. *adès,* toujours, encore. Gr. ἄδην, abondamment, ou ἀεί, toujours. Cf. D., p. 168, v° *adè;* Littré, *Histoire de la langue française,* t. I, p. 123; H. *adès,* toujours.

Odenai, mâter Latin, *domare;* grec, δαμάω, poét., δαμνάω, je dompte, inf., δάμνειν, δαμνᾷν.

Odjeustai, ajuster.

Odonc', alors. V. fr. *adonc* (à donc, alors). — ***Désodonc,*** dès alors, dès lors.

Odoutsi, entreposer, placer peu solidement.

Odra, *odrètot,* adroit, adroite.

Odrètoma, adroitement.

Odûci, adoucir.

Odze, s. f., *odzès* (pl.), canton emplanté de bois; même signification que *dze,* joux, hauteur couverte de bois. V. *dze.* On a dit d'abord *dze,* joux; puis *lot dze,* la joux : la finale de l'article s'est agglutinée au substantif *dze,* et l'on a eu *odze,* puis avec l'article *l'odze,* que les manuscrits traduisent par *age.* J. *age,* bois, forêt.

Odzeun'lli (s'), agenouiller (s').

Odzîvot, s. f., ogive.

Œu, s. m., œuf.

Œuvrot, s. f., filasse (et non œuvre).

Ofauti, qui manque du nécessaire en fait d'aliments.

Ofauti, priver du strict nécessaire.

Offelai, affiler.

Off'tsi, soutenir une chose avec opiniâtreté et par de mauvaises raisons. Esp. *afianzar.*

Offitche, s. f., affiche.

Ogrouai (s'), s'accroupir, accroupi. H. *agrouar.*

Offutai, v. fr. *affuster,* ajuster. Peut-être de viser avec un bâton à quelque chose : *fustis* (bâton), *ad* (à).

Ogrouwai (s'), se dit proprement du mouvement de la poule qui se baisse, étend les ailes et se laisse prendre, et par analogie de la position de quelqu'un qui ressemble à celle là. Cf. Monn. — S'asseoir sur ses talons, se pelotonner, s'accroupir, etc. Cf. D., p. 181, v° *agrouai.*

Oing, s. m., graisse de porc. V. fr. *oint.*

Ojeau ou *aujeau,* s. m., oiseau. Lat. *aucella,* petit oiseau; ital. *augello.*

Ojeau tsots'ret (oiseau petit-chasseur), s. m., épervier, tiercelet.

Ogrès, s. f. pl., orgues.

Ogu'illi, ajuster une chose sur une autre, sans donner aucune solidité à l'ensemble. V. *dègu'illi*. Ce qu'on *ogu'ille dègu'ille* facilement ; un château de cartes, par exemple.

O'llettai (s'), s'attacher à, s'accrocher ; se coler, s'agglutiner ; même mot pour le participe passé masculin.

Ollai (ou plutôt *olai)*, aller, est très irrégulier : présent, *i wouet*, je vais, *te vé*, tu vas, etc. ; fut., *i andrai ;* condit., *i androu ;* de l'ital. *andare*.

Olédzi, alléger, allégé.

Ol'gni, aligner, aligné.

Ombrou, s. m., ombre.

Omendai, amender, amendé.

Omèron, s. f., vésicule du fiel ; du lat. *amarum*, amer.

Omeutai, ameuter.

O'mont *(ot mont)*, en haut.

Omouati, amortir.

Omou'lli, se dit de l'état des mamelles de la vache qui est près de vêler.

Omujeu, s. m., amuseur.

Oncq'llou, s. m., oncle.

Ondaï, ondoyer.

Oouï (ô-oui), fr. ouïr, v. fr. *oïr*, entendre. Verbe irrégulier, futur, *ora*, du v. fr. *ore*, qui vient lui-même du lat. *audire, auire, (aouire), aouire, ouire, oire, ore*.

Ooutsi ou *owtsi*, avocasser ; disputer avec opiniâtreté.

Opré, après.

Opar'lli, préparer, apprêter, appareiller. Vieux provençal, *apareillar ;* espagn. *apparelhar ;* ital. *apparecchiare ;* vieux français, *apareiller ;* le tout du latin *parare*.

Opèti, s. m., appétit.

Opôstai, aposter.

Oppidi (s'), s'apitoyer.

Opp'lli, attraper, atteindre ce qui est à peine à notre portée. Ital. *pigliare*, prendre.

Oppla, s. m., attelage.

Opplaï, atteler. Lat. *applicare, applicari,* joindre ensemble, attacher. Cf. D., p. 194, v° *applier;* Diez, t. II, p. 421-22, *aptare, aptulare, optilare.*

Oppondre, mettre bout à bout. Lat. *apponere.* Cf. D., p. 151, v° *apondre;* H. *apondre.*

Opprem'si, amenuiser, amincir un bout de bois en le rendant pointu.

Opprende, apprendre.

Oppreutsi, approcher.

Opprimmai, amenuiser, amincir. H. *apprimar.* Voy. *prin.*

Opprouwai, approuver.

Opprouwandi, apprivoiser.

Ocqu'ri, acquérir.

Oquélot, désœuvré, qui va de çà de là; flaneur, chanteur de cabaret ou d'autres lieux fréquentés.

Oraindzi, arranger.

Oraitsi, arracher.

Orètai, arrêter; *èrétot,* arrête.

Orval, désastre; inusité. Se trouve dans de vieux titres. Voy. D., p. 218, v° *orvale.*

Oss'gr'lli, caler, consolider.

Oss'ri ou plutôt *oceri,* acérer.

Oss'tai (s'), s'asseoir. Lat. *assidere.*

Oss'tai, asseoir.

Oss'tôt, aussitôt.

Ossouati, assortir. H. *assetar.*

Ossounai, assommer.

Ossoupai (s'), s'achopper. V. fr. *assouper,* chopper; b. lat. *cippare,* se heurter contre; *cippus,* cippes dont les routes étaient bordées et contre lesquelles on pouvait se heurter. Cf. D., p. 223, v° *soper.* H. *assipar.*

Ossûri, assurer.

Ot, à; *c'est ot lu,* c'est à lui; *c'est ot li,* c'est à elle; *ot Paris,* à Paris.

Otant, autant. V. fr. *atant.*

Ot bodot, en vain. Pat. de Mouthe : *a badot; ova du mau ot bodot,* avoir de la peine en vain. On voit par cette locution, comme on pourrait s'en assurer par une multitude d'autres, que le patois de Mouthe est aussi ami de l'*a* que celui des Fourgs l'est de l'*o*. Il préfère aussi les diphthongues *ei, ai*, etc., qu'on pourrait appeler des demi-voyelles ou des voyelles à demi-ouvertes, aux voyelles pleines ou éclatantes, telles que *a* et *o*. Les Vaud. disent *debada,* inutilement [1].

Ots'tai, acheter.

Ottau, s. f., v. fr. *ost,* maison. Ne s'emploie guère que dans cette locution : *être ot l'ottau,* être au logis. Cf. D., p. 172, v° *hautau.* V. *hotau.*

Ot'ri, attirer.

Oua, s. m., or.

Ouadai ou *wadai,* garder. Italien, *guardare;* allem. *warten;* angl *guard.* Le substantif correspondant appartient à deux époques : il fait *gadot,* dans : garde du bois (forestier), c'est la forme la plus moderne, et *ouadat,* dans : garde du feu, dans : à la garde de Dieu.

Ouadrot, s. m., ordre.

Ouardzou, s. m., orge.

Ouarot, s. f., du grec οὖρος, bon vent, ou plutôt du latin *aura (aoura), ouara, ouarot,* le vent. Vaud. *oura,* vent. Cf. Dart., p. 158, v° *oure.*

Oudi, ourdir.

Oudieu, s. m., ourdissoir; métier à ourdir.

Oudon, s. m., longueur du sillon qu'une personne peut mettre en morceaux avec la bèche ou fossoir, du passage au retour de la charrue. Lat. *ordo.* Cf. D., p. 158, v° *oudon,* et p. 241, v° *ordo.* J. *ordon.*

Ouet! *ouai!* exclamation de douleur. V. fr. *voin.*

---

[1] Elie Bertrand, *Recherches sur les langues anciennes et modernes de la Suisse,* etc., Genève, 1758.

Ougnon, s. m., oignon. Lat. *unio,* dans Columelle. J. *ounion.*

Ouin'llîre, pl. *ouin'llîrès,* s. f., chanlattes, pièces de bois plates, clouées contre les lattes pour retenir les derniers rangs de bardeaux et préserver les lattes de la pourriture.

Ouin'llot, s. f., ongle.

Oulai, voler, dérober; voler, en parlant des oiseaux.

Oulet, s. m., ourlet.

Ourdgeot, s. f , mélange d'orge et d'avoine. En champenois, *orgie.*

Ousi, aller à la selle. Manière de s'exprimer qu'on trouve moins crue, et d'une familiarité tout à la fois plus plaisante et plus décente.

Outiot, s. f , ortie.

Ouzeu ! expression dont on se sert pour chasser les chiens.

Ovai, pondre. Lat. *ovum,* œuf.

Ovainnot (pr. ovain-not), s. f., avoine.

Ovaiseu, s m., plante grasse. V. la partie botanique de cet ouvrage.

Ovassot, s. f., averse (à verse).

Ovau (ot vau), en bas. Fr. val; lat. *vallis.* V. *aivaulai.*

Oveniant, avenant.

Ovantaidzou, s. m., avantage.

Ovarcheu, *ovarcheusot,* avaricieux, avaricieuse.

Ovati, avertir.

Oventre, v. fr. *aveindre,* arracher, déraciner. Cf. D., p. 151, v° *avellie.*

Ov'lleu, s. f., abeille.

Ov'lli, s. m., abeiller.

Oveuillou, *oveuillot,* aveugle.

Ovis, s. m., avis.

Ovôdre, suffire à une besogne dont la célérité est commandée d'ailleurs, par exemple par un autre ouvrier, par une machine. *I poui ovôdre,* je puis suffire; par exemple s'il s'agit de recevoir des tuiles et de les faire passer à quelqu'un pour les placer sur un toit.

Ovraidzou, s. m., ouvrage.

Ovri, s. m., abri. Voy. Littré, t. II, p. 136.

Ovri, s. m., ouvrier; v. fr. *ouvrir;* fém. *ôvrîre.*

Owcat, s. m., avocat.

Owé, avec.

P

Pa, s. m., pois; poids; poix.

Pa, pair; conjoint, en parlant d'un couple. H. *pa.*

Pa, par.

Pac' er'lleu, s. m., perce-oreille. J. *parce-oreille.*

Pachot, s. f., trouée.

Paci, percer; qui perce, par exemple un abcès.

Padnai, pardonner.

Padon, s. m., pardon.

Padot, s. f., perte. V. fr. *pearde, perde.* J. *parde.*

Pad'zi, percer, trouer. J. *partuser.*

Pa-moudge-tout (pois-mange-tout, où tout se mange, le grain et la cosse), s. m., pois-goulu.

Padre, perdre. J. *pardre.*

Pagnon, s. m., pain d'oing. V. fr. *oint,* membrane graisseuse de l'épiploon du porc roulée sur elle-même.

Pai, pas (adv.); s. m., pas de marche; degré d'escalier.

Pai, s. f., paix.

Paï, payer.

Painot, s. f., panne, partie de la charpente d'une maison. V. *charpoule, Dict. de la campagne.*

Paiquèviau, s. m., de *paiquis-ès-viaux,* pâquis aux veaux, lieu où l'on met pâturer les veaux; de la basse lat. *pasquerium,* pré, pâturage. V. fr. *pasquis,* pâtis, pâturage.

Paiquis, s. m., pâturage. H. *pasquier.*

Païs (le *s* ne se prononce pas), s. m., pays.

Païsan, s. m., paysan.

Paitai, s. m., férule, coup de fouet ou de baguette administré sur la paume de la main à titre de châtiment. Ital. *patimento,* coup, férule.

Pait'naille, s. f, pl. *pait'naillès,* panais, pastenade; du latin *pastinaca* (?) C'est ce qu'il serait assez difficile d'assurer avec certitude. Quoi qu'il en soit, il y a peu de doute que l'origine, médiate ou immédiate de ce mot, ne soit latine. — Les mots dérivés de langues étrangères sont d'une origine souvent plus incertaine que ceux qui viennent du latin, lors surtout que les langues modernes qui les ont fournis ont elles-mêmes emprunté la plupart de leurs éléments au latin. All. *pastinaken;* H. *pastenada, pastenaga, pastenegla.*

Paiti, pâtir.

Paitot, s. f., pâte.

Paït'reu, s. f., pâture.

Paït'ri, pâturer.

Palai, parler. O. *palai.*

Palot, s. f., perle.

Pan, s. m., pain.

Pan-u-coucu, s. m., pain de coucou, *oxalis, alleluia.*

Pannai (pr. pan-nai), essuyer. Lat. *pannus,* morceau d'étoffe, de tissu. Cf. D., p. 165, v° *pannai;* J. *panner.*

Pannantai, profiter, produire beaucoup.

Pannieure (pr. pan-nieure), s. f., tablier de cuir que portent les maçons, les charpentiers, etc.

Pannotman, s. m., essuie-mains. Voy. *pannai.*

Pant'nîre (panetière), s. f., poche; poche à mettre du pain. Lat. *panis.* Cf. D., p. 195, v° *pantenire,* et p. 231, v° *poche.*

Pantet, s. m., pan de chemise.

Parà, s. m., parent. Lat. *parens.*

Para, s. f., paroi, cloison. Lat. *paries.* Cf. Dart., p. 158, v° *paret;* J. *pared.*

Parbrure, blanchir, faire cuire légèrement. H. *parboulhir.*

Par'seu, *par'seusot,* paresseux, paresseuse.

Pari, *par'lleu,* pareil, pareille.

PARIEU ou *boutieu*, s. m., paroir, boutoir, butte.

PARODIS, s. m., paradis.

PARÎRE (presque pierrière), s. f., carrière. B. lat. *peireria.*

PARMETTRE, permettre. H. *parmettre.*

PARQUET, s. m., espèce de hotte à tablette. V. *rofle.*

PARTSE, s. f., perche, plur. *partsès,* perchis, barrière en perches qui s'ôtent l'une après l'autre pour laisser passer les voitures. Le perchis est aussi une clôture faite avec des perches.

PARUQUE, s. f., perruque.

PASS'NERIE, s. f., association fromagère. De là le proverbe : *qu'est en pass'nerie est en cuss'nerie,* qui est associé est accouplé (comme une cuisse à une autre), n'est pas libre. H. *passonairia,* association.

PASS'NI, associé, qui est en participation. Se dit exclusivement de l'associé pour l'industrie fromagère; de là le verbe *empass'nai,* associer à la fromagerie.

PAS-OT-LOT-POUGNOT, s. m., pois à la poignée, qui se cuisent à l'eau pure, et se mangent à la main quand l'eau de la cuisson est entièrement vaporisée.

PASSAIDZOU, s. m., partage.

PASSENSET (passe-ansets, qui perce les anses), s. m., rouane, rouanette, instrument de tonnelier.

PASSERET, s. m., vrille.

PATI-FOUA (partir dehors), sortir de la maison; mais si l'on quitte le village, c'est *olai dèfoua,* aller dehors.

PATODZI, partager.

PATOUT, partout.

PATU, s. m., pertuis, trou; passage. Lat. *posticum;* v. f. *partreu, pertus,* porte, ouverture. H. *pertus;* O. *pouateu.*

PAU, s. m., pieu. V. fr. *pal;* lat. *palus.* Cf. D., p. 158, v° *pau.*

PAUCHANCE, s. f., patience.

PAUCHA, patient; *pauchantot,* patiente.

PAULAÏ, débarrasser avec la pelle; retourner longtemps un malade dans son lit.

PAULAU, s. f., une pelletée.

PAULOT, s. f., pelle.

PECH'NAI, cuire trop lentement. Cf. D., p. 225.

P'COT, s. f., chassie.

PÉCQU'LLET, s. m., poucier; partie de la fermeture d'une porte, servant à ouvrir en exerçant un mouvement de bascule, qui élève *loquet à battant*. V. *Diction. de la camp.*, v° *loquet*. Cf. D., p. 188, v° *ticlet;* p. 203, même mot. P. *cliket*.

PÈDZI, poisser, garnir de poix. — *Empèdzi*, attraper de la poix, en souiller ses vêtements. Lat. *picea*, poix.

P'GNI, peigner; peigner le lin, le *dreger*, le passer au peigne appelé drège pour en détacher la graine. V. fr. *pignier*.

P'LLON (pr. p'-llon), s. m., foliole de l'épicéa, du sapin, du genevrier, etc., et, par analogie, brin de peau qui se lève près des ongles. Ital. *spilo*, aiguillon.

PEINGNEURÈS, s. f., pennes; fils non tissus qui sont au bord de la toile, en forme de franges.

PEINNOT (pr. pein-not), s. f., peine.

P'JE ou *peujeu*, s. m., puisoir; vase en bois, muni d'un long manche, pour puiser de l'eau dans les citernes.

P'LAI, piler.

PÉLAÏ, tourner et retourner longtemps un malade dans son lit. Allem. *pflegen*, soigner.

PÈLL'TI, s. m., tailleur.

PÈLL'TÎRE, s. f., tailleuse.

PÉLOT, s. f., poêle, ustensile de cuisine. H. *péla*.

PÈLOU, s. m., poêle, chambre chauffée par un poêle. B. lat. *pelium;* en patois savoisien, *pilio, pelio*.

P'NAI, s. m., punais.

PENDANT, s. m., coutre, couteau de charrue.

PENDANTDOUILLON, s. m., appendice charnu qui pend sous la mâchoire inférieure de la chèvre. Cf. D., p. 177, v° *margelle*. Il semblerait plus rationnel de dire *pend'llons*, comme on dit ailleurs, en Franche-Comté, *penguelions*. Cf. Monn., *Ann.* 1859.

PEND'LLI ou *pengu'lli,* pendre, se laisser aller comme un cadavre. H. *pendilhar.*

PEND'LLON, s. m., ce qui pend; lambeau pendant d'étoffe. H. *pendigoulhon.*

PENSAU (pr. pin-sau), s. f., pensée.

PEU, *p'tot,* laid, laide. Cf. D., p. 222, v° *poue.*

P'QUOT, s. f., chassie. H. *poutiga.* V. *p'cot.*

PEUL'NAI, marcher dessus, broyer en marchant.

P'RI, pourri, pourrir.

PERROT, s. f., poire. — *Perri,* poirier. V. fr. *perrier.*

PÈSAU, s. f., pesée.

P'SI, puiser.

P'SON, s. m., poison.

PÈSSAI, passer.

PÈSSAIDZOU, passage.

PÈSSIBLOT, s. f., vessie. V. fr. *pessuble;* vaud. *pessubia.*

P'SSI, pisser.

PÈSSON, s. m., poisson.

P'SSOU, s. m., urine.

PÈSTOT, s. m., pesle. H. *pesota.*

PÈSS'TOT (dim. petit pois); s. f., vesce.

P'TET, *pteutot,* petit, petite.

P'TOT, s. f., sorbier; laide, f. de laid.

P'TOT-TSÎROT, s f., laide figure, vilaine mine, vilain homme, vilaine femme. *Tsîrot,* qui ne s'emploie jamais seul, vient de l'italien *ciera,* mine, visage. Cf. D., p. 152, v° *capre;* p. 169, v^is *câre, chiere.*

P'TÔT, s. m., putois.

PÈTOUILLON, s. m., contrebandier. J. *pétouillon.*

PÈTROU, *pétrot,* vif, vive; qui s'emporte facilement.

PÈTROUGNI, remuer vivement les pieds sans se déplacer beaucoup; s'agiter vainement.

P'TSEU, s. f., pioche.

PÈTSI, pécher.

PTSI, piocher; pour *pioutsi,* de *pioutse,* pioche.

Peu ou *pe*, laid. V. fr. *pute;* lat. *putidus*, désagréable, ou *putis;* fém. *p'tot,* laide.

Pèvrou, s. m., poivre. H. *pebrou.*

Pi, s. m., pied; pis.

Piai, s. m., étamine; toile d'un tissu plus clair que le canevas, et qui sert à enlever, en l'épurant, le caillé divisé auparavant avec la batte.

Piarot, s. f., pierre. J. *piarre. Piarotfu,* silex.

Piareu, *piareusot,* pierreux, pierreuse.

Piarossi, s. m., persil. Lat. *petro-selinon.*

Piau, s. f., peau; se dit aussi, dans l'industrie fromagère, de la caillette. J. *piau.*

Pîce, s. f., pièce.

Pîchot, ne s'emploie qu'avec l'impersonnel *i 'illot,* il y a : *i 'illot pîchot,* il y a longtemps. Peut-être du vieux français *pièça;* picard, *pièce.* Cf. J. *peuchée,* et surtout *piéça*, depuis longtemps (de pièce il y a).

Pidance, s. f., pitance; ce qu'on mange après le potage ou la soupe; la meilleure partie du menu. Cf. Dart., p. 187, v° *pidance;* J. *pidance.*

Pidi, s. f., pitié.

Pinç'tès, s. f., pincettes.

Pindgeon, s. m., pigeon.

Pioulai, picoté, marqué à la figure de petites taches rouges et saillantes.

Pioutse, s. f., pioche.

Piquai, piquer; copter, tinter une cloche.

Pirèbanaidzou, on appelait ainsi le morceau de pain et de gâteau que les mariés, revenant de la messe nuptiale au domicile du mari, faisaient autrefois jeter d'une fenêtre aux enfants et aux curieux rassemblés devant la maison. Du v. fr. *banaige,* droit de banalité. Le *ban* (v. fr.) était, dans cette circonstance, un droit que les jeunes gens demandaient à un nouveau marié le soir de ses noces, en faisant une espèce de charivari. Duc., v[is] *banagium* et *bannum*. L'autre partie du mot vient peut-être

de *piètres,* espèce de monnaie. M. D. Monnier écrit : « *parai-bein-edzou,* s. m., et dit que c'est du pain que, de la fenêtre, on jette aux enfants qui ont suivi une jeune mariée jusqu'à la maison de son mari (Rochejean). *Parai,* pour *bara,* qui en br. signifie pain. *Bein edzou,* bien aise, comme si l'on disait pain de joie. » Ce mot, *pirèbanaidzou,* dont la première prononciation pourrait avoir été altérée, a beaucoup d'analogie avec *parainnage* (voy. J., v° *parainage),* qui se dit des parrains et marraines, des gens bien assortis (lat. *par,* couple), de la cérémonie d'un baptême, et par suite des dragées distribuées à cette occasion; enfin, par extension, des friandises données aux enfants à l'occasion des mariages.

Pitrou, *pitrot,* piètre, qui fait pitié.

Pivau, s m., pivot.

Pîvot, s f., pomme de pin, de sapin, de pesse. Vaud. *pîva;* H. *piva,* pomme de pin.

Piwet (pr. pi-ouet), s. m., volant; petit piquet de bois surmonté d'une ou de deux plumes, et qui, lancé en haut, retombe en *pivotant* et se fiche en terre. En champ. *pilvoltiau.*

Pla, s. m., plis.

Plaï, plier. J. *pléier.*

Plainai, planer, raboter.

Plainot, s. f., plaine, plat pays.

Plainot, s. f., riflard, instrument de menuisier. V. fr. *plenne,* plane.

Plainou, s. m., plane, sycomore.

Plaisant, qui plaît, agréable, en parlant d'un lieu, d'une habitation, d'une personne. J. *plaisant,* même signification.

Plait-i, que vous plaît-il, que désirez-vous. J. *plait-i.*

Plaitrou, s. m., plâtre.

Plaintse, s. f., planche.

Playe (pr. pla-ye), s. f., plaie. V. fr. *playe.*

Plaintsi, s. m., plancher, planchéier, planchéié.

Plaitri, plâtrer.

Playon, s. m., morceau de bois recourbé. J. *pléion.*

PLÉDAÏ, plaider.

PLEIN, *pleinnot* (pr. plein-nbt), plein, pleine.

PLEIN, très ivre.

PLEMAI, plumer, et par extension : peler, enlever la peau, l'écorce.

PLEMURE, s. f., pelure. J. *pleumure*.

PLERAI, pleurer.

PLEU, plus; davantage.

PLEUDZE, s. f., pluie. Ital. *piodgia*. Cf. D., p. 177, v° *pieuge;* H. *pioja*.

PLOCI, placer.

PLOQUOT, s. f., plaque.

PLOT, *plotot*, plat, plate.

PLOTINNOT (pron. plotin-not), s. f., platiue, en terme de serrurerie; plaque de fer ou de fonte qu'on applique au cœur de la cheminée; plaque du foyer, contre-cœur de la cheminée (et non platine). V. fr. *plateinne*, plaque de fonte, espèce de métal.

PLOÛRE, v. fr. *pluire* (pr. plouire), pleuvoir; du latin *pluere (plouere, ploûre)*. H. *pleoure, plooure, ploure*.

PÔ, peu. Ital. *poco*. V. fr. *pou*.

PÔÇOU, s. m., pouce.

POPIÔLOT, s. f., papillon. Cf. D., p. 228 et 231, v° *papillon*.

POI! pouah! exclamation de dégoût. V. fr. *poy*.

POINFÔ, s. m., houx; feuille à pointes. Cf. Dart., p. 166, v° *pinfeû*, et p. 242, v° *pieffuff*. H. *grefuelha;* lat. *agrifolium*.

POINTÈS, s. f. pl., dentelles.

POIREU, *poireusot*, peureux, peureuse. V. fr. *poureux*.

POLAI, s. m., palais; partie de la bouche.

POLENTSE, s. f., levier en bois de la grosseur d'un petit brancard. En grec, ὀχλεύς; espagn. *palanca*. Cf. Dart., p. 172, v° *palanche*.

POLET, s. m., palet.

POL'TOT, s. f., patte du timon; palette, curoir servant à nettoyer l'oreille ou versoir d'une charrue; petite pelle.

PO'LLI, polir, poli.

Polintse, s. f., petite perche; levier en bois. Pic. *palangue,* gaule; *palanguer*, gauler.

Pompai, engrever la pompe. la faire jouer pour avoir de l'eau, pour la vider. Pomper, c'est épuiser l'eau avec la pompe.

Pon, s. m., pivoine, fleur de jardin. V. fr. *pyone,* l. *pœonia.*

Ponson, s. m., repoussoir; instrument à chasser une cheville.

Pont, s. m., levée; élévation du terrain à l'entrée d'une grange.

Popet, s. m., bouillie de farine de froment. B. lat. *pappa,* bouillie. Cf. D., p. 158, v° *pape,* et p. 159, v° *peu.*

Popi, s. m., papier.

Para, parent; cloison. Cf. D., p. 158, v° *paret.*

Pôr'tai, s. f., chose de néant, malpropreté, misère. Lat. *paupertas.*

Pôrou, *pôrot,* pauvre, pauvresse.

Pôstème, s. m., pus.

Poti, *potîre,* chiffonnier, chiffonnière. Voy. Dart., p. 214, v° *pate.*

Potins, s. m. pl., langes, drapeaux à coucher un enfant; plus généralement morceaux d'étoffe ou de toile.

Pôtot, s. f., plur. *potès,* chiffon, chiffons, drilles; patte d'animal. Cf. Dart., p. 187 et 214, v° *pati;* p. 241, v° *pataria;* H. *pata.*

Potouille, s. f., pl. *potouillès,* haillons, chiffons, vêtements en lambeaux.

Potouilleu, *potouilleusot,* celui, celle dont les habits sont en loques, en lambeaux. — Bouvet-brisé, instrument de menuisier.

Poua, s. m., porc, cochon; t. injur. On dit encore au fém. *trouïe* (pr. trou-ie), truie. O. *pouo.*

Poua, *pouartse,* sale, malpropre. H. *pouerca,* truie.

Pouailleu, *pouailleusot,* pouilleux, pouilleuse; de *pouaillou.*

Pouailli, épouiller (et non pouiller).

Pouaillou, s. m., pou. Lat. *pediculus.* Cf. D., p. 181 et 244, v° *pouille.*

Pouaillou de saint Ll'audou (pou de saint Claude), s. m., cloporte; et en Champagne, en Lorraine : pou de saint Antoine.

Pouartsou, s. m., allée couverte servant d'entrée à une maison ; porche. En pat. de Mouthe, *proutzou.*

Pouate-fond, s. m., tasseau à supporter l'hèche du fond d'un chariot à hèches.

Pouatot, s. f., porte.

Poucheudre, poursuivre.

Poucheutot, s. f., poursuite ; lat. *prosequi.*

Poudzi, s. m., doigtier, enveloppe pour couvrir un doigt blessé. V. fr. *pouchier,* pouce.

Pougne, s. f., poing. H. *pougn.*

Pougnot, s. f., poignée. H. *poignat*

Pouia (pou-ia), pouvoir, avoir la puissance de.

Pouits, s. m., puits. Cf. D., p. 181, v° *poue.*

Poul'nîre, s. f., jument poulinière.

Poumadot, s. f., pommade.

Poumès u bon Dieu (pommes au bon Dieu), s. f. pl., raisin d'ours, bousserolle ; on l'appelle aussi du nom suivant.

Poum'tot, s. f., petite pomme ; *poum'tès,* au plur.

Poumi, s. m., pommier.

Poumot, s. f., pomme. H. *pouma.*

Pouosai, poser.

Pouot, s. f., peur. Lat. *pavor;* ital. *paura.*

Pourotiau, s. m., feuille de colchique, ainsi appelée sans doute parce qu'elle a quelque ressemblance avec celle du poireau *(pouriau);* c'est un diminutif. Cf. J. *pouriau.*

Pourou, mais voyez, cependant. On dit plutôt aujourd'hui : *pourtant,* cependant.

Pourtrait, s. m., portrait. J. *pourtrait.*

Poutai, porter.

Poutet (petit pot), s. m., pot de terre ; mouilloir ; petit vase attaché au rouet et où la fileuse mouille ses doigts ; — ouverture à donner du jour à une grange, à l'extrémité opposée à celle de l'entrée ; — espèce de sonnailles à ventre renflé ; — les son-

nailles proprement dites sont à ventre plat; — creux à peine marqué par un tour de talon sur le gazon, pour indiquer la place que chaque joueur doit occuper au jeu de la *guène*. Cf. D., p. 187, v° *poutet;* H. *poutet*.

Poutse, s. f., cuiller à pot, cuiller de service (et non : poche, ni pochon). Cf. D., p. 195, v° *poche*.

Povai, paver.

Prai, s. m., pré.

Praï, prier. J. *préier*.

Praïeure, s. f., prière.

Pre, assez. V. fr. *preu, prou*.

Prè (de), près (de). H. *pré*.

Prèdzi, prêcher.

Prende, prendre; concevoir, fonction physiologique en parlant des animaux.

Prèsa, s. m., présent, don; présent, qui n'est pas absent.

Presni, s. m., prisonnier.

Preson, s. f., prison.

Près'reu, s. f., présure.

Presson, s m., petites pièces de bois qui s'appliquent transversalement sur les perches qui bordent une voiturée de foin, pour les retenir et presser la charge dans toute sa longueur, à l'aide de la perche. Voy. *préssot*, etc. *Presson* signifie encore un levier en fer, plus petit que *lot préssot*.

Prèssot, s. f., perche à garrotter une voiture de foin ou de céréales. Elle est arrêtée sous un échelon de l'échelette par une coche, ou cran, ou entaille, et reçoit à l'autre extrémité la corde qui doit s'enrouler autour du rouleau du treuil; — levier en fer; pince. Voy. *aigrou*.

Prèt', s. m., prêtre.

Preu, assez. V. fr. *preu*.

Preusi, priser.

Preus'ni, s. m., prisonnier.

Preuson, s. f., prison.

Prin, *primmot* (pr. prin-mot), mince. V. fr. *prin*. Cf. D.,

p. 173 et 210, v° *prin*; D. Monn., *Mém.* 1824, v° *prin;* H. *prim, prin*, mince.

Princellou, s. m., petit bardeau à couvrir les toits; il est court et mince. De *prin*, qui signifie mince, et de *sellou*, pour *essèlou*, du v. fr. *essole*. Lat. *assula*. P. *elfennou*. V. *aistot, èstot*.

Prôdure, produire.

Prôdzi, faire bon usage; faire effet, paraître; qui rassasie, quoique en petite quantité, en parlant des aliments. Cf. Dart., p. 167, v° *prôger;* D. Monn., *Ann.* 1859, v° *pranger*.

Prôdzon, s. m., mets de volume apparent ou de consistance.

Prôpretai, propreté.

Prôprou, *prôprot*, propre, dans les deux sens du mot français correspondant.

Proumenai, promener.

Proumenade, s. f., promenade.

Proumettre, promettre. H. *proumettre*.

Proumi, *proumîre*, premier, première. H. *proumier*.

Prouwai, prouver.

Prunot, s. f., prune.

Pseuret, s. m., baquet à urine, vase de nuit.

Psou, s. m., urine.

Ptsaille, s. f., copeau. Gr. ψαίω, je coupe en morceaux.

Ptsin, s. m., pomme sauvage.

Ptsot-bos, s. m , pique-bois. O. *buque-bos*.

Ptsotse, s. f., besace, bissac.

Pu, s m., coq. Lat. *pullus*, petit.

Pu, s. m., pus.

Pu (et), et puis.

Pudrai, poudrer.

Pudrot, s. f., poudre.

Pugni, punir.

Pure, v. fr. *puir*, puer, sentir mauvais; être désagréable.

Purési s. m., pleurésie. V. fr. *pûrisy* ou *pûrisie*.

Pûss'tot, s. f., petite balle d'avoine.

Pûssin, s. m., poussin. V. fr. *pucin*.

PÛSSIÈRE, s. f., poussière. Cf. D., p. 181, v° *pousse*.

PUSS'NÎRE, s. f., poussinière ; constellation de ce nom.

PÛSSOT, ce qui a été repoussé par le van. Bas. lat. *pulsare avenam*, vanner l'avoine. Cf. Dart., p. 187, v° *pousse*, p. 233, v° *pousser ;* H. *pousses*, de *pous*, poussière.

PUTROT, v. fr. *pouldre, poultre, poutre*, s. f., jument qui n'est pas encore en âge d'être mère, mais qui n'est plus poulain ; comme la génisse, *dz'n'sseu*, n'est plus veau et n'est pas encore vache. Cf. D., p. 173, v° *poutre*.

Q

QUA (pron. ca bref), quoi.

QUA (pron. ca), quart.

QUAISI (pr. caisi), presque. V. fr. *quasi ;* lat. *quasi*.

QU'AITÈT, qu'en dites-vous ? *quid aitis*. Cf. Dart., p. 159, v° *qu'aite*.

QUANQUE (pr. canque), jusques.

QUANQUOT, s. f., force, pouvoir, dans le sens négatif ou dubitatif ; par exemple : il n'a pas la force de ; aurait-il bien la force de ?

QUANTIMOU (pr. cant...), s. m., quantième.

QUATERON (pr. cat...), s. m., quarteron.

QUAT'ROUNI (pr. cat...), s. m., domestique engagé pour le quart de l'an.

QUÉ, quel exclamatif ou interrogatif. *Qué-n'-*, devant une voyelle ou un *h* muet ; *qué-n-ot*, au fém. sing. ; *qué-n-ès*, au plur. pour les deux genres. Cf. D., p. 160, v° *quant*.

QUEGNEU, s. m., gâteau sans ourlet, sans beurre ni crême, de simple pâte. Le *quegneu* ne diffère de la *couèteusot* (voy. ce mot) que parce qu'il est plus mince, d'une cuisson plus prompte et plus complète. V. fr. *quenieu ;* Ducange, v° *coloniada*.

QUENEU'LLE, s. f., quenouille. Cf. D., p. 245, v° *quelouille*.

QUÉQUE, quelque.

Quèqu'on, quelqu'un.

Quermotse, s. f., écume du beurre fondu.

Queus'ni, s. m., cuisinier ; ou plutôt *cqueus'ni.*

Queus'not, s. f., cuisine ; ou plutôt *cqueus'not.*

Quètrot. V. *kètrot.*

Questiônai, questionner.

Quèwau, s. m., about, petite extrémité d'une pièce de bois à équarrir, et qui en est détachée comme trop faible. V. *fontot, quèwot.*

Quèwire, s. f., culeron, partie de la croupière. V. *quèwot.*

Quèwossi (se), se faire une queue de crotte, se crotter ; crotté. Voy. *quèwot.* V. fr. *quoez,* qui a une queue.

Quèwot, s. f., queue.

Quèw'tot, s. f. *quèwtès,* fém. pl., larves d'insectes qui se forment en été dans le purin, et dont la longue queue leur a valu leur nom, qui est un diminutif de *quèwot.* C'est le *ver à queue* décrit par Réaumur, t. IV, *Mém.* xi, p. 439 et suivantes, l'*eristalis tenax* des entomologistes, et dont la mouche ressemble beaucoup à l'abeille. Réaumur a constaté ce fait curieux, que l'animal, sous sa forme de larve, respire par le bout de la queue, et que cet organe, comparable à un corps de lunette dont une partie s'emboîte dans l'autre, peut s'étendre, pour respirer à la surface de l'eau, jusqu'à cinq pouces. Il ne dit pas que ces larves vivent en société, ni qu'elles se déplacent en troupe, comme des fourmis, pour passer, par exemple, d'une mare de purin qui se dessèche, dans une citerne voisine. La larve vit dans l'eau, mais elle se métamorphose dans la terre ou le sable.

Quîntot, s. f., quinte, lubie, fantaisie.

Quitou, *quitot,* quitte.

Quonianbonus, s. m., imbécille, nigaud, ou qui en a l'air, qui feint d'être tel ; du latin *quoniam bonus.*

Quouesse, s. f., paresseuse, qui se tient volontiers accroupie sans rien faire. Lat. *quies.*

Quôva? de quel côté allez-vous? Lat. *quò vadis*. Cf. Dart., p. 160, vº *quôvâ*. V. *cauva*.

Quoüi, *couï*, s. m., queuier; étui en bois destiné à recevoir dans l'eau qu'il contient la pierre à aiguiser la faux; de *queue*, *queux;* en latin, *cotes*, pierre à aiguiser. On y suspend aussi la tige d'acier destinée à réparer les ébréchures de la faux. Cf. D., p. 153, vº *cou*.

Qu'ri, quérir.

R

Ra, rien, signifiant pas, quelque chose, un peu; du latin *res*. *N' douatè ou ra?* Ne dormiriez-vous pas un peu? ou simplement : ne dormiriez-vous pas? *Dormez-vous rien?* comme dit Rabelais. On dit aussi *gna*.

Ra, roide.

Raï, rayer.

Raicq'llai, râcler.

Raicq'lleutot, s. f., râcloir, râcloire.

Raicq'llon s. m., râclure; gratin. J. *raclon*.

Raijeu, s. m., rasoir. O. *raiseu*.

Raindzi, ranger.

Rains'nai, se dit des fruits où se sont formés des vides intérieurs, particulièrement des raves. Sing. fém. *rains'nau;* pl. f. *rains'naïès*.

Raintse, ligne d'écriture, rangée de lettres.

Raipai, râper; égruger un pain de sucre, le mettre en poudre.

Raipot, s. f., râpe.

Rairot, s. f., espace marqué entre les deux incisives de la mâchoire supérieure; lacune dans le tissu de la toile.

Rais, rais; rayon d'une roue.

Rais'naiblou, *rais'naiblot,* raisonnable; qui est dans un juste milieu : cochon raisonnable, qui n'est ni trop gras, ni trop maigre. V. fr. *raisnable*.

Rais'niot, s. f., raisiné.

Raisounai, raisonner; résonner.

Raisse, s. f., scie. Cf. D., p. 197, v° *râsse; H. raisa, ressa, ress.*

Raisse ot couanès (scie à cornes), s. f., passe-partout.

Raiss'tot, s. f., petite scie. H. *resset.*

Raissi, scier. H. *reisçar.* Gr. 'ρησσεῖν, fendre.

Raisson, s. m., sciure.

Raitiau, s. m., râteau. J. *ratiau.* V. *rètiau,* qui est plus conforme à la prononciation.

Rait'li, s. m., ratelier.

Raitse, s. f., gale, teigne. V. fr. *rache;* allem. *Krætse.* V. D., p. 173 et 202, v° *râche,* p. 215, v° *râchet;* H. *rasca.* Cf. P., *rach, rech,* gale de tête chez les petits enfants.

Raitsou, qui a la gale.

Raivot, s. f., rave.

Ramana, s. f., petites branches provenant de la dépouille des arbres par les charbonniers. Lat. *ramus,* branche, ou *remanere,* rester, ce qui reste après avoir enlevé le bois propre à faire le charbon.

Rammure (pron. ram-mure), s. f., charpente d'un édifice; en pat. champ. *ramée.*

Ramouneur, s. m., ramoneur.

Ran, s. m., travée. Cf. D., p. 203, v° *rain.*

Rancou, état d'un arbre rabougri, dur, noueux, d'un tissu croisé, difficile à fendre.

Rançou, *rançot,* rance.

Rancunot, s. f., rancune. Lat. *rancus.* Voy. Littré, op. cit., t. II, p. 130-1.

Rans (pl.), s. m., bords des bois; l'orée du bois; la marge pour ainsi dire de la forêt; en allem. *Ring.*

Raublet, s. m. J. *rauble.* V. *roblet.*

Raye (pron. ra-ie), raie; creu du sillon; tracé quelconque.

R'bet, s. m., babil. P. *rebet,* violon.

R'beucq'llai (se), se recourber au lieu d'enfoncer, comme le clou qui rencontre la pierre.

R'bequ'illon (ot), en sens contraire, en parlant de l'usage d'une chose qui ne peut servir que d'une façon, et qu'on emploie d'une autre.

R'bioulai, repousser des tiges. Esp. *rebollo,* rejeton; J. *arbiouner.*

Rèbômi, vomir par excès de plénitude; régurgitation; vomir en général; on dit plus ordinairement alors : *vômi.*

Rèbond'nai, retentir dans les bois. H. *ribombare.* Cf. Dart., p. 179, v° *retombi,* et p. 222, v° *rebondi.*

R'bot, s. m., rouleau à unir la terre nouvellement hersée, à en rabattre les parties saillantes, en écraser les mottes. Lat. *rumpere,* mettre en morceaux, briser.

R'botai, rabattre un champ, y faire passer le rouleau après le hersage; — rouler de haut en bas.

R'botieu, s. m., celui qui cherche à découvrir les douaniers pour les faire éviter aux contrebandiers.

R'bouilli, mettre tout sens dessus dessous pour trouver quelque chose qu'on cherche. Cf. J. *reboailler.*

R'boulai, reculer, ne pas pénétrer plus avant.

Rebrossi, v. fr. *rebrasser,* retrousser, par exemple retrousser sa manche.

Rebûssai, v. fr. *reboucher,* repousser. Cf. Dart., p. 177, v° *bausser.*

Recagni, rejeter une substance non avalée, mais prise mal à propos comme aliment; se dit surtout des animaux.

R'cairaï, se dit d'une personne qui ressemble à une autre. Vraisemblablement pour *retraire.* Voir ce mot.

R'ceunion, s. f., goûter. V. fr. *resseuion, ressiner, recye;* lat. *recœnare,* faire un second souper. Cf. D., p. 195, v° *reçue.*

R'cheudre, rechercher, poursuivre, en parlant d'une chose pour laquelle on a de l'attrait ou de l'aversion, et dont la pensée revient souvent.

Rèchure, se dit du foin ou du blé fauché qui commence à sécher.

R'cidre, recevoir. Lat. *recipere.*

R'côlissou, s. m., réglisse. V. fr. *recolice*.

Rècoudai, enseigner quelqu'un; s'enseigner soi-même, surtout à l'aide de la mémoire. Du lat. *recordari;* v. fr. *recorder*.

Rècq'llèri (se), se réclaircir, en parlant d'un ciel qui devient moins nébuleux. Ital. *richiarare,* devenir clair.

Rècq'llèriot, s. f., éclaircie.

Rèc'llomai, réclamer.

R'cqllai, glisser à la descente, tomber.

R'cqmandai, recommander.

R'cqueulai, reculer.

Rècri, récurer, nettoyer les métaux, les ustensiles de cuisine.

R'cudre, ramasser, surtout de la récolte. Lat. *recolligere*.

R'cu'llètot (r'cu-llettot), s. f., récolte. Lat. *recollectum*.

R'dèlès, s. f., échelles de chariot, à bâtons plats. V. *barroussès*. Sing. *r'délot*. V. fr. *redelle,* gros bâton, sorte de levier.

Rèdure, cacher. Lat. *reducere;* de là le français réduit, qui manque du verbe congénère. A l'inverse, nous n'avons pas le substantif *rèdut*. Inconséquence de part et d'autre. H. *redure*.

Rèdzailli, tressaillir.

R'dzcq'llau, s. f., rejaillissement; éclaboussure. H. *rejiscle*.

R'dz'cq'llai, rejaillir. H. *rejisclar*.

R'dzepai, regimber; donner un coup de pied en arrière et en obliquant, comme fait quelquefois la vache. V. fr. *regibeir* et *regipper*. — On dit du cheval qui rue : *i djeu le cul,* il joue le cul. J. *regiper*.

Rédzi, remuer. Cf. D., p. 227, v° *raisse*.

Rèdzouaï, réjouir.

Rèfrèdi, refroidir.

Rè'llot, s. f., règle.

Regeu ou *rejeu,* s. m., sassoire; partie des armons d'un chariot, qui en tient les fourchons en rapport.

Règourdzi, regorger; de *gouardze,* gorge, ouverture.

R'guingote, s. f., redingote. H. *reguingota*.

Rè'llon, s. m., morve qui découle abondamment des narines.

R'jeu, s. m., glissoire. H. *rescola*.

Rélai, se dit du cri de la vache irritée, qui s'anime et s'apprête au combat, ou qui rend le dernier soupir sous le couteau du boucher. Cf. D., p. 246, v° *erailler*.

Rèlardzés, f. pl., trésailles, traverses qui empêchent les ridelles de se rapprocher. Sing. *rèlardzeu*.

Rèlardzi, rélargir.

Relire, relire; reluire.

R'lodgeu, s. m., horloge.

R'lôdzou, s. m., horloger. V. fr. *reloge*. Cf. Dart., p. 173, v° *relôge;* J. *rologe*.

R'lovieu, s. m., évier.

R'machai, remercier,

R'mach'ma, s. m., remerciement.

R'manion, s. m., reste en fait de mangeaille. Lat. *remanere;* v. fr. *remaigner,* rester, demeurer; *remaing,* ce qui reste.

Remaniounai, laisser des restes en mangeant. Cf. D., p. 160, v° *remanant;* H. *remanent*.

Remboui, allonger le bouillon, y mettre de l'eau; le traiter comme la lessive. V. *bouiot*.

Rembouilli, pour ainsi dire remettre dans la bouille; remplacer un liquide contenu dans un vase quelconque et qui est près de manquer, et souvent par un liquide de qualité inférieure.

Rembourai, embourrer, garnir de bourre, de crin, etc., etc.

Remboutsi, recrépir. Bas. lat. *imbochiare*.

Rembouss, rembourser.

R'meuni, s. m., sacristain, par corruption pour *l'meuni*. Voy. ce mot.

R'midou, s. m., remède.

Rèmodzi, ramasser, ne pas laisser perdre.

R'mosse, s. f., balai. V. fr. *ramasse,* d'où ramasser. Lat. *ramus,* rameau. Les balais sont faits avec de petites branches. Verbe congénère : *romaissai*. H. *ramas*.

Remoulu, seconde farine obtenue à la mouture en faisant repasser à la meule le premier son. En pat. de Mouthe, *reprin*.

Remploci, remplacer.

R'NADAI, faire des renards; vomir, en parlant des animaux. Cf. J. *renarder;* O. *ernayï.*

R'NADÎRÈS, s. f. pl., nom de lieu. Retraites des renards (?).

R'NAÏ, renier.

R'NEUILLE, s. f., grenouille? V. fr. *renouille;* lat. *ranula, ranicula,* petite grenouille. Cf. Dart., p. 243, v° *ravoilles,* et Littré, t. II, p. 162.

RENFOUCI, renforcer.

RENVASSAI, renverser.

RENVASSOT *(ot lot),* s. f., à la renverse.

RENVI, renvoyer.

R'PAI, s. m., repas. O. *repae.*

RÈPARGNAI, *èpargnai,* épargner.

RÈPARMAI, favoriser quelqu'un au jeu; l'empêcher de perdre.

R'PÈSSAI, repasser.

RÈPOLAI, retirer le fumier de dessous les animaux qui l'ont formé; y passer le rable, rabler, *rèbolai, rèpolai.*

R'POTOSSI, raccommoder à l'aiguille. Gr. ῥάπτειν, coudre, refaire.

R'QUÉRAÏ ou plutôt *r'traï,* ressembler à quelqu'un, en reproduire les traits.

R'SENCI (pr. rezenci), rincer. Cf. D., p. 246, v° *rincer.*

R'SENÉDOT, s. f., et, suivant d'autres, *r'sseunôdot,* mémoire des lieux. V. *snédot,* qui se dit aussi.

R'POUOSAI, reposer.

R'PRENDZI, reprocher.

RÉPROUWAI, réprouver.

R'QUENQUAI (se), s'ajuster, s'habiller avec soin. H. *requeuquilhar* (se).

R'SAI (pron. rzai), glisser.

RÈSARVAI, réserver.

R'S'NOQUAI, raccommoder, raffermir les parties disjointes d'un meuble.

RÈSOUNAI, raisonner, résonner; *rèsoun'ma,* raisonnement. Ceux des Hôpitaux, de Jougne et d'autres localités voisines

disent *raisounai.* Cette différence peut être considérée comme une loi différentielle : les Fourgs mettent *è* pour *ai*, quand d'autres conservent cette voyelle composée dans son signe et plus ouverte, *ai*.

Ressautai, rejaillir, tressaillir. H. *ressautar, tressautar*.

Ressautau, s. f., rejaillissement, sursaut.

R'sseuv'ni (se), se rappeler.

R'sin, s. m., ornière; du lat. *rotæ signum*, signe, trace de la roue. Cf. Littré, *Dict. de la langue française*, préf., p. xxvii, et *Hist. de la langue française*, t. II, p. 151-2.

Rèssoua, s. m., ressort.

R'ta, s. m., retard.

R'tadai, retarder.

Retaillon, s. m., rognure; copeau provenant de l'abattage d'un arbre. H. *retalhoun*, rognure.

Rèt'lau, s. f., râtelée. Ce qu'un râteau ramasse d'un ou de plusieurs coups.

R'teri, retirer.

R'teuri, ressembler à quelqu'un. V. fr. *attirer, retirer;* ital. *ritratto*, portrait. V. *recairaï* et *r'traï*. V. fr. *retraire*, tenir des inclinations de sa race; *pourtrayer*, ressembler à quelqu'un, en avoir les traits.

R'ti, rôtir, rôti.

Rètiau, s. m., râteau.

Rètlai, râteler.

R'tiot, s. f., beurrée; tranche de pain couverte de beurre.

Rétot, s. f., arrêt, usité seulement dans cette locution : *n'ava point d'rétot*, n'avoir point d'arrêt, ne pas s'arrêter.

R'touadre, retordre; faire un fil à plusieurs brins.

R'touot (retour), s. m., extrémité du fer à cheval.

Retraï, ressembler, en parlant des personnes d'une même famille : *i r'traïe de va tsi...*, il ressemble de vers chez... Voy. *reteuri ;* H. *retraire*.

Retraït, s. m., trait de ressemblance. J. *retrait*.

Rètrannai (pron. rètran-nai), faire de la litière; *faire du illit,*

comme on dit aux Hôpitaux et à Jougne. Du vieux fr. *étrein;* du grec, στρῶμα, chose épandue.

Rètrannau (pron. rètran-nau), s. f., litière. Lat. *stramen.* Voir les rapports du patois des Fourgs avec le français du xive siècle. Cf. D., p. 154, v° *ètran;* O. *train,* paille.

Rètrètot, s. f., retroircie, réduction de la largeur de la quantité de foin épandue pour être séchée sur le pré.

Rètsaudai, réchauffer. Ital. *riscaldare;* lat. *recalere,* être réchauffé, *recalescere,* se réchauffer.

R'tseugna, s. m., bourru, qui reçoit en rechignant.

R'tseigni, rababouer, mal recevoir quelqu'un, le rechigner. V. fr. *resquinier;* provençal *rechignor;* esp. *rechinar.*

R'tsessе, s. f., richesse.

R'tseu, s. f., crèche; abeiller. Cf. D., p. 198, v° *ruche.*

R'tsou, riche.

Rètsou, *rétse,* rèche, rugueux, rugueuse.

Reucou, s. m., rot.

Reucquai, roter. Grec, ἐρευγειν; lat. *eructare,* qui vient lui-même de ῥοχθεῖν, *stridorem edere.* Cf. D., p. 161, v° *reûquî.*

R'va, s. m., revers.

R'vadi, reverdir.

R'vai, river.

R'vartsi, mettre sens dessus dessous, bouleverser. Lat. *revertere.*

R'vendzi (se), prendre la revanche. V. fr. *revenger.*

R'veniant, revenant; agréable, qui plaît.

R'veri, retourner sur ses pas; faire retourner. J. *revirer.*

R'vîre, s. f., rivière.

R'vôdre, revêtir, envelopper, enrouler.

R'vôt'lli, envelopper avec du fil ou de la corde.

Rèwot, s. f., roue.

Rewqui, répliquer.

Rhopsaudai, rapsoder, raccommoder des habits troués, en restaurer de vieux.

Ribot, s. f., paroir; anneau oval, coupant, muni d'un long

manche pour unir en dedans les douves quand la futaille est montée.

Ricouille, avaricieux.

Ridiau, s. m., rideau. J. *ridiau*.

Rieu, s. m., foin étendu sur le pré pour qu'il y sèche.

Rieutot, s. f., ruelle, petite rue; chemin à voiture ou à pied passant entre des maisons. B. lat. *ruota*.

Rigai, surmener un cheval, le soumettre à un travail excessif.

Ri'llot, s. f., règle.

Rinchot, s. f., averse, *rincée*.

Ringai (se), lutter. Allem. *ringen*. Cf. D., p. 210, v° *ringai*.

Ringalai, marcher en boitant, avec peine. Allem. *hinken*.

Rintse, s. f., ligne, rangée. Allem. *Reihe*, série; v. fr. *renc*, rang, file; *renge*, ce qui est rangé.

Riot, s. f., rue.

Ristoulet, s. m., petit homme, faible; gringalet.

Rivot, s. f., bord, rive.

Robais, s. m., rabais.

Robaissi, rabaisser.

Roblai, tirer avec la râble.

Roblet, s. m., râble.

Robottre, rabattre.

Robou, s. m., homme de petite taille, râblu.

Roccoudai, raccorder.

Roccouci, raccourcir.

Roccourtsi, raccrocher.

Roc'not, s. f., racine.

Roduci, radoucir.

Rodze, s. f., rage.

Rôdzi, ronger. Lat. *rodere;* diminutif, *rôdz'lli*. Cf. Dart., p. 160, v° *rôsillie*.

Rodzuni, rajeunir.

Roflai, rafler; enlever promptement et en totalité.

Rofle, s. m., espèce de hotte à tablette. Il s'appelle *parquet*, dans nos environs.

Rofouot, s. m., four à chaux. V. fr. *rafour;* bret. *raz, râ,* chaux. Cf. D. Monn., v° *rafour, Ann.* 1859.

Rôgot, s. f., mendiante de profession, peu digne d'intérêt.

Rogransi, ragrandir. O. *regransi.*

Rogreuv'lli, ramasser, rassembler des objets épars, les entasser, les abriter.

Rôlai, rouler.

Rôlet, rouleau du métier à tisser.

Rôlet, s. m., double rouleau à faire les gâteaux.

Rolondzi, rallonger.

Rô'llère, blouse de roulier. H. *roulhiera;* J. *roulière.*

Ro'lli, raccommoder.

Rôl'tot, s. f., roulette; instrument à façonner la pâte. H. *roleta.*

Rômai, râler, respirer bruyamment à cause des mucosités qui embarrassent les voies respiratoires.

Romaidzou, s. m., ramage.

Romau, s. f., branches de sapin disposées sur des planches en pente raide, de manière à garnir le devant des maisons, depuis l'avant-toit jusqu'à terre, et qui garantissent de la neige et du froid pendant l'hiver. Lat. *ramus,* branche; v. fr. *raime,* ramée; b. lat. *rama.* H. *ramanada.*

Rom'lai, *romelau,* bœuf ou vache noire ou rousse à dos blanc.

Romélot, s. f., vache du pelage ci-dessus. Quand les taches sont disséminées sans ordre, les sujets qui les portent sont dits : *badoulai,* fém. *au; griwlai,* fém. *au.*

Rom'nau, s. f., élan pris pour frapper plus fort. On ramène ainsi le bras vers l'objet qui doit être frappé, après l'en avoir éloigné.

Romodzi, ramasser : se dit surtout de la levée des récoltes.

Romounai, ramoner; vieux franç. *ramou,* balai à nettoyer les cheminées.

Ronce, s. f., mare, flaque d'eau.

Roncin, s. m. V. fr. *roussin;* bas. lat. *roncinus,* petit cheval,

bidet; plus tard : cheval vigoureux, cheval entier. Allem. *Rosse,* coursier.

RONDAI, rogner.

RONDIAU, s. m., tronçon, bille. Nom de lieu. J. *rondiau.*

RONROUNAI, *raissi,* faire des ronrons; filer; bruit analogue à celui du rouet et que fait le chat en respirant quand on le caresse et qu'il est content.

RONTRE, rompre. Se dit aussi du labour d'une terre en friche; du v. fr. rompre pris dans cette acception particulière. V. Duc., v° *rupta.*

RONTU, *rontiot,* rompu, cassé; qui a une hernie.

ROPIAU, s. m., renvi au jeu. V. fr. *rapeau.*

ROPLAINAI, passer la main sur le dos d'un animal pour en rendre le poil lisse, pour le caresser.

ROPOUA, s. m., rapport.

ROPPOUTAI, rapporter.

ROPPREUTSI, rapprocher.

ROSEAU, s. f., rosée.

ROSSAI, foirer, en parlant des animaux.

ROSS'GR'LLI, câler, asseoir; consolider de nouveau; reprendre une position qu'on vient de quitter et la garder plus ou moins longtemps. Cf. D., p. 237, v° *ossegresi.*

RÔTAI, ôter. O. *rôtè.*

RÔTIOU, d'une pente très raide; se dit surtout d'un toit.

ROSS'TAI, rasseoir.

ROSSOT, s. f., foire, excrément, surtout en parlant des animaux.

ROTOT, s. f., souris. H. *rata.* — Morceau de fromage frais, dont le sérum vient d'être exprimé, de la grosseur d'une souris.

ROTOT-W'LLEUSOT, littér. souris volante, chauve-souris.

ROTS'TAI, racheter.

RÔTSOU, *rotsot,* revêche, d'un difficile abord, arrogant. Cf. J. *rauche.*

ROUANAI, se dit proprement du miaulement du chat qui demande à manger; figurément crier, ce qui crie, personnes ou

choses. — Pleurnicher, se plaindre sans cesse : *ènot rouanot,* une personne qui se lamente toujours et sans raison, qui demande en pleurnichant, d'une manière désagréable. Cf. Dart., p. 222, v° *rouanná.*

ROUANOT, s f., celui ou celle qui *rouane,* qui ne cesse de se plaindre.

ROUATOT, s. f., espèce de corde formée avec de la paille ou du foin, ou des branchages en les tordant ensemble; mouchoir replié, cordé, de manière à former un coussin placé sur la tête pour y porter un objet dur et lourd; par extension, tout autre coussinet à cet usage. B. lat. *roorta.*

ROUBOT, s. f., robe.

ROUÉLAI, pleurer fort. Se dit aussi d'une bille de bois dont les couches concentriques se séparent. Gr. δακρύειν; esp. *llorar.*

ROUGNE, s. f., gale de tête. Ital. *rogna.* H. *rasca, rougna,* chicane. Cf. D., p. 210, v° *rofe.*

ROUGNI, chercher chicane. On dit encore *tsartsi rougne.* P. *rouign.* Cf. D., p. 218, v° *rogner.*

ROUGNÈS (plur. fém.), de *rougne,* gale de lait.

ROUGNEU, raboteux, rugueux, noueux; se dit surtout de la surface des arbres.

ROUGNON, s. m , rognon. J. *rougnon;* H. *rougnoun.*

ROUGNOSSI, être ou faire le rétif.

ROUILLI, frapper avec force et à coups redoublés. Cf. Dart., p. 243, v° *roller;* H. *roulhar.*

ROUILLOT, s. f., volée de coups.

ROUINDZI, ruminer. V. fr. *ronger;* lat. *ruminare.* Cf. Littré, t. II, p. 121; J. *rouinger.*

ROUTSE, s. f , roche.

ROUTSI, s. m , rocher.

ROUSAIROU, s. m , rosaire.

ROVAIDZOU, s. m., ravage.

ROVAUDIEU, ravaudeur, dépréciateur de la marchandise.

ROV'SAI (se), se raviser.

ROVODZI, ravager.

Ruaidzou, s. m., rouage.

Rudaï, rudoyer.

Rudza, *rudzadot*, adj., qui tire sur le rouge, rosé. Se dit particulièrement du teint des personnes. Nous n'avons pas de verbe qui signifie : rougir de honte, de pudeur, de colère. La chose s'exprime plus énergiquement en disant : *veni rudzou*, devenir rouge.

Rudzaï, devenir rouge, en parlant des végétaux; rougir une chose, par exemple de l'eau en y mettant du vin.

Ruélot, s. f., roue de charrue. O. *rouelle*.

Rûwai, raccommoder. Cf. D., p. 203, v° *ruvouaî*.

Ruwain, s. m., regain. En bas norm. *revoin*, comme qui dirait *refoin*, suivant Ménage. Cf. Dart., p. 196, v° *vahin*; H. *revioure, vouriou*.

S

Sa, s. m., soir; *vieu sa* ou *vieu essa*, hier soir.

Sa, s. f., soif.

Sa, s. f., côté; de ce côté, *de c'tot sâ*, archaïsme. Allem. *seite*.

Sacristi! exclamation, juron.

Saï, faucher. En bressan, *souer*; v. fr. *soier*. Le mot *soiture*, étendue de pré qu'un seul homme peut faucher en un jour; journal de faux, vient de *soipture, soeture, soicture, seyture*, v. fr. de *souer, soier*. Suivant M. Guillemin, viendrait de *scier*. V. fr. *saiete*, action de scier ou couper les blés. Duc., v° *secatura*. La soiture s'appelait aussi *scitive; sée*, de *séer*, couper, scier, qui vient lui-même de *sée*, scie. Cf. D., p. 161, v° *sèyè*. O. *sayi*, de *seye*, faucille.

Saidzou, *saidze*, sage. O. *saidge*.

Saigne, s. f., tourbière. J. *saigne*. V. *seigne*.

Saille, s. f., v. fr. *seille*, seau.

Saillon, s. m., vase en bois peu profond et assez large, destiné à recevoir le lait chaud et l'y faire crêmer. *Raigeau*,

p. de Mout. V. fr. *seille.* — Lo *guètsou*, le *guètset* sont d'un plus petit diamètre H. *selhoun.*

SAIN, saindoux. Cf. D., p 181, vº *sahin;* p. 246, vº *saindoux.*

SAINFRISQUIN, s. m , bien, avoir. H. *senfusquin.*

SAINNAI (pron. sain-nai), respirer avec peine en marchant; essoufflement de l'asthmatique. Bruit du vent dans les bois à la veille d'un jour de pluie : *lès bos sainnont,* les bois soufflent. Ce mot a vieilli. V. *sinnai.*

SAINS, sans. V. fr. *sains;* lat. *sine.*

SAÏOT, s. f., soie. O. *sayïe.*

SAISSET, s. m., sas, tamis.

SAMBODI, s. m., samedi.

SARDZE, s. f., clisse, claie ou clayon pour faire égoutter des fromages; forme ou éclisse à le façonner en meule. — Serge, espèce d'étoffe.

SARDZE, s. f., étoffe, serge. H. *sarja.*

SARIEUTOT, s. f., serviette. J. *sarviette.*

SARPA, s. f., serpent. J. *sarpent.*

SARQUÈS, s. f pl., savates, vieux souliers qu'on traîne plutôt qu'on ne les porte. Sing. fém. *sârquot,* femme mal chaussée. Cf. D., p. 247, vº *tracas.*

SARRAI, serrer J. *sarrer.*

SARRAU, s. f., nom de lieu. H. *serra,* montagne.

SARRAUDZ'NOT, s. f., nom de lieu, Sarrazine. La même étymologie que ci-dessus, suivant M A Delacroix.

SARRIEU, s. m., chaîne destinée à enrayer.

SARRURE, s. f., serrure. J. *sarrure.*

SARVANTOT, s. f., servante. J. *sarvante.*

SARVI, servir. J. *sarvir.*

SARVIAIBLOU, *sarviaiblot,* officieux, officieuse. J. *sarviable.*

SARVIÇOU, s. m., service. J. *sarvice.*

SAU, s. f., sol. H. *sau.*

SAUDZE, s. f., saule.

SAUQUOT, s. f., soque; pl. *sauquès.*

SAUTEURIAU, s. m., sauterelle. J. *sauteriau.*

Sauvaidzou, *sauvaidzot*, sauvage.

Scheudre, suivre. H. *sigre*.

Se ou *seu*, s. m., sureau. V. fr. *seu*, *seur;* lat. *sambucus*; b. lat. *sambussus*. Cf. D., p. 247, v° *sureau;* J. *seue*.

Se, si, devant une consonne. Fr. du xve siècle, comme dans la charmante chronique de Symon de Blonay (1444) : *se le champion des non-mariés étoit vaincqu*, etc., p. 3, édit. 1836.

Seçon, s. m., fleurettes du trèfle dont les enfants sucent la liquour mielleuse qu'elle contient.

S'couossot, s. f., secousse.

S'couore, secouer.

S'cq'llai, pousser un cri aigu. Ital. *fischiare;* prov. *cisclar*, *sisclar*.

S'cq'llau, s. f., cri aigu.

Sècq'llai, sarcler ; cercler.

Sècq'llon, s. m., sarclure ; mauvaises herbes arrachées des cultures. H. *seoucloun*.

S'crou, s. m., sucre, arch. B. lat. *saccarum*.

S'fri, souffrir.

S'frou, s. m., soufre. Lat. *sulphur*.

S'gneulot, s. f., manivelle. V. fr. *signolle;* vaud. *s'gneula*.

S'gnieulot, s. f, manivelle. Cf. D., p. 196, v° *signôle*.

S'gnon ou plutôt *s'nion*, s. m., morceaux de bois, branches détachées du tronc ; bois mort de peu de valeur ; bout de branche cassée, planté en terre par suite de la chute de l'arbre auquel il appartenait. V. fr. *scion*, brin de bois.

S'gni, clignoter les yeux.

S'gnion, s. m., nœuds et cœur du sapin. Cf. H. *sig'noun*.

Seigne, s. f., tourbière. V. fr. *saîgne*, marais ; lat. *stagnum*.

Seigni, (se), v. fr. *se seigner*, se signer, faire sur soi le signe de la croix.

S'llet, s. m., cumin.

Sèillou, s. m., seigle. V. fr. *soille*, *seille*.

Sèlet, s. m., petit seau à traire les vaches. Il est plus profond

que large et plus large en haut qu'en bas, afin de pouvoir être tenu facilement entre les genoux.

Sél'tot, s. f., petite chaise, sellette.

Sellu, s. m., soleil. Cf. D., p. 228, v° *soleil;* H. *souleou.*

Sélot, s. f., chaise.

S'mocheu, s. m., cheville ouvrière d'un chariot.

S'môdre, faire des offres, des propositions. Dans La Fontaine, *semondre* signifie inviter, convier. Latin, *submittere;* J. *semondre;* H. *soumoudre.*

S'nédot, s. f., instinct des lieux. Voy. *r's'nédot,* bon sens. Ital. *senno.* H. *senas,* pour *senadas.*

S'nedzi, signifier, pronostiquer, faire augurer, présager. Allem. *anzeigen.* A vieilli. Lat. *significare.*

S'nélès, s. f. pl., prunelles; fruit du prunier sauvage; fruit de l'aubépine. Sing. *snélot.* Voy. *c'nélot.*

S'niau, paresseux, lent, stupide. Lat. *segnis.*

S'ennouossi, avaler de travers; convulsions qui s'ensuivent. On fait venir ce mot de *os en gorge.*

Senta, s. f., odeur.

Sentons *(ot),* à tâtons. *Senti,* tâter, tâtonner.

S'prou, susceptible, porté à s'enflammer comme le soufre. H. *solper, soupre, soupr,* soufre.

S'quet, s. m., hoquet. Angl. *hiccough;* flam. *hic.* Cf. D., p. 188, v° *suquet;* p. 222, v° *singer;* p. 203, v° *siot.*

Seri, s. m., *seran,* sérancer le lin, le chanvre avec le séran, peigne de fer à diviser l'écorce du chanvre ou du lin, à la dépouiller des débris de la portion ligneuse du tuyau desséché et brisé par les doigts ou par la maque, après quoi on en fait une poupée; la poupée est reprise plus tard pour être mise à la quenouille et filée brin à brin.

Séringuot, s. f., seringue.

Sèrot, s. m., *sèrat, sèré, seracé,* bas. lat. *seraceus,* fromage fait avec le petit-lait (sérum), qui est soumis à l'action d'un acide plus puissant que le caillet, pour le faire cailler de nouveau.

V. fr. *sarras,* et *rassius,* dans Ducange. V. *laitiot.* Cf. Dart., p. 242, v° *seracium.* Cf. H. *ceras,* cire, parce que le fromage est mou comme de la cire.

Sesan *(ben),* adj., qui a de bonnes manières, qui convient bien. Ne se dit que des personnes et avec l'adverbe *bien.*

Set, *setse,* sec, sèche.

Sèta, s. m., faucheur. V. *saï.*

Sètcheu, s. m., séchoir.

Sèti, s. m., sécheresse. J. *sté;* lat. *sitis,* soif.

Sètot, s. f., sabbat, assemblée diabolique.

Setse, s. f., gâteau mince, sec et cassant.

Sètseresse, s. f., sécheresse.

Setseron, s. m., poire tapée, desséchée au four.

Sètsi, sécher.

Setson, s. m., arbre sec sur pied.

S'tseu, s. f., suie. Cf. D., p. 181, v° *suche.*

Seu, s. m., sureau. V. fr. *sulz, seu, seuz, seus;* pic. *seü.*

Seu *(du fu),* s. m., siége du feu, foyer, aire du four.

Seuc'tot, s. f., petite saucisse.

Seuilleron, s. m., journalier de circonstance, qui a pour tâche de piocher du sillon à la *suite* de la charrue.

Seuvniance, s. f., souvenance, souvenir.

Sèvot, s. f., sève.

Siet, si fait. Réponse affirmative à une interrogation où le contraire du vrai est insinué. *Tu n'y es pas allé? Siet,* pour dire : au contraire, j'y suis allé. Ce n'est donc pas, comme le croit Ampère, une réponse purement affirmative, ou confirmative, le *si è* des Italiens. La réponse purement confirmative est : *aïe,* oui, comme dans cette phrase : *y es tu allé? aïe,* oui. O. *si-a.*

Sin, sans. Lat. *sine.* V. *sains.*

Sinai, signer, mettre son nom au bas d'un écrit. J. *siner.*

Sinet, s. m., paraphe; signet; tache se dessinant en rond sur une surface.

Sin'llai (pron. sin-llai), sangler.

SIN'LLOT (pron. sin-llot), s. f., sangle.

SIN, *sinnot,* sien, sienne. J. *sen, sin.*

SINNAI, résonner. V. *sinnai.* O. *s'nè,* sonner; allem. *singen.*

SITSOU, s. m., siége du fumier.

SO, s. m., sac.

SÔ, s. m., sou, monnaie.

SÔ, fatigué; fém. *sôlot.*

SOCAI, secouer. V. fr. *saker.*

SOFFLAI, souffler.

SOFFLET, s. m., soufflet.

SOFFLOU, s. m., souffle.

SOGOUGNI, secouer vivement par les habits. Cf. D., p. 188, v° *segrôlâ;* H. *sogougnar.*

SOGR'LLI, secouer la porte pour essayer de l'ouvrir.

SÔLAI, fatiguer.

SOLAUDOT, s. f., salade.

SOL'VAI, soulever, soupeser.

SOLÎRE, s. f., salière.

SOON, s. f., savon. P. *saon.*

SOOUNAI ou *sownai,* savonner.

SOOURAI ou *sowrai,* savourer.

SÔPROU, *sôprot,* fier, fière. Lat. *superbus.*

SOTSET, s. m., sachet.

SOUAINDZI, songer.

SOUAINDZOU, s. m., songe; singe.

SOTAI, cesser de pleuvoir.

SOTOT *(ot),* à couvert contre la pluie. Vaud. *schotta,* abri; allem. *schutten,* protéger, défendre. Cf. D., p. 188, v° *sote;* p. 211, v° *soute.*

SOU, s. m., soc de la charrue. Cf. D., p. 187, v° *reille.*

SOUA, souvent. H. *soent.*

SOUA ou *swâ,* s. f., sœur. H. *soe.*

SOUACI, s. m., souci, inquiétude.

SOUACI, s. f, souci, fleur.

SOUAÏE (souâ-ie), s. f., grosse corde à presser les voitures de

récolte. Ital. *soga,* corde; esp. *sogailla,* petite corde. Cf. Dart., p. 174 et 203, v° *soudïo.*

Souatot, s. f., sorte.

Soublai, siffler. V. fr. *subler;* lat. *sibilare.* H. *siblar.*

Soublet, s. m., sifflet. V. fr. *siblet, sublet;* lat. *sibilus.* H. *siblet.*

Soubletot, s. f., petite trompette d'écorce, toute d'une pièce, de la grosseur d'un tuyau de plume. H. *sibleta.*

Soudat, s. m., soldat. V. fr. *soudart.*

Soudiau, s. m., sourdeau, sourd, dans le sens injurieux. Cf. J. *sordaud, sourdaud.*

Soudou, *soudot,* sourd, sourde. Lat. *surdus,* dans le sens physiologique. Ital. *sordo.*

Soul'ret, s. m., sellette; espèce de lissoir propre à la charrue.

Soul'tot, s. f., herminette, petite hache recourbée d'avant en arrière, dont le tranchant même décrit une courbe.

Souli, s. m., v. fr *solier,* du lat. *solium,* dessus des appartements du rez-de-chaussée, destiné à recevoir les récoltes. Grenier à foin. Cf. D., p. 203, v° *soulier;* H *solier;* J. *solier,* qui font aussi venir ce mot de *solarium,* dérivé lui-même de *sol* ou de *solum,* parce qu'autrefois la plate forme des maisons était exposée au soleil; ce qui n'a jamais été l'usage dans les montagnes du Jura. P. *sôl,* plancher.

Soulodzi, soulager.

Souma, s. m., terre nouvellement labourée et non encore mise en morceaux avec la bèche. En Savoie, le *somardus* des vieux titres est une jachère, une terre qu'on laisse reposer une ou plusieurs années. Cf. J. *sombre; sombrer,* donner une première façon de labour.

Soumou, s. m., bord d'une pièce de drap, de toile, lisière; bord d'un champ. Cf. D., p. 173, v° *semousse.*

Sounai, sonner. H. *sounar.*

Sounaille, s. f., sonnaille. B. lat. *sonnailla,* clarine, sonnette attachée au cou du bétail. H. *sounalha.*

Sounailli, sonner souvent. H. *sounalhar.*

Souniau, s. m., grelot. V. fr. *sonnau*.

Soupai, souper; aspirer le trop plein d'un liquide à boire ou à manger. Cf. D., p. 174, v° *soupai;* p. 211, v° *souper*.

Sourci, s. m., sorcier.

Sourcire, s. f., sorcière.

Souriot, s. f., troupe d'enfants d'une même mère.

Soutse, s. f., souche.

Sova, savoir; saveur.

Sov'ri, bouleverser; mettre sens dessus dessous. Cf. Dart., p. 248, v° *chavirer*.

Sownai, savonner. V. *soounai*.

Su, s. m., suif. Lat. *sebum*. Cf. D., p. 181, v° *seu*.

Sudai, souder.

Su'lla (pron. su-illa), s. m., soulier. H. *solar*. Lat. *solea*.

Sû'llou, s. m., seuil.

Sus, sur. V. fr. *sus*.

Sûs, lève-toi, en s'adressant aux animaux, au bétail, comme qui dirait : *sur pieds*. Lat. *sursum*.

Sûv'tot, s. f. chouette. Ital. *ciovetta*. V. Diez, t. II, p. 248.

T

Ta, s. m., toit.

Ta, toi (en régime indirect).

Taiblot, s. f., table.

Taillant, s m., tranchant d'un instrument à couper.

Taïot (pron. ta-iot), s. f., taie, enveloppe d'oreiller de toile de lin, en forme de sac, portant des raies transversales en coton d'une autre couleur.

Taisson, s. m., v. fr., *taisson*, blaireau. Ital. *tasso*. H. *taissoun;* J. *taisson*.

Taitse, s. f., poche en général; *gousset*, poche de la culotte, surtout celle qui est destinée à recevoir la montre. *Pantenire*,

poche de l'habit, des basques, grande poche, celle où se met la provision *(panem tenens)*. Bass. lat. *tachia, taschia;* en patois savoy. *tâque;* allem. *Tasche.* Cf. Dart., p. 211, v° *tache.* Ce mot est plus usité dans le voisinage qu'aux Fourgs.

Taitsou, s. m., tâche.

Tambournai, battre du tambour. On a dit en franç. *tabourer, taborer,* pour : frapper.

Tantinet, très peu. Lat. *tantillum.*

Tantot, s. f., tante. Latin, *amita;* v. fr. *ante.* Voyez Littré, t. II, p. 148-9.

Tapion, s. m., temple; certaine partie du métier à tisser.

Tarabustai, v. fr. *arabuster,* importuner, tourmenter.

Tarain, s. m., terrain; — sol qui n'est plus couvert de neige.

Taraintsi, se dit de la terre qui se montre à la suite de la fonte des neiges. *H. terrenar (se).*

Tardzi (imp.), désirer avec joie un événement certain.

Tarrutrou, s. m., lierre. Composé vraisemblablement de *târot,* terre, et d'un autre mot qui nous échappe, à moins que le tout ne forme un adjectif substantif, venant de *terrestris,* sous entendu *herba,* ou *planta,* ou *hedera.* Pat. bisont. *tanrêtre. Rev. littér. de Franche-Comté,* mars 1865, p. 279.

Tari, *tariot,* tari, tarie. J. *tairir, térir.*

Tarmou, s. m., terme. Lat. *terminus.* Cf. Dart., p. 161, v° *tarminne.*

Tarôt, s. f., terre.

Taulai, taler, contusionner, meurtrir. Cf. D., p. 203, v° *taler.*

Tautsi, tâcher, faire des efforts.

Tchadinerret, s. m., chardonneret.

Tchaifot, s. f., écume. Le pluriel *tchaifet* se dit proprement de l'écume qui se forme par la cuisson à la surface du petit-lait au moment de la formation du second fromage ou *sérè* (voy. ce mot). Angl. *geifer,* bave, écume. Cf. D., p. 207, v° *châfe.*

Tch'ni, s. m., balayures.

Tcheu, cher, qui coûte beaucoup.

Tcheure, s. f., latrines. V. fr. *chiouere.*

TCHEUR'TAI, s. f., cherté ; élévation du prix.

TCH'VEU, s. m., cheveu.

TCHIFFROT, s. f., chiffre.

TCHIQUAI, chiquer, manger vivement.

TCHOGRIN, s. m., crécelle. Pat. de M. *rainmetot.* P. *straghell.*

TCHOQUAI, rater, en parlant d'un fusil.

TCHOSSEURE, s f., fouet, escourgée, composé d'un manche, la verge du fouet, d'une lanière au bout de laquelle est une petite corde à nœud appelée *rouet* (c'est proprem. *lot courdjot, lot mîse),* que d'autres appellent la *mèche.* En champen. *chassoire*

TCHOUINAI, pleurnicher. Pat. de Mouthe, *tchoinnai.* V. D., p. 214, v° *ouchenâ;* p. 215, v° *couîner.*

TCHU, chier. Employé avec le pron. réfléchi, il ne se dit que dans cette locution : *s'ollai chu,* s'aller ch... ; *opeutet os ollai tchu,* vous pouvez aller vous faire f..... ou conchier.

TÈLOT, s. f., toile. Lat. *tela.*

T'MAI, répandre un liquide malgré soi. Se dit d'un liquide qui bout si fort qu'il se répand au dehors. Vaudois, *tema;* lat. *tumeo, tumesco.* Cf. D., p. 211, v° *tumer.*

TEMPLOT (tam-plot), s. f., joue, tempe. J. *temple.*

TEMPOUREAU, s. f., giboulée, grosse averse.

TEN (pron. tin), s. m., temps.

TIN, tien.

TENDIEU, s. m., taugours, espèce de leviers ou garots destinés à tenir les limons d'un chariot à l'état horizontal.

TENI PI (tenir pied), piétir, tenir pied à la borne pour jouer.

TEN'TOT, s. f. V. *teun'tot.*

T'NU, s. m., cuvier à lessive. Diminutif : *teun'tot,* tinette. De là : H. *entinar,* encuver ; J. *tenou.*

TÉRIACLE, s. m., v. fr. *thriacle, triacle,* thériaque. J. *triacla.*

T'RI, tirer.

TÈSOT, s. f., toise. V. fr. *tesée,* longueur d'une toise.

TESTÔMA ou *testauma,* s. m., testament.

TEUILL'TOT, s. f., macque, broie, brisoir ; instrument à casser

la paille du lin ou du chanvre pour en détacher l'écorce destinée à faire le fil. Pat. de M. *braquetot.* Cf. D., p. 206, v° *braque.*

Teun'tot, s. f., tinette, petit cuveau à lessive. H. *tineta.*

Teussi, tousser. J. *toussir;* H. *tussir.*

Teuss'rand, s. m., tisserand ; fém. *teuss'randot.*

Tia-tia, s. f., petit nom donné aux vaches par les enfants, ou en parlant aux enfants.

Tiandre, teindre; part. passé *tiandu.*

Tignasse, s. f., chevelure bien fournie et en désordre. H. *tignassa.*

Tignon, s. m., chignon.

T'llet, s. m., tilleul. H. *teilh, teill.*

T'lli, teiller le chanvre.

Tindrou, tendre, mou ; fém. *tindrot.*

Tinette, s. f., nom propre : Etiennette.

Tin-te-bin (tiens-toi bien), s. m., espèce de cage où l'enfant qui ne peut pas encore marcher est placé et soutenu par dessous les bras. Si la cage est mobile et que l'enfant puisse la déplacer, c'est une *roulette.* Cf. D., p. 238, v° *ten-te-ben.*

Tioulot, s. f., tuile. V. fr. *tieule;* lat. *tegula;* H. *tioula.*

Tire-cèq'illou, tiretoire; instrument de tonnelier à poser les derniers cercles ou cerceaux.

Tire-lochau, s. m., euphraise, ainsi nommée parce qu'on croit qu'elle est contraire à la production du lait chez la vache.

Tîsse, s. f., tas de foin ou de céréales au grenier, à la grange; se dit aussi en bourguign. V. fr. *tisse.* Cf. J. *tis-à-tas.*

Toaille, s. f., essuie-main, serviette. A vieilli. V. fr. *toaille,* toile ; *entoyer,* envelopper de toile.

Tobac, s. m., tabac.

Tobatîre, s. f., tabatière.

Toblet, s. m., dressoir, buffet de cuisine, sorte d'étagère où l'on met les assiettes et autres vases servant à la cuisine et aux repas. Pat. de Mouthe, *tablet.*

Tobletot, s. f., tablette.

Topaï (imp.), faire une chaleur étouffante, en parlant de la température générale.

Toinette, n. prop., pour : Antoinette.

Toinon, n. prop., pour : Antoine. H. *Toinoun.*

Tom'si, tamiser; pleuvoir très finement. Cf. Dart., p. 187, v° *pluvigner.*

Topai, frapper. Cf. H. *toupar.*

Topaidzou, s. m., tapage.

Toperiau, s. m., amusement qui consiste à placer un charbon ardent sur une pierre lisse où l'on vient de cracher, et à frapper lestement avec une autre pierre lisse sur le charbon, ce qui produit une détonation assez forte.

Topot, s. f., grosse sonnaille ventrue, en tôle cuivrée, qui donne un son grave et sourd.

Topot, s. f., petit coup. H. *tapa.*

Top'ssi, tapisser.

Topoutai, tapoter, frapper à petits coups redoublés. H. *tapoutar.*

Toquai, heurter. V. fr. *toquer, touquer;* ital. *toccare;* esp. *tocar.* Battre la trame en faisant la toile; faire un bruit analogue à celui d'une montre.

Toquai, qui est toqué; qui a reçu un coup de marteau; qui a la tête un peu félée.

Toque-midi, insecte qui fait du bruit en repliant sa tête sur sa poitrine, comme si elle se décrochait. Est-ce la *criocère du lis?* Il n'y a pas de lis aux Fourgs.

Totchoutau, s. f., tachetée, bigarrée, en parlant d'une vache, de la couleur de sa robe.

Totse, s. f., tache, souillure.

Tots'tai, tacheter, marquer de taches, tacheté.

Tots'tot, s. f., petit clou; plur. *tots'tès.* Sans doute par corruption, pour *ottots'tot,* d'*ottotsi,* attacher, petits clous servant à attacher de petits objets, à ferrer les souliers surtout. H. *tacheta;* C. *dachette ;* esp. *tachon.*

Toua, *touassot,* s. m., tors, torse; tordu, tordue.

Touaco, s. m., v. fr. *torcol, torcou,* qui a le cou tordu, la tête de travers ou penchée.

Touadre, tordre.

Touartse, s. f., tortillon; bourrelet que les laitières mettent sur leur tête pour porter des pots ou des seaux. Cf. D., p. 198, v° *riôrta;* H. *touarca, touerca.*

Tougneure, s. f., planche destinée à faire les gâteaux.

Toumot, s f., fromage du printemps et de l'automne. Cf. D., p. 188, v° *tome;* H. *touma.*

Tounai, tonner. J. *touner.*

Tounai-ot-ben, littéralement : tourner à bien, faire arriver à bien; gouverner, soigner. Se dit surtout des personnes.

Tounarre, s. m., tonnerre. J. *tounarre.*

Touniau, s. m., tonneau. J. *touniau.*

Touot, s. m., tour; treuil à serrer une voiturée de foin.

Touquet, s. m., espèce de bonnet de femme de forme pointue.

Tourai, cosser, doguer, frapper du front et des cornes, en parlant des moutons. — *Tourau,* un coup de cette espèce. Se dit surtout du bélier, de la chèvre. Cf. D., p. 167, v° *tourâ;* p. 203, v° *teûte.*

Touriau, s. m., montagne peu élevée, au pied de laquelle est bâtie le village. Celt. *tôr,* montagne, et auquel se rattachent, suivant M. Bial (*Mém. de la Soc. d'Emulat. du Doubs,* 1862, p. 160), les noms des *Taurins* de la Cisalpine, des *Taures* Cimmériens, et du mont *Taurus* (Asie-Mineure). J. *turiau,* éminence.

Touràilli, donner des torrents de fumée; fumer en tourbillonnant.

Toutiau, s. m., tourteau; espèce de gâteau formé du résidu solide de la graine de lin dont l'huile a été exprimée. Cf. Dart., p. 158, v° *pételot.* Cf. J. *tourtiau,* galette grossière.

Toutsi, toucher.

Tovan, s. m., v. fr. *tavan, tabons,* taon; grosse mouche qui s'attache au bétail en été. H. *taban, tavan.*

Tra, s. f., trident; trois.

TRAIDZOU, s. m., passage étroit. V. fr. *trieu*.

TRAINNAI (pr. train-nai), traîner.

TRAINNIAU (pron. train-niau), s. m., chevalet qui supporte la charrue dans le trajet.

TRAINNOT (pron. train-not), s. f., draine ou drenne; grosse grive. J. *traie*.

TRAINTCHEU, s. m., tronchet; billot sur lequel on découpe les viandes cuites. C'étaient les assiettes des capucins. V. fr. *trenchoir;* Ducange, v° *rotondale*. Cf. J. *tranchouére*.

TRAINTSET, s. m., tranchet; instrument de cordonnier.

TRAIRE, traire. Cf. Littré, t. II, p. 140.

TRAÎROU, s. m., laceret, tarière, aviron; instrument de menuisier.

TRAIT, s. m., solive, poutre; bois carrés qui posent sur les murailles et soutiennent le plancher du haut. Vaud. *tra;* lat. *trabs*. Cf. D., p. 161, v° *trâ*.

TRAITIAU, s. m., tréteau. N'est guère usité que dans cette locution : *être su lès traitiau*, être exposé après la mort, couvert d'un linceul, les mains croisées sur la poitrine et découvertes, avant d'être renfermé dans le cercueil, pour recevoir les prières des vivants.

TREDAI, être continuellement hors du logis; aller et venir sans, du reste, sortir de la localité, ou du moins sans faire de longues absences.

TREDZI, trajeter, fréquenter habituellement un endroit. Pat. de Mouthe, *tradzi*.

TREMBLOU, s. m., tremble.

TRÉMOUILLE, s. f., face joufflue, grasse et molle.

TREPAI, v. fr. *treper*, fouler aux pieds; écraser en piétinant. Cf. D., p. 203, v° *triper;* J. *tréper*.

TREPI, s. m., trépied.

TRÈS'LAI, carillonner; proprement carillonner à trois cloches, comme carillonner est proprement *quadrillonner* à quatre cloches. Champen. *quadrillonner;* v. fr. *treseler*. Cf. Dart., p. 167, v° *trèselai*, p. 248, v° *tréseler;* H. *trezelar*.

Trèss'tot, s. f., lisière, tresse, petite tresse.

Tresi, germer, poindre, lever, sortir de terre, en parlant des folioles des céréales qui commencent à se montrer. Cf. Dart., p. 203, v° *treûsson*.

Trèsoua, s. m., trésor.

Treub'lli, se dit de la neige qui tombe en tourbillons épais. V. le mot suivant.

Treub'llou, s. m., neige abondante et poussée de tous côtés par le vent. Elle tourbillonne, pour ainsi dire. Lat. *turbo;* grec στρobίλος. Cf. D., p. 161, v° *tourbillot*.

Trin, s. m., bruit assourdissant.

Trintsi, faire le fromage (de *trancher*, parce que le fromager coupe avec une grande cuiller de bois à bord tranchant le lait caillé, pour commencer à séparer le caséum du sérum). — *Trintsi* signifie encore : cailler.

Trintson, s. m., bûche de sapin pour chauffer la chaudière contenant le lait destiné à donner le fromage.

Tro ou *trot*, s. m., tronc de chou. V. fr. *tro, trou;* espagn. *trozo*. Se dit surtout de la tige crue dont on a enlevé l'écorce, et qui se mange crue ou cuite. Cf. D , p. 174, v° *tros*.

Troçai, marquer une ligne à suivre dans un ouvrage manuel.

Troce, s. f., la ligne à suivre dans l'exécution d'un travail manuel.

Trochau, s. m., trousseau.

Trôcon, s m., pirouette; jouet d'enfant; toupie plate, le plus ordinairement formé du segment enlevé par l'emporte-pièce à l'anse d'un seau pour en former le trou. Gr. τροχός; lat. *trochus, turbo,* sabot (jouet d'enfant).

Trôlai, roder.

Tromp'tot, s. f. trompette.

Trompieu, s. m., trompeur; fém. *trompieusot*.

Troougni, pousser de côté et d'autre sans résultat.

Tropaissai, trépasser, trépassé.

Trauze, treize. O *trose*.

Treudzi, V. *tredzi*.

Tropot, s. f., trappe. V. fr. *trapelle;* ital. *trapella,* souricière.

Tropzet, s. m., table à bascule, petite trappe. Gr. τράπεζα.

Troq'lla, s. m., armailli, dont l'une des occupations est d'enlever le fumier des étables dans les chalets, de le transporter et de l'épandre dans le pâturage voisin. V. le mot suivant.

Troq'llot, s. f., grosse bouse, de peu de consistance.

Trot, s. m., tronc de chou. H. *trotz,* tronçon, morceau.

Trou, trop.

Trougne, s. f , trogne.

Trougni, faire la trogne, la moue, bouder.

Trouilli, rendre mollement des vents humides par le bas. Cf. D., p. 203, v° *trouille,*

Trouintse, s. f., bûche de Noël. Pat. de Mouthe, *droutse.*

Troutai, trotter.

Troutse, s. f., touffe d'herbe. Pat. de Mouthe, *tretse,* souche à plusieurs tiges. J. *troche.*

Troutset, s. m., trochet de fleurs, de noisettes, à l'extrémité d'un même rameau. V. fr. *troische, trochée.* Cf. D., p. 176, v° *chouque;* J. *trochet,* diminutif de *troche.*

Troutson, s. m., torchon.

Trouwai (pr. trou wai), trouver.

Trouye (pron. trou-ye), s. f., truie.

Trovailli, travailler.

Trovassot, s. f., traverse.

Truc (avoir le), s. m., être adroit, habile, savoir s'y prendre; adresse dans les ouvrages manuels. J. *truc.*

Tsa, s. m., têtard, partie de la charrue où s'attache le paumillon. — Chariot, voiture.

Tsa, s. f., chair.

Tsa-breguet, ne se dit guère que dans cette locution : *ora tsa breguet,* avoir le choix entre deux partis à prendre; avoir deux cordes à son arc.

Tsadon, s. m., chardon.

Tsaïeure, s. f., chaise, chaire à prêcher. Archaïsme. V. fr. *chayère.* Cf. Littré, t. II, p. 137, v° *caïre;* O. *chéiure.*

TSAILLA (s'en), v. fr. *chaloir* (s'en), se soucier d'une chose, la désirer.

TSAILLIT (pr. tsai-llit), s. m., vieux bois de lit. J. *châlit*.

TSAILLON, s. m., collet; chaîne dont l'anneau embrasse l timon de la charrue, posé sur la sellette.

TSAINDZ'MA, s. m., changement de domicile.

TSAINDZI, changer.

TSAINDZOU, s. m., change.

TSAÎNNOT (tsain-not), s. f., chaîne.

TSAÎNOU, s. m., chêne.

TSAISEAU, s. m., chasal; emplacement d'une maison démolie. V. fr. *chasal*, masure, maison qui tombe en ruines.

TSAISSI, s. m., châssis.

TSAITRAI. V. *tsètrai*.

TSAÎTRON, petite limace grise qui dévore les choux.

TSAMBOT, s. f., jambe.

TSAMB'LLI, tituber, marcher d'un pas mal assuré, comme un ivrogne. Cf. H. *gambilhar*.

TSAMBROT, s. f., chambre.

TSAMPAI, jeter.

TSAMPAINOT, s. f., tablette du four.

TSANNOT (tsan-not), s. f., mesure ancienne de la contenance de deux pintes. Cf. D., p. 207, v° *channe*.

TSANTIAU, s. m., chanteau. Lat. *cantus*. Voy. Littré, t. II, p. 150-1.

TSARAÏ, charrier, voiturer.

TSARCOU, s. m., arbuste rabougri, qui diffère du *rancou* par une multitude de petites branches. *Rancou* indique plutôt l'état du tronc; *tsarcou*, la physionomie hérissée de branches et de racines. L'un et l'autre, le dernier surtout, s'entend particulièrement de l'arbuste coupé, déraciné et plus ou moins desséché. Le *tsarcou* est aussi la *souche* de Bourgogne, avec les racines; elle s'obtient en essartant par déracinement, c'est-à-dire en défrichant un terrain boisé, mais dont le bois est petit. La

souche d'un gros arbre ne serait pas un *tsarcou*. H. *jarrugas* (pr. djarrugas).

TSARDZE, s. f., charge.

TSARDZI, charger.

TSARIEU, s. f., charrue.

TSARÎRE, s. f., grande route. Bass. lat. *carreria*, grande rue. V. fr. *cherrière*, chemin par où peut passer un char; rue.

TSARPAGNE, s. f., mauvais panier à transporter du bois, des pierres, etc. Cf. D., p. 189 et 226, v^is *charpagne, cacena*.

TSARPOUNAI, éplucher la laine avec les doigts avant de la carder; en tirer les impuretés; l'écharpir, la démêler. V. fr. *charpiner*, carder. Cf. D., p. 244, v° *charpir*; J. *charpigner*.

TSARTON, s. m., charretier.

TSAUDÎRE, s. f., chaudière; creux où doit être mise la *guène*, au jeu de ce nom.

TSAUDOT, s. f., une certaine durée; une inquiétude vive et subite, mais de courte durée; une suée.

TSAUSSE, s. f., plur. *tsaussès*, bas partie du vêtement. V. fr. *chausses*.

TSAUSSI, chausser.

TSAUTSI, peser, presser.

TSAU-TIN (chaud-temps), s. m., été. Cf. D., p. 232, v° *saisons*.

TSAUTSEUV'LLEU, s. fém., cauchemar H. *chaucha-vieilha*. Comme qui dirait pressé par la vieille (sous-entendu sorcière), parce que le peuple est persuadé que cette incommodité est l'effet d'une vieille sorcière. Cf. D., p. 152, v° *chaucher*,

TSAUTSI, presser, fouler. H. *caucar;* lat. *calcare*.

TSAUVIAU, s. m., chauveau, moitié de la pinte; mesure ancienne de capacité pour les liquides.

TSERROUPOT, s. f., injure qui s'adresse surtout à une femme; signification vague. H. *charospa*, coureuse, prostituée. Vaud. *charopa*, paresseuse. On a fait venir ce mot de *caro corrupta*, au sens moral. Au sens propre il signifierait la même chose que charogne.

TSEUM'NAU, s. f., cheminée.

Tseumsou, s. m., veste de dessous, gilet à manches, de laine.

Tsemeuss'tot, s. f., veste.

Ts'mîse, s. f , chemise.

Ts'nèou (pron. tsnè-ou), s. m., chanvre. V. fr. *cheneveux*, chènevis. Cf. D., p. 228, v° *chanvre*.

Tsn'nèvû'llou, s. m., chènevottes, paille du chanvre écorcé. H. *chandilhouns*.

Tservôtot, s. f., injure d'une signification plus déterminée. Au propre, même sens à peu près que *tsarougne*, charogne.

Tsèsau, s. m., chasal. J *chezal*.

Tset, s. m., chas; colle avec laquelle le tisserand frotte la chaîne sur le métier. J. *chás*.

Tsètiau, s. m., château. *Ot lot tsètiau*, à la nativité de la Vierge.

Tsètrai, châtrer; donner de l'air au feu en ôtant des cendres sur le devant.

Tsèz'lai, état du chou-rave dont la pulpe est fissurée, dure et sèche.

Tseuv'llon, s. m., cheville en fer à fixer les traits aux timons, à arrêter le collet dans une charrue. Pat. de Mouthe, *guait'llon*.

Tseuvri, s. m., v. fr. *chevriz*, chevreau, chevreuil.

Ts'wau (pr. ts'ouau), cheval. Lat. *caballus*.

Tsi, chez.

Tsicanai, chicaner.

Tsidre, tomber. Vaud. *tsezi*.

Ts'lleu, s. f., débris d'épiderme de la tête qu'entraîne le peigne fin, ou qui s'attache aux vêtements.

Tsiquenaudot, s. f., croquignole, espèce de chiquenaude.

Tsîron, s. f., veillottes; petits tas de foin, formés sur le pré dans la crainte de la pluie. Le *tsîron* diffère du *mûlou* par le volume qui est moindre, et parce que le foin qui sert à former celui-ci est assez sec pour être rentré. V. *mûlou*. *Entseurnai*, faire des *tsîrons*. Cf. D., p. 152, v° *cabre*. Cf. J. *chiron*, tas de pierres.

Tsîrot, s. f., ne s'emploie qu'avec l'épithète *p'tot*, laide. Voy. *p'tot tsîrot*. Cf. D., p. 151, v° *cabre*. V. fr. *chière*, figure. « Il fut servi d'une chière bien rechignée. » Les citations de Bullet ne laissent aucun doute sur la signification de ce mot.

Tsîvot, s. f., bord inférieur d'un champ, qui s'enlève et se reporte au bord supérieur, afin de ne pas dénuder cette ligne par la charrue, qui renverse constamment le sillon vers le bas dans les terrains qui ne sont pas horizontaux.

Tsîvrot, s. f., chèvre. Cf. D., p. 152, v° *cabre*.

Tsob'zi, v. fr. *chapuser, chapuiser*, travailler en charpente, ou faire de petits copeaux avec un couteau.

Tsôbré, s. m., en parlant avec mépris d'une personne; à peu près comme *tsôsou*, chose. En parlant d'une chose, on dit *tsôsot*.

Tsocoui, se dit du bois qui commence à pourrir, du bois de hêtre surtout. Cet état se reconnaît à la couleur, quand le bois est fendu.

Tsof'lla, s. m., qui parle peu distinctement, mais avec bruit, en écumant et lançant de la salive.

Tsolet, s. m., chalet.

Tsoligrot, s. f., cendre chaude mêlée de braise fine.

Tsoma'lli (pron. tso-mailli), chamailler.

Tsoon, s. m., bout. Vaud. *chaoun*.

Tsoou'lli et *tsofou'lli*, froisser du papier, un livre, une étoffe.

Tsoounai, être au bout de son travail, l'achever.

Tsoounau, *tsownau*, bordure en pré des champs labourés; le bout non labouré de ces champs; de *tsoon*, bout.

Ttop'lai, chapeler; couper du pain, du bois.

Tsopélot, s. f., chapelle.

Tsoplai, débiter avec le couteau ou quelque autre instrument tranchant; mettre en morceaux. H. *choplar*.

Tsopot, s. f., partie de la clôture en bois d'une maison; — *chapes* ou garnitures des deux parties d'un fléau. V. *Dict. de la camp.*, v° *batteur*; — ornement sacerdotal.

Tsopu, s. m., v. fr. *chapuis*, charpentier. Bass. lat. *chapui-*

sius. A vieilli; on dit maintenant: *tsarpenti*. Cf. D., p. 169, v° *chapu*, J. *chapuis*.

Tsosse, s. f., chasse.

Tsossi, chasser; saillir, en parlant du taureau. V. fr. *chaucher*, employé plus largement; lat. *calcare*. Le *chocho* espagnol est de la même famille.

Tsouaï, ménager, économiser.

Tsougne, s. f., excrément du cheval, crotin.

Ts'vaitrou, s. m., licou. V. fr. *chevêtre*.

Tsvannot (tsvan-not), s. f., feu de joie à la St-Jean. Cf. D., p. 189, v° *chevanne*.

Tsvanton, s. m., bûche à faire le feu à la fromagerie.

Tui, tous; fém. *toutès*. V. fr. *tuit*, tout.

Tutaï, tutoyer. V. fr. *tutaïer*, qui se trouve encore dans la correspondance de Bayle.

U

U, en avant, en parlant aux chevaux attelés. V. *hu*.

U, à, au : *u bardzi*, à l'écurie; *u couti*, au jardin.

Ublai, *rûblai*, oublier.

Ucher. V. *hucher*. H. *uchar*. B. lat. *ucciare (huc ciere)*.

Uffri, offrir. H. *ufrir*.

Ugène, n. prop., Eugène.

U'llet, s. m., œillet. H. *ulhet*.

U'llou, s. m., œil. Lat. *oculus*, *ocellus*.

Ulai, v. fr. *uler*, hurler.

Usse, s. f., clavette destinée à empêcher la roue de quitter l'essieu.

Uti, s. m., v. fr. *util*, outil. J. *util*.

Utrodzi, abuser d'une chose, en être prodigue.

Uva, *uvatot*, ouvert, ouverte. J. *ouvart*.

Uvrai, ouvrir. V. fr. *uvrir*. Cf. Litt., t. I, p. 145. J. *ouvri*.

V

Va, *vadot,* vert, verte. J. *vard, varde.*

Va, se joint à l'impératif pour en adoucir la forme et signifie : voulez-vous. D'autres fois, il exprime la menace, le défi. Le sens dépend du ton. *Veni va,* veuillez venir; — *veni-z-y va,* essayez d'y venir; je vous en défie; — ou : je vous défends d'y venir.

Va, fois, ne s'emploie jamais qu'avec *ènot* (une), ou dans une locution qu'il termine : *ènot va,* une fois; *ot lot va,* ensemble. Ce mot, employé dans la première acception, a vieilli; il a été remplacé par *viaidzou, on viaidzou,* de l'italien *viaggio,* voyage, ce qui se fait d'une course; de *via,* voie, façon, manière. Mais on dit encore très bien : *ot lot va,* à la fois, en même temps. Il est probable que *va* est pour *fa,* traduction de *fois,* mais qui est resté pour signifier *foi : mot fa,* ma foi. Il peut encore venir directement de l'italien *via,* qui signifie aussi *fois,* par syncope de *fiata.* Voyez ce qui a été dit sur ce mot, dans la comparaison de notre patois avec le patois bourguignon ci-dessus. Cf. Dart., p. 244, v° *vé;* H. *via,* fois.

Va, s. m., ver, animal. — *Vâ,* vers, prépos. J. *var.*

Vadaï, verdoyer.

Va'lla (pron. va-lla), valoir.

Vaillance, s. f., vaillantise.

Vala, vala, vala ! mots par lesquels on invite le bétail à se rendre à l'abreuvoir. Peut-être dans le principe : *vas là, vas là,* ou bien : *avalle! avalle!*

Vanneriau (van-neriau), s. m., gentiane et autres grosses tiges d'herbes.

Vanteaux, s. m., contre-vents de fenêtres, abris en bois au-dessus des cheminées en bois. Voy. *ventau.* Cf. Dart., p. 209, v^is^ *lade* et *loûne.*

Var, voir.

Vardze, s. f., verge. J. *varge*.

Vargougne, s. f., vergogne. H. *vargougna;* lat. *verecundia*, réserve, honte.

Vargougni (se), être timide, ne pas oser. Cf. Dart., p. 217, v° *évarqué*.

Varieu, s. f., verrue.

Var'lli, vérouiller.

Varlai, pustuleux. Lat. *variolus*.

Varmechau (vermisseau), s m., teigne; artison, gerce, dont l'une, la *vrille* ou *vrillette*, frappe par reprises de cinq à six petits coups dans les boiseries Le peuple l'appelle, dans certaines localités, l'horloge de la mort; c'est bien plutôt celle de la vie, puisque ce bruit est un appel sentimental de mâle à femelle.

Varmoulu, *varmouluot*, vermoulu, ue. J. *varmoulu*.

Varm'nai, s'agiter, se démener vainement et avec humeur, comme un ver qu'on agace.

Varnau, s. f., chiasse des vers de terre, très abondante en automne.

Varou, s. m., verre.

Vassai, verser. J. *varser*.

Vaucrou, paresseux, négligent; *vaucrot*, paresseuse. En grec, ἀργός, d'où *vargos*, *vagros*, *vacros*, *vacro*, *vacrou*, *vaucrou;* en latin, *vacans* ou *vacuus cura*, qui n'a pas de souci.

Vaugrenan, s. m., vagabond. V. fr. *vaucrer*, errer çà et là.

Vauillou, s. m., flasque, alâchi, avachi.

Vaulet, s. m., serviteur, domestique; instrument de menuisier. V. Littré, t. II, p. 167.

Vauss'gaille, s. f., fatigue, faiblesse excessive.

V'gneu, s. f., vigne.

Veilli, veiller, passer la soirée.

Veillot, s. f., soirée.

Veinnot (pron. vin-not), s. f., veine.

Veivot, s. f., veuve. V. fr. *vedve*. J. *vève*.

Vélet, petit veau; terme de caresse. H. *vedel*, *vedelet*.

VENTROU, s. m., ventre.

VÈPRAU, s. f , après dînée. — *Mièprau*, s. f., pour *mi-vèprau*, collation entre le dîner et le souper. Lat. *vespera;* grec, ἑσπερα. *Bon-véprou*, salut de l'après-dînée. On disait autrefois : *vé-prâiou*. H. *vesprada*.

V'RAILOU, s. m., ellébore. Lat. *veratrum*. Cf. Dart., p. 162, vº *varaire*. H. *varaire*, d'où *envarairar*, empoisonner.

V'REULOT, s. f., petite-vérole.

V'RI, tourner. V. fr. *virer* (v. g. de bord). J. *virer*.

V'RIN ou *vrin*, s. m., purin. Lat. *urina*.

VÉRON, s. m., varié en couleurs, en parlant des yeux de certains animaux. V. fr. *vair*, du latin *varius*.

V'SAI, viser, regarder. On dit mieux *ouéti* ou *wéti*, pour regarder.

V'SIN, s. m., voisin; *veus'not*, s. f., voisine.

VÈSSOT, s. f., vesse. Cf. D., p. 209, vº *loufe*.

VÈTREU, s. f., prix de la voiturée.

VETTON, s. m., toron, plusieurs fils tordus avec lesquels on fait la corde.

VEURIOT, s. f., troupe, troupeau. Cf. D., p. 197, vº *proie;* H. *eguaria*, troupeau de gros bétail.

VEURTAI, s. f., vérité.

VEUS'NAI, voisiner.

VEUS'NAIDZOU, s. m., voisinage.

VIAÎDZOU, s. m., voyage, pèlerinage.

VIARDZA, s. m., mercure, vif argent.

VIAU, s. m., veau. J. *viau*.

VIE, s. f., chemin, passage pour le bétail entre deux finages.

VIEU, hier.

VIEÛNOT (vieû-not), oisif, qui va chez l'un, chez l'autre pour tuer le temps. Se dit particulièrement des chiens qui suivent tout le monde et ne sont attachés à personne, et, par analogie, des personnes bassement adulatrices, ou visiteuses importunes, indiscrètes et parasites.

VÎ'LLESSE (pron. vi-llesse), s. f., vieillesse.

Vîlle (pr. vî-llo), s. f., vieille.

Vîllou (vî-llou), s. m., vieux.

Vinnaigrou (vin-naigrou), s. m., vinaigre.

Viodzi, viager; — voyager.

Viot, s. f., vie. Lat. *vita*.

Vioulet, *vioul'tot,* violet, violette. H. *vioulet, viouleta.*

Virbrequin, s. m., vilebrequin; instrument de menuisier. Cf. D., p. 245, v° *virebroquin.*

Volet, s. m., garçon, fils; terme d'affection.

Vouloupot, s. f., varlope; instrument de menuisier.

Vômi, vomir.

Vugrai, jeter çà et là sans ordre, laisser tomber de menues choses, telles que des grains.

Vôt'llon (pr. vôte-llon), s. m., petit paquet bien enveloppé de papier ou de toile.

Vôtot, s. f., voûte.

Votse, s. f., vache.

Vrin. V. *v'rin.*

Vugrai, perdre du grain en marchant; grain tombé sur le champ en moissonnant. On dit aussi *ègrènai.* Cf. D., p. 227, v° *valemon.*

Vuot, s. f., vue.

Wadai, garder. V. fr. *varde,* garde, *varder,* garder, et *waiter.* O. *wadé.*

Wagnaisons, s. f., semailles, temps des semailles.

Wagni, semer, ensemencer. All. *ausspreugen;* angl. *sow, sowing, owing.* En Picardie, les *waigniers* étaient la corporation des laboureurs. V. fr. *waagnerie,* labour; *waignon,* laboureur.

Waitai, gâter. V. fr. *waster.*

Warbot, s. f., un peu de temps; mot pris du patois du canton de Vaud; *warba,* même signification, peu usité.

Warot, s. f., virole, anneau, frette qui assujettit, à l'aide de petits coins ou de morceaux de cuir, la faux à son manche.

Warou, peu, guère. En vaudois : *èna warba,* un peu de temps. O. *vouère.*

W'LLA, vouloir.

W'LONTAI, volonté.

WÉPOT, s. f., guèpe. Cf. D., p. 244, v° *vépe.*

WÈRETSON, s. f., gourdin, trique. Cf. J. *varangeon,* manche du fléau à battre le grain.

WÈRI, guérir.

WÉTI, regarder. Cf. D., p. 211, v° *vâtie.*

WÉTIEU, s. m., lieu d'où l'on voit, d'où l'on regarde.

WÎDI, vider. V. fr. *wide,* action de chasser.

WÎDOU, s. m., vide.

WINNAI (win-nai), pleurer. Allem. *weinen.* Cf. D., p. 212, v° *vouînner,* et p. 220, v° *couâillie.*

WIVROT, s. f., guivre, givre, vouivre; grosse couleuvre représentée à queue tortillée; dragon, animal fabuleux. V. fr. *wivre,* vipère. V. Litt., t. II, p. 66.

WODZI, gager, saisir; verbaliser, en parlant du garde champêtre. O. *ouadgé.*

WOIRI, guérir, guéri.

WOIRIQUE, voilà; formé de *woir,* voir, et de *hic,* ici, là tout près. On dit aussi en patois *ique, hic,* là, pas loin; *lai,* un peu plus loin; *ci,* pour ici : *woilai, woici, woirique.* Ce dernier mot s'emploie surtout au figuré : *woirique ça qu' c'est,* voilà ce que c'est. Oberlin décompose *woirique,* signifiant peu de chose, de cette façon : *ouaire que,* pour *guère èque (auquet),* guère quelque chose, peu de chose.

WOSAÏ, v. fr. *vosoier,* dire vous, en parlant à quelqu'un, par opposition à *tutoyer.* J. *vouvoyer, vouter.*

X

Pas d'autres mots appartenant à cette lettre que des noms propres, qui sont d'ailleurs étrangers au patois.

Y

Ya, s. f, petit nom donné à une sœur, à une petite fille étrangère; terme d'affection et de caresse.

Yanyan, s. m., petit veau; terme de caresse.

You, interjection, cri de joie. H. *you*.

Yvrou, s. m., tétine de la vache, de la chèvre, de la brebis, de la jument. Latin, *uber*.

Z

Z. z. p.. p.. (faire), locution pittoresque que ne se permettent jamais les honnêtes gens, et qui est l'analogue du *dentro, fuori,* qu'on lit dans Brantôme.

Explication des signes abréviatifs.

A. *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne*, par un anonyme.
B. Bullet, *Mémoires sur la langue celtique.*
C. Corblet, *Glossaire du patois picard.*
D. Dartois, *Recherches sur les patois de Franche-Comté.*
Duc. Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis.*
G. Guillemin, *Dictionnaire bressan.*
H. Honnorat, *Dictionnaire provençal.*
J. Jaubert, *Dictionnaire de la France centrale.*
M. Ménage, *Origines de la langue française.*
O. Oberlin, *Essai sur le patois lorrain.*
P. Le Pelletier, *Dictionnaire de la langue bretonne.*

Cf. = Comparez.
N. pr. = Nom propre.
Pl. = Pluriel.
Pr. = Prononcez.
S. f. = Substantif féminin.
S. m. = Substantif masculin.
V. = Voyez.
Vo, vis = *Verbo, verbis.*

OMISSIONS.

Anrojeu, s. m., arrosoir.

Barioulai, *barioulau*, bariolé, bariolée; se dit du pelage des vaches de différentes couleurs.

Ben-mau-d'fait, exclamation approbative, sérieusement ou par ironie.

Beuvin, s. m., narcisse des poëtes.

Bôlot, s. f., boule.

Brelu, *breluot*, qui voit mal; qui a la berlue.

B'tsaille, s. f., copeau.

Bussau, s. f., poussée.

C'nédot, s. m., instinct des lieux, qui fait qu'on s'y reconnaît facilement.

Côtot, s. f., coteau, montagne; côte, os de la poitrine.

Crètet, s. m., monticule.

Cudieu, *cudieusot*, cudot, cudotte.

Deu, *dûce*, doux, douce.

Et putet, et put' ari, et puis, et puis d'un autre côté.

Founiau, s. m., four à charbon.

Hu, en avant, en parlant aux chevaux attelés.

Lozainot, s. f., perches destinées à maintenir une voiturée de récolte.

Lueutot, s. f., luette.

M'lli, s. m., millier.

M'lin, s. m., moulin.

Mouilli, *mouillot*, mouillé, mouillée.

Mounin, s. m., grossière et laide figure.

Oncouot bon, à la bonne heure.

TABLE.

LIVRE I. — Introduction.

LIVRE II. — Grammaire.

LIVRE III. — Glossaire.

LES PRÉLIMINAIRES DU SIÉGE

D'ALESIA

SEPTIÈME RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS, AU NOM DE SA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE (1),

Par M. AUGUSTE CASTAN

Séances des 11 février et 8 avril 1864.

Messieurs,

Le siége d'Alesia fut la conséquence d'une bataille de cavalerie perdue par Vercingétorix contre César, au moment où celui-ci fuyait devant l'insurrection générale des Gaules et cherchait à se frayer une route pour gagner la province romaine à la veille d'être envahie. Il importe beaucoup à la solution du débat qui dure depuis neuf années entre Alaise et Alise, que le récit de cette action préliminaire soit convenablement élucidé, car, ainsi que l'a écrit un de nos plus intrépides contradicteurs, « c'est de ce passage (des *Commentaires)* que dépend toute la question (2). »

(1) Voir nos six précédents rapports, intitulés : *Les Tombelles celtiques du massif d'Alaise*, 1858 ; *Les Tombelles celtiques et romaines d'Alaise*, 1859 ; *Les Tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise*, 1860 ; *Les Vestiges du siége d'Alesia*, 1861 ; *Les Camps, les tombelles et les villa du pourtour d'Alaise*, 1862 ; *Les Champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise*, 1863 : dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. III, V, VI et VIII.

(2) Rossignol, *Examen critique de la traduction d'un texte fondamental dans la question d'Alise*, ch. XI ; *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. V, p. 24.

Cinq sources d'informations, parfaitement indépendantes les unes des autres, s'offrent à l'érudit pour résoudre ce problème préjudiciel : le texte des *Commentaires*, les interprètes anciens de César, la topographie, les traditions locales, les vestiges archéologiques.

Les quatre premiers moyens ont été maintes fois développés par les nombreux et brillants avocats de la cause d'Alaise; nos fouilles de l'automne dernier ont eu pour principal objet de faire jaillir du sol le cinquième ordre d'arguments. En apportant ce nouveau tribut à la consolidation de l'idée franc-comtoise, nous ne nous dispenserons pas de rappeler sommairement les résultats des enquêtes antérieures; nous rendrons ainsi plus saisissante la valeur du contrôle que nous avons opéré.

Une circonstance qui n'a pas été peut-être assez remarquée et qui, cependant, plaide singulièrement en faveur d'Alaise, c'est qu'en plaçant Alesia sur ce terrain, le combat de cavalerie, précurseur du siége, trouve nécessairement son théâtre sur les collines à pentes douces qui séparent le bassin de la Saône de celui de l'Ognon. Cette attribution, qui fait partie de la conception primitive de M. Delacroix, a résisté jusqu'à présent aux travaux de critique entrepris dans le sens d'Alaise. Du côté d'Alise, au contraire, il n'y a qu'incertitude et confusion relativement à la position de cet engagement préliminaire : d'Anville l'a placé sur les bords de l'Armançon, entre Tonnerre et Ravières (1); le général de Gœler, dans les environs d'Aignay-le-Duc (2); M. Rossignol, à Montbard (3); M. le duc d'Aumale, sur les rives de l'Aube, au nord de Châtillon-sur-Seine (4); le commandant du Mesnil (5) et M. le colonel de Coynart (6), à

(1) *Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule*, p. 453.

(2) *Gallischer Krieg*, 1860, in-8°.

(3) *Alise, études sur une campagne de Jules César*, chap. VI et VII; *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. IV, pp. 187-203.

(4) *Alesia. étude sur la septième campagne de César en Gaule*, ch. VIII; *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1858.

(5) *Notice sur Alesia*, dans le *Spectateur militaire*, 15 septembre 1839.

(6) *Etude sur la cité gauloise d'Alesia*; *Siége d'Alesia*; *L'Alesia de César*

Perrigny ; M. le commandant Prévost, quelque part entre Ancy-le-Franc et Perrigny ([1]) ; M. Gouget, dans la vallée de l'Ouche, aux portes de Dijon ([2]). De pareilles divergences sont toujours un fâcheux indice pour la cause qu'elles concernent ; dans le cas particulier dont il s'agit, elles dénotent au moins que le sol bourguignon ne cadre nulle part d'une manière saisissante avec le texte qu'il s'agit d'y appliquer. On nous permettra donc de trouver une présomption favorable à la solution franc-comtoise, dans l'unanimité des vues de ses défenseurs sur la première position du problème ([3]).

Nous espérons montrer, dans le cours de ce travail, que l'accord ne règne pas à un moindre degré entre les aveux des vénérables témoins de l'événement qui nous restent, et que cet accord tourne complètement à l'avantage de notre Alesia de la région du Douhs *(Mandubiorum)*.

I.

Texte des Commentaires.

Comme tous les écrivains, César a ses habitudes de style ; comme tous les capitaines, il a ses méthodes stratégiques : c'est à bien saisir les unes et les autres que doit s'appliquer celui qui veut interpréter avec succès les récits de la guerre des Gaules. Essayons d'appliquer ce principe à l'éclaircissement des préliminaires de l'épisode d'Alesia.

---

remise à sa place; *Guerre de César dans les Gaules*; dans le *Spectateur militaire*, 1856, 1857 et 1860.

([1]) *Recherches sur le blocus d'Alesia, mémoire en faveur d'Alise*, 1858, in-8o, p. 44.

([2]) *Mémoire sur le lieu de la bataille livrée avant le siége d'Alesia*, ch. II ; *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1re série, t. VI, 2e partie, pp. 225-240.

([3]) Seul parmi nous, M. le colonel Sarrette avait placé le combat dont il s'agit sur un autre point du cours de la Saône ; mais les arguments de MM. Delacroix et Quicherat ont convaincu le savant officier, qui est aujourd'hui d'accord avec nous sur cette question préalable.

Dans ses campagnes en Gaule, César mit le plus grand soin à conserver son libre parcours sur les grandes voies de communication qui divergeaient de la province romaine, sa place d'armes, vers les extrémités du pays dont il avait entrepris la conquête. Ces lignes étaient naturellement tracées par le cours de nos grands fleuves. L'une des plus importantes, fournie par les vallées du Rhône, de la Saône, de la Meuse ou la Moselle, suivant les circonstances, traversait les terres des Edues, des Lingons, des Rèmes et des Trévires : aussi le proconsul mit-il tout en œuvre pour avoir sous sa main ces divers peuples. Dès son entrée en Gaule, il tranche au profit des Edues la question de prépondérance dans les assemblées du pays ; il diminue les Séquanes pour favoriser les Rèmes [1] ; il fait du plateau de Langres l'une de ses bases d'opération et y place fréquemment ses troupes en quartier d'hiver [2] ; puis il maintient les Trévires en parquant sur leurs frontières des bandes germaines qu'il avait soumises et qui n'attendaient qu'un signe de sa part pour franchir le Rhin [3]. Les Rèmes et les Lingons lui demeurèrent fidèles ; mais les Edues le trahirent autant de fois que la fortune sembla lui tourner le dos. Au lendemain de son échec devant Gergovie, ce fut chez eux, dans cette Bibracte, qui vient comme Alaise de ressusciter après dix-neuf siècles d'oubli [4], que Ver-

---

[1] « Quum Cæsar in Galliam venit, alterius factionis principes erant Ædui, alterius Sequani..... Adventu Cæsaris facta commutatione rerum, obsidibus Æduis redditis, veteribus clientelis restitutis, novis per Cæsarem comparatis...., Sequani principatum dimiserant. In eorum locum Remi successerant..... Eo tum statu res erat, ut longe principes haberentur Ædui, secundum locum dignitatis Remi obtinerent. » (*De bell. gall.*, lib. VI, c. XII.)

[2] *De bell. gall.*, lib. I, c. XXVI, XL ; lib. VI, c. XLIII ; lib. VII, c. IX, LXIII ; lib. VIII, c. XI.

[3] *De bell. gall.*, lib. VII, c. LXIII.

[4] L'identité du Mont-Beuvray et de Bibracte avait été solidement établie, dès 1856, par M. G. BULLIOT, dans son savant ouvrage intitulé : *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen*, pp. 132-146. Des fouilles récentes, faites aux frais de S. M. l'Empereur, ont mis en évidence sur ce plateau, aujourd'hui désert, des murs élevés par assises, puis un pâté de maisons rondes très petites, lesquelles sont dominées par

cingétorix, dévouant son âme au salut de la Gaule, organisa cette suprême et trop tardive coalition des forces du pays (1).

La défection des Edues et de leurs clients les Ségusiaves créait à César une immense lacune dans sa ligne de communication avec la province romaine. Vercingétorix en profite pour donner l'ordre d'entourer cette province d'un cercle de dévastation : les Helves sont bientôt battus et se retirent dans leurs *oppidum*; les Allobroges, pressés par dix mille fantassins et huit cents chevaux, défendent à grand'peine l'entrée de leur pays. Si ces avant-postes du territoire romain viennent à être forcés, le légat Lucius César n'aura pour résister à une invasion formidable que vingt-deux cohortes, c'est-à-dire un peu plus de treize mille hommes (2).

---

un tertre déchaussé dans le roc et surmonté lui-même d'une petite construction de laquelle on plongeait sur la vallée. Les murs de ces maisons sont sans mortier; ils sont revêtus intérieurement de grossiers enduits en gravier très gros et en chaux blanche. L'aire se composait de grandes briques rouges, et la toiture était munie de tuiles à rebords. Les fouilles ont fait sortir plusieurs médailles gauloises, des débris de meules à bras et de nombreuses poteries grossières, blanches, noires et rouges. Nous faisons des vœux pour que ces recherches soient continuées.

(1) « Defectione Æduorum cognita, bellum augetur. Legationes in omnes partes circummittuntur : quantum gratia, auctoritate, pecunia valent, ad sollicitandas civitates nituntur..... Petunt a Vercingetorige Ædui, ad se veniat, rationesque belli gerendi communicet. Re impetrata contendunt, ut ipsis summa imperii tradatur : et re in controversiam deducta, totius Galliæ concilium Bibracte indicitur..... Ad unum omnes Vercingetorigem probant imperatorem. Ab hoc concilio Remi, Lingones, Treviri abfuerunt : illi, quod amicitiam Romanorum sequebantur; Treviri, quod aberant longius, et ab Germanis premebantur : quæ fuit causa, quare toto abessent bello et neutris auxilia mitterent. » (*De bell. gall.*, l. VII, c. LXIII.)

(2) « His constitutis rebus, Æduis Segusiavisque, qui sunt finitimi provinciæ, x millia peditum imperat (Vercingetorix) : huc addit equites DCCC. His præficit fratrem Eporedorigis, bellumque inferre Allobrogibus jubet. Altera ex parte, Gabalos proximosque pagos Arvernorum in Helvios, item Rutenos Cadurcosque ad fines Volcarum Arecomicorum depopulandos mittit.....

» Ad hos omnes casus provisa erant præsidia cohortium duarum et viginti, quæ ex ipsa coacta provincia ab L. Cæsare legato ad omnes partes opponebantur. Helvii, sua sponte cum finitimis prælio congressi,

César, qui venait d'opérer, non sans péril, sa jonction avec Labienus rappelé en toute hâte du pays des Parises ([1]), était alors chez les Lingons, l'un des deux peuples gaulois qui tenaient encore pour lui ([2]). Sachant que l'ennemi tire sa principale force de la cavalerie, il mande un corps de cavaliers germains, qu'il achève d'équiper avec les montures même de ses officiers. Puis il songe à se replier sur la province, sa place d'armes. Tous les chemins, c'est-à-dire les chemins directs, lui en sont fermés ([3]). Son génie conçoit alors un biais, qui consiste à regagner la vallée du Rhône en tournant par le pays des Séquanes.

Nous arrivons au passage capital, pour nous, du récit de César. Voici le texte de ce passage et sa version française par le savant Artaud, le traducteur préféré de nos adversaires :

« *Interea dum hæc geruntur, hostium copiæ ex Arvernis, equitesque, qui toti Galliæ erant imperati, conveniunt. Magno horum coacto numero, quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset, circiter millia passuum decem ab Romanis, trinis castris, Vercingetorix consedit.....* »

« Durant cet intervalle, les Arvernes et la cavalerie rassem-

---

pelluntur, et..... intra oppida murosque compelluntur. Allobroges, crebris ad Rhodanum dispositis præsidiis, magna cum cura et diligentia suos fines tuentur. » (*De bell. gall.*, lib. VII, c. LXIV et LXV.)

([1]) « Labienus revertitur Agendicum, ubi impedimenta totius exercitus relicta erant. Inde cum omnibus copiis ad Cæsarem pervenit. » (*De bell. gall.*, lib. VII, c. LXII.)

([2]) Interea, dum hæc geruntur, hostium copiæ ex Arvernis, equitesque, qui toti Galliæ erant imperati, conveniunt. Magno horum coacto numero, quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret..... Vercingetorix consedit. » (*De bell. gall.*, lib. VII, c. LXVI.)

([3]) « Cæsar, quod hostes equitatu superiores esse intelligebat, et, interclusis omnibus itineribus, nulla re ex Provincia atque Italia sublevari poterat, trans Rhenum in Germaniam mittit ad eas civitates, quas superioribus annis pacaverat, equitesque ab his arcessit et levis armaturæ pedites, qui inter eos præliari consueverant. Eorum adventu, quod minus idoneis equis utebantur, a tribunis militum reliquisque, sed et equitibus romanis atque evocatis, equos sumit, Germanisque distribuit. » (*De bell. gall.*, lib, VII, c. LXV.)

blés de tous les Etats de la Gaule, vinrent joindre les troupes ennemies. Tandis que César se dirigeait vers les Séquanes par l'extrême frontière des Lingons, pour porter à la province un plus facile secours, Vercingétorix, se voyant à la tête de troupes si nombreuses, vint asseoir trois camps à dix milles des Romains..... (1). »

Vercingétorix a deviné ou appris quel était le plan de César. Il s'est hâté de quitter Bibracte, son quartier général, et de se porter au-devant de l'ennemi, non pour lui livrer une bataille en rase campagne, mais pour inquiéter sa marche, le contraindre à abandonner ses bagages et par là le réduire à une fuite honteuse. Il juge sa cavalerie suffisante pour atteindre ce but : aussi rejette-t-il son infanterie beaucoup en arrière, sur les bords d'un cours d'eau, où il la range en bataille et la tient prête à tout événement. C'est donc la cavalerie gauloise seule qui est massée en trois corps, à une distance de dix milles, c'est-à-dire d'environ quinze kilomètres de l'avant-garde des Romains (2).

Cette disposition fut prise, dit le texte, « tandis que César se

---

(1) *Mémoires de Jules César*, traduction nouvelle, par M. Artaud, Paris, Panckoucke, 1828. t. II, p. 87.

(2) « Venisse tempus victoriæ demonstrat (Vercingetorix) : fugere in Provinciam Romanos, Galliaque excedere : id sibi ad præsentem obtinendam libertatem satis esse; ad reliqui temporis pacem atque otium parum profici : majoribus enim coactis copiis reversuros, neque finem belli facturos. Proinde agmine impeditos adoriantur : si pedites suis auxilium ferant, atque in eo morentur, iter confici non posse; si (id quod magis futurum confidat), relictis impedimentis, suæ saluti consulant, et usu rerum necessariarum et dignitate spoliatum iri : nam de equitibus hostium, quin nemo eorum progredi modo extra agmen audeat, ne ipsos quidem debere dubitare. Id quod majore faciant animo, copias se omnes pro castris habiturum, et terrori hostibus futurum....

..... Postero die in tres partes distributo equitatu, duæ se acies ab duobus lateribus ostendunt : una a primo agmine iter impedire cœpit..... Tandem Germani ab dextro latere, summum jugum nacti, hostes loco depellunt; fugientes usque ad flumen, ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consederat, persequuntur.... » (*De bell. gall.*, lib. VII, c. LXVI et LXVII.)

dirigeait vers les Séquanes par l'extrême frontière des Lingons, pour porter à la province un plus facile secours. »

Reprenons chacun des termes de cette phrase, et essayons d'en bien fixer le sens, à l'aide de passages des *Commentaires* où ces mêmes termes se trouvent employés.

Exemples. — Lorsque César raconte que les Helvètes voulaient gagner *(iter facere)* le pays des Santons, en passant *per agrum Sequanorum et Æduorum* [1], il est évident pour tout le monde que ce trajet devait avoir lieu dans le sens de l'est à l'ouest, c'est-à-dire suivant une ligne coupant transversalement la Gaule et aboutissant aux côtes de l'Océan. — Si, au contraire, César nous dit que la Saône coule *per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum* [2], le point objectif, ici, c'est le confluent des deux fleuves, et la direction de la Saône doit s'entendre dans le sens du nord au sud. — Quand César conduit ses légions d'Aquilée chez les Ségusiaves, et qu'il nous apprend que son chemin le plus court était par les Alpes *(iter in ulteriorem Galliam per Alpes erat)* [3], il est clair que *per Alpes* veut dire en franchissant, et non point en longeant les Alpes, et que la ligne d'un tel parcours coupe à angles droits la chaîne des Alpes et les vallées du Rhône et de la haute Loire. — Au début de sa septième campagne, César rapporte qu'ayant rallié à Vienne de la cavalerie fraîche, il fit route vers le pays des Lingons par le territoire des Edues [4]; évidemment, la direction d'une telle marche est parallèle à la vallée de la Saône, en sens inverse du cours de ce fleuve. — Et quant à l'expression *extremi fines*, César ne l'a guère employée que trois fois dans le récit de la guerre des Gaules : 1° *Belgæ ab extremis Galliæ finibus oriuntur* [5], ce que tous les traducteurs ont rendu par *le pays des Belges commence à l'extrême frontière de la Gaule ;* 2° *Flumen Axonam, quod est in extremis Remorum finibus* [6], passage qu'on a interprété par *la rivière d'Aisne qui est à*

---

[1] *De bell. gall.*, lib. I, c. x. — [2] *Id.*, lib. I, c. xii. — [3] *Id.*, lib, I, c. x. — [4] *Id.*, lib. VII, c. ix. — [5] *Id.*, lib. I, c. i. — [6] *Id.*, lib. II, c. v.

l'extrême frontière des Rèmes; 3° *Suevos omnes... penitus ad extremos fines sese recepisse* (1), membre de phrase qui se traduit par *les Suèves s'étaient retirés jusqu'à l'extrémité de leur territoire.*

Ces exemples, que nous aurions pu multiplier, suffisent pour préciser la signification qu'ont habituellement sous la plume de César les expressions qui nous intéressent le plus spécialement.

Iter facere in, suivi d'un accusatif, indique un mouvement vers un point que cet accusatif formule.

Per entraîne à sa suite la désignation de l'espace ou de l'obstacle à franchir pour atteindre le point en question, mais toujours suivant la ligne la plus directe par rapport à ce point.

Fines extremi signifie frontière (2).

Or, César cheminait vers la Séquanie *(iter faceret in Sequanos),* et il était près de l'atteindre en coupant transversalement *(per)* la frontière qui séparait ce pays de celui des Lingons *(extremos Lingonum fines),* lorsque Vercingétorix vint se poster, sur la ligne de cet itinéraire, à environ dix mille pas des Romains *(circiter millia passuum decem ab Romanis, trinis castris, Vercingetorix consedit).* Donc la position prise par Vercingétorix est forcément en Séquanie.

En effet, la frontière des Lingons et des Séquanes étant la Saône, qui séparait encore au siècle dernier le diocèse de Besançon de celui de Langres, et César se préparant à franchir cette frontière pour entrer en Séquanie, il est clair que le campement effectué par Vercingétorix, à environ dix mille pas de l'armée romaine, sur l'une des routes qui de la frontière lin-

---

(1) *De bell. gall.*, lib. VI, c. x.

(2) M. le colonel SARRETTE a déduit d'une étude approfondie des *Commentaires*, « que l'expression géographique et militaire *fines*, considérée par rapport à César dans le récit qu'il fait, désigne non la totalité du territoire dont il est question, ni de sa circonscription, mais seulement la zone frontière la plus rapprochée de lui, eu égard au lieu où il se trouve, et la plus éloignée, quand le mot *fines* est précédé de l'adjectif *extremi*. » (*La question d'Alesia résolue mathématiquement en faveur d'Alaise*, dans les *Mém. de la Société d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. I, 1865, p. 57.)

gonne entrait en Séquanie, ne peut être cherché que sur le territoire séquane et à une distance de quinze kilomètres de la Saône.

Au moment où Vercingétorix concertait ces dispositions et stimulait l'ardeur de ses cavaliers, César cheminait encore en pays lingon; mais son avant-garde atteignait déjà la frontière des deux peuples, le proconsul ayant dû s'assurer des gués de la Saône en vue de son passage : ce fut seulement le lendemain *(postero die)* que l'armée romaine, poursuivant son itinéraire, rencontra la cavalerie gauloise.

Les partisans d'Alise ont souvent objecté, contre notre système, que César ne parle pas de la Saône, à propos de son passage à travers la frontière lingonne, et qu'il ne mentionne pas la Séquanie, à propos de la poursuite qui le conduisit sous les murs d'Alesia. Ces deux oublis, qui ne se comprendraient pas chez un historien moderne, s'expliquent surabondamment par les habitudes de style du conquérant des Gaules.

« Lorsque les auteurs anciens, a dit excellemment M. J. Quicherat, ont eu à raconter des batailles ou des siéges, ils n'ont pas introduit le *genre descriptif* dans l'histoire. Ils esquissent les choses très succinctement, le plus souvent par traits séparés, surtout si l'action est compliquée. Pour chacune des circonstances, ils font venir la notion du lieu qui la concerne. Ils ne cherchent pas à tracer un tableau; mais, dans toute la suite du récit, ils marquent un assez grand nombre de points pour que celui qui aura lu d'un esprit appliqué, se forme, en réunissant toutes leurs indications, non pas une image pittoresque des choses, mais un sentiment suffisant de ce que l'action a présenté comme difficulté, comme grandeur ou comme infortune. C'est ainsi que les anciens comprenaient l'art. Si quelqu'un s'est montré fidèle à ces principes, c'est César [1]. »

César est, en effet, le plus concis des narrateurs. Cicéron

---

[1] J. Quicherat, *Nouvelle défaite des défenseurs d'Alise sur le terrain d'Alesia*, pp. 12 et 13.

qualifie son style de ***nudus, rectus et venustus*** [1], c'est-à-dire ***simple, rapide et pur,*** ne comportant pas un mot inutile et qui puisse être impunément négligé dans l'application du texte des *Commentaires* au sol de l'ancienne Gaule. Préoccupé, avant tout, de faire connaître les procédés de sa tactique, il est très sobre d'indications topographiques, et se borne à celles qui sont rigoureusement nécessaires pour que le lecteur saisisse la direction de ses marches et le péril des situations dont il s'est tiré. Il sous-entend volontiers les incidents qui n'ont rien offert de remarquable, et revient rarement sur l'indication d'un itinéraire, quand il l'a bien précisé au début d'un récit et que les événements ultérieurs ne l'en ont pas fait dévier.

Conséquent avec de telles habitudes, César n'a pas dû mentionner son passage de la Saône, cette opération n'ayant pu souffrir aucune difficulté, puisque l'armée romaine atteignait déjà la frontière lingonne, c'est-à-dire la rive droite du fleuve, quand Vercingétorix vint se poster à environ 15 kilomètres de ce point. Et si les *Commentaires* ne disent pas sur le territoire de quel peuple eut lieu la poursuite qui aboutit au blocus d'Alesia, c'est que cette poursuite s'est faite suivant la ligne de l'itinéraire indiqué dès le début du récit de l'épisode, c'est-à-dire suivant la route *(iter)* qui, après avoir coupé la frontière lingonne *(per extremos Lingonum fines),* conduisait à travers la Séquanie *(in Sequanos)* dans la province romaine *(quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset).*

En plaçant Alesia sur cette route, c'est-à-dire en Séquanie, dans cette région circonscrite par le cours du Doubs *(Dubis)* et à laquelle convient si justement le nom de ***Mandubie,*** il n'y a pas, à proprement parler, d'omission dans le récit des *Commentaires,* mais un simple sous-entendu tout à fait conforme aux habitudes de style du conquérant des Gaules. En adoptant

---

(1) « Commentarios quosdam scripsit (Cæsar) rerum suarum. — Valde quidem, inquam, probandos; nudi enim sunt, recti et venusti, omni ornatu orationis, tanquam veste, detracto. » (CICERONIS *Brutus,* c. LXXV.)

au contraire l'emplacement d'Alise-Sainte-Reine, il faut nécessairement supposer que César, après avoir franchi la frontière séquano-lingonne et livré un combat de cavalerie à 15 kilomètres au delà, aurait tout à coup rebroussé chemin, se laissant entraîner à la suite de son adversaire en plein territoire édue, c'est-à-dire dans le foyer même de l'insurrection qu'il avait pour but d'éviter. Un tel bouleversement de l'itinéraire primitif aurait mérité d'être mentionné et expliqué; si César n'en parle pas, on peut être sûr qu'il n'a pas eu lieu, et que les événements n'ont pas dévié de la ligne d'opération qu'avait conçue le génie du proconsul.

On le voit, l'interprétation logique du seul texte des *Commentaires* ne permet pas de chercher ailleurs qu'en Séquanie non-seulement le théâtre des préliminaires du siége d'Alesia, mais encore l'emplacement de l'*oppidum* lui-même. Ainsi s'explique l'accord qui règne sur ce point entre les historiens antérieurs au moine Herric [1], et ceux qui, postérieurement, ont échappé à l'influence de ce cerveau plein d'imagination, mais dépourvu de savoir.

II.

Interprètes anciens de César.

Si le moyen-âge n'eût pas laissé perdre le chapitre que l'élégant Tite-Live avait écrit sur la septième campagne de César dans les Gaules, si nous possédions surtout le *De bello Sequanico* de Varron, poëme épique dont le titre seul a pour nous la valeur d'un argument, il n'existerait plus d'incertitude quant à la position d'Alesia. Mais si les témoignages contemporains nous manquent pour contrôler et préciser les indications topographiques du conquérant des Gaules, nous sommes utilement

(1) Voir sur le moine Herric, auteur de la première identification d'Alise-Sainte-Reine et de l'Alesia de César, les pages 4-8 de l'*Alesia de César rendue à la Franche-Comté*, par M. J. QUICHERAT.

servis sous ce rapport par deux écrivains qui, bien qu'appartenant aux générations postérieures, vivaient néanmoins à une date assez rapprochée des événements pour avoir connu tout ce que l'histoire et la tradition pouvaient fournir d'indices. Il s'agit de Plutarque et de Dion Cassius.

Plutarque, qui était né vers le milieu du premier siècle de notre ère, c'est-à-dire moins de cent ans après la guerre des Gaules, avait pu connaître à Rome, où il professa la philosophie sous les règnes de Vespasien et de Titus, plus d'un petit-fils des compagnons d'armes de Jules César. Esprit curieux, chercheur, aimant par-dessus tout l'anecdote, il n'était pas homme à négliger une pareille source de renseignements. Aussi le portrait qu'il nous a laissé du grand capitaine romain n'est-il pas un simple calque des *Commentaires;* il procède à la fois de l'histoire par ses lignes, et de la tradition par sa couleur. Une œuvre entreprise dans de telles conditions mérite donc quelque confiance, et les lois de la saine critique nous autorisent à en user, non pour contredire César, mais pour suppléer à l'excessive concision des *Commentaires*. Dans le cas particulier qui nous occupe, ce que César dit implicitement à propos du combat de cavalerie qui précéda le siége d'Alesia, Plutarque le dit explicitement dans la phrase suivante :

« César ayant levé son camp, entra par le pays des Lingons chez les Séquanes, ses alliés, dont le pays était le premier qu'on rencontrait en venant d'Italie dans les Gaules. Là, il fut environné par les ennemis qui étaient venus fondre sur lui au nombre de plusieurs milliers..... [1] »

Passons à Dion Cassius.

« Fils d'un sénateur qui occupa de grandes places, Dion Cassius, Cocceius ou Cocceianus, fut lui-même sénateur, édile, gouverneur de diverses provinces, deux fois consul. » Admis

---

[1] « Διόπερ καὶ κινήσας ἐπεῖθεν ὑπερέβαλε τὰ Λιγγονικὰ βουλόμενος ἅψασθαι τῆς Σηκουανῶν φίλων ὄντων καὶ προκειμένων τῆς Ἰταλίας πρὸς τὴν ἄλλην Γαλατίαν. Ἐνταῦθα δὲ αὐτῷ τῶν πολεμίων ἐπιπεσόντων καὶ περισχόντων μυριάσι πολλαῖς..... » (*Vita Cæsaris*, c. XXVI.)

dans le Sénat l'an 180, à l'âge de vingt-cinq ans, il vécut dans l'intimité des empereurs Pertinax, Septime et Alexandre Sévère. « Il lut tout ce qui pouvait être lu, il interrogea les traditions, il compulsa les fastes consulaires, les livres lintéens, les grandes Annales des Pontifes, les actes du peuple et du Sénat; mais nous ne voyons nulle part, ajoute son biographe, qu'il ait contrôlé le récit des historiens et les mémoires publics par les inscriptions sur les arcs de triomphe, ou sur d'autres monuments (1). » L'important pour nous, c'est que Dion Cassius ait connu la tradition, non encore éteinte après un intervalle de près de deux siècles et demi, du véritable emplacement des lieux illustrés dans la guerre des Gaules; nous venons de voir qu'autant par goût que par position, il n'a pu manquer de la recueillir. Son témoignage, au point de vue du fait que nous cherchons à élucider, mérite donc d'être pris en considération. Le voici :

« Vercingétorix, à qui César ne paraissait plus redoutable à cause de ses revers, se mit en campagne contre les Allobroges. Il surprit dans le pays des Séquanes le général romain qui allait leur porter du secours, et l'enveloppa... (2) »

César, nous l'avons vu, indique la Séquanie comme direction d'une marche qui aboutit au siége d'Alesia, et deux expressions subséquentes de son récit affirment que cette direction n'a pas été changée, savoir le *Respicite finitimam Galliam* du discours de Critognat (3), et le nom de *Mandubii* donné à la peuplade qui avait Alesia pour *oppidum*. Plutarque et Dion Cassius,

---

(1) E. Gros, *Introduction* placée en tête de la traduction de l'*Histoire romaine*, t. I, pp. I et XX.

(2) « Κἀν τούτῳ ὁρμήσαντα αὐτὸν (Καίσαρα), ὡς καὶ βοηθήσοντα σφίσιν (Ἀλλόβριξι), ἀπέλαβεν ἐν Σηκουανοῖς γενόμενον, καὶ ἐνεκυκλώσατο. » (*Hist. rom.*, lib. XL, c. XXXIX, édit. et trad. Gros, t. IV, p. 209.)

(3) « Quod si ea quæ in longinquis nationibus geruntur, ignoratis, respicite finitimam Galliam, quæ in provinciam redacta, jure et legibus commutatis, securibus subjecta, perpetua premitur servitute. » (*De bell. gall.*, lib. VII, c. LXXVII.)

interprètes autorisés de César, témoignent à leur tour que la rencontre qui ouvre cet épisode eut lieu en Séquanie. Aucun autre historien antique ne contredisant cette donnée, nous la tenons pour légitimement acquise, ainsi que les conséquences qui en découlent.

III.

Topographie.

Un archéologue normand, M. de Gerville, a formulé un axiome d'une fréquente application, c'est que les bonnes positions militaires sont de tous les temps et de tous les peuples. On comprend ainsi que l'histoire ait eu à enregistrer jusqu'à dix batailles ou blocus de Pavie, sept siéges d'Anvers et autant de Maëstricht. C'est dans des conditions analogues que se présente la presqu'île de Mantoche, indiquée par M. Delacroix comme le point que dut choisir César pour franchir la frontière lingonne.

Située vers le milieu du cours de la haute Saône, dans une boucle de ce fleuve qui est particulièrement guéable, en regard et à une faible distance des trouées naturelles du rideau de collines qui sépare le bassin de la Saône de celui de l'Ognon, cette presqu'île était la clef des invasions de la Séquanie par le pays de Langres. C'est par là qu'entra Georges de la Trémouille, à la tête de l'armée de Louis XI, en 1477 [1]; ce fut également le chemin que prit Henri IV, au mois de juillet 1595, pour se rendre maître du comté de Bourgogne [2]; puis au mois d'août 1636, le conseil de défense de cette province voulant fermer l'accès du pays aux bandes armées qui descendaient du plateau lingon, en même temps qu'inquiéter les troupes qui faisaient le siége de Dole, examina diverses positions à prendre dans ce but, et finit par s'arrêter à celle d'Apremont, en face de Man-

[1] D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 487.
[2] A. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, 2e édit., t. II, p. 69.

toche, seul point du cours de la haute Saône commodément franchissable pour un corps de troupes ([1]).

Les Lingons avaient une bourgade et un port sur la lisière de la presqu'île; les ruines de cet établissement sont connues dans le pays sous le nom de *ville d'Ancloche* ([2]). A la suite des invasions barbares, la presqu'île devint un désert; elle est ainsi qualifiée dans la donation qu'en fit, l'an 1119, Jocerand, évêque de Langres, à l'abbaye de Bèze ([3]). Bien qu'enclavée dans le comté de Bourgogne, la terre de Mantoche ne cessa de faire partie du diocèse de Langres; et comme elle était un démembrement de l'ancien duché épiscopal de ce nom, les rois de France prétendirent, jusqu'à la conquête de Louis XIV, exercer sur elle des droits de suzeraineté. En face de la presqu'île de

---

([1]) « Le poste de Marnay, quand nous y fusmes arrivé, d'où nous espérions inquiéter le camp ennemy, se trouva très mauvais. Champvans proposa celuy de Pesmes, sur la mesme rivière d'Oignon..... On alla à Gray, et de là fut recogneu le poste de Pesmes..... encor plus desadvantageux que Marnay; et se posta Fortkatz à Valay, toute la cavalerie à Aspremont, l'infanterie bourguignonne à Gray-la Ville, et l'allemande en la prairie de Gray.....

» Le comte Galasse estoit toujours campé au delà de la Saône et le duc Weymar et les François estoient campez proche Langres, ayant ladite ville à dos......

» Galasse retorna sur ses pas au pont d'Aspremont où il avoit laissé deux forts et bonne garde, et demanda à la Cour pour ses quartiers d'hyver toute la contrée assise entre les rivières de Saône et d'Oignon qu'est la meilleure et plus fertile de la Bourgougne..... » (Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgougne* (1632-1642), Besançon, 1843, gr. in-8°, pp. 121, 122, 142, 150.)

([2]) J. Quicherat, *Conclusion pour Alaise*, p. 38.

([3]) « Ego Jocerannus, nutu Dei Lingonensis episcopus,...... Venit ad nos venerabilis abbas dom. Stephanus, humiliter et devote postulans quatenus deserta cujusdam solitudinis in territorio Attoarensium, juxta flumen Ararim posita, nostræ tantum episcopali dominationi proprie pertinentia, Deo et fratribus Besvensis monasterii donaremus.... Cujus justæ et rationabili petitioni citissime consentientes,..... quidquid in villa quæ vocatur Mentusca episcopali jure possidere debemus, ecclesiam quoque ipsam.... supradicto abbati.... libere donamus.... Acta sunt hæc anno ab Incarn. Dom. M. CXIX..... » (*Chronicon Besvense*, ap. Acherii *Spicilegium*, edit. in-fol., t. II, p. 451.)

Mantoche, au débouché des gués de la Saône et du pont qui les traversait au moyen-âge, les comtes de Bourgogne avaient élevé une forteresse importante, qui est ainsi caractérisée par un écrivain du siècle dernier : « *Apremont*, place forte du comté de Bourgogne, sur les frontières du royaume de France, était, par sa situation, la trouée des Français pour faire invasion dans ce pays [1]. »

Ces rapprochements historiques, que nous introduisons pour la première fois dans le dossier de la cause d'Alaise, justifient amplement l'indication de Mantoche, et comme ayant fait partie de la frontière séquano-lingonne, et comme le point que César dut vraisemblablement choisir pour entrer par cette frontière en Séquanie.

Tandis que César se disposait à effectuer ce passage, Vercingétorix vint attendre l'armée romaine à environ dix mille pas plus loin, afin de l'attaquer dans l'embarras de sa marche. Il divisa sa cavalerie en trois corps, et la mit en ligne de bataille, tandis qu'il parquait son infanterie en arrière de ce point de halte, sur les bords d'un cours d'eau.

Dix mille pas romains environ égalent approximativement quinze de nos kilomètres. Or si, partant de Mantoche, on mesure quinze kilomètres dans la direction des vieux chemins qui de là conduisaient en Séquanie, le compas vient tomber sur l'une des percées ouvertes dans le rang de collines qui est parallèle à la Saône[4], et que contourne l'Ognon pour aller rejoindre le premier de ces fleuves. Cette coïncidence de chiffres est très frappante; elle détermine celle des portes naturelles par où César effectua son passage. Il en avait trois devant lui : celle d'Avrigney, celle de Charsenne, celle d'Oiselay; et cette disposition des lieux rend compte de la nécessité où fut Vercingétorix de diviser en trois corps sa cavalerie. César opta pour la sortie

---

[1] J. Boudot, *L'antiquité du territoire Outre-Saône d'Apremont, expliquée et défendue contre l'envahissement médité par la commune de Mantoche*, 1797, in-8°.

la plus directe, et l'engagement dut avoir lieu sur les pentes doucement étagées à droite et à gauche de la trouée de Charsenne, entre le village d'Avrigney et la petite ville de Gy. Les hauteurs qui sont à gauche, en regardant la Saône, s'appellent le mont Colombin; celles qui sont à droite se nomment Chèvrefeu. Ce dernier monticule est précédé d'un contrefort, appelé Châtoillenot, qui masque en partie la trouée de Charsenne, et avait de la sorte une importance réelle au point de vue de la défense du passage.

Le combat se fit en pays accidenté, et les Gaulois occupaient des hauteurs; témoin cette phrase des *Commentaires :* « Enfin, les Germains gagnent le haut de la colline qui était à droite, en chassent les ennemis, les poursuivent jusqu'à la rivière où Vercingétorix s'était placé avec son infanterie, et en tuent un grand nombre [1]. »

De la trouée de Charsenne, un tronçon de voie romaine se dirigeait vers l'Ognon et atteignait cette rivière en un point naturellement fort, où fut assis, à l'époque romaine, une bourgade muraillée, l'*oppidum Ruffiacum* [2], dont la défense coûta la vie à l'évêque Antide. C'est là que nous plaçons le campement des fantassins de Vercingétorix. Et, en effet, de ce point aux sommets qui dominent Charsenne, on mesure environ dix kilomètres, distance très admissible pour une poursuite qui se termina vers le milieu du jour.

La topographie, éclairée par les analogies de l'histoire, ne nous est donc pas moins favorable que les textes antiques.

---

(1) « Tandem Germani ab dextro latere, summum jugum nacti, hostes loco depellunt; fugientes usque ad flumen, ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consederat, persequuntur, compluresque interficiunt. » (*De bell. gall.*, lib. VII, c. LXVII.)

(2) Ed. Clerc, *La Franche-Comté à l'époque romaine*, pp. 142 et 143, et carte. — A propos de la route qui passait par Ruffey, M. Clerc, parlant du taureau d'Avrigney dont nous produisons plus loin la figure, dit que cet objet se trouve gravé dans le *Recueil* de Caylus. C'est une erreur. Le taureau donné par Caylus, et qui semble n'être qu'une infime et maladroite réduction de celui d'Avrigney, provient de Château-Renaud, près de Saulieu (Côte-d'Or).

IV.

Tradition locale.

Nous venons de nommer l'évêque Antide et de rappeler le siége qu'il soutint, au commencement du IVe siècle, dans l'*oppidum Rufflacum*, aujourd'hui le village de Ruffey, contre une bande de Vandales commandée par le roi Crocus. Le souvenir de cet événement se conserve dans le pays sous la forme d'une bizarre rapsodie, que nous reproduisons néanmoins comme exemple du parti que l'histoire peut tirer des traditions populaires.

Dans toute la Franche-Comté, il est d'usage que les bergers s'adressent des injures depuis la limite de leurs territoires respectifs. Chaque village a une injure qui lui est propre. Le plus souvent ce n'est qu'un lazzi ayant trait à une infirmité physique prédominante, à un vice de caractère persistant, ou bien encore à une difficulté de vivre tenant à l'ingratitude du sol; mais quelquefois aussi l'allusion procède d'un fait calamiteux des anciens âges, et alors l'historien peut en tirer quelque parti. Voici donc, à titre de spécimen de cette dernière variété de lazzi, la kyrielle qui s'adresse aux gens de Ruffey :

Vandales de Ruffey,
Qui ont vendu leur curé
Pour une brique de toutié (gâteau),
Pour un pot de piquette,
Une écuelle pour faire la trempette !

La première fois que nous entendîmes cette strophe ironique, il ne nous fut pas difficile d'en faire remonter l'origine au siége de Ruffey par les Vandales; mais nous crûmes y trouver aussi le souvenir d'une trahison des habitants de l'*oppidum* envers l'évêque qui était venu leur demander asile. De retour à Besançon, nous lûmes attentivement la légende de saint Antide, dont la rédaction remonte au XIe siècle, et nous y trouvâmes tous les détails de cette trahison contre laquelle s'élève encore le cri

populaire. L'évêque, saisi par les soldats de Crocus, fut, en effet, dénoncé comme pontife des chrétiens par quelques habitants de Ruffey, qui croyaient ainsi racheter leur vie; mais, ajoute le légendaire, les auteurs de ce méfait furent frappés immédiatement de jaunisse, d'imbécillité et de ruine, et leurs descendants se reconnaissent à ce qu'ils ne dépassent pas la trentième année et périssent alors de mort misérable [1]. La tradition a déformé la donnée historique, mais elle en a retenu les circonstances essentielles : donc la tradition n'est point à dédaigner dans les enquêtes qui ont pour objet d'élucider les faits de l'histoire.

Si l'imagination populaire a été si fortement impressionnée par les circonstances qui causèrent la mort de l'évêque Antide, combien dut-elle être plus vivement frappée par la fatale série d'événements qui aboutit au siége d'Alesia, c'est-à-dire au tombeau de l'indépendance des Gaules; elle le fut en effet, et la tradition de Charsenne va nous en fournir la preuve.

A peine M. Delacroix venait-il de restituer à la septième

---

(1) « Est autem oppidum...... quod Ruffiacus dicitur, in quod, quia non solum muro, sed etiam flumine ad montis radicem stagnante muniebatur, provincialium plures, desertis vicis, agitante metu, confugerant. Ad præparandos itaque fidelium animos..., vir venerabilis, ut miles intrepidus, occurrit.... Beatus antistes... filios incitabat.... Ad hæc quidam Wandalorum... cruentas in Christi famulum manus... audacter intulit, detraxit, ictibusque crebris eum diverberans, cujus professionis vir testaretur, minaci voce requirit.... Tunc quidam indigenarum capti, ante præsidem ducti, aliquid sibi remedii in morte pontificis præstari sperantes, sceleris miseri participes effecti, accusantes, ut fertur, dicebant : « Caput » hic est christicolarum; plebs hunc omnis sequitur, novæque legis ins- » tructor, baptizati populi possidet pontificium. » .... Mortis etiam beati Antidii fautores finitimos.... ita divina protraxit ultio, ut luridi facti et imbecilles, cunctisque corporis pene viribus et supellectilis supplemento destituti, calamitatem quam in seipsos perpessi sunt, ad facinoris perpetrati memoriam et beati antistitis gloriam, posteris successoribusque suis, suo videlicet ex germine prodeundis, reliquerunt. Videntur enim ex eorum editi stirpe, usque ad tricesimum annum vigere corpore opibusque crescere, post tricesimum vero viribus et facultatibus destitui, sicque vitam inhonesto funere finire. » (*Acta majora S. Antidii*, ap. *Acta SS. junii*, t. V, pp. 45-47.)

campagne de César en Gaule le nom de *Guerre de Séquanie* sous lequel l'antiquité la célébrait, que, de plusieurs côtés à la fois, des gens originaires du pays de Charsenne nous apprirent qu'ils avaient entendu conter dans leur enfance l'histoire d'un combat livré par Jules César au mont Colombin contre nos pères les Gaulois. Le fait valait la peine d'être vérifié : nous nous rendîmes dans ce but à Charsenne, au mois de décembre 1857. Nous constatâmes que la tradition vivait encore, tant à Charsenne que dans les villages voisins, mais qu'elle ne se récitait plus comme autrefois d'une manière uniforme, les gouailleries d'un esprit fort de la localité ayant jeté le trouble dans la mémoire des uns et alarmé l'amour-propre des autres. Désireux d'arracher à l'oubli les restes d'un aussi rare monument, il nous fallut aller de porte en porte et faire appel aux souvenirs de plus de vingt personnes, puis rajuster les bribes recueillies çà et là, choisir entre les variantes des divers narrateurs, traiter enfin cette légende comme l'érudit fait un texte lorsqu'il a plusieurs manuscrits pour l'établir. De ce travail est résulté la version qu'on va lire :

« Autrefois la Charsenne avait un autre nom.

» On l'appelait Senne, et alors ce mot voulait dire de l'eau.

» Or, Jules César ayant remporté une grande victoire sur Colombin, la terre fut trempée de sang jusqu'aux conduits souterrains de la source.

» Lorsque le général, mourant de soif, y accourut pour boire, le sang l'avait devancé !

» — O Senne ! pour cent lieues de pays dont tu seras reine, une goutte d'eau pure !

» Mais la Senne continuait à vomir du sang.

» — Pour mon empire qui s'étend aussi loin que le cours des fleuves et sur les îles de la mer !

» La Senne vomissait toujours du sang.

» — Pour mon nom ! ô Senne...... que la victoire m'aura coûté cher !

» — Je retiens ce mot, dit la Senne, je retiens ce mot qui fera durer le souvenir de ta visite. Va, tu ne me reverras plus.

» Dès lors la Senne a pris le nom de Chère-Senne.

» C'était au temps de nos ancêtres gaulois. Maintenant les arbres ne veulent plus croître sur Colombin, et les bruyères qui y poussent sont marquées de sang [1]. »

Nous avons parlé de variantes à propos de ce récit. Le nombre en augmente tous les jours, depuis que le prestige de la légende a disparu et qu'on ne tient plus à en faire passer une formule consacrée dans la mémoire des enfants. Ces variantes ne portent pas néanmoins sur le fond de l'histoire; elles n'entament que le côté littéraire de la narration, qui est essentiellement le produit de l'imagination populaire. C'est ainsi qu'aucun habitant de Charsenne n'omet le nom de Jules César pas plus que les Gaulois, à propos du combat, tandis que les versions diffèrent sur les termes du dialogue entre le général vainqueur et la source, comme aussi sur les circonstances qui amenèrent cet entretien : les uns disent que le proconsul s'approcha du ruisseau uniquement pour boire, d'autres racontent que ce fut pour prendre un repas avec son état-major, d'autres enfin prétendent qu'il ne voulait que laver ses mains teintes du sang ennemi.

La source de Charsenne est dominée par une chapelle connue sous le vocable de Notre-Dame de Leffond, et qui fut, durant le moyen-âge, le but d'un pèlerinage fort en renom. L'édicule actuel ne date que du XIIe siècle; mais il repose sur des fondations d'une antiquité bien plus reculée, car les tuileaux romains abondent dans les vignes qui l'environnent.

Comme la Notre-Dame de Ronchamp, sur le théâtre de la défaite d'Arioviste [2]; comme la Notre-Dame des Egliseries,

---

[1] Cette légende, publiée pour la première fois par M. J. Quicherat (*Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia*, p. 41), a été reproduite dans *Alaise et Séquanie* de M. A. Delacroix, p. 142.

[2] Cf. A. Delacroix, *Rapport sur l'ouvrage de M. le colonel Sarrette intitulé : Les guerres d'Arioviste contre les Gaulois et contre César*; dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. VIII (1863), p. 83.

au centre du principal champ de bataille du pays d'Alaise [1], la Notre-Dame de Leffond est une proche parente de la Sainte-Victoire, qui marque le lieu où Marius tailla en pièces les Ambrons et les Teutons [2].

V.

Vestiges archéologiques.

L'abondance des *tumulus* étant, selon nous, le signe caractéristique des champs de bataille de l'époque gauloise, nous avons considéré comme indispensable au succès de notre démonstration la présence d'un bon nombre de ces monuments autour du pas de Charsenne. Cette fois encore, le succès est venu confirmer nos prévisions.

Voici les positions du problème dont nous avions fait l'objet de notre septième campagne archéologique :

Si les pentes occidentales des monts Colombin et Chèvrefeu ont été le théâtre d'un combat de cavalerie entre Gaulois et Romains, ces derniers ayant pour auxiliaire un corps de cavaliers germains ; si cet engagement a eu pour acteurs les mêmes troupes qui bataillèrent ensuite dans le pays d'Alaise, les parties non défrichées des pentes dont il s'agit doivent être couvertes de sépultures, et ces sépultures remplir les conditions suivantes :

1° Etre identiques, comme procédé de construction, à celles des champs de bataille du pourtour d'Alaise ;

2° Renfermer des ossements d'hommes et de chevaux ;

3° Avoir des ossements d'hommes simplement inhumés, à la façon gauloise, et d'autres ayant été préalablement calcinés suivant le rit romain, le tout d'ailleurs enseveli pêle-mêle et vraisemblablement par les gens de la localité ;

---

(1) Cf. J. Quicherat, *Conclusion pour Alaise*, pp. 86-88.

(2) Cf. A. Castan, *Les Camps, les tombelles et les villa du pourtour d'Alaise* ; dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. VIII (1863), p. 21.

4° Recéler quelques vestiges de caractère germanique, puisque César dut la victoire à l'intervention de cavaliers germains, ses auxiliaires.

Nous allons montrer comment ces données idéales se sont traduites dans la réalité des faits.

Nous nous rendîmes d'abord à Avrigney, commune qui comprend la majeure partie du mont Colombin. C'est là qu'en 1756, au pied de l'un des contreforts du Colombin, fut découvert un taureau en bronze, à trois cornes, d'une hauteur de 45 centimètres sur une longueur de 75, et dont le style s'éloigne autant de l'art romain qu'il se rapproche de l'art grec [1]. On sait que l'art national des Gaulois ne s'éleva jamais jusqu'à la représentation des êtres animés, et que quand nos aïeux se furent suffisamment soustraits à l'étreinte religieuse des Druides pour se permettre ces sortes de représentations, ce fut aux Grecs qu'ils demandèrent des modèles. L'analogie du taureau d'Avrigney avec ses similaires de l'école grecque, nous autorise à ranger ce monument parmi les productions gauloises; et quant au rôle qu'il a pu jouer dans l'antiquité, Plutarque nous en fournit un précieux indice. « Remplis d'admiration pour les soldats romains, dit le biographe de Marius...., les Cimbres les laissèrent aller à des conditions honorables, dont ils convinrent en jurant sur leur *taureau d'airain*. On dit que ce taureau fut pris après la bataille et porté dans la maison de Catulus, comme les prémices de sa victoire [2]. » Les Cimbres appartenant

---

(1) Ce taureau fut acheté, lors de sa découverte, par le cardinal DE CHOISEUL, archevêque de Besançon, qui le légua par testament, en janvier 1774, à François-Xavier CHIFLET, premier président du parlement de Metz (*Mémoires et docum. inéd. publ. par l'Acad. de Besançon*, t. I, p. 174). Il est aujourd'hui la propriété de M. le vicomte Ferdinand CHIFLET, membre de l'Académie de Besançon et auteur de deux belles études sur la question d'Alesia; c'est à l'inépuisable obligeance de cet érudit que nous devons la faveur de pouvoir enrichir notre travail de cette magnifique pièce.

(2) « Οἱ δὲ βάρβαροι..... Ῥωμαίους ἀνδρῶν κρατίστους γενομένους καὶ προκινδυνεύσαντας ἀξίως τῆς πατρίδος θαυμάσαντες ὑποσπόνδους ἀφῆκαν,


1/5

à la famille gauloise, rien ne s'opposerait à ce que les compagnons de Vercingétorix eussent également compris un taureau d'airain dans leurs équipages militaires. Dès lors, la statue d'Avrigney pourrait être considérée comme une épave de la déroute des cavaliers édues et arvernes sur la terre séquane.

Sans nous arrêter à cette hypothèse, qui n'a pourtant rien d'inadmissible, nous arrivons à des vestiges d'un caractère plus précis et d'une datation plus facile, c'est-à-dire aux *tumulus*.

Les maigres pelouses du Colombin en étaient jadis couvertes; mais leur conversion momentanée en culture, vers le commencement de ce siècle, a fait disparaître la presque totalité de ces monuments. Sur les quelques points que le soc de la charrue n'a pas entamés, il en reste un certain nombre; mais le diamètre des plus importants atteignant à peine huit mètres, nous étions à peu près sûrs de n'avoir presque rien à y recueillir. Voulant néanmoins étudier le plan de leur construction, nous en avons fait démolir quatre. Ils nous ont présenté la même organisation intérieure que ceux du pourtour d'Alaise, c'est-à-dire une combinaison de terre et de pierres plates rangées circulairement et mordant les unes sur les autres à la façon des tuiles d'une toiture. Dans deux seulement nous avons trouvé des débris d'ossements humains.

Un jour nous suffit pour cette exploration. Après quoi, sans quitter la même chaîne de collines, nous gagnâmes les territoires contigus de Charsenne et de Gy, qui englobent le mont Chèvrefeu et son contrefort le Châtoillenot. Cette dernière hauteur, que nous examinâmes d'abord, a l'un de ses versants cultivés en vignes, tandis que l'autre est criblé d'ouvertures de carrières : nous y distinguâmes bien, parmi les tas de matériaux, un assez grand nombre de beaux *tumulus;* nous en marquâmes même quelques-uns pour la fouille; mais le groupe que nous

---

ὀμόσαντες τὸν χαλκοῦν ταῦρον, ὃν ὕστερον ἁλόντα μετὰ τὴν μάχην εἰς τὴν Κάτλου φασὶν οἰκίαν ὥσπερ ἀκροθίνιον τῆς νίκης κομισθῆναι. » (*Vita Marii*, c. XXIII.)

offrit ensuite le mont Chèvrefeu ne nous laissa pas le temps d'y revenir.

Le mont Chèvrefeu est en partie cultivé, en partie boisé, en partie exploité comme carrière ; un tiers environ de sa superficie demeure à l'état de friche, et constitue l'un des plus beaux champs de *tumulus* qui se puissent voir; nous ne trouverions guère à lui opposer que le territoire des *Gaules* au pays d'Alaise.

Ces *tumulus* sont irrégulièrement semés, comme il convient au théâtre d'un combat. Leurs diamètres sont très variables; ils oscillent entre un mètre et vingt mètres. Leur forme est hémisphérique, et leur structure intérieure offre cet amalgame bien connu de terre et de grosses dalles disposées par assises circulaires et légèrement inclinées dans le sens de la hauteur de l'édifice. Cette hauteur, proportionnelle au diamètre, a été considérablement réduite par le tassement; elle dépasse encore un mètre pour un diamètre de vingt mètres.

Sur le pourtour de chaque tombelle, et au niveau du sol, on rencontre les traces d'un cercle de feu qui évidemment a précédé la construction ; il y a toujours un point où la combustion est plus caractérisée, c'est vraisemblablement celui où le feu a pris naissance : cet emplacement est marqué quelquefois par une couche de marne battue, qui est encore couverte de charbons. Ces mêmes charbons existent, mais en moindre quantité, dans tout le reste de l'ourlet que nous signalons, et ils y sont mêlés à des débris de vases dont la pâte rugueuse, empruntée aux terrains siliceux, est plus ou moins colorée, soit en rouge soit en jaune, suivant le degré de chaleur qu'elle a ressenti.

Au delà de cette zone, et à une distance à peu près égale du bord et du centre de la tombe, apparaissent, sous d'énormes dalles, les corps humains placés bout à bout et formant une seconde couronne. Leur nombre est en raison directe de l'importance du monument; nous évaluons au moins à trente celui que renferment les gros *tumulus*. Dans ces derniers, les squelettes d'hommes sont accompagnés d'os de chevaux. Il est sorti, en outre, de presque tous une quantité relativement considé-

rable d'ossements humains calcinés par un feu mille fois plus violent que celui qui a régné sur le pourtour de l'édifice. Ces ossements calcinés paraissent avoir été déposés par tas et se trouvent généralement à une plus grande profondeur que les corps simplement inhumés ; ils n'ont donc aucun rapport avec ces incinérations pratiquées, à l'époque gallo-romaine, dans l'épiderme des *tumulus* celtiques. La masse énorme (près d'un demi-boisseau) qu'en contenait une seule de nos tombelles, s'opposerait d'ailleurs à cette attribution.

A côté de cette abondance des ossements, il y a pauvreté excessive sous le rapport des objets manufacturés.

Il n'est résulté de nos fouilles que trois vestiges de bronze : une petite feuille qui a tout l'air de provenir d'un fourreau d'épée et dont l'aspect est identique à celui des pièces de même métal extraites des sépultures du pays d'Alaise (Pl. ci-j[te], fig. 1), puis une calotte de bouton (fig. 2) et un morceau d'annelet.

Nous avons recueilli ensuite, dans les couches inférieures d'un *tumulus*, les débris d'une lame de sabre en fer et de son fourreau en même métal (Planche ci-jointe, fig. 3). Cette arme, qui mesurait environ quarante centimètres de longueur, sur une largeur *maximum* de trois centimètres, n'a pas d'analogues dans les collections celtiques ou romaines ; elle apparaît, au contraire, comme une ancienne variété du scramasax germain, cette pièce caractéristique de la sépulture barbare dans nos contrées [1].

Deux autres *tumulus* nous ont livré de petits instruments en silex, savoir : sept lamelles arrondies, ayant l'une de leurs faces complètement lisse, et sur l'autre une arête saillante déterminée par deux cassures longitudinales en biseau (Planche ci-jointe, fig. 4 et 5) ; puis deux pointes de flèche également en silex, dont l'une est à peine dégrossie, tandis que l'autre a été soigneusement taillée par l'enlèvement d'une multitude de petits éclats (Pl. ci-jointe, fig. 6). La matière de ces neuf objets est

---

[1] Cf. COCHET, *Normandie souterraine*, 2[e] édit., p. 237.

ce même silex blanc laiteux que nous avons décrit ailleurs, à l'occasion de plusieurs lamelles rencontrées dans une sépulture du pourtour d'Alaise et absolument semblables à celles que nous venons de mentionner [1].

Non loin des deux pointes de flèche, nous avons rencontré deux grains de collier en pierre brute (Pl. ci-jointe, fig. 7 et 8) et une dent incisive de cheval percée d'un trou à sa racine (Pl. ci-jointe, fig. 9). Ces deux amulettes cadrent bien avec ce qu'on sait de l'accoutrement des cavaliers barbares.

Telle a été la physionomie des neuf *tumulus* que nous avons interrogés sur le haut des pentes occidentales du mont Chèvrefeu, à environ deux cents mètres plus bas que la ferme de Bellevue. Deux de ces monuments avaient vingt mètres de diamètre, trois mesuraient quinze mètres, trois autres dix mètres, un seul huit mètres.

Si cette fouille n'a produit qu'un petit nombre d'objets propres à figurer dans les vitrines d'une collection publique, du moins chacun de ces objets a une signification nette et concourt directement à la démonstration que nous avons entreprise.

Les *Commentaires* disent, en effet, qu'après la déroute de la cavalerie gauloise, Vercingétorix rallia ses troupes et se mit en marche, avec tous ses bagages, pour gagner l'*oppidum* d'Alesia; que César, au contraire, pour être plus agile dans la poursuite de l'ennemi, fit conduire ses bagages sur un coteau voisin et en confia la garde à deux légions [2].

---

[1] A. CASTAN, *Les Tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise*; dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. V, p. 413, pl. 1, fig. 7.

[2] « Fugato omni equitatu, Vercingetorix copias suas, ut pro castris collocaverat, reduxit; protinusque Alesiam, quod est oppidum Mandubiorum, iter facere cœpit; celeriterque impedimenta ex castris educi, et se subsequi jussit. Cæsar, impedimentis in proximum collem deductis, duabusque legionibus præsidio relictis, secutus, quantum diei tempus est passum, circiter tribus millibus hostium ex novissimo agmine interfectis, altero die ad Alesiam castra fecit. » (*De bell. gall.*, lib. VII, c. LXVIII.)

L'armée gauloise ne put donc enterrer ses morts, et les soldats romains eurent le temps de rendre à leurs compagnons d'armes les honneurs funèbres.

Or, l'histoire nous apprend que Rome avait adopté l'usage de brûler les corps, principalement en vue de ne laisser sur les champs de bataille que des cendres qui ne risquaient plus d'être profanées [1].

Après ce devoir rempli, après avoir aussi, suivant l'usage, dépouillé les cadavres ennemis de tout leur mobilier, les deux légions se hâtèrent de prendre, avec les bagages, le chemin d'Alesia.

La race gauloise avait un respect profond pour les morts : la preuve en est dans le soin qu'elle apportait à la construction des tombeaux. A l'époque qui nous occupe, les Séquanes étaient devenus, en haine de leurs rivaux les Edues, sinon les amis du proconsul, comme l'affirme Plutarque, au moins ses auxiliaires d'un jour, puisqu'ils lui avaient livré passage sur leur territoire, pensant sans doute, comme Vercingétorix, qu'il allait évacuer définitivement la Gaule. Les habitants d'entre Saône et Ognon, qui étaient Séquanes, ne devaient donc alors éprouver aucune répugnance à recueillir les cendres des suppôts de Rome dans les monuments qu'ils élevaient, moins par sympathie que par esprit de religion, sur les cadavres de ces perfides Edues qui avaient anéanti leur prépondérance.

Ces circonstances rendent un compte fort satisfaisant de la dénudation exceptionnelle des squelettes que nous avons exhumés, comme aussi de la coexistence, dans les mêmes *tumulus*, de corps simplement enfouis et d'une quantité considérable de restes humains calcinés par le feu.

La similitude de structure de nos *tumulus* avec ceux du pays d'Alaise, et la présence dans leur sein d'ustensiles conformes à

---

(1) « Ipsum cremare apud Romanos non fuit veteris instituti : terra condebantur. At postquam longinquis bellis obrutos erui cognovere, tunc institutum. » (PLIN., *Histor. natur.*, lib. VII, c. LV.)

ceux qu'ont rendus les sépultures des bords du Lison, tout cela prouve que l'identification d'Alesia et d'Alaise est fondée sur un tracé logique de la marche des armées, puisque les mêmes vestiges de guerre se rencontrent au début et au point final de cet itinéraire.

L'association d'ossements de chevaux à ceux des cadavres de nos tombelles témoigne, à son tour, que celles-ci sont le résultat d'un combat de cavalerie.

Enfin la présence, inexplicable ailleurs, d'une épée germanique au fond d'un *tumulus* gaulois, affirme que des Germains ont pris part à l'action.

Ces résultats si concluants, venant s'ajouter au témoignage unanime des auteurs anciens, aux vraisemblances de la topographie, aux analogies tirées de l'histoire des âges postérieurs, à l'écho d'une admirable tradition locale, ces résultats, disons-nous, achèvent de placer le champ de bataille des environs de Charsenne parmi les attributions de géographie historique les plus solidement établies.

Votre Commission, Messieurs, se fait un devoir de reconnaître l'excellent concours que lui ont prêté, dans cette septième campagne, MM. Jules Moutrille et de Beaujeu, propriétaires à Avrigney; M. Jean Petit, statuaire, membre de l'Académie de Besançon; M. F. Lélut, de Gy, membre de l'Institut de France.

Souscripteurs aux fouilles d'Alaise pendant l'année 1864.

	fr.
M. le duc D'AUMALE.	100
M. le comte Ferdinand DE LASTEYRIE, membre de l'Institut	30
M. H. LYAUTEY, général de division d'artillerie, sénateur	200
M. C. A. PARAVEY, ancien conseiller d'Etat	50
Nouveau produit d'une collecte faite par M. C. A. PARAVEY.	110
M. Adolphe VEIL-PICARD, juge au tribunal de commerce de Besançon.	200


UNIV.
OF
MICH.



OBJETS DIVERS.

DONS

faits à la Société en 1864.

Par Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, 400 francs;

Par le Département du Doubs, 200 francs;

Par la Ville de Besançon, 300 francs;

Par M. Lyautey, général de division, sénateur, 200 francs;

Par M. Adolphe Veil-Picard, 200 francs.

Par Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, *Revue des Sociétés savantes*, livraisons de novembre 1863 à août 1864.

Par MM.

Humbert (Auguste), *Réponse à M. Levasseur, à propos du Catéchisme d'économie politique;*

Tissot, membre correspondant, *Les Fourgs ou un village de la haute Comté;*

Audigier, chimiste à Marseille, *Rapport sur un nouveau procédé d'embaumement;*

Monceaux, secrétaire de la Société des sciences à Auxerre, *Histoire naturelle des Diptères des environs de Paris*, par Robineau-Desvoidy;

Challe, sous-directeur de l'Institut des provinces, *Rapport sur les travaux et les publications académiques des provinces en* 1862;

De Caumont, *Rapport fait à la Société française d'archéologie dans les séances tenues en* 1861 *et* 1862;

Goguel, membre correspondant, *Hommes connus dans le monde savant, en France et à l'étranger;*

Bourcart, instituteur, *Bibliothèque des cours publics de Guebwiller;*

Humbert (Auguste), *Lettres critiques à M. Michel Chevalier, par M. Carey* (traduites de l'anglais);

Buisson de Mavergnier, *Origines gallo-romaines des Lémovikes;*

Ludwig (Alf.), professeur à l'Université de Vienne, *Etude sur Eschyle;*

Contejean, membre correspondant, *Esquisse d'une description physique et géologique de l'arrondissement de Montbéliard;*

Beltrémieux, membre correspondant, *Faune du département de la Charente-Inférieure;*

Dépierres, membre correspondant, *Arioviste et César;*

Faivre (Adolphe), membre résidant, *Compte-rendu de l'association des médecins du Doubs,* pour l'année 1863.

Piguet, marbrier à Besançon, Un fragment poli de stalactite de Californie;

Pernot, propriétaire à Champvans, Deux échantillons de sel gemme trouvés à Champvans (Doubs);

Guichard, Paillot et Bavoux, Deux centuries de la continuation de l'herbier de M. Billot, et deux feuilles du journal botanique *Billota.*

De Tricornot, propriétaire à Saules, Un vieux sanglier mâle;

Girod (Achille), membre résidant, Un colin d'Amérique, femelle.

Envois faits, en 1864, par les Sociétés correspondantes.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, nos 43 à 45;

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, nos 11 et 12 de 1863, 1 à 9 de 1864;

Journal d'agriculture de la Côte-d'Or, livraisons du mois d'août au mois de décembre 1863;

Bulletin de la Société d'horticulture du Rhône, quatre livraisons de 1863, dix de 1864;

Der zoologische Garten, zeitschift für Beobachtung Pflege und zucht der Thiere (Jardin zoologique, journal pour l'entretien et l'éducation des animaux), livraisons 1 à 6 de 1864;

Bulletin de la Société géologique de France, tome 20, feuilles 21 à 30; tome 19, table; tome 21, feuilles 1 à 23;

Bulletin de la Société linnéenne de Normandie, 8e volume;

Mémoires de la Société philomathique de Verdun, tome 6;

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome 13, 3e et 4e livraisons; tome 14, 1re et 2e livraisons;

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Cherbourg, tome 9;

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 4e livraison de 1863, trois premiers trimestres de 1864;

Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne, année 1863;

Schriften der Kœniglichen physikalisch-œkonomischen Gesellschaft zu Kœnigsberg (Publications de la Société royale physico-économique de Kœnigsberg), 1re et 2e livraisons de 1863;

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, années 1857 à 1863, premier semestre 1864;

Recueil agronomique, industriel et scientifique de la Société d'agriculture de la Haute-Saône, n° 3 du tome 9;

Compte-rendu de la 7e séance annuelle de la Société de secours des amis des sciences;

Bulletin de la Société d'horticulture et d'arboriculture du Doubs, nos 7 et 8 de 1863;

Jahrbuch der K. K. geologischen Reichsanstalt (Annales de l'Institut impérial et royal de géologie), années 1863 et 1864, table des dix premiers volumes de cette compagnie;

Neue Denkschriften der allgemeinen schweizerischen Gesellschaft für die gesammten Naturwissenschafften (Nouveaux mémoires de la Société helvétique des sciences naturelles), tome 20;

Compte-rendu de la session extraordinaire de la Société helvétique tenue en août 1863;

Mittheilungen der naturforschenden Gesellschaft in Bern (Publications de la Société d'histoire naturelle de Berne), année 1863;

Bulletin de la Société de médecine de Besançon, année 1863;

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier, tome 8, 3e et 4e livraisons;

Annales de la Société d'Emulation des Vosges, tome 11, 2e livraison;

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, années 1863 et 1864;

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tomes 1 à 14, et *Œuvres historiques et littéraires de Léonard Baulacre ;*

Annales de la Société éduenne, années 1863 et 1864;

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, années 1863 et 1864;

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, 10e volume.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

au 31 décembre 1864.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par une astérisque (*) placée devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1865.

Président . . . . MM. Grenier ;
Premier Vice-Président . . . Delacroix (Alphonse);
Deuxième Vice-Président . . Sire ;
Secrétaire . . . . Castan ;
Vice-Secrétaire . . . . Faivre ;
Trésorier . . . . Jacques ;
Archiviste . . . . Varaigne.

Secrétaire honoraire . . . . M. Bavoux.

Membres honoraires.

MM.

Le Préfet du département du Doubs.

L'Archevêque du diocèse de Besançon.

Le Général commandant la 7e division militaire.

Le Premier Président de la Cour impériale de Besançon.

Le Procureur général près la Cour impériale de Besançon.

Le Recteur de l'Académie de Besançon.

Le Maire de la Ville de Besançon.

L'Inspecteur d'Académie à Besançon.

d'Albert de Luynes (le duc), membre de l'Institut; Dampierre (Seine-et-Oise). — 1859.

MM.

BAYLE, professeur de paléontologie à l'Ecole des Mines; Paris. — 1851.

BIXIO, Alexandre, ancien ministre; Paris, rue Jacob, 26. — 1856.

COQUAND, Henri, professeur de géologie; Marseille. — 1850.

DEVOISINS, sous-préfet; Mascara (Algérie). — 1842.

DOUBLEDAY, Henri, entomologiste; Epping, comté d'Essex (Angleterre). — 1853.

GOUGET, docteur en médecine; Dole (Jura). — 1852.

MABILE (Mgr), évêque de Versailles. — 1858.

MICHELIN, doyen honoraire des conseillers référendaires à la Cour des comptes; Paris. — 1860.

PARAVEY, ancien conseiller d'Etat, rue des Petites-Ecuries, 44, Paris. — 1863.

QUICHERAT, Jules, professeur à l'Ecole impériale des Chartes; Paris. — 1859.

Membres résidants [1].

ADLER, fabricant d'horlogerie, quai Vauban, 30-32. — 1859.

ALVISET, président de chambre à la Cour impériale, rue du Mont-Sainte-Marie, 1. — 1857.

D'ARBAUMONT, chef d'escadron d'artillerie, sous-inspecteur des forges de l'Est. — 1857.

ARBEY, négociant, Grande-Rue, 55. — 1861.

ARNAL, économe du lycée. — 1858.

ARTHAUD, peintre, Grande-Rue, 140. — 1851.

D'AUBONNE, Alfred, rentier, aux Chaprais (banlieue). — 1858.

BABEY, archiviste du département du Doubs. — 1851.

BAIGUE, entrepreneur, rue des Boucheries, 23. — 1859.

BARBAUD, Auguste, propriétaire, rue Saint-Vincent, 43. — 1857.

---

[1] Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidants*, afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi, d'une manière plus large, aux travaux de la Société.

MM.

Barbaud, Charles, négociant, rue Neuve-St-Pierre, 15. — 1862.

Bataille, horloger, rue des Chambrettes, 15. — 1841.

Baulier, négociant, rue des Chambrettes, 11. — 1863.

* Bavoux, Vital, second commis à la direction des douanes. — 1853.

Belot, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1855.

Berthelin, Charles, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de Glères, 23. — 1858.

Bertin, négociant, aux Chaprais (banlieue). — 1863.

* Bertrand, docteur en médecine, rue de l'Ecole, 10. — 1855.

Besson, avoué, place Saint-Pierre, 17. — 1855.

Bial, Paul, capitaine, professeur à l'école d'artillerie, Grande-Rue, 108. — 1858.

Blondeau, Charles, entrepreneur de bâtiments, rue Saint-Paul, 54. — 1845.

Blondeau, Léon, entrepreneur de bâtiments, rue Saint-Paul, 54. — 1845.

Blondon, docteur en médecine, place Saint-Pierre, 4. — 1851.

Boullet, proviseur du lycée. — 1863.

Bourcheriette dit Pourcheresse, peintre en bâtiments, rue des Chambrettes, 8. — 1859.

Bourdy, Pierre, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1862.

Bouttey, Paul, fabricant d'horlogerie, rue Moncey, 12.— 1859.

Boysson d'Ecole, receveur général des finances, rue de la Préfecture, 22. — 1852.

Bretegnier, notaire, rue Saint-Vincent, 22. — 1857.

Bretillot, Eugène, propriétaire, rue des Granges, 46.— 1840.

Bretillot, Léon, banquier, ancien maire de la ville, rue de la Préfecture, 21. — 1853.

Bretillot, Maurice, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

Bretillot, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

MM.

Bruchon, professeur à l'école de médecine, rue des Granges, 16. — 1860.

Brugnon, ancien notaire, rue de la Préfecture, 12. — 1855.

Brunswick, Léon, fabric. d'horlog., Grande-Rue, 28. — 1859.

de Bussierre, Jules, conseiller à la Cour impériale, président de la Société d'agriculture du Doubs, rue du Clos, 33. — 1857.

Canel, chef de bureau à la préfecture, rue de Glères, 23. — 1862.

Carlet, Joseph, ingénieur, rue Neuve, 13. — 1858.

Castan, Auguste, archiviste et bibliothécaire-adjoint de la ville, rue Saint-Paul, 3. — 1856.

Chaix-Bourbon, Auguste, peintre, rue de l'Arsenal, 7. — 1862.

Chanoit, François, ingénieur civil, rue de la Préfecture, 11. — 1856.

Chapot, dessinateur, rue des Granges, 75. — 1853.

de Chardonnet, Hilaire, ancien élève de l'école polytechnique, rue du Perron, 20. — 1856.

Chauvelot, professeur d'arboriculture, rue de la Cassotte (banlieue). — 1858.

Chevilliet, professeur au lycée, Grande-Rue, 76. — 1857.

Clerc, Edouard, banquier, Grande-Rue, 49. — 1840.

Clerc de Landresse, avocat et maire de la ville, rue de la Préfecture, 14. — 1855.

de Conegliano (le marquis), chambellan de l'Empereur, député du Doubs. — 1857.

Constantin, préparateur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences, rue Ronchaux, 22. — 1854.

Cornuty, conducteur des ponts et chaussées, Grande-Rue, 129. — 1856.

Coulon, avocat, rue des Granges, 68. — 1856.

Courlet, proviseur de lycée en retraite, rue Ronchaux, 11. — 1863.

Courlet de Vregille, chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue Neuve, 12. — 1844.

MM.

Coutenot, professeur à l'école de médecine, Grande-Rue, 44. — 1851.

Cuenin, Edm., élève en pharmacie, rue d'Anvers, 4. — 1863.

Darçot, employé au journal *la Franche-Comté*, Grande-Rue, 49. — 1864.

Daval, Aug., avoué, rue des Granges, 17. — 1859.

David, notaire, Grande-Rue, 107. — 1858.

Degoumois, Ch., directeur d'usine; la Butte (banlieue). — 1862.

Delacroix, Alphonse, architecte de la ville. — 1840.

Delacroix, Emile, professeur à l'école de médecine, rue de Chartres, 6. — 1840.

Delavelle, notaire, Grande-Rue. 39. — 1856.

Détrey, Just, banquier, Grande-Rue, 96. — 1857.

Diétrich, Bernard, négociant, Grande-Rue, 73. — 1859.

Dodivers, Félix, imprimeur, Grande-Rue, 42. — 1854.

Donzelot, colonel en retraite, rue de la Préfecture, 18. — 1857.

Droz, ancien directeur de l'école primaire supérieure, rue du Clos, 31. — 1840.

Ducat, Alfred, architecte, rue Saint-Pierre, 19. — 1853.

Dunod de Charnage, avocat, rue de la Bouteille, 1. — 1863.

Duret, géomètre, rue Neuve, 28. — 1858.

d'Estocquois, Théodore, professeur à la Faculté des sciences, rue du Chapitre, 9. — 1851.

Ethis, Edmond, propriétaire, Grande-Rue, 91. — 1860.

Ethis, Ernest, propriétaire, Grande-Rue, 91. — 1855.

Ethis, Léon, sous-inspecteur des forêts, Grande-Rue, 91. — 1862.

Fachard, capitaine en retraite, rue des Granges, 59. — 1854.

Faivre, Adolphe, docteur en médecine, rue du Collége, 14. — 1862.

Faucompré, chef d'escadron d'artillerie en retraite et agriculteur, rue du Collége, 6. — 1855.

Fernier, Louis, fabricant d'horlogerie, président du conseil des prudhommes, rue Ronchaux, 3. — 1859.

MM.

Feuvrier, prêtre, professeur à Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot, 4. — 1856.

Fouin, Auguste, mécanicien, rue de l'Arsenal, 9. — 1862.

de Fraguier (le baron Armand), président de la Société des Amis des Arts, Grande-Rue, 109. — 1861.

France, Hubert, président de la chambre de commerce, Grande-Rue, 53. — 1855.

Gaudot, médecin; Saint-Ferjeux (banlieue). — 1861.

Gauffre, receveur principal des postes, Grande-Rue, 100. — 1862.

Gerard, banquier, adjoint au maire, Grande-Rue, 68. — 1854.

Girardot, Régis, banquier, rue Saint-Vincent, 15. — 1857.

Girod, Achille, propriétaire; Saint-Claude (banlieue). — 1856.

Girod, avoué, rue des Granges, 62. — 1856.

Girod, Victor, président de la Société de secours mutuels, Grande-Rue, 70. — 1859.

Glorget, Pierre, huissier, Grande-Rue, 58. — 1859.

Gouillaud, professeur à la Faculté des sciences, rue Saint-Vincent, 3. — 1851.

Grand, Charles, directeur de l'enregistrement et des domaines; Annecy (Haute-Savoie). — 1852.

Grangé, pharmacien, rue des Granges, 20. — 1859.

Grenier, Charles, professeur à la Faculté des sciences et à l'école de médecine, Grande-Rue, 106. — 1840.

Grosjean, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1859.

Guenard, bibliothécaire honoraire, rue du Perron, 3. — 1856.

Guerrin, avocat, Grande-Rue, 74. — 1855.

Guichard, Albert, pharmacien, rue d'Anvers, 4. — 1853.

Guillemin, ingénieur-constr.; Casamène (banlieue). — 1840.

Haldy, fabricant d'horlogerie, rue du Clos-Saint-Paul, 4 *bis*. — 1859.

Hory, propriétaire, rue de Glères, 17. — 1854.

Huart, recteur d'Académie en retraite, rue de la Préfecture, 13. — 1840.

MM.

Jacquard, Albert, banquier, rue des Granges, 21. — 1852.

Jacques, docteur en médecine, rue du Clos, 32. — 1857.

Jeanningros, pharmacien, place Saint-Pierre, 6. — 1864.

de Jouffroy (le comte Joseph), propriétaire, au château d'Abbans-Dessus et à Besançon, rue Neuve, 9. — 1853.

Lambert, ingénieur civil ; Vuillafans (Doubs). — 1857.

Lamy, avocat, rue des Granges, 14. — 1855.

Lancrenon, conservateur du Musée et directeur de l'école de dessin, correspondant de l'Institut, rue de la Bouteille, 9. — 1859.

Laudet, conducteur des ponts et chaussées, rue Saint-Jean, 9. — 1854.

Laurens, Paul, ancien chef de division à la préfecture, rue Saint-Vincent, 22. — 1854.

Lebon, Eugène, professeur à l'école de médecine, Grande-Rue, 88. — 1855.

Lépagney, François, horticulteur; la Butte (banlieue). — 1857.

Lhomme, ancien notaire, rue du Clos, 9. — 1864.

Lieffroy, Aimé, propriétaire, rue Neuve, 5. — 1864.

Ligier, Arth., élève en pharmacie, rue d'Anvers, 4. — 1863.

de Liniers, général de division, rue Saint-Vincent, 27. — 1861.

Loignot, Eugène, négociant, Grande-Rue, 50. — 1864.

de Longeville, propriétaire, rue Neuve, 7. — 1855.

Louvot, Arth., ancien avoué, rue du Collége, 6. — 1858.

Louvot, Hub.-Nic., notaire, Grande-Rue, 135. — 1860.

Lyautey, général de division d'artillerie, sénateur; Paris, rue de Lachaise, 24. — 1855.

Machard, viticulteur, Grande-Rue, 14. — 1858.

Maire, ingénieur des ponts et chauss., rue Neuve, 15. — 1851.

Mairot, Félix, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1857.

Marchal, Georges, essayeur du commerce, rue des Chambrettes, 5. — 1860.

Marion, mécanicien; Casamène (banlieue). — 1857.

MM.

MARLET, Adolphe, secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or. — 1852.

MARQUE, Hector, propriétaire, ancien élève de l'Ecole polytechnique; Poligny (Jura). — 1851.

MATHIEU (Mgr), Césaire, cardinal-archevêque. — 1862.

MATHIOT, Joseph, avocat, rue du Chateur, 20. — 1851.

MAZOYHIE, ancien notaire, rue des Chambrettes, 12. — 1840.

MESSELET, Séb., vétérinaire, rue Battant, 45. — 1841.

MICAUD, Jules, directeur en retraite de la succursale de la banque, rue de Glères, 21. — 1855.

MONNOT, Théodose, professeur à l'école de médecine, Grande-Rue, 79. — 1856.

MOREL, Ernest, docteur en médecine, rue Moncey, 12. — 1863.

MOUTRILLE, Alfred, banquier, rue de la Préfecture, 31. — 1856.

MUNIER, Aug., propriétaire, rue des Chambrettes, 10. — 1857.

DE NERVAUX, propriétaire, rue Saint-Vincent, 46. — 1853.

NOIRET, voyer de la ville, rue de la Madeleine, 19. — 1855.

D'ORIVAL, Léon, propriétaire, rue du Clos, 22. — 1854.

D'ORIVAL, Paul, conseiller à la Cour impériale, Grande-Rue, 72. — 1852.

OUDET, avocat, rue Moncey, 2. — 1855.

OUTHENIN-CHALANDRE, fabricant de papier et imprimeur, rue des Granges, 23. — 1843.

OUTHENIN-CHALANDRE, Joseph, Grande-Rue, 68. —

PAILLOT, Justin, naturaliste, rue d'Anvers, 13. — 1857.

PAINCHAUX, Francisque, architecte, rue Neuve, 18. — 1859.

PERCEROT, architecte, rue du Chateur, 25. — 1841.

PÉRIARD, docteur en médecine, rue du Clos-St-Paul, 6. — 1861.

PERRON, docteur en médecine; les Chaprais (banlieue). — 1861.

PÉTEY, chirurgien-dentiste, Grande-Rue, 70. — 1842.

PETITHUGUENIN, notaire, rue de la Préfecture, 12. — 1857.

PIGUET, Emm., fabric. d'horlogerie, place St-Pierre, 9. — 1856.

POIGNAND, premier avocat général, rue des Bains-du-Pontot, 1. — 1856.

MM.

Poignand, vétérinaire, Grande-Rue, 64. — 1855.

Porteret, propriétaire, Grande-Rue, 109. — 1857.

Pourcy de Lusans, docteur en médecine, rue de la Préfecture, 23. — 1840.

Proudhon, Camille, conseiller à la Cour impériale, Grande-Rue, 129. — 1856.

Proudhon, Léon, adjoint au maire de la ville, rue de la Préfecture, 25. — 1856.

Racine, Louis, négociant, rue Battant, 7. — 1857.

Racine, Pierre, négociant, rue Battant, 7. — 1859.

Racine, Pierre-Joseph, avoué, rue du Clos, 16. — 1856.

Ravier, Franç.-Joseph, ancien avoué; Saint-Claude (banlieue). — 1858.

Reboul, professeur à la Faculté des sciences, rue Neuve, 18. — 1861.

Renaud, Franç., négociant, abbaye Saint-Paul. — 1859.

Renaud, Louis, pharmacien, rue d'Anvers, 4. — 1854.

Renaud, Victor, comptable de la caisse d'épargnes, rue de la Préfecture, 16. — 1855.

Reynaud-Ducreux, professeur à l'école d'artillerie, rue Ronchaux, 22. — 1840.

Richardey, X., fabric. d'horlogerie, Grande-Rue, 54. — 1859.

Rith, Arth., docteur en médec., rue du Chateur, 16. — 1860.

Roblot, imprimeur, rue du Clos, 31. — 1863.

Rollot, contrôleur des contributions indirectes en retraite; les Chaprais (banlieue). — 1846.

Saint-Eve, Louis, fondeur en métaux, rue de Chartres, 8. — 1852.

de Saint Maurice, Anatole, propr., rue du Collége, 1. — 1857.

de Sainte-Agathe, Louis, secrétaire de la chambre de commerce, Grande-Rue, 42. — 1851.

Sancey, Louis, employé au bureau central de la compagnie des forges de Franche-Comté; Montjoux (banlieue). — 1855.

Sarrazin fils, propriétaire de mines; Laissey (Doubs). — 1862.

MM.

Schaller, vérificateur adjoint des poids et mesures, rue Neuve, 9. — 1851.

Sicard, Honoré, négociant, rue de la Préfecture, 4. — 1859.

Silvant, rentier, Grande-Rue, 44. — 1860.

Sire, Georges, directeur de l'école d'horlogerie, Grande-Rue, 107. — 1847.

Tailleur, teinturier, rue d'Arènes, 33. — 1858.

Thiébaud, chanoine, Grande-Rue, 112. — 1855.

Tournier, Justin, propriétaire, Grande-Rue, 12. — 1855.

Travelet, essayeur de la garantie, rue St-Vincent, 53. — 1854.

Trémolières, Jules, avocat, rue Saint-Vincent, 22. — 1854.

Truchelut, photographe, rue de l'Arsenal, 7. — 1854.

Valluet, lithographe, rue de Glères, 21. — 1861.

Varaigne, Charles, premier commis à la direction des contributions indirectes, rue Saint-Vincent, 18. — 1856.

Vaucherет, capitaine d'artill.; les Chaprais (banlieue). — 1857.

Veil-Picard, Adolphe, propriétaire, Grande-Rue, 14. — 1859.

de Vezet (le comte), propriétaire, rue Neuve, 17 *ter*. — 1859.

Vézian, professeur à la Faculté des sciences, rue Neuve, 21. — 1860.

Voirin, voyag. de commerce, rue de la Préfecture, 18. — 1857.

Voisin, Pierre, propriétaire-agriculteur; Montrapon (banlieue). — 1855.

Vouzeau, conservateur des forêts, rue des Granges, 38. — 1856.

Vuillerет, Just, juge au tribunal, secrétaire de la commission municipale d'archéologie, rue Saint-Jean, 11. — 1851.

Zédet, docteur en médecine; Lons-le-Saunier (Jura). — 1854.

Membres correspondants.

MM.

Babinet, capitaine au 5e régiment d'artillerie; Metz (Moselle). — 1851.

de Bancenel, chef de bataillon du génie en retraite; Liesle (Doubs). — 1851.

MM.

Bardy, Henri, pharmacien; Saint-Dié (Vosges). — 1853.

Barral, maire de la ville; Morteau (Doubs). — 1864.

Barthet, Armand, littérateur; Cendrey (Doubs). — 1862.

Barthet, médecin-major d'artillerie. — 1857.

Barthod, Charles, conducteur des ponts et chaussées; Morteau (Doubs). — 1856.

Bataillard, Claude-Jos., greffier de la justice de paix; Audeux (Doubs). — 1857.

Beauquier, économe de lycée en retraite; Montjoux (banlieue). — 1843.

Beltrémieux, agent de change; La Rochelle (Charente-Infér.). — 1856.

Benoit, Claude-Emile, vérificateur des douanes; Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 188. — 1854.

Benoit, docteur en médecine; Giromagny (Haut-Rhin). — 1857.

Berthaud, profess. au lycée; Mâcon (Saône-et-Loire). — 1860.

Berthot, ingénieur en chef du canal en retraite; Pouilly (Saône-et-Loire). — 1851

Besson, directeur de la compagnie charbonnière douaisienne; Douai (Nord), rue Saint-Jacques, 38. — 1859.

Bettend, Abel, imprim.-lithog.; Lure (Haute-Saône). — 1862.

* Beuque, triangulateur au service de la topographie algérienne; Constantine. — 1853.

Billecart, Alexandre, fabricant de vin de Champagne; Mareuil-sur-Aï (Marne). — 1860.

Billiet, Francisque, propriétaire; Lyon (Rhône). — 1860.

de Boislecomte (le vicomte), général de division; Lille (Nord). — 1854.

Boisson, Joseph, pharmacien; Lure (Haute-Saône). — 1862.

Bolu, médecin-major à l'hôpital militaire; Strasbourg (Bas-Rhin). — 1855.

Bonjour, J., cons. du Musée; Lons-le-Saunier (Jura). — 1849.

* Bouillet, Appolon, entrepreneur, place du Jardin-Public, à Nice (Alpes-Maritimes). — 1860.

MM.

Bouvot, chef de bataillon du génie; Salins (Jura). — 1864.

Branget, conducteur des ponts et chauss.; Terre-Noire (Loire). — 1852.

* Bredin, professeur au lycée; Vesoul (Haute-Saône). — 1857.

Buchet, Alexandre, propriétaire; Gray (Haute-Saône). — 1859.

Buquet, Paul, ingénieur-chimiste; Dieuze (Meurthe). — 1858.

Carme, cond. des trav. du chemin de fer; Dole (Jura). — 1856.

Cartereau, docteur en médec.; Bar-sur-Seine (Aube). — 1858.

Castan, Francis, lieutenant au 5e régiment d'artillerie; Metz (Moselle). — 1860.

Cessac, archéologue, rue des Feullantines, 14, Paris. — 1863.

Chambeyron, lieutenant-colonel d'artillerie; La Fère (Aisne). — 1864.

Cherbonneau, directeur du collége arabe; Alger. — 1857.

Chopard, Séraphin, conducteur des ponts et chaussées, attaché aux travaux du chemin de fer. — Poligny (Jura). — 1841.

Cloz, Louis, peintre; Lons-le-Saunier (Jura). — 1863.

Colard, chef d'institution; Ecully (Rhône). — 1857.

Colard, Charles, architecte; Lure (Haute-Saône). — 1864.

Colin, juge de paix; Pontarlier (Doubs). — 1864.

Contejean, Charles, professeur à la Faculté des sciences; Poitiers (Vienne). — 1851.

Cordier, Jules-Joseph, employé des douanes; Villers-le-Lac (Doubs). — 1862.

Cotteau, juge au tribunal de première instance; Coulommiers Seine-et-Marne). — 1860.

* Coutherut, Aristide, notaire; Lure (Haute-Saône). — 1862.

Cuinet, curé; Amancey (Doubs). — 1844.

Curé, docteur en médecine; Pierre (Saône-et-Loire). — 1855.

Darlot, ingénieur-opticien, rue Chapon, 14, Paris. — 1864.

Dausse, employé des contribut. indir.; Arbois (Jura). — 1859.

De la Porte, médecin du Corps législatif, inspecteur adjoint des eaux de Luxeuil; Paris. — 1862.

Deleule, instituteur; Jougne (Doubs). — 1863.

MM.

Dépierres, Auguste, avocat, bibliothécaire de la ville; Lure (Haute-Saône). — 1859.

Descos, ingénieur des mines; Rouen (Seine-Infér.). — 1858.

Detzem, ingénieur des ponts et chaussées; Réthel (Ardennes). — 1851.

* Deullin, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

Devaux, pharmacien; Gy (Haute-Saône). — 1860.

Deville, Henri, membre de l'Institut; Paris. — 1847.

Dét, conservateur des hypothèques; Laon (Aisne). — 1853.

Didier, Jules, pharmacien; Lure (Haute-Saône). — 1864.

Doinet, chef de service de la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon; Paris. — 1857.

Dubost, Jules, maître de forges; Châtillon-sur-Lizon (Doubs). — 1840.

Dumortier, Eugène, négociant; Lyon (Rhône). — 1857.

Duréault, ingénieur des ponts et chaussées; Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — 1855.

* Faivre d'Esnans, docteur en médecine; Baume-les-Dames (Doubs). — 1842.

Fallot, architecte; Montbéliard (Doubs). — 1858.

Fargeaud, professeur de Faculté en retraite; Saint-Léonard (Haute-Vienne). — 1842.

Favre, Alphonse, professeur; Genève (Suisse). — 1862.

Favre, capitaine; Locle, canton de Neuchâtel (Suisse). — 1858.

de Ferry, Henri, propriétaire; Bussières, par Saint-Sorlin (Saône-et-Loire). — 1860.

Fétel, curé; la Rivière (Doubs). — 1854.

Foltête, curé; Verne (Doubs). — 1858.

* de Fromentel, docteur en médecine; Gray (Haute-Saône). — 1857.

Gaulard, bibliothécaire de la ville; Mirecourt (Vosges). — 1851.

Gentilhomme, pharmacien de l'Empereur; Plombières (Vosges). — 1859.

Gevrey, Alfred, avocat; Vesoul (Haute-Saône). — 1860.

MM.

Girardier, agent-voyer d'arrond^nt; Pontarlier (Doubs). — 1856.

Girod, Louis, architecte; Pontarlier (Doubs). — 1851.

* Godron, doyen de la Faculté des sciences; Nancy (Meurthe). — 1843.

Goguel, Charles, manufacturier; le Logelbach (Haut-Rhin). — 1856.

Goguel, pasteur; Sainte-Suzanne, près Montbéliard (Doubs). — 1864.

Goguely, Jules, architecte; Baume-l-Dames (Doubs). — 1856.

* Grandmougin, architecte de la ville et des bains; Luxeuil (Haute-Saône). — 1858.

Grosmougin, curé; Miserey (Doubs). — 1860.

* Guillemot, Ant., entomologiste; Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

Guyot, inspecteur des lignes télégraphiques; Strasbourg (Bas-Rhin). — 1852.

Halley, Pierre, agent-voyer d'arr^nt; Gray (H^te-Saône). — 1859.

Henriet, médecin; Mont-de-Laval (Doubs). — 1854.

Henry, vérificateur des poids et mesures; Baume-les-Dames (Doubs). — 1861.

Jaccard, Auguste, naturaliste; le Locle, canton de Neuchâtel (Suisse). — 1860.

Jeanneney, Victor, professeur de dessin au lycée; Vesoul (Haute-Saône). — 1858.

Jouart, notaire; Gray (Haute-Saône). — 1856.

Junca, archiviste-paléographe; Paris. — 1863.

* Kœchlin, Oscar, chimiste; Dornach (Haut-Rhin). — 1858.

Kohler, Xavier, président de la Société jurassienne d'Emulation; Porentruy, canton de Berne (Suisse). — 1864.

Kohlmann, receveur de l'enreg.; Rhodez (Aveyron). — 1861.

Koller, Charles, chef de section aux travaux du chemin de fer; Marnoz (Jura). — 1856.

Lambert, Louis, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Chalon-sur-Saône. — 1852.

MM.

* Lamotte, directeur de hauts-fourneaux; Ottange par Aumetz (Moselle). — 1859.

Langlois, juge de paix; Dole (Jura). — 1854.

Lanternier, chef du dépôt des forges de Larians; Lyon, rue Sainte-Hélène, 10. — 1855.

Latour du Moulin, député du Doubs, rue de la Madeleine, 7, Paris. — 1864.

Laurent, fabricant de produits chimiques; Paris. — 1859.

* Laurent, Charles, ingénieur civil, rue de Chabrol, 35, Paris. — 1860.

* de Lavernelle, inspecteur des lignes télégraphiques, membre du conseil général de la Dordogne; rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 87, Paris. — 1855.

Lebeau, chef du service commercial de la compagnie des forges de Franche-Comté; Fraisans (Jura). — 1859.

Lenormand, avocat; Vire (Calvados). — 1843.

Leras, inspecteur d'Académie; Mende (Lozère). — 1858.

Lhomme, Victor, directeur des douanes et des contributions indirectes; Colmar (Haut-Rhin). — 1842.

Loir, professeur de chimie à la Faculté des sciences; Lyon (Rhône). — 1855.

Lory, professeur de géologie à la Faculté des sciences; Grenoble (Isère). — 1857.

Maillard, docteur en médecine; Dijon (Côte-d'Or). — 1855.

Mairet, garde-mines; Gray (Haute-Saône). — 1860.

Maisonnet, curé; Villers-Pater (Haute-Saône). — 1856.

Mangeot, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Pau (Basses-Pyrénées). — 1841.

Marcou, Jules, géologue; Salins (Jura). — 1854.

Marès, Paul, docteur en médecine; Paris. — 1860.

de Marmier (le duc), député au Corps législatif; Seveux (Haute-Saône). — 1854.

Marquiset, Gaston, propriétaire; Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône). — 1858.

MM.

Martin, docteur en médecine; Aumessas (Gard). — 1855.

Mathey, Charles, pharmacien; Ornans (Doubs). — 1856.

Maussier, ingénieur civil; Saint-Etienne (Loire). — 1859.

de Menthon, René, botaniste; château de Saint-Loup-lez-Gray (Haute-Saône). — 1854.

* Michel, Auguste, instituteur communal; Mulhouse (Haut-Rhin). — 1842.

Michelot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de la Chaise, 24, Paris. — 1858.

Miller, Maurice, caissier; Lure (Haute-Saône). — 1864.

Monnier, Désiré, homme de lettres; Domblans (Jura). — 1846.

Monnier, Marcel, propriétaire; Mouchard (Jura). — 1857.

Morétin, docteur en médec., rue de Rivoli, 68, Paris. — 1857.

Munier, médecin; Foncine-le-Haut (Jura). — 1847.

Muston, docteur en médecine; Beaucourt (Haut-Rhin). — 1864.

de Nervaux, Edmond, chef de bureau au ministère de l'Intérieur; Paris. — 1856.

Ordinaire de la Colonge, chef d'escadron d'artill.; Bordeaux (Gironde). — 1856.

Parandier, inspecteur général des ponts et chauss., rue Neuve-Saint-Augustin, 46, Paris. — 1852.

Parisot, Louis, pharmacien; Belfort (Haut-Rhin). — 1855.

Parmentier, Jules, membre du conseil général de la Haute-Saône; Lure. — 1864.

Parriaux, Vital, maire de la commune; Jougne (Doubs). — 1863.

Pastoureau, Arthur, auditeur au Conseil d'Etat, rue de Rivoli, 182, Paris. — 1859.

Perron, conservateur du Musée d'histoire naturelle; Gray (Haute-Saône). — 1857.

Person, professeur de Faculté en retraite; Paris. — 1851.

Pessières, architecte; Pontarlier (Doubs). — 1853.

Peugeot, Constant, membre du conseil général; Audincourt (Doubs). — 1857.

MM.

Pierrey, docteur en médecine; Luxeuil (Haute Saône). — 1860.

Pompée, architecte; Pontarlier (Doubs). — 1855.

Pône, docteur en médecine; Pontarlier (Doubs). — 1842.

Prétot, Auguste, instituteur; Abbenans (Doubs). — 1858.

Prevot, Eugène, avocat; Lure (Haute-Saône). — 1864.

Proudhon, Hippolyte, membre du conseil d'arrondissement, Ornans (Doubs). — 1854.

* Quélet, Lucien, docteur en médec.; Hérimoncourt (Doubs). — 1862.

Quiquerez, ancien préfet de Delémont; Bellerive, canton de Berne (Suisse). — 1864.

Rapin, Alexandre, peintre; Fontaine-Argent, près Besançon. — 1861.

Raymond, Hippolyte, employé aux travaux de canalisation de l'isthme de Suez; Kantara, par Alexandrie (Egypte). — 1860.

Rebillard, pasteur; Trémoins (Haute-Saône). — 1856.

* Renaud, Alphonse, officier principal d'administration de l'hôpital militaire de Vincennes. — 1855.

Renaud, docteur en médec.; Goux-les-Usiers (Doubs). — 1854.

Requier, intendant militaire; Paris. — 1857.

Revon, Pierre, banquier; Gray (Haute-Saône). — 1858.

Richard, Ch., docteur en médecine; Autrey-lez-Gray (Haute-Saône). — 1861.

Ringel, pasteur; Montbéliard (Doubs). — 1864.

Rouget, docteur en médecine; Arbois (Jura). — 1856.

Rouxel, professeur de physique au lycée; La Rochelle (Charente-Inférieure). — 1864.

Ruffey, Jules, docteur en médecine, rue des Moulins, 20, Paris. — 1863.

Sæmann, Louis, naturaliste, rue de Mézières, 6, Paris. — 1860.

de Saussure, Henri, naturaliste; Annemasse (Haute-Savoie). — 1854.

* Sarrette, lieutenant-colonel au 86e de ligne; Tours (Indre-et-Loire). — 1864.

Sautier, chef de bataillon du génie; Auxonne (Côte-d'Or). — 1848.

* Thénard (le baron), membre de l'Institut; Talmay (Côte-d'Or). — 1851.

Tissot, doyen de la Faculté des lettres; Dijon (Côte-d'Or). — 1859.

Toubin, Charles, professeur au collége; Salins (Jura). — 1856.

Touret, Félix, percepteur; Nans-sous-Sainte-Anne (Doubs). — 1854.

* Tournier, Ed., professeur de philosophie, rue de Vaugirard, 92, Paris. — 1854.

Travelet, Nicolas, propriét.; Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône). — 1857.

Tuetey, Alexandre, archiviste aux archives de l'Empire; Paris. — 1863.

Valfrey, Jules, homme de lettres, boulevard Malhesherbes, 36, Paris. — 1860.

Vendrely, pharmacien; Champagney (Haute-Saône). — 1863.

Vieille, Emile, libraire-éditeur, rue Raisin, 20, Lyon (Rhône). — 1862.

Vieille, Eugène, fabricant de meules; La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne). — 1860.

Vivien de Saint-Martin, géographe, quai Bourbon, 15, Paris. — 1863.

Vivier, employé à la mairie; Besançon, rue de Chartres, 22. — 1840.

Wager, Henri, artiste peintre; Morteau (Doubs). — 1853.

Wetzel, architecte de la ville; Montbéliard (Doubs). — 1864.

Wey, Francis, inspecteur général des archives de France; Paris. — 1860.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique *(deux exemplaires des Mémoires)*. — 1856.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon. — 1841.

Société d'Agriculture, Sciences naturelles et Arts du département du Doubs; Besançon. — 1841.

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier. — 1844.

Société d'Histoire naturelle du département de la Moselle; Metz. — 1845.

Société Eduenne; Autun. — 1846.

Société vaudoise des Sciences naturelles; Lausanne. — 1847.

Société Géologique de France; Paris. — 1847.

Société Linnéenne de Lyon. — 1849.

Société d'Agriculture, d'Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon. — 1850.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. — 1850.

Société Philomathique de Verdun. — 1851.

Société Archéologique de l'Orléanais; Orléans. — 1851.

Société des Sciences médicales de l'arrondissement de Gannat (Allier). — 1851.

Société Archéologique et Historique du Limousin; Limoges. — 1852.

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne Auxerre. — 1852.

Société des Sciences naturelles de Cherbourg. — 1854.

Société d'Horticulture pratique du département du Rhône; Lyon. — 1853.

Commission Archéologique du département du Doubs; Besançon. — 1853.

Société d'Emulation de Montbéliard. — 1854.

Société des Sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg; Luxembourg. — 1854.

Institut impérial et royal de Géologie de l'empire d'Autriche *(Kaiserlich-Kœniglich geologische Reichsanstalt);* Vienne. — 1855.

Société d'Emulation du département des Vosges; Epinal. — 1855.

Société Industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers. — 1855.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. — 1856.

Société Agricole, Scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan. — 1856.

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne; Châlons. — 1856.

Société Linnéenne de Normandie; Caen. — 1857.

Société de l'Industrie de la Mayenne; Laval. — 1857.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône. — 1857.

Société de Statistique et d'Histoire naturelle du département de l'Isère; Grenoble. — 1857.

Société helvétique des Sciences naturelles *(Allgemeine schweizerische Gesellschaft für die gesammten Naturwissenschaften);* Zurich. — 1857.

Société Académique de Maine-et-Loire; Angers. — 1857.

Société Historique et Littéraire du Bas-Limousin; Tulle. — 1857.

Société des Sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse *(Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde);* Giessen. — 1858.

Société d'Histoire naturelle de Berne *(Bernerische Naturforschenden Gesellschaft).* — 1859.

Société Littéraire et Philosophique de Manchester *(Literary and philosophical Society of Manchester.* — 1859.

Société de Physique et des Sciences naturelles de Zurich *(Naturforschenden Gesellschaft in Zurich).* — 1859.

Société Académique des Hautes-Pyrénées ; Tarbes. — 1859.

Société d'Emulation du département de l'Allier ; Moulins. — 1860.

Société Scientifique et Littéraire de Castres. — 1860.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny. — 1860.

Société d'Histoire naturelle de Colmar. — 1860.

Société d'Agriculture de Rochefort. — 1861.

Société Française d'Archéologie; Caen. — 1861.

Société de Médecine de Besançon. — 1861.

Société royale physico-économique de Kœnigsberg *(Kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg).* — 1861.

Société jurassienne d'Emulation à Porentruy, canton de Berne (Suisse). — 1861.

Commission d'Archéologie de la Haute-Saône ; Vesoul. — 1861.

Société d'Agriculture et d'Industrie agricole du département de la Côte-d'Or ; Dijon. — 1861.

Société neuchâteloise des Sciences naturelles; Neuchâtel (Suisse). — 1862.

Société d'Agriculture de Compiègne (Oise). — 1862.

Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin (Aisne). — 1862.

Société de secours des Amis des Sciences ; Paris. — 1863.

Société d'Histoire naturelle de l'Ardèche ; Privas. — 1863.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. — 1863.

Société des Antiquaires de Zurich. — 1864.

Société Polymathique du Morbihan ; Vannes. — 1864.

Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise ; Versailles. — 1864.

Société de Lecture de Besançon. — 1864.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ayant droit à un exemplaire des Mémoires.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. de l'Ecole impériale d'artillerie de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.

TABLE.

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

OBJETS DIVERS.

BESANÇON, IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 42.